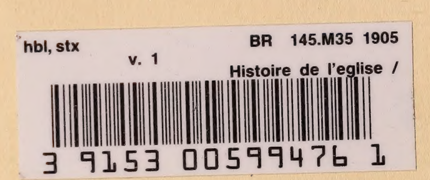



hbl, stx
BR 145.M35 1905
v. 1
Histoire de l'eglise /
3 9153 00599476 1



42 La Rochelle

Histoire de l'Église

IMPRIMATUR :

† J. M. FRIDERICUS BONNET

Ep. Vivarien.

Vivarii, die XIV Septembris 1905

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

L. MARION
PROFESSEUR D'HISTOIRE ET DE THÉOLOGIE
AU GRAND SÉMINAIRE DE VIVIERS

Histoire de l'Église

TOME PREMIER

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
A. & R. ROGER ET F. CHERNOVIZ
LIBRAIRES-ÉDITEURS
7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 7

1906

LETTRE DE M. GUILLOIS

ÉVÊQUE DU PUY

Le Puy, le 13 mai 1904.

Cher Monsieur le Directeur,

... Votre ouvrage est appelé à rendre de réels services... Les grands progrès réalisés depuis une cinquantaine d'années dans le domaine de l'histoire, ont pour ainsi dire renouvelé cette science, et ne nous permettent plus de nous en tenir à nos anciens manuels... Les Allemands nous ont bien envoyé leurs *Histoires,* mais elles ne répondent qu'imparfaitement aux exigences de l'esprit français. Votre manuel a les qualités qui font le succès d'un livre, celles qu'on apprécie le plus parmi nous Le style en est clair et facile. L'esprit court sans fatigue à travers vos pages pleines de vie et de choses : on ne se lasse pas à vous lire... Vous n'êtes ni trop long ni trop court, sans cesser d'être complet... Vous avez su pareillement demeurer dans les limites d'une sage et judicieuse critique...

Les nombreuses et minutieuses références dont vous avez enrichi votre travail faciliteront grandement la tâche du professeur, et, ce qui à mes yeux vaut encore beaucoup mieux, permettront à vos élèves devenus prêtres, de perfectionner et de compléter leurs connaissances historiques sans perdre leur temps en recherches souvent infructueuses et inutiles.

Enfin, sans manquer d'esprit scientifique, vous vous êtes souvenu que vous rédigiez un manuel et vous avez visé au pratique. Vous avez avec raison laissé de côté les longues et arides discussions sur les points de pure érudition. Les faits, à vos yeux, ont surtout de l'importance par leur liaison avec les vérités dogmatiques et morales. Vous cherchez à les connaître, non pour les solliciter, mais pour les entendre parler, notant avec soin les enseignements qui s'en dégagent, pour les faire servir à la défense de l'Église, à l'affermissement de la foi et à l'édification des âmes. C'est dire que vous n'avez pas cru nécessaire d'oublier un seul instant que vous étiez prêtre, pour faire œuvre d'historien, ce dont je ne puis que vous féliciter.

Agréez, cher Monsieur le Directeur, avec mes meilleurs vœux pour la prompte diffusion de votre ouvrage, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† CONSTANT, *Évêque du Puy.*

ÉVÊCHÉ
DE TROYES

Cher M. le Directeur,

Je viens de recevoir votre lettre et votre envoi, permettez-moi de vous remercier de l'un et de l'autre. Vous savez ce que je pense de votre *Histoire de l'Église,* d'après le compte rendu qui m'en a été fait par le professeur d'Histoire Ecclésiastique de mon grand Séminaire et ma propre impression, depuis que j'ai pu la parcourir moi-même. Comme *plan*, comme *méthode*, aussi bien que comme critique et discussion, l'ouvrage est excellent, excellent pour l'élève, excellent pour le professeur.

Le style est facile et clair, les développements ni trop longs ni trop courts, les références nombreuses et précises, les citations parfaitement choisies. Veuillez donc, cher Directeur, re-

cevoir mes bien sincères félicitations. Vous avez rendu un vrai service aux études ecclésiastiques, et en ma qualité d'ancien vicaire général au Puy, je me permets d'être fier que ce beau et solide travail ait vu le jour à l'ombre de ce cher séminaire qui abrita ma jeunesse cléricale. Je sais que déjà nombre de grands séminaires ont adopté votre ouvrage ; le mien, je l'espère, ne tardera pas à le faire. C'est mon désir, partagé d'ailleurs par les prêtres distingués que j'ai appelés à former mes jeunes lévites.

Veuillez, cher Monsieur le Directeur, agréer la nouvelle assurance de mon bien affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† GUSTAVE-ADOLPHE,
Év. de Troyes.

ÉVÊCHÉ
DE RODEZ
ET
DE VABRES

Cher Monsieur,

Je vous demande pardon d'avoir tant tardé à vous accuser réception de votre bel ouvrage et de vous en remercier. Mais je voulais d'abord en prendre connaissance. J'en lis tous les jours vingt-cinq pages avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt.

Votre livre est un admirable résumé, clair, méthodique, copieux, sûr, de l'*Histoire de l'Église*. Il apprend ou rappelle tout ce qui importe en cette matière, et les prêtres dans le ministère comme les jeunes séminaristes, en tireront grand profit.

Veuillez agréer, avec mes remerciements, mes sentiments dévoués.

† LOUIS-EUGÈNE,
Év. de Rodez.

LETTRE DE Mgr RICARD

ÉVÊQUE D'ANGOULÊME

Angoulême, le 31 juillet 1904.

Cher Monsieur le Directeur,

J'attendais avec impatience votre *Histoire de l'Église* annoncée depuis longtemps, et je vous en voulais presque d'avoir pris trop à la lettre le précepte connu :

« Vingt fois sur le métier.... »

Connaissant l'ouvrier, depuis cet âge où les impressions restent pour jamais gravées dans le souvenir, je devinais ce que serait l'œuvre, et je savais que j'y trouverais cet esprit de synthèse, cette clarté et cette précision que j'avais admirées dans le condisciple, il y a trente ans.

Ce que je viens de lire de votre ouvrage me confirme pleinement dans ces espérances.

C'est plus qu'une histoire que vous nous donnez; c'est une théologie, une patrologie, j'allais dire presque un dictionnaire encyclopédique avec les innombrables références que vous citez, et j'admire comment vous avez su embellir votre récit, malgré sa forme concise, de cette facilité et de ce charme qui le font lire sans fatigue.

Vous abordez toutes les questions actuelles les plus épineuses, et vous les tranchez selon les données des saines traditions qu'a conservées si pures la docte compagnie à laquelle vous

appartenez, sans négliger bien entendu les trésors qu'a pu y ajouter la véritable science.

Soyez béni, mon cher Monsieur le Directeur, pour le service que vous avez rendu à nos séminaires ! Votre manuel, si complet et si perfectionné, sera, je n'en doute pas, apprécié de tous. Qu'il soit bientôt dans les mains de nos étudiants, comme un guide sûr pour les initier aux sciences supérieures et les diriger dans leur formation ecclésiastique.

Agréez, avec mes compliments, mes sentiments affectueux et dévoués en N.-J.

† Ernest, Évêque d'Angoulême.

PRÉFACE

1) Les études historiques ont fait, dans la seconde moitié du xix[e] siècle, d'immenses progrès. C'est que, de plus en plus, amis et ennemis de la religion croient trouver dans l'histoire les meilleures armes pour défendre leurs positions. Il leur faut bien dès lors y avoir recours, l'étudier, la connaître, discuter les points douteux... Comme l'Église, « aujourd'hui plus que jamais, occupe, inquiète ou rassure » les hommes qui réfléchissent [1], ces sortes d'études s'imposent, et sont appelées à tenir une place de jour en jour plus considérable dans la vie intellectuelle. — Les armes que fournit la philosophie sont d'un maniement difficile. D'ailleurs elles n'inspirent, à tort il est vrai, qu'une médiocre confiance. Aux yeux du grand nombre, elles ne frappent que des coups incertains, ou même elles échappent des mains au moment où l'on se croit le plus sûr de les tenir. La pensée moderne, désespérant de dissiper les nuages amoncelés par les doutes et les contradictions des philosophes, se porte de préférence aux études historiques, quand

1. De Vogüé, *Un siècle* (1800-1900), t. I, p. xiv du Préambule.

ce n'est pas aux études scientifiques. Désormais l'histoire, comme les sciences, est un champ clos où se jouent les destinées humaines. C'était déjà vrai du temps de Frédéric Ozanam, qui voyait là une raison de stimuler le zèle des catholiques : « Je t'en prie, écrivait-il à M. Falconnet, occupe-toi sérieusement de recherches historiques et traditionnelles, car tout est là » [1]. Oui tout est là, à l'aurore du xxe siècle plus encore que sous la monarchie de Juillet. Les hommes d'aujourd'hui, un peu différents de ceux du moyen âge, éprouvent le besoin d'interroger l'histoire, persuadés avec Cicéron qu'elle leur donnera « le secret de bien penser et de bien vivre » [2]. Les catholiques, les prêtres surtout, ne peuvent pas se désintéresser de cet état des esprits. Pour être de leur temps, pour faire face aux adversaires, pour défendre les droits sacrés de la vérité religieuse, il leur faut étudier au moins l'histoire ecclésiastique, constamment fatiguer leurs yeux sur le livre toujours ouvert du passé de l'Église. Qu'ils cultivent avec soin cette partie intéressante de leur propre domaine : il serait dangereux d'en abandonner l'exploitation à des ennemis. Leur zèle sera amplement dédommagé de tous ses labeurs ; car « l'histoire de l'Église, à elle toute seule, constitue une magnifique et concluante démonstration de la vérité et de la divinité du Christianisme » [3].

Le programme des études du séminaire fait une

1. Ozanam, *Œuvres*, t. X, p. 53, 65.
2. « Lux veritatis..., magistra vitæ. » *De Oratore*, l. II, c. ix.
3. Lettre Encyclique de Léon XIII au clergé français, 1899.

place à l'histoire ecclésiastique. Nous la voudrions plus large, bien plus large. Impossible d'obtenir le minimum requis de savoir, à moins de deux ou trois classes par semaine. Une réforme à cet égard est, croyons-nous, dans les aspirations et les besoins du temps; elle finira par se réaliser.

2) Une expérience déjà longue nous a fait toucher du doigt certaines difficultés relatives à l'enseignement de l'histoire dans les séminaires; les voici :

On s'accorde à dire qu'il est utile aux élèves d'avoir entre les mains un manuel qu'ils étudient dans leurs chambres et récitent en classe. La récitation dure cinq minutes au moins, un quart d'heure au plus. Que va faire le professeur pendant la demi-heure ou les trois quarts d'heure qui lui restent? Débiter un cours oral à côté du cours imprimé, n'ayant avec ce dernier que peu ou point de rapports? Non; ce serait diviser l'attention des élèves, qui n'apprendraient bien, ni le cours oral précisément parce qu'il ne serait qu'oral, ni le livre-manuel dont le récit est court, un peu sec, manquant de cette ampleur de développements qui met les faits en relief, leur donne de la couleur, de la vie, du mouvement, toutes choses dont on a besoin pour s'y intéresser. Le mieux, nous semble-t-il, est que le professeur insiste sur les points saillants de la leçon récitée, développe des faits de quelque importance « qui se rattachent à la narration de l'auteur »[1], des faits où il y a de funestes erreurs à relever, de regrettables préjugés à

1. Icard, *Traditions de la Compagnie de Saint-Sulpice*, in-8, Paris, 1886, p. 541.

dissiper, des preuves dogmatiques à dégager... De cette manière, livre et enseignement se complètent l'un l'autre, fixent l'attention des élèves sur un même objet, et le but est atteint dans la mesure du possible.

Mais comment le professeur va-t-il se préparer à donner sur le livre les développements convenables? Ici se trouve la principale difficulté. Parmi les manuels existants, les uns n'indiquent presque pas d'auteurs à consulter; les autres sont riches en références, mais références presque toujours générales, par exemple : *Voyez tel ouvrage!* C'est un ou plusieurs in-folio, un ou plusieurs in-8°, ou quelque interminable chapitre... Faut-il donc que moi, jeune professeur, novice dans le métier, occupant d'ordinaire plusieurs chaires, cumulant non des bénéfices mais des charges, et ne pouvant dérober à mes autres occupations que deux ou trois heures à peine pour préparer ma classe..., faut-il que je lise des centaines, des milliers de pages pour y chercher et y trouver *peut-être* de quoi intéresser mon jeune auditoire sur la leçon du jour? Ce travail le plus souvent est impossible. — On trouvera ici un essai de solution de la difficulté. Le présent manuel n'a pas que des références générales, il en a aussi de très particulières, et parmi celles-ci il en est beaucoup qui sont précédées d'un signe, une étoile (*). Cette étoile est une invitation au professeur novice de se reporter à l'ouvrage, tome, chapitre, paragraphe et pages marqués. Il trouvera là, à cette page, non pas toujours ce qui lui conviendrait le mieux, — nous

n'avons pas cette prétention; — il y trouvera cependant ce qui convient en soi : belle page à lire en classe, amplification du maigre récit de l'auteur, objection résolue, point obscur élucidé, questions connexes traitées, bonnes observations..., bref, quelque chose qui nous a paru, après lecture et réflexion, pouvoir donner à un cours d'histoire un caractère attrayant et utile. Grâce à ces indications précises, le travail de préparation rigoureusement nécessaire ne saurait être long.

Les livres indiqués peuvent manquer quelquefois; ce n'est pas l'ordinaire. On peut tout au moins se les procurer, sauf le cas assez rare où la maison serait d'une extrême pauvreté. — Nous avons, du reste pensé à la difficulté en rédigeant ce manuel. De là, dans nos références, à côté de sources et d'ouvrages de premier ordre, certains ouvrages de valeur moindre, mais très répandus et que le professeur a toujours sous la main. Raison peu scientifique, dira-t-on peut-être. Il suffit qu'elle soit bonne.

3) Notre méthode [1] n'est ni strictement chronologique, ni exclusivement philosophique. C'est dire que nous n'avons voulu écrire ni de simples annales, ni une philosophie de l'histoire, mais une histoire de l'Église. Un livre de ce genre, tout en recevant la lumière par les deux yeux de la chronologie et de la géographie, comporte, exige même quelques divisions

1. Sur les anciennes et nouvelles manières d'écrire l'histoire, consulter *Langlois et Seignobos, *Introduction aux Études historiques*, 2e éd., in-12, Paris, 1899, p. 256 sq.; — Monod, *Introduction* au t. I de la *Revue historique*; — Ch. et V. Mortet, *La Science de l'histoire*, in-8 de 88 pp., Paris, 1894; — Bernheim, *Lehrbuch der historischen Methode*, in-8, Leipzig, 1894 (cf., sur ce dernier, Langlois, *ouvr. cité*, p. xv).

logiques, le groupement des faits accessoires autour des faits principaux, un certain arrangement. Un peu de philosophie lui est nécessaire pour en rendre l'étude tout à la fois agréable, facile et profitable. Il doit suffire au lecteur que l'historien demeure dans la vérité des choses, se tienne en garde contre l'abus des généralisations, ne dénature pas les faits sous prétexte de philosophie pour les plier à la démonstration d'une thèse.

Nous n'avons donné au récit des événements, même importants ou bruyants et retentissants, que des proportions restreintes. Notre histoire n'est pas de l'histoire-bataille. On y trouvera par contre quelques développements sur les doctrines, la littérature, les institutions, les mœurs, et généralement sur tout ce qui a rapport à la *Vie intérieure* de l'Église. A ce point de vue, nous sommes de l'école allemande; notre méthode est celle des histoires ecclésiastiques venues d'outre-Rhin. C'est aussi celle que suivait notre ancien et vénéré maître à Saint-Sulpice, M. Brugère[1]; et il nous plaît de demeurer fidèle à l'esprit de ce maître savant et sympathique entre tous, aussi estimé pour sa grande érudition qu'aimé pour la droiture de son caractère et ses autres qualités morales. Aujourd'hui encore, après bientôt trente ans, il nous semble le voir dans sa chaire, entendre ses accents souvent éloquents et émus, toujours facilement persuasifs. C'est que, sous une enveloppe corporelle de médiocre élégance, battait un cœur et vivait une âme,

1. Notice dans *Bulletin trimestriel des Anciens Élèves de Saint-Sulpice,* mai 1904, p. 200-226.

une âme parlant à des âmes, aimant l'Église et la faisant aimer, sensible au malheur d'autrui, capable de se passionner pour une grande idée, de se dévouer à une noble cause. Il exerçait sur son jeune et nombreux auditoire un ascendant irrésistible.

4) L'ouvrage se divise comme suit :

Trois âges[1] :

I romain, — II moyen âge, — III moderne.

Chaque âge se divise en périodes, et la période (deux ou trois siècles au plus) forme un tout, dont on fait l'histoire

I Extérieure,

II Intérieure.

L'histoire extérieure, c'est 1) le Pape et son gouvernement général de la chrétienté, 2) l'Église dans chaque nation.

L'histoire intérieure, ou vie intérieure, qui est la vie de l'intelligence et de la volonté, se subdivise en

1) Vie intellectuelle,

2) Vie sociale, religieuse et morale.

Dans la vie intellectuelle entrent les institutions scolaires, les écrivains et la littérature, d'abord et

1. Cette division (âges et périodes), communément suivie, est imposée par les événements (Cf. Moehler-Gams, *Hist. de l'Eglise*, t. I, p. 15 sq.). Un point offre des difficultés particulières et partage les historiens : l'étendue à donner à l'âge romain. Les uns demandent cinq siècles, d'autres six (Kraus, Néander, Jacobi), ou même sept (Hergenrœther, Alzog, Dœllinger) et huit (Héfélé, Mœhler, Hase). En réalité, l'âge romain finit, dans le monde latin, par la chute de Rome, la destruction de l'Empire d'Occident, et l'entrée en scène, définitive cette fois, des Barbares (476). Dans le monde grec il n'y pas de date aussi précise. La fin commence à poindre dès la mort de Théodose (395), mais ne s'achève qu'au IXe siècle (cf. Bayet, dans l'*Hist. génér.* de M. Lavisse, t. I, ch. IV, p. 161 et 201). De là l'embarras des auteurs qui, par raison d'uniformité, veulent une date commune pour l'Orient et l'Occident.

surtout chez les catholiques, moins principalement chez les dissidents.

La vie sociale, religieuse et morale comprend une infinité de choses. Pour y mettre un certain ordre, nous avons emprunté une division au droit canonique : *Clercs, Religieux, Fidèles*. Nous racontons ainsi successivement ce qui se rapporte aux *clercs*, depuis le Pape jusqu'au tonsuré, aux *religieux* (anciens et nouveaux Ordres), enfin aux *fidèles*. — Le récit concernant les fidèles ne paraît pas lié de prime abord ; il l'est cependant ; il suit *à peu près* le progrès normal de l'âge et de la vie chrétienne des fidèles. Or on devient chrétien par le *baptême* ordinairement précédé du *catéchuménat;* une fois chrétien, on entend la *messe*, on *communie*, on prend part aux divers *offices liturgiques*, on observe les *fêtes ;* tout cela dans une *église*, d'où *architecture, sculpture, peinture;* on pratique certaines *dévotions*, louables d'ordinaire, blâmables par exception ; ceux qui tombent dans le péché se relèvent par la *confession* et la *pénitence ;* l'*extrême-onction* aide à bien mourir ; enfin vient la *sépulture* au *cimetière*.

Telle est, dans ses grandes lignes, la marche générale du récit. Il a fallu s'en écarter quelquefois, parce que l'histoire ne comporte pas, comme les mathématiques, des divisions absolument rigoureuses. Toujours néanmoins elle demeure la marche idéale, dont l'auteur ne s'est éloigné qu'à regret et dans la mesure de la nécessité, s'efforçant ainsi de concilier, autant que possible, l'ordre et l'unité de la composition avec les exigences de la vérité historique.

ABRÉVIATIONS

Ann. P. F.	Annales de la Propagation de la Foi.
A. SS.	Acta Sanctorum (Bollandistes).
Bg.	Biographie.
Bibl.	Bibliographie.
Bul. cr.	Bulletin critique.
Cl. Fr.	Revue du Clergé français.
CP.	Constantinople.
Corr.	Le Correspondant (Revue).
D.-M.	Revue des Deux-Mondes.
Ét.	Études des Pères Jésuites.
H. E.	Histoire ecclésiastique.
L'Univ.	L'Univers (journal).
Mg.	Monographie.
P. G.	Patrologie grecque, éd. Migne.
P. L.	Patrologie latine, éd. Migne.
Q. act.	Les Questions actuelles (Revue).
Q. H.	Revue des Questions historiques.
R. H. E.	Revue d'histoire ecclésiastique (publiée à Louvain).
Rom. Sot.	Roma Sotterranea.
V.	Voyez.

INTRODUCTION[1]

§ 1. — SOURCES DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

On appelle ainsi les anciens documents (écrits, *monumentaux,* oraux) où l'historien puise la connaissance du passé de l'Église.

Ces documents sont contemporains des faits ou un peu postérieurs : dans ce dernier cas, leur valeur est moindre. Ils sont officiels ou privés. Les premiers, plus autorisés d'ordinaire, émanent de personnes publiques agissant comme telles; les seconds, de simples particuliers, ou de personnes publiques agissant en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

Le nombre des sources est en quelque sorte infini; il suffit de signaler ici les plus importantes.

Auteurs à consulter sur la manière de se servir des sources. — Honoré de Sainte-Marie, *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Église, les ouvrages des Pères, les actes des martyrs et les vies de saints*, 3 vol., Paris, 1713. — De Smedt, *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam*, in-8, Gand, 1876 (c'est la meilleure *Bibliographie élémentaire de l'Histoire ecclésiastique*, d'après M. Langlois)[2]. — Id., *Prin-*

1. Pour éviter d'inutiles répétitions, on ne fait pas ici d'*historiographie.* Les éléments en sont disséminés dans tout l'ouvrage; le lecteur les trouvera, pour chaque période, au chapitre *Écoles et Écrivains.*

2. *Manuel de Bibliogr. hist.*, Paris, 1901, p. 161.

cipes de la Critique historique, in-12, Paris, 1883. — MONOD, *Bibliographie de l'histoire de France;* catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages relatifs à l'*Histoire de France*, depuis les origines jusqu'en 1789, in-8, Paris, 1888 (Notre but, dit M. Monod, a été de fournir aux travailleurs un répertoire commode et méthodique qui leur permette de savoir quels sont, sur les questions et sur les diverses époques de notre histoire, les livres essentiels à consulter). — LANGLOIS, *Manuel de bibliographie historique*, in-16, Paris, 1896 (ce n'est pas une *bibliographie*, mais un traité de méthode, enseignant « la manière de se servir des instruments bibliographiques qui existent », p. 7 de la Préface). — LANGLOIS et SEIGNOBOS, *Introduction aux Études historiques*[1], 2e éd., in-16, Paris, 1899 (c'est un *Essai sur la méthode des sciences historiques*, p. VII de l'Avertissement). — HOGAN, *Les Études du Clergé*, in-8, Paris, 1898, trad. de l'angl. par l'abbé Boudinhon, ch. XII (Conseils pour l'étude de l'histoire au séminaire et hors du séminaire). — BESSE, *Les Études ecclésiastiques*, 1 vol. (XIV-190 pp.), Paris, 1900, ch. VII : *De l'Étude de l'histoire.*

I. Actes pontificaux. — Bullarium romanum[2], éd. Cocquelines, 14 tom., Rome, 1733-56; continuatio a Barberi, Specia et Segreti, Rome, 1835-57; nova ed., 24 tom., Turin, 1857-72 (usque ad Pium VIII). — Pontificum romanorum a S. Clemente usque ad S. Leonem M. epistolæ genuinæ, éd. Constant, Paris, 1721; éd. Schoenemann, t. I, Goettingue, 1796, in-4; a S. Hilario usque ad S. Hormisdam, éd. Thiel, Braunsberg, 1868, in-4. — Regesta Pontif. romanorum, a condita Ecclesia ad an. 1198, éd. Jaffé, 1851, Berlin; 2e éd., Berlin, 1885-

1. Dans ce livre, on ne trouve qu'un mot, une courte note, sur les faits miraculeux : « La notion même de miracle est métaphysique ; elle suppose une conception d'ensemble du monde qui dépasse les limites de l'observation » (p. 178 de la 2e éd.).

On pourrait faire une réflexion analogue sur les faits ordinaires : L'historicité d'un fait quelconque suppose une conception d'ensemble de la connaissance et de la certitude qui dépasse les limites de l'observation.

La conclusion du même livre (p. 279) est celle-ci : « la méthode historique... est très hygiénique pour l'esprit, qu'elle guérit de la crédulité... et de la crainte des transformations » sociales.

C'est incomplet. La méthode historique guérit l'esprit de la crédulité, mais le rend croyant, et elle ne le guérit pas de la crainte de toutes les transformations sociales.

2. V. art. *Bullaire*, dans le *Dict. th.* VACANT.

88, 2 in-4; ab anno 1198 ad an. 1304, éd. Potthast, 1874-75, Berlin, 2 in-4. —Les Registres des Papes, publication de l'École de Rome, Paris, coll. in-4. Parus : Innocent IV, Boniface VIII, Benoît XI, Nicolas IV, Grégoire IX, etc. — Corpus juris canonici [1], éd. Friedberg, Leipzig, 1879-81, 2 in-4. — Liber diurnus romanorum Pontificum, éd. De Rozières, Paris, 1869; autre éd. par Garnier, Paris, 1680, dans P.L., CV, 9 sq.; la meilleure est celle de Sickel, Vindob., 1889. — Acta Sanctæ Sedis, publiés à Rome depuis 1865.

II. **Collections de conciles.** — Conciliorum omnium collectio regia, 37 fol., Paris, 1644 sq. — Labbe et Cossart, coll., 17 fol., Paris, 1674 (collect. plus complète que la précédente, quoique moins volumineuse. Labbe, S. J., mourut (1667) en travaillant aux 9e et 10e vol.; son confrère Cossart acheva le travail). — Hardouin, Acta conciliorum et epistolæ decretales ac constitutiones summorum Pontificum, ab an. 34 ad an. 1714, 12 fol., Paris, 1715 (plus complète que les précédentes, d'une impression très correcte, et d'un usage facile grâce aux cinq tables de la fin; cf. § 354 *bis*). — Coleti, coll., 23 fol., Venise,

1. Le *Corpus juris* se compose de six collections. La 1re (Decretum Gratiani), œuvre, vers 1150, du moine Gratien, professeur à Bologne, comprend la législation eccl. des douze premiers siècles et se divise en trois parties, dont la 1re se subdivise en *Distinctiones* et *Capita;* la 2e en *Causæ*, *Quæstiones* et *Capita;* la 3e, qui a pour titre *De Consecratione*, en *Distinctiones* et *Capita*. — La 2e (*Decretalium Greg. IX libri V : judex, judicium, clerus, connubia, crimen*) comprend les nouvelles décrétales jusqu'à Grégoire IX; elle fut faite par saint Raymond de Pennafort à la demande de Grégoire IX. — La 3e, dite *Liber sextus* parce qu'on la considéra comme un complément des cinq livres précédents, fut l'œuvre de Boniface VIII; elle comprend les nouveaux décrets jusqu'à ce dernier Pape. — La 4e (*Constit. Clementinarum libri V*) fut faite par Clément V après le concile de Vienne, et publiée (1317) par Jean XXII. — La 5e (*Extravagantes* Joh. XXII) et la 6e (*Extravagantes communes*), œuvres, toutes les deux, du Français Chappuis, comprennent : la 1re, vingt décrétales de Jean XXII; la 2e, d'autres décrétales jusqu'à Sixte IV († 1484).

1728-34, avec les suppléments de Mansi (jusq. 1720), 6 fol., Lucques, 1748-52. — Mansi, coll. (jusq. 1439), 31 fol., Flor. et Venise, 1759-98 (la plus complète pour le temps qu'elle embrasse; moins correcte que celle d'Hardouin, et moins facilement abordable parce que, n'étant pas terminée, elle n'a pas d'*index* à la fin. Sur les défauts de cette collection, v. Quentin, *Mansi et les grandes collections conciliaires*, in-8, Paris, 1900. Une réédition est en cours de publication à Paris, chez Welter, depuis 1900; elle comprendra 31 fol., plus 10 à 12 vol. de *Continuation* et *Tables*). — Héfélé, *Histoire des Conciles* (trad. Delarc, 11 vol., 1869-76). Le t. Ier (p. 67 sq. de l'éd. fr.) donne la bibliographie du sujet. — Collectio Lacencis, Acta et decreta S. Concil. recentiorum, 7 vol., Fribourg, 1870-1890 (édit. par les Jésuites allemands).

Collections de conciles tenus dans tel ou tel pays : Sirmond et La Lande, Concil. antiq. Galliæ, 4 fol., 1629-66 (Les trois 1ers vol. sont du P. Sirmond (1629); le 4e de son cousin La Lande (1666). — Aguirre, Coll. max. Concil. Hispaniæ, 4 fol., Rom., 1693; ed. nov., 4 fol., Rom., 1753. — Wilkins, Concil. Magnæ Britanniæ et Hiberniæ, 4 fol., Lond., 1734. — Hartzheim, Concil. Germaniæ, 11 fol., Cologne, 1749-90. — Petersy, Sacra Concilia... Hungariæ, 2 fol., Vienne, 1742.

III. **Confessions de foi.** — Denzinger, Enchiridion symbolorum et definitionum quæ de rebus fidei et morum a conciliis œcumenicis et summis pontificibus emanarunt, 9e éd. par Stahl, Wurzbourg, 1899.

IV. **Liturgies.** — Renaudot, Liturg. Oriental. collect., 2 vol., Paris, 1716. — Muratori, Liturgia romana vetus, 2 fol., Venise, 1748. — J.-A. Assemani, Codex liturgicus Eccl. univ., 13 vol., Rome, 1749. — Daniel, Codex liturgicus Eccl. univ., 4 vol., Leipzig, 1847-1853. — Martène, De antiq. Eccl. ritibus, ed. auct., Anvers, 1736. — Denzinger, Ritus orientalium, 2 vol., Wurtz-

bourg, 1863. — Guil. Durand, Rationale divinorum officiorum, Leyde, 1605; Naples, 1866. — Bona, Rerum liturgicarum lib. II, Rome, 1671; Turin, 1741-1749. — U. Chevalier, Repertorium hymnologicum, 1890-92; Bibliothèque liturgique, I, 1893; VII, 1900 (sacramentaire et martyrologe de S. Remy; martyrologe, ordinaires, etc., de la cathédrale de Reims); VIII, 1902, Paris (ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux). — Dom Cabrol et dom Leclercq, Monumenta Ecclesiæ liturgica, t. I, Paris, 1902. Ce 1er vol. contient 4.401 textes antérieurs à la paix de l'Église (R. H. E., avr. 1903, p. 377).

V. **Collections des Pères.** — Maxima Bibliotheca veterum Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum, 28 fol., Lyon, 1677 sq. (jusqu'au XVIe siècle, avec lacunes à partir du XIIIe. C'est une des éditions amplifiées du premier grand recueil d'œuvres patristiques qui ait été fait : la *Bibliothèque des SS. PP.* (9 fol.) de Marguerin de la Bigne († 1589), docteur de Sorbonne). — Galland († 1779), de l'Oratoire, Bibliotheca veterum Patrum, 14 fol., Venise, 1765-81 (s'arrête à l'an 1200; les ouvrages grecs y figurent en grec et en latin; un *index alphabeticus* de la collection a été publié (1863) à Bologne, in-8 de 34 pp.). — Migne, Patrologia latina, 217 in-4, usque ad Innocentium III, Paris, 1844-55; Patrologia græca, 162 in-4, usque ad concil. Florent., sæcul. XV, 1857-66 (Cette collection, de toutes la plus considérable, a été exécutée par l'abbé Migne sous la direction de dom Pitra; elle est très répandue; la série grecque n'a pas de tables). — Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, Vindob., 1866 sq.; travail « exécuté avec la rigoureuse précision de la méthode philologique »[1] ; il doit aller jusqu'à la fin du VIIe siècle[2]. — Hurter, SS. Patrum opuscula selecta, Inspruck, 1re série 1868-85, 48 vol. in-16,

1. Bardenhewer, *Les PP. de l'Égl.*, t. I, p. 24 de l'éd. fr. — V., *ibid.*, p. 25 sq., les collections des PP. de l'Église.
2. Le 44e vol. (1904) contient des lettres de S. Augustin.

2e série depuis 1884 (aucun souci du côté philologique dans cette collection; mais de courtes notes théologiques y expliquent la pensée de l'auteur; elle s'adresse aux jeunes théologiens, non aux critiques. Les ouvrages grecs n'y figurent qu'en latin). — Caillau et Guillon, Collectio selecta SS. Ecclesiæ Patrum, 133 in-8, Paris, 1829-1842. — L'Académie royale de Berlin publie une nouvelle éd. des écrivains eccl. grecs des trois premiers siècles. Commencée en 1897, la collection comprend déjà (1904) 12vol.; elle en aura une cinquantaine. — Texts and studies (contributions to biblical and patristic Literature) : publication en cours, sous la direction de Armitage Robinson. Commencée en 1891 (Cambridge), elle en est (1903) à son 7e vol. (R. H. E., an. 1903, p. 327 sq.).

VI. **Actes des martyrs et vies des saints.** — Surius, De probatis sanctorum vitis, 6 fol., Cologne, 1570-75, et sæpius. — Ruinart, Acta primorum martyrum, Paris, 1689; Augsbourg, 1802; Ratisbonne, 1859. — Bollandus, Acta sanctorum, Anvers, 1643 sq., 63 fol. usque ad 4 novemb. — Analecta Bollandiana, grand in-8 trimestriel, I-XIX, 1882-1900. — Mabillon, Acta ss. ord. Bened., 9 fol., 1666-1701. — Le Blant, Les Actes des Martyrs, supplém. à Ruinart, Paris, 1882, in-4°. — Hyvernat, Actes des martyrs de l'Égypte, texte copte et trad. française, 4 livraisons in-4°, Paris, 1886.

VII. **Règles monastiques.** — Luc. Holstenius, Codex regularum monastic. et canonic., 4 fol., Rome, 1661; Auctus a Mar. Brockie, 6 fol., Augsbourg et Vienne, 1759.

VIII. **Inscriptions et monuments.** — De Rossi, Inscriptiones christ. urbis Romæ, VII sæculo antiquiores, 3 fol., Rome, 1857-88. — Le Blant, Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle, 3 in-4, Paris, 1856-92. — Hübner, Inscrip. Hispan. Christianæ, in-4, Berlin, 1871, Supplementum 1892 et 1900; Inscr. Britann.

christ., in-4, Berlin et Londres, 1876. — Gazzera, Inscr. crist. antiche del Piemonte, Turin, 1849. — Kraus, Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande, 2 vol. parus en 1890-99 à Fribourg.

IX. **Lois civiles et concordats.** — Codex Theodosianus, cum comment. Gothofredi, éd. Ritter, 6 vol., Leipzig, 1737-1743. — Corpus juris civilis (Justinian.), éd. Gothofredus, 6 vol., Leyde, 1589 sq.; edid. fratres Kriegelii, Leipzig, 1833-43. — Collectio juris antejustiniani, par Mommsen, etc., 3 vol., Berlin, t. III, 1890. — Walter, Fontes juris eccl. antiqui et hodierni, Bonn, 1862.

X. **Collections pour servir aux histoires particulières.** — *a*) Muratori, Rerum italicarum scriptores ab an. 500 ad an. 1500, 25 fol., et 3 de suppl., Milan, 1723-51; nouv. édit. en cours de publication à Città del Castello, 27 fasc. fol. parus depuis 1903, il y en aura 300; — Id., Antiquitates italicæ medii ævi post declinationem Romani imperii ad an. 1500, 6 fol., Milan, 1738-42. C'est une collection de dissertations, avec intercalation de documents.

b) Dom Bouquet, Recueil des historiens des Gaules et de la France jusqu'en 1328, 19 fol., Paris, 1738-1833; continué par l'Ac. des Inscr., t. XX-XXIV in-fol., Paris, 1840-1905.

c) Pertz, etc., Monumenta Germaniæ historica ab anno X^ti 500 ad an. 1500 : 1) Scriptores, 2) Leges, 3) Diplomata (coll. terminée), 4) Epistolæ, 5) Antiquitates, 6) Auctores antiquissimi (t. XIVe, 1905). La publication se continue.

d) Fontes rerum austriacarum : Scriptores, 8 vol., 1855-75; Diplomata, 50 vol., 1849-98.

f) Rerum Britannicarum medii ævi scriptores, Londres, 1858 sq.; la coll. se continue.

g) Corpus script. historiæ Byzant., éd. Niebuhr, etc., Bonn, 1829 sq., 48 vol.

h) Dom Berlière, Documents inédits pour servir à l'hist. eccl. de Belgique, I, 1893.

Pour l'histoire du Moyen Age (jusq. 1500), dans tous les pays et à tous les points de vues : Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*. Trois parties : La 1re (*Bio-Bibliographie,* Paris, 1877-1886, in 8. Supplément, 1888, in-8) répond à la question suivante : Quelles sont les sources — c'est-à-dire ici les livres — à consulter sur les personnages historiques et chrétiens d'avant le XVIe siècle? Une nouvelle édition refondue et augmentée est en cours de publication depuis la fin de 1903; 5e fascicule paru (1905). — La 2e (*Topo-Bibliographie,* Paris, 1894 sq.) répond, dans la pensée de l'auteur, à la question : « Quels sont les travaux dont telle localité, tel fait, telle institution du moyen âge a été l'objet, tant au point de vue politique que littéraire »? — La 3e, si elle paraît, aura pour titre : *Bibliographie des ouvrages du moyen âge.*

§ 2. — SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE[1]

Ce sont toutes les sciences ayant des rapports avec l'histoire de l'Église, liées avec elle par quelque côté : telles l'histoire profane sous ses multiples aspects, l'histoire du paganisme et de toutes les fausses religions, la philosophie, la théologie, toutes les branches des sciences ecclésiastiques, etc. — Cependant on appelle plus spécialement *sciences auxiliaires* celles qui permettent à l'historien de faire des sources un emploi utile, judicieux, conforme aux règles d'une bonne critique, les voici :

I. **Diplomatique**[2]. — Mabillon, De re diplomatica, Paris, 1681, 2e éd. en 1709. — Toustain et Tassin, Nouveau traité de diplomatique, 6 vol., Paris, 1750-65. — Giry, Manuel de diplomatique, in-8, Paris, 1894.

1. Naval, *Elementos de Arqueologia,* 1903 (bon manuel donnant des notions sur la plupart des sciences auxil. de l'hist.).
2. Vérifie les documents et discute leur autorité.

II. **Paléographie** [1]. — Montfaucon, Palæogr. græca, Paris, 1708. — Silvestre, Paléographie universelle, 4 fol., 1839-41. — Zangemeister et Wattenbach, Exempla cod. lat., litt. majusculis scriptorum, Heidelberg, 1876. — Wattenbach et Velsen, Exempla cod. græc., litt. min. scriptorum, 1878. — E. A. Bond and E. M. Thompson, The Palæographical Society, Facsimiles of manuscripts and inscriptions, 3 fol., Londres, 1873-83. — Wailly, Éléments de Paléographie, 2 vol., Paris, 1838. — Chassant, Paléographie des chartes et des manuscrits du XIe au XVIIe siècle, 8e éd., Paris, 1885. — Prou, Manuel de Paléographie latine et française du VIe au XVIIe siècle, in-12, Paris, 1890. — Reusens, Éléments de paléographie, in-8, Louvain, 1899.

III. **Épigraphie** [2]. — De Rossi, Inscript. christ. (opere cit.), t. I, p. XLI-CXXIII. — Le Blant, Manuel d'Épigraphie chrétienne, d'après les marbres de la Gaule, in-12, Paris, 1869. — Salomon Reinach, Traité d'Épigraphie grecque, Paris, 1886. — Cagnat [3], Cours d'Épigraphie latine, in-8, Paris, 1898 (3e éd.). — Ricci, Epigraphia latina, 1898.

IV. **Numismatique** [4]. — Eckhel, Doctr. numism., 8 vol., Vienne, 1792-99. — Lefébure, Traité élémentaire de Numismatique générale, 2e éd. 1860. — Lenormant, La monnaie dans l'antiquité, 3 vol., 1878-79. — Cavedoni, Ricerche critiche intorno alle medaglie di Constantino Magno, etc., Modène, 1858. — Blanchet, Numismatique du moyen âge et moderne, 3 vol., Paris, 1890.

V. **Philologie** [5]. — Du Cange, Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, Paris, 1678; éd. Favre, Paris,

1. Enseigne à lire les anciens manuscrits et fixe leurs dates.
2. Aide à comprendre les inscriptions et à les interpréter.
3. Cf. LANGLOIS, *Manuel de bibliographie hist.* (1901), p. 200.
4. Traite des monnaies et du parti qu'en peut tirer l'histoire.
5. Aide à comprendre les textes qui nous sont parvenus.

1882-87, 10 vol. in-4. — Id., Glossarium ad script. mediæ et infimæ græcitatis, 2 fol., Lyon, 1688.

VI. **Géographie.** — Le Quien, Oriens christianus, 3 vol., Paris, 1740. — Neher, Kirchliche Geographie und statistik, 2 vol., Ratisbonne, 1864-68. — Launay, Atlas des missions de la Société des missions étrangères, Paris, 1891. — Vidal-Lablache, Atlas général. Histoire et géographie, petit in-fol., Paris, 1895. — Desjardins, Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, 4 in-8, Paris, 1876-93. — Longnon, Géographie de la Gaule au VIe siècle, in-4, Paris, 1888; Atlas historique de la France, in-8, Paris, 1889. — Werner, Orbis terrarum catholicus, in-4, Frib.-Brisg., 1890.

VII. **Chronologie**[1]. — D. Clémencet, L'art de vérifier les dates des faits historiques, 5 vol., Paris, 1750; continué par D. Clément, 3 fol., Paris, 1783-87 (3e éd.); nouvelle éd., 1818-21, Paris. — Petau, De doctrina temporum, Anvers, 1702. — G. Goyau, Chronologie de l'empire romain, 1891. — Mas Latrie, Trésor de chronologie et d'histoire et de géogr. pour l'étude et l'emploi des documents du moyen âge, 1889. — Lersch, Einleitung in die Chronologie, 2 in-8, Fribourg, 1899 (2e éd.).

Principales ères :

1) Ère de la fondation de Rome (753 av. J.-C.). — Supputation par les consulats romains et les années post-consulaires, en usage jusqu'au VIe siècle en Occident, jusqu'au IXe dans l'empire grec (sur les fastes consulaires, voir De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. LIV-LXX).

2) L'ère des Séleucides part de la bataille de Gaza (311 ou 312 av. J.-C.); les chrétiens de Syrie la suivent encore dans leur liturgie.

1. Nous fait connaître les ères adoptées en divers temps et en divers pays, et la manière dont les faits sont datés.

3) L'ère julienne commence le 1er janvier de l'an 45 av. Jésus-Christ.

4) L'ère espagnole commence l'an 38 av. Jésus-Christ; en usage encore en Espagne au début du xive siècle.

5) L'ère de Dioclétien, ou ère des martyrs, commence avec le règne de cet empereur (29 août 284).

6) L'ère des Olympiades, ou périodes de quatre ans, commence l'an 776 avant l'ère chrétienne et demeure en usage jusqu'au ive siècle de notre ère. Le 1er juillet de l'an 1 de l'ère chrétienne coïncide avec le commencement de la 195e olympiade.

7) L'ère de la création du monde commençait : l'an 5509 avant J.-C., à Constantinople (en usage chez les Russes jusqu'à Pierre le Grand, aujourd'hui encore dans l'Église grecque); l'an 5502 avant J.-C., à Alexandrie; l'an 5792 avant J.-C., à Antioche; l'an 3761 avant J.-C., chez les Juifs.

8) Le cycle des indictions, ou périodes successives de 15 années, paraît remonter à Constantin et se prolonge jusque dans le xvie siècle. On comptait les années de l'indiction courante, mais pas les indictions mêmes. — Il y avait l'indiction de *Constantinople*, commençant le 1er septembre; l'indiction *Constantinienne*, commençant le 24 septembre, prédominante en France, en Allemagne et en Angleterre; l'indiction *Romaine* (pontificalis), commençant le 25 décembre, et suivie depuis saint Grégoire VII dans tous les actes du Saint-Siège.

9) L'ère chrétienne, introduite en Italie par Denys le Petit, vers 526, remplaça peu à peu toutes les autres en Occident. Sa première année est la 754e de la fondation de Rome, Denys ayant voulu que la nouvelle supputation rappelât la naissance de Jésus-Christ, placée par lui en l'an 753. Mais il se trompa dans ce calcul. Jésus-Christ naquit l'an 749 ou 747 *post urbem conditam*, c'est-à-dire la cinquième ou septième année avant notre ère [1].

1. Cf. le *Dict. de la Bible* de M. Vigouroux, art. *Chronologie biblique*,

Même variété pour le *commencement des années* que pour celui des ères. Au XVIe siècle seulement, fut universellement adopté le 1er janvier.

§ 3. — LE CALVAIRE ET L'HISTOIRE DU GENRE HUMAIN

Un fait domine les annales du genre humain, explique les temps passés et à venir : l'Incarnation du Verbe de Dieu. Le monde ancien et le monde nouveau sont comme les deux versants du Calvaire; on ne peut les bien voir, en avoir la pleine intelligence, que si on les considère du haut de la croix. De là vient le grand intérêt qui s'attache à l'histoire ecclésiastique, histoire du divin Crucifié, de sa mission et de son œuvre, de son influence profonde et durable sur la marche de l'humanité à travers les siècles. — Elle n'a pour théâtre, à vrai dire, que le second versant de la colline; elle ne commence proprement qu'à la Pentecôte; mais des liens réels la rattachent aux origines mêmes des choses, et c'est ainsi qu'elle projette une vive lumière sur tous les temps. Si le Christianisme est l'âme du monde, comme l'a si bien dit l'auteur de la lettre à Diognète, l'étude de l'histoire de l'Église est l'âme de toutes les études historiques; elle en fait tout ensemble le lien et la vie.

§ 4. — PRÉCIS DE L'HISTOIRE DU MONDE AVANT JÉSUS-CHRIST [1]

I. A l'origine des temps, à un moment que ne font con-

col. 734 sq.; — JACQUIER, *Histoire des Livres du N. T.*, t. I (1903), p. 1 sq.; — VAN ETTEN, *Disquisitio critica quo tempore Verbum Incarnatum homo vixerit*, Rome, 1900.

1. Fr. LENORMANT, *Les premières civilisations*, 2 vol., Paris, 1874; — Id., *Les sciences occultes en Asie*, 2 vol., 1874-1875; — Fr. MARTIN, *Textes religieux, assyriens et babyloniens* (transcription, traduction et commentaire), in-8, Paris, 1903. Plusieurs de ces textes sont anté-

naître ni la Bible ni la science [1], Dieu créa les premiers éléments de ce monde. Beaucoup plus tard (des millions d'années après), il créa le premier couple humain, duquel procèdent tous les autres hommes [2]. A quelle époque eut lieu cette dernière création? Plus de deux cents calculs différents ont été faits à ce sujet par les auteurs qui prétendent suivre la Bible [3]; mais on ne peut faire fond sur aucun, à cause de l'insuffisance des éléments chronologiques fournis par le texte sacré. Le plus court de ces calculs ne compte que 3483 ans entre le premier homme et Jésus-Christ; le plus long en suppose 6984. Ce dernier chiffre est plus près de la vérité, car de récentes découvertes [4] montrent que l'Égypte et la Chaldée étaient déjà

rieurs à Abraham; — LAGRANGE, *Études sur les religions sémitiques*, in-8, Paris, 1903; 2e édit., 1905; — SEIGNOBOS, *Hist. des anciens peuples de l'Orient*, 1 vol., Paris, 1890 (bon manuel); — ID., *Grèce ancienne*, 1 vol., Paris, 1891 (manuel); — BOXLER, *Histoire de la Grèce ancienne*, in-12, Paris, 1901 (*Et.*, 5 déc. 1902, p. 713); — ‡ MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique :* t. I, les origines; t. II, les premières mêlées des peuples; t. III, les empires; 3 in-8, Paris, 1895-99 (*Q. H.*, janvier 1901); — ‡ CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE et ses collab., *Manuel d'Histoire des Religions*, trad. fr. in-8, Paris, 1904; — HILPRECHT, *Explorations in Bible Lands during the 19th Century*, in-8, Edimbourg, 1903; — ‡ PERROT et CHIPIEZ, *Hist. de l'Art dans l'Antiquité;* le 8e vol. in-4, 1904, Paris; — JASTROW, *The religion of Babylonia and Assyria*, 1898; édition all. plus complète, 1er vol. 1904. — Pour la chronologie, VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, art. *Chronol. bibl.*

1. Accord de la science et de la cosmogonie biblique : *Dict. de la B.* de M. VIGOUROUX, art. *Cosmogonie mosaïque;* — *Dict. apol.* de JAUGEY, art. *Cosmogonie* et *Jours de la Genèse;* — Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, p. 462 sq. (10e éd.).

2. Cf. DE QUATREFAGES, *L'espèce humaine;* — DE VALROGER, *La Genèse des espèces*, p. 103 sq.; — DUILHÉ DE SAINT-PROJET, *Apologie scientifique de la foi chrétienne,* p. 339 sq. de l'édit. de 1903; — POZZI, *La Terre et le récit biblique*, p. 373 sq.; — MOIGNO, *Les Splendeurs de la foi*, p. 351 sq.; — HATÉ, *L'Homme singe et les savants*, dans la *Controverse*, t. I, 1880-1881; — *Dict. Apolog.* de JAUGEY, art. *Homme*, II, et *Polygénisme;* — *Dict. de la B.* de M. VIGOUROUX, art. *Adam*, col. 188 sq. Voir la *Bibl. ibidem*, col. 205.

3. Genes., cap. V et XI.

4. Pour l'Égypte, les découvertes sont dues surtout à CHAMPOLLION, né à Figeac, mort (1832) usé par le travail à quarante et un ans. Il parvint à déchiffrer une inscription hiéroglyphique sur une pierre qu'un officier

pourvues d'une civilisation avancée, plusieurs milliers d'années [1] avant l'ère chrétienne. Rien même ne s'oppose, dans l'état actuel de la science et des connaissances historiques, à ce qu'on lui reconnaisse une exactitude approximative [2]. — Le premier homme et la première femme furent créés à l'état d'adultes, et avec une raison développée, instruits par le Créateur lui-même, et enrichis de dons surnaturels. On connaît leur désobéissance, les suites funestes du péché originel, la promesse d'un Rédempteur, et la transmission à la postérité, par le canal de la tradition orale, de cette promesse et de tout le dépôt de la révélation primitive.

Au cours des siècles, les hommes *corrompirent leur voie;* la corruption devint générale; et Dieu irrité

d'artillerie avait rapportée (1799) d'Égypte, et ouvrit ainsi tout un monde aux recherches des savants. Principaux égyptologues après lui : de Saulcy, E. de Rougé, Mariette, Maspero.

Pour l'Assyrie et la Chaldée, un autre Français, BOTTA, a fait (1842) les premières découvertes; il a trouvé, en faisant faire des fouilles, le palais du roi Sargon. Un Anglais, Layard, a découvert, depuis, les ruines de Ninive; et une mission française a exploré les ruines de Babylone. Les inscriptions cunéiformes ont été déchiffrées par des savants anglais et français; et ainsi est née l'*Assyriologie*, science toute nouvelle comme l'*Egyptologie*.

1. Quatre à cinq mille ans, dit l'abbé GUIBERT, *Les Origines*, p. 301 (2e éd.). Cf. VIGOUROUX, *Les Livres saints*, t. I, l. I, chap. IV, art. 2; *Manuel biblique*, t. I, p. 579, note.

2. VIGOUROUX, *Manuel biblique*, t. I, n° 317 (10e éd.); *Les livres saints*..., t. III; — POZZY, *opere cit.*, p. 401-448; — REUSCH, *La Bible et la Nature*, trad. HARTEL, *Supputations géologiques de l'âge du genre humain*, leçons XXXII-XXXIV, p. 550 sq.; — LAMBERT, *Le Déluge mosaïque*, 2e éd., chap. XI, *L'Ancienneté de l'homme sur la terre*, p. 332 sq.; — BOULAY, *l'Ancienneté de l'homme, d'après les sciences naturelles*, in-8, Paris, 1894.

La première apparition de l'homme sur la terre remonte, à partir d'aujourd'hui : à trente ou trente-deux mille ans (simple conjecture), d'après M. de Lapparent (*Revue des questions scientifiques*, oct. 1893, p. 402-432; *Bulletin de la Société bibliographique*, juillet 1895, p. 165-168); à dix ou douze mille ans d'après le marquis de Nadaillac (voir ses articles dans le *Corr.*, an. 1888-1893). — M. de Mortillet fait remonter à plus de deux cent mille ans (!) les premiers habitants de l'Europe.

anéantit dans les eaux du **déluge** (date inconnue) le genre humain tout entier, à l'exception de Noé et de sa famille[1]. Les fils de ce patriarche se multiplièrent entre le Tigre et l'Euphrate, depuis les monts d'Arménie jusqu'aux plaines de Sennaar. Mais ils ne marchèrent pas toujours, comme leur père, dans le chemin de la justice et de la vérité. Fiers de leur nombre, ils[2] voulurent élever une tour[3], pour défier, dit-on, le Très-Haut (3000? ans av. J.-C.). La confusion des langues fut le châtiment de leur orgueil, et la tour demeurée inachevée porta le nom de *Babel* (confusion).

A partir de ce moment, de grands changements s'opérèrent qui modifièrent les destinées humaines : La diversité des langues, suite de leur confusion, et le nombre toujours croissant des descendants de Noé, obligèrent ces derniers à se disperser en différentes contrées. Les descendants de Sem[4] s'établirent en Asie; ceux de Cham, dans une partie de l'Asie et en Afrique; ceux de Japhet, en Europe. — L'autorité politique cessa peu à peu de se confondre avec l'autorité paternelle; de petits royaumes se formèrent; et le système paternel, qui concentrait tous les pouvoirs sur le chef le plus ancien de chaque famille, disparut généralement. — La religion primitive commença à s'altérer dans les esprits; le souvenir de la révélation faite à Adam, devenant de plus en plus difficile à garder, l'erreur en matière de religion prit place à côté

1. Que Noé ait été seul excepté avec sa famille, c'est l'opinion commune, et le sens le plus naturel de l'Écriture (Gen., cap. VI sq.; I Petri, III, 20; II Petri, II, 5); l'état actuel de la science n'oblige pas d'y renoncer (Cf. le *Dict. apol.* de JAUGEY, et le *Dict. de la Bible* de M. VIGOUROUX, art. *Déluge*).

2. Tous ou un certain nombre seulement? V. VIGOUROUX, *Manuel biblique*, t. I, n. 337.

3. Gen., c. XI; — JAUGEY, *Dict. apol.*, art. *Babel*; — VIGOUROUX, *La Bible et les découvertes modernes*, t. I; *Dict. de la Bible*, art. *Babel* (*tour de*), *Confusion des langues; Manuel biblique*, t. I, n. 335.

4. Sem, Cham et Japhet, fils immédiats de Noé. Après le déluge, Noé eut-il d'autres enfants?

de la vérité, alla croissant de jour en jour. — C'est alors que Dieu, dans un dessein de miséricorde, choisit un homme juste, **Abraham**[1] (vers 2296 av. J.-C.), pour en faire le père d'un peuple privilégié, qui conserverait à travers les siècles le dépôt de la révélation primitive. Le reste du genre humain s'enfonça de plus en plus dans les ténèbres de l'erreur et dans les profondeurs de l'iniquité. Les hommes se trouvèrent ainsi bientôt divisés en deux parties fort inégales : païens et Hébreux.

II. **Hébreux**[2]. — 1) Habitant de la Chaldée au moment de sa vocation, Abraham passa, sur l'ordre de Dieu, au pays de Chanaan[3]. Isaac, l'un de ses deux fils, hérita de la promesse. L'un des fils d'Isaac, Jacob, en hérita à son tour. Celui-ci, vers la fin de sa vie, se retira en Égypte, où ses douze fils devinrent les chefs du peuple de Dieu divisé en douze tribus. Opprimés par les Pharaons pendant quatre cent trente ans[4], les Israélites, au nombre d'environ 600.000 sans compter les enfants, furent enfin délivrés[5], vers 1493 av. J.-C., par **Moïse,** du joug des Égyptiens ; ils passèrent la mer Rouge sous la conduite

1. *Dictionn. Apol.* de Jaugey, art. *Abraham* et *Circoncision* (on y trouve la réponse à certaines difficultés des rationalistes).

Cf. Le *Dictionn. de la Bible* de M. Vigouroux, art. *Circoncision.* — Paul Dornster, *Abraham-Studien*, 1 vol. in-8, VIII-279 p. (Dans les *Biblische-Studien*) (*Bull. crit.*, 1902, p. 506).

2. Les descendants d'Abraham, héritiers de la promesse, ont été appelés successivement *Hébreux*, *Israélites*, *Juifs* : Hébreux, d'Héber, un des ancêtres d'Abraham ; Israélites, d'Israël, surnom de Jacob ; Juifs (*Judæi*), de Juda (roy. de Juda). Ce dernier nom a prévalu, parce que le royaume de Juda subsista seul après la destruction du royaume d'Israël.

3. *Dictionn. théol.* de Vacant, art. *Abraham*, col. 95.

4. *Dictionn. de la Bible* de M. Vigouroux, art. *Chronologie biblique*, col. 727-728. — *Cf. de la Saussaye, p. 98.

5. D'après l'opinion la plus accréditée, cet événement eut lieu sous le pharaon Ménephtah Ier, dont une inscription (premier monument égyptien qui mentionne les Israélites) porte : « Ceux d'Israïlou sont arrachés, il n'y en a plus de graine » (Mangenot, dans le *Dictionn. de la Bible* de M. Vigouroux, art. *Israël,* col. 998).

de leur libérateur, errèrent pendant quarante ans dans le désert, et firent enfin leur entrée avec Josué dans la Terre promise de Chanaan. Gouvernés d'abord par des juges pendant plus de quatre cents ans, ils se donnèrent ensuite des rois : Saül, David[1], Salomon, etc. A la mort de ce dernier (975?)[2], les tribus se divisèrent, formèrent deux royaumes : celui d'Israël, qui élut pour roi Jéroboam, et celui de Juda, qui reconnut l'autorité de Roboam, fils de Salomon. Le premier fut détruit (721) par Sargon (722-705), roi d'Assyrie[3]; le second s'effondra sous la puissance de Nabuchodonosor, qui emmena captifs à Babylone (606) une partie des habitants et renversa (587) le temple de Jérusalem[4]. Après une captivité de soixante-dix ans (606-536), les Juifs obtinrent de Cyrus[5], roi de Perse, la permission de retourner à Jérusalem[6]. En 332, ils passèrent de la domination persane sous celle d'Alexandre, puis alternativement sous celle des rois d'Égypte et de Syrie. Avec les Macchabées ils secouèrent le joug des incirconcis; mais ils furent plus tard subjugués par

1. MEIGNAN, *David, roi, psalmiste, prophète*, Paris, 1889; — *Dictionn. Apol.* de JAUGEY, et *Dictionn. de la Bible* de M. VIGOUROUX, art. *David*.
2. *Dictionn. de la Bible* de M. VIGOUROUX, art. *Chron. bibl.*, col. 738.
3. La Bible (IV Reg., XVIII, 3) attribue à Salmanasar, roi d'Assyrie (727-722), la destruction du royaume d'Israël. Rien de plus exact. Sargon ne fit la campagne que comme général de Salmanasar; peut-être aussi la termina-t-il seulement, et Salmanasar l'aurait commencée (cf. VIGOUROUX, *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, — *Dictionn. de la Bible*, art. *Captivité*, col. 227-228; — *Dict. Apol.* de JAUGEY, art. *Salmanasar*. — M. Seignobos dit : « ... Salmanasar V, dans la 5e année de son règne, pendant que son armée assiégeait la capitale du peuple d'Israël. Son général en chef, Sargon, se fit proclamer roi par les soldats » (*Hist. des anc. peuples* de l'Orient, p. 143). — Cf. *Ét.*, 20 déc. 1902, p. 749.
4. *Dictionn. de la Bible* de M. VIGOUROUX, art. *Captivité*, *Jérusalem*, 1383-1384.
5. Isaïe, cap. XLIV, XLV, etc. — Cf. VIGOUROUX, *Manuel Biblique*, t. I, nos 948 et 952.
6. Quarante-deux mille trois cent soixante seulement rentrèrent alors (536) à Jérusalem, sous la conduite d'un descendant de David, Zorobabel, qui fit reconstruire le temple. Deux mille autres arrivèrent en 458, conduits par Esdras.

les Romains qui, en leur donnant un roi étranger, Hérode (40), firent sortir à jamais le sceptre de la maison de Juda.

2) Grâce à la vocation d'Abraham, la religion primitive ne disparut pas du milieu des hommes [1]. Composée d'un petit nombre de dogmes et de préceptes, simple dans son culte, sans autre sanctuaire que le foyer domestique, sans autre prêtre que le père de famille, elle se conserva chez le peuple hébreu au moyen de la seule tradition orale. — Après la sortie d'Égypte, Moïse, divinement inspiré, la fixa par l'Écriture et la compléta; il y ajouta le décalogue apporté du Sinaï, et de nombreuses prescriptions liturgiques et disciplinaires. C'est ainsi que le tabernacle et l'arche d'alliance [2] devinrent le centre unique ordinaire [3] du culte; que des sacrifices nouveaux furent institués; qu'au sabbat furent ajoutées les néoménies et les fêtes de Pâques, de la Pentecôte, des Tabernacles et de l'Expiation [4]; que le sacerdoce [5] fut réservé à Aaron et à ses descendants, et les fonctions inférieures du ministère sacré toutes confiées aux autres membres de la tribu de Lévi. — David et Salomon rehaussèrent la pompe du culte, le premier par la sublimité de ses cantiques, le

1. Croyance des Hébreux à la vie future : VIGOUROUX, *La Bible et les découvertes modernes*, t. III; *Dictionn. de la Bible*, art. *Ame;* — HALEVY, *Revue archéologique*, juill. 1882; — CLERMONT-GANNEAU, *ibid.*, déc. 1879; — H. MARTIN, *La vie future*, ch. III; — FREPPEL, dans *Annales Cathol.*, avril 1873; — LE HIR, *Le livre de Job;* — *Dict. Apol.* de JAUGEY, art. *Vie future*. — De récentes découvertes prouvent que les Sémites, dès la plus haute antiquité, priaient et offraient des sacrifices pour leurs morts (Lagrange, *Études sur les Religions sémitiques*, Paris, 1903, p. 291 sq.).

2. *Dict. de la Bible* de M. VIGOUROUX, art. *Arche d'alliance*.

3. **Dictionn. apolog.* de JAUGEY, art. *Sanctuaire*. — Cf. VIGOUROUX, *Les Livres saints et la critique rationaliste*, t. III; — abbé DE BROGLIE, *Annales de philos. chrét.*, nov. 1880; — WELLHAUSEN, *Revue de l'hist. des religions*, n° 1, 1880; — VERNES, *ibidem*, janv. 1882.

4. Dans la suite, il y aura jusqu'à cinquante-neuf fêtes, outre le sabbat (DOELLINGER, *Paganisme et Judaïsme*, p. 361).

5. *DOELLINGER, *ibidem*, l. X, n. 102 sq.; — LESÊTRE, *Grand prêtre*, dans le *Dict. de la Bible* de M. VIGOUROUX.

second par le magnifique temple qu'il bâtit à Jérusalem. Ce temple, où fut religieusement déposée et conservée l'arche d'alliance, devint le centre unique du culte public. Le tabernacle était désormais inutile. — Après la captivité, un nouveau temple s'éleva sur les ruines du premier, moins beau, il est vrai, et moins riche : il ne renfermait plus l'arche d'alliance. Cependant le service religieux se fit régulièrement dans son enceinte, et les espérances messianiques furent ravivées. En même temps les synagogues, antérieures, paraît-il, à cette époque, se multiplièrent et reçurent une meilleure organisation; chaque ville en fut pourvue. Les Juifs se réunissaient dans ces oratoires pour vaquer à la prière publique ou pour entendre l'explication de l'Écriture, jamais pour offrir des sacrifices, permis seulement dans le temple de Jérusalem.

3) Cette histoire des Juifs est étonnante; on ne peut l'expliquer naturellement. Pour comprendre les destinées de ce peuple, il ne faut pas oublier que Dieu l'a choisi pour conserver le dépôt de la révélation primitive et tout particulièrement l'attente du rédempteur promis à nos premiers parents. Par là s'expliquent : et sa merveilleuse origine; et sa durée plus merveilleuse encore au milieu des grands empires qui paraissent et disparaissent tour à tour; et la conservation de sa religion au milieu des systèmes philosophiques et des religions païennes qui tous les jours revêtent de nouvelles formes, enfantent de nouvelles erreurs; et la mission extraordinaire de ses prophètes qui le reprennent de ses fautes, lui rappellent la pensée du Messie dont ils tracent à l'avance un portrait fidèle; et enfin tout l'ensemble de son histoire politique, civile, religieuse, où tout est type et figure, où les sacrifices, les cérémonies, les lois, les institutions, les grands hommes, etc., figurent quelque trait de la vie du Sauveur du monde. « In figuris contingebant illis[1] ».

1. *Abbé DE BROGLIE, *Les Fondements intellectuels de la foi chré-*

III. **Païens**. — 1. *Les Empires*. — Après la confusion des langues et la dispersion des hommes, se formèrent de petits États, puis des États plus considérables. Plus de 4000 ans avant Jésus-Christ, l'Égypte formait un royaume avec Memphis pour capitale. Vers le même temps, plus tôt peut-être, la Chaldée était divisée en plusieurs royaumes. — Le premier grand empire est celui d'**Assyrie** (capitale Assur[1], puis Ninive), à partir du XIIe siècle. Nommons, parmi ses principaux rois : Teglath-Phalasar Ier (XIIe siècle) qui soumit la Chaldée et les pays situés entre le Liban et l'Euphrate, entre les montagnes d'Arménie et la mer Noire; Assur-Nazir-Bal (IXe siècle); Teglath-Phalasar II (VIIIe siècle); Sargon († vers 705); Sennachérib, fils de Sargon, qui détruisit Babylone; Assar-Haddon, fils de Sennachérib, qui rebâtit Babylone; Assurbanipal, fils du précédent, dont les armes conquirent l'Égypte et la Syrie. Cet empire se maintint pendant six cents ans, au prix de guerres cruelles[2] et

tienne (posthume), in-12, Paris, 1905, p. 111-120; — Aug. NICOLAS, *Études*, t. I, l. II, ch. II.

1. Assur était aussi le nom d'une des principales divinités du pays.

2. Assur-Nâzir-Bal raconte lui-même comment il a réprimé une révolte des habitants de Suru, en Mésopotamie : « J'en tuai un sur deux et j'emmenai les survivants comme esclaves. Je bâtis une pyramide devant la porte de la ville, je fis écorcher vifs quelques-uns des chefs de la révolte et j'étendis leur peau sur cette pyramide. D'autres furent murés vifs dans la maçonnerie, d'autres furent empalés le long du rempart. J'en fis écorcher devant moi un grand nombre, je tapissai la muraille de leurs peaux; je fis des couronnes avec leurs têtes et des guirlandes avec leurs cadavres. J'emmenai Ahiabab à Ninive, je le fis écorcher et j'étendis sa peau sur le rempart ». — Le même roi raconte comment il traita les gens d'une ville qu'il venait de prendre : « Je fis massacrer huit cents hommes et leur fis couper la tête. Je dressai une pyramide avec les cadavres; j'en fis crucifier sept cents » (citations de M. Seignobos, p. 139-141). — Voici maintenant Assurbanipal assiégeant Babylone. La famine prit les assiégés; des soldats mangèrent la chair de leurs fils et de leurs filles; d'autres se donnèrent la mort. Assurbanipal, maître enfin de la ville, nous dit le sort qu'il fit subir aux habitants : « Les officiers dont la bouche avait blasphémé contre Assur, mon maître, je leur arrachai la langue et les fis périr. Les soldats qui

presque continuelles. — Sur ses ruines, Nabuchodonosor éleva celui de **Babylone**, et Cyaxare celui de **Médie**[1] (VI[e] siècle). — Ces deux derniers cédèrent bientôt la place à l'empire de **Perse**. Cyrus († 529), roi des Perses, prit Babylone (538)[2], soumit la plus grande partie de l'Asie, et s'avança jusqu'à la Méditerranée et au Pont-Euxin. Ses successeurs conquirent l'Égypte (525) et d'autres provinces, mais ils échouèrent contre les Grecs. — Après une lutte, célèbre entre toutes, de près de deux siècles, les **Grecs** triomphèrent. Alexandre[3] entra vainqueur à Babylone (331), soumit à sa domination tous les pays occupés par les Perses, et s'avança jusqu'au Gange. Une mort prématurée (à trente-trois ans), triste effet de ses débauches, arrêta le cours de ses victoires (323). Les pays conquis par son ambitieux génie passèrent à ses généraux; ils formaient, en 284, quatre principales monarchies : Égypte, Syrie, Macédoine et Grèce.

Tandis que l'empire à peine créé d'Alexandre se démembrait, **Rome**, fondée l'an 753 avant l'ère chrétienne, assujettissait, les uns après les autres, les peuples voisins, sans prévoir encore ses glorieuses destinées. Lors-

vivaient encore... je les écorchai sur le tombeau de Sennachérib, et je donnai leurs chairs palpitantes en pâture aux chacals, aux oiseaux du ciel et aux poissons de la mer. Ainsi j'apaisai la colère des dieux irrités de leurs actions honteuses » (SEIGNOBOS, p. 156).

1. En 585, l'empire mède comprenait « outre le pays des Mèdes et des Perses, à l'est, la plus grande partie des pays de l'Iran, à l'ouest, l'Assyrie, l'Arménie, et l'Asie Mineure jusqu'à l'Halys » (SEIGNOBOS, p. 356).

2. Vigouroux, *Dict. de la Bible*, art. *Darius*, col. 1298. — Le roi de Babylone, au moment où Cyrus s'empara de la ville, s'appelait Baltasar d'après Daniel (v, 1), Nabonide d'après de récentes découvertes. La contradiction disparaît, si l'on remarque que Baltasar, fils de Nabonide, était probablement associé à l'empire (cf. le *Dict. apol.* de JAUGEY, art. *Baltasar;* — VIGOUROUX, *Bible et Découvertes*, t. IV; — BABELON, *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1881; — *Dict. de la Bible* de M. VIGOUROUX, art. *Babylonie*, col. 1370, et *Baltassar*, col. 1420-22). — V. la biog. de *Cyrus* par LINDI, in-4 (125 p.), Mayence, 1904 (all.).

3. VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, art. *Alexandre le Grand*.

qu'elle eut soumis, au bout de 480 ans, l'Italie entière, elle porta ses armes hors de la péninsule (264). Carthage, pendant plus d'un siècle, lui disputa héroïquement, mais vainement, le sceptre de l'Occident; elle succomba et fut réduite en cendres (146). Les royaumes orientaux succombèrent à leur tour; et l'on vit, sous Auguste, un colossal empire, ayant pour limites : le Rhin, le Danube, le Pont-Euxin, l'Euphrate, le désert en Afrique et l'Atlantique.

2. *La Religion.* — Les altérations de la révélation primitive durent être particulièrement sensibles après la confusion des langues; elles se multiplièrent de plus en plus, et aboutirent, en dehors du peuple de Dieu, à ce vaste ensemble d'erreurs qui s'appelle paganisme. Impossible, si Adam n'avait pas prévariqué, cet oubli de la vérité première s'explique sans peine dans l'hypothèse de la faute originelle et des ruines lamentables que cette faute fit dans l'âme humaine ; Le temps qui use la mémoire, l'imagination qui prête un corps aux réalités invisibles, « les impressions physiques qui affaiblissent la trace des choses intelligibles, la crainte qui exagère la puissance de l'objet qu'on redoute, le besoin de rapprocher de soi et de tailler à sa propre image ce qu'on révère et ce qu'on aime, les passions qui cherchent à mettre les croyances au niveau des actes, et repoussent ce qui les gêne pour mettre en place ce qui les flatte, enfin, l'action des forces sataniques..., toutes ces causes multiples, agissant de concert ou séparément », produisirent à la longue dans l'humanité déchue « une décadence graduelle dont le culte du mal et l'adoration du vice ont été le dernier mot[1] ».

Cependant, quelque épaisses que fussent les ténèbres de la gentilité, elles n'allèrent pas jusqu'à effacer dans l'esprit des hommes les dernières traces des vérités révé-

1. Freppel, *Saint Justin*, p. 120.

lées[1]. C'est ainsi qu'on trouve, dans les traditions de presque tous les peuples, un âge d'or, c'est-à-dire un âge d'innocence et de bonheur, un premier crime et une dégénération profonde, enfin un déluge où périt le genre humain à l'exception d'un seul couple. L'idée de Dieu et le culte de la Divinité demeurèrent aussi toujours, mais défigurés, altérés d'une manière odieuse ou ridicule.

La première altération [2], dans la conscience humaine, de l'idée de Dieu [3], fut la confusion de l'infini avec le fini,

1. *GUILBERT, *Divine Synthèse*, 3e éd., t. I, p. 56 sq.

2. Notre manière de comprendre les altérations successives de l'idée de Dieu, est celle de Mgr FREPPEL (*Saint Justin*, p. 120), qualifiée par le P. LAGRANGE (*Études sur les Relig. sémitiques*, p. 3, Paris, 1903) de « système assez communément admis ».

Nous donnons la suite surtout *logique* des altérations de l'idée de Dieu, sans affirmer son *absolue* et *constante* conformité avec la réalité historique : tant de causes accidentelles ont pu, dans les divers pays, empêcher, avancer ou retarder telle ou telle de ces altérations!

3. A l'origine de l'histoire des peuples, on trouve la croyance à l'unité de Dieu. Abbé THOMAS, *Les temps primitifs*, t. I, p. 267 sq.; — abbé DE BROGLIE, *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions*, 2e éd., in-12, Paris, 1886 (très bon); — Max MÜLLER, *Essais sur l'hist. des religions* (trad. par Perrot, Paris, 1872); — le MÊME, *Essais sur la mythologie comparée* (Paris, 1873).

En preuve, pour la **Chine**, ses deux plus anciens documents religieux (XXIIIe-VIIe siècle avant notre ère) : le *Chi-King*, livre de vers, et le *Chou-King*, recueil de morceaux historiques. « La religion primitive de la Chine, telle qu'elle apparaît dans les odes du *Chi-King*, dit d'HERVEY DE SAINT-DENIS (*Mémoire prés. à l'Ac. des Inscr.*, 11 mai 1877), était le pur monothéisme avec la croyance à l'immortalité de l'âme ». —* Cf. le *Dictionn. Apol.* de JAUGEY, art. *Religion primitive des Chinois*.

Pareille foi en **Égypte**, dont les monuments authentiques permettent de remonter jusqu'au quatrième millénaire avant J.-C. Le dieu unique des anciens Égyptiens avait même la trinité des personnes dans l'unité de nature (DE ROUGÉ; — abbé de BROGLIE; — ROBIOU, dans les *Quest. Hist.*, oct. 1878; — MASPERO, *Hist. ancienne des peuples de l'Orient*, 3e éd., un vol., Paris, 1878, p. 27-28; — Cf. Perret, conservateur du musée égyptien du Louvre, *Mémoire présenté à l'Acad. des Inscript.*, 4 juill. 1879. — M. Maspero dit, il est vrai (*ouvr. cité*, p. 27, note), que le monothéisme égyptien « dérive d'un paganisme antérieur »; mais cette assertion, postulatum de la libre pensée, est toute gratuite). — La théorie de l'émanation, qui gâte l'antique théologie égyptienne,

de Dieu avec les anges. Êtres spirituels et invisibles, très élevés au-dessus de l'homme, Dieu et les anges parurent posséder à un égal degré le caractère de la divinité, avoir droit à une même adoration. Le **Polythéisme,** un polythéisme encore tout spirituel, fut ainsi substitué au monothéisme, et la démonolâtrie prit la place du vrai culte [1]. — Cette conception de la pluralité des dieux ne tarda pas à se matérialiser, en passant du monde des

pourrait n'être qu'une altération de la Trinité divine. * V. le *Dict. Apolog.* de JAUGEY, art. *Religion Égyptienne.*

Dans l'**Inde**, les chants du *Rig-véda*, qui paraissent remonter au deuxième millénaire, nous font assister à une des premières altérations de l'idée monothéiste : les dieux s'y montrent comme des formes diverses du Dieu un et infini. C'est la conception à laquelle les Néo-Alexandrins du IIIe siècle de notre ère, en lutte avec le Christianisme, tenteront de ramener le polythéisme. — Cf. DE LA SAUSSAYE, p. 431.

La **Chaldée**, au deuxième millénaire, croit à un Dieu promordial, *Ilu*, Dieu Très Haut, Dieu par excellence, Unique et Bon (Fr. Lenormant, et *Dict. apolog.* de JAUGEY, art. *Religion de la Chaldée;* — cf. JASTROW, *The religion of Babylonia and Assyria*, 1898).

La religion des **Perses**, telle qu'elle ressort des livres de Zoroastre, reconnaît expressément un dieu unique à l'origine des choses (DE HARLEZ, *Origines du Zoroastrisme*, dans le *Journal Asiatique*, fév. et mars 1878; — BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, dans le *Journal des Savants*, juin et juill. 1878; — MASPERO, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, 3e éd., Par., 1878, p. 463-472; — Cf. *Dict. apol.* de JAUGEY, art. *Monothéisme des Hébreux*). — Ce Dieu unique, Aouramazdâ, c'est « l'esprit sage, le lumineux, le resplendissant, le très grand et très bon, le plus parfait et très actif, le très intelligent et très beau », créateur de toutes choses au sens strict (?) du mot (MASPERO, *ouvr. cité*, p. 465-466).

Le Dieu unique de l'antique **Arabie** est *Allah* (Fr. LENORMANT, *Manuel d'hist. anc. de l'Orient,* t. III, p. 350-351).

Les **Druides**, en Gaule, reconnaissaient un dieu supérieur aux autres dieux, soit *Teutatès,* soit *Hesus;* de même la race **slave** : *Boh* ou *Bog*, d'abord dieu unique ; de même les anciens **Germains** : *Wodan* (Odinus), que Tacite appelle « regnator omnium Deus » (*Germ.*, 39), et la mythologie scandinave, « père de toutes choses ». Cf. Ch. MOELLER, *Hist. du moyen âge*, 476-950, p. 10, 14, 26.

De récentes découvertes amènent le P. Lagrange à conclure que *El*, dieu primitif des **Sémites**, était « très probablement » leur dieu unique (*Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1903, p. 77).

1. DE BROGLIE, *ouvr. cit.*, p. 94.

esprits dans celui des corps. Après la confusion de l'infini avec le fini, vint la confusion de l'esprit avec la matière. La nature, elle aussi, est une grande puissance; le soleil, la lune, tous les astres, la mer, les montagnes, les forêts, les éléments divers sont de puissantes réalités qui frappent nos regards par un caractère d'incontestable grandeur. L'homme en fit des dieux et les adora. Au lieu de voir seulement, dans les manifestations de la nature, des preuves de la présence et de l'action divines, il confondit dans son esprit et dans son culte le créateur avec la créature : ce furent l'idolâtrie et le **naturalisme panthéistique**. — Ces innombrables divinités étaient toutes, croyait-on, douées d'intelligence et de volonté. Dès lors la logique demandait qu'elles eussent une personnalité propre; et comme une personnalité différente de la personnalité humaine était difficile à concevoir, on imagina des dieux, les dieux invisibles, semblables à des hommes, ayant des vertus et des vices, s'engendrant par unions sexuelles, subissant les lois ordinaires de la vie humaine. Un privilège seul leur fut reconnu : l'immortalité. De plus, certains hommes, que le génie, des actions d'éclat, ou le pouvoir rendaient supérieurs aux autres, furent, à l'égal des puissances de la nature, regardés comme des divinités. L'apothéose s'ajouta ainsi à la personnification des éléments, et de ces deux sources réunies sortit la troisième forme des religions anciennes : l'**anthropomorphisme** [1]. — Enfin, obéissant à un instinct de nature tout à fait légitime d'ailleurs, l'homme se créa des symboles extérieurs et sensibles de la divinité. Symboles conventionnels ou naturels, vivants ou inanimés, tableaux ou statues, il s'en créa de toute sorte. Mais ces objets emblématiques ne tardèrent pas à être regardés comme doués d'une vertu mystérieuse, d'une efficacité surnaturelle. Puis on se persuada que la divi-

1. Abbé DE BROGLIE, *ouvr. cit.*, 3e éd., p. 98 sq.

nité habitait l'emblème ou la statue qui la représentait; et finalement on identifia le signe et la chose signifiée, le dieu et sa représentation : ce fut l'idolâtrie proprement dite ou le **fétichisme**[1].

Cette dernière forme de paganisme, la plus grossière de toutes, se retrouve généralement partout. La gentilité tout entière a eu ses fétiches. Les anciens habitants de la Grèce adoraient des pierres brutes, des troncs d'arbres, des pièces de bois, des barres de fer; les Hellènes, des statues à forme humaine; les Germains et les Gaulois, des arbres sacrés; les Égyptiens, des animaux sacrés, le bœuf Apis par exemple. C'est ainsi que la pauvre humanité, une fois sortie du chemin de la vérité et de la justice primitives, s'égara de plus en plus, accumula ténèbres sur ténèbres, tomba dans les plus invraisemblables aberrations.

§ 5. — ÉTAT GÉNÉRAL DU PAGANISME ET DU JUDAISME A LA MORT DE JÉSUS-CHRIST[2]

I. Paganisme[3]. — Au début de l'ère chrétienne, l'Empire romain était à l'apogée de sa puissance. Dans le monde

1. *Fétiche*, du portugais *feiticos*, mot qui dérive lui-même du latin *factitius*, est le nom que donnèrent primitivement les Portugais aux objets adorés par les nègres de l'Afrique occidentale. Le président de Brosse introduisit, le premier, cette expression dans notre langue (abbé Thomas, *Les Temps primitifs*, t. II, p. 293).

2. Doellinger, *Paganisme et Judaïsme* (trad. de l'all., 1858-1859).

3. G. Boissier, *La Religion romaine, d'Auguste aux Antonins*, 2 vol., 4e édit. 1892 (précieux aveux dans la conclusion, encore que dans tout l'ouvrage il y ait une tendance à atténuer les désordres de la société antique et à en exagérer la part de bien). — Reynaud, *La civilisation païenne et la morale chrétienne* (un vol. de xv-296 p., Paris, 1900); — Id., *La civilisation païenne et la famille* (un vol. de 307 p.); — Bonetty, *Documents hist. sur la religion des Romains et sur leurs rapports avec les Juifs* (4 vol., Paris, 1867-1878); — Lafaye, *Hist. du culte des divinités d'Alexandrie hors de l'Egypte* (Paris, 1883); — Gasquet, *Essai sur le culte et les mystères de Mithra*, in-12, Paris,

gréco-romain du temps d'Auguste, semblait se concentrer et se résumer la sagesse antique : triomphe des armes, gloire des sciences et des lettres, richesse intellectuelle et matérielle ; tout cet ensemble d'institutions, de relations entre citoyens qui constituent la civilisation, se trouvaient à Rome, à Athènes et, jusqu'à un certain point, dans le reste de l'Empire, et ne se trouvaient guère que là. Cette partie du monde, qui est la plus connue, est donc aussi celle qu'il importe le plus de connaître, si l'on veut savoir de quoi le paganisme est ou n'est pas capable. Si nous la voyons, dans la pleine lumière de l'histoire, plusieurs milliers d'années après la création, minée d'un mal profond, incurable, humiliant pour la raison humaine, nous comprendrons mieux la faiblesse de l'homme livré à lui-même et l'inappréciable bienfait de l'Évangile.

Quel était, dans le monde gréco-romain, l'état de la *philosophie*, de la *religion*, des *mœurs*, de la *famille* et de la *société ?*

1) **Philosophie.** — La philosophie, dans l'Empire, n'est autre que la philosophie grecque, passée d'Athènes à Rome après la conquête romaine. Elle compte quelques disciples de Pythagore, de Platon et d'Aristote, mais isolés, peu nombreux, sans influence ; elle n'est florissante que dans les écoles d'Épicure, de Carnéade et de Zénon.

La 1re de ces écoles, celle d'Épicure, illustrée par le génie poétique de Lucrèce et d'Horace, est athée et matérialiste, et fait du plaisir le fondement de la morale, le but de toute la vie. — La nouvelle Académie, fondée par Carnéade, fait profession de ne rien savoir, nie la certitude, enseigne que l'esprit humain ne peut s'élever au-dessus de la simple probabilité : c'est l'ancien pyrrhonisme légèrement atténué.

1899 ; — Foucart, *Les grands mystères d'Eleusis,* in-4, Paris, 1900 (*Q. H.*, juill. 1902, p. 331) ; — Fouard, *Saint Pierre,* 5e éd., 1896 ; — De Marchi, *Il culto privato di Roma antica*, in-8, Milan, 1897.

Les stoïciens[1] sont panthéistes, c'est-à-dire athées, panthéisme et athéisme étant, en somme, une même chose sous deux noms différents. Pour eux, Dieu est l'âme du monde; l'univers, un animal composé d'une âme qui est Dieu et d'un corps qui est la matière; l'âme humaine, une parcelle de la divinité avec laquelle, après la mort, elle doit se confondre. Au reste, ils insistent peu sur le côté dogmatique de leur doctrine; ils s'attachent de préférence à la morale. — Opposée en tout à celle d'Épicure, austère jusqu'à l'exagération, ennemie du plaisir jusqu'à prétendre que la douleur et la mort ne sont pas des maux, cette morale attire à elle les esprits nobles du temps, Sénèque, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Épictète [2], etc., tandis que les épicuriens et les académiciens voient entrer dans leurs rangs serrés la multitude [3] des âmes vulgaires. Elle est, à tout prendre, ce que l'antiquité a produit de plus pur et de plus élevé. Et cependant elle est insuffisante : — Sa base est ruineuse, puisqu'elle n'est autre que le matérialisme et le panthéisme, doctrines erronées et désespérantes, dont on ne saurait tirer une règle de vie qui convienne à des êtres créés par un Dieu personnel et pour l'immortalité. Son excessive sévérité méconnaît la nature de l'homme, pour qui la souffrance sera un mal tant que le bon sens ne lui fera pas défaut. Enfin ses enseignements sont contradictoires : les disciples de Zénon, en effet, imposent à l'humanité un fardeau intolérable sans lui donner les moyens de le porter; reprennent les vices sans pouvoir

1. *Freppel, *Apol. au IIe siècle*, 13e leçon. — La morale chrétienne n'a rien emprunté à la morale stoïcienne; mais celle-ci doit au christianisme ce qu'elle a de meilleur (Chollet, *La morale stoïcienne en face de la morale chrétienne*, in-12, Paris, 1898; — cf. Aug. Nicolas, *Études*, t. I, p. 261 sq., 2e éd.).

2. Sur les rapports (?) qu'aurait eus Sénèque avec saint Paul, voir Am. Fleury, *Saint Paul et Senèque;* — Boissier, *La Religion rom. d'Auguste aux Antonins*, t. II; — De Champagny, *Les Césars*, 2e p., l. IV, chap. II.

3. *Boissier, t. I, p. 69.

les corriger; recommandent la religion envers le ciel, et mettent orgueilleusement leur juste au-dessus de Jupiter; disent les âmes éternellement heureuses et enseignent qu'elles se perdent et se confondent dans le grand tout; prêchent à la fois le devoir et la fatalité, la résignation et le suicide... Ce n'est pas cette philosophie, incomplète et fausse dans sa partie dogmatique, austère à l'excès dans ses préceptes, et comme telle condamnée à demeurer le privilège exclusif d'un petit nombre d'esprits orgueilleux, contradictoire, pleine d'hésitations malgré la fermeté de ses allures et la sévérité outrée de sa morale; ce n'est pas cette philosophie qui peut suffire aux besoins de l'humanité. Les esprits d'élite du monde gréco-romain n'en ont cependant pas d'autre généralement.

2) **Religion**. — Les philosophes, les hommes cultivés ou appartenant à la haute classe, professent d'ordinaire à l'égard de la religion, indifférence et incrédulité. Ce sont les esprits forts du temps. Singulière force d'esprit, il est vrai, qui les porte à rire de la divinité, de la Providence, de la vie future et les rend esclaves de toutes les superstitions! César, depuis une chute qu'il a faite, ne monte pas en char sans prononcer une parole magique qui doit le préserver de tout accident. Auguste craint les jours néfastes, les songes, les présages. Un jour son armée se révolte : la cause en est, pense-t-il, l'imprudence qu'il a commise, ce jour-là, de chausser son pied gauche avant son pied droit; sa femme Livie fait couver un œuf pour savoir si elle enfantera un garçon ou une fille. Tibère croit à l'astrologie et porte un laurier pour se garantir de la foudre. Pline l'Ancien remédie à la morsure des serpents par la salive d'un homme à jeun; il crache dans sa main pour guérir l'homme qu'il a involontairement blessé; il traite gravement des cures par les incantations et les paroles sacrées. Lucain croit au pouvoir d'une vieille Thessalienne

édentée qui prétend obtenir des dieux, par des procédés magiques, tout ce qu'elle veut [1]...

Non moins superstitieux, mais plus religieux, le peuple demeure fidèle aux divers cultes en usage : divinités grecques et latines, toutes, au nombre d'environ vingt mille, trouvent dans ses rangs de fervents adorateurs [2]. Cependant les dieux orientaux, passés en Occident à la suite de la conquête, attirent davantage, ce semble, les sympathies de la multitude [3]. Les empereurs et le sénat, jaloux de conserver les cultes nationaux, ont beau proscrire les religions étrangères, l'Orient, vaincu comme puissance, oblige Rome victorieuse à recevoir ses divinités; l'Égypte lui fournit Isis et Sérapis, la Syrie Adonis et Astarté, la Perse Mithra, la Phrygie Cybèle et Sabazius : la vogue est à ces nouveaux dieux, et les cultes latins ne se relèvent pas de leur décadence. — Un seul s'étend, grandit tous les jours : le culte qui s'adresse aux empereurs [4] divinisés. Tous les peuples rivalisent ici de zèle et de piété. Auguste permet qu'on lui élève quelques temples de son vivant [5], et, après sa mort, il est le dieu le plus honoré de l'Empire. Tibère, pressé par l'adulation, autorise les Asiatiques à lui bâtir un temple, et aussitôt onze villes se disputent l'honneur de posséder l'édifice sacré [6]. Un peu plus tard, Caligula

1. *Doellinger, *Pag. et Jud.*, l. VIII, n. 89 ; — Villemain, *Du Polythéisme*, Mélanges, éd. in-18, t. II, p. 52.

2. Beugnot, *Hist. du pag. en Occident*, t. I, Introduction, p. 12-13.

3. *De Champagny, *Césars du Ier siècle*, t. III, p. 241 sq. (4e éd.).

4. *Boissier, t. I, l. I, ch. II ; — Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux Empereurs romains* (Paris, 1890).

5. D'après la loi, on ne pouvait élever des temples aux empereurs qu'après leur mort et par décret du sénat. — César est le premier des grands citoyens de Rome qui ait reçu du sénat les honneurs de l'apothéose.

6. Les habitants de Nîmes, qui avaient renversé les statues de Tibère pendant son exil à Rhodes, s'empressèrent de lui élever des autels quand il fut tout-puissant. Boissier (d'après Suéton. *Tib.*, 13), t. I, p. 177, en note.

aura des temples dans toutes les provinces et au Capitole. Claude s'en fait bâtir en Bretagne, et Néron à Rome même par un solennel décret du sénat. — Les honneurs divins ne sont pas rendus aux césars seulement, mais encore à leurs femmes, à leurs concubines, à des hommes[1] avec qui les césars ont partagé les plaisirs de Sodome.

Impossible de faire connaître ici chacune des vingt mille religions qui se partagent la crédulité des habitants de l'Empire romain[2]. Un caractère commun à toutes, est qu'elles n'ont pas un symbole bien déterminé; le Dieu qu'on honore est inconnu ou à peu près, et le dogme de la vie future n'est ni universellement admis[3], ni bien assuré dans l'esprit de ceux qui y croient[4]. Un autre caractère également commun est qu'elles ne rendent pas les hommes meilleurs[5]; elles ignorent la morale[6] ou ne la connaissent guère que pour l'outrager. A défaut de dogme bien arrêté et de morale même naturelle, il y a des fêtes, des cérémonies, des rites que l'humanité dévoyée a inventés à la fois pour contenter ses passions et pour don-

1. Antinoüs, par exemple, était dieu.

2. DE CHAMPAGNY, *Les Césars du Ier siècle*, t. III, p. 278 sq.; — *Ann. P. F.*, mars 1885, p. 97-98.

3. BOISSIER, t. I, p. 313. — A noter cependant que, d'après Cicéron (*Quæst. Tuscul.*, I, 15) et Sénèque (*Epist.* 118), la croyance à la vie future aurait été générale.

4. DOELLINGER, l. VIII, n° 36 sq. — Cf. NICOLAS, *Études*, t. I, l. I, chap. VI; — MAZELLA (*De religione*, p. 81) qui montre les hésitations de Cicéron et de Sénèque sur l'existence d'une autre vie; — BOISSIER, t. I, p. 63-68.

5. Rien d'étonnant à cela, si l'on songe à l'idée que les païens se faisaient de la divinité : « Quel est ce Dieu, diront-ils bientôt du Dieu des chrétiens, qui s'informe si scrupuleusement des mœurs, des actions, des paroles, des plus secrètes pensées de tous les hommes; qui va partout, est présent à tout; fâcheux, inquiet, curieux jusqu'à l'impudence, puisqu'il est témoin de ce qui se fait dans tous les lieux? Mais occupé qu'il est de tout l'univers, comment pourrait-il suffire à tous ces détails? » (MIN. FELIX, *Oct.*, X).

6. BOISSIER, t. II, p. 420 : « Elles (les religions antiques) n'avaient pas le dessein de tracer à l'homme des règles de conduite et de lui apprendre ses devoirs ».

ner une satisfaction quelconque à son besoin inné de religion. C'est le culte, mais un culte tout extérieur et sans âme[1], dont les traits saillants trop souvent sont la *cruauté*[2] et l'*impureté*.

Octave, d'un seul coup, immole dans Pérouse trois cents sénateurs et chevaliers aux mânes de son père. Les sacrifices humains, même après leur interdiction officielle, ne laissent pas d'être partout offerts publiquement ou en secret[3]. Partout aussi s'élèvent des temples sanctifiés par la débauche. On en trouve dans toutes les provinces. En Chypre, en Sicile, à Corinthe, à Éphèse, etc., des courtisanes consacrées à Vénus gardent le temple de la déesse[4]. Elles sont plus de mille dans le seul temple de Corinthe. Non seulement cela n'est scandale pour personne, mais les peuples croient que ces immondes créatures ont le pouvoir d'attirer sur la terre la protection céleste. Les Grecs sauvés des mains de Xerxès, se croient redevables de leur salut aux prostituées du sanctuaire. Loin donc d'être réputée illicite, la fornication fait partie de la religion, est un rite sacré essentiel à certains cultes.

Il ne faut pas chercher dès lors, dans le païen qui va prier au temple, des sentiments nobles et élevés. Il y va, poussé par la crainte ou par des désirs égoïstes, sensuels, criminels. Il craint les maux qui menacent sa personne ou sa fortune; il a peur surtout de la mort. C'est pourquoi il sacrifie fréquemment aux dieux méchants, à la fièvre, à la vengeance, à la pâleur, etc.; le sang des victimes les apaisera peut-être. — Il demande les richesses, les biens terrestres, toutes les douceurs de la vie. Quant à la vertu, aux biens de l'âme, il n'y songe pas. « Donne-moi, ô Ju-

1.* Boissier, t. I, p. 13 sq.

2.* Doellinger, l. VIII, n° 128 sq.; cf. n° 164.

3.* A Rome les sacrifices humains sont offerts publiquement, du temps des empereurs et souvent à leur demande (Boissier, t. II, p. 434 sq.).

4. Doellinger, l. VIII, n° 120. — Sur la Vénus de Chypre et l'Artémis d'Éphèse, v. Fouard, *S. Paul*, t. I, p. 12 et 180.

piter, les richesses et la vie; la sagesse, je me la donnerai à moi-même »[1]. — Il demande des satisfactions criminelles, le succès d'un amour infâme, la mort d'une personne dont il convoite l'héritage, l'impunité pour un vol qu'il médite, et choses semblables. La prière, pour lui, ne peut se concevoir autrement[2].

3) **Mœurs**[3]. — Avec une telle religion, les mœurs du paganisme ne peuvent être que déréglées. Trois vices semblent prédominer : *vice de la chair, cruauté, suicide.* Le ciel donne l'exemple du premier. Jupiter entretient, au mépris de la foi conjugale, une foule de maîtresses; Vénus se fait des amants de tous les dieux, et l'Olympe se peuple de dieux bâtards. — Les hommes ne se croient pas tenus à une plus grande vertu que les immortels[4]. La débauche est générale et publique. Elle a sa place dans le sanctuaire; elle trône dans le palais des empereurs; elle s'installe dans les maisons des particuliers; elle est partout représentée, « au forum, dans les rues, sur les boutiques, sur les fontaines, sur les tombeaux, sur les trépieds qui servent au culte des dieux, sur les amulettes que portent au cou les enfants et les femmes; Pompéi déterrée nous la fait lire à chaque pas[5] ». — Le péché contre

1. « Det vitam, det opes; æquum mi animum ipse parabo ». HORAT., *Epist.* XVIII. — ID. *Epist.* XVI :

... Pulchra Laverna,
Da mihi fallere, da justum sanctumque videri. —

CIC., *De natura deorum*, l. III, cap. XXXVI : « Ex omnium consensu, fortuna et bona externa a Jove expectanda sunt. Quis autem ab illo unquam petierit justitiam, temperantiam, sapientiam? » — Cf. DOELLINGER, l. VIII, n° 111 sq.

2. *DE CHAMPAGNY, *Césars du Ier siècle*, t. III, p. 272 sq. (4e éd.); — DOELLINGER, l. IV, n° 29 sq., cf. l. VII, n° 111.

3. THOMAS, *Les temps primitifs...*, t. II, chap. IX, p. 321; — DOELLINGER, l. IX.

4. S. AUG. *Epist.* CXI, n. 5, à Nectarius, éd. fr. Dubois.

5. DE CHAMPAGNY, *Césars*, t. III, p. 261. — Aux thermes les deux sexes

nature se commet presque avec la même facilité que la fornication regardée généralement par toute la gentilité comme chose indifférente[1]. Les hommes les plus graves, législateurs, philosophes, lettrés et savants, se laissent aller à ce vice infâme[2]. Cette licence effrénée a pour conséquences la rareté et la stérilité des mariages et la fréquence des divorces. On sait qu'Auguste dut faire des lois pour contraindre les Romains à se marier[3].

L'inhumanité[4] va de pair avec la corruption. Elle apparaît dans l'usage des sacrifices humains que l'on retrouve chez tous les peuples de l'antiquité[5], excepté chez les Juifs, dans l'exercice de l'autorité publique, et dans le despotisme du maître vis-à-vis de l'esclave[6], du père vis-à-vis du fils, et en général des hommes forts vis-à-vis des hommes faibles. — Mais nulle part peut-être elle n'est aussi atroce que dans les spectacles. Sur tous les points de l'Empire il y a des arènes où des hommes sont obligés de

se baignent ensemble; ils ne seront séparés que par l'empereur Adrien, au IIe siècle (*Corresp.*, 25 janvier 1895, p. 227).

1. *DE CHAMPAGNY, *Césars*, t. I, p. 257 sq.; t. II, p. 140 sq.

2. HORACE, I *Sat.*, II, 31; — Térence, *Adelphes*, I, 2, 21; — Cicéron, *Pro Cœlio*, 20.

3. « A Rome, dit RENAN, tous les vices s'affichaient avec un cynisme révoltant; les spectacles surtout avaient introduit une affreuse corruption... En somme, le milieu du Ier siècle est une des époques les plus mauvaises de l'histoire ancienne. La société grecque et romaine s'y montre en décadence sur ce qui précède, et fort ariérée sur ce qui suit ». *Les Apôtres*, p. 343.

4. *DE CHAMPAGNY, *Césars du* IIIe *siècle*, t. I, p. 291; — ALLARD, *Persécutions*, t. II, p. 145; — BOISSIER, *La fin du Paganisme*, t. I, p. 413.

5. César dit des Druides (VI, 16) : « Alii immani magnitudine simulacra habent, quorum contexta viminibus vivis hominibus complent; quibus succensis, circumventi flamma exanimantur homines ». — Tacite dit des Germains : « Cui (au dieu Odin) certis diebus humanis quoque hostiis litare fas habent » (*Germ.*, 9). Les Frisons ont pratiqué ces sacrifices jusqu'au VIIe siècle (*Vita s. Wulframni*, 20 mars); les Danois jusqu'au Xe.

6. BOISSIER, *Rel. romaine*, t. II, p. 403 : « Sous Auguste... un sénatus-consulte ordonne que lorsqu'un maître a été assassiné par son serviteur, tous ceux qui ont passé la nuit sous le même toit, innocents ou coupables, seront mis à mort. »

s'entre-tuer pour le plaisir de leurs semblables. Des milliers de spectateurs contemplent, tous les jours, avec une joie féroce ces combats sanglants; applaudissent le vaincu quand ils le voient tomber et mourir selon les règles, ou bien le sifflent s'il tombe gauchement et s'y prend mal pour mourir; font entendre des cris de rage quand ils supposent qu'une victime va leur manquer, ou quand ils voient un gladiateur mollir et trembler devant le fer. « Autour de ces arènes sanglantes ce ne sont qu'applaudissements, cris de joie, sentences de mort; paris perdus, paris gagnés, bravos pour une blessure, pour une chute, pour une agonie! bravos à qui tue bien, à qui meurt bien[1]! » — Les gladiateurs se comptent par centaines dans les mêmes jeux. César, en une fois, en fait combattre 320 paires. Vainement Auguste, par un sentiment d'humanité, restreint à soixante par jour le nombre des combattants, et veut que le même homme ne donne pas des jeux plus de deux fois par an, les mœurs publiques, en opposition avec la pitié du prince, ne tardent pas à faire tomber ces restrictions. Il faut au peuple, pour ses plaisirs, du sang, du sang humain, beaucoup de sang humain. Agrippa (an 43), en Judée, fait combattre à mort 1.400 condamnés. Plus tard Trajan fera paraître 10.000 gladiateurs[2] dans les mêmes jeux, et l'édile Gordien donnera dans l'année douze spectacles, à chacun desquels figureront 300 au moins, et jusqu'à 1.000 gladiateurs[3].

1. De Champagny, *Césars*, t. III, p. 249.

2. Pline le Jeune en félicite l'empereur (*Panégyrique*, 33). — Cf. Nicolas, *Études*, t. I, l. I, chap. vi.

3. Sous le règne d'Honorius (395-423), un moine d'Orient, apprenant qu'on célèbre à Rome des jeux où combattent des gladiateurs, quitte sa cellule et s'achemine vers la ville éternelle. Il « entre au Colisée, fend les flots de ce peuple tout palpitant d'une curiosité féroce et va se jeter entre les gladiateurs qui engageaient le combat. Les spectateurs indignés poursuivent cet importun, ce fou, ce noir fanatique, d'abord de leurs clameurs furibondes, puis de coups de pierres et de bâtons. Lapidé comme le premier des martyrs du christianisme, Télémaque tombe, et les gladiateurs qu'il avait voulu séparer l'achèvent. Mais son sang fut le

Inhumanité et corruption, ces deux vices ont marqué de leur empreinte la civilisation antique. Ajoutons un autre trait caractéristique : le suicide. Condamné autrefois par Pythagore, Platon, Aristote... et toujours proscrit par la loi romaine, il passe peu à peu dans les idées et dans les mœurs. Les hommes les plus sages, Pline, Cicéron, Sénèque, le conseillent comme un acte de courage et comme un remède souverain au malheur ou à la satiété de la vie. Les suites n'en paraissent pas bien redoutables, car la plupart des philosophes enseignent que la vie future est heureuse si elle n'est chimérique : *si manent, beati sunt,* dit Cicéron; *aut beatus aut nullus,* dit Sénèque. Les faits répondent aux idées. Les cas de suicide sont innombrables. Des cinquante grands hommes dont parle Plutarque, dix seulement sont morts de mort naturelle, douze ont fini par le suicide, tous les autres ont péri par l'assassinat ou en exil.

4) **Famille** [1]. — La famille reflète les mœurs publiques. L'attrait du libertinage l'empêche fréquemment de se constituer [2], malgré les lois d'Auguste prescrivant le mariage. Est-elle constituée, le divorce, devenu ordinaire, la dépouille de sa dignité. — Quant aux enfants, il n'est pas rare que les avortements volontaires les empêchent de voir la lumière du jour, et cela avec la tolérance de la loi qui n'intervint que plus tard, sous Sévère et Antonin. Les aveux des païens et les reproches des premiers chrétiens montrent que cette infâme pratique était assez générale.

dernier versé dans cette arène où il en avait tant coulé. La noblesse de son sacrifice fit comprendre l'horreur de l'abus qu'il voulait abattre. Un édit d'Honorius proscrivit à jamais les jeux des gladiateurs. A partir de ce jour, il n'en est plus question dans l'histoire. Le crime de tant de siècles s'était éteint dans le sang d'un moine qui se trouva être un héros. » MONTALEMBERT, *Moines d'Occ.*, t. I, p. 133.

1. *DOELLINGER, l. IX, n. 25 sq.

2. OVIDE, *Nux*, v. 23 : « Raraque in hoc ævo, quæ velit esse parens » — Cf. HORAT., lib. III, carmen 6; JUVÉNAL, sat. VI, 593

Les enfants sont-ils venus au monde, on les étend aux pieds du père qui les prend dans ses bras s'il veut les garder, ou les laisse à terre s'il veut s'en défaire. Dans ce dernier cas, on les expose, et on les laisse ainsi mourir de faim [1], à moins que la pitié ne les recueille, ou que la cupidité ne les ramasse pour les estropier et les envoyer mendier au profit de quelque spéculateur. Claude lui-même fit jeter nue, dans la rue, une fille qui venait de lui naître [2]. La loi permet tout cela. Elle ne reconnaît plus, comme autrefois, au père de famille, droit de vie et de mort sur l'enfant adulte, mais elle lui laisse tout pouvoir sur l'enfant nouveau-né; elle ordonne même de le tuer s'il est mal conformé [3].

5) **Société** [4]. — La population se répartit en trois classes principales : riches, prolétaires et esclaves. — Les *riches,* patrons et matrones, suivent pratiquement la morale épicurienne, c'est l'ordinaire. Presque tous passent leur vie dans le luxe et la mollesse, uniquement soucieux de prolonger leurs plaisirs et de leur donner, pour les goûter davantage, des formes nouvelles et variées [5].

Les *prolétaires* sont des esclaves affranchis. Pauvres, pour la plupart, mendiants, vivant d'aumônes et de rapines, ils traînent une existence souffrante et humiliée. L'État, par peur, nourrit journellement jusqu'à trois cent vingt mille de ces malheureux à Rome; mais il ne s'occupe pas de ceux de la province, trop éloignés pour se faire craindre. La philanthropie, inconnue du paganisme [6],

1. « Certes on ne peut douter que beaucoup de ces malheureux enfants n'aient été victimes de cet usage barbare. » *Boissier, t. II, p. 357.
2. Il ne s'en croyait pas le père, il est vrai.
3. L'infanticide était encore généralement pratiqué par les païens au Ier et au IIe siècle de l'ère chrétienne (Sénèque, *De ira*, I, 15; — De Champagny, *Charité chrétienne*, p. 187-189; — Corblet, *Hist. du Sacr. de Bapt.*, t. I, p. 433).
4. *Doellinger, l. IX, n. 1-24.
5. « Edunt ut vomant, vomunt ut edant », dit Sénèque.
6. Léon Lallemand, *Histoire de la Charité,* t. I, l'*Antiquité* (les Ci-

ne s'en occupe pas davantage; et la charité chrétienne, encore au berceau, ne peut pas fonder ces innombrables institutions de bienfaisance dont elle donnera plus tard le spectacle au monde. — On devine ce que sont les femmes de cette classe : la plupart se font courtisanes, soit par dépravation naturelle, soit surtout pour se procurer le morceau de pain de chaque jour; le fait est si avéré que la loi romaine donne le même nom (libertinae) aux affranchies et aux courtisanes.

L'*esclave*[1], dans le monde gréco-romain, n'est pas un homme, mais une chose, une machine à voix humaine[2], un animal[3] que Caton conseille de vendre avec les vieux bœufs et les vieilles ferrailles, quand le poids des années ou la maladie le rendent inutile. — Conséquemment il n'a pas de droits, et personne n'a de devoirs envers lui. Le blesser ou le tuer, c'est causer à son maître un préjudice dont on est responsable, mais on n'est pas coupable à l'égard de l'esclave, pas plus qu'on ne le serait envers un animal quelconque[4]. — La loi ne le reconnaît pas apte à contracter mariage. Il ne peut être légalement ni père

vilisations disparues), in-8, Paris, 1902 (*Bull. crit.*, 25 mai 1902).

« La charité n'est enseignée, prescrite, pratiquée qu'en Égypte et chez les Juifs jusqu'à l'avènement du christianisme. Il y a eu certainement des âmes pitoyables en tous lieux et en tous temps, mais en Grèce, à Rome et ailleurs, ce n'a été qu'un fait individuel, ne se rattachant pas à une doctrine religieuse ou philosophique et n'ayant pas d'effet sur la législation ». BAUDRILLART, dans *Bul. crit.*, 25 mai 1902, p. 292.

1. WALLON, *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité*, 3 vol., 1847. Paris : « ouvrage, dit M. Boissier (*La Rel. romaine*, t. II, p. 353, éd. in-8), qui contient une science si profonde et si sûre, et auquel l'Allemagne savante rend une si pleine justice »; — ALLARD, *les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, 3e édit., in-12, 1900. — Sur le mal fait par l'esclavage à la société antique : BOISSIER, t. II, p. 401 sq.

2. « Instrumenti genus vocale. » Varron.

3. « Servus vel animal aliud. » Ulpien.

4. Aussi, quand il est mort, s'il n'a pas laissé de quoi se faire ensevelir, il est jeté nuitamment, sans aucune cérémonie, dans des sortes de puits qu'on appelle *pourrissoirs*, *puticuli* (BOISSIER, t. II, p. 393).

ni mère, ni frère ni sœur; les chaînes de fer qu'il traîne souvent à ses pieds ou à ses bras, remplacent pour lui les liens de famille et de parenté. En revanche la débauche lui est permise, et les enfants qui en naissent appartiennent au maître comme le croît d'animaux domestiques. — Essaye-t-il de se rendre libre par la fuite; des *fugitivaires*, préposés par l'État à la garde des esclaves, se mettent à sa poursuite, l'atteignent presque toujours; et on gravera sur son front, avec un fer rouge, la lettre *f* qui tiendra désormais la police en éveil. — Il est la propriété de son maître. Ame et corps, conscience et honneur[1], tout, en lui, appartient à son maître qui a droit d'user et d'abuser, qui possède jusqu'au droit de vie et de mort. Autrefois illimité et sans contrôle, ce dernier droit a été restreint par Auguste et Claude, mais il demeure toujours. Auguste lui-même fit égorger en un jour six mille esclaves, coupables d'avoir, par ordre du Sénat, porté les armes au service de la République. — Tels sont ces hommes — le Christianisme leur a restitué ce nom — qui composent la majeure partie de la société. A Athènes et à Sparte ils sont deux cents contre un homme libre[2].

II. Judaïsme[3]. — Pendant que le vieux monde païen gît

1. La jeune esclave n'a aucun moyen d'échapper au maître qui veut abuser d'elle; « la loi ne donne aucune ressource; elle ne daigne pas protéger l'honneur d'une jeune esclave, et l'opinion publique... admet comme un principe qu'il n'y a rien de honteux dès que le maître commande. *Non turpe quod dominus jubet*, dit Pétrone » (Boissier, t. II, p. 389).

2. *Ozanam, *Civil.* Ve *siècle*, leçon VI; — cf. Boissier, t. II, p. 351, 346; — Doellinger, l. IX, n. 17; l. I, n. 6. — A Rome, d'après Doellinger (l. IX, n. 77), les esclaves entrent pour une moitié, davantage peut-être, dans la population entière.

3. Josèphe, *Antiquités judaïques* (histoire des Juifs jusqu'à la ruine de Jérusalem). Il existe de cet ouvrage une traduction française par Weil (Paris, 1900). C'est le tome Ier des Œuvres complètes de Fl. Josèphe, dont la traduction se poursuit sous la direction de Théod. Reinach (*Q. H.*, juill. 1902). — Beurlier, *Le Monde juif au temps de J.-C.* (brochure, Paris, 1900, 2e édit.). — Quatre millions de Juifs ou de prosélytes judaïsants dans l'empire d'Auguste (*Ét.*, 5 août 1903, p. 301).

dans les ténèbres de la mort, sans doctrine, sans vraie religion, sans mœurs, sans vertus privées, familiales ni sociales, que deviennent les Juifs? quel est leur état politique et religieux?

1) **État politique.** — Lorsque naquit le Sauveur du monde, Hérode, dit le Grand (40-4 av. l'ère chrét. [1]), était roi de Judée [2]. Ce prince, Iduméen d'origine, avait supplanté les Macchabées, grâce à l'appui des Romains. Par lui le sceptre était sorti de Juda; désormais l'étranger régnera dans le pays de la promesse. — La mort de l'usurpateur fut un grand sujet de joie pour les Juifs, qui supplièrent l'empereur de les délivrer du joug des Iduméens. Auguste, instrument inconscient de la Providence, refusa de rendre le sceptre à la maison de David et partagea le royaume de Judée entre les trois fils d'Hérode : Archélaüs gouverna, en qualité d'ethnarque, la Judée, l'Idumée et la Samarie; Philippe, comme tétrarque, la Batanée, l'Iturée et la Trachonitide; Hérode-Antipas, comme tétrarque aussi, la Galilée et la Pérée. Après eux [3], toutes ces provinces furent confiées à des procurateurs romains; Ponce-Pilate était le cinquième procurateur (27-37) de la province de Judée. Un moment (41-44), Hérode-Agrippa, petit-fils d'Hérode le Grand, devint roi de toute la Palestine par la faveur de l'empereur Claude; mais après sa mort, le pays fut de nouveau gouverné par des procurateurs.

1. Jésus-Christ naquit sous Hérode († 750), en 747 ou 749 probablement. Mais on sait que la première année de l'ère chrétienne est la 754e de la fondation de Rome. — V. § 2, VII, 9.

2. Cf. BEURLIER, *Hérode*, dans le *Dict. de la Bible* de M. VIGOUROUX. — Le royaume de Judée comprenait toute la Palestine. La province dite de Judée était une partie seulement de ce royaume, située au S.-O., et comprenait les quatre tribus de Dan, Siméon, Juda et Benjamin.

3. Archélaüs et Hérode-Antipas furent exilés en Gaule, le premier à Vienne, l'an 6 de J.-C.; le second, bien plus tard, à *Lugdunum Convenarum*, ville des Pyrénées, sur les confins de la Gaule et de l'Espagne.

2) **État religieux.** — *a*) Les Juifs se faisaient remarquer par un grand attachement à la Loi, attachement qui leur suscita, de la part des Romains, bien des persécutions, toujours d'ailleurs vaillamment supportées. A Séleucie, cinquante mille périrent pour leur religion. Parfois leur héroïque fermeté désarma la puissance impériale : Auguste, ayant donné ordre d'introduire sa statue dans le temple de Jérusalem, dut renoncer à ses prétentions devant la résistance d'un peuple qui se disait prêt à mourir plutôt que de permettre une telle profanation. Caligula renouvela l'entreprise avec tout aussi peu de succès [1]. — Cependant ce zèle n'était pas selon la science. La religion des Juifs, comme celle des païens, était tout extérieure : aller régulièrement à la synagogue [2], offrir des sacrifices, se tourner vers l'Orient pour prier, demander, dans les prières, des biens temporels, l'indépendance politique de la nation et choses semblables, c'en étaient là les actes principaux. Quant à la religion véritable, qui vient du cœur, qui règle les pensées et les sentiments, qui défend les mauvais désirs et prescrit les droites intentions..., celle-là était peu connue et encore moins pratiquée [3]. Les traditions religieuses avaient donc subi, au cours des siècles, quelque altération. L'idée même qu'on se faisait du Messie était faussée. Parce qu'ils supportaient impatiemment le joug des Romains, les Juifs comptaient sur un Messie conquérant, puissant selon le monde, qui leur rendrait l'indépendance nationale, et ferait de leur race un peuple libre, fort, dominateur. Dans la haine implacable qu'ils portaient à l'étranger victorieux, ils ne pouvaient croire à la rédemption

1. Tacite, *Hist.*, V, 5 : « Sub Tiberio quies; dein, jussi a C. Cæsare effigiem ejus in templo locare, arma potius sumpsere, quem motum Cæsaris mors diremit ». — Cf. Doellinger, *Le Christianisme et l'Église*, p. 367-368.

2. Au temps de J.-C., il y avait à Jérusalem 480 synagogues.

3. Matth., xv, 8.

pour tous les hommes. Leur Messie devait humilier les nations païennes et les soumettre au peuple-roi d'Israël. Ainsi s'explique l'opposition acharnée qu'ils firent au vrai Messie. Notre Seigneur Jésus-Christ, pauvre et souffrant, prêchant une religion qui est « esprit et vérité », « esprit et vie », supprimant la partie rituelle et disciplinaire de l'ancienne Loi, appelant à sa suite tous les hommes, sans distinction de gentils et de Juifs, Notre Seigneur Jésus-Christ n'était pas le Messie attendu[1].

L'altération des doctrines religieuses eut pour conséquence la multiplicité des sectes[2], dont les deux principales, **Pharisiens** et **Sadducéens**[3], paraissent avoir pris naissance vers l'an 150 avant Jésus-Christ. A cette époque, les Juifs, persécutés dans leur foi par les rois de Syrie, avaient vu des défections se produire dans leurs rangs, des disciples de Moïse se faire « hellénistes ». Les plus zélés, outrés de douleur et d'indignation, affectèrent d'éviter tout rapport avec les étrangers, et prétendirent faire de cette pratique une loi obligeant tout Israël; les intérêts de la foi, selon eux, rendaient cette précaution nécessaire. D'autres, surtout dans la haute classe et parmi les prêtres, moins effrayés des dangers auxquels leur foi pouvait être exposée que touchés des avantages de leurs relations avec le monde hellénique, combattirent ce sentiment; ils soutinrent qu'il suffisait d'observer la lettre de la Loi pour être justifié devant le Seigneur. De là leur nom de Sadducéens (justes), tandis que les premiers s'appelaient Pharisiens (séparés).

Chaque parti se développa suivant ses tendances particulières. Au temps de Jésus-Christ, les sadducéens ne

1. * Corluy, *Le Messie dans l'idée des Juifs au temps de J.-C. et des apôtres*, dans *La Science catholique*, 15 oct. 1888; — Paulus, *Les Juifs et le Messie*, t. I, Paris, 1903.

2. Sur toutes les sectes juives : Dœllinger, l. X; — Fouard, l. I, chap. I; — Id., *Saint Paul, ses dernières années*, chap. III.

3. Matth., XXII, 23; — Act., XXIII, 8; — Jos., *Ant.*, XVIII, 14; *De bello jud.*, II, 8, 14.

tenaient plus que par de faibles liens à la religion de leurs pères. Ils niaient la Providence, la vie future, la spiritualité de l'âme, l'existence des anges, et professaient une morale à peu près épicurienne. Ils admettaient cependant le Pentateuque et même, à un degré moindre, les autres Livres de l'Écriture qu'ils entendaient d'ailleurs dans un sens assez naturaliste; mais ils rejetaient la tradition et faisaient peu de cas des cérémonies. Cette secte ne prit jamais une grande extension et n'exerça qu'une médiocre influence sur le peuple, généralement très attaché à sa religion.

Les pharisiens, témoins attristés de cette apostasie, n'en montraient que plus de zèle à conserver les traditions tant politiques que religieuses.

Patriotes ardents, ils abhorraient la domination romaine que les sadducéens toléraient plus volontiers. Fermement attachés à la Loi, ils ne négligeaient rien pour la conserver dans toute son intégrité. Aussi s'appliquaient-ils à recueillir la tradition orale, commentaires et prescriptions, qu'ils faisaient remonter jusqu'à Moïse; eux-mêmes établirent diverses pratiques, et exigèrent que le tout fût observé à l'égal de l'Écriture. C'était du zèle, mais un zèle mal entendu. — Ces additions à la Loi écrite, dépourvues le plus ordinairement de valeur et d'autorité, étaient innombrables, souvent minutieuses et ridicules. Elles rendaient la Loi impraticable sous prétexte de la protéger. On peut en juger par les nombreuses et singulières règles que tout juif devait savoir pour bien observer le repos du sabbat; on n'en compte pas moins de 1279[1].

Il est vrai que quelquefois le commentaire apprenait à éluder de gênantes prescriptions. C'est ainsi que, le jour du sabbat, il était permis d'acheter, à condition de ne payer que le lendemain, de porter un fardeau au delà de

1. *Fouard, *Vie de J.-C.*, t. I, p. 306 et 310.

deux mille coudées, pourvu que la veille on eût déposé quelque aliment à l'extrémité de la distance légale, où l'on se donnait par cette précaution un domicile nouveau, etc. Surtout les pharisiens ne se soumettaient pas toujours aux prescriptions qu'ils rendaient obligatoires pour les autres. L'Évangile nous les représente comme des hommes cruels et cupides qui dévoraient la substance de la veuve et de l'orphelin; comme des orgueilleux qui mendiaient des applaudissements, des témoignages de respect, et cherchaient à passer pour saints; comme des hypocrites qui prenaient avec ostentation les dehors de la vertu sans en avoir la réalité : vrais « sépulcres blanchis, pleins de pourriture et d'ossements de morts[1] ». Il y avait cependant d'honnêtes pharisiens[2], Hillel, Gamaliel, Nicodème, etc. A tout prendre, cette secte était la moins mauvaise. Puissante, active, redoutée de tous, si elle opprima et fanatisa le peuple, du moins elle entretint et développa en lui un attachement profond à la religion de Moïse.

Les autres sectes sont moins connues et ont moins d'importance. Les **Esséniens**[3], dont l'origine paraît coïncider avec celle des pharisiens et des sadducéens, professaient un mélange singulier de doctrines idolâtriques, philosophiques et judaïques. Adorateurs du soleil, disciples d'Orphée, de Pythagore et de Moïse, réguliers observateurs du sabbat, ils étaient ou prétendaient être tout cela en même temps. Leur vie solitaire et extrêmement mortifiée préludait aux saintes austérités des anachorètes chrétiens. Chez eux le célibat était généralement observé, l'abstinence perpétuelle, la propriété interdite. Le peuple les regardait comme les plus religieux d'entre les Juifs.

1. Matth., XV, 1 sq.; Marc, VII, 3 sq.; Luc, XI, 37 sq.; Jos., *Ant.*, XVIII, 1, 3.
2. *Beurlier, p. 45.
3. Jos., *De bello jud.*, II; *Ant. jud.*, XVIII, 1, 5. — L'origine du nom est incertaine (Hergenroether, t. I, p. 121).

On les voit d'abord paraître sur les côtes de la mer Morte; mais, au temps de Notre Seigneur Jésus-Christ, ils avaient abandonné ces régions solitaires pour se répandre, au nombre d'environ quatre mille, dans différentes villes. Les **Hérodiens**[1] formaient un parti antinational, tout dévoué aux Romains. Hérode le Grand, si l'on en croit Tertullien et saint Jérôme, aurait été pour eux le Messie attendu. — Les **Galiléens**[2], en opposition avec ces derniers, étaient, ce semble, des zélateurs, des patriotes ardents; mais leur histoire est obscure. — Les **Héméro-Baptistes** faisaient dépendre principalement le salut des ablutions. — Enfin les **Caraïtes**, dont l'origine est incertaine[3], rejetaient les traditions et s'en tenaient à la lettre de l'Écriture, comme les sadducéens[4].

b) Outre les Juifs de Palestine, il y avait encore les **Juifs de la Dispersion**, et, en Palestine même, les **Samaritains**[5], demi-Israélites de race et de religion.

On se rappelle qu'en 718, nombre de Samaritains envoyés en exil, au delà de l'Euphrate, avaient été remplacés dans leur pays par des Babyloniens et des Cuthéens. Ainsi s'était formé en Samarie un nouveau peuple, lequel se fit une religion mêlée de paganisme et de Judaïsme. A partir de ce moment, les Juifs regardèrent les Samaritains comme des apostats; et après la captivité de Babylone, ils ne leur permirent pas d'aider à la

1. Marc, III, 6; — cf. le *Dict. de la Bible* de M. Vigouroux, art. *Hérodiens*.
2. Luc, XIII, 1, 2.
3. Lévesque, dans le *Dict. de la Bible* de M. Vigouroux, art. *Caraïtes*.
4. Les *publicains* n'étaient pas une secte, mais bien des percepteurs d'impôts au nom des Romains. Aux yeux du peuple ils étaient tous pécheurs. Zachée et saint Matthieu avant sa conversion, étaient publicains (cf. Beurlier, *Le Monde Juif au temps de J.-C.*, p. 31-34, 2e éd.).
5. IV Reg., XVII, 24; Luc, IX, 52 sq.; Jean, IV, 9, 22; — Josèphe, *Antiq.*, XI, 7, 2 sq.

reconstruction du temple de Jérusalem. Plus tard les Samaritains élevèrent eux-mêmes un temple sur le mont Garizim, avec la permission de l'empereur Alexandre, et sous la direction de Manassé, prêtre juif expulsé. En même temps, grâce à l'influence de ce prêtre, ils renoncèrent à une partie de leurs superstitions; et le judaïsme — un judaïsme incomplet — redevint la religion du pays. Ils croyaient à l'unité de Dieu, à la Providence, à la spiritualité et à la survivance de l'âme; ils admettaient le Pentateuque et attendaient le Messie, sans partager, sur ce dernier point, les préjugés des Juifs. Leurs principales erreurs étaient : la négation des anges, le rejet des Livres de l'Écriture, à l'exception du Pentateuque, et la croyance, que Dieu ne pouvait être adoré ailleurs que sur le mont Garizim.

Les Juifs sortis de Palestine étaient nombreux au début de l'ère chrétienne. Le commencement de leur grande dispersion date de la captivité à Babylone. Lorsque Cyrus leur eut permis de se rapatrier, la plupart [1], aimant mieux rester en exil, se fixèrent soit à Babylone, soit dans les pays environnants; s'étendirent surtout en Perse et en Égypte; furent, un moment, à Alexandrie, la majorité de la population; s'élevèrent, sur les bords du Nil, jusqu'au nombre d'un million; et plus tard occupèrent à Rome un quartier considérable, au delà du Tibre. Sous Auguste, on les voyait répandus dans toutes les provinces de l'Empire [2], généralement adonnés au commerce, âpres au gain, laborieux, infatigables, et se multipliant tous les jours d'une manière étonnante.

Leur foi se conserva pure, d'ordinaire, au milieu de la gentilité. Ils payaient un tribut annuel, *didrachma*, pour l'entretien du temple, envoyaient régulièrement les offrandes destinées aux sacrifices, et faisaient souvent le pèlerinage de Jérusalem. — Leur prosélytisme reli-

1. *Dict. de la Bible* de M. Vigouroux, art. *Captivité*, col. 239.
2. Strab., XIV, 12.

gieux attira dans les synagogues les païens eux-mêmes, qui embrassèrent en grand nombre le judaïsme. Les convertis se divisaient en deux classes : les uns, prosélytes de la justice, se faisaient circoncire et acceptaient tous les points de la religion mosaïque; les autres, prosélytes de la porte, ainsi appelés sans doute parce que, au temple, ils ne pouvaient pas dépasser la porte du parvis, croyaient à l'unité de Dieu et observaient les préceptes dits noachiques [1].

Toutefois le contact habituel des Juifs avec la gentilité fut nuisible à plusieurs. En Perse, la religion de Zoroastre altéra parfois les traditions mosaïques. Dans le monde gréco-romain, l'usage de la langue grecque fit oublier à un certain nombre les langues hébraïque et chaldaïque, ce qui rendit nécessaire la traduction des Septante commencée en Égypte sous Ptolémée-Philadelphe (284-247) et terminée vers l'an 130 avant l'ère chrétienne. Cet oubli des langues nationales était une infidélité aux yeux des Juifs de Palestine. — Une autre infidélité bien plus grave fut commise par l'école juive d'Alexandrie : Philon (né vingt-cinq ans av. J.-C.), chef de cette école, essaya d'une conciliation entre les doctrines mosaïques et les doctrines platoniciennes et stoïciennes. Interprétant l'Écriture d'après les règles élastiques et commodes de l'allégorie, il trouvait dans les saints Livres tout ce que la sagesse antique lui paraissait avoir dit de plus raisonnable [2]; à l'en croire, Moïse, Platon et Zénon étaient à peu près d'accord!

1. En vertu de ces préceptes, il fallait vivre en société et respecter l'autorité, éviter l'idolâtrie, le blasphème, l'effusion et la manducation du sang, les péchés contre nature et la rapine. On les appelle noachiques parce que les rabbins croyaient qu'ils avaient été donnés à Noé.

2. HERGENROETHER, t. I, p. 125-126.

§ 6. — ATTENTE UNIVERSELLE[1]

Tel était le vieux monde quand vint Jésus-Christ. Un mot d'Isaïe résume tout : « A planta pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas ». Aussi l'humanité mourante tournait-elle ses regards vers le Sauveur qui lui avait été promis. Juifs et gentils attendaient la venue prochaine du « Désiré des nations »[2].

En Judée, tandis que la généralité du peuple se complaisait dans l'espérance d'un Messie conquérant qui le délivrerait de la domination romaine, la secte des Hérodiens le saluait déjà en la personne d'Hérode ; et Josèphe, reportant sur Vespasien[3] les espérances messianiques, exhortait ce général romain à faire la conquête de l'univers. — La même foi régnait au centre de l'Empire. Les prêtres étrusques, consultés par le sénat sur la signification de sons lugubres et plaintifs qui semblaient descendre du ciel, firent cette réponse : « La trompette céleste annonce un nouvel âge qui changera la face du monde ». Virgile écrivait qu'un enfant allait naître pour clore le siècle de fer et rétablir l'âge d'or ; que cet enfant, sorti du sein même de Jupiter, verrait le serpent expirer près de son berceau et régnerait sur l'univers pacifié[4]. Dans les derniers temps de la république, un jour le sénat romain défendit d'élever les enfants mâles qui naîtraient dans l'année, parce que, d'après une

1. LEPIN, *Jésus Messie et Fils de Dieu, d'après les Évangiles synoptiques*, 1 vol., Paris, 1904, ch. I (2e édit. 1905) ; — NICOLAS, *Études sur le Christianisme*, p. I, l. II, ch. IV, § 3.

2. Genèse, XLIX, 10.

3. JOSÈPHE, *De Bello Jud.*, V, 5, 4 ; — SUÉTONE, *Vespas.*, c. IV ; — TACITE, *Hist.*, V, 13 ; — NICOLAS, t. II, p. 172.

4. Comparer ce passage de Virgile (4e églogue) avec Isaïe (c. XI) ; la ressemblance est frappante. — * Cf. A. NICOLAS, *Études...*, t. II ; — BOISSIER, *La Rel. romaine*, t. I, p. 288 sq.

prophétie, la nature enfantait un roi pour le peuple [1]. — « L'Orient tout entier, dit Suétone [2], avait les yeux fixés sur une antique et constante tradition, d'après laquelle les Destins promettaient le sceptre de l'univers à des hommes sortis, en ce temps, de la Judée. Les Occidentaux n'ignoraient pas ces traditions : « plusieurs d'entre eux, dit Tacite [3], croyaient que des hommes sortis de la Judée deviendraient les maîtres du monde ». Il n'est donc pas étonnant que l'Écriture nous montre les mages [4] sur le chemin de Jérusalem, en quête du Messie, ni que l'empereur de Chine, Ming-ti, vers l'an 65 de notre ère, ait envoyé une ambassade du côté de l'Occident pour y chercher le Sage qu'il croyait être apparu [5]. « La plénitude des temps était arrivée » [6] en effet; il était venu le vrai sage, ce Dieu, dont parle Platon, « engendré avant tous les dieux, Sauveur par excellence, qui devait venir un jour pour enseigner les mortels et donner la paix au genre humain » [7]; Jésus-Christ était né [8].

1. SUÉTONE, *Aug.*, 94.
2. *Vesp.*, 4.
3. *Hist.*, V, 13 : « Pluribus persuasio inerat antiquis sacerdotum litteris contineri, eo ipso tempore fore, ut valesceret Oriens, profectique Judæi rerum potirentur ».
4. V. *Dict. de la B.* de M. VIGOUROUX, art. *Mages*.
5. LAOUENAN, *Le Brahmanisme*, t. I, p. 456-457. — Cf. NICOLAS, t. II, p. 174, 2e éd.
6. Gal. IV, 4.
7. PLAT., *In conviv.*, *Opera omnia*, t. X, p. 177-219, éd. Bipont. — Cf. ID., *Apolog. Socrat.; Tim.*, *Opera omn.*, t. IX, p. 341.
8. Né l'an 7 ou 5 avant l'ère vulgaire : M. Wallon admet la première date (*De la Croyance due à l'Évangile*, p. 376 sq.), l'abbé Fouard la seconde (*La Vie de N.-S. J.-C.*, t. I, p. 121 sq.). Au reste, toutes les années, depuis l'an 7 jusqu'à l'an 2 avant cette même ère, ont leurs défenseurs. — La date du 25 décembre a toujours prévalu en Occident, depuis le IVe siècle en Orient. — L'opinion commune, fondée sur saint Jean (II, 13; V, 1; VI, 4; XIII, 1), assigne au Sauveur trois ans et demi de vie publique. — Mort un vendredi (Matt., XXVII, 62; — MARC., XV, 42; — LUC., XXIII, 56; — JOAN., XIX, 31) (14 Nisan), en l'an 33 (?). — La vie terrestre de J.-C. a donc été de trente-huit ou trente-six ans, selon qu'il naquit la 7e ou la 5e année avant notre ère.

Bg. de J.-C., par Stolberg (trad. fr., 2 vol., Paris, 1838); — Sepp (6 vol., 2e éd. 1865, trad. de l'allemand par Ch. Sainte-Foi, 2 vol., 1854); — Wallon (3e éd., Paris, 1884); — Le Camus (2e éd., 3 vol., 1887); — Fouard (2e édit., 2 vol., Paris, 1882); — Didon (2 vol., 1890); — L. Veuillot (Paris, 1864); — Pauvert (Paris, 1867); — Dupanloup (Paris, 1870); — Bougaud, t. II, *Le Christianisme et les temps présents* (Paris, 1877); — Lesêtre (Paris, 1892); — Pègues (Paris, 1898); — Fornari (Rome, 1901). — Bibl. plus complète dans le *Dict. de la Bible* de M. Vigouroux, art. *Jésus-Christ.* — Les derniers travaux sur la date de la mort de J.-C. sont indiqués dans la *R. H. E.*, oct. 1904, p. 894.

AGE ROMAIN

PREMIÈRE PÉRIODE (33-313)

CHAPITRE PREMIER

LE SIÈCLE APOSTOLIQUE ET LES ORIGINES CHRÉTIENNES

Travaux des apôtres; — Origines du Christianisme à Rome, — dans les Gaules, — en Germanie, Espagne, Afrique.

§ 7. — TRAVAUX DES APOTRES [1]

1. **A Jérusalem et dans les contrées voisines.** — 1) Notre Seigneur Jésus-Christ montant au ciel quarante jours après sa résurrection, laissait cinq cents disciples en Galilée [2] et cent vingt à Jérusalem, sous le gouvernement

1. Act. Apostol.; — Duchesne, *Les Origines chrétiennes* (cahiers lithographiés; nous les citons d'après la 2e éd.); — Doellinger, *Le Christianisme et l'Église, à l'époque de leur fondation* (trad. de l'all. par Bayle, 1863, Tournai); — Lesêtre, *L'Église au siècle des apôtres*, in-8, Paris, 1896; — Le Camus, *L'Œuvre des apôtres, fondation de l'Église chrétienne*, 1891; — ‡ De Pressensé, *Hist. des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*, 4 vol., 1888; — ‡ Néander, *Hist. de l'Établissement et de la direction de l'Église chrétienne par les apôtres* (trad. de l'all. par Fontanès, 2e éd. 1878); — Thomas, *Études critiques sur les origines du Christianisme*, in-8, Bar-le-Duc, 1870; — Gondal, *Au temps des Apôtres*, in-12, Paris, 1904.

2. I Cor., xv, 6.

de saint Pierre et des autres apôtres. C'était là une partie notable de l'Église[1] primitive, véritable grain de sénevé destiné à devenir bientôt un grand arbre dont les branches s'étendront jusqu'aux extrémités du monde. — Le premier exercice connu de l'autorité ecclésiastique fut l'élection de saint Mathias à la dignité apostolique. Les apôtres étaient réunis au cénacle [2], se préparant par la prière à la réception du Saint-Esprit, conformément aux instructions du divin Maître. Pierre proposa à l'assemblée et aux disciples répandus dans Jérusalem, d'élire un successeur au traître Judas. Il aurait pu faire ce choix à lui seul, selon la juste remarque de saint Chrysostome et de saint Grégoire de Nysse. S'il le laissa au pouvoir de la multitude, ce fut par condescendance, et pour disposer plus sûrement les esprits en faveur de l'élu. Deux noms parurent dignes d'être présentés : Mathias et Joseph Barsabas. On convint de les mettre dans une urne, et le sort ou plutôt Dieu lui-même désigna Mathias.

Le jour de la Pentecôte, sur les neuf heures du matin, un vent violent se fit entendre au cénacle; le Saint-Esprit apparut sous forme de langues de feu [3], symbole de l'ardente charité qu'il devait produire dans les âmes, et se reposa sur la tête de chacun des apôtres, auxquels il communiqua, avec le don des langues, tous ses autres dons. Au bruit de ce miracle, les Juifs, très nombreux en ce moment à Jérusalem où les fêtes de la Pâque et de la

1. Κυριακή (οἰκία), ἐκκλησία (Eus., *Hist. Eccl.*, IX, 10). L'expression germanique (*Kirche*) vient, ce semble, de la première appellation; l'expression latine (*Ecclesia*), de la seconde.

2. « Aujourd'hui un minaret indique au voyageur... l'emplacement du cénacle. Il domine sur une vaste salle qui, transformée au moyen âge, est pourtant la même que vénérait au quatrième siècle saint Cyrille de Jérusalem, et que saint Épiphane désigne comme un des rares édifices épargnés lors de la dévastation de la ville. » Fouard, *Vie de N. S. J.-C.*, p. II, p. 275.

3. C'est le baptême de l'Esprit et du feu, prédit par saint Jean-Baptiste (Matth., III, 11; — Act., I, 8).

Pentecôte les avaient réunis de toutes les parties du monde, se portèrent vers le cénacle. Pierre profita de cette occasion pour commencer à prêcher Jésus-Christ. Ce premier discours convertit trois mille personnes [1].

2) Tous les apôtres se répandirent ensuite dans la ville, annonçant la bonne nouvelle avec un admirable zèle. Pierre, s'étant rendu au temple accompagné de Jean, trouva à la porte un boiteux de naissance, le guérit, entra avec lui dans l'intérieur de l'édifice sacré ; et mettant à profit le prestige que lui donnaient l'éclat et la publicité de ce miracle, prononça un second discours qui convertit cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants. Le sanhédrin, conseil suprême des Juifs composé de soixante et onze membres, s'émut et du prodige et du grand nombre de conversions. Les deux apôtres durent comparaître à sa barre; interrogés, ils déclarèrent avoir fait ce miracle par la vertu de Jésus crucifié, et vouloir continuer à prêcher malgré toutes les défenses, étant juste d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Ils continuèrent en effet, eux et les autres apôtres, d'annoncer la bonne nouvelle et de faire des conversions. On les jeta en prison. Bientôt délivrés miraculeusement par l'ange du Seigneur, ils comparurent tous devant le sanhédrin. Pierre, prenant encore la parole, affirma, en son nom et au nom de ses collègues, la nécessité d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et l'impossibilité où ils étaient de taire la résurrection de Jésus-Christ. Cette fermeté porta à son comble l'irritation du conseil, qui forma le dessein de faire mourir ces héroïques obstinés. Mais les sages réflexions de Gamaliel, l'un de ses membres les plus considérables, l'empêchèrent d'en venir à l'exécution. Les apôtres furent seulement frappés chacun jusqu'au sang, de trente-neuf coups de fouet [2], et renvoyés

1 Act., I-II.
2. Ce fouet était composé de deux bandes de cuir. La loi voulait que

ensuite, avec nouvelle défense de parler désormais au nom de Jésus.

3) Ils se retirèrent en rendant grâces au ciel d'avoir été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, et reprirent avec ardeur le ministère de la prédication. C'est alors qu'ils firent élire par les fidèles et ordonnèrent, en leur imposant les mains, les sept premiers diacres : Étienne [1], Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas. L'extension toujours croissante de la communauté chrétienne et quelques différends au sujet de la distribution des aumônes, leur avaient fait sentir le besoin de ne pas retarder plus longtemps cette ordination. Pendant qu'ils continueraient eux-mêmes à prier et à prêcher, les diacres distribueraient équitablement les aumônes, administreraient le baptême [2] et l'Eucharistie, et prêcheraient [3] même par occasion. Étienne, homme tout rempli de l'esprit de Dieu, s'acquitta de son ministère avec un zèle particulièrement remarquable, qui lui valut la palme du martyre : les Juifs se jetèrent sur lui, le traînèrent hors de la ville et le lapidèrent vers 38 ou 35 [4]. A partir de ce jour, la persécution sévit avec une nouvelle rigueur contre tous les disciples de Jésus-Christ. Elle fut telle, que toute la communauté des croyants crut devoir se disperser [5] ; ils se réfugièrent, les uns à Damas, les autres à Antioche [6],

l'on frappât d'une seule main, il est vrai, mais de toutes ses forces. Il y y a donc lieu de croire que le sang coula.

1. Lagrange, *Saint Étienne et son sanctuaire à Jérusalem*, 1 vol. (188 p.), Paris, 1894.

2. Act., viii, 38.

3. Act., vii, 2-53 ; viii, 5

4. Duchesne, p. 16.

5. Act., viii, 4 : « Qui dispersi erant, pertransibant evangelizantes verbum Dei ». — Cf. Act., xi, 19.

6. Ville fondée par Séleucus, lieutenant d'Alexandre, en l'honneur de son père Antiochus. — Ce fut à Antioche que les disciples du Sauveur reçurent pour la première fois le nom de *chrétiens* (Act., xi, 26). On les avait appelés jusque-là *galiléens* ou *nazaréens* (Act., i, 11 ; ii, 7 ; xxiv, 5). Eux-mêmes s'appelaient d'ordinaire, *frères, saints, disciples*

plusieurs en Chypre et ailleurs. Les apôtres demeurèrent presque seuls à Jérusalem.

Cette première persécution, prélude de beaucoup d'autres, loin d'éteindre le Christianisme naissant, ne servit qu'à le propager. Le diacre Philippe, passé en Samarie, prêcha dans ce pays, et confirma ses enseignements par d'éclatants miracles, qui opérèrent un certain nombre de conversions, celle notamment de Simon, le futur magicien. Quelque temps après, Pierre et Jean allèrent administrer le sacrement de confirmation aux néophytes samaritains. En leur imposant les mains, ils firent descendre visiblement le Saint-Esprit sur la tête de chacun d'eux. Témoin de ce prodige, Simon offrit de l'argent aux apôtres pour en obtenir une participation à leur puissance surhumaine : proposition sacrilège qui attira au premier simoniaque cette réplique indignée de Pierre : « Que ton argent périsse avec toi, puisque ton impiété met les dons du ciel à une indigne enchère ». — Averti par l'ange du Seigneur, Philippe passa de Samarie en d'autres lieux. Sur le chemin de Jérusalem à Gaza, il fit la rencontre d'un eunuque, l'un des principaux officiers de Candace, reine d'Éthiopie ; il le convertit et le baptisa.

4) Un des plus acharnés ennemis[1] de l'Église fut tout à coup transformé en « vase d'élection », en « apôtre des gentils » : Saul, le persécuteur, va devenir le grand **saint Paul**[2]. Originaire de Tarse, capitale de la Cilicie ; versé dans les sciences humaines, qu'il avait apprises dans sa

du Seigneur (Act., I, 15 ; II, 29, 37 ; VI, 1, 2, 7 ; IX, 1 ; XXVI, 10, 18. — Rom., I, 7. — I Cor., I, 2 ; VI, 1).

Le nom de *catholiques* a la même origine. On le trouve pour la première fois dans la lettre de saint Ignace d'Antioche aux Smyrnéens.

1. Act., VII, 59 ; VIII, 3 ; IX, 11 sq.

2. Mg. par FOUARD, 2 in-8, Paris, 1892 et 1897 (la meilleure) ; — VIDAL, 2 in-8, Paris, 1863 ; — RAMBAUD, 1882 ; — ARNAULD, 1879 ; — TROGNON, in-12, Paris, 1869.

patrie ; instruit de la science des Écritures à Jérusalem, à l'école de Gamaliel [1] ; zélé pour la loi entendue à la manière des pharisiens, il s'était fait témoin volontaire du meurtre d'Étienne, et l'avait approuvé. Tout le monde savait son ardeur à poursuivre les chrétiens jusque dans les maisons des particuliers, d'où il les tirait pour les faire châtier. Lorsque les fidèles se furent dispersés, au début de la persécution, il avait demandé au sanhédrin et en avait obtenu les pouvoirs nécessaires pour aller à Damas arrêter ceux qui s'étaient réfugiés dans cette ville : il espérait les ramener à Jérusalem, où ils auraient été jugés. — On sait comment il fut miraculeusement converti en chemin. Il arriva à Damas, les yeux du corps fermés à la lumière du jour, mais les yeux de l'âme ouverts à la lumière de la vérité. Après trois jours de prière et d'abstinence de tout aliment, il recouvra la vue par le ministère d'Ananie et reçut le baptême. Trois ans durant, il prêcha avec zèle la foi chrétienne à Damas ou dans les environs et jusque dans le fond de l'Arabie. Puis il rentra à Jérusalem « pour voir Pierre », et demeura quinze jours avec lui [2]. Mais comme les Juifs de Jérusalem cherchaient à se saisir de sa personne, il s'éloigna encore, retourna à Tarse; c'est là que nous le retrouverons.

5) **Saint Pierre** [3] ne demeura pas longtemps à Jérusalem. En sa qualité de chef de l'Église, il visita les diverses chrétientés pour les affermir dans la foi, et aussi pour avoir occasion de conquérir d'autres âmes à Jésus-Christ. Il alla à Lydda, où il guérit le paralytique Énée alité depuis huit ans ; puis à Joppé, où il ressuscita une veuve appelée Tabithe ou Dorcas ; à Césarée de Palestine, où il

1. Act., XXII, 3.

2. Gal., I, 18. — TERT., *De Præscript.*, c. XXV : « Venit (Paulus) Hierosolymam cognoscendi Petri causa ex officio et jure ejusdem fidei et prædicationis. »

3. Mg. par CUCCAGNI, 3 vol., Rome, 1777 ; — FOUARD, in-8, Paris, 1887 ; — JANVIER, Tours, 1875.

baptisa le centurion Corneille, ainsi que toute sa famille. De retour à Jérusalem, comme les chrétiens s'étonnaient qu'il eût admis les gentils au baptême, il justifia sa conduite, par condescendance, alléguant la volonté divine qui s'était manifestée à lui d'une manière non équivoque. — Au cours de ses voyages, il avait fixé le siège principal de son apostolat à Antioche [1], devenue, après Jérusalem, en attendant Rome, le centre de toute la catholicité. La tradition est unanime sur ce point, bien que les Actes n'en parlent pas. Ce qui est douteux, c'est la date de cet événement : la plupart des auteurs la fixent à l'an 36, Tillemont à l'an 40. — Toujours est-il que Pierre était à Jérusalem en 42. Hérode-Agrippa venait d'arriver dans cette ville, avec le titre de roi de Judée. Voyant les Juifs très irrités contre les chrétiens, pour leur plaire il fit trancher la tête à Jacques le Majeur et jeter Pierre dans un cachot. Son intention était d'immoler ce dernier après la fête de Pâques. Mais « l'Église pria sans relâche pour le captif » [2], qui bientôt délivré par un ange s'achemina vers Rome (42).

II. **Dans les contrées éloignées** [3]. — 1) Ce fut alors vraisemblablement que les autres apôtres sortirent [4], eux aussi, de Jérusalem pour se répandre dans le monde entier. Avant de se séparer, ils convinrent d'un *symbole* [5] ou

1. Il ne suit pas nécessairement de là que Pierre ait été proprement évêque de cette ville. Eusèbe, qui avait sous les yeux les catalogues des Églises d'Orient recueillis par Hégésippe, nomme saint Évode *premier* évêque et saint Ignace *deuxième* évêque d'Antioche.

2. Act., XII, 5.

3. De Smedt, *Dissertationes*..., Gand, 1876, p. 1-48; — Jungmann, *Dissertationes*, t. I, p. 27 sq.

4. L'École de Tubingue prétend que les apôtres, Paul excepté, ne sortirent pas de Jérusalem, où ils se seraient éteints dans une obscurité profonde! Voir Thomas, *Etudes critiques sur les Origines du christianisme*, p. 6 sq.

5. *Symbolum*, de συμβάλλειν (réunir), ou de σύμβολον (signe par lequel

résumé des principales vérités de la religion, qui serait donné à tout chrétien comme règle de foi, et servirait de lien d'unité entre les diverses Églises. — Ce symbole ne fut pas écrit, à ce que l'on croit. Il se conserva et se transmit par tradition orale : chose facile, vu que les fidèles devaient tous le savoir par cœur, et le réciter à certains jours, notamment le jour de leur baptême. On ne commencera à lui donner une large publicité que dans le ve siècle, alors que la loi du secret [1] n'aura plus les anciennes raisons d'être. — Les rédactions primitives offrent quelques légères variantes ; le texte latin aujourd'hui reçu est le texte gallican du ve siècle [2]. — Il n'y a pas de raison valable de rejeter l'authenticité de cet antique formulaire de la foi [3]. Le fond doit en être attribué aux apôtres ; mais il est impossible de dire quel fut exactement le texte primitif. Saint Ambroise [4] et Rufin croyaient le reconnaître dans le formulaire romain [5], tel qu'il existait de leur temps.

2) Les apôtres partirent donc, après s'être entendus sur les quelques vérités que tout chrétien devrait savoir. Cependant **saint Jacques le Majeur**, frère de Jean, et saint Jacques le Mineur, cousin de Notre Seigneur Jésus-Christ [6], ne suivirent pas leurs collègues. Le premier

se reconnaissaient entre eux les initiés à certains mystères des religions antiques).

Dans ces dernières années, nombre d'écrits ont été publiés sur l'origine du symbole des apôtres (voir bibliographie dans *Revue d'hist. eccl.* de LOUVAIN, avril 1902). Cf. *Dict. théol.* de VACANT, art. *Apôtres* (symbole des) ; — FOUARD, *Saint Pierre*, ch. XIII.

1. V. § 47.
2. BATIFFOL, *La Littérature grecque*, p. 69.
3. CHAMARD, dans *Quest. Hist.*, avril et juill. 1901. Voir les objections de l'abbé Vacandard contre l'authenticité (*Quest. Hist.*, oct. 1899, p. 329).
4. AMBR., Ep. 8 ad Siric., c. 4 : « credatur symbolo apostolorum quod Ecclesia romana intemeratum semper custodit et servat ».
5. Texte ap. RUFIN (*P. L.*, t. XXI). — Cf. FOUARD, *Saint Pierre*, ch. XIII.
6. Gal., I, 19 ; — Marc, XV, 40 ; XVI, 1 ; — Jean, XIX, 25.

avait été mis à mort à Jérusalem par ordre du roi Hérode-Agrippa (42). Son corps, il est vrai, remplit une sorte de mission apostolique en Espagne, si l'on en croit une légende remontant au moins au VIIIe siècle ; il y aurait été apporté, aussitôt après le meurtre, par des chrétiens, désireux de le soustraire aux profanations des Juifs. Caché, au XVIe siècle, lors de la guerre des Anglais avec les Espagnols, il aurait été découvert, il y a seulement quelques années, dans l'église principale de Compostelle [1]. La réalité de l'invention a été confirmée par deux décrets, l'un de la Congrégation des Rites, l'autre du pape Léon XIII (Bulle *Deus omnipotens*, 1er novembre 1884). Une tradition, dont on peut suivre le fil en remontant jusqu'au VIII-VIIe siècle, veut même que cet apôtre, avant sa mort, ait prêché la foi en Galice, dans la péninsule ibérique.

Saint Jacques le Mineur [2], ainsi appelé pour le distinguer du précédent que l'on croit avoir été plus âgé, demeura à Jérusalem à titre d'évêque de la ville [3]. Il avait été revêtu de cette dignité par Pierre et les autres apôtres [4]. C'était une des « colonnes » [5] de l'Église. Sa réputation de sainteté était si bien établie, même parmi les Juifs, que ceux-ci l'appelaient « la justice du peuple..., sa forteresse et sa défense » [6]. Il ne buvait jamais de vin, faisait abstinence perpétuelle de viande, et demeurait si longtemps prosterné devant Dieu, que ses genoux finirent par

1. *Santiago* (Saint-Jacques). *Compostelle* vient de *Giacomo apostolo*, ou, plus probablement, de *campus stellæ* (l'apparition d'une étoile aurait fait découvrir les reliques en cet endroit). — La critique fait des difficultés aux deux légendes espagnoles. V. *A. SS.*, jul., t. VI, 1729, p. 73-114 ; TILLEMONT, *Mémoires*, Venise, 1732, t. I, p. 599 ; D. LECLERCQ, *Les Martyrs*, t. III (1904), p. LXXI-LXXIII de la Préface.

2. *FOUARD, *Saint Pierre*, ch. XI ; — cf. le *Dict. de la Bible* de M. VIGOUROUX.

3 HÉGÉSIPPE, dans EUS., II, 1, 23.

4. D'après Clément d'Alexandrie cité par Eusèbe, ce seraient Pierre, Jacques et Jean qui l'auraient fait évêque de Jérusalem. La *Chronique* d'Alexandrie ne parle que de Pierre.

5. Gal., II, 9.

6. EUS., II, 1.

s'endurcir comme la peau d'un chameau [1]. Il demeura a Jérusalem jusqu'à son martyre (62). Lorsque Paul eut échappé à la mort par son appel à César, les Juifs furieux se vengèrent sur le saint évêque; ils le précipitèrent de la terrasse du temple, et l'achevèrent après la chute [2].

3) L'histoire de la plupart des autres apôtres est fort peu connue. On ne sait rien d'assuré sur **saint Mathias**, **saint Simon** le Zélateur et **saint Jude**; ce dernier, frère de Jacques le Mineur et auteur de l'épître canonique qui porte son nom. **Saint Barthélemy** évangélisa l'Inde [3], c'est-à-dire le sud de l'Arabie [4]; **saint André**, les Scythes [5], au nord du Danube et de la mer Noire, et revint mourir martyr [6] en Achaïe (Grèce); **saint Philippe** [7], la Phrygie, et mourut à Hiéraple, capitale du pays [8]; **saint Thomas**, les Parthes [9]. Le corps de ce dernier apôtre, au IVe siècle, était vénéré à Édesse, où il avait été porté vraisemblablement dès l'origine par les soins de saint Thaddée [10]. D'après une tradition respectable, Abgar V, roi d'Osrhoène (capitale : Édesse), aurait été baptisé par ce même saint Thaddée, au premier siècle [11]. Il est du moins hors de doute

1. *Freppel, *Pères apost.*, p. 354-355.
2. Hégésippe, dans Eus., II, 23.
3. Eus., V, 10.
4. *Fouard, *Saint Pierre*, p. 292.
5. Eus., après Origène, *Hist. Eccl.*, III, 1.
6. D'après les *Actes*, probablement apocryphes, de saint André.
7. Polycrate, évêque d'Éphèse (IIe siècle), nous apprend que cet apôtre avait été marié, que ses trois filles étaient « de grandes lumières de l'Église d'Asie », et que deux d'entre elles demeurèrent vierges. Eus., V, 24. — Polycrate n'a-t-il pas confondu Philippe apôtre, avec Philippe diacre? (Cf. Act., XXI, 8, 9).
8. Eus., III, 31.
9. Eus., après Origène, III, 1.
10. Saint Ephrem dit que le corps de saint Thomas avait été porté à Édesse par un marchand, mais il ne marque aucune date à cet événement.
11. Tradition admise par Dœllinger (*Le Christianisme et l'Église*, fin du livre I, p. 185) et l'abbé Martin (*Revue des sciences ecclésiasti-*

que le roi Abgar VIII, à la fin du IIe siècle, était chrétien, et faisait au paganisme une guerre intrépide [1].

Saint Matthieu prêcha en Éthiopie [2], puis chez les Parthes [3]. Son évangile [4] fut écrit en araméen [5], pour les Hébreux, et avant la dispersion, vers l'an 42. Le premier, Érasme, au XVIe siècle, a prétendu que cet évangile avait été d'abord rédigé en grec : opinion bien peu probable, quoique suivie par quelques modernes [6]. Le texte araméen est perdu, mais on en a une traduction grecque qui remonte au premier siècle, et dont Matthieu est peut-être l'auteur. Ce dernier texte « s'est conservé intact depuis sa rédaction définitive dans les dernières années du premier siècle » [7], ce qui fait moins regretter la perte du

ques, octobre, novembre, décembre 1888). EUSÈBE (*Hist. Eccl.*, I, 13) et saint Ephrem admettaient le fait au IVe siècle (v. DUCHESNE, *Les Orig. chrét.*, p. 338). Par contre, l'abbé TIXERONT soutient (*Les Origines de l'Église d'Édesse*, thèse) que saint Thaddée, fondateur et premier évêque de l'église d'Édesse, est du milieu du IIe siècle. — Cf. R. DUVAL, *Histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade*, Paris, 1892.

La tradition relative à la conversion d'Abgar V, rapporte que ce roi, atteint d'une maladie incurable, envoya à Jésus-Christ des messagers porteurs d'une lettre, lui offrant l'hospitalité pour le protéger contre la malveillance des Juifs, et le priant de lui rendre la santé. Jésus-Christ lui aurait répondu par lettre, disant qu'il ne pouvait accepter son offre, mais qu'il lui enverrait un disciple pour le guérir (EUS., I, 13, *P. G.*, t. XX, col. 121). Un peu plus tard, l'apôtre saint Thomas aurait accompli la parole du Seigneur en envoyant au roi saint Thaddée. Ce dernier lui aurait rendu la santé du corps et donné la vie de l'âme (FOUARD, *Saint Pierre*, p. 273). Ces deux lettres paraissent apocryphes (DUCHESNE, *Bull. crit.*, 1889, p. 41-48; TIXERONT, *Les Origines de l'Église d'Édesse;* VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, art. *Abgar*).

1. Le petit royaume d'Osrhoène disparut avec son roi Abgar IX, sous Caracalla, qui en fit une colonie romaine. Dans la suite, cependant on trouve des Abgar gouvernant Édesse comme vassaux de l'empire (*ALLARD, *Persécutions*, t. II, p. 161, note; cf. p. 144).
2. D'après RUFIN, *Hist. Eccl.*, I, 9.
3. D'après saint Paulin, saint Ambroise, saint Jérôme.
4. *FOUARD, *Saint Pierre*, ch. XII, p. 275 sq.
5. Papias et toute la tradition.
6. BATIFFOL, *La Littérature grecque*, p. 30.
7. RENAN, *Les Évangiles*, p. 104.

premier. L'apôtre Barthélemy, évangélisant l'Arabie méridionale, avait à son usage un exemplaire du texte araméen.

Saint Jean[1], le disciple bien-aimé, porta la bonne nouvelle en Asie Mineure, où il fit d'Éphèse[2] le lieu ordinaire de sa résidence et le centre de ses voyages apostoliques. Il y fonda et dirigea un certain nombre d'Églises, très florissantes dès le second siècle[3]. Accusé d'impiété envers les dieux, et envoyé de ce chef à Rome, il fut plongé, devant la porte Latine, dans une chaudière d'huile bouillante qui ne lui fit aucun mal[4]. Au sortir de cette épreuve miraculeusement surmontée, il partit pour l'exil (95), dans l'île de Patmos[5]. Redevenu libre à la mort de Domitien († 96), il alla mourir, âgé de près de cent ans, au milieu de ses chers chrétiens d'Asie. Seul des apôtres, avec saint Philippe et saint André, il aurait survécu à la ruine de Jérusalem[6].

4) **Saint Paul**[7] fut emmené par Barnabé, de Tarse à Antioche[8] où tous deux exercèrent leur ministère avec

1. Quelques traits de sa vie dans IREN., II, 22; III, 3, 4; — CLEM. ALEX., *Quis dives salvabitur*, c. 42; — HIERON., In *Gal.*, VI, 10. — Mg. par BAUNARD, in-8, Par., 1869; — FOUARD, in-8., Par., 1904; — MACDONALD, Lond., 1877. — Cf. *MANGENOT, dans le *Dict. de la Bible* de M. VIGOUROUX.

2. IRÉNÉE, dans EUS., V, 20, 24. — On fait dériver le nom moderne de la vieille Éphèse (*Aïa-Solouk*) de ἅγιος θεολόγος (saint Jean).

3. EUS., *Hist. eccl.*, III, 23; V, 24.

4. TERT., *De præscript.*, 36; — HIERON., *Adv. Jovin.*, I, 26.

5. Apoc., I, 9; — CLEM. ALEX., *Quis dives salv.*, c. 42; — ORIG., *In Joannem;* — TERT., *De præscript.*, c. 36.

6. Il est très probable que la **Sainte Vierge** († 48 selon Baronius) passa ses dernières années à Jérusalem, et que saint Jean ne quitta la ville qu'après lui avoir rendu les derniers devoirs. — Le plus ancien témoignage connu de la tradition en faveur de l'Assomption du corps de la Vierge au ciel, est, en Orient, celui de JUVÉNAL, évêque de Jérusalem (Ve siècle), *Lettre à l'impératrice Pulchérie*, et, en Occident, celui de saint GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum*, *Mirac.*, l. I, c. IV, *P. L.*, t. LXXI, col. 708; — Cf. *Dict. théol.* de VACANT, *Assomption.*

7. V. Bibl., § 7, I, 4.

8. Act., XI, 30.

succès. Après un an de prédication dans cette ville, ils reçurent, l'un et l'autre, par ordre du ciel, l'imposition des mains, c'est-à-dire vraisemblablement l'ordination épiscopale, et allèrent aussitôt (44) porter dans des régions lointaines la semence évangélique. Désormais, Paul sera le grand apôtre, l'apôtre par excellence, et Barnabé ne paraîtra qu'au second rang. — Avant son dernier voyage, qui se terminera à Rome par le martyre, il en entreprit trois autres, avec Antioche, chacun, pour point de départ.

Premier voyage (44-46 ou 47)[1]. — Tout d'abord, accompagné de Barnabé et de Jean surnommé Marc, il se dirigea vers Chypre, dont le gouverneur, le proconsul[2] Sergius-Paulus, embrassa le Christianisme. A partir de ce jour seulement, il s'appela et se fit appeler Paul. Avait-il reçu ce nom dès le principe, en sa qualité de citoyen romain, et l'aurait-il adopté ensuite, de préférence au premier (Saul), pour se faire mieux accueillir des peuples latins qu'il allait évangéliser? ou bien latinisa-t-il son premier nom par la simple substitution d'une lettre à une autre ? ou bien encore fit-il ce changement en souvenir de son illustre converti? Ces diverses hypothèses ont chacune, à des degrés divers, leur probabilité.

De Chypre, Paul passa successivement à Perge[3], à Antioche de Pisidie, à Icone où il convertit sainte Thècle vierge et martyre, et enfin à Lystre. Dans cette dernière ville, un boiteux de naissance ayant été guéri, le peuple émerveillé crut se trouver en présence de deux divinités : Jupiter et Mercure. Barnabé, plus âgé et d'une taille avantageuse, était pris pour Jupiter, Paul, qui portait toujours

1. Les dates du commencement et de la fin de ces trois voyages ne sont qu'approximatives.

2. On a contesté à tort le gouvernement de l'île à cette époque par un proconsul (Meignan, *Les Évangiles et la critique*, 11e leçon, p. 220).

3. A Perge, Jean Marc quitta saint Paul, rentra à Jérusalem; mais Barnabé demeura avec l'apôtre jusqu'à la fin de ce premier voyage. — Marc, compagnon de saint Paul, et Marc l'évangéliste sont-ils un seul et même personnage?

la parole, pour Mercure, interprète du maître des dieux. Des taureaux furent amenés pour un sacrifice en leur honneur, et il fallut toute l'énergique opposition des deux apôtres pour empêcher l'immolation des victimes. Mais bientôt, passant d'un enthousiasme sincère à la haine la plus violente, le peuple, excité par des Juifs venus d'Antioche de Pisidie et d'Icone, se rua sur les hommes de Dieu. Paul, frappé à coups de pierre et traîné hors de la ville, fut laissé pour mort. Le lendemain cependant revenu à lui, il put se retirer à Derbe avec Barnabé. De Derbe les deux apôtres rentrèrent à Antioche, en repassant par les villes qu'ils avaient évangélisées, exhortant, chemin faisant, les fidèles, leur rappelant la nécessité de souffrir pour entrer au ciel [1], et établissant des évêques (*presbyteros*) [2] en divers lieux.

Après ce premier voyage, qui avait duré deux ou trois ans, ils continuèrent à Antioche même le ministère de la prédication. La communauté chrétienne de cette ville prospérait sous leur direction et voyait s'accroître chaque jour le nombre de ses membres, lorsque des judéo-chrétiens venus de Jérusalem portèrent le trouble et la division dans son sein. Ces étrangers, parmi lesquels Cérinthe futur hérésiarque, soutenaient la nécessité des observances légales et notamment de la circoncision. Paul et Barnabé combattirent ce sentiment, sans réussir à rétablir l'union des esprits et des cœurs. On convint qu'ils iraient, l'un et l'autre, avec quelques-uns de leurs adversaires, consulter à Jérusalem les apôtres et les anciens. Un concile [3] fut convoqué (51) [4] dans la capitale de la Judée pour donner

1. Act., XIV, 21 : « Quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei ».
2. Act., XIV, 22.
3. Le terme *concilium* (concile) est de date postérieure; le premier, TERTULLIEN l'a employé dans son sens canonique (*De Jejunio*, c. 13). L'équivalent grec, σύνοδος, se lit pour la première fois dans le 36e canon (*alias* 30e ou 38e) des apôtres.
4. 50? 51? 52? — Mgr DUCHESNE opte pour 51 (p. 29).

une décision solennelle. Étaient présents : Pierre, revenu de missions lointaines; Jacques, évêque du lieu; Paul, Barnabé et ceux que les Actes appellent *Seniores*. Pierre, qui parla le premier, se prononça contre la nécessité des observances légales. Jacques, prenant ensuite la parole, se rallia au sentiment du chef de l'Église, en proposant toutefois de défendre aux Gentils trois choses : la fornication, l'usage des viandes immolées aux idoles, l'usage des viandes étouffées et du sang[1]. L'assemblée entière se rendit au jugement exprimé par les deux apôtres. En conséquence, un décret conciliaire, commençant par les mots « Il a semblé bon à l'Esprit-Saint et à nous », fut dressé et communiqué aux intéressés. — Le concile terminé, Paul et Barnabé reprirent le chemin d'Antioche, accompagnés de Jude et de Silas, deux anciens disciples, porteurs du décret.

Deuxième voyage (51-53). — Ils repartirent bientôt pour leurs missions lointaines, mais en suivant cette fois deux voies différentes : Barnabé, ne pouvant consentir à se séparer de son cousin, Jean Marc, dont Paul ne voulait plus[2], passa en Chypre, sa patrie, suivi de son parent, et y

1. Les deux premières prohibitions sont de droit naturel, et la troisième de droit positif. — On crut devoir rappeler que la fornication est une action illicite, parce qu'elle passait généralement dans le paganisme pour indifférente. Il était à craindre que, même après leur baptême, les païens ne retombassent dans cette erreur. — La défense de manger des viandes consacrées aux faux dieux, peut s'entendre exclusivement des viandes que les païens servaient dans des festins sacrés après avoir sacrifié aux idoles; prendre part à ces festins eût été un acte idolâtrique. — La défense relative aux animaux étouffés et au sang, observée jusque-là par les judéo-chrétiens seulement, avait pour but de donner à ces derniers une certaine satisfaction et de les amener ainsi plus aisément à vivre en paix avec les pagano-chrétiens, à s'asseoir, par exemple, avec eux à une même table.

2. Saint Paul se défiait de l'inconstance de Jean Marc qui l'avait quitté à Perge, lors du premier voyage. — Le texte grec donne à entendre que le dissentiment entre Paul et Barnabé prit les proportions d'un démêlé. « Paulus severior, Barnabas clementior; uterque in suo sensu abundat, et tamen dissensio habet aliquid humanæ fragilitatis ». HIERON., *Cont. Pelag.*, II, 522.

termina probablement sa vie par le martyre; Paul s'attacha Silas et alla (51) visiter les Églises qu'il avait fondées [1], traversa la Cilicie et arriva à Lystre. Là il retrouva Timothée, qu'il avait converti lors de son premier passage dans cette ville; il le fit circoncire, pour qu'il pût entrer et prêcher dans les synagogues, et le prit à sa suite. — Le voyage se continua à travers la Phrygie et la Galatie. A Troade, Paul fit la rencontre de Luc, médecin d'Antioche, esprit cultivé, futur auteur du troisième évangile et des Actes des Apôtres; il l'associa à ses courses et à ses travaux [2]. Puis, sur un signe du ciel, il entra en Macédoine, et fit à Philippes de nombreuses conversions qui lui valurent, ainsi qu'à Silas, l'honneur d'être flagellé, chargé de fers et emprisonné. La nuit suivante, un tremblement de terre ébranla la prison jusque dans ses fondements; les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes. Le geôlier, témoin du miracle, se fit baptiser, lava les plaies des deux apôtres et leur servit à manger; après quoi ils furent élargis par les magistrats, qui les prièrent de sortir de la ville[3]. Paul passa avec ses compagnons à Thessalonique et à Bérée, opérant partout sur son passage de nombreuses conversions.

A Athènes, sa parole reçut un moins bon accueil. Il parla sur la place publique (l'Agora), puis devant l'Aréopage : « Athéniens, dit-il, je vous considère comme le peuple de l'univers le plus profondément attaché au culte des dieux. En traversant votre ville, j'ai vu vos temples et vos statues. Sur un autel j'ai lu cette inscription : « Au Dieu inconnu » [4]. Or ce Dieu que vous adorez sans le connaître, c'est lui que je vous annonce. »

1. *Act., VI, 4, 5.

2. Act., XVI, 9 sq.; — Col., IV, 14; — II Tim., IV, 11; — Philem., 24. — Saint Luc est qualifié de peintre dans sa *Vie* publiée par MÉTAPHRASTE (X[e] siècle). Pas d'attestation antérieure connue.

3. *FOUARD, *Saint Paul*, t. I, p. 145 sq.

4. Il y avait dans la ville plusieurs autels érigés en l'honneur de dieux inconnus. Diogène Laerce en explique l'origine de la manière

On écouta cet exorde insinuant; mais quand il fut question de la résurrection, la raillerie des uns et l'impatience des autres obligèrent l'apôtre à se retirer. Quelques Athéniens cependant embrassèrent la foi, entre autres, Denys l'Aréopagite, plus tard premier évêque d'Athènes [1], et une femme nommée Damaris. — Saint Paul passa ensuite dans la voluptueuse Corinthe [2], où il demeura dix-huit mois, logé chez Aquila et sa femme Priscille : deux chrétiens, juifs d'origine, réfugiés dans cette ville à la suite de l'édit par lequel l'empereur Claude bannissait de Rome tous ceux de leur race. Il y prêcha avec succès, malgré les obstacles de toute sorte que lui suscitèrent les Juifs. Protégé dans la liberté de son ministère par le proconsul Gallion, frère de Sénèque, il parvint à former une communauté de fidèles, qui comptait dans son sein le président même de la synagogue, Crispus. — De Corinthe, passant par Éphèse, il alla à Jérusalem dans le but peut-être d'y accomplir un vœu [3], et retourna enfin à Antioche (53).

Troisième voyage. — Il repartit d'Antioche en 54; visita les Églises de Galatie et de Phrygie; s'attacha, à Derbe, un autre disciple, Tite, qui fut avec Timothée, Luc et autres le compagnon de son troisième voyage, et arriva

suivante : Durant une peste qui désola Athènes (VIe siècle av. J.-C.), Épiménide, désirant apaiser les dieux, fit lâcher un grand nombre de chèvres du haut de l'Aréopage, avec ordre d'immoler chacune d'elles sur la place même où elle s'arrêterait, en l'honneur de la divinité du lieu. Les chèvres s'arrêtèrent en plusieurs endroits dont les divinités protectrices étaient inconnues et où cependant il fallut élever des autels pour le sacrifice. On grava sur ces autels l'inscription dont parle saint Paul.

1. D'après Eus., *H. E.*, III, 4.

2. Corinthe, capitale de l'Achaïe, célèbre par son temple de Vénus confié à la garde de mille courtisanes. C'était une ville de plaisirs et de fêtes; il s'y faisait beaucoup de dépenses. De là le proverbe : *Non licet omnibus adire Corinthum.*

3. D'après le texte des Actes (XVIII, 18), on ne voit pas bien si c'est saint Paul ou Aquila qui aurait fait le vœu, encore que d'ordinaire on l'attribue à saint Paul. V. *FOUARD, *Saint Paul*, t. I, p. 268.

à Éphèse. Il demeura près de trois ans dans cette dernière ville, malgré les persécutions dont il y fut constamment l'objet, et les périls de toute sorte auxquels sa vie s'y trouva exposée. Son zèle persévérant triompha de tous les obstacles. Une communauté chrétienne, que dirigera bientôt saint Jean, fut constituée et s'accrut rapidement, au point d'alarmer les fabricants de statues païennes, dont le commerce était menacé. Un de ces hommes de lucre, Démétrius, vendeur de petits temples d'argent faits sur le modèle du temple de Diane, suscita une émeute [1] contre les ennemis de la déesse. Les magistrats rétablirent l'ordre ; mais Paul s'éloigna par prudence, passa en Macédoine, en Grèce, demeura trois mois à Corinthe; puis, repassant par la Macédoine, arriva à Troade où il resta sept jours. Le septième jour, un dimanche, les fidèles s'étant assemblés pour la célébration de l'Eucharistie, l'apôtre fit un long discours qui dura jusqu'à minuit. Il l'interrompit pour ressusciter un mort : c'était un de ses auditeurs qui venait de tomber d'un troisième étage où il s'était endormi en l'écoutant sur une fenêtre. Après ce miracle il célébra les saints mystères, reprit son entretien jusqu'à l'aurore et s'embarqua pour le départ. Il passa à Assos, à Mytilène, à Milet, à l'île de Cos, à Rhodes, à Patare, d'où laissant à gauche l'île de Chypre, il se dirigea sur Tyr qui le retint huit jours durant. En vain les fidèles de Tyr essayèrent de le retenir plus longtemps, il continua sa route par Ptolémaïs et Césarée, logea, dans cette dernière ville, chez le diacre Philippe [2], et arriva enfin à Jérusalem.

1. *Fouard, *Saint Paul*, t. I, p. 356 sq.
2. Act., xxi.

§ 8. — ÉPILOGUE : UNITÉ DOCTRINALE ET HIÉRARCHIE DE L'ÉGLISE PRIMITIVE

Rationalistes et protestants prétendent assez ordinairement que l'Église primitive n'a eu ni unité doctrinale ni hiérarchie. C'est une double erreur.

I. Saint Pierre et saint Paul auraient été divisés [1], dit-on, sur la question des cérémonies légales, le premier les regardant comme nécessaires, le second niant cette nécessité. Il n'en est rien. Le chef des *douze*, comme l'Apôtre, croyait que la circoncision et les autres cérémonies légales n'étaient pas d'obligation. Il s'exprima formellement en ce sens au concile de Jérusalem (51) [2]. N'avait-il pas lui-même baptisé Corneille et tous les gens de sa maison sans les soumettre au rite mosaïque? Et à cette occasion n'avait-il pas suffisamment déclaré l'abrogation de la loi? « Vous savez, dit-il au centurion, combien il est odieux à un Juif de s'unir à un étranger et d'entrer chez lui; mais Dieu m'a appris à n'appeler aucun homme profane ou impur. En vérité je crois que Dieu ne fait point acception de personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et pratique la justice lui est agréable... Comme Pierre parlait encore, poursuit le texte sacré, le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole... Pierre dit : Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit comme nous [3]? » — Il est vrai qu'à Antioche, Pierre se retira un moment de la société des païens, pour ne pas déplaire à quelques Juifs venus de Jérusalem, et que Paul le reprit publiquement de cette conduite [4]; mais

1. Thomas, *Ét. crit. sur les Orig. du christianisme*, l. I, ch. iv, p. 42 sq.; — De Champagny, *Les Antonins*, l. V, ch. i.
2. Act., xv.
3. Act., x.
4. Gal., ii. — * V. la discussion engagée par saint Augustin contre saint Jérôme sur ce point (*Lettres d'Aug.*, éd. fr. Dubois, t. II, lettres

ce fait n'intéresse nullement la doctrine. Pierre crut à propos de faire un acte de condescendance que Paul jugea inopportun, voilà tout. D'accord sur la doctrine, ils différaient sur une question de pratique; d'accord même qu'il y avait des cas où il fallait user d'une semblable condescendance, ils étaient seulement divisés sur la question de savoir si tel était le cas présent. A Lystre, Paul avait fait circoncire Timothée par égard pour les Juifs, tandis qu'à Jérusalem il avait refusé de soumettre Tite à cette même cérémonie; et Pierre à Antioche, avant l'arrivée des Juifs de Jérusalem, ne faisait pas difficulté de vivre avec les païens. Les deux apôtres, tout en recevant la décision du concile de Jérusalem, savaient donc se faire Juifs avec les Juifs et gentils avec les gentils pour les gagner tous à Jésus-Christ [1].

II. L'unité sociale [2] allait de pair, chez les premiers chrétiens, avec l'unité doctrinale. L'Église a eu, dès son berceau, une hiérarchie régulière, instituée par son divin fondateur. Tous ses membres n'étaient pas apôtres, prophètes, docteurs; tous n'avaient pas reçu les mêmes dons, les mêmes pouvoirs, les mêmes attributions; à chacun des membres de ce corps mystique étaient assignées des fonctions particulières; et la main ou le pied ne devaient pas essayer d'usurper les fonctions de l'œil [3].

D'abord il y avait des maîtres et des disciples, des gouvernants et des gouvernés, des clercs et des laïques [4];

67e-75e). L'évêque d'Hippone y fait paraître un grand bon sens, une logique invincible et une admirable humilité.

1. I Cor., IX, 19-21. — *Gorini, *Défense de l'Église*, t. I, p. 8-9; — Freppel, *Pères apostoliques*, leçon 1re, p. 18 sq.

2. Vacandard, dans *Cl. Fr.*, juill. 1899. — La théorie contraire de Renan est directement réfutée dans le *Dict. apol.* de Jaugey, art. *Église* (son organisation intér.). — Cf. Meignan, *Les Év. et la critique*, leçon 8; — Thomas, *Études crit. sur les Orig. du christianisme*, l. II, ch. VIII, p. 203 sq.; — Bruders, S. J., *De l'Organisation de l'Église jusque vers* 175, in-8, Mayence, 1904 (all.).

3. I Cor., XII, 14 sq.

4. Les protestants nient l'origine divine de la distinction entre clercs et laïques. *V. réponse à leurs difficultés, ap. Phillips, *Droit eccl.*,

ces derniers, soumis à leurs chefs qui les instruisaient et répondaient de leurs âmes devant Dieu[1].

Les plus hauts représentants de l'autorité étaient les douze que Jésus-Christ avait choisis parmi ses premiers disciples et nommait ses apôtres[2]. Il les avait honorés d'une amitié et de soins particuliers, s'appliquant, durant trois ans et plus, à former en eux esprit et cœur; après quoi il leur avait donné une mission spéciale : prêcher l'Évangile[3], lier et délier les consciences, remettre et retenir les péchés[4], renouveler le miracle de la cène eucharistique[5]... On ne voit pas qu'il ait fait rien de pareil pour le commun des disciples. Aussi bien, des pouvoirs d'une telle importance ne convenaient qu'à un petit nombre.

Un des douze, Simon, était à la tête du collège apostolique. Le Sauveur, de qui il tenait la dignité suprême, lui avait donné le nom symbolique de Pierre, pour qu'il fût le fondement de l'édifice nouveau, le fondement inébranlable de l'Église contre laquelle ne prévaudront jamais les portes de l'enfer. En d'autres termes, Pierre était le chef de toute l'Église. De là sa mission de confirmer dans la foi ses frères, tous ses frères, apôtres et autres, sa mission de paître non seulement les agneaux mais encore les brebis, le troupeau et les pasteurs eux-mêmes[6].

(éd. fr.), t. I, § 33; — PETAU, *De Hierarch. eccl.*, l. III, c. III; — HURTER, *Theol. dogm.*, t. III, n. 678-9; — BRUCK, *Hist. de l'Egl.* (2e éd. fr.), t. I, § 18. — Cf. ci-après, § 43.

1. « Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei... Obedite præpositis vestris et subjacete eis. Ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri ». Hébr., XIII, 7, 17. — « Visum est enim Spiritui sancto et nobis nihil ultra *imponere* vobis oneris quam hæc necessaria : ut abstineatis... ». Actes, XV, 28.

2. « Vocavit discipulos suos, et elegit duodecim ex ipsis, quos et apostolos nominavit ». Luc, VI, 13.

3. « Euntes ergo docete ». Matth., XXVIII, 19. — « Non vos me elegistis sed ego elegi vos et posui vos ut eatis ». Jean, XV, 16.

4. « Quæcumque alligaveritis... Quorum remiseritis... ». Jean, XX, 23.

5. Luc, XXII, 19; — I Cor., XII, 25.

6 « Et ego dico tibi quia tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. »

Les apôtres instituaient, pour être leurs collaborateurs d'abord et leurs successeurs ensuite, des évêques que l'Écriture désigne sous les noms de *Episcopi, Presbyteri, Seniores;* ils leur transmettaient des pouvoirs selon un rite déterminé, le rite de l'imposition des mains, et leur confiaient la direction des Églises [1]. Ces évêques, à leur tour, avaient l'obligation d'instituer d'autres évêques en leur imposant les mains, ce qu'ils ne devaient pas faire à la légère et sans réflexion [2], car grande est la dignité et lourde la charge de l'épiscopat. Ainsi et pas autrement se transmettait toute autorité dans l'Église; il n'y avait d'autres pouvoirs que ceux qui venaient de Jésus-Christ par les apôtres et les évêques [3].

Après les évêques, les prêtres, qu'il est souvent difficile de distinguer des membres supérieurs de la hiérarchie, parce que l'Écriture donne aux uns et aux autres les mêmes noms [4]. Cette difficulté a fait dire parfois que dans le principe tous les prêtres étaient peut-être revêtus du caractère épiscopal, et qu'au IIe siècle seulement on aurait commencé à conférer la prêtrise séparément de l'épis-

Matth., XVI, 18. — « Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos ». Luc, XXII, 32. — « Tu es Simon... vocaberis Cephas quod interpretatur Petrus ». Jean, I, 42. — « Pasce agnos meos, pasce oves meas ». Jean, XXI, 15, 17. — CYPR., *Ep.* 70, n. 3 : « Una Ecclesia et Christo Domino super Petrum origine unitatis et ratione fundata ».

1. « Et quum constituisset illis per singulas Ecclesias presbyteros ». Act., XIV, 22.

2. « Manus cito nemini imposueris ». I Tim., V, 22. — « Reliqui te Cretæ, ut ea quæ desunt corrigas et constituas per civitates presbyteros ». Tite, I, 5.

3. « Audivimus quia quidam ex nobis exeuntes turbaverunt vos verbis, evertentes animas vestras, quibus non mandavimus ». Act., XV, 24. — Cf. TERT., ci-après, p. 248, note 7.

4. *Episcopi, presbyteri, seniores.* — L'expression *Episcopi* (évêques), d'origine grecque, désignait certains magistrats de l'Attique; elle domina tout d'abord dans les communautés pagano-chrétiennes, tandis que l'expression *presbyteri* ou *seniores* (prêtres) était surtout en usage parmi les judéo-chrétiens (DOELLINGER, *Le Christianisme et l'Église*, p. 398).

copat. Ce sentiment n'est ni le plus commun ni le plus probable.

Enfin au dernier rang venaient les diacres. La surveillance du service des tables, qui donna lieu à l'ordination des sept premiers [1], n'était pas leur seule fonction ni la plus importante; ils prêchaient et baptisaient [2]. Mais ils n'avaient pas tous les pouvoirs des ordres supérieurs; et c'est pourquoi Pierre et Jean durent aller en Samarie confirmer les néophytes que le diacre Philippe avait convertis et baptisés [3].

Guizot se trompe donc quand il dit : « Dans les premiers temps, tout à fait dans les premiers temps, la société chrétienne se présente comme une pure association de croyances et de sentiments communs... On n'y trouve aucun système de doctrine arrêté, aucun ensemble de règles de discipline, aucun corps de magistrats [4]. » Il est vrai que cet auteur a pris soin de se réfuter lui-même : « Il est incontestable, dit-il ailleurs, que les premiers fondateurs, ou, pour mieux dire, les premiers instruments de la fondation du christianisme, les apôtres, se regardaient comme investis d'une mission spéciale, reçue d'en haut, et à leur tour transmettaient à leurs disciples, par l'imposition des mains, ou sous toute autre forme, le droit d'enseigner ou de prêcher. L'ordination est un fait primitif dans l'Église chrétienne. De là un ordre de prêtres, un clergé distinct, permanent, investi de fonctions et de droits particuliers [5]. »

1. Act., VI.
2. Act., VIII, 12. — IGNAT. ANTIOCH., *Ep. ad Trull.*, n. 2 : « Diaconi mysteriorum Jesu Christi... non enim ciborum et potuum ministri sunt, sed Ecclesiæ Dei ministri ».
3. Act., VIII, 14 sq.
4. *Civil. en Europe*, leçon 3.
5. *Civil. en France*, t. I, leçon 3.

§ 9. — ORIGINES DU CHRISTIANISME A ROME

I. Saint Pierre à Rome. — II. Saint Paul à Rome. — III. Première persécution. — IV. Deuxième persécution.

I. L'Église de Rome a eu l'honneur d'être fondée par les apôtres Pierre et Paul.

1) Le fait de la venue de saint Pierre dans la capitale de l'Empire, est des mieux avérés [1]. Il est attesté : au Ier siècle, par saint Papias, saint Clément pape [2], saint Ignace d'Antioche [3]; au IIe siècle, par saint Denys, évêque de Corinthe [4], saint Justin, saint Irénée [5], Tertullien [6]... Les témoignages des siècles suivants, jusqu'au XVIe, concordent tous, tant parmi les hérétiques que chez les catholiques. Des protestants ont combattu ce point de la tradition, respecté cependant par Luther, Calvin et les centuriateurs de Magdebourg; mais les meilleurs d'entre eux, aujourd'hui notamment, ne font pas difficulté de l'admettre. Inutile dès lors d'insister; le chef des *douze* a prêché à Rome. Babylone [7], d'où est datée sa première épître (v. 13), désigne clairement la capitale de l'Empire romain, devenue aux yeux des Juifs le centre de l'impiété, comme l'avait été pour leurs pères la capitale de l'Assyrie [8].

1. *DUCHESNE, *Les Orig. chrét.*, ch. VII; — DE SMEDT, *Dissert. hist.*, Dissert. I; — DOELLINGER, *Le Christianisme et l'Église*, trad. Bayle, p. 125-132; — GORINI, *Déf. de l'Égl.*, p. I, ch. VIII, n. 5.

2. I Cor., V.

3. Rom., 4.

4. Ap. EUS., *Hist. Eccl.*, II, 25.

5. *Adv. Hæres.*, III, 1.

6. *De Præscript.*, 32; *Scorp.*, 15. — Témoignages conformes de Papias, Clément Alex., Caius prêtre, *ap.* EUS., II, 15 et 28; VI, 14.

7. Rome est appelée Babylone, dans l'Apocalypse, dans les Livres Sibyllins (liv. V, 153), dans le *De Christo et Antichristo* de saint HIPPOLYTE (c. 36); et EUSÈBE assure (*Hist. Eccl.*, II, 15) que les premiers chrétiens ne s'y trompaient pas. — HIERON., *De viris illust.* : « Petrus in epistola prima sub nomine Babylonis figuraliter Romam significans ».

8. « Afin de dépister les soupçons de la police, dit RENAN (*Antéchrist*,

Non seulement Pierre a visité Rome, mais il en a été le premier pasteur [1]. Ce second fait, non moins important que le premier, repose sur une tradition constante à partir du IIe siècle. Le témoignage de saint Irénée († 202) est formel [2]; et comme ce Père avait passé sa jeunesse près de saint Polycarpe, et qu'avant de se fixer à Lyon, il avait séjourné quelque temps à Rome, on est en droit de le croire bien informé. — Avant saint Irénée, Hégésippe († vers 180), visitant les Églises pour recueillir la succession des pasteurs, était venu à Rome et y avait dressé le catalogue des Pontifes jusqu'à saint Anicet. Les mémoires aujourd'hui perdus de cet historien furent connus d'Eusèbe, qui en fit un grand usage et leur emprunta vraisemblablement la succession des premiers souverains Pontifes. Or voici ce qu'on lit dans l'Histoire ecclésiastique de l'évêque de Césarée : « Le premier après Pierre, Lin devint évêque de l'Église romaine; Clément fut le troisième [3] ».

2. Ce fut en 42 probablement, et après sa sortie miraculeuse de prison à Jérusalem [4], que Pierre se rendit à Rome avec Marc son disciple et son interprète [5]. Il dut trouver quelques chrétiens dans la ville des Césars; car des pèlerins romains avaient été témoins du miracle de la Pentecôte [6], avaient entendu la première prédication des

p. 122), Pierre choisit pour désigner Rome le nom de l'ancienne capitale de l'impiété asiatique, nom dont la signification symbolique n'échappait à personne ». D'après M. Lavisse, l'opinion qui fait venir et mourir saint Pierre à Rome est une légende non historique, un hommage inconscient rendu à l'Empire par le christianisme naissant (!) (*Histoire générale*, t. I, p. 205).

1. Lecler, *De romano sti Petri episcopatu*, Louvain, 1888 (th.); — *De Smedt, *Principes de la critique historique* (1883), ch. XII.

2. *Adv. Hæres.*, III, 1, 3.

3. Eus., *Hist. Eccl.*, III, 4; *P. G.*, t. XX, p. 221. — *Cf. Bruck, *Hist. de l'Égl.*, 2e éd. fr., t. I, p. 32, notes 2 et 3.

4. V. § 7, I, 5.

5. Son interprète, d'après Papias, ap. Eus., III, 34.

6. Act., II, 10.

apôtres, et l'on ne peut douter que plusieurs ne figurent dans les huit mille qui alors embrassèrent la foi. — On a des raisons de croire qu'il séjourna d'abord dans le quartier des Juifs, au Transtévère [1]; qu'il passa ensuite au mont Aventin, chez Aquila et Priscille, juifs d'origine, chrétiens probablement de la première heure; et qu'enfin il logea au Viminal, chez le sénateur Pudens, à la famille duquel appartenait, croit-on, le centurion Corneille baptisé à Césarée. Ce qui est certain, c'est qu'il réunit les premiers fidèles dans une crypte funéraire, située à la campagne entre la voie Nomentane et la voie Salaria. Là, dans ce cimetière (cimetière Ostrianum), appartenant sans doute à quelque riche chrétien, il prêchait, baptisait, remplissait toutes les fonctions de son ministère.

3) En même temps, Marc, sur les instances des fidèles qui le pressaient d'écrire les prédications de Pierre, composait le deuxième évangile sous les yeux mêmes de l'apôtre dont il s'appliquait à reproduire l'enseignement. Destiné aux gentils et non aux juifs, cet évangile, rédigé dans la langue grecque, ne reproduit pas la généalogie du Sauveur, fait rarement allusion à l'Ancien Testament et ne contient que quatre paraboles, dont une se rapporte à la prédication, deux à l'établissement de l'Église et la quatrième à la vocation de la gentilité.

Tout en donnant ses soins à l'Église romaine, qui prospérait visiblement, Pierre étendait sa sollicitude jusqu'aux chrétientés d'Orient. Il écrivit sa première épître [2] aux Églises d'Asie, pour leur rappeler les enseignements qu'il leur avait déjà donnés de vive voix; il institua Marc premier évêque d'Alexandrie [3], se séparant ainsi de son

1. Sur les origines et l'histoire de la colonie juive à Rome, v. Beurlier, *Le monde juif au temps des apôtres*, broch., Paris, 2e éd., 1900, p. 48 sq.

2. Moehler croit que cette épître fut écrite à l'occasion de la persécution de Néron; Tillemont la croit plus ancienne et place sa date entre les années 44 et 52.

3. Eus., II, 16 : — Épiph., *Hæres.*, LI, 6; — Hieron., *Scriptor. illustr.*, c. viii.

cher disciple, qui alla recevoir la couronne du martyre dans la capitale de l'Égypte [1]. Dans le même temps, saint Évode siégeait à Antioche; il était évêque de cette ville, depuis que l'apôtre avait transféré sa chaire à Rome. — C'est ainsi que les trois plus anciennes Églises patriarcales, fondées dans les trois principales villes de l'Empire (Rome, Alexandrie, Antioche), non seulement sont d'origine apostolique, mais remontent jusqu'au prince des apôtres lui-même.

4) Cependant les progrès de la foi dans la capitale donnèrent lieu à une grande agitation parmi les Juifs. Le nom de Jésus-Christ, prononcé avec amour par les uns, avec l'accent de la haine par les autres, était au milieu d'eux un « signe de contradiction ». La police s'émut de ces divisions qui prirent peut-être les proportions d'une émeute; l'empereur Claude enjoignit par édit (47) à tous les Israélites (vingt à trente mille) de sortir de la ville [2]. Pierre dut laisser à Rome sans pasteur les chrétiens venus du paganisme, et s'éloigner avec ses compatriotes. On le retrouve, trois ans après, au concile de Jérusalem (51). — Quand il rentra à Rome, plusieurs années avant son martyre, il y trouva Simon le Magicien, qu'il avait autrefois humilié et confondu en Samarie. Cet imposteur avait réussi par ses prestiges à fonder une secte [3];

1. MACAIRE, *Hist. de l'Église d'Alexandrie depuis saint Marc jusqu'à nos jours*, 1 vol., 1895 (*Ét.*, 30 avril 1895, p. 264).

« Pendant plusieurs siècles on conserva son manteau (de saint Marc) dont chaque nouvel évêque se revêtait le jour de sa prise de possession, et au IVe siècle on venait déjà de loin en pèlerinage à son tombeau qui se trouvait dans le voisinage de la ville ». DOELLINGER, *Le Christianisme et l'Église*, p. 185. — Les successeurs de saint Marc furent : Annianus, Abilius, Cerdon, Primus, Justus, Eumenes, Marcus, Celadion, Agrippinus, Julianus, Démétrius, ce dernier, contemporain d'Origène (DUCHESNE, *Les Origines chrétiennes*, p. 349).

2. Act., XVIII, 2. — SUET., *Claudius*, 25 : « Judæos, impulsore Chresto, assidue tumultuantes, Roma expulit ». C'est évidemment le Christ que l'historien désigne ici, et qu'il aura pris pour un personnage, encore en vie, du nom de Chrestus.

3. V. § 28, II.

ses disciples le considéraient comme un homme divin ils lui avaient même élevé, dans la capitale, une statue [1] qu'ils adoraient. Pierre n'eut pas de peine à le confondre une seconde fois. « Sa venue, dit Eusèbe [2], suffit à éteindre ce grand éclat. »

II. Saint Paul, à cette époque, était à Rome, où son arrivée avait même précédé le retour du prince des apôtres; il y avait été amené dans les circonstances suivantes :

A la suite de son troisième voyage, il s'était vu, à Jérusalem, en butte à l'hostilité des Juifs qui voulaient le lapider. Vainement, sur les conseils de Jacques évêque de la ville, s'était-il soumis, dans le temple, avec quatre chrétiens, aux exercices du nazaréat [3] : il eût infailliblement succombé s'il n'eût été délivré par le tribun de la cohorte romaine, Lysias, qui l'envoya (60) au gouverneur de la province résidant à Césarée. Là, il défendit éloquemment sa cause devant le gouverneur Félix, devant Festus successeur de Félix, et devant le roi Hérode-Agrippa II [4] qui, venu à Césarée pour saluer Festus récemment arrivé, avait exprimé le désir de voir et entendre l'illustre captif. Des considérations humaines empêchèrent son acquittement. Les interrogatoires se multipliaient sans jamais aboutir. L'apôtre, pour en finir, craignant d'ailleurs de retomber entre les mains des Juifs, en appela à

1. Just., *I Apol.*, I, 26, 56; — Iren., I, 23; — Tert., *De anima*, 34. — *Hergenroether, t. I, p. 319-320. — Cf. Duchesne, *Les Orig. chrét.*, ch. VIII.

2. II, 15. — Cf. Arnobe, *Adv. Gentes*, I, 2. — *Const. Apost.*, IV, 9.

3. Ces exercices se faisaient toujours dans le temple, où l'on devait rester un nombre de jours déterminé, les pieds nus et les cheveux coupés. Le tout se terminait par un sacrifice solennel (Nombres, VI).

4. Hérode-Agrippa II, roi d'une partie de la Galilée et de quelques autres provinces limitrophes, était fils du meurtrier de saint Jacques, Hérode-Agrippa, roi de Judée, qui lui-même était petit-fils d'Hérode le Grand. Bérénice, sa sœur, qui passait pour être sa concubine, l'avait accompagné à Césarée, et assista à l'interrogatoire que subit l'apôtre.

César. Il fut donc dirigé sur Rome par Malte, Syracuse, Reggio et Pouzzoles où se fit le débarquement (61). A Rome, il dut attendre deux ans sa comparution devant Néron. Pendant ce temps, on le laissa dans la demi-liberté de la *custodia libera :* il lui était permis d'aller où il voulait, à condition d'avoir toujours un soldat à ses côtés [1]. Il put ainsi vaquer au ministère de la prédication, ce qu'il fit avec son zèle accoutumé. Juifs et gentils entendirent sa parole, et nombre d'entre eux se convertirent jusque dans le camp prétorien et dans la maison de César. Au bout de deux ans, l'apôtre, jugé et acquitté par le tribunal de Néron, fit un voyage en Espagne [2] en passant probablement par la Gaule méridionale ; puis il retourna en Orient, d'où il ne reviendra à Rome que pour y cueillir la palme du martyre [3].

III. Peu de temps après sa sortie de la capitale, éclata (64) la **première persécution**. L'Église romaine était désormais trop florissante pour passer inaperçue; comme l'Église de Jérusalem, et bien plus encore, elle allait cimenter ses fondements du sang de ses martyrs.

C'était le 19 juillet de l'an 64, le feu prit à côté du grand cirque. Il dura neuf jours, et détruisit entièrement ou rendit inhabitables dix régions sur quatorze que comprenait la ville. Le peuple crut à un crime; il en accusa [4] Né-

1. L'apôtre avait son bras droit lié par une chaîne au bras gauche du soldat, mais seulement quand il sortait. — Act., XVIII.

2. V. § 12, II.

3. La délivrance de saint Paul et sa seconde captivité, contestées dans ces derniers temps par des critiques outrés, sont deux points bien établis par DOELLINGER, *Le Christianisme et l'Église*, p. 103-106.

4. CARLO PASCAL, *L'incendie de Rome et les premiers chrétiens* (trad. de l'italien, in-8 de 89 pp., Paris, 1902 ; l'auteur essaie de disculper Néron, mais ses preuves ne sont pas convaincantes. *Bull. crit.*, 25 février 1902). — Cf. ALLARD, *L'incendie de Rome et les premiers chrétiens*, dans *Q. H.*, avr. 1903 ; — VINDEX (pseudonyme), *Difesa dei primi christiani e martiri di Roma accusati di avere incendiata la citta*, in-8, Rome, 1902 (c'est une réponse à C. Pascal).

ron qui, disait-on, aurait voulu détruire la vieille Rome pour en faire bâtir une toute neuve et plus belle. Cette rumeur prenant de plus en plus de consistance, Néron eut peur, et pour détourner l'orage dont il était menacé, fit dire par ses émissaires que les Juifs étaient les vrais auteurs de l'incendie. Le peuple, toujours mobile, tourna sa fureur contre les Juifs. Ceux-ci, mis en cause, dénoncèrent à leur tour les chrétiens, considérés encore généralement comme une secte juive; et c'est ainsi que les premiers chrétiens, « moins convaincus d'ailleurs d'avoir brûlé Rome que d'être haïs de tout le genre humain [1] », furent les victimes auxquelles on s'arrêta. Le tyran couronné, feignant de partager l'indignation générale pour mieux échapper au soupçon du crime, inventa contre ces innocents les supplices les plus atroces. Il fit introduire une « multitude énorme » [2] de chrétiens dans ses jardins [3] du Vatican. Là, en présence du peuple accouru comme à un spectacle, les uns, cousus dans des peaux de bêtes, furent déchirés par des chiens furieux qu'on avait dressés pour les combats de l'amphithéâtre; les autres furent attachés à des croix [4], comme le divin Rédempteur; et il est probable que contre ces derniers des chiens furieux furent aussi lancés [5]. Tacite, qui a transmis à la postérité la plupart de ces détails, ne dit pas que des femmes aient été

1. C'est ainsi que Littré et Duruy ont traduit cette phrase connue de Tacite : « haud perinde in crimine incendii quam odio generis humani convicti sunt ». — On traduit souvent : « convaincus d'être les ennemis du genre humain », c'est-à-dire réfractaires à la civilisation et à la religion romaines.

2. « Multitudo ingens », dit Tacite (*Ann.*, XV, 44); ce que Littré traduit par « multitude énorme », *Études sur les Barbares et le moyen âge*, p. 22.

3. Les mêmes dont la monarchie italienne n'a pas encore dépossédé le Pape.

4. Tacite, *Ann.*, *l. c.* — Suet., *Nero*, c. vi : « Afflicti suppliciis christiani, genus hominum superstitionis novæ et maleficæ ».

5. V., sur ce point, des observations en sens contraire, dans Fouard, *Vie de J.-C.*, t. II, p. 433, note 1; et Allard, *Hist. des perséc.*, t. I, p. 47.

suppliciées, mais il y a lieu de croire que plusieurs expirèrent dans des tourments analogues, après avoir été l'objet d'ignobles outrages [1]. — Vers la fin du jour, des pieux furent fichés en terre sur le bord des allées; sur ces pieux on attacha ou peut-être on empala d'autres chrétiens qu'on revêtit d'un papyrus enduit de poix, de cire et autres matières inflammables, et qu'on alluma ensuite comme des flambeaux. Dans les allées et avenues, éclairées par ces flambeaux vivants, couraient des quadriges. Néron, en habit de cocher, prenait lui-même part à la course, sûr d'être applaudi, ou bien se mêlait à la foule comme un simple particulier. Aux acclamations dont il était l'objet, durent cependant se mêler quelques voix discordantes; car Tacite raconte que les patients excitèrent la pitié des Romains : « tant d'hommes, disait-on, immolés non à l'utilité publique, mais à la cruauté d'un seul [2] ! »

« L'ère des persécutions est ouverte en réalité : elle durera désormais avec de courts intervalles, jusqu'à Constantin [3] ». Le premier de ces intervalles commence-t-il aussitôt après l'horrible drame exécuté dans les jardins du Vatican? Non : « le coup frappé à Rome eut de l'écho dans les provinces [4] ». Dans l'Asie proconsulaire, par exemple, « le sang des chrétiens fut répandu largement [5] ». La persécution sévit aussi dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, la Bithynie, comme le fait entendre, ce semble, la première épître de saint Pierre [6]. Jusqu'à la mort du tyran (68), elle sévit avec plus ou moins d'intensité sur toute l'étendue de l'Empire. Il est probable qu'elle avait été prescrite par édit impérial; le fait n'est cependant pas certain. Quoi qu'il en soit, un édit n'était pas nécessaire : « les préfets et

1. Allard, *Hist. des pers.*, t. I, p. 47 sq.
2. « Tanquam non utilitate publica, sed in sævitiam unius absumerentur ». *Ann.*, XV, 44.
3. Renan, *L'Antéchrist*, p. 39.
4. Aubé, *Hist. des persécutions*, p. 99-100.
5. Aubé, *ibidem*.
6. Cap. IV.

les proconsuls purent voir dans ce qui s'était passé à Rome par l'ordre du maître un commandement tacite, une indication, une règle de conduite, tout au moins un exemple à suivre[1] ».

Vers la fin de l'an 66, Néron était parti pour l'Orient, où on le vit chanter sur les théâtres, courir dans les stades, lutter dans les arènes, et remporter, bien entendu, toutes les couronnes. — L'affranchi Hélius, laissé à Rome pour le remplacer, continua la persécution. Au nombre de ses victimes figurent, au premier rang, les apôtres Pierre[2] et Paul[3] (29 juin 67, d'après une antique tradition consignée par saint Jérôme dans sa *Chronique*) ; le premier fut crucifié, et le deuxième, en sa qualité de citoyen romain, eut la tête tranchée. Les chrétiens du temps élevèrent sur leurs tombes deux modestes monuments que remplacent aujourd'hui la basilique vaticane et l'église Saint-Paul hors des murs[4].

IV. Après la mort (68) de Néron[5], l'Église jouit d'une paix relative pendant près de trente ans. Toujours sans

1. AUBÉ, *loc. cit.*

2. Dans quel ordre viennent les premiers successeurs de saint Pierre? Controverse. L'ordre le plus probable paraît être celui qu'assigne saint Irénée : saint Pierre, saint Lin, saint Anaclet (Clet), saint Clément. Cf. DOELLINGER, *Le Christianisme et l'Église*, p. 416 sq. ; — DE SMEDT, *Dissertationes selectæ in primam ætatem hist. eccl.*, t. I, p. 300-312 ; — DUCHESNE, *Liber Pontificalis*, t. I, p. LXIX.

3. Le martyre de saint Pierre et de saint Paul à Rome, est attesté par des documents du Ier et du IIe siècle. *ALLARD, *Hist. des pers.* ; — ID., *Le Christian. et l'Empire romain*, p. 19.

4. Sur les circonstances plus ou moins merveilleuses dont la légende a entouré la mort des deux apôtres, on peut voir la *Sainte Cécile* de D. GUÉRANGER, ch. VI; elles ne sont pas toutes dénuées de fondement. — Origène est le premier anneau connu de la tradition d'après laquelle saint Pierre aurait quitté Rome pendant la persécution, et y serait rentré après avoir rencontré Jésus-Christ portant sa croix (EUS., III, 1). Saint AMBROISE rapporte cette même tradition (*Contr. Aux.*, n. 13).

5. Une légende s'accrédita parmi nombre de chrétiens : que Néron vivait toujours, qu'il était l'Antéchrist en personne et reparaîtrait à la fin des siècles (AUG., *De Civ. Dei*, XX, 19).

doute il y eut des persécutions locales, passagères et des martyrs; mais l'autorité impériale y demeura étrangère jusqu'au règne justement abhorré de **Domitien** [1] (81-96). — Cet empereur, qui avait d'abord gouverné avec sagesse, finit par devenir un « demi-Néron » [2], une « bête féroce dont la volupté suprême consistait à lécher du sang [3] », un tyran qui « sembla vouloir épuiser le sang de la république [4] », un monstre de cruauté et de débauche atteint de la folie de divinité : rien d'étonnant qu'il ait rouvert l'ère des persécutions.

En 95, il ordonna que la didrachme [5] fût désormais payée par tous ceux, circoncis ou non, qui menaient la « vie judaïque ». Sous cette désignation étaient compris non seulement les prosélytes de la porte, mais les disciples de Jésus-Christ eux-mêmes, tous ceux qui regardaient la Bible comme un livre sacré. Il se trouva des chrétiens qui refusèrent de se soumettre, cette assimilation avec les Juifs leur paraissant une abjuration déguisée. Leur refus eut de funestes conséquences : à partir de ce moment, cessa, aux yeux du monde officiel, la confusion entre le Christianisme et le Judaïsme; confusion qui jusque-là avait profité à l'Église, en lui permettant de jouir assez ordinairement de la tolérance accordée à la synagogue [6]. Désormais les chrétiens seront traités par l'État en ennemis, en secte pernicieuse; jusqu'à Constantin l'Église sera la *delenda Carthago* de l'Empire.

Un édit de persécution parut (95) contre les chrétiens,

1. Suétone, *Domitien*. — Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, 1893 (th.).
2. « Portio Neronis de crudelitate ». Tert., *Apol.*, 5.
3. Pline le Jeune.
4. Tacite.
5. Didrachme, autrefois taxe religieuse et nationale chez les Juifs, servant à l'entretien du temple; et depuis la ruine (70) de Jérusalem, tribut payé à l'État, mais par les Juifs seulement.
6. Tert., *Apol.*, c. 21 : « Sub umbraculo religionis licitæ ».

non pas comme refusant de payer l'impôt, ce qui ne pouvait être le fait que d'un petit nombre, mais comme coupables « d'athéisme » et de « mœurs juives ». On remarque, entre autres confesseurs de la foi : l'apôtre **saint Jean** [1]; un cousin de l'empereur, **Flavius Clemens,** exécuté, et sa femme, **Flavia Domitilla,** reléguée dans l'île Pandataria; deux fils de ces derniers qu'on fit disparaître; la vierge **Flavia Domitilla,** de la même famille, exilée dans l'île Pontia, où elle cueillit la palme du martyre sous le règne de Trajan avec ses deux chambellans Nérée et Achillée. Nombre d'autres personnes de haut rang [2], coupables des mêmes crimes, eurent le même sort. — La persécution ne fut pas circonscrite dans Rome, elle s'étendit à tout l'Empire; l'Apocalypse la montre sévissant dans les Églises d'Asie.

Si elle fut cruelle et générale, du moins elle dura peu. Domitien, quelques mois avant de succomber sous le poignard, en suspendit lui-même le cours. Revirement aussi heureux qu'inattendu, et dont Hégésippe nous fait connaître [3] la cause intéressante : L'empereur, apprenant qu'il y avait en Orient des descendants de la race de David, les fit mettre à mort, de peur que les Juifs n'allassent quelque jour chercher un roi parmi eux. Puis, des dénonciateurs lui ayant encore signalé, comme appartenant à la même race, des petits-fils de l'apôtre saint Jude, cousin de Notre Seigneur, il les fit emmener de Syrie à Rome. Mais, quand il vit leur chétive apparence, leurs mains calleuses, leur corps courbé par un travail de tous les jours; quand il les entendit parler du royaume de Jésus-Christ comme d'un royaume tout

1. V. § 7, II, 3.

2. Le consul Acilius Glabrio fut probablement de ce nombre (V, Dio Cassius, *Hist. rom.*, LXVII, 14; — Cf. un *Mémoire* de J.-B. de Rossi sur les nouvelles fouilles du cimetière de Priscille, dans le *Compte rendu du Congrès intern. des cath.*, Paris, 1889, t. II, p. 261-267).

3. *Ap.* Eus., III, 19-20.

céleste, n'ayant rien de commun avec les royaumes d'ici-bas, il comprit qu'il n'avait rien à craindre des chrétiens, et donna des ordres pour faire cesser la persécution.

§ 10. — ÉPILOGUE : LES GLOIRES DE ROME CHRÉTIENNE

Avant le Christianisme, Jérusalem était le centre de la vraie religion : insigne privilège, que la ville déicide ne devait pas conserver et dont Rome hérita. Rome, la capitale de l'Empire et du monde civilisé, devint la capitale du monde chrétien. De là les gloires dont la Providence s'est plu à orner l'Église romaine dès son berceau.

Ses vrais fondateurs ont été Pierre et Paul, le chef des *douze* et le plus grand des apôtres. Le premier a écrit dans Rome ses deux épîtres, pendant que son secrétaire Marc y écrivait le second évangile ; le second y a écrit plusieurs des siennes, après en avoir adressé une (58), de Corinthe, aux Romains qu'il ne connaissait pas encore. Là, tous les deux ont prêché, l'un pendant de longues années, l'autre moins longtemps et dans une demi-captivité, enchaîné au bras d'un soldat. Là, tous les deux ont souffert et ont été jetés en prison pour la cause de la foi. Quand leurs chaînes sont tombées et que leur cachot s'est ouvert, ç'a été l'heure du martyre : ils ont cimenté de leur sang, généreusement versé, les fondements de l'Église romaine, terminant ainsi une vie glorieuse par une mort plus glorieuse encore.

Illustre par l'éclat qu'ont jeté sur elle les travaux, la vie et la mort des deux apôtres, l'Église de Rome est illustre encore par son antiquité. Nulle autre, à l'exception de celle de Jérusalem, ne se rapproche davantage des origines chrétiennes. Parmi les Juifs étrangers que convertirent les apôtres au sortir du cénacle, étaient des

Juifs venus de la capitale. En regagnant leurs foyers, ces Juifs y portèrent la foi chrétienne, grain de sénevé d'abord qui ne tarda pas à devenir un grand arbre, germe fécond qui bientôt se développa étonnamment sous le souffle apostolique. Du Transtévère, le culte du Crucifié passa dans tous les quartiers de Rome païenne, et s'y propagea à tel point, que vers 58 saint Paul constatait la célébrité, dans le monde entier, des chrétiens de cette ville [1] ; et qu'en 64, Néron put faire mettre à mort une « énorme multitude » d'entre eux, sans briser la puissance de leur prosélytisme. Avant la fin du siècle, plusieurs familles de la plus haute classe faisaient profession de Christianisme. Nommons : la **Gens Cornelia,** qui donna l'hospitalité à saint Pierre; la **Gens Cœcilia,** d'où sortira au siècle suivant la vierge et martyre sainte Cécile; la **Gens Pomponia,** à laquelle appartenait Pomponia Græcina, dite Lucine après son baptême, convertie dès l'an 43; la **Gens Flavia,** dont une branche parvint à l'Empire avec Vespasien, et à laquelle appartenait la vierge sainte Pétronille, regardée à tort par le moyen âge comme la propre fille de saint Pierre. Sous le pape saint Clément, l'Église romaine était la plus florissante des Églises.

La gloire du martyre, qu'elle partage d'ailleurs avec toutes les Églises de la chrétienté, a brillé ou brillera en elle d'un éclat tout particulier. Nulle part le sang des chrétiens ne coulera aussi largement qu'au pied du trône des Césars; nulle part les supplices ne seront plus atroces qu'ils ne l'ont été dans les jardins de Néron. La plupart des édits de persécution partiront de la capitale, et recevront dans son enceinte leur première exécution. Les gouverneurs des provinces n'auront qu'à suivre les exemples et les ordres du maître; ce sera, le plus souvent, en voyant l'Église romaine inondée du sang des chrétiens, qu'ils se feront persécuteurs.

1. Rom., I, 8.

§ 11. — ORIGINES DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES [1]

1) Au temps d'Henri IV et de Louis XIII, on croyait encore que la plupart de nos Églises remontaient au

1. EUS., *Hist. Eccl.*, V; — GREG. TUR., *Historia Francorum; De Gloria confessorum; De Gloria martyrum;* — RUINART, *Acta martyrum sincera,* 1689; — SULP. SEV., *Chronica; Vita S. Martini; Dialogi.*

DUCHESNE, *Catalogues épiscopaux de la province de Tours,* 1890; — ID., *Fastes épiscopaux de l'Ancienne Gaule* (t. I, 1894; t. II, 1900); — ID., *Les Origines chrétiennes,* p. 446 sq. (cahiers lithographiés, 2e éd.); — ID., *Mémoire sur l'Origine des diocèses épiscopaux dans l'Ancienne Gaule*, 1890 (Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. L); — BELLET, *Les Origines des Églises de France et les Fastes épiscopaux*, in-8°, 1898, 2e éd.; — HOUTIN, *La Controverse de l'Apostolicité des Églises de France au XIXe siècle,* 3e éd., in-12, Paris, 1903 (cf., sur cet ouvrage, les justes observations de M. ALLARD, dans *Quest. Hist.*, juillet 1903, p. 293); — BERNARD, *Les Origines de l'Église de Paris, établissement du christianisme dans les Gaules*, 1870; — HÉNAULT, *Origines chrétiennes de la Gaule celtique* (Chartres, Sens, Troyes, Orléans), 1884; *Bull. crit.*, 1885, p. 106-111; — PIOLIN, *Hist. de l'Église du Mans*, 1851, Introduction; — CHAMARD, *Les Églises du monde romain*, notamment celles des Gaules pendant les trois premiers siècles, 1877 (cf., sur cet ouvrage, les critiques de M. Aubé, *Revue hist.*, 1878, t. VII, p. 152-164).

Auteurs anciens, utiles encore à consulter : NOEL ALEXANDRE, sæcul. I, dissert. XVI; — BULLET, *De Apostolica Ecclesiæ gallicanæ origine Dissert.;* — MAMACHI, *Orig.*, l. II, c. XXII; — TILLEMONT, *Mémoires...*

Sur la Gaule avant le Christianisme, voir : DOM BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. I; — CÉSAR, *De Bello gallico;* — AMMIEN MARCELLIN, XV; — DESJARDINS, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine,* 1876-1893; — D'A. DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe,* 2e éd., 1889-1894; — ID., *Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'an mille avant notre ère*, in-8, Paris, 1904 (*Q. H.*, juill. 1904, p. 325); — LAVISSE, *Hist. de France*, t. I, p. 1 sq.; — AM. THIERRY, *Histoire des Gaulois*, 10e éd., Paris, 1877; — ID., *La Gaule sous la domination romaine*, 4e éd., Paris, 1878; — DŒLLINGER, *Paganisme et Judaïsme,* l. I, n. 50 sq.; — Bibliographie dans LAVISSE, *l. c.*, p. 46, 83, 84, etc.

Les Grecs venus à Marseille six siècles avant l'ère chrétienne, apprirent aux indigènes la culture de la vigne et de l'olivier (JUSTIN, 43, 4 : Ab his Galli usum vitæ cultioris... didicerunt. Tunc et vitem putare, tunc olivam serere consuerunt). — Ce fut également des Grecs que les Gau-

siècle apostolique; une longue tradition autorisait à les regarder comme tenant leur origine de missionnaires envoyés par les apôtres Pierre et Paul ou par les premiers Papes. Vers la fin du XVII[e] siècle un nouveau sentiment se fit jour. C'était une époque de réaction contre le passé, réaction provoquée par le protestantisme et inconsciemment suivie par les catholiques. Ces derniers, sous prétexte de faire de la science, abandonnèrent trop facilement de respectables traditions. A la suite de Launoy, docteur de Sorbonne, les auteurs les plus graves, tels que Tillemont, Fleury, Baillet, Longueval, les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, etc., battirent en brèche, plus ou moins, la vieille opinion relative à l'antiquité de nos Églises; la liturgie gallicane fut réformée dans ce sens, pendant que le Bréviaire romain conservait les anciennes légendes, glorieuses pour nous. Bref, la nouvelle école prévalut. A l'heure actuelle les critiques se partagent.

2. La Gaule a été certainement évangélisée dès le premier siècle [1]. — Il n'en pouvait être autrement d'un pays voisin de l'Italie; d'un pays célèbre entre tous, entretenant, depuis César, de continuelles relations avec la péninsule. La vraie religion, qui avant même la mort de

lois reçurent l'alphabet (CÉSAR, VI, 14 : Græcis utuntur litteris) et la monnaie. — César fonda près de 40 villes dans le midi de la Gaule (DUCHESNE, *Les Origines chrétiennes*, p. 447).

1. « Que, dans ce grand port (Marseille)... il y ait eu, dès les premiers temps du christianisme, je dirais volontiers dès le temps des apôtres, un petit noyau de fidèles, c'est ce qui est, en soi, très vraisemblable. De là, l'Évangile se répandit à l'intérieur du pays ». DUCHESNE, *Fastes*, t. I, p. 101.

On objecte Sulpice Sévère disant : « Sub Aurelio... primum intra Gallias martyria visa, *serius trans Alpes Dei religione suscepta* ». Mais ces paroles signifient que l'Évangile fit peu de progrès en Gaule au début, non qu'il y fut prêché tardivement. Si le *serius suscepta* avait ce dernier sens, le témoignage de Sulpice Sévère, contredit par des témoignages d'un plus grand poids, devrait être tenu pour erroné. En toute hypothèse, très faible est ici l'autorité de cet historien (DUCHESNE, *Orig. chrét.*, p. 453).

Domitien avait pénétré dans le monde entier si l'on en croit Lactance [1], et qui d'après Eusèbe [2] avait été portée par les premiers prédicateurs jusque dans les îles britanniques, ne pouvait pas rester inconnue dans nos provinces. — A ces vraisemblances s'ajoutent des témoignages clairs et précis : Sept évêques gallo-francs, au VIe siècle, écrivaient à sainte Radegonde, que, « dès la naissance de la religion catholique, la foi avait commencé à respirer sur la terre des Gaules » [3]. Eusèbe dit expressément que « Pierre instruisait l'Italie et toutes les nations environnantes » [4]. Des documents syriens des IIIe et IVe siècles parlent de saint Pierre envoyant des disciples en Gaule et en Bretagne [5]. Tertullien [6] montrait aux Juifs les « divers peuples gaulois » soumis à la loi du Christ, et saint Irénée invoquait contre les hérétiques « la foi traditionnelle des Eglises établies dans la Germanie, en Espagne et *parmi les Celtes* » [7] : d'où il suit que bien avant l'époque (IIe siècle) où vivaient ces deux derniers Pères, la foi avait été prêchée dans nos

1. *De mort. persecutorum*, c. III et IV.

2. *Préparat. évang.*, l. III, ch. V. — Le même EUSÈBE dit : « Per omnes igitur civitates et vicos (de l'empire romain au Ier siècle), Ecclesiæ, infinita hominum multitudine abundantes, velut areæ quædam frugibus refertae, brevi constitutae sunt ». *Hist. Eccl.*, II, 3.

3. GREG. TUR., *Hist. Franc.*, IX, 39.

4. *Ap.* MAÏ, *Nova Patr. Biblioth.*, IV, 121.

5. *Didasc. Apost.*, dans CURETON et WRIGHT, *Ancient Syriac Documents* (London, 1864), p. 23.

6. *Adv. Judæos*, VIII : « Etiam Getulorum varietates et Maurorum multi fines, Hispaniarum omnes termini et Galliarum diversæ nationes et Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita, et Sarmatarum et Dacorum et Germanorum et Scytharum... in quibus omnibus locis Christi nomen, qui jam venit, regnat ». — Cf. ARNOBE, *Adv. Gent.*, 1.

7. *Adv. Hær.*, I, 10 : « ... Ecclesiam per universum orbem usque ad fines terræ fuisse seminatam, et ab apostolis, et a discipulis eorum accepisse eam fidem. Et neque hæ, quæ in Germania sunt fundatæ ecclesiæ, aliter credunt, aut aliter tradunt, neque hæ quæ in Iberia sunt, neque hæ quæ in Celtis, neque hæ quæ in Oriente, neque hæ quæ in Egypto... ». Celtes, c'est-à-dire Gaulois, surtout de l'ouest, même de Bretagne. Cf. CHAMARD, p. 245.

contrées [1]. Enfin il y a lieu de croire que saint Paul envoya Crescent comme missionnaire en Gaule [2].

3) Doit-on admettre aussi que, dès le premier siècle, des Églises furent régulièrement constituées sous la direction de leurs évêques respectifs [3]? Oui, bien que ce point n'ait pas le même degré de certitude que le précédent. — On voit, par les *Actes des Apôtres*, que les premiers prédicateurs constituaient des évêques dans les cités qu'ils évangélisaient [4]; pourquoi en eût-il été autrement dans les Gaules? Saint Cyprien († 258) affirme que, de son temps, « il y avait des évêques constitués dans chacune des cités du monde romain » [5] : il y en avait donc, à cette épo-

1. Freppel, *Saint Irénée*, p. 51.

2. II Tim. iv, 10. — Le texte de saint Paul (Κρήσκης εἰς Γαλατίαν) n'est pas clair; il n'indique pas s'il s'agit de la Galatie d'Asie ou de la Galatie (Gaule) d'Europe. Mais ce dernier sens est celui de l'ancienne tradition orientale, comme Tillemont en convient; celui notamment d'Eusèbe (*H. E.*, III, 4, t. XX, col. 220), Epiphane (*Hær.*, LI, 11, t. XLI, col. 909), Théodoret (*in II Tim.*, t. LXXXII, col. 853); celui du Codex Sinaiticus, du Codex Ephræmi, etc. — Voir les hésitations de Tillemont, *Mémoires*, etc., t. I, p. 312, 584-587 (éd. Venise 1732), et de Mgr Duchesne, *Les Fastes ép. de l'anc. Gaule*, in-8, Paris, 1894, t. I, p. 151-155.

Il ne suit pas de là que le Crescent de saint Paul ait été évêque de Vienne. La première attestation en ce sens n'est pas antérieure au ixe siècle. Au cours de leurs luttes trois fois séculaires (v-viiie siècle) contre les évêques d'Arles, les évêques de Vienne ne se dirent jamais successeurs d'un disciple de saint Paul, alors que leurs adversaires se prévalaient de la fondation de leur Église par saint Trophime.

3. Chamard.

4. Eus., *H. E.*, III, 4 : « Quot vero et quinam horum apostolorum (Petri et Pauli) veri imitatores, eorum judicio digni judicati sunt qui fundatas ab ipsis Ecclesias pastorali officio gubernarent, nequaquam facile est dicere; præterquam illos quos et ipsius apostoli verbis facile quivis possit colligere. Hujus enim prope innumerabiles adjutores, et, ut ipse nominat, commilitones fuerunt ». Cf. III, 37. — IV, 7 : « Ecclesiis jam *per universum orbem* (du temps de l'empereur Adrien, 117-139) instar clarissimorum siderum fulgentibus, et vigente per omnes nationes fide in Dominum ac Salvatorem Nostrum Jesum Christum... ».

5. *P. L.*, t. III, col. 790; — Cf. Cyp., *Epist.* 67 (affaire de l'év. d'Arles).

que, dans les cités gauloises, ce qui rend tout à fait probable l'existence de plusieurs au premier siècle. Saint Irénée, invoquant contre les hérétiques l'autorité des Églises celtiques, supposait ces Églises déjà établies et fonctionnant régulièrement; le même saint Irénée tint plusieurs conciles dans les Gaules [1], et écrivit au pape Victor « au nom de ses *frères* qu'il présidait dans les Gaules », expression qui paraît bien signifier *frères* dans l'épiscopat. Ces Églises épiscopales avaient-elles donc été toutes fondées du temps de l'évêque de Lyon? Il serait bien étonnant que quelques-unes ne remontassent pas au moins aux dernières années du siècle apostolique.

4) Concluons que la Gaule, comme les autres provinces de l'Empire, a eu très probablement, dès le temps des apôtres, des Églises régulièrement constituées. Lesquelles? Saint Pothin[2] de Lyon (vers 150) est le plus ancien de nos évêques dont l'existence n'ait jamais été contestée. Mais « ce n'est pas à dire qu'il soit le plus ancien évêque des Gaules ou que ce pays n'ait pas reçu la lumière de l'Évangile dès le temps des apôtres. Autre chose sont les faits connus, autre chose les faits réels »[3]. L'impossibilité de citer un nom certain d'évêque avant 150, ne serait pas une raison de contester l'existence au premier siècle de quelques-unes de nos Églises. Y a-t-il d'ailleurs impossibilité? *Sub judice lis est.* Parmi les évêques réunissant les meilleurs titres historiques, figurent les suivants : saint Trophime d'Arles, saint Paul[4] de Narbonne, saint Martial[5] de Limoges, tous

1. Eus., V, 23 et 24.
2. V. chap. des Persécutions.
3. Duchesne, *Les Origines chrét.* (cahiers lithogr.), p. 459.
4. Cf. Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 291.
5. Pour l'apostolicité : Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial;* — Jager, *Hist. de l'Égl. cath. en France*, t. I.
Contre : De Lasteyrie, *L'Abbaye de Saint-Martial de Limoges*, étude historique, économique et archeologique, précédée de recherches nouvelles sur la vie du saint, in-8, Paris, 1901 (*Bull. crit.*, 5 avril 1902)

les trois envoyés, dit-on, par saint Pierre, sauf peut-être le second qui aurait dû son institution à l'apôtre saint Paul; saint Denis de Paris, qui aurait été envoyé en Gaule avec plusieurs autres missionnaires par le pape saint Clément [1]. Il est plus douteux que ce saint Denis soit saint Denis l'aréopagite, premier évêque d'Athènes; la tradition affirmant l'identité, ne commence, pour l'histoire, qu'au VIII[e] siècle. — Nommons encore saint Valère de Trèves, saint Materne [2] de Cologne ou de Strasbourg, saint Clément [3] de Metz.

Enfin, d'après des traditions très discutables et de valeur inégale, auraient encore une origine apostolique : saint Front à Périgueux, saint Georges en Velay, les saints Savinien et Potentien à Sens, saint Altin à Orléans, saint Aventin à Chartres, saint Mansuy à Toul, saint Sixte à Reims, saint Sinice à Soissons, saint Memmie à Châlons-sur-Marne, saint Flour à Lodève, saint Génule à Cahors, saint Aphrodise à Béziers, saint Clair à Alby, un autre saint Clair à Nantes, saint Ursin à Bourges, saint Eutrope à Saintes, saint Julien [4] au Mans, saint Crescent à Vienne, saint Saintin à Meaux, saint Taurin à Évreux, saint Nicaise à Rouen, saint Exupère à Bayeux, saint Sa-

1. Grégoire de Tours place en 250 l'arrivée, de Rome dans les Gaules, de ces quatre évêques et de trois autres. Voici ses paroles : « Hujus (Decii) tempore septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini declarat. Ait enim : « Sub Decio et Grato consulibus primum ac summum Tolo- « sana civitas sanctum Saturninum habere cœperat episcopum ». Hi ergo missi sunt : Turonicis Gatianus episcopus, Arelatensibus Trophimus episcopus, Narbonæ Paulus episcopus, Tolosæ Saturninus episcopus, Parisiacis Dyonisius episcopus, Arvernis Stremonius episcopus, Lemovicinis Martialis est destinatus episcopus » (*H. Fr.*, I, 28; cf. X, 31). — Grégoire est souvent en défaut quand il parle des temps antérieurs au sien. Dans le cas présent, son témoignage isolé est, aux yeux de tous les critiques, entièrement ou partiellement inexact.

2. Servais, *Étude hist. et critique sur saint Materne*, Namur, 1890.

3. *P. L.*, XCV, 674 sq.

4. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, 1851. — Cf. Busson et Ledru, *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*, in-8, Le Mans, 1902 (*Bull. crit.*, 1904, p. 341 sq.).

turnin à Toulouse, saint Gatien à Tours, saint Austremoine en Auvergne [1].

5) Avant de quitter la Gaule, disons un mot de la Provence : — Cette contrée honore comme ses premiers apôtres, saint Lazare, sainte Marie-Madeleine [2], sainte Marthe et saint Maximin. Lazare, celui-là même que ressuscita le Sauveur, serait devenu évêque de Marseille, où il aurait terminé sa vie par le martyre sous Domitien. Plus tard, à l'époque des invasions sarrasines, les Marseillais, dit-on, transférèrent le corps à Autun pour le soustraire à la profanation des Barbares, et gardèrent seulement la tête. Marthe aurait évangélisé Avignon d'abord, puis Tarascon où se verrait encore son tombeau. Madeleine, sœur de Marthe et de Lazare, aurait fait pénitence de ses péchés dans une grotte, à la Sainte-Baume. Enfin Maximin, un des soixante-douze disciples, serait mort premier évêque d'Aix.

Telle est la légende provençale, universellement admise au xviie siècle avant d'être reléguée au rang des fables par Launoy. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice, s'en est fait le défenseur dans ses *Monuments inédits,* et avec succès si l'on en croit Freppel [3], Lacordaire [4], Rohrbacher, Jager, etc. Cependant Mgr Duchesne et son école sont d'un avis contraire; bien plus, ils regardent comme un fait acquis à l'histoire que l'abbaye de Vézelay en Bourgogne fut, au xie siècle, le berceau des traditions provençales relatives aux saints palestiniens [5].

1. De Resie, *Hist. de l'Église d'Auvergne* (jusqu'en 1560), in-8, 1855.

2. Marie, sœur de Marthe, Marie de Magdala et la pécheresse de Naïm sont, plus probablement, une même personne. Ce sentiment, fort combattu par Launoy et son école, est du moins plus conforme à la tradition. *Fouard, *Vie de N. S. J.-C.*, t. I, p. 375 sq. (2e éd.).

3. *S. Irénée,* p. 48.

4. *Vie de sainte Madeleine,* in-18, Paris, 1881.

5. Duchesne, *La légende de sainte Marie-Madeleine*..., dans *Annales du Midi*, 1892, 1893; — Id., *Fastes épiscopaux*, t. I, fin du vol. —

§ 12. — ORIGINES DU CHRISTIANISME EN GERMANIE, ESPAGNE, BRETAGNE, AFRIQUE

I. La **Germanie** romaine, de laquelle seule il s'agit ici, était la région nord-est de la Gaule, sur la rive gauche du Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à l'Océan. Elle faisait partie de la province de Belgique, qui était elle-même une [1] des quatre provinces du diocèse de Gaule. Ce que la tradition rapporte des origines chrétiennes dans notre pays doit donc s'entendre aussi de cette contrée. Quand Tertullien, par exemple, assure que la foi règne chez « les différentes nations des Gaules », il est manifeste qu'il n'exclut pas les Germains, dont il fait d'ailleurs mention expresse [2]. Saint Irénée [3], lui aussi, parle des Églises de Germanie, dont il invoque l'autorité contre les hérétiques; ce qui oblige à faire remonter au moins aux premières années du second siècle, les commencements de la prédication évangélique sur le Rhin [4].

II. On tient pour certain que l'**Espagne** [5] a été évangélisée au Ier siècle. Il est douteux qu'elle l'ait été par

Launoy défiait ses adversaires de produire un document antérieur au XIe siècle, ajoutant qu'il reconnaîtrait volontiers la tradition si son défi était relevé. M. Faillon lui a opposé une *Vie* de sainte Madeleine, trouvée (XIXe siècle) dans une bibliothèque d'Oxford, et portant le nom de Raban Maur, archevêque de Mayence au IXe siècle. Mais l'authenticité de ce manuscrit n'est pas bien établie. Raban affirme dans son Martyrologe — ouvrage sûrement authentique — que sainte Madeleine et sainte Marthe sont mortes à Jérusalem (*Œuvres*, éd. Migne, t. IV, col. 1128). Or l'auteur du manuscrit d'Oxford dit que ces deux saintes sont mortes en Provence.

1. Les trois autres provinces étaient : la Lyonnaise, l'Aquitaine et la Narbonnaise.

2. Cité au § 11, n. 2.

3. « Quæ in Germania sunt fundatæ Ecclesiæ ». *Cont Hær.*, l. II, c. I.

4.* Ozanam, *Civilisation chez les Francs*, p. 1-8.

5. Florez, *España sagrada*, 47 vol., Madrid, 1754-80; — Gams, *Kirchengesch. spaniens*, 3 tom., 1862.

saint Jacques le Majeur[1] et par saint Pierre; mais le voyage de saint Paul dans la péninsule ibérique paraît à peu près hors de doute[2]. L'apôtre avait déclaré sa résolution de porter dans ce pays la semence de la foi[3]; saint Clément pape assure qu'il la porta effectivement jusqu'au « terme de l'Occident »[4], expression par laquelle les anciens désignaient les colonnes d'Hercule, et qui reçoit d'ailleurs sa précision du célèbre fragment retrouvé (1740) par Muratori et composé à Rome dans la seconde moitié du IIe siècle : l'auteur de ce fragment dit que saint Paul fit le voyage d'Espagne[5]. Beaucoup de Pères, à partir de saint Athanase, assurent la même chose, et on n'en citerait pas un seul qui ait formulé un sentiment contraire.

A la fin du second siècle, il y avait des chrétiens sur tous les points de la péninsule[6], ce qui donne lieu de croire que les Ibères, dès le principe, accueillirent favorablement la Bonne Nouvelle. — Rien de plus obscur cependant que leur histoire religieuse jusqu'à Constantin. Leur premier concile connu, celui d'Elvire (16 év. et 24 prêtres), ne date que de l'an 305 (300?), et leurs premiers martyrs certains ne remontent pas plus haut que le milieu du IIIe siècle.

III. Bien plus obscurs sont encore les commencements

1. V. § 7, II, 2.

2. Fouard, *Saint Paul, ses dernières années*, p. 106 (2e édit.). — Renan, *L'Antéchrist*, p. 106 : « De sérieuses raisons portent à croire qu'il réalisa son projet de voyage en Espagne ».

3. Rom., XV, 24, 28 : « Quum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos... per vos proficiscar in Hispaniam »; — II Tim., IV, 16 : « ... ut per me prædicatio impleatur et audiant omnes gentes ».

4. I Cor., V.

5. « Profectionem Pauli ab Urbe in Spaniam proficiscentis » (*Q. H.*, t. XXXIX, p. 8).

6. Tert., *Adv. Judæos*, cap. VIII : « Hispaniarum omnes termini... in quibus ... Christi nomen... regnat ».

du Christianisme en **Bretagne**[1]. Il est très probable qu'ils datent du Ier siècle; mais l'histoire n'a pas le droit de l'affirmer. Une légende peu fondée fait évangéliser cette île par Joseph d'Arimathie[2]; une autre moins invraisemblable y fait aborder l'apôtre saint Paul. Quoi qu'il en soit, on peut croire que le pape saint Éleuthère (175-89) y envoya des missionnaires à la demande d'un roi du pays, saint Lucius[3]; et il paraît certain qu'à la fin du second siècle, « la foi chrétienne avait franchi chez les Bretons les limites des conquêtes romaines »[4]. Cent ans plus tard, on voit figurer au concile d'Arles (314) trois évêques métropolitains de Bretagne[5].

IV. Les témoignages de la tradition au sujet des origines chrétiennes de l'**Afrique**[6], sont contradictoires. Ce qui est hors de doute, c'est que Agrippinus, premier évêque connu de Carthage, réunit, dans les premières années du IIIe siècle[7], un concile de 70 évêques, venus des seules provinces de Numidie et de l'Afrique proconsulaire[8]. Le Christianisme, dans ce pays, était donc alors

1. Sur la Bretagne avant l'ère chrétienne : César, IV, 20-36; V, 8-23; — Tacite, *Agricola;* — Ptolémée, *Géogr.*, II; — Dion Cassius; — Rhys, *Celtic Britain*, Londres, 1882.

2. *Montalembert, *Moines d'Occid.*, t. III, p. 24 sq.

3. Bède, *Hist. Eccl.*, I, 4; — D. Leclercq, *Les Martyrs*, t. III (1904), préface, p. XLIII-LV. — On lit dans le *Liber Pontificalis* (éd. Duchesne), Paris, 1884, t. I, p. 136 et préface, p. CII : *Hic* (Eleuthère) *accepit epistula a Lucio Brittanio rege ut christianus efficeretur per ejus mandatum.*

4. Tert., *Adv. Judæos*, cap. VII : « Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita ».

5. V. l'*Hist. du Donatisme.*

6. Presque rien en fait de sources. V. Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 406. — Morcelli, *Africa christiana*, 3 in-4; Brux., 1816; — De Rossi, *De christian. titulo carthag.*, dans le *Spicilegium Solesmense*, t. IV (1858); — Dom Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, 2 vol., Paris, 1904.

7. Entre les années 218 et 222 sinon plus tôt (Héfélé, *Conc.*, t. I, p. 87).

8. L'Afrique romaine occidentale, depuis l'an 40 de l'ère chrétienne jusqu'à Dioclétien, comprit quatre provinces : Afrique proconsulaire;

florissant, ce qui oblige à reporter ses origines au moins à cent ans en arrière.

D'autre part, il semble démontré que l'Église d'Afrique est fille de celle de Rome. « Du port d'Ostie partaient journellement des navires, dit Tacite, pour aller puiser des provisions de blé au grenier africain. Rien n'était donc plus facile que les communications avec cette partie de l'Empire, et la persécution qui sévit dès le principe contre les chrétiens de Rome dut suggérer à quelques-uns d'entre eux l'idée d'aller porter la semence de la foi sur une terre plus libre. Du reste, cette descendance est confirmée par le témoignage des deux Églises. D'un côté, ce sont les évêques de Numidie qui demandent au pape Pélage II le maintien des coutumes qu'ils ont conservées depuis les constitutions primitives du bienheureux Pierre, prince des apôtres » ; de l'autre, c'est le pape Grégoire le Grand qui écrit à Dominique, évêque de Carthage : « Sachant d'où l'ordination sacerdotale a tiré son origine dans les régions de l'Afrique, vous faites bien de recourir au Siège apostolique comme à la source de votre ministère » ; c'est Innocent Ier qui rappelle à Décentius « que nul n'a établi d'Églises en Afrique comme dans le reste de l'Occident, si ce n'est ceux qu'ont députés à cet effet l'apôtre Pierre et ses successeurs ». Il résulte de là que « l'Église d'Afrique doit à celle de Rome son existence et son organisation primitive »[1].

Numidie; Mauritanie Césarienne, correspondant à peu près à nos provinces d'Alger et d'Oran; Mauritanie Tingitane, dont les limites coïncident exactement avec celles du Maroc (Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 403-405).

1. Freppel, *Tertullien*, t. I, p. 25-26.

CHAPITRE II

LES JUIFS

Juifs convertis ; — Juifs semi-chrétiens ; — Juifs obstinés dans l'incrédulité.

§ 13. — JUIFS CONVERTIS

1) La nation juive, dans son ensemble, refusa au Christ ses adorations. Cependant ce sont des Juifs que l'on voit, un peu partout, former le premier noyau de l'Église naissante. Les apôtres, arrivés dans une ville, essayaient d'abord de gagner les fils de la promesse, et réussissaient d'ordinaire auprès de quelques-uns. La communauté chrétienne, formée au sein même de la Synagogue, recevait ensuite quelques convertis du paganisme ; et ces derniers, à leur tour, ne tardaient pas à devenir l'élément prédominant [1].

2. Seule l'Église de Jérusalem, pendant cent ans environ, ne se recruta guère que parmi les Juifs. On l'a vue naître avant toutes les autres, le jour même de la Pentecôte. Ses membres, pleins de ferveur, n'ayant tous « qu'un cœur et qu'une âme », mettaient ordinairement leurs biens en commun, sans y être aucunement obligés ; en

1. * Sur les rapports des deux cultes (juif et chrétien), voir Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 45-48. — Cf. Fouard, *Saint Pierre*, ch. xii, p. 278 sq

sorte qu'il n'y avait parmi eux ni pauvres ni riches. Ils continuaient d'aller prier dans le temple [1], aux heures accoutumées, tout en se tenant à l'écart de la foule ; mais ils se réunissaient dans des maisons particulières pour la célébration des saints mystères [2] et pour toutes les cérémonies propres au Christianisme. Un repas fraternel était joint dans ces maisons aux exercices communs de la religion [3] : c'était l'agape (charité et dilection). Le pain bénit qu'on distribue aujourd'hui encore aux fidèles à l'issue de la messe paroissiale, est un mémorial des agapes de la primitive Église.

Cette vie commune et fervente fut un moment troublée par la persécution. Après le martyre de saint Étienne, les fidèles sortirent de Jérusalem et allèrent porter la semence de la foi dans toute la Palestine, jusqu'à Antioche et dans les îles; mais leur évêque, saint Jacques le Mineur, resta dans la ville, ainsi que les autres apôtres. En 66, nouvelle dispersion. Le gouverneur romain de Syrie, Cestius Gallus, ayant assiégé Jérusalem avec une puissante armée, les fidèles crurent voir dans cet événement l'accomplissement d'une prophétie : « Quand vous verrez les armées entourer Jérusalem, avait dit le Sauveur, sachez que sa ruine est proche. Alors que ceux qui sont en Judée fuient dans les montagnes; que celui qui est sur le toit n'en descende pas pour emporter quelque chose de sa maison, et que celui qui est dans la campagne ne retourne pas quérir un vêtement » [4]. Dociles aux recommandations du divin Maître, ils partirent tous, conduits par leur évêque, saint Siméon, successeur de saint Jacques depuis 62; ils passèrent le Jourdain et se retirèrent sur les montagnes de la Pérée, à Pella. Quatre ans

1. Luc, XXIV, 53; — Act., II, 46; III, 1.
2. Act., II, 46.
3. V. ci-après, ch. V.
4. Luc, XXI, 20, 21; Marc, XIII, 14, 15, 16; Matth., XXIV, 15 sq. — Cf. Fouard, *Vie de N. S. J.-C.*, t. II, p. 253-4.

après (70), Jérusalem n'était plus; le temple, les maisons, tout avait été réduit en cendres. Ils revinrent alors, et s'établirent au milieu des ruines de la ville sainte. De ce jour date pour leur Église une ère nouvelle de prospérité. Les Juifs, éclairés par les derniers événements, allèrent à eux en plus grand nombre. Si tous ne se convertirent pas, du moins nul ne songea à persécuter; les malheurs de la patrie, en les humiliant, les avaient rendus plus tolérants. La persécution revint cependant, mais du côté des Romains. En 135, une nouvelle révolte en Palestine ayant amené une nouvelle répression, l'empereur Adrien bannit à tout jamais de Jérusalem les fils d'Israël. Les chrétiens, extérieurement attachés au judaïsme, gouvernés jusqu'à ce jour par des évêques circoncis, fidèles au culte mosaïque [1], se trouvèrent tous enveloppés dans cette proscription. Ce fut la fin de l'Église judéo-chrétienne de Jérusalem.

3) A sa place se forma une communauté de chrétiens, grecs de langue et de nationalité, qui se donnèrent pour évêque saint Marc, grec lui aussi, quinzième successeur de saint Jacques le Mineur [2]. La nouvelle Église n'eut rien de commun avec la Synagogue, ne conserva rien de l'ancien culte dans ses pratiques et sa liturgie, et ressembla ainsi à toutes les autres Églises. Le texte araméen de l'évangile de saint Matthieu, dont s'étaient servis jusqu'à ce jour les chrétiens de Jérusalem, passa aux mains de judéo-chrétiens hérétiques qui l'altérèrent; la nouvelle Église de Jérusalem n'usa que du texte grec, pour toutes les parties de l'Écriture.

1. * Pourquoi les chrétiens de Jérusalem observaient le culte mosaïque : THOMAS, *Études crit. sur les orig. du Christianisme*, p. 13-16, 39-41, 50.

2. EUSÈBE, IV, 5; — Cf. DUCHESNE, *Les Orig. chrét.*, p. 125-126.

§ 14. — JUIFS SEMI-CHRÉTIENS OU JUDAISANTS

1) On appelle ainsi les Juifs tombés dans l'hérésie pour avoir voulu allier le culte nouveau à l'ancien. Un essai de fusion des deux Testaments, chez un peuple opiniâtrément attaché à ses traditions religieuses, n'avait rien de surprenant; il était même licite à certaines conditions, comme on le voit par les apôtres eux-mêmes, qui se soumirent parfois aux rites judaïques. — Cependant il y avait des limites qu'on ne pouvait dépasser sans sortir de l'orthodoxie. Si on se fût contenté de regarder les pratiques de la Loi comme simplement permises pour un temps, on eût été dans le vrai. Mais les tenir pour nécessaires, et non seulement pour nécessaires, mais pour suffisantes sans la grâce qui justifie, c'était là une hérésie condamnée par le concile de Jérusalem. Ce fut, à des degrés divers, l'hérésie des Cérinthiens, des Ébionites et des Nazaréens.

2) **Cérinthe** [1], hérétique gnostique par la fin de sa vie, appartient aussi aux judaïsants. On l'a déjà vu, à Antioche, soutenir avec véhémence, devant Paul et Barnabé, la nécessité des observances légales. A ses yeux, baptême et circoncision, Christianisme et judaïsme sont également nécessaires; et quel Christianisme! A l'en croire, Jésus n'est qu'un homme [2], fils, à la manière ordinaire, de Joseph et de Marie; qui mérita, le jour de son baptême, de recevoir le Christ ou Verbe. Grâce à cette union sainte et surnaturelle, il put opérer des miracles. Mais quand vint le moment de la passion, le Christ, incapable par nature de souffrir, se sépara de Jésus. La séparation dure encore; et l'union ne recommencera, définitive cette fois, qu'après la résurrection générale. — Alors Jésus

1. Irén., I, 26; — *Philos.*, vii, 33; — *Duchesne, *Les Orig. chrét.*, p. 50. — Sur tous les judaïsants, *Cf. Tixeront, *Hist. des dogmes*, t. I (1905), ch. iv.
2. V. § 5, II, 2; — Cf. Ginoulhiac, *Hist. des dogmes*, t. IX, ch. v.

reviendra sur terre, étendra sa domination sur l'univers entier, et régnera pendant mille ans à la manière des rois de ce monde. Les élus, associés à son triomphe, goûteront pendant ce même temps un bonheur sans mélange, dans la possession de tous les biens et dans la satisfaction de toutes les voluptés sensuelles : c'est le **millénarisme** dont Cérinthe est le premier auteur connu [1].

Cette erreur était la conséquence d'une autre. Prenant trop à la lettre certaines prophéties relatives au règne messianique, les Juifs, on l'a dit plus haut, attendaient un Messie conquérant, puissant selon le monde, qui rétablirait le royaume d'Israël. C'est pourquoi la plupart refusèrent leurs adorations au fils de l'humble charpentier de Nazareth. Quelques-uns, Cérinthe entre autres, crurent pouvoir tout concilier en imaginant deux apparitions messianiques : l'une, celle qui avait eu déjà lieu; l'autre, réservée pour la fin des temps. Celle-ci se ferait conformément à l'attente générale, et ainsi s'accompliraient les prophéties.

Le millénarisme survécut à la secte des Cérinthiens. — Certaines traditions orales amenèrent saint Papias, évêque d'Hiéraple, à l'adopter en l'épurant : les élus, d'après lui, resteront purs des voluptés sensuelles, mais seront heureux, sous leur roi visible Jésus-Christ, par la pratique des vertus et par leur domination sur les impies. — Saint Irénée [2] et saint Justin [3] adoptèrent son sentiment, tout en faisant remarquer qu'il ne ralliait pas tous les esprits [4]. Tertullien [5] et Lactance [6] furent également millénaristes. La plupart des Pères cependant reje-

1. Caïus de Rome, ap. Eus., *H. E.*, III, 29; cf. VII, 25; — Ermoni, *Les phases successives de l'erreur millénariste* dans *Q. H.*, t. LXX, 1901; — Gry, *Le millénarisme dans ses origines et son développement*, Paris, 1904 (th.). — 2. V. 32. — 3. *Dial. Tryph.*, 80. — 4. Admis, selon Justin, par tous ceux qui étaient parfaitement orthodoxes (ὀρθογνώμονες κατὰ πάντα. *Dial.*, 80; certain aux yeux d'Irénée (l. V, c. xxxv, n. 2). — 5. *Contr. Marcionem*, III, 24. — 6. Lact., *Inst. div.*, vii, 24: « Tunc qui erunt in corporibus vivi non morien-

tèrent cette erreur, qui n'aura plus de partisans passé le ve siècle [1].

3) La secte des **Ébionites** [2], ainsi appelée d'un mot hébreu (pauvre), peut-être du nom de son chef (Ebion ?), paraît avoir pris naissance à Pella (66-70). Quelques chrétiens, mécontents de leur évêque saint Siméon, qu'ils ne jugeaient pas suffisamment attaché à la loi mosaïque, se séparèrent de sa communion et tombèrent bientôt dans l'hérésie. Leur doctrine ne différait pas beaucoup de celle des Cérinthiens ; on ignore cependant s'ils étaient millénaristes. Ils abhorraient le célibat ; tous leurs adeptes devaient être mariés, même avant l'âge de puberté. Dans la suite, ils pratiquèrent le divorce et la polygamie.

4) Les **Nazaréens** [3] se rattachent à l'édit par lequel l'empereur Adrien interdit (135) le séjour de Jérusalem à tous les Juifs d'origine [4]. Les judéo-chrétiens durent

tur, sed per eosdem mille annos infinitam multitudinem generabunt ; et erit soboles eorum sancta et Deo cara ». Cette manière grossière d'entendre le millénarisme est propre à ce Père et aux hérétiques judaïsants.

1. HIERON., l. IV *in Jerem.*, XIX, 10 : « Quæ (Chiliasmus) licet non sequamur, tamen damnare non possumus, quia multi ecclesiasticorum virorum et martyres ita dixerunt, ut unusquisque in suo sensu abundet et Domini cuncta judicio reserventur ». — AUG., *De Civit. Dei,* l. XX, c. VII : « Quæ opinio esset utcunque tolerabilis, si aliquæ deliciæ spiritales in illo sabbato adfuturæ sanctis per Domini præsentiam crederentur. Nam etiam nos hæc opinati fuimus aliquando ». — A l'appui du millénarisme, on citait : Apocal., XX, 6 : « Et regnabunt cum illo (Christo) mille annis » ; Psalm. LXXXIX, 4 : « mille anni ante oculos tuos tanquam dies ». Le monde, disait-on, qui a été créé en six jours durera six jours, c'est-à-dire six mille ans, après quoi viendra le jour du repos, un jour de mille ans. — *Cf. TURMEL, *Hist. de la théol. positive* (1904), p. 183-185.

2. HÉGÉSIPPE dans EUS., *H. E.*, IV, 22 ; — IRÉN., I, 6 ; — ; TERT., *De Præscript.*, 33 ; — *Philosoph.*, VII, 34 ; — ORIG., *Adv. Cels.*, II, 1 ; V, 61 ; *In Genes.*, III, 5 ; *In Matt.*, XVI, 12 ; — EUS., III, 27 ; V, 8 ; VI, 17. — — THOMAS, *Études crit. sur les Orig. du christianisme*, l. I, ch. VII ; — HÉFÉLÉ, dans le *Dict. th.* GOSCHLER.

3. EPIPH., *Hær.*, 29 ; — WIRTHMULLER, *Die Nazaraer*, Ratisb., 1864.

4. SULP. SÉV., II, 31 ; — OROS., VII, 13. — — ALLARD, *Persécutions*, t. I, p. 261 ; — DE CHAMPAGNY, *Antonins*, II, 77-78.

alors sortir de la ville ; plusieurs, obstinément attachés au mosaïsme, retournèrent à Pella et dans les environs, où ils formèrent la secte dite des Nazaréens, nom primitivement donné à tous les disciples de Jésus-Christ. Cette secte fut toujours plus orthodoxe que les précédentes. Elle ne paraît même avoir erré [1], au moins dans les premiers temps, qu'en soutenant la nécessité des observances légales, nécessité qu'elle restreignait encore aux seuls Juifs. Elle disparut, ainsi que celle des ébionites, vers le milieu du v[e] siècle. — Nazaréens et ébionites ne recevaient qu'un évangile, par eux mutilé [2], celui de saint Matthieu.

§ 15. — JUIFS OBSTINÉS DANS L'INCRÉDULITÉ [3]

I. Guerre entre Juifs et Romains ; — II. Siège de Jérusalem ; — III. Vains efforts des Juifs pour reconquérir l'indépendance politique ; — IV. Destinées ultérieures des Juifs (foi, culte, société religieuse, Talmud).

C'est le grand nombre qui s'obstina dans l'incrédulité. Aveuglés par leurs préjugés, ils ne voulurent pas d'un Messie pauvre et souffrant. Bien plus, ils firent mourir sur une croix « l'auteur de la vie » et persécutèrent l'Église naissante. Ces crimes ne pouvaient rester impunis ; le sang du Calvaire criait vengeance : la vengeance éclata prompte et terrible.

I. Les rapports entre Juifs et Romains, depuis la conquête de la Palestine par ces derniers, avaient toujours

1. Elle crut d'abord à la divinité de Jésus-Christ et cessa d'y croire ensuite (GINOULHIAC, *H. des dogmes*, l. IX, ch. I ; — THOMAS, *Ét. crit. sur les Orig. du chr.*, p. 107).

2. *MEIGNAN, *Les Év. et la critique*, leçon XV, p. 301 sq.

3. *DŒLLINGER, *Pag. et Jud.*, l. X, p. 216 sq. ; — DE CHAMPAGNY, *Rome et la Judée*, Paris, 1865 ; — TH. REINACH, *Histoire des Israélites depuis leur dispersion*, Paris, 1885.

été tendus ; ils l'étaient plus que jamais peut-être sous le règne de Néron. Les Juifs supportaient avec impatience le joug pesant de ces étrangers incirconcis, et appelaient de tous leurs vœux un Messie libérateur. Dans l'état d'exaltation habituelle où ils se trouvaient, le moindre incident pouvait provoquer un soulèvement général : c'est ce qui eut lieu. — Une collision sanglante ayant éclaté à Césarée entre Juifs et Syriens, l'autorité dut intervenir pour rétablir l'ordre. Sur divers points de la Palestine, les Juifs prirent fait et cause pour leurs frères de Césarée; firent, les armes à la main, des manifestations hostiles; ce qui leur attira, de la part des Romains, une répression vigoureuse. Le gouverneur de Syrie, Cestius-Gallus, vint mettre le siège devant Jérusalem (66) à la tête d'une armée de 26.000 hommes. La ville, cette fois, repoussa victorieusement l'assaut; les légionnaires durent se retirer. Ce premier succès enhardit les fils d'Israël, qui se montrèrent de plus en plus agressifs. De là, dans plusieurs villes, une véritable guerre d'extermination entre eux et les Romains. Mais ces derniers avaient ordinairement l'avantage : 20.000 Juifs furent massacrés en un seul jour à Césarée; 13.000 à Scythopolis, sur les bords du Jourdain; 2.500 à Ascalon; autant à Ptolémaïs et à Tyr; 10.000 à Damas et 50.000 à Alexandrie. En même temps, le général Vespasien, chargé par Néron de réparer les fautes du gouverneur de Syrie, entrait en Galilée avec son fils Titus à la tête d'une puissante armée. Il livra aux flammes la ville de Gabara et les bourgades voisines, et en passa tous les habitants au fil de l'épée. Il prit ensuite Jotapat, principale place forte de la Galilée, dont 40.000 habitants furent mis à mort et 1.200, parmi lesquels l'historien Josèphe, réservés pour l'esclavage. Déjà le vainqueur se disposait à porter le siège devant Jérusalem, lorsqu'il apprit son élévation à l'Empire. Quittant aussitôt la Judée (70), il alla occuper le premier trône du monde, sur lequel, depuis la mort de Néron (68), n'avaient fait que passer

Galba, Othon et Vitellius. Titus continua seul les opérations militaires.

II. Il assiégea Jérusalem [1] au printemps de l'an 70, peu de temps avant la fête de Pâques. Beaucoup de Juifs étrangers, venus de tous les points de la Judée pour la célébration de la solennité pascale, se trouvaient en ce moment dans la ville. La population totale était de 1.200.000 âmes selon Josèphe, de 800.000 d'après Tacite. A sa tête étaient deux hommes résolus à vaincre ou à mourir, Simon Gioras et Jean de Giscala, dont l'aveugle fanatisme et la sauvage fureur devaient avoir pour conséquence la destruction de la ville et la mort de ses habitants.

D'abord les assiégés firent une vigoureuse résistance, obtinrent même quelques avantages. Mais au bout de quelque temps, la famine et, avec la famine, la peste et une effrayante mortalité donnèrent à la ville de Jérusalem l'aspect le plus désolant. On vit les membres d'une même famille se réunir dans un même appartement pour y mourir ensemble, heureux encore lorsque des monstres à face humaine n'allaient pas fouiller leurs cadavres pour y chercher de l'argent et des objets de prix. Les places, les rues étaient encombrées de cadavres en putréfaction; et les bras ne suffisaient pas toujours à les jeter hors des remparts. Il se trouva une femme, nommée Marie, qui, pour prolonger sa vie de quelques heures, de quelques jours tout au plus, tua son propre enfant et en mangea la chair rôtie. Ces malheureux essayaient-ils, sous l'empire de la faim, de gagner la campagne : leur tentative, considérée comme un crime, était punie de mort par les ordres de Simon Gioras et de Jean de Giscala. Parvenaient-ils à tromper la vigilance des sentinelles et à s'évader : un sort plus triste encore, s'il est possible, les attendait au camp ennemi : les Romains s'amusaient à

1. Jos., *De Bello jud.*, I, 3, 4; V, 1; VI, 1 sq. — Eus., III, 8; — Tacit., V, 13.

les crucifier; ils en firent mourir de cette manière jusqu'à 500 par jour. Quelquefois ils se bornaient à leur couper le nez, les oreilles et les mains, et les renvoyaient en cet état aux assiégés. Quand l'expérience leur eut appris que plusieurs transfuges avalaient de l'or et des bijoux pour les mettre en lieu sûr, ils poussèrent la barbarie jusqu'à les éventrer indistinctement, cherchant des trésors dans leurs entrailles mêmes. En une seule nuit 2.000 Juifs, à moitié morts déjà de faim, périrent de la sorte. — En vain Josèphe, tournant autour des remparts, invitait-il ses compatriotes à une paix désormais nécessaire, promettant au nom de Titus, s'ils se soumettaient, la conservation de la ville et du temple : les idées de résistance absolue prévalurent sous l'influence de Simon et de Jean, et quiconque osa demander la paix ou parut seulement la désirer, fut puni de mort.

Les assiégés, malgré d'horribles souffrances, semblaient donc résolus à mourir plutôt que de se rendre, lorsqu'une torche enflammée jetée par un soldat romain (10 août 70) dans un appartement attenant au temple, alluma un vaste incendie. Bientôt la flamme s'élança à travers le toit de cèdre de l'édifice sacré. Les Juifs, à cette vue, poussèrent des cris désespérés et se précipitèrent vers le feu pour en arrêter les progrès. Titus accourut de son côté, sincèrement désireux de sauver, s'il le pouvait, le pieux et riche monument. Mais ses soldats, méconnaissant ses ordres et ses supplications, — car Titus les supplia, — activèrent la flamme, loin de chercher à l'éteindre, et massacrèrent tout ce qu'ils purent de Juifs. Le temple ne fut bientôt qu'un brasier où l'or et l'argent coulaient en ruisseaux liquides. Onze cent trente ans s'étaient écoulés depuis que Salomon en avait jeté les fondements, et six cent trente-neuf depuis sa restauration par Zorobabel [1].

1. Huit mois auparavant (19 déc. 69), un incendie allumé par une main romaine avait consumé à Rome le temple de Jupiter Capitolin et le sanctuaire de Junon et de Mercure. Ainsi, à quelques mois d'inter-

Après ce désastre irréparable, on aurait pu croire à la reddition de la ville : il n'en fut rien ; les Romains durent emporter de force, l'un après l'autre, les divers quartiers de Jérusalem. Aussi Titus parut-il inexorable dans son triomphe. Par ses ordres, tous les édifices de la malheureuse cité, à l'exception de trois tours et de quelques rares maisons, furent rasés ou dévorés par les flammes, et tous les habitants massacrés ou réduits en esclavage. Si on en croit Josèphe, onze cent mille Juifs périrent dans ce siège, et cent mille furent gardés comme esclaves ou condamnés à périr dans les jeux sanglants de l'arène.

III. Presque tous les Juifs de Palestine prirent alors volontairement le chemin de l'exil, surtout lorsque Vespasien eut décrété (72) la confiscation de leurs biens. Ils se fixèrent dans divers pays, notamment en Perse, en Égypte et en Babylonie, où étaient déjà de florissantes synagogues. — Au commencement du second siècle, sous Trajan, ils essayèrent de reconquérir la Terre Sainte ; mais cette tentative n'eut d'autres résultats que la mort, par le glaive des Romains, de plusieurs milliers d'entre eux. — Un soulèvement plus redoutable eut lieu sous l'empereur Adrien. Un imposteur, appelé Barcokébas [1], ayant réussi auprès d'un certain nombre de ses coreligionnaires à se faire passer pour le Messie, prêcha ouvertement la guerre contre la domination de l'étranger. Les armées qu'il parvint à former mirent en balance la fortune de Rome ; mais enfin Rome triompha, et depuis lors, Israël n'a jamais paru compter sérieusement sur les armes pour le recouvrement de son indépendance politique. D'autant plus sévère dans le châtiment [2] que le danger avait été

valle, les deux temples les plus importants de l'ancien monde furent détruits par des Romains, aveugles ouvriers des décrets d'en haut. (TACITE, III, 71 ; -- DOELLINGER, *Pag. et Jud.*, l. IX, n. 112.)

1. C'est-à-dire *fils de l'Étoile ;* on l'appellera dans la suite *Bar-Coziba* (fils du mensonge).

2. Les Romains, dans cette nouvelle campagne, rasèrent 50 châteaux

plus grand, Adrien bannit à jamais les Juifs de Jérusalem et leur interdit les pratiques de leur religion. Il acheva cependant (135) la reconstruction de la cité sainte, qui depuis 70 ne s'était qu'imparfaitement relevée de ses ruines; mais en même temps il s'efforça d'en faire une ville païenne jusque dans le nom qu'il lui donna, *Ælia Capitolina* [1]; un temple, dédié à Jupiter, s'éleva au lieu même où s'élevait autrefois le temple de Jéhovah, et un temple de Vénus remplaça sur le Golgotha la croix du Sauveur du monde [2].

IV. 1) Que devint le judaïsme après la ruine de Jérusalem? Les croyances se conservèrent généralement; la foi aux Livres saints demeura à peu près intacte. Bien plus, quelques anciennes sectes, les plus importantes (pharisiens, sadducéens, esséniens), disparurent, au profit de l'unité, devant la grandeur du deuil public. — Il y eut toujours cependant, parmi les Juifs de la dispersion, des dissidences religieuses : il suffit de nommer les **Cabalistes** [3], antérieurs de six siècles à la destruction de Jérusalem, qui continuèrent de se propager avec leurs doctrines secrètes; les **Caraïtes**, qui attachèrent toujours peu d'importance à la tradition orale... Même les Juifs les plus orthodoxes différèrent entre eux sur plusieurs points, selon qu'ils suivaient le Talmud de Babylone ou celui de Tibériade.

2) Il n'en fut pas du culte comme de la foi. Le culte tra-

et 985 bourgs, firent périr par l'épée 580.000 Juifs et détruisirent 480 synagogues (De Champagny, *Les Antonins*, t. II, p. 72-74).

1. *Ælia*, du nom d'Adrien (*Ælius*); *Capitolina*, en l'honneur de Jupiter Capitolin.

2. Adrien fit aussi transformer la grotte de la Nativité, à Bethléem, en temple d'Adonis, et éleva tout auprès un bois sacré (*V. de Vogüé, *Les Églises de la Terre sainte;* — Allard, *Persécut.*, t. I, p. 263-265).

3. Giesberg, *The Kabbalah* (Londres, 1869); — Frank, *Système de la Kabale* (Paris, 1842); — *Dict. de la B.* de M. Vigouroux, *Kabbale*; — *Dict. th.* Vacant, *Cabale*.

ditionnel et nécessaire devint impossible. En effet, le temple de Jérusalem n'était plus ; et cependant là seulement, d'après la Loi, pouvait s'accomplir le culte tout entier, avec l'ensemble de ses sacrifices. — En outre, la distinction des tribus s'effaça. La tribu de Lévi ne pouvant hors de la Palestine continuer à vivre de la dîme et des prémices, disparut comme les autres ; et avec elle disparurent les prêtres, le grand prêtre, le sacerdoce tout entier qui légalement ne devait pas sortir de la tribu lévitique. — Au lieu des cérémonies légales dans le temple, il ne resta aux Juifs que le culte restreint et secondaire de la synagogue : culte dans lequel le ministère légal des prêtres, devenu impossible, fut remplacé par le ministère sans valeur des rabbins.

3) Le judaïsme, fini comme culte, disparut également comme société religieuse. Le grand sanhédrin n'était plus ; il aurait même cessé d'être, si l'on en croit le Talmud, quarante ans avant la ruine de Jérusalem. Et comme le corps sacerdotal, rendu impossible par la dispersion et la confusion des tribus, ne pouvait être légalement remplacé, il n'y eut plus d'autorité spirituelle centrale à laquelle chacun dût se soumettre ; la société religieuse se trouva dissoute.

Les Juifs essayèrent de la reconstituer, en se donnant deux chefs indépendants l'un de l'autre : un *patriarche d'Occident* résidant à Tibériade, et un *prince de l'exil* résidant à Babylone ou à Bagdad. Ces deux grands pontifes, dépourvus de toute autorité légitime, n'existent plus aujourd'hui, le premier ayant disparu au ve siècle, le second au xie. Leur œuvre la plus considérable a été la composition de deux Talmuds, principaux livres religieux des Juifs après la Bible. Voici l'histoire de cette composition :

La Loi défendait d'écrire les traditions orales et les commentaires de la Bible, défense que les Juifs n'avaient jamais songé à violer avant les désastres des dernières

guerres; mais dans la suite ils la jugèrent dangereuse. Dans l'état de dispersion où ils étaient réduits, les traditions pouvaient s'altérer. C'est pourquoi le patriarche d'Occident, rabbi Juda, écrivit, vers l'an 200, un recueil (*Mischna*)[1] des traditions orales et de décisions des docteurs de la Loi. Cent ans après, parut à Tibériade un second recueil (*Gemara*[2]), renfermant des explications du premier et d'anciennes traditions ou décisions des docteurs qui avaient échappé à la sagacité de rabbi Juda. Ces deux compilations réunies formèrent le *Talmud*[3] *de Tibériade,* appelé aussi *Talmud de Jérusalem.* — Les Juifs de Babylone ne reçurent pas la Gemara. Eux-mêmes, du ve au vi^e^ siècle, en composèrent une plus accommodée à leurs besoins, et la joignirent à la Mischna de Tibériade favorablement accueillie dès le principe. Ce fut là leur Talmud, dit *Talmud de Babylone,* tenu toujours, par l'ensemble de la nation, en plus haute estime que celui de Jérusalem.

§ 16. — ÉPILOGUE : LES JUIFS, CONFONDUS PAR LEUR PROPRE HISTOIRE

1) Les Juifs reconnaissent avec nous qu'ils ont reçu de Dieu la mission de conserver les espérances messianiques; que leur religion, leur culte, leur constitution politique, enfin leur histoire entière se rapporte à « Celui qui doit venir » ; c'est leur croyance comme la nôtre, que le Messie, quand il fera son apparition, accomplira les prophéties, réalisera les figures, établira un ordre de choses nouveau. Donc, devraient-ils conclure, Jésus-Christ est le Messie attendu.

En effet, d'une part, au ier siècle le peuple juif disparaît

1. *Mischna,* répétition, c'est-à-dire répétition de la Loi, seconde Loi.
2. *Gemara,* c'est-à-dire perfection, complément, supplément, doctrine.
3. *Talmud,* d'un mot qui signifie doctrine, étude.

comme nation, dépossédé qu'il est de la Terre Sainte et dispersé dans le monde entier; il cesse d'exister comme société religieuse en perdant à tout jamais ses seules autorités compétentes en matière de religion : le corps sacerdotal et le sanhédrin; son culte devient impossible, faute de temple où il puisse être accompli et de prêtres légitimes qui puissent en être les ministres... Il suit de là que les destinées du peuple israélite ont reçu leur accomplissement, le Messie est venu. — D'autre part, Jésus-Christ, à la même époque, se donne comme le Messie et fonde une Église émanée de l'ancienne. Cette Église dure encore dans l'univers entier; et il n'en est aucune, de celles qu'ont essayé de fonder au Ier siècle les autres prétendus messies, qui soit aujourd'hui debout. La conclusion s'impose : Jésus-Christ est le Messie attendu.

2) La survivance des Juifs à leur dispersion, après dix-huit siècles, est un fait étonnant. « On ne voit plus aucun reste des anciens Assyriens, ni des anciens Grecs, ni des anciens Romains. La trace s'en est perdue, et ils se sont confondus avec d'autres peuples. Après avoir été la proie de ces nations, les Juifs leur ont survécu »[1]. Ils ont traversé les âges, étrangers partout et toujours, honnis et abhorrés des chrétiens, des païens, de tout le monde[2]. Comment expliquer ce fait étrange, unique dans l'histoire?

Dieu a voulu mettre sous les yeux de toutes les générations le monument le plus frappant de sa justice à l'égard du peuple déicide. Le crime du Golgotha, le plus grand qui ait été commis et qui puisse se concevoir, demandait un châtiment sans exemple. Il était juste que le sang du divin Crucifié retombât sur ceux qui l'avaient versé et sur leurs descendants. Les Juifs devant Pilate avaient demandé qu'il en fût ainsi : pour leur malheur ils ont été exaucés.

Dieu a voulu aussi faire proclamer en tous lieux et dans

1. Bossuet.

2. Fait d'où sortira la légende du *Juif errant* (V. Gaston Paris, *Le Juif errant*, Paris, 1880).

tous les siècles, la vérité du Christianisme par les ennemis mêmes les plus acharnés du nom chrétien, et fournir une preuve irrécusable de la divinité de l'Ancien Testament. En effet, la Bible, livre sacré des Juifs, dépose en notre faveur. On y lit l'histoire anticipée de Jésus-Christ, de sa naissance, de ses œuvres et de sa mort. Les Juifs admettent ces prophéties, tout en refusant d'en faire l'application à celui qui est simplement pour eux Jésus de Nazareth; ils les gardent avec un soin jaloux, bien qu'elles soient leur condamnation, et qu'ils n'ignorent pas le parti qu'on en tire contre eux. Ils attestent ainsi involontairement la vérité de la religion chrétienne, et dans l'espèce leur autorité est irréfragable. Dira-t-on, pour éluder ces prophéties, que les chrétiens les ont inventées ou altérées? Mais dans cette hypothèse on n'expliquerait pas la foi à ces mêmes prophéties de leurs adversaires les plus obstinés. Dira-t-on que les Juifs ou les païens les ont fabriquées? Mais alors on ne concevrait pas leur parfait accord avec la vie de Jésus-Christ. Le hasard qui ne fait rien n'aurait pu produire une telle conformité, et un imposteur juif ou païen n'aurait pas voulu la produire.

3) Notre Seigneur Jésus-Christ avait annoncé comme prochaine la destruction du temple et de la ville de Jérusalem. La prophétie, rapportée par les trois synoptiques [1], précise, claire, très circonstanciée, s'est réalisée pleinement, comme il serait facile de le montrer par le seul témoignage des auteurs profanes [2]. Il était donc prophète, et sa religion vient de Dieu.

1. Matth., XXIV; — Marc, XIII; — Luc, XIX et XXI.
2. Josèphe, Tacite, Suétone. — Cf. FOUARD, *Vie de J.-C.*, t. II, p. 248-259.

CHAPITRE III

LES PERSÉCUTIONS [1]

Dès son apparition, le Christianisme s'est trouvé en présence de deux puissances hostiles : les Juifs et les Romains. — Les Juifs, coupables du sang de Jésus-Christ et des premiers martyrs [2], ont été brisés par la Providence ; leur châtiment, commencé avec l'incendie du temple, la destruction de la ville et la dispersion, dure encore aujourd'hui, et demeurera visible jusqu'à la fin des temps pour

1. Eus., *H. E.*, passim ; — Lact., *De morte persecut.;* — Ruinart, *Acta... Martyrun;* — Dom Leclercq, *Les Martyrs. Recueil de pièces authentiques sur les martyrs...* I : *Les temps néroniens et le deuxième siècle;* II : *Le troisième siècle, Dioclétien;* III : *Julien l'Apostat, Sapor*, *Genséric*, 3 in-8, Paris, 1902-1904 (*R. H. E.*, janv. 1905, p. 236).

Tillemont, *Hist. des empereurs*, 1690 sq. ; — Allard, *Histoire des Persécutions*, 5 vol., Paris, 1885-90 (c'est le meilleur ouvrage à consulter) ; — Id., *Le Christianisme et l'Empire romain*, *de Néron à Théodose*, 3e éd., in-12, Paris, 1898 ; — De Champagny, *Les Césars, les Antonins ;* — Aubé, *Hist. des persécutions de l'Église* (jusqu'en 284), 3 vol., 1875-86 ; — De Richemont, *Archéol. chrét. primitive, étude sur les catacombes romaines*, Paris, 1870 ; — Doulcet, *Essai sur les rapports de l'Église chrétienne avec l'État romain, pendant les trois premiers siècles*, Paris, 1883 ; — Le Blant, *Les Persécutions et les Martyrs aux premiers siècles de notre ère*, in-8, 1893 ; — Dufourcq, *Étude sur les Gesta martyrum romains*, in-8, Paris, 1900 (sur cet ouvrage, v. Allard, dans *Q. H.*, juill. 1902 ; janv. 1903, p. 271-276).

2. Ils continueront de pousser à la persécution. Tert., *Scorp.*, c. x : « Synagogæ Judæorum fontes persecutionum ».

attester à tous les âges la grandeur de leur crime. — Les Romains ont été témoins, eux aussi, de l'incendie de leur capitale sous Néron, et de l'incendie du Capitole sous Vespasien. Mais là n'est pas leur plus grand châtiment : il leur viendra plus tard des Barbares, qui se feront à leur égard les instruments de la vengeance divine. En attendant, leur crime va s'aggraver par la continuation de la persécution; l'Empire va poursuivre sa guerre contre les chrétiens, contre des hommes désarmés, qui se laissent mettre à mort sans même songer à se défendre; et après trois siècles d'une politique aussi criminelle qu'insensée, cet Empire qui avait subjugué des centaines de peuples, sera subjugué à son tour par les pacifiques disciples de l'Évangile; le Christianisme montera sur le trône des Césars avec Constantin, la Croix sera plantée [1] sur le Capitole.

Lactance compte six grandes persécutions [2], Sulpice Sévère neuf [3], saint Augustin dix [4]. On peut, avec la plupart des auteurs, admettre ce dernier nombre : il n'est pas contraire à l'histoire, et il a l'avantage de rappeler les dix plaies d'Égypte et la bête à dix cornes de l'Apocalypse (XVII, 12). Ces dix persécutions se rattachent aux noms suivants : Néron, Domitien, Trajan, Marc-Aurèle, Septime Sévère, Maximin, Dèce, Valérien, Aurélien, Dioclétien.

1. Cela s'entend moralement, car la croix ne figure à Rome sur aucun monument public avant le v[e] siècle. Pourquoi? (V. H. DE L'ÉPINOIS, *Catacombes*, p. 166.)
2. *De mort. pers.*
3. *Hist. sacr.*, II, 31.
4. *De Civit. Dei,* XVIII, 52.

Persécutions du IIe siècle

§ 17. — TROISIÈME[1] PERSÉCUTION, SOUS TRAJAN (98-117)

1) Quand, après le règne tolérant[2] de Nerva (96-98), Trajan arriva au pouvoir, on pouvait lire dans le code de l'Empire : Il n'est pas permis aux chrétiens d'exister.

Néron avait-il fait cette loi et Domitien l'aurait-il renouvelée? Ou bien, était-elle seulement contenue d'une manière implicite dans cette autre loi très ancienne qui interdisait toute religion non formellement reconnue? Quelques doutes règnent sur ce point. Quoi qu'il en soit, dès l'origine, le Christianisme a été aux yeux de l'Etat une religion illicite, « non licet esse vos »[3]. Trajan ne supprima pas cette législation; il l'aggrava même d'abord, en interdisant les assemblées nocturnes et les associations, interdiction qui atteignait les chrétiens avec beaucoup d'autres. Aussi sous son règne, la persécution fut, non pas générale il est vrai, mais continue; souvent elle changea de théâtre, mais toujours elle sévit quelque part au gré des gouverneurs. — En 112, la législation contre les chrétiens reçut quelques tempéraments à l'occasion que voici.

Lorsque Pline arriva (111) en Bithynie et dans le Pont à titre de légat impérial, ces provinces, évangélisées autrefois par saint Pierre, possédaient, depuis un certain temps déjà, de florissantes Églises. Le Christianisme n'était pas seulement dans les villes, il avait pénétré jusqu'au fond des campagnes; les temples des idoles étaient pres-

1. Les deux premières se rattachent aux origines chrétiennes de Rome. V. § 9.
2. Dion Cass., *Hist. rom.*, LXVIII, 1; — Tert., *Apol.*, 5.
3. Tert., *Apolog.*, 4; *Ad nationes*, 2, 3.

que déserts, et les fêtes païennes avaient dû subir une interruption, faute d'assistants. Les païens, enhardis par la présence du représentant impérial, déférèrent à son tribunal beaucoup de chrétiens. Pline prescrivit une minutieuse enquête; et quoiqu'il ne pût convaincre les accusés d'aucun crime, il leur ordonna d'opter entre l'apostasie et la mort. La plupart préférèrent la mort à l'apostasie, ce dont s'alarma la conscience du légat. Il écrivit à Trajan, après un certain nombre d'exécutions, lui rendant compte de ce qu'il avait fait, et lui demandant pour l'avenir une règle de conduite. L'empereur, dans sa réponse [1], défendit de rechercher d'office les chrétiens et de recevoir des dénonciations anonymes; mais il voulait que les chrétiens régulièrement dénoncés et convaincus, fussent contraints d'opter entre l'abjuration et la mort. — Ainsi interprétée et atténuée, l'ancienne législation contre les chrétiens demeura en vigueur pendant tout le deuxième siècle.

Parmi les martyrs de ce temps figurent : — **saint Ignace** [2], évêque d'Antioche, envoyé à Rome (107, date probable) pour y être devoré par les bêtes de l'amphithéâtre ; — **saint Siméon** [3], évêque de Jérusalem, âgé de cent vingt ans, condamné (vers 108), comme chrétien et comme membre de la famille de David, à mourir sur une croix; — **saint Clément** [4] pape, exilé au delà du Pont-Euxin dans la Chersonèse (Crimée), où il trouva deux mille chrétiens condamnés à l'extraction du marbre. Comme sa présence était un grand

1. « Conquirendi non sunt : si deferantur et arguantur, puniendi sunt ; ita tamen, ut qui negaverit se christianum esse, idque reipsa manifestum fecerit, id est supplicando diis nostris, quamvis suspectus in præteritum fuerit, veniam ex pœnitentia impetret. Sine auctore vero propositi libelli in nullo discrimine locum habere debent. » *Ap.* PLINE, *Epistolæ*, x, 98.— V. WILDE, S. J., *De Plinii Cœcilii secundi et imperatoris Trajani epistolis mutuis disputatio,* 1889, 123 pp. (*Ét.,* 31 mars 1890). — *ALLARD, t. I, p. 151-153.

2. V. § 34, II.

3. EUS., *H. E.*, III, 32; — *ALLARD, t. I, p. 177 sq.

4. V. § 34, I.

sujet de joie pour les confesseurs, et que ses prédications dans tout le pays opéraient des conversions nombreuses, un magistrat de l'empereur essaya de l'amener à sacrifier. Le Pontife demeura inébranlable et fut précipité dans la mer, une ancre au cou [1].

2) Sous **Adrien** (117-138), la haine populaire contre le Christianisme va toujours croissant. Les dénonciations anonymes ne lui suffisent plus comme au temps de Pline; elle se traduit par des vociférations, par des cris de mort proférés tumultueusement, par des émeutes où les chrétiens sont déchirés et mis en pièces, en dehors de toute intervention positive de l'autorité et contrairement à toutes les formes légales. Les gouverneurs, souvent, soit faiblesse ou méchanceté, ferment les yeux sur ces violences. Quelques-uns cependant, plus fermes ou plus humains, essaient de réagir : tel Licinius Granianus, proconsul d'Asie, qui écrivit à l'empereur à ce sujet (123 ou 124). Ce gouverneur, « homme très noble » [2], trouvait inique non seulement de sacrifier les chrétiens aux clameurs du vulgaire, mais encore de les punir, même selon les formes légales, pour le seul crime de religion. Adrien, dans sa réponse [3] que reçut Minucius Fundanus, successeur de Granianus, maintint à l'égard des chrétiens l'ancienne jurisprudence fixée par Trajan; il voulait qu'on les punît pour contravention à la loi qui proscrit leur religion, quand ils seraient régulièrement dénoncés et convaincus; mais on devait toujours observer les forma-

1. Les *Actes* de saint Clément ne remontent pas à l'origine, et contiennent des traits d'une authenticité douteuse; on en rapporte ici ce qu'il y a de plus vraisemblable (*Allard, t. I, p. 169 sq.). — Cf. de Rossi, *Bullet.*, 1864, p. 5-6. — On voit clairement que la tradition du martyre de saint Clément était établie à Rome dès la fin du ive siècle (Duchesne, *Lib. Pont.*, p. 123, note 9).

2. Eus., *Chronique*.

3. Just., *Apol.* I, 68-69; — Eus., *H. E.*, IV, 9. — Callewaert, *Le rescrit d'Hadrien à M. Fundanus,* dans *R. d'Hist. et de Littér. religieuses,* mars-avr. 1903, p. 152 sq. — *Allard, t. I, p. 240 sq.

lités légales, tant dans l'intérêt de l'ordre que pour éloigner la calomnie. Tel paraît être le sens de ce rescrit, malgré l'opinion contraire de quelques auteurs qui en donnent une interprétation plus favorable au Christianisme.

La déclaration impériale, communiquée à plusieurs gouverneurs, amena une certaine détente, dont les apologistes profitèrent pour faire leurs premiers essais. Lors de son voyage en Orient, Adrien reçut deux requêtes en faveur du Christianisme : l'une de **saint Quadratus**, vieux missionnaire, disciple immédiat (?) des apôtres [1], l'autre de **saint Aristide**, philosophe athénien. Il ne reste de l'apologie de Quadratus que ces quelques lignes conservées par Eusèbe : « Les œuvres de Notre Seigneur n'ont jamais cessé d'être visibles, parce qu'elles étaient vraies. Lorsqu'il avait guéri des malades ou ressuscité des morts, on pouvait se convaincre longtemps après de la réalité du miracle. Les uns et les autres restaient là comme une preuve vivante, qui s'est prolongée même après la mort du Sauveur, puisqu'il en est parmi eux qui ont vécu jusqu'à nos jours [2] ». Quant à l'apologie d'Aristide, qu'on croyait à jamais perdue, elle a été retrouvée en partie par les Pères Mékitaristes de Venise (1878), et tout entière sur le mont Sinaï par Harris (1889) [3]. L'empereur fut-il touché des représentations des deux illustres chrétiens ? Il est permis de le croire. On sait qu'il fit bâtir des temples, sans inscriptions, sans idoles, purs de tout paganisme, *Adrianées*, qu'il aurait eu l'intention, d'après l'historien païen Lampride [4], de consacrer à Jésus-Christ.

1. SAINT JÉRÔME en fait à tort l'évêque d'Athènes de ce nom (*De vir. ill.*, 19).
2. *Ap.* ALLARD, t. I, p. 251.
3. *BARDENHEWER, *Les Pères de l'Égl.*, t. I, p. 141. — D'après le texte retrouvé, l'apologie d'Aristide aurait été adressée, non à Adrien comme le dit Eusèbe, mais à son successeur Antonin (138-161). — Sur les édit. récentes et en langues diverses de ce texte, v. DUVAL, *La littér. syriaque* (Paris, 1899), p. 167.
4. LAMP., *Alex. Severus*, c. XLIII.

Ces dispositions favorables, à supposer qu'elles aient eu quelque réalité, se démentirent plus d'une fois. Adrien, lors de son séjour dans une de ses maisons de campagne, à Tibur, condamna lui-même à des supplices variés et cruels **sainte Symphorose** et ses sept enfants ; et c'est encore sous son règne que fut martyrisé le pape **saint Télesphore**.

3) **Antonin** (138-161) ne changea rien à la situation légale du Christianisme. Comme ses prédécesseurs Adrien et Trajan, il se borna à défendre « d'agir tumultueusement contre les chrétiens »[1]. — Il est bien vrai qu'on lui attribue un rescrit interdisant toute persécution soit légale soit illégale. Mais cette pièce ne paraît pas authentique[2]. Sous le règne d'Antonin comme sous les précédents, les chrétiens souffrirent de la persécution.

Saint Polycarpe[3], évêque de Smyrne, est le plus célèbre des martyrs de cette époque. Sa condamnation fut prononcée en 155[4], cinq ans après la première Apologie de saint Justin. — C'était en un jour de fête; les Smyrniotes, réunis dans l'amphithéâtre, assistaient à des combats de bêtes féroces. Onze chrétiens, ayant refusé d'apostasier, descendirent dans l'arène pour réjouir par une mort cruelle une foule ivre de sang et de spectacles. La foule applaudit en effet ; païens et juifs poussèrent des cris d'une joie féroce en voyant ces héroïques confesseurs déchirés par la dent des bêtes : « Plus d'athées, s'écria-t-on de toutes parts, qu'on cherche Polycarpe ». La loi défendait d'obéir à cette sommation : on passa outre. Le vénérable évêque, ancien disciple et ami de l'apôtre saint Jean, fut

1. Mel. Sard., *ap.* Eus., IV, 26.
2. Texte du rescrit : Allard, t. I, p. 292. — Eusèbe, qui le cite en entier (IV, 13), le croit authentique ; de même Tillemont, Champagny, Harnack, etc. Freppel élève des doutes (*Saint Justin*, p. 311). Cf. *R. H. E.*, juillet 1901, p. 555-6.
3. V. § 34, III.
4. Pas sous Marc-Aurèle, par conséquent (Allard, t. I, p. 297, note 2 ; — Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 272).

amené. A la sommation qu'on lui fit de renoncer à Jésus-Christ, il répondit : « Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, et jamais il ne m'a fait de mal ; comment pourrais-je blasphémer mon roi et mon Sauveur ? » Condamné à mort, mais ne pouvant plus, ce jour-là, être exposé aux bêtes, parce que le temps du spectacle limité par les règlements était déjà passé, il fut brûlé vif et achevé d'un coup de poignard. Les chrétiens déposèrent ses restes dans un lieu convenable, et célébrèrent tous les ans le jour anniversaire de son martyre. Une lettre [1] par eux rédigée instruisit toute la chrétienté de ces événements.

§ 18. — QUATRIÈME PERSÉCUTION, SOUS MARC-AURÈLE [2] (161-180)

I. Le règne de cet empereur philosophe a été plus cruel pour les chrétiens qu'aucun de ceux qui l'ont précédé. Le doux et méditatif auteur des *Pensées* va faucher dans l'Église un plus grand nombre de vies humaines qu'il n'en périt sous les règnes exécrés de Néron et de Domitien. Il n'y eut pas d'édit cependant [3] ; l'ancienne jurisprudence ne reçut aucune modification. Mais un édit n'était pas nécessaire ; les prêtres des idoles et les philosophes, osant tout espérer d'un prince aussi adonné à la superstition [4] qu'à la philosophie, se montraient de plus en plus agressifs envers les chrétiens ; les populations, éprouvées par des calamités publiques, telles que débordements insolites du Tibre, invasions de sauterelles, tremblements de terre,

1. Cette lettre, qu'Eusèbe nous a conservée en grande partie (IV, 15 ; *P. G.*, XX, 339), porte en titre : « L'Église de Dieu qui pérégrine à Smyrne, à l'Église de Dieu qui pérégrine à Philomélium (en Phrygie) et à toutes les paroisses en tout lieu de l'Église catholique... »

2. Renan, *Marc-Aurèle*. — Dartigue-Peyrou, *Marc-Aurèle dans ses rapports avec le Christianisme*, Paris, 1897.

3. Tert. (*Apol.*, 5), contredisant sur ce point saint Méliton de Sardes (*ap.* Eus., IV, 26 ; V, 1-3).

4. *Allard, t. I, p. 337-339.

famine, peste, guerres, etc., redoublaient de haine contre les « athées », dont l'impiété, disait-on, attirait tous ces maux sur l'Empire. Il n'en fallait pas davantage pour que la persécution se rallumât partout, et que « la terreur devînt l'état habituel de la vie chrétienne »[1].

On dit assez souvent, mais à tort, sur l'autorité de Tertullien, qu'un édit de tolérance fut promulgué après le miracle de la **légion fulminante**. Voici le fait : L'empereur, en guerre avec les Barbares, avait pénétré (174) dans le pays des Quades (Moravie et partie nord-ouest de la Hongrie); la chaleur était intense et l'eau manquait; les soldats romains, incapables de combattre, allaient périr sous le fer de l'ennemi, lorsque Marc-Aurèle ordonna des incantations et des prières. Les magiciens cherchèrent du secours dans les secrets de leur art; les païens invoquèrent leurs fausses divinités; et la 12e légion dite fulminante[2], recrutée dans le district de Mélitène en Cappadoce, et toute chrétienne, dit-on, invoqua à genoux le vrai Dieu. Aussitôt une pluie abondante tomba sur l'armée romaine, tandis que la grêle et la foudre s'abattirent sur les Barbares, écrasant ou brûlant les uns et dispersant tous les autres. Une intervention d'en haut était manifeste; chrétiens et païens s'accordaient là-dessus. Ils étaient divisés seulement sur la cause du prodige, attribué par les uns et les autres à leurs dieux respectifs. Ce fait, attesté par deux contemporains, Tertullien[3] et saint Apollinaire[4] évêque d'Hiéraple, peut difficilement être révoqué en doute. Mais Tertullien se trompe quand il ajoute que Marc-Aurèle fit cesser la persécution en témoignage de gratitude envers les chrétiens de la légion fulminante. Loin de cesser après

1. *RENAN, p. 66-67, 2e éd.
2. Legio fulminata.. — Cf. DUCHESNE, *Orig. chrét.*, p. 374, note.
3. *Apol.*, 5; *Ad Scap.*, 4.
4. *Ap.* EUS., V, 5. — Cf. GREG. NYSS., *Orat.* 11 in *Martyr.;* HIERON., *Chronic.*, ad an. 174. — Récits païens : DION CASS., LXXI, 8; — CAPITOL., *Anton. phil.*, 24; — CLAUDIAN., *De VI consul. Honorii;* — THEMIST., *Oratio XV ad Theodos.*

la guerre contre les Quades, la persécution devint plus violente que jamais, « atteignit le plus haut degré de fureur qu'elle ait connu avant Dèce » [1].

II. Les chrétiens ne se laissèrent pas aller à l'abattement. La grandeur du péril sembla même leur donner un nouveau courage, suscita notamment dans leurs rangs, de nombreux apologistes : les deux philosophes Miltiade et Athénagore, saint Apollinaire évêque d'Hiéraple, saint Méliton évêque de Sardes, saint Théophile évêque d'Antioche [2], dont les revendications, il est vrai, ne furent pas plus écoutées que celles de saint Justin sous Antonin. Le sang coula donc largement au nom de la philosophie de Marc-Aurèle.

III. On nomme, parmi les martyrs les plus connus, sainte Félicité et ses sept enfants, saint Justin, sainte Cécile et les martyrs lyonnais.

1) **Sainte Félicité,** veuve romaine de naissance illustre et en grande réputation de sainteté, était, plus que d'autres chrétiens, en butte à la haine des prêtres des idoles. Ceux-ci la dénoncèrent à Marc-Aurèle, qui la fit comparaître avec ses enfants devant le préfet de la ville. Les héroïques confesseurs, demeurés inébranlables, subirent la sentence capitale (162). — **Saint Justin** [3] fut dénoncé au préfet de Rome par un philosophe, le cynique Crescens, avec qui il avait souvent discuté, et dont il avait plus d'une fois humilié l'amour-propre. Il s'attendait à cette dénonciation, ainsi qu'on le voit dans sa seconde Apologie. Plusieurs autres chrétiens, arrêtés avec lui, comparurent devant le même tribunal, et subirent sans faiblir l'interrogatoire d'usage. Le préfet les fit fouetter et exécuter (163).

1. Renan, p. 279.
2. Des apologies de Miltiade et d'Apollinaire, il ne reste rien ; de celle de Méliton, presque rien. V. les autres au chapitre des Écrivains.
3. V. § 36, I ; — *Allard, t. I, p. 367-368.

Sainte Cécile[1], jeune fille de première noblesse et de famille sénatoriale, avait épousé un patricien nommé Valérien. « Elle lui persuada de garder dans le mariage une absolue continence, le rendit chrétien, et l'envoya recevoir le baptême des mains d'un évêque nommé Urbain, caché ou résidant aux environs de Rome. Cécile et Valérien convertirent ensuite le frère de ce dernier, Tiburce, qu'Urbain baptisa également. » Les deux néophytes furent reconnus comme chrétiens au soin qu'ils prenaient de procurer des tombeaux aux martyrs. Dénoncés, ils durent comparaître devant le préfet de la ville, qui, sur leur refus de sacrifier, les fit décapiter. — Cécile, arrêtée quelque temps après, fut condamnée à être suffoquée par la chaleur dans sa propre maison (177-180). Elle survécut à ce supplice : « après un jour et une nuit passés dans un air de feu, elle respirait librement. On envoya alors un licteur chargé de lui donner le coup mortel. Trois fois il la frappa de l'épée ; puis il se retira, la laissant baignée dans son sang. Elle vécut encore pendant trois jours, entourée des chrétiens, et assistée par Urbain[2] ». En 822, le pape Pascal Ier ouvrit son tombeau. Le corps de la sainte était encore frais et parfaitement intact ; une robe tissue d'or et ensanglantée le revêtait ; à ses pieds étaient des linges roulés, tachés de sang. Huit cents ans plus tard (1599), sous le pape Clément VIII, on revit la précieuse dépouille : elle était dans le même état de conservation qu'au temps du pape Pascal.

2) La persécution qui sévit à Lyon[3], nous montre déjà florissante, dans cette grande cité, une communauté chrétienne, dont les commencements échappent aux regards de l'historien. En 177, nous y trouvons : son premier évê-

1. Dom Guéranger, *Sainte Cécile et la Société romaine*, in-8, Paris, 1878. — De Rossi a prouvé que le martyre de sainte Cécile est du temps de Marc-Aurèle, et non, comme on le croyait, du temps d'Alexandre Sévère (*Rom. sott.*, II, 147).

2. Allard, t. I, p. 421-424.

3. Eus., *H. E.*, V, 1-4.

que connu, saint Pothin [1], disciple de saint Polycarpe; saint Irénée, prêtre, disciple de saint Polycarpe et de saint Papias; et une multitude de fidèles. Nombre de ces derniers, d'origine orientale, étaient venus apparemment dans notre pays vers 150 avec saint Pothin et saint Irénée. — A la même époque, des missionnaires asiatiques prêchent à Vienne et aux environs.

Le 1er août de l'an 177 et les jours suivants, il devait y avoir à Lyon une grande foire et des fêtes solennelles. Vers la fin de juillet, pendant qu'on faisait les préparatifs, la foule commença à se déchaîner contre les chrétiens. On les chassait des lieux publics, des thermes, du forum. « Quand l'un d'eux passait dans la rue, c'étaient des cris, des coups, on le dépouillait, on lui jetait des pierres, on l'enfermait. » Les magistrats faisant cause commune avec la foule, jetèrent en prison nombre d'entre eux. Bientôt on en amena au tribunal du légat impérial, d'abord absent de la ville, lequel, affectant de ne voir en eux que des criminels de droit commun, les soumit à la torture pour leur arracher l'aveu de crimes imaginaires. Les confesseurs souffrirent patiemment, sans rien avouer, sinon qu'ils étaient chrétiens. Mais quelques-uns de leurs esclaves, encore païens, déclarèrent, par peur de la torture dont ils étaient menacés, que leurs maîtres mangeaient des enfants et se livraient à l'inceste et à d'autres semblables infamies. On voulut voir une preuve décisive dans cette déposition mensongère, et plusieurs chrétiens furent en conséquence livrés aux bêtes. — Toutefois le légat, ses premières sentences capitales rendues, crut prudent de consulter l'empereur sur toute l'affaire ; il lui écrivit. La réponse impériale fut « dure et cruelle » [2]; elle enjoignait, conformément à la jurisprudence suivie depuis Trajan, de condamner à la peine capitale ceux qui s'a-

1. Mg. par GOUILLOUD, in-8, Lyon, 1868.
2. RENAN, p. 326.

voueraient chrétiens, d'absoudre ceux qui renieraient. Quelques-uns, « mal préparés et mal exercés », renièrent leur foi ou l'avaient déjà reniée par peur des tourments[1]; mais le grand nombre resta fidèle. Six périrent dévorés par les bêtes[2] de l'amphithéâtre, dix-huit expirèrent dans les souffrances de la prison, et vingt-quatre dans divers autres supplices. Nommons : **saint Pothin**, âgé de quatre-vingt-dix ans et plus, mort après deux jours de captivité, par suite de mauvais traitements; **sainte Blandine**[3], jeune esclave, dont les tourments héroïquement supportés arrachèrent aux païens qui en furent les témoins ce cri d'étonnement et d'admiration : « Jamais une femme, chez nous, n'a souffert ni si longtemps, ni si cruellement »; **saint Sancte**, diacre de Vienne, qui, au milieu de longues et affreuses tortures, ne répondit que ce mot : « Je suis chrétien »; **saint Attale** de Pergame, « colonne » de l'Église lyonnaise... — Les corps de tous ces glorieux confesseurs furent dévorés, partie par le feu, partie par les chiens et autres bêtes. Les païens en gardèrent les débris informes pendant six jours pour empêcher les chrétiens de leur procurer une sépulture honorable, et les jetèrent ensuite dans le Rhône, se flattant de rendre ainsi la résurrection impossible. — Tous ces détails et d'autres encore, d'un très haut intérêt, se lisent dans une lettre[4] adressée par « les serviteurs du Christ qui pérégrinent à Vienne et à Lyon, dans la Gaule, aux frères d'Asie et de Phrygie », lettre probablement rédigée par saint Irénée et certainement contemporaine des faits[5].

1. *Ep. mart. lugd.*, ap. Eus., 1 : « Ex quibus decem circiter collapsi, maximum nobis dolorem et incredibilem luctum attulerunt ».

2. L'amphithéâtre a été récemment découvert dans le voisinage de Fourvière (Vachez, *L'Amphithéâtre de Lugdunum*, 1887; — Bazin, *L'Amphith. de Lugdunum*, dans *Revue archéologique*, 1887).

3. *Allard, p. 399-400.

4. * Allard, p. 411.

5. Eus., *H. E.*, V, 1; — Renan, dans son *Marc-Aurèle* (chap. xix-xx), fait un récit intéressant du martyre des chrétiens de Lyon. Une remarque seulement : Il commence (p. 309-310, 2e éd.) par pré-

Le sang des chrétiens continua de couler dans la vallée de la Saône, tant que dura le règne de l'empereur philosophe. On peut citer, entre autres martyrs, **saint Bénigne**[1], apôtre de la Bourgogne, et **saint Symphorien**, jeune homme de noble famille, décapité à Autun.

3. Sous **Commode**[2] (180-192), même situation légale du Christianisme. C'est donc toujours la persécution, moins violente toutefois que précédemment. — En Afrique, le proconsul Vigellius Saturninus procura la couronne du martyre à plusieurs chrétiens de Madaure (4 juill. 180) et à plusieurs autres de Scillium (17 juill. 180)[3]. — En Asie,

venir le lecteur que le courage des martyrs lyonnais est chose toute naturelle. *L'amour-propre*, dit-il, *et l'orgueil* excités et soutenus par la publicité, *la gloire d'affirmer devant tout un peuple leur dire et leur foi* les ont rendus capables de souffrir un long et douloureux martyre... Plus loin (p. 326, 329, 340), les martyrs de Lyon lui paraissent *profondément catholiques par leur modération et leur absence de tout orgueil ;* il constate avec admiration que *la gloire ne les éblouissait pas*, que *leur humilité égalait leur courage et leur sainte liberté;* il reconnaît qu'ils n'étaient pas *hautains et durs pour les pauvres apostats* comme les confesseurs montanistes de la même époque et comme les novatiens du IIIe siècle, qu'ils avaient pour les laps *des entrailles de mère, et versaient à leur intention des larmes continuelles devant Dieu...*

Le premier jugement est de l'apostat, niant d'avance le surnaturel qu'il craignait de rencontrer ; le second est de l'historien, à qui l'évidence de la vérité arrache par moments de sincères et précieux aveux (Cf. Le Blant, *Mémoire sur la préparation au martyre dans les premiers siècles de l'Église*, Paris, 1874).

1. Chevalier, *Le vénérable Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon*, ch. v. — Les Actes font mourir saint Bénigne sous Aurélien, mais par erreur probablement.

2. De Champagny, *Les Antonins*, t. III, p. 332 sq. ; *Les Césars du IIIe s.*, t. I. — Neumann, *Der Römische staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian.* Le 1er vol. (Leipz., 1890) va de Commode à Dèce (*R. H. E.*, avr. 1903, p. 265).

3. Usener, *Acta martyr. scillit.* (Bonn, 1881). Il résulte du texte grec découvert et publié par Usener, que la date 180 doit être substituée à l'ancienne (200). Cf. Aubé, *Étude sur un nouveau texte des Actes des martyrs Scillitains*, Paris, 1881. Ce sont les premiers martyrs connus d'Afrique. Tertullien dit de Saturninus : *primus hic gladium in nos egit.* On ne peut guère douter cependant qu'il n'y ait eu d'autres martyrs avant cette époque, notamment sous Marc-Aurèle.

Arrius Antoninus, proconsul de cette province, fit aussi des martyrs (183-184). Un jour, voyant des chrétiens se présenter d'eux-mêmes à son tribunal plus nombreux que d'ordinaire : « Malheureux, leur dit-il, si vous voulez mourir, n'avez-vous pas assez de cordes et de précipices [1] ? » Il en fit arrêter quelques-uns, mais renvoya les autres pour cette fois. — A Rome même, le sénat fit décapiter un de ses membres, **Apollonius** [2], comme chrétien.

Cependant, grâce à l'indifférence personnelle de Commode et à des influences domestiques [3], l'Église, au sortir des jours sanglants qu'elle venait de traverser sous Marc-Aurèle, sembla jouir d'une paix relative. Marcia, femme [4] de l'empereur, était l'amie des chrétiens [5]; volontiers elle s'entourait de chrétiens à la cour, et usait de son crédit pour adoucir les rigueurs de la persécution. Une fois, osant davantage, elle manda au palais le pape Victor pour savoir de lui les noms des martyrs qui travaillaient aux mines de Sardaigne; puis elle obtint de l'empereur des lettres de grâce, et les fit porter par le prêtre Hyacinthe aux intéressés, parmi lesquels était le futur pape Calliste. C'est la première fois que l'on voit gracier officiellement des chrétiens juridiquement condamnés.

§ 19. — ÉPILOGUE : MERVEILLEUX PROGRÈS DU CHRISTIANISME MALGRÉ LES PERSÉCUTIONS

Pendant près de deux siècles, l'Église, constituée à peine et dépourvue de tout moyen humain de défense, a presque

1. Tert., *Ad Scap.*, 5.
2. Eus., V, 21 ; — Hieron., *De viris ill.*, 42 et 53 ; *ep.* 70 *ad Magnum* ; — *Philosoph.*, IX. — Max de Saxe, *Der Heilige Märtyrer Apollonius von Rom*, in-4 (viii-88 p.), Mayence, 1903. — Cf. *Q. H.*, 1905, I, p. 349-375.
3. Commode avait deux harems, un de chaque sexe, chacun de trois cents victimes. (Cf. de Champagny.)
4. Véritable épouse, mais pas impératrice (Allard, t. I, p. 444).
5. Qu'elle eût reçu le baptême, c'est douteux ; mais elle était au moins catéchumène (De Rossi, *Bullet.*, 1866, 6).

toujours été proscrite, persécutée. Après les horribles supplices inventés par la férocité capricieuse de Néron, après les exécutions ordonnées par la cruauté soupçonneuse de Domitien, est venu « le régime très légal des Trajan, des Antonins qui fut plus oppressif pour le Christianisme que la férocité et la méchanceté des tyrans »[1]; après la persécution courte mais violente du premier siècle, est venue « la persécution à l'état permanent [2] » du deuxième. Le sang chrétien a largement coulé dans toutes les parties de l'Empire; il y a eu des milliers et des milliers de martyrs, connus de Dieu seul pour la plupart [3].

Eh bien, cependant, l'Église, qui aurait dû périr emportée par un torrent de sang, est plus vivante que jamais dans les dernières années du deuxième siècle, juste au moment où commence la décadence de l'Empire [4]. « En cent cinquante ans la prophétie de Jésus s'est accomplie [5]. Le grain de sénevé est devenu un arbre qui commence à couvrir le monde [6] ». Dans nombre de provinces orientales, surtout dans les deux diocèses [7] d'Asie et du Pont, les chrétiens forment à peu près la moitié de la population; Édesse est un royaume chrétien sous son roi Abgar VIII (176-213)[8]; on trouve soixante évêques en Italie [9], soixante-

1. Renan, *Journal des Savants,* 1876, p. 724.

2. Renan, *ibid.*

3. De Rossi dit (*Bullet.*, 1875, p. 173) : « Plus j'avance dans l'étude de l'histoire et des monuments des siècles des persécutions, plus je me persuade que très grand est le nombre des martyrs dont les noms ne nous sont pas venus, et dont les anniversaires ne sont pas marqués même dans la riche et antique compilation du martyrologe hiéronymien ».

4. *Allard, t. I, p. 330, 335, 432, 433.

5. « Si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum ». Jean, xii, 32.

6. Renan, *Marc-Aurèle,* p. 446.

7. *Diocèse,* certaine étendue de pays dans l'organisation de l'Empire romain.

8. Duchesne, *Les Orig. chrét.*, p. 336.

9. Eus., VI, 43. — Ces évêques appartenaient presque tous à l'Italie méridionale. — Dans le Nord, « les sièges de Ravenne, Milan, Aquilée,

dix et plus en Afrique, dans les deux seules provinces de Numidie et de l'Afrique proconsulaire; saint Irénée invoque contre les gnostiques les traditions des Églises de Germanie, d'Espagne, de Gaule, d'Égypte et d'Orient; Tertullien énumère, parmi les pays où la foi triomphe, ceux qu'habitent les Gétules, les Maures, les Espagnols, les Gaulois, les Bretons, les Sarmates, les Daces, les Scythes; et il en est beaucoup d'autres, ajoute-t-il, qui lui sont inconnus. « Nous ne sommes que d'hier, dit-il aux païens, et nous remplissons vos cités, vos maisons, vos places fortes, vos municipes, les conseils, les camps, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le forum; nous ne vous laissons que vos temples. Si nous nous séparions de vous, vous seriez effrayés de votre solitude, d'un silence qui paraîtrait la stupeur d'un monde mort [1]. Quelques années plus tard, vers le milieu du III[e] siècle, « les chrétiens forment à tout le moins un tiers de l'empire » [2], et l'Évangile a été déjà prêché dans presque tout le monde connu des Romains. Si l'on en croit Origène, les seules nations qui l'ignorent encore sont, « en Europe, quelques tribus bretonnes et germaines vers l'Océan; des Daces, des Sarmates et des Scythes dans les contrées du Danube et de la mer Noire; en Afrique, les régions de l'Éthiopie situées au delà du Nil; en Asie, les Sères, Indiens ou Chinois » [3].

Brescia, Vérone, sont les seuls que l'on puisse faire remonter, par des arguments sérieux, au delà du IV[e] siècle. Les deux premiers paraissent avoir été fondés vers le commencement du III[e] siècle, ou même un peu plus tôt ». DUCHESNE, *Orig. du culte chrétien*, p. 29, note 2.

1. TERT., *Apolog.*, 37. — Et encore, *Ad Scapul.*, c. II : « Utique ex disciplina patientiæ divinæ agere nos, satis manifestum esse vobis potest, cum tanta hominum multitudo, pars pene major civitatis cujusque, in silentio et modestia agimus, singuli forte noti magis quam omnes, nec aliunde noscibiles quam de emendatione vitiorum pristinorum ».

2. FREPPEL, *Saint Cyprien*, p. 490.

3. *Ap.* ALLARD, t. II, p. 244. — PLIN. *Ep. ad Trajanum :* « Neque enim civitates tantum, sed vicos etiam atque agros superstitionis istius contagio pervagata est ». — IGNAT. *Ep. ad Philad. :* « Ecclesiam Christi

Persécutions du IIIe siècle

§ 20. — CINQUIÈME PERSÉCUTION, SOUS SEPTIME-SÉVÈRE (193-211)

I. Cet empereur arriva au trône, libre de préjugés contre le Christianisme; ses dispositions étaient même plutôt favorables [1]. Les chrétiens n'avaient pas combattu contre lui avec Niger et Albinus; tout au contraire ils avaient fait des vœux, on ne sait pourquoi, pour son triomphe sur ses rivaux; de plus, atteint d'une maladie grave au commencement de son règne, il fut guéri par un médecin chrétien, Proculus, qu'il voulut toujours dans la suite garder auprès de lui. Ces raisons, et d'autres peut-être tirées des intérêts de sa politique, le portèrent d'abord à la tolérance; il donna à son fils Caracalla une nourrice chrétienne et laissa les persécutés d'autrefois fréquenter son palais.

II. Mais la tolérance ne dura qu'un temps [2]. Dans les dernières années du IIe siècle, l'Afrique devint le théâtre d'une grande persécution. De nombreux chrétiens y furent jetés en prison, décapités, déchirés avec des ongles de fer jusqu'à extinction de vie, crucifiés, livrés aux bêtes ou aux flammes. Tertullien [3], témoin de ces affreux supplices, pu-

a terræ fine usque in finem dilatatam esse ». — JUSTINI *Dial. Tryph.*, 117 : « Nullum genus hominum est, in quo non per nomen crucifixi Jesu preces et gratiarum actiones Patri et creatori universorum fiant ».

1. TERT., *Ad Scap.*, 4; — RÉVILLE, *La Religion à Rome sous les Sévères*, 1886.

2. *ALLARD, t. II, p. 33-41.

3. Il est étonnant que Tertullien n'ait pas été victime de la persécution, alors qu'il suffisait d'une dénonciation régulière contre lui. Peut-être était-il parent de l'empereur, son compatriote, comme l'indiquerait leur *gentilicium* commun : *Septimius*. Dans ce cas on s'expliquerait l'impunité de ses hardiesses. — V. DOULCET, *Essai sur les rapports de l'Égl. chrét.*, p. 143.

bliait livres sur livres pour la défense des chrétiens : *Ad Martyres*, — *Ad nationes*, — *Apologeticus*. Le premier de ces écrits porta la consolation aux chrétiens détenus et languissants dans les prisons ; les deux autres étaient des apologies de la religion, adressées, l'une à tous les païens, l'autre aux magistrats. — En Égypte, les chrétiens expiraient dans les mêmes supplices qu'à Carthage [1], et il y a lieu de croire qu'il en fut de même dans les autres provinces de l'Empire.

III. — 1) Ces premières persécutions eurent lieu en vertu des lois existantes, et sans aucune participation directe de l'empereur. En 202, la situation légale des chrétiens entra dans une phase nouvelle, à l'occasion que voici : Sévère, voyageant en Orient où l'avaient attiré les nécessités de la guerre, fut surpris du grand nombre de chrétiens qu'il y rencontra, surtout en Palestine. Cette puissance religieuse, toujours croissante, et qui échappait à son autorité, lui porta ombrage : il résolut d'en arrêter les développements. Il publia donc (202) un édit [2] de persécution, défendant soit d'enseigner, soit d'embrasser le Christianisme. En vertu de cet édit, les magistrats purent non seulement, comme pendant tout le second siècle, condamner les chrétiens régulièrement dénoncés, mais encore poursuivre d'office ceux qui feraient du prosélytisme religieux ou entreraient désormais dans la société proscrite.

Sur toute l'étendue de l'Empire, il y eut une recrudescence de persécution.

2) A Alexandrie, **saint Léonide**, père d'Origène, fut jeté en prison et décapité ; **sainte Potamienne**, esclave, dénoncée par son maître qui voulait se venger de n'avoir pu la

1. Eus., *H. E.*, VI, 2-5 ; Clem. Alex., *Strom.*

2. Spartian., *Severus* : « Judæos fieri sub gravi pœna vetuit, idem etiam de Christianis sanxit ».

séduire, mourut, avec sa mère **sainte Marcelle**, dans une chaudière remplie de bitume enflammé. Trois jours après, un des appariteurs du préfet se déclara chrétien et fut condamné à la décapitation. Cet appariteur, nommé **Basilide**, avait montré quelque humanité au moment du supplice de Potamienne; la sainte, reconnaissante, lui avait promis de demander à Dieu sa conversion, et lui était apparue la troisième nuit après son martyre, l'assurant que bientôt il monterait au ciel [1].

3) A Carthage, deux jeunes femmes, **sainte Félicité** et **sainte Perpétue** [2], furent exposées à une vache furieuse et achevées par le poignard. Après elles, jusqu'à la fin du règne de Septime-Sévère, beaucoup d'autres chrétiens de l'Église d'Afrique scellèrent aussi leur foi de leur sang. — Tertullien continuait de soutenir par ses écrits le courage de ses frères persécutés [3]. Malheureusement il exagérait, sous l'influence du montanisme, la sévérité de la morale évangélique, traitant d'apostats (vers 203) [4] les

1. « Je ne doute pas que Celse, ou le juif qu'il fait parler, ne se moque de moi, mais cela ne m'empêchera pas de dire que beaucoup ont embrassé le Christianisme comme malgré eux, leur cœur ayant été tellement changé par quelque apparition, soit de jour, soit de nuit, qu'au lieu de l'aversion qu'ils avaient pour notre doctrine, ils l'ont aimée jusqu'à mourir pour elle. Nous connaissons beaucoup de ces changements : nous en sommes témoins, nous les avons vus nous-mêmes. Il serait inutile de les rapporter en particulier, puisque nous ne ferions qu'exciter les railleries des infidèles qui voudraient les faire passer pour des fables et des inventions de notre esprit. Mais je prends Dieu à témoin de la vérité de ce que je dis : il sait que je ne veux pas accréditer la doctrine toute divine de Jésus-Christ par des narrations fabuleuses, mais seulement par la vérité, l'évidence et les arguments incontestables ». Origène, *Contre Celse*, I, 68, *ap.* Allard, t. II, p. 77-78.

2. Pillet, *Les Martyrs d'Afrique, Histoire de sainte Perpétue et de ses compagnons* (1885, Paris). — Duchesne, *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 23 janv. 1891. — *Freppel, *Tertullien,* t. I, p. 345 sq.

3. Les chrétiens considéraient comme un devoir de visiter leurs frères emprisonnés pour la foi (Cf. Champagny, *La Charité chrétienne*, p. 136-8).

4. *De Fuga.* — * D'Alès, *Tert.* (1905), p. 456-460.

chrétiens qui fuyaient le martyre, ou qui se rachetaient à prix d'argent; il voulait, devenu tout à fait montaniste, qu'on se préparât aux derniers combats par des jeûnes excessifs : le martyr, disait-il [1], doit « n'avoir plus assez de chair pour fournir matière aux tourments, et, renfermé dans la rude cuirasse de sa peau, n'offrir aux ongles de fer qu'une corne insensible parce qu'il s'est déchargé auparavant de son sang, comme d'une entrave à la liberté de l'âme... » D'autres hérétiques, au contraire, disciples de Basilide et de Valentin [2], niaient l'obligation de confesser Jésus-Christ devant les hommes, et soutenaient l'inutilité du martyre : le prêtre de Carthage les réfuta dans son traité, excellent cette fois, intitulé : *du Scorpiaque* [3].

4) La Gaule eut ses martyrs [4] comme l'Afrique et l'Egypte. Il y en eut à Lyon, selon saint Grégoire de Tours et saint Eucher, une multitude innombrable; entre autres, **saint Irénée** [5] (vers 202). D'après les Actes légendaires de ce dernier, composés au VIIe siècle, les confesseurs auraient atteint le chiffre de dix-neuf mille. — On fait remonter vers la même époque (208-211) le martyre : à Valence, de **saint Félix**, prêtre, et des **saints Fortunat** et **Achillée**, diacres; à Viviers, de **saint Andéol**, qui souffrit probablement en présence de l'empereur; à Besançon, des **saints Ferréol** et **Ferjeux**, etc.

5) La mort (211) de Septime-Sévère n'interrompit pas le cours de la persécution. Il y eut toujours des martyrs, tantôt dans une province, tantôt dans une autre, à la suite de soulèvements populaires que les gouverneurs locaux ne pouvaient ou ne voulaient pas réprimer [6]. L'empereur

1. *De jejunio*, traité composé vraisemblablement entre 207 et 211; — Cf. ALLARD, t. II, p. 131.
2. V. § 28.
3. *Scorpiacum*, remède contre la morsure des scorpions.
4. EUS., VI; — RUINART, *Act. martyr.*; — GREG. TUR., *Hist. Fr.*, I, 27.
5. V. § 36, VIII.
6. TERT., *Ad. Scapul.*, an. 211 ou 212.

Caracalla [1] (211-217) condamna lui-même à la décapitation un évêque nommé *Alexandre*.

IV. — 1) **Héliogabale** [2] (217-222), ainsi appelé du nom du Dieu [3] dont il desservait le temple à Émèse avant de ceindre la couronne impériale, traita le Christianisme à l'égal des autres religions. A ses yeux, Jésus-Christ, Jéhovah et tous les dieux du paganisme étaient des divinités secondaires, qui devaient reconnaître son dieu à lui, l'aérolithe d'Emèse, pour leur véritable maître. Il apporta à Rome cette étrange divinité, et lui éleva un temple dans lequel il essaya d'introduire, à titre de serviteurs, dit Lampride, les emblèmes des divers cultes. Les Romains, profondément humiliés, ne pouvaient pas songer à persécuter; à leurs yeux, le plus grand contempteur des dieux était l'empereur lui-même et non les chrétiens.

2) **Alexandre-Sévère** (222-235) ne fut pas seulement, comme Héliogabale, tolérant à l'égard des chrétiens; il alla jusqu'à la bienveillance [4]. Sa mère, Mammée, s'était fait instruire à Antioche de la religion chrétienne par Origène, qu'elle avait gardé quelque temps auprès d'elle; et peut-être professait-elle le Christianisme [5]. Toujours est-il qu'elle donna à son fils une éducation presque évangélique, et pas sans quelque succès. Alexandre estimait les chrétiens, dont il parlait parfois la langue, et auxquels il empruntait des maximes. Dans son palais était un double sanctuaire, renfermant, l'un les images des grands hommes : Achille, Cicéron...; l'autre les images des dieux ou des grands hommes déifiés : Alexandre de Ma-

1. Ainsi appelé du nom d'un vêtement gaulois qu'il aimait à porter. — Il avait eu une nourrice chrétienne : « Lacte christiano educatus ». Tert., *Ad Scap.*, 4.

2. *De Champagny, t. I, p. 443; — Duviquet, *Héliogabale*, 1 vol., Paris, 1903 (**Bull. crit.*, 25 sept. 1903, p. 512).

3. *Heliogabalus :* c'était une pierre noire.

4. Lampride, *Vita Alexandri*, cap. 22, 29, 43, 45, 49, 51.

5. *De Champagny, *Césars du IIIe siècle*, t. I, p. 454.

cédoine, Apollonius [1], Orphée, Abraham et Jésus-Christ. Il entrait dans ce dernier pour prier, le matin, quand il se levait pur même des voluptés permises [2]. — Sous son règne cependant il y eut des martyrs, le pape **saint Calliste** entre autres. A la suite d'une émeute populaire, à Rome, les païens jetèrent le saint Pontife (222) à travers une fenêtre dans un puits où ils le lapidèrent [3].

§ 21. — SIXIÈME PERSÉCUTION, SOUS MAXIMIN (235-238)

Maximin [4], meurtrier de son prédécesseur Alexandre-Sévère, se fit persécuteur en haine de sa victime. Il ordonna de mettre à mort les évêques et généralement tous les clercs, s'imaginant frapper ainsi l'ombre du défunt empereur qui avait montré quelque sympathie pour le Christianisme. Il est vrai que cet ordre sanguinaire ne reçut qu'une exécution partielle [5], grâce à la brièveté du règne du tyran et aux nécessités de la guerre contre les Barbares du nord. — Origène, retiré à Césarée de Cappadoce, soutenait le courage des martyrs par son *Exhortation* [6], faisant ainsi pour les chrétiens d'Orient ce que Tertullien, quelques années auparavant, avait fait pour ceux d'Afrique. A Rome, **saint Pontien**, pape, relégué avec le prêtre saint Hippolyte [7] dans l'île de Sardaigne, ex-

1. Bibliogr. dans le *Dict. théol.* de Vacant, art. *Apollonius*.
2. Greppo, *Dissertation sur les laraires de l'empereur Alexandre-Sévère*, in-8, Belley, 1834.
3. *Sur Calliste, v. Duchesne, *Les Orig. chrét.*, p. 271 sq.
Le martyre de Calliste est certain ; mais ce qu'on en dit ici, tiré de la légende du saint (document du ve siècle probablement), est moins assuré (Duchesne, p. 376).
4. * Force musculaire de cet empereur : De Champagny, t. II, p. 169.
5. La persécution sévit particulièrement dans le Pont et la Cappadoce où des tremblements de terre avaient surexcité le fanatisme des païens (*Ep. Firmil.* inter Cypr. ep., LXXV, 10 ; — Orig., *In. Matth.* hom. 39).
6. *Allard, t. II, p. 205-208.
7. V. § 40, I.

pira[1] sous le fouet (236). En partant pour l'exil (235), il avait abdiqué le souverain Pontificat, et son successeur, **saint Anthère**, cueillit avant lui la palme du martyre (236).

Philippe (244-249), Arabe d'origine, était chrétien, selon plusieurs[2], quand il monta sur le trône; singulier chrétien, si toutefois il l'était, qui n'arriva au pouvoir que par le meurtre de son prédécesseur Gordien III! On dit, il est vrai, qu'il expia volontairement son crime. La veille de Pâques (244), il se serait présenté à une église pour prendre part aux offices, et l'évêque lui aurait interdit l'entrée du lieu saint jusqu'à ce qu'il eût fait publiquement pénitence, à quoi il se serait soumis. Le fait est rapporté par Eusèbe comme un bruit[3]. Quoi qu'il en soit, pendant tout son règne, il n'accorda à la vraie religion que ce qu'elle demandait alors, la liberté[4]. Origène, en correspondance avec lui et avec sa femme Otacilia Severa, chrétienne aussi, approuvait-il sa conduite? ou bien lui conseillait-il de donner au Christianisme une protection plus positive et plus efficace? On rapporte qu'il ne lui « déguisait la vérité par aucune flatterie[5] », qu'il lui parlait « avec l'autorité du magistère chrétien[6] »; mais il serait difficile de préciser davantage.

1. *Afflictus, fustibus maceratus defunctus est*, dit le *Liber Pontificalis*.
2. Renan, *Marc-Aurèle*, p. 586, note 2; — Aubé, *Revue archéologique*, sept. 1880; — Am. Thierry, *La Gaule sous la domination romaine*, t. I, p. 187 (nouv. éd.). — Cf. Eus., *H. E.*, VI, 34, 39; — *Chron. Alexandr.*, p. 630; — Hieron., *De vir. ill.*, 54; — *Oros.*, vii, 20, 28.
3. Eus., *H. E.*, VI, 34. — L'évêque serait saint Babylas d'Antioche (Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 380-81).
4. L'intolérance et le fanatisme des païens firent cependant des martyrs, à l'insu de l'empereur, surtout à Alexandrie.
5. Rufin, *ap.* Allard, t. II, p. 237.
6. Vinc. Lir., *Commonitorium*, éd. Baluze, p. 343.

§ 22. — SEPTIÈME PERSÉCUTION, SOUS DÈCE (249-251)

I. — 1) La plus terrible persécution que l'on ait encore vue va éclater sous ce règne. Dèce ne veut pas seulement, comme Septime-Sévère et Maximin, arrêter la propagande chrétienne; il veut anéantir, et sur-le-champ, le Christianisme tout entier. Septime-Sévère avait défendu de prêcher et de recevoir l'Évangile, afin que la nouvelle religion, ne faisant plus d'adeptes, disparût peu à peu; Maximin, dans le même but, avait frappé surtout les évêques, les docteurs et tous les clercs; Dèce promulgua un édit d'extermination contre tous les chrétiens. En vertu de cet édit, les chrétiens, sans distinction de rang, d'âge ou de sexe, devaient tous se présenter devant l'autorité locale pour renier leur foi, sinon les magistrats avaient ordre de les rechercher d'office et de les contraindre par tous les moyens à l'abjuration. La peine de bannissement ou de mort et de confiscation des biens, devait frapper ceux auxquels la torture ne pourrait arracher un acte d'apostasie.

2) Sous l'influence de quelles idées, de quels sentiments, Dèce fit-il un édit d'une cruauté si révoltante? « Une théorie excessive des droits de l'État, la volonté de ranger sous son niveau toute pensée libre, et de ramener à l'unité ancienne la distinction qui commençait à se faire jour entre l'ordre civil et l'ordre religieux, partout confondus avant le Christianisme [1] », telle paraît avoir été son idée dominante. — Il y eut aussi une pensée de réaction contre la politique du règne précédent. Le nouvel empereur, dévoué au vieux culte, détestait le chrétien (?) Philippe; il le détestait surtout parce qu'il l'avait tué de ses propres mains et qu'il avait dû passer sur son cadavre pour se

1. Allard, t II, p. 260.

frayer la voie au trône ; la persécution lui apparaissait comme un moyen de poursuivre la mémoire d'un homme abhorré.

3) Les chrétiens, à cette époque, formaient près du tiers de la population de l'Empire. Qu'allait-il advenir si tous demeuraient fermes dans la foi? Le pouvoir oserait-il, selon la teneur de l'édit, les condamner indistinctement à la peine capitale ou à l'exil? Dans ce cas, ce serait la ruine de l'État. Le tyran, qui avait prévu la difficulté, fit jouer tous les ressorts de sa politique, usa de toutes les ressources de son immense puissance pour multiplier les apostats et éviter de faire des martyrs. Promesses, menaces, ennuis d'une longue prison, tortures variées, calculées avec art pour qu'elles causassent les plus longues et les plus cruelles souffrances sans donner la mort, tout fut mis en œuvre pour lasser la patience et vaincre le courage du patient. Les gouverneurs eux-mêmes étaient menacés des peines les plus graves, s'ils prononçaient la sentence définitive avant d'avoir essayé, par tous les moyens, d'obtenir un acte d'abjuration.

II. **Attitude des chrétiens.** — Il y eut des apostats, des fugitifs et des martyrs.

1) La multitude des **apostats** fut immense [1], surtout en Afrique et en Asie. Jusqu'alors on n'avait jamais vu les défections se produire en aussi grand nombre, ni avec autant de facilité. Après la promulgation de l'édit impérial, des chrétiens, poussés par la peur, se présentèrent d'eux-mêmes devant les magistrats pour faire leur abjuration; d'autres cédèrent seulement à la violence ou à la durée des supplices. Cet affligeant spectacle était le fruit d'un affaiblissement général de la vie chrétienne; affaiblissement causé par la longue paix relative, interrompue seulement sous Maximin, dont l'Église avait joui depuis la mort de

1. Cypr., *De lapsis*, 7-9; — Eus., VI, 41. — Cf.* Freppel, *Saint Cyprien*, p. 191, 169-170.

Septime-Sévère. En l'absence de tout péril, les conversions s'étaient beaucoup multipliées; mais la solidité n'en égalait pas le nombre : les vertus faibles succombèrent [1]. On distinguait les *tombés* et les *libellatiques* [2]. Les premiers, plus coupables, avaient fait, au moins extérieurement, un acte positif d'apostasie, soit en sacrifiant, soit en brûlant de l'encens sur les autels des faux dieux; les seconds avaient acheté aux représentants du gouvernement une attestation écrite (*libellus*) et mensongère d'abjuration.

Hâtons-nous de dire que les uns et les autres demandèrent presque tous à rentrer dans l'Église après la persécution. On ne leur refusa pas cette faveur; mais à certaines conditions, qui donnèrent lieu ou servirent de prétexte aux schismes de Novat et de Novatien [3].

2) Beaucoup de chrétiens prirent le parti de la **fuite,** pour sauver tout ensemble leur foi et leur vie. Les uns s'embarquèrent sur le premier navire venu; d'autres errèrent « dans la solitude et les montagnes, à la merci des brigands, des bêtes féroces, exposés à la faim, à la soif, au froid [4] ». C'étaient de vrais martyrs, car dans leur exil volontaire ils trouvaient assez ordinairement de grandes souffrances ou même la mort, et leurs biens étaient toujours dévolus au fisc.

L'un d'eux, **saint Denys**, évêque d'Alexandrie, s'enfuit par ordre de Dieu et se cacha à la campagne. Bientôt découvert et gardé à vue par des soldats, il fut délivré

1. *La colère divine éclate souvent sur les apostats. V. SAINT CYPRIEN, ap. ALLARD, t. II, p. 317-318.

2. Deux évêques libellatiques en Espagne : *DUCHESNE, *Les Orig. chrét.*, p. 441. — Ne pas confondre les libellatiques dont il s'agit ici, soit avec les chrétiens qui dans les persécutions précédentes donnaient de l'argent aux magistrats, seulement pour ne pas être recherchés, soit avec les apostats repentants qui obtenaient des confesseurs de la foi des billets de réconciliation. Sur ces derniers, v. § 31.

3. V. § 31.

4. CYPR., *Ep.* 56. — Saint Cyprien ne parle que des chrétiens d'Afrique; mais le sort des fugitifs devait être le même ailleurs.

malgré lui par une troupe de chrétiens, qui le mirent de force sur un âne et l'entraînèrent vers une région sauvage de Libye, où il demeura jusqu'à la fin de la persécution. **Saint Grégoire le Thaumaturge,** évêque de Néocésarée, conseillait la fuite; lui-même se retira au désert avec une partie de son troupeau. — **Saint Cyprien** de Carthage se cacha aussi aux environs de la ville, ce qu'il ne fit que par ordre de Dieu, comme saint Denys, et pour échapper à une mort certaine : c'est lui-même qui l'assure. Du lieu de sa retraite il gouverna son Église, servant ainsi mieux la religion qu'il n'eût fait par une mort prématurée. — Citons encore, parmi les fugitifs, **saint Paul, ermite,** dont saint Jérôme a écrit la vie. C'était un jeune homme (23 ans) riche, instruit et pieux de Thébaïde en Égypte. Après avoir longtemps erré sur les montagnes, il rencontra une caverne autrefois habitée par des faux-monnayeurs; à l'intérieur était une source d'eau vive, et au dehors un vaste palmier ombrageant tout le rocher : il s'y réfugia et y vécut, dans la méditation des choses éternelles, jusqu'à l'âge de cent treize ans [1]. La vie anachorétique était fondée; elle sera, pendant quelque temps, une des formes de perfection les plus recherchées par les chrétiens fervents.

3) Les **martyrs**, des chrétiens aimant mieux subir une mort cruelle que de renier Jésus-Christ, ne manquèrent pas plus dans cette persécution que dans les autres. Si le repentir et la pénitence des *laps* devaient bientôt consoler l'Église, sans toutefois lui faire oublier la honte d'une première apostasie; si la prudence et le courage des fugitifs lui parurent dignes d'éloges, le trépas glorieux de ses nombreux martyrs fut pour elle le sujet d'une joie bien vive et un précieux gage des bénédictions d'en haut [2].

Une des premières victimes fut le pape **saint Fabien** [3]

1. *De Champagny, *Cés. du IIIe siècle,* t. II, p. 345.
2. La plupart des chrétiens demeurèrent fidèles (Eus., VI, 39-41).
3. Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 410.

(20 janvier 250). La puissance des Pontifes romains était redoutée du pouvoir officiel. Dèce qui, au dire de saint Cyprien [1], eût mieux aimé voir un compétiteur lui disputer le trône qu'un évêque siéger à Rome, devait tout naturellement commencer par décapiter l'Église. — Quelque temps après mourut à Catane, en Sicile, d'une mort non moins glorieuse, **sainte Agathe** vierge et martyre, également illustre par sa naissance et par sa foi.

Saint Saturnin, premier évêque connu de Toulouse, périt dans une émeute populaire (250). Il avait coutume de réunir « dans une maison, voisine du Capitole municipal, le petit troupeau que sa parole avait gagné à l'Evangile. Comme il arriva plus d'une fois, le voisinage des chrétiens, un jour, troubla le culte des démons : les dieux cessèrent de rendre des oracles, et les entrailles des victimes ne montrèrent plus les signes accoutumés. Les prêtres s'émurent; leur émotion se communiqua au peuple. Un jour que saint Saturnin passait accompagné de trois membres de son clergé, la foule se jeta sur lui, laissant échapper ses compagnons. On le fit monter au Capitole, et, sur son refus d'adorer les dieux, on l'attacha à un taureau préparé pour le sacrifice. Chassé par la foule, le taureau descendit en courant les degrés du Capitole, traînant après lui le martyr dont la tête se brisa contre les marches de pierre [2] ».

A Smyrne, le prêtre **saint Pione**, conduit devant le magistrat Polémon, subit l'interrogatoire d'usage : « Comment t'appelles-tu? — Chrétien. — De quelle Église? — De la catholique... — Quel Dieu adores-tu? — Le Dieu tout-puissant qui a créé le ciel et la terre... et que nous connaissons par son Verbe le Christ Jésus ». Asclépiade, un de ses compagnons, fut interrogé à son tour : « Quel Dieu adores-tu? — Le Christ. — Quoi donc, dit Polé-

1. *Ep.* 52.
2. ALLARD, t. II, p. 303.

mon, est-ce un autre Dieu? — Non, c'est le même. » Le peuple montrait de la sympathie à Pione, vieillard vénérable, écrivain et orateur de mérite; il joignait ses instances à celles du juge pour obtenir un acte d'abjuration qui l'aurait sauvé de la mort. Vains efforts : le généreux confesseur demeura fidèle jusqu'au bout; il subit divers supplices et finalement fut brûlé vif. — On cite encore, parmi les martyrs les plus connus : **saint Polyeucte** [1], soldat arménien, très probablement officier de la légion fulminante, stationnée à Mélitène; — **saint Babylas**, évêque d'Antioche; — **saint Alexandre**, évêque de Jérusalem [2].

Origène avait été mis en prison à Césarée de Palestine, dès le commencement de la persécution. Les juges, voyant en lui l'homme le plus considérable de la chrétienté, firent des efforts inouïs pour le contraindre à abjurer, dans l'espoir que son abjuration serait suivie de beaucoup d'autres; ils lui infligèrent tous les supplices qu'ils purent imaginer [3], évitant seulement de mettre sa vie en danger. Mais le courageux confesseur supporta tout sans faiblir, malgré ses soixante-dix ans; et, Dèce mort, recouvra la liberté.

III. Après une très courte interruption, la persécution reprit son cours sous **Gallus** (251-253), à l'occasion de certains sacrifices païens prescrits par l'empereur. Ces sacrifices, dans la pensée impériale, étaient destinés à obtenir des dieux la cessation de la peste [4]. Les chrétiens eurent-ils ordre d'y prendre part? C'est vraisemblable. Peut-être leur abstention obligée, dans ces actes idolâtriques, en attirant sur leur « impiété » l'attention

1. *Illustré par Corneille. — V. ALLARD, t. II, p. 411, 479 sq.
2. *ALLARD, t. II, p. 428-429.
3. *ALLARD, t. II, p. 431.
4. La peste sévit pendant douze ans dans toutes les provinces de l'Empire. — Charité des chrétiens et lâcheté des païens à cette occasion : DE CHAMPAGNY, *Césars du IIIe s.*, t. II, p. 368-370, et ALLARD, t. III, p. 7 sq.

publique, fit-elle songer à leur appliquer les anciens édits. Toujours est-il que la reprise de la persécution coïncide avec les prescriptions du pouvoir concernant les sacrifices. — Les persécutés, cette fois, préparés à la lutte par les épreuves du règne précédent, surent en général souffrir héroïquement pour Jésus-Christ. On en vit beaucoup, de ceux qui avaient faibli sous Dèce, recevoir alors ou un peu plus tard la couronne du martyre. Le pape **saint Corneille,** issu très probablement[1] de la *Gens Cornelia,* fut exilé à Centumcelles (Civita Vecchia) où il mourut (253); et son successeur, **saint Lucius,** exilé à son tour, ne rentra à Rome qu'après la mort de Gallus.

§ 23. — HUITIÈME PERSÉCUTION, SOUS VALÉRIEN (253-260).

I. Le nouvel empereur ne songea pas d'abord à persécuter ; il se montra même favorable, s'entourant volontiers de chrétiens, au point, dit saint Denys d'Alexandrie, qu'on aurait pris son palais pour une église[2]. Après quatre ans de règne environ, de perfides conseils changèrent ces heureuses dispositions : des politiques excitèrent sa jalousie et sa cupidité, en lui persuadant que l'Église était une société redoutable par son organisation et ses richesses ; des magiciens, qui l'avaient initié au secret de leur art, lui demandèrent de proscrire une religion qui leur était hostile[3]. Un édit de persécution parut (257), ordonnant aux évêques, prêtres et diacres de sacrifier aux dieux sous peine d'exil, et interdisant à tous les chrétiens, sous peine de mort, de tenir des réunions et d'entrer dans les cimetières.

1. *ALLARD, *Rome souterraine*, p. 235-237.
2. EUS., *H. E.*, VII, 10.
3. EUS., *Ibid.* — *DE CHAMPAGNY, *Cés. du IIIe siècle*, t. II, p. 391 395.

Obtenir la soumission à de pareils ordres était chose impossible : on fit des martyrs. — Un jour les païens surprirent des chrétiens réunis secrètement dans un arénaire de Rome pour la célébration des saints mystères ; ils les y murèrent et les enterrèrent ainsi vivants. Au VIe siècle, on voyait encore les squelettes étendus sur le sol, à côté des vases d'argent apportés pour le sacrifice. — L'acolyte **saint Tarcisse** offre un intérêt particulier. Des soldats, le rencontrant dans une rue de Rome, le sommèrent de livrer les espèces eucharistiques dont il était porteur. Le saint confesseur s'y refusa absolument et fut massacré sur place. Son corps reçut des fidèles une sépulture honorable, en attendant l'épitaphe [1] que lui composera, cent ans plus tard, le pape saint Damase. — **Saint Cyprien** fut exilé à Curube, non loin de Carthage, et **saint Denys** d'Alexandrie en Libye [2]. D'autres évêques se cachèrent par prudence ; mais tous, du lieu de leur retraite ou de leur exil, dirigeaient leurs Églises. Les fidèles, encouragés par les lettres qu'ils en recevaient, se réunissaient comme d'habitude, bravant ainsi les supplices et la mort. Un second édit plus sévère que le premier était donc nécessaire.

II. — 1) Il parut en 258. Il condamnait [3] : les évêques, les prêtres et les diacres, à la décapitation immédiate ; les sénateurs, les nobles et les chevaliers, à la dégradation, à la confiscation des biens, et, en cas d'obstination, à la mort ; les femmes de condition, à la confiscation des biens et à l'exil ; les chrétiens de la cour, à l'esclavage dans les domaines impériaux où ils devraient travailler enchaînés.

1. Tarcisium sanctum Christi sacramenta gerentem
Cum malesana manus premeret vulgare profanis,
Ipse animam potius voluit dimittere cæsus
Prodere quam canibus rabidis cælestia membra.
(* ALLARD, t. III, p. 71-74.)

2. Des évêques de Numidie furent condamnés *ad metallum* dans les environs de Cirta (Constantine). CYPR., *Ep.* 76-79.

3. CYPR., *Ep.* LXXX, 1.

2) L'exécution suivit de près : le pape **saint Sixte II** fut décapité dans le cimetière Prétextat; avec lui moururent le même jour six de ses diacres. — **Saint Laurent** n'était pas du nombre. Comme, en sa qualité de premier diacre, il était gardien de la caisse ecclésiastique alimentant les pauvres, on l'avait réservé pour lui faire subir un interrogatoire. Il eût été heureux cependant de mourir avec le Pontife. Quand on conduisit celui-ci au lieu du supplice, il s'approcha pour lui adresser un dernier adieu : « Où vas-tu, père, sans ton fils; où vas-tu, prêtre, sans ton diacre? — Mon fils, répondit Sixte, je ne t'abandonne pas; de plus grands combats t'attendent. Cesse de pleurer; tu me suivras dans trois jours [1]. » Quelques jours après, sommé par le préfet de livrer le trésor de l'Église, il se présenta avec les pauvres : « Voici, dit-il, les trésors de l'Église ». De cruels supplices le punirent ou le récompensèrent de sa hardiesse; finalement on l'étendit vivant sur un gril pour le faire rôtir. « Retourne-moi, dit-il au juge, ce côté-ci est assez brûlé »; et encore : « Ma chair est cuite à point, veux-tu t'en nourrir? ». Ainsi mourut l'illustre et héroïque diacre. — En Espagne, **saint Fructueux** (Fructuosus) et ses deux diacres Augure et Euloge (Augurius, Eulogius) furent brûlés vifs (259).

3) **Saint Cyprien**, à Carthage, fut condamné à la décapitation (14 septembre 258). Beaucoup de chrétiens l'avaient accompagné chez le proconsul. Quand ils entendirent la sentence : « Et nous aussi, s'écrièrent-ils, nous voulons être décapités avec lui ». Ils le suivirent triomphalement jusqu'au lieu du supplice, étendirent sous ses pieds des draps et des serviettes pour les reprendre rougis de son sang; et, le soir venu, emportèrent processionnellement son corps, tenant des flambeaux et chantant des hymnes [2]. — Avant saint Cyprien, avaient été immolés à Utique, en

1. Ambr., *Offic.*, I, 41.
2. De Champagny, *Cés. du IIIe siècle*, t. II, p. 413; — Freppel, *Saint Cyprien*, p. 491.

une fois, 153 chrétiens et plus d'après saint Augustin, 300 d'après Prudence : ils sont connus sous le nom de **Masse blanche**, à cause de leur grand nombre et de l'éclat de leur victoire [1].

4) Parmi les martyrs orientaux, le laïque **saint Nicéphore** fit une mort particulièrement édifiante et instructive. C'était à Antioche. Voyant conduire au supplice un de ses anciens amis, le prêtre Saprice, dont il s'était séparé pour une cause futile, il courut se jeter à ses pieds : « Martyr du Christ, lui dit-il, pardonne-moi, car j'ai péché contre toi » : le prêtre ne répondit pas. Le laïque demanda pardon encore un peu plus loin et jusque sur le lieu du supplice : toujours même silence et même insensibilité. Au moment où le bourreau allait donner le coup de mort, Saprice promit de sacrifier et fut renvoyé libre : châtiment de l'orgueil! Nicéphore, attristé de cette apostasie, demanda et obtint pour lui-même la faveur du martyre, sa tête tomba sous le glaive : triomphe de l'humilité et de la charité!

III. Pendant que les chrétiens mouraient dans les supplices en vertu des édits impériaux; pendant que six mille d'entre eux, dit-on, étaient massacrés en Auvergne par les Alemans entrés en Gaule sous la conduite de leur chef Chrocus, Valérien faisait la guerre aux Perses. Tombé par trahison au pouvoir de ses ennemis, il subit la dernière des humiliations : couvert de la pourpre impériale et chargé de chaînes, il dut marcher à côté du roi vainqueur, Sapor, et lui servir de marchepied pour monter à cheval ou en char. Il mourut, après quelques années d'un esclavage plus insupportable que la mort. On écorcha son cadavre; et sa peau, tannée, teinte en rouge, fut suspendue dans un temple, où on la montrait encore au temps de Constantin [2].

1. ALLARD, t. III, p. 107.
2. Dèce avait péri (251) en combattant les Goths en Illyrie; et son

IV. — 1) **Gallien** (260-268), fils et successeur de Valérien, essaya de faire cesser la persécution. Salonine, sa femme, princesse philosophe, versée dans le néo-platonisme, et peut-être chrétienne [1], obtint de lui un édit de tolérance religieuse. Cet édit, très favorable [2], ordonnait la restitution aux Églises et même, ce semble, aux particuliers, des biens confisqués; malheureusement il ne reçut qu'une exécution fort restreinte.

2) **Claude le Gothique** (268-270), absorbé par la guerre contre les Goths, ne paraît pas avoir songé à persécuter. Mais le sénat, en présence des malheurs de la patrie, tous les jours menacée et ravagée par les Barbares, résolut d'offrir des sacrifices expiatoires. Les chrétiens étaient des victimes toutes désignées; il en immola, à Rome, deux cent soixante le 1er mars de l'an 269, et quarante-six le 25 octobre de la même année. Ces derniers étaient tous soldats. On signale d'autres exécutions sur divers points de l'Italie [3].

§ 24. — NEUVIÈME PERSÉCUTION, SOUS AURÉLIEN [4] (270-275)

Aurélien rouvrit le feu de la persécution. On cite, entre autres martyrs : **saint Sabas**, officier de l'armée, et soixante-dix de ses soldats immolés à Rome; cinquante autres soldats exécutés à Porto; **saint Reverianus**, évêque d'Autun; **saint Peregrinus**, évêque d'Auxerre, etc. Les martyrs semblent avoir été particulièrement nombreux en Gaule, où l'empereur dut faire un assez long séjour, tant

cadavre, non retrouvé sur le champ de bataille, était devenu la proie des loups.

1. * Allard, t. III, p. 162-165.
2. Eus., VII, 13.
3. Allard, t. III, p. 201 sq.
4. * De Champagny, t. III, p. 92 sq., 119 sq. — Aurélien fonda, dans les Gaules, les villes de Dijon et d'Orléans (Duchesne, *Fastes*.., t. II, p. 153, note).

pour réprimer diverses insurrections que pour repousser les Francs et autres Barbares du côté du Rhin. Vers la fin de l'an 274, parut un édit destiné à généraliser la persécution restée locale jusque-là, édit qualifié de sanglant par Lactance. — On ignore les circonstances qui y donnèrent lieu; mais on ne saurait s'étonner de sa publication, étant donnés les antécédents et le caractère de l'empereur. Fils d'une prêtresse du soleil de Sirmium, lui-même adorateur fanatique du soleil qu'il appelait le plus certain des dieux, absolu dans ses volontés, despote par inclination, Aurélien avait l'étoffe d'un persécuteur. S'il est une chose étonnante, dans ses rapports avec les chrétiens, ce n'est pas qu'il les ait poursuivis, mais bien qu'il ait attendu la fin de l'an 274 pour lancer contre eux un édit formel de proscription.

On ne voit pas qu'il y ait eu d'autres édits jusqu'à Dioclétien. La persécution continua néanmoins de sévir, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, entretenue par le fanatisme intolérant des païens et par la faiblesse ou le mauvais vouloir de certains gouverneurs. — Sous le règne de **Probus** (276-282), de nombreux fidèles d'Osrhoène furent massacrés à l'occasion que voici : Il était d'usage, dans ce pays, de faire des processions pour attirer sur les fruits de la terre les bénédictions célestes; des milliers de personnes, parfois, se trouvaient réunies pour ces pieux exercices. Un jour, des soldats romains résidant à Carrhes [1] parurent s'émouvoir d'un tel rassemblement; l'amour du pillage et du lucre aidant, ils se jetèrent sur ces chrétiens désarmés, en massacrèrent un grand nombre sur place et conduisirent les autres à Carrhes, mais avec une telle brutalité, qu'ils en virent beaucoup expirer en route. Sept mille cependant arrivèrent à destination, où on leur offrit la liberté à condition qu'ils paieraient une

1. Ce fait, qui d'après plusieurs auteurs aurait eu lieu à Cascar en Arménie (v. ALLARD, t. III, p. 267, note 2), est très diversement rapporté.

forte rançon : la rançon fut payée, grâce à l'évêque de Carrhes, Archélaüs, qui obtint d'un riche chrétien, Marcel, la somme demandée [1].

§ 25. — DIXIÈME PERSÉCUTION, SOUS DIOCLÉTIEN [2] ET SES SUCCESSEURS, JUSQU'A LICINIUS (284-323)

I. — 1) Dioclétien, pour mieux défendre l'Empire contre les Barbares, le partagea avec un auguste [3] de sa création, Maximien (286). Il garda pour lui-même l'Orient, avec Nicomédie pour capitale, et confia le gouvernement des provinces occidentales [4] à son collègue, qui siégea ordinairement à Milan. En 292, un nouveau partage paraissant nécessaire, les deux empereurs s'adjoignirent, à titre de césars, Galère et Constance Chlore. Galère, choisi par Dioclétien, eut la Grèce, la Thrace et toutes les contrées danubiennes; Constance Chlore, fixé à Trèves, gouverna la Gaule, la Bretagne et l'Espagne [5]. — De ces quatre monarques, deux, Maximien et Galère, soldats grossiers et féroces, persécutèrent toujours plus ou moins les chrétiens; Constance, le meilleur de tous, les estimait et les laissa vivre en paix; Dioclétien, tolérant par nature et par politique, répugna toujours au rôle de persécuteur : il ne le prit, vers la fin de son règne, que par condescendance pour ses collègues.

2) Les martyrs les plus connus de cette époque sont ceux d'une légion toute chrétienne, la **légion thébéenne** [6].

1. *ALLARD, t. III, p. 266 sq.
2. GSELL, *Essai sur le règne de l'empereur Dioclétien*, in-8, 1903 (bonne th.).
3. « Auguste » et « empereur » sont termes synonymes.
4. Italie, Afrique, Espagne, Gaule et Bretagne.
5. *M. ALLARD croit que l'Espagne demeura à Maximien (*Persécut. de Dioclét.*, t. I, p. 85). — V. DE CHAMPAGNY, *Césars du IIIe s.*, t. III, p. 294, note 2.
6. Ainsi appelée de la Thébaïde, sa garnison. — *Epistola Eucherii*

— Maximien, en 286 (?), était à Octodurum (aujourd'hui Martigny, dans le Valais), rassemblant des troupes pour aller combattre les Bagaudes[1], paysans révoltés près de Paris[2]. La légion thébéenne, que commandaient **saint Maurice** et deux officiers inférieurs, **saint Exupère** et **saint Candide**, fut appelée avec plusieurs autres. Elle s'arrêta à Agaune (Saint-Maurice aujourd'hui), lieu situé à neuf milles d'Octodurum. Là, apprenant qu'il était question d'une expédition à faire contre des frères en Jésus-Christ et d'un sacrifice solennel à offrir avant la bataille[3], elle refusa de passer outre. Les Bagaudes n'avaient, il est vrai, rien de commun avec les pacifiques disciples de l'Évangile[4]; mais l'empereur confondait ou affectait de confondre les uns avec les autres, et disait bien haut qu'on allait combattre des chrétiens. En refusant d'avancer, les Thébéens commettaient, aux yeux de la loi, une infraction grave à la discipline : par ordre de Maximien ils furent décimés deux fois[5], puis complètement exterminés (environ six mille hommes)[6].

episcopi ad Salvium episcopum de passione ss. Mauricii et sociorum, dans Ruinart, p. 290. — Eucher († 450), év. de Lyon, produit, à l'appui de son récit, une série de témoignages remontant jusqu'à Théodore, év. d'Agaune, qui pouvait avoir appris les faits de témoins oculaires. Il est des critiques cependant qui tiennent pour apocryphe le martyre de saint Maurice et de ses compagnons. Pour la réponse à leurs difficultés, consulter : TILLEMONT, *Mémoires*, t. IV; — DUCIS, *Saint Maurice et la légion thébéenne*, Annecy, 1887; — Bernard de MONTEMÉLIAN, *Saint Maurice et la légion théb.*, 2 vol., Paris, 1888 (*Q. H.*, janv. 1889); — ALLARD, *Pers. de Dioclétien*, t. II, *Appendice*, p. 335 sq.

1. Nom dérivé du celtique, *Bagad,* qui signifie « troupe ». *Cf. KURTH, *Clovis,* t. I, p. 24 sq. (2e éd.).

2. Ce qu'était Paris au IVe siècle : *ALLARD, *Julien l'Apostat,* t. I, p. 435 sq.

3. *ALLARD, *Pers. de Diocl.*, t. I, p. 28.

4. *ALLARD, p. 19.

5. V. lettre de saint Maurice à l'empereur, après la seconde décimation, dans DE CHAMPAGNY, *Cés. du III siècle*, t. III, p. 274.

6. Le massacre de la légion thébéenne n'est que l'épisode le plus saillant de la politique impériale d'alors qui tendait à éliminer de

3) On peut encore citer, parmi les martyrs de la fin du IIIe siècle : à Égée (?), les **saints Cosme et Damien**, frères jumeaux et médecins ; à Byzance, **saint Callistrate** avec quarante-neuf de ses compagnons d'armes ; à Nicomédie, trois cents autres soldats ; en Cilicie, le tribun **André** et toute sa cohorte ; à Rome, **saint Genès**[1], **saint Sébastien,** officier de l'armée, tribun probablement d'une cohorte prétorienne[2] ; en Gaule, **saint Victor,** officier lui aussi, immolé à Marseille avec trois soldats qui le gardaient, par lui convertis ; les deux frères **saint Crépin** et **saint Crépinien,** romains et nobles d'origine, devenus cordonniers par humilité, morts à Soissons.

II (303-305). — 1) Pendant la première partie du règne, la persécution a fait des victimes en vertu d'anciennes lois ; elle va maintenant, sous le coup de nouveaux édits, redoubler de fureur, devenir aussi terrible qu'aux plus mauvais jours de Dèce. — Galère, depuis longtemps déjà, pressait[3] Dioclétien d'exterminer le Christianisme ; les oracles, fort complaisants d'ordinaire, joignaient leurs instances aux siennes, demandaient la mort des ennemis des dieux, qui les empêchaient de dire la vérité[4]. Comment résister encore? Dioclétien était d'ailleurs personnellement très superstitieux ; il croyait aux oracles ; leur autorité était grande à ses yeux. Jadis une druidesse lui avait prédit qu'il arriverait à l'Empire

l'armée les soldats chrétiens (Eus., VIII, 1). — Le 22 septembre 1902, quinze mille pèlerins ont célébré le seizième centenaire du martyre de la légion thébéenne, près de l'ancienne abbaye de Saint-Maurice (Valais), où sont conservées des reliques des glorieux confesseurs (*L'Univers*, 20 oct. 1902).

1. * Allard, *Pers. de Diocl.*, t. I, p. 8-12.

2. Allard, *ibid.*, p. 5, note 1.

3. M. Boissier pense (*La fin du Paganisme*, t. I, p. 14), contrairement à l'opinion commune, que Dioclétien eut l'initiative de la persécution.

4. * Allard, *Pers. de Diocl.*, t. I, p. 143-144, 152-153.

« quand il aurait tué le sanglier »[1]; il s'était dès lors exercé à la chasse au sanglier, avait tué beaucoup de ces animaux, et, même empereur, il avait tué le préfet du prétoire, Aper (sanglier), dont le nom lui paraissait de mauvais augure. Il publia donc successivement plusieurs édits de persécution.

Un premier édit[2] (303) ordonna la destruction de toutes les églises et la tradition des livres sacrés, et retira à tous les chrétiens leurs droits politiques, civils et domestiques; — un second[3] (303) ordonna l'incarcération de tous les ecclésiastiques, évêques et clercs inférieurs; — un troisième[4] (303), leur mise en liberté s'ils abjuraient ou d'affreuses tortures dans le cas contraire; — enfin un quatrième[5] (304) enjoignit à tous les chrétiens, sans distinction d'âge, de sexe et de condition, de sacrifier aux dieux sous peine de mort. En même temps les juges avaient ordre d'inventer les plus cruels supplices qu'ils pourraient imaginer, pour contraindre à l'apostasie[6].

Dioclétien publia tous ces édits dans les États relevant directement de son autorité, et les envoya à ses trois collègues pour que publication en fût faite dans tout l'Empire. Galère et Maximien, qui les avaient inspirés, se hâtèrent de les exécuter; il en fut autrement de Constance. Le césar de la Gaule réunit à Trèves tout ce qu'il y avait de chrétiens parmi les officiers de son palais et les dignitaires de l'État; et feignant, pour les éprouver, un zèle

1. *Quum Aprum occideris.*
2. Eus., VIII, 2; — Lactance, *De morte pers.*, 13.
3. Eus., VIII, 6.
4. Eus., VIII, 6.
5. Eus., *De mart. Palæst.*, 3.
6. Eus., *H. E.*, VIII, 3 sq. — Id., *De Vita Const.*, l. II, c. LI : « Et judicibus præcepit ut ingenii solertiam, sibi a natura insitam, acerbiora supplicia excogitanda intenderent ». — Lact., *De morte persecut.*, 15 : « Tormentorum genera inaudita excogitabantur ». — Pour les femmes et les vierges chrétiennes, supplices pires que le bûcher (Eus. VIII; — Lact., *Inst.*, V, 13).

idolâtrique qu'il n'avait pas, leur donna à choisir entre leur charge et leur croyance. « Quand chacun d'eux se fut déclaré, il fit ranger les persévérants d'un côté, les apostats de l'autre, il leur déclara qu'il avait voulu les éprouver; que les derniers, infidèles à leur Dieu, ne serviraient pas mieux leur empereur, et qu'il les chassait de son palais; que les autres au contraire, fidèles à tous les serments, garderaient leur foi envers leur prince comme ils la gardaient envers le Christ, qu'ils étaient pour lui des serviteurs trop précieux pour qu'il consentît à s'en séparer [1]. » Il agit donc différemment de ses collègues; et, en effet, les édits venus de Nicomédie ne furent pas appliqués dans la Gaule, où l'on se contenta de détruire quelques églises, sans inquiéter autrement les chrétiens [2]. Dans la Grande-Bretagne cependant et en Espagne, la persécution sévit avec violence. On cite même comme un des plus acharnés persécuteurs, un certain Dacianus, qui commandait dans le nord de l'Espagne et dans la partie de la Gaule la plus voisine des Pyrénées. Comment expliquer cette contradiction apparente ou réelle? On peut croire que Constance, résidant à Trèves, loin de la péninsule ibérique et de l'île de Bretagne, fut désobéi par ses délégués [3].

2) Les chrétiens firent-ils leur devoir dans cette violente persécution? Quelques-uns, en petit nombre, apostasièrent [4]. Beaucoup, en Afrique surtout [5], sans abjurer positivement, livrèrent les Livres saints et les vases sacrés pour échapper à la torture ou à la mort : ils portent dans l'histoire le nom de *traditeurs*. L'immense majorité cependant demeura constamment fidèle au milieu des plus atro-

1. Eus., *Vita Const.*, I, 16; — Lact., *De morte pers.*, 15; — Soz., I, 6.

2. Lact., *De mort. pers.*, 15 : « conventicula, id est parietes qui restitui poterant, dirui passus est : verum autem Dei templum, quod est in hominibus, incolume servavit ».

3. Allard, *Pers. de Diocl.*, t. I, p. 181.

4. Entre autres, la femme et la fille de Dioclétien : Prisque et Valérie

5. *Allard, *Pers. de Diocl.*, t. I, p. 190 sq.; cf. p. 254-255.

ces supplices[1] : les témoignages des contemporains ne laissent aucun doute à cet égard.

Au rapport de Lactance, l'Empire tout entier, à l'exception des États de Constance Chlore, fut ravagé par trois bêtes féroces : Dioclétien, Galère et Maximien[2]. Constantin déclara aux Pères du concile de Nicée, que si les Romains eussent tué autant de Barbares que les bourreaux de chrétiens pendant les premières années du IVe siècle, l'Empire serait à jamais affermi[3]. Sulpice Sévère dit que jamais guerre n'avait épuisé autant le genre humain, ni l'Église remporté de plus glorieux triomphes[4]. Dans la seule Thébaïde, Eusèbe a vu les supplices se renouveler constamment pendant des années, et faire tous les jours « tantôt dix, tantôt vingt et davantage, quelquefois trente et jusqu'à soixante et même cent victimes par jour » ; il a vu dans cette même contrée les glaives s'émousser et cesser de couper, et les bourreaux, au milieu de tas de cadavres, s'arrêter épuisés de fatigue et se faire remplacer par d'autres[5]. Une ville de Phrygie, toute chrétienne, ayant refusé de sacrifier, fut livrée aux flammes et consumée entièrement avec ses huit à dix mille habitants[6].

La postérité a seulement recueilli quelques centaines de noms : — en Orient : les **saints Dorothée**, **Gorgone** et **Pierre**, officiers du palais de Dioclétien ; **saint Anthime**, évêque de Nicomédie ; **saint Théodote**, cabaretier à Ancyre[7] ; **sainte Théodora** d'Égypte[8] ; — en Occident[9] : les

1. Cf. * DE CHAMPAGNY, *Cés. du IIIe siècle*, t. III, p. 354 et 357.
2. LACT., *De mort. persecut.*, c. XVI : « Vexabatur ergo universa terra, et præter Gallias ab oriente usque ad occasum, tres acerbissimæ bestiæ sæviebant ».
3. *Oratio ad sanctorum cœtum*, ap. EUS.
4. SULP. SEV., *H. E.*, II.
5. EUS., VIII.
6. LACT., *Inst.*, V, 11 ; — ALLARD, *Pers. de Dioclétien*, t. II, p. 5-7.
7. * ALLARD, *Pers. de Diocl.*, t. I, p. 322-35.
8. * ALLARD, *ibidem*, p. 346.
9. Sur sainte Salse, vierge et martyre de Typase à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle, v. un rapport de Mgr DUCHESNE, composé

deux illustres vierges **sainte Agnès**[1] (13 ans) et **sainte Lucie**, exécutées, la première à Rome, la seconde en Sicile, après avoir été exposées et miraculeusement préservées dans un lieu de débauche; **saint Vincent**, diacre de Saragosse, qui fut étendu sur un chevalet et sur un lit de fer rougi au feu, puis déchiré avec des ongles de fer et traîné sur des morceaux de pots cassés; **sainte Foy**[2] d'Agen, et **saint Caprais**, premier évêque de la même ville; **sainte Eulalie**, jeune vierge espagnole[3]; le pape **saint Marcellin** (304)[4], etc. Ce dernier, d'après le *Liber Pontificalis*, aurait apostasié avant de mourir pour la foi; et un concile de trois cents évêques, à Sinuesse en Campanie, aurait refusé de le juger parce que « le premier siège ne peut être jugé par personne ». On tient aujourd'hui cette légende pour apocryphe; la congrégation des Rites, en 1883, l'a supprimée dans le Bréviaire.

III (305-313). — 1) En 305, Dioclétien et Maximien abdiquèrent. Restaient Galère et Constance, qui prirent le titre d'Augustes, et continuèrent de régner, Galère en Orient avec son neveu Daïa pour césar, Constance[5] en Occident avec un autre césar du nom de Sévère. — Bientôt survinrent d'autres changements. En 308, l'Empire obéissait à cinq augustes : Galère, Daïa et Licinius qui se partageaient l'Orient; Constantin[6] et Maxence, héritiers,

d'après les *Actes* de la sainte récemment découverts par les Bollandistes (Journal *Le Monde*, 4 avril 1890).

1. De Bar, *Sainte Agnès et les Vierges de la primitive Église* (Bar-le-Duc, 1898); — Allard, p. 387 sq.; — Id., *Agnès*, dans le *Dict. arch.* de Dom Cabrol; *Ét.*, 20 juill. 1902; — De Kerval, *Une fleur des catacombes* (sainte Agnès), in-12, Paris, 1902.

2. Bouillet et Servières, *Sainte Foy, vierge et martyre*, in-4, Paris, 1900 (*Q. H.*, juill. 1901, p. 318).

3. *Allard, *Pers. de Diocl.*, t. I, p. 442 sq.

4. *Allard, *ibid.*, p. 376 sq.

5. Alors seulement (305), d'après M. Allard (*Pers. de Diocl.*, t. II, p. 18), Constance aurait commencé à gouverner l'Espagne.

6. *Sur les antécédents de Constantin, v. De Broglie, *L'Égl. et l'Emp.*, t. I, p. 188 sq.; — Allard, *Pers. de Diocl.*, t. II, p. 59-61.

dans le monde latin, des États de Constance et de Maximien, leurs pères respectifs.

2) Quel fut le sort de l'Église sous ces nouveaux augustes? Galère et Daïa continuèrent la persécution dans leurs États [1]. En 308, ils crurent l'adoucir en substituant la mutilation et le travail des mines à la peine de mort. Des centaines de chrétiens, hommes, femmes et enfants, furent condamnés à avoir l'œil gauche crevé ou brûlé et le jarret droit coupé; et, dans cet état, incapables à peu près de travailler, envoyés au travail des mines. Les autres supplices d'ailleurs et la peine de mort elle-même ne disparurent pas encore entièrement [2]. — Vers la fin de son règne, Galère publia (311) un édit [3] de tolérance. En proie à des souffrances atroces, consumé par la pourriture et les vers, ce prince parut se repentir de sa cruauté envers un si grand nombre d'innocents; il rendit aux chrétiens la liberté de leur culte et se recommanda à leurs prières [4]. Daïa se conforma d'abord, bien que de mauvaise grâce, à cet édit; mais après la mort de son collègue, dont il usurpa les États au préjudice de Licinius, il se remit à persécuter (312) avec fureur [5]. Non content de faire mourir ses propres sujets, poussé par une haine aveugle contre la vraie religion, il déclara la guerre (312) à la chrétienne Arménie (Grande-Arménie). Mal lui en prit du reste. Le roi Tiridate, attaqué pour sa foi et pour la foi de ses sujets, repoussa victorieusement l'injuste et sacrilège agression. — On trouve, parmi les martyrs du temps : **saint Pierre** évêque d'Alexandrie, **saint Méthode** évêque de Tyr, **saint Pamphile** prêtre de Césarée en Palestine, et **saint Lucien** prêtre d'Antioche [6].

1. *Allard, *Pers. de Diocl.*, t. II, p. 26-28, 39-42, 64 sq.
2. *De Champagny, *Cés. du IIIe s.*, t. III, p. 407.
3. Eus., VIII, 17; — Lact., *De mort. pers.*, 24.
4. *Allard, *Pers. de Diocl.*, t. II, p. 146 sq.; — Cf. de Champagny, *Cés. du IIIe siècle*, t. III, p. 426.
5. *Allard, *Pers. de Diocl.*, t. II, p. 160-197.
6. Batiffol, *La passion de saint Lucien d'Antioche*, dans le *Compte*

3) L'Occident, à la même époque, ne voyait plus, depuis un certain temps, couler le sang des martyrs [1]. Le Christianisme respirait librement en Gaule, en Espagne et en Bretagne où régnait Constantin. En Italie et en Afrique, il était l'objet d'une tolérance relative. Maxence, adonné à une débauche effrénée, n'avait pas le goût de la persécution; il déshonorait les femmes des principaux citoyens de Rome, et laissait les chrétiens en paix. Sophronie, femme du préfet de la ville, mandée au palais impérial, se donna la mort pour échapper à l'outrage : elle était chrétienne.

Les jours de l'indigne monarque étaient comptés. S'étant permis d'abattre dans Rome les statues de Constantin [2], celui-ci vit dans cette injure une déclaration de guerre, et se dirigea aussitôt vers les Alpes à la tête d'une armée. Un jour pendant la marche, il vit, dans le ciel, en Gaule très probablement, et tous ses soldats virent avec lui une croix brillante comme le soleil, portant cette inscription « τούτῳ νίκα » [3] (par ceci sois vainqueur). La nuit suivante, Jésus-Christ lui apparut en songe, et lui ordonna de faire façonner, sur le modèle de cette croix, un étendard qui serait porté devant l'armée : ce fut le *Labarum* [4], demeuré dans la suite l'étendard de l'Empire. Eusèbe, rapporteur [5] de ce fait merveilleux,

rendu du Congrès scient. intern. des cath., 1891, 1re sect., p. 181-186. — Cf. § 38.

1. Eus., VIII, 13; — Lact., *Inst.*

2. * De Broglie, *L'Église et l'Emp.*, t. I, p. 210; — Allard, *Pers. de Diocl.*, t. II, p. 206.

3. L'inscription est grecque, naturellement, dans Eusèbe; mais on ne sait si, dans l'apparition, elle était grecque ou latine.

4. L'origine du mot est inconnue.

5. *Vita Constantini*, I, 28, 29. — Les libres penseurs de toute nuance rejettent le récit d'Eusèbe. On le comprend : l'apparition évidemment miraculeuse de la croix et de son inscription, du même coup renverse le rationalisme et édifie le Christianisme.

a) Il peut y avoir des faits historiques miraculeux; il ne faut donc pas les rejeter *a priori*.

b) Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que Dieu eût fait en faveur des

déclare le tenir de Constantin lui-même, qui le lui raconta, dit-il, sous la foi du serment; à ses yeux il est d'une certitude absolue. — Convaincu, par cette double vision, de la vérité du Christianisme, l'impérial néophyte fit faire immédiatement un étendard représentant la croix et portant le monogramme (XP) du Christ [1]; puis continua sa marche à la suite de l'emblème sacré. Pendant ce temps, Maxence, à Rome, consultait les oracles et faisait ouvrir

chrétiens un miracle éclatant se rapportant à la personne de Constantin, dont la conversion allait clore l'ère de trois siècles de persécution sanglante et inaugurer une ère toute nouvelle.

c) On n'a aucune raison valable de rejeter le récit d'Eusèbe. (Il fait suite à l'exposé des motifs de la conversion de Constantin. Ces motifs sont très peu élevés, très terre à terre. Eusèbe ne flatte donc pas son héros. — L'empereur était mort quand fut publiée la *Vita Constantini*. — Si le récit eût été controuvé, il aurait pu être démenti par des milliers d'anciens soldats, ceux qui devaient survivre encore à la bataille du pont Milvius. — La probité historique d'Eusèbe est reconnue. Le Père de l'histoire de l'Église peut excéder dans ses appréciations, il peut aussi pécher par prétérition, mais il ne donne pas comme vrais des faits de son invention et dont il connaîtrait la fausseté.)

d) Lactance, qui fut précepteur du César Crispus, confirme partiellement le récit eusébien et ajoute un détail : « Commonitus est in quiete Constantinus ut *cœleste* signum Dei notaret in scutis, atque ita prælium committeret » (*De mort. persecut.*, c. XLIV). Son témoignage est indépendant de celui d'Eusèbe. Dès 313, un panégyriste païen semble faire allusion au même fait : « habes profecto aliquod cum illa mente divina, Constantine, secretum, quæ, delegata nostris diis minoribus cura, uni se tibi dignetur ostendere » (*Paneg. Vet.*, 6). Depuis lors, la tradition est unanime. Avec des variantes inévitables, tantôt directement et clairement, tantôt par allusion et avec moins de clarté, elle nous met en présence de la merveilleuse apparition.

e) Les difficultés réelles sont relatives à des circonstances du fait miraculeux, non au fait lui-même (date et lieu; si le Christ apparut une ou deux fois en songe à Constantin).

M. P. ALLARD donne tous les éléments d'une bonne démonstration (*La persécut. de Dioclétien*, t. II, p. 208-226). Y ajouter quelques justes réflexions de DARRAS, t. IX, p. 25 sq. — — Cf. l'édit. de la *Vita Const.* par HEINICHEN, Leipzig, 1830, I, p. 507 sq.; — DE BROGLIE, t. I, p. 216-19; 458-9; — DE CHAMPAGNY, *Cés. du III[e] siècle*, t. III, p. 447; — DESROCHES, *Le labarum, étude critique et archéologique*, in-8, 1894; — NEWMAN, *Essay on ecclesiastical miracles.*

1. MARTIGNY, *Dict. des Ant chrét.*, art. *Monogramme du Christ.*

des enfants et des femmes enceintes, pour chercher dans leurs entrailles des présages de victoire [1]. Les deux armées ennemies livrèrent bataille non loin de la capitale, près du pont Milvius; celle de Maxence, malgré la supériorité des forces[2], fut mise en déroute (28 oct. 312) et précipitée en partie dans le Tibre. Maxence périt lui-même dans les eaux du fleuve; et le vainqueur entra triomphalement dans Rome, acclamé par toute la population, sans distinction de chrétiens et de païens [3].

Quelques mois après, parut le célèbre édit de Milan (janv. 313), signé de Constantin et de son ami Licinius : il donnait aux chrétiens une pleine liberté en matière de religion, et ordonnait la restitution immédiate aux Églises [4] des biens confisqués, sauf recours à l'État, de la part des acquéreurs de ces biens, pour se faire indemniser [5]. Daïa, sommé par ses collègues, fit cesser la persécution [6] dans ses États, et la paix religieuse s'étendit ainsi pour un temps à tout l'Empire [7].

IV (313-323). — 1) Cette paix ne devait être définitive que le jour où le Labarum flotterait sur tout l'Empire. Daïa,

1. *De Champagny, *Césars du IIIe siècle*, t. III, p. 449.

2. D'après Zozime, l'armée de Maxence aurait eu 170.000 fantassins et 18.000 cavaliers; celle de Constantin, moins de 100.000 hommes dont 25.000 à 30.000 seulement de troupes régulières.

3. * De Champagny ou de Broglie.

Constantin éleva dans Rome sa statue, portant une croix avec cette inscription : « Par ce signe salutaire, symbole de la force véritable, j'ai délivré Rome du joug du tyran ». (Eus., *Vita Const.*, I, 40). — Le sénat lui éleva un arc de triomphe avec une inscription disant que Constantin avait vaincu *instinctu divinitatis* (Cf. de Rossi, *Bull.*, 1863, p. 49-57).

4. « Corpori christianorum... ad jus corporis eorum ». — Eus., X, 5; — Lact., *De morte pers.*, 48. — Cf. de Broglie, t. I, p. 243.

5. *De Broglie, t. I, p. 241-243; — Allard, *le Christianisme et l'Empire romain*, p. 151 (3e éd.).

6. *De Broglie, t. I, p. 244.

7. *Nouveaux sièges épiscopaux érigés alors en Gaule (Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 154).

humilié par la défaite de son allié Maxence; jaloux de la gloire dont venaient de se couvrir Constantin et Licinius; païen fanatique, enclin au rôle de persécuteur par zèle pour les idoles et par la férocité de ses instincts, n'avait publié son édit de tolérance que contraint par la nécessité. En quête d'une occasion de le retirer, il envahit (313) les États de Licinius [1] qui n'était pas encore retourné en Orient; mais battu par ce dernier, il avala du poison, et mourut après plusieurs jours d'atroces douleurs, dans des accès de rage et de désespoir (313) [2].

2) Resté seul maître de l'Orient, Licinius, dont l'ambition croissait avec le succès, voyait d'un œil jaloux la puissance et la popularité de Constantin. La guerre entre les deux empereurs devint bientôt imminente; elle éclata en 314 et se termina à l'honneur du Labarum. Vaincu, mais non soumis, Licinius médita une revanche. Il se mit à persécuter les chrétiens, dans l'espoir que Constantin, en voulant les défendre, lui fournirait l'occasion de rouvrir les hostilités : en 319, il les bannit du palais, de l'armée, des églises, interdit aux évêques de se réunir en concile; puis vinrent des édits de mort [3]. Entre autres martyrs, on cite : **saint Basile**, évêque d'Amasée dans le Pont; **saint Blaise**, évêque de Sébaste en Arménie; quarante soldats, appelés les **quarante couronnés**, immolés dans cette même ville de Sébaste. Ces derniers avaient été exposés sans vêtements sur un étang glacé, pendant toute une nuit. Près de l'étang était un bain chaud pour ceux qui abjureraient : un seul faiblit et se plongea dans le bain où il expira; mais un des soldats de garde prit la place de cet apostat, et mourut de froid

1. Lact., *De morte pers.*, c. XLVI : « Maximinus ejusmodi votum Jovi vovit, ut, si victoriam cepisset, christianorum nomen extingueret, funditusque deleret ».

*2. De Champagny, *Césars du IIIe siècle*, t. III, p. 472.

3. Eus., *H. E*, X, 8-9; *Vita Const.*, I, 49-56; II, 1-18. — * Allard, *Pers. de Diocl.*, t. II, p. 297 sq.; — De Champagny, *Cés. du IIIe siècle*, t. III, p. 476.

avec les trente-neuf autres [1]. — Il advint ce que le persécuteur avait prévu : Constantin reprit les armes dans un intérêt tout à la fois de religion et de politique, et gagna la célèbre bataille d'Andrinople (323) [2]. Licinius, sans espoir désormais du côté des armes, alla se jeter aux pieds du vainqueur, demandant grâce pour sa vie ; ce qui lui fut accordé en considération de sa femme, Constantia, sœur de Constantin. Quelques mois après cependant, il était mis à mort. L'empereur chrétien fut-il traître à la foi jurée, ou bien infligea-t-il à son ancien collègue un juste châtiment pour crime de conspiration? C'est difficile à dire [3].

§ 26. — ÉPILOGUE I : DISSEMBLANCES ET RESSEMBLANCES ENTRE LES PERSÉCUTIONS DU IIe SIÈCLE ET CELLES DU IIIe

I. — Au IIe siècle, le peuple prend l'initiative de la persécution ; les chrétiens, de droit sinon toujours de fait, ne sont inquiétés, mis à mort qu'à la suite de dénonciations régulières, faites aux gouverneurs. Les empereurs interviennent quelquefois ; mais c'est pour modérer la fureur populaire, essayer de la contenir dans les limites de la légalité. — L'État ignore encore l'Église, l'association chrétienne ; il ne connaît que des individus ; ce sont des individus qu'il poursuit, sans chercher à détruire leur organisation dont la puissance ne lui apparaîtra que plus tard. — Ces individus ne constituent qu'une faible minorité dans l'Empire : la pensée ne saurait lui venir que leur religion détestée fera un jour oublier les divinités de l'Olympe, et remplacera le culte traditionnel. C'est pourquoi son but, même en les faisant mettre à mort, est de les punir plutôt que de les dé-

1. *Allard, *Pers. de Diocl.*, t. II, p. 308-310.
2. *De Broglie, t. I, p. 319-323.
3. Allard, *Pers. de Diocl.*, t. II, p. 320.

truire; il frappe avant tout des délinquants, et ne se préoccupe que secondairement d'arrêter la propagande. — Il frappe, en eux : les ennemis des dieux, dont la cause, pense-t-il, est liée aux destinées de l'Empire; les violateurs des lois qui interdisent toute religion non positivement reconnue; des hommes universellement détestés, que la voix publique charge des crimes les plus exécrables [1]. — Enfin son attitude à leur égard reste toujours à peu près la même : Trajan, dans son rescrit de 112, avait fixé pour un siècle, sans le savoir, la législation concernant les chrétiens.

Au IIIe siècle, les chrétiens peu à peu contraignent au silence leurs adversaires, et font taire la calomnie, soit par leur nombre toujours croissant qui en impose, soit par le spectacle persévérant de leurs vertus. Les haines populaires s'affaiblissent, surtout à partir de Dèce, et les dénonciations se font de plus en plus rares. Alors l'État prend l'initiative de la persécution; il fait des édits, et ordonne à ses magistrats de poursuivre d'office, sans attendre les délateurs. — Pendant la première moitié du siècle, il ne poursuit encore que les individus ; mais, depuis Valérien jusqu'à Licinius, il fait la guerre à l'asso-

1. Le peuple les accusait d'athéisme, d'orgies nocturnes, d'alliances d'Œdipe, de repas de Thyeste, de tous les malheurs publics (V. *infra*, les Apologistes).

Aux yeux de la loi, les chrétiens étaient coupables des crimes suivants : *a*) *lèse-majesté* (crime encouru par les sociétés illicites et les réunions nocturnes et clandestines); *b*) *sacrilège* (pour refus de sacrifier aux dieux et au génie de l'empereur; « sacrilegii et majestatis rei convenimur, dit TERT., *Apol.*, 10; summa hæc causa, immo tota est ») ; *c*) *magie* (probablement à cause du pouvoir des chrétiens sur les démons, v. LE BLANT, *L'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens*, 1869); *d*), profession d'une *religion illicite*.

LE BLANT, *Les bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs* (Comptes rendus de l'Acad. des Inscript., Paris, 1866). — AUBÉ, *Mém. sur la légalité du christianisme dans l'empire romain au Ier siècle* (Paris, 1866). — FREPPEL, *Saint Justin* (les trois premières leçons). — CABROL, *Dict. d'Arch. chr. et de liturgie*, art. *Accusations contre les chrétiens*. — *Cf. D'ALÈS, *Tert.* (1905), p. 384-389, 404 sq.

ciation elle-même, dont la puissante organisation lui porte ombrage, et à la propriété mobilière et immobilière des Églises, qui tente sa cupidité. — Il craint que la secte maudite ne fasse entièrement déserter les autels des dieux de l'Empire : c'est pourquoi il veut la détruire, l'anéantir. En condamnant à mort les chrétiens, il se propose moins de les punir que de les supprimer. — L'ancienne légalité lui vient en aide à cet effet. Mais il ne s'en inspire pas toujours. Il est poussé à la persécution par des motifs inavouables, par les passions les plus basses : jalousie à l'égard d'une société religieuse forte, rancunes personnelles contre un prédécesseur ami des chrétiens, superstitions grossières qui font ajouter foi aux oracles et inspirent des peurs absurdes... — Enfin, on ne remarque aucun esprit de suite dans son attitude à l'égard du Christianisme : les empereurs, différant entre eux d'origine, d'éducation, de caractère, se montrent, les uns hostiles, les autres favorables ou indifférents. Les persécuteurs eux-mêmes ne suivent pas une ligne de conduite uniforme; les causes ou les prétextes de la persécution, comme les supplices, varient d'un règne à l'autre. Bien plus, un même persécuteur ne s'accorde pas toujours avec lui-même : celui-ci protège les chrétiens au début et les persécute ensuite, celui-là commence par un édit de proscription et finit par un édit de tolérance[1].

II. — Il y a cependant, dans les persécutions des trois premiers siècles, un point commun, très digne de remarque : c'est que le sang des martyrs a été une semence. L'Église, quoique presque toujours persécutée, a constamment progressé; bien plus, elle a progressé en raison même de la persécution.

Déjà florissante, au temps du légat Pline, dans le Pont et la Bithynie, elle s'est depuis prodigieusement étendue

1. *Allard, t. II, p. VIII-XV de l'*Introduction* et p. 436; — Cf. t. III, p. V-VI de l'*Introduction*.

dans tout l'Orient, où l'on voit ses anachorètes commencer à peupler les déserts, ses écoles, dirigées par d'illustres docteurs, confondre le paganisme, et des contrées entières confesser le nom de Jésus-Christ. Maximin Daïa, dans le rescrit adressé au préfet du prétoire Sabinus pour faire cesser la persécution à la suite de l'édit de Milan, dit que « la presque totalité des hommes s'est éloignée du culte des dieux, et a passé à la secte des chrétiens »[1]. — Même spectacle dans tout l'Occident : Rome, sous le pape saint Sylvestre (314-336), possédait déjà quarante églises. Dans la Grande-Bretagne, au rapport de l'historien Gildas, une multitude de prêtres et de laïques furent suppliciés en 303, en sorte que les forêts et les cavernes, qui servaient de refuges aux chrétiens, semblaient alors plus habitées que les villes elles-mêmes. En Afrique, Arnobe constate que, malgré les supplices et même à cause des supplices, le Christianisme attire à lui non seulement des esclaves, des enfants et des femmes, mais encore « d'illustres orateurs, des grammairiens, des rhéteurs, des jurisconsultes, des médecins célèbres, des hommes initiés à tous les secrets de la philosophie ». Lactance, de son côté, voit dans les persécutions un moyen, au service de la Providence, pour la propagation du Christianisme[2]; et il montre qu'en effet l'Église a toujours vu s'accroître le nombre de ses enfants, même aux époques de la plus atroce persécution[3]. — L'Empire, au moment de la conversion de Constantin, était à moitié chrétien[4].

1. Allard, *Pers. de Diocl.*, t. II, p. 233.
2. *Inst.*, V, 9.
3. *De Champagny, *Cés. du IIIe s.*, l. X, ch. ii, *in fine*.
4. Harnack reconnaît que l'expansion du Christianisme, pendant les trois premiers siècles, a été « extraordinairement rapide », et il le prouve (*Die Mission und Ausbreitung des christentums in den ersten drei Jahrhunderten* (Leipz., 1902), l. IV. L'ouvrage est analysé dans *Ét.*, 5 août 1903, p. 328). — Cf. Guiraud, *Atlas de Géographie*

§ 27. — ÉPILOGUE II : LES PERSÉCUTIONS ET L'APOLOGÉTIQUE

Les persécutions des trois premiers siècles fournissent au moins cinq preuves de la divinité du Christianisme :

a) La force surhumaine des martyrs.

b) Leur témoignage en faveur des miracles de Jésus-Christ et des apôtres : « Je crois les histoires dont les témoins se font égorger [1] », a dit Pascal.

c) Les miracles qui éclatent parfois dans les supplices, miracles par lesquels le ciel se déclare en faveur de la religion proscrite.

d) L'accomplissement, par les persécutions, d'une prophétie de Notre Seigneur Jésus-Christ.

f) La victoire définitive des chrétiens malgré les persécutions.

1) Voici la prophétie : Je vous envoie, avait dit Jésus-Christ à ses apôtres, comme des brebis au milieu des loups. L'univers entier s'acharnera à votre perte. Les hommes vous poursuivront d'une haine implacable; comme ils m'ont persécuté ils vous persécuteront; ils vous mettront à mort, croyant faire à Dieu, en vous immolant, un sacrifice agréable. Ils vous livreront aux tribunaux, vous feront fouetter dans leurs synagogues, vous traduiront devant les gouverneurs et les rois pour me servir de témoins. Le frère traînera son frère à la mort, le père son fils, et les enfants se soulèveront contre leurs père et mère. — Tout cela vous arrivera à cause de moi. Le monde vous persécutera, parce que vous n'êtes point du monde, mais bien mes frères et mes disciples. — La perspective de tous ces maux ne doit ni vous étonner ni

historique, Paris, 1896. La carte XIV, n° 2, montre les progrès réalisés par le Christianisme en quatre cents ans.

1. Littéralement : « Je ne crois que les histoires dont les témoins se feraient égorger ». *Œuvres*, t. I, p. 368 (éd. 1873, Paris).

vous effrayer : il est tout naturel que le monde, qui me hait, vous haïsse, car le disciple n'est pas au-dessus de son maître. Ayez confiance : moi qui ai vaincu le monde, je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Après tout, les hommes peuvent bien ôter la vie du corps, mais ils ne peuvent rien contre la vie de l'âme. Heureux ceux qui souffriront pour la justice ! le ciel sera le prix de leurs souffrances. Heureux ceux qui, devant les hommes, ne rougiront pas de moi et se déclareront mes disciples ! je ne rougirai pas d'eux non plus, et je me ferai leur avocat auprès de mon Père. — N'allez pas cependant au-devant de la mort. Quand on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre, joignant toujours la simplicité de la colombe à la prudence du serpent. Que si on vous arrête, soyez sans inquiétude ; tout ce qu'il conviendra de dire vous sera suggéré à l'heure même, car alors ce ne sera pas vous qui parlerez, mais bien l'Esprit de votre Père qui parlera en vous. — Je dis ces choses maintenant, avant de retourner à mon Père, afin que, lorsque viendront les persécutions, vous vous rappeliez que je les ai prédites, et que vous puisiez dans ce souvenir le courage dont vous aurez besoin [1].

Cette prophétie s'est accomplie à la lettre, bien plus parfaitement qu'on ne peut en juger par un manuel d'histoire ecclésiastique ; elle s'est accomplie non pas un jour et comme accidentellement, mais pendant trois siècles ou à peu près. Tous ceux qui n'ont pas été pour Jésus-Christ ont été contre lui, et ont poursuivi ses disciples d'une haine profonde : les Juifs d'abord, qui ouvrent l'ère des persécutions, et dont la haine ne désarme pas [2], même quand celle des idolâtres commence à s'apaiser ; le peuple, principal persécuteur au IIe siècle, qui croit faire acte de piété envers les dieux en immolant les chrétiens ; tous les

1. Jean, XV, 18-27 ; XVI, 1-5 ; — Matth., V, 10 ; X.

2. TERT., *Scorp.*, c. 10 : « Synagogæ Judæorum fontes persecutionum ».

empereurs, à peu d'exception près; les prêtres des idoles, dont le prestige et l'autorité diminuent à mesure que la lumière de l'Évangile fait découvrir leurs impostures; enfin les philosophes, qui, après avoir affecté à l'égard de la nouvelle religion un silence dédaigneux, s'arment pour la combattre de toute leur éloquence et déploient contre elle toutes les ressources de leur esprit. Pendant trois siècles, aux yeux des Juifs et des Gentils, le Christianisme a été une « secte exécrable, universellement détestée »[1]; la croix, « une folie et un scandale »[2]; les disciples du Crucifié, « des balayures n'inspirant à tous qu'horreur et répulsion[3] ». On sait les conséquences de cette haine aussi aveugle qu'acharnée : les chrétiens ont été livrés aux tribunaux et aux magistrats de l'Empire par leurs ennemis, leurs voisins, leurs anciens amis, leurs parents. Sommés d'abjurer sous peine de mort, quelques-uns ont faibli, vaincus par la peur ou les souffrances; tous les autres, l'immense majorité, ont rendu témoignage au Sauveur du monde, et en un langage que l'Esprit-Saint souvent paraît avoir inspiré[4]. Le témoignage du sang[5] a suivi celui de la parole : les apôtres, la plupart des Papes jusqu'à la fin des persécutions, presque tous les premiers évêques, enfin des millions de chrétiens sont morts pour leur foi.

Ce sont là des faits humainement inexplicables. Jésus-Christ ne pouvait pas prévoir naturellement que quelques pêcheurs de la Galilée feraient de nombreux disciples et acquerraient assez d'importance pour soulever contre eux le monde entier; dans un temps où le Judaïsme et vingt mille religions païennes jouissaient dans l'Empire romain

1. TACIT., *Annal.*, XV, 44; — TERT., *Apol.*, c. III.
2. I Corinth., I, 23.
3. I Corinth., IV, 13.
4. Voyez les *Acta primorum martyrum sincera* de DOM RUINART.
5. Le témoignage du sang est le meilleur; c'est pourquoi on a donné le nom de martyrs (témoins, témoins par excellence) à ceux qui ont scellé de leur sang les faits rapportés dans les Évangiles.

de la plus entière liberté, il n'était pas croyable que le Christianisme dût subir une longue et atroce persécution. Aussi les chrétiens ne s'y trompèrent pas. En allant au supplice ils se rappelaient la prophétie du divin Maître, comme on le voit notamment par les écrits d'Origène et de saint Cyprien [1]; et cette pensée fortifiait leur foi et soutenait leur courage [2].

2) Autre fait : A la mort d'Auguste, le soleil de l'Évangile n'était pas levé; trois cents ans après, il resplendissait dans toutes les parties de l'univers connu, et la moitié du monde civilisé adorait en Jésus-Christ son Dieu Sauveur. Que s'était-il passé dans l'intervalle? Le voici : Sous l'empereur Tibère mourut à Jérusalem, sur une croix, un Juif, fils d'un pauvre ouvrier, ouvrier lui-même. Il avait été condamné comme séditieux, blasphémateur, et inventeur, quoiqu'il n'eût jamais étudié, de dogmes impies. Après sa mort, douze hommes entreprennent de persuader au monde que ce crucifié est le Fils unique d'un Dieu unique, et que sa doctrine est divine, la seule qu'il faille reconnaître. L'entreprise est singulière. — Ces hommes sont dépourvus de toute autorité personnelle. Issus des derniers rangs de la société, pêcheurs de profession, n'ayant ni science [3], ni argent, ni protection, rien qui les recommande, ils ne comptent, pour réussir, que sur le ciel et sur eux-mêmes. La singularité de l'entreprise est de plus en plus manifeste. — La religion

1. Saint Cyprien, *Exhortation aux martyrs*, n° 11. — « Qui n'admirerait, dit Origène, la précision de ces paroles (la prophétie de Jésus-Christ)? Aucun exemple puisé dans l'histoire n'a pu donner à Jésus-Christ l'idée d'une pareille prédiction; avant lui aucune doctrine n'avait été persécutée; les chrétiens seuls, ainsi que l'a prédit Jésus-Christ, ont été contraints par leurs juges à renoncer leur foi, et l'esclavage ou la mort ont été le prix de leur fidélité ». Cité par G. Boissier, *La fin du paganisme en Occident*, t. I, p. 415.

2. V. Perreyve, *Du témoignage des martyrs*.

3. V. la preuve que saint Jean Chrysostome tire, en faveur du Christianisme, de l'ignorance des apôtres (*Homil.* 3ª *in 1ªm ad Corinth.*).

nouvelle heurte fortement tous les préjugés : et ceux des Juifs, opiniâtrément attachés au culte mosaïque [1], et ceux des Gentils, non moins attachés à leurs idoles et à leurs fables [2]; elle humilie la raison par ses mystères, et révolte les passions par l'austérité de sa morale. En vérité, tout est folie dans une telle entreprise. — Ces hommes insensés se dispersent donc dans le monde entier, prêchant la religion du Crucifié. Chose merveilleuse, ils font quelques disciples parmi ceux qui ont demandé la mort de Jésus de Nazareth. Dès lors ils sont en butte à la haine des fils d'Israël, qui les persécutent, mettant parfois à mort convertisseurs et convertis; et comme des païens se laissent aussi séduire, la société tout entière, sans distinction de Juifs et de Gentils, se tourne contre eux et essaie de les exterminer. Les chrétiens, ainsi s'appellent les adeptes de la religion nouvelle, triomphent de cette nouvelle et formidable attaque et multiplient les conversions autour d'eux. La persécution continue. Pendant trois siècles, elle demeure inscrite dans le Code de l'Empire, et, sauf certaines heures de répit, sévit constamment avec plus ou moins de violence; inventant tous les jours des supplices nouveaux [3], plus longs, plus cruels, plus raffinés; faisant tous les jours des victimes en plus grand nombre, dix millions environ [4]. Les chrétiens n'opposent

1. V. § 5, II; 13-16.

2. Il est vrai que les païens cultivés ou appartenant à la haute classe, étaient le plus souvent sceptiques en religion (Voyez à l'*Introduction*); mais ce scepticisme ne les rendait nullement favorables au Christianisme; la preuve en est que, sauf exceptions, ils ne se convertirent qu'assez tard.

3. Plus de cent instruments de tortures et autant de supplices divers sont mentionnés dans les *Actes des martyrs* (V. Le Blant, *Les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps*, Rev. arch., 1874).

4. C'est le chiffre que donnent assez ordinairement les auteurs ecclésiastiques. On le contesterait, que la victoire des persécutés sur les persécuteurs n'en constituerait pas moins un fait miraculeux.

*M. Boissier donne (*Fin du Pag.*, t. I, p. 456) de très bonnes raisons en faveur du grand nombre des martyrs.

jamais la force à la force, même quand ils pourraient le faire avec avantage, comme dans le troisième siècle par exemple [1]. Proscrits, ils fuient; atteints, ils se laissent tuer, et tout est dit. Et à mesure qu'ils périssent plus nombreux, ils naissent plus nombreux : si bien qu'à la fin, dans cette guerre entre deux partis dont l'un donne la mort sans la recevoir et l'autre la reçoit sans la donner, celui qui meurt triomphe de celui qui tue.

Ce fait, unique dans l'histoire du monde, ne peut s'expliquer que par une intervention surnaturelle de la Providence, car il n'y a ici aucune proportion entre l'effet produit et des causes naturelles. Humainement parlant, le Christianisme ne devait pas commencer, or il a commencé; il ne devait pas vivre, or il a vécu et il vit encore; surtout il ne devait pas triompher, s'élever et grandir sur les ruines des anciens cultes, or il a triomphé : *Digitus Dei est hic*. Nous sommes en présence d'une œuvre divine; la victoire de l'Évangile n'est pas seulement « la plus éclatante que la conscience humaine ait jamais remportée dans le monde » [2], elle est un fait surhumain [3] : conclu-

1. « Quoiqu'il leur fût aisé (dans la 2e partie du IIIe siècle), au milieu du désordre général, de venger leurs anciennes injures, ils n'avaient jamais troublé la paix publique. » BOISSIER, *La fin du Pag.*, t. I, p. 14.
2. BOISSIER, *La fin du Pagan.*, t. I, p. 458.
3. *V. les théologiens, *Tractatus de Revelatione :* — « Si miracula facta esse non credunt, hoc unum nobis grande miraculum sufficit, quod terrarum orbis sine ullis miraculis crediderit. » SAINT AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, livre XXII, ch. V. — « Nisi enim divina quædam virtus hæc perpetrasset, ne vel principium quidem aut exordium hæc habuissent. » SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *Patrol. gr.* Migne, t. XLVIII, p. 831. — On dit quelquefois que la persécution violente ne peut pas étouffer une religion : c'est faux; voyez BOISSIER, *La fin du Pagan.*, t. I, p. 457 ; — DE CHAMPAGNY, *Césars du IIIe siècle*, t. III, p. 495-497.

Raisons de la victoire du Christianisme selon RENAN (*Marc-Aurèle*, ch. XXXI) :

I. « Le monde avait besoin d'une réforme morale; la philosophie ne la donnait pas; les religions établies dans les pays grecs et latins étaient frappées d'incapacité pour l'amélioration des hommes » (p. 561). De là, le succès du Christianisme. — Et p. 146, 148 : Les gnostiques « ne combattirent pas la société civile; ils ne cherchèrent pas le martyre, ils

sion que la plume géométrique de Pascal formule de la manière suivante : « Mahomet s'est établi en tuant, Jésus Christ en faisant tuer les siens. Si Mahomet a pris la voie de réussir humainement, Jésus-Christ a pris celle de périr humainement, et au lieu de conclure que, puisque Mahomet a réussi, Jésus-Christ a bien pu réussir, il faut dire que puisque Mahomet a réussi, le Christianisme devait périr, s'il n'eût été soutenu par une force toute divine [1]. »

eurent en aversion les excès de zèle. *Ils eurent la suprême sagesse... Comme toutes les formes religieuses, le gnosticisme améliora,* consola, émut les âmes... Il était excellent pour produire la consolation et l'édification individuelles. »

Pourquoi donc n'a-t-il pas prévalu?

II. L'Église « était une école de joies infinies ». Voilà pourquoi « pour y rentrer quand on en était sorti, on allait au-devant de la mort » (p. 248). — Mais le même RENAN nous apprend, pp. 146, 148, 570, 572, 577, 578, qu'un semblable bonheur est procuré par toutes les religions, même par les associations de spirites.

III. Les promesses d'une immortalité bienheureuse (p. 563). — Et à cette même page 563, il est dit que la croyance à l'immortalité n'est pas particulière à la religion chrétienne. Cf. p. 578.

IV. Si les persécutions sanglantes n'ont pas tué le christianisme à ses débuts, c'est qu'elles sont impuissantes à arrêter les progrès d'une religion; « les mouvements religieux ou sociaux se combattent par le temps et le progrès de la raison » (p. 345). — Et p. 579 : « On peut dire que si le christianisme eût été arrêté dans sa croissance par quelque maladie mortelle, le monde eût été mithriaste... *Il fallut pour l'abattre* (le mithriacisme), *les coups terribles que lui porta l'empire chrétien* ».

1. *Pensées*, 2e partie, art. XII, édit. Bossut. — Nombreux furent en effet les miracles en faveur de l'Évangile : PAPIAS, *ap.* EUS., *H. E.*, III, 39; — JUSTIN, *Apol.* II, 6; *Dialog.*, 121; — IREN., *Adv. Hær.*, II, 32, 4; — ORIGÈNE, *C. Cels.*, I, 46; III, 28. — TERTULL., *De Anima*, 47; *Apol.*, 23 : « Edatur hic aliquis sub tribunalibus vestris, quem dæmone agi constet. Jussus *a quolibet christiano* loqui spiritus ille tam se dæmonem confitebitur de vero, quam alibi Deum de falso ». *Cf. GUILBERT, *La divine synthèse*, t. I, p. 219 sq. (3e éd., 1889).

CHAPITRE IV

HÉRÉSIES [1], SCHISMES, CONTROVERSES

Hérésies gnostiques. — Montanisme. — Unitarisme. — Schismes de Novat et de Novatien. — Controverses sur le baptême.

Nous venons de voir les Juifs et les Gentils se ruer sur le Christianisme naissant pour l'étouffer à son berceau, et contrairement à toutes les possibilités naturelles, le Christianisme non seulement ne pas périr, mais grandir constamment; toutes les puissances réunies de ce monde s'efforcer de renverser une institution faible en apparence, privée de tout appui humain, et tous leurs efforts demeurer impuissants [2]. Pendant trois siècles, malgré les persécutions, la religion nouvelle, semblable à une citadelle inexpugnable, s'élève tous les jours plus haut sur les ruines de Jérusalem et de son temple et sur les restes abandonnés des temples des faux dieux. — Les ennemis du dehors ont cependant des intelligences dans l'intérieur de la place. De faux chrétiens, des hérétiques combattent avec eux, portant à leurs frères des coups non moins redoutables, bien plus douloureux, et tout aussi vains. On connaît d'avance le sort réservé aux hérésies : nées des passions humaines, — orgueil de l'esprit ou corruption du cœur, — elles durent

1. V. au § 14, les hérésies nées et développées au sein du judaïsme. — Tixeront, *Histoire des dogmes*. I, *La Théologie anténicéenne*, in-12, Paris, 1905 (La bibliogr., surtout allemande, complète la nôtre pour ce chapitre et le chapitre suivant).

2. Psalm. II : *Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania?*

quelques années, parfois quelques siècles, et disparaissent ensuite. D'autres les remplacent et disparaissent bientôt à leur tour. Seule la grande Église triomphe de tous les obstacles, demeure toujours debout. L'Église catholique nous apparaît comme un grand fleuve, dont on suit le cours de plus en plus large, depuis Jésus-Christ jusqu'au xx[e] siècle; tandis que les sectes, cours d'eau côtoyant ce fleuve, ni ne remontent si haut, ni ne s'étendent si loin.

§ 28. — HÉRÉSIES GNOSTIQUES[1]

I. Vue générale sur le gnosticisme. — On appelle gnosticisme (γνῶσις, connaissance) certaines hérésies des premiers siècles, que trois caractères communs ont permis de grouper sous un même nom.

1) Le premier caractère[2] est leur prétention de rester cachées au vulgaire, de se limiter à un certain nombre d'hommes privilégiés[3]. Toute l'antiquité jusqu'à Jésus-Christ, si on excepte les Juifs, a distingué deux espèces de connaissances religieuses et scientifiques : une pour les savants et une autre pour le peuple; une science ésotérique pour les intelligences supérieures, pour les pneumatiques ou spirituels, et une science exotérique pour les intelligences faibles, pour les psychiques ou matériels. Les aristocrates de l'esprit ne se sont jamais faits à l'idée d'une doctrine commune à tous les hommes; et il faut chercher là une des raisons de l'opposition qu'ils firent d'abord au Christianisme. Ce dualisme, fruit de

1. Cf. les sources ap. DUCHESNE, *Orig. chrét.*, ch. IX; et TIXERONT, *Hist. des dogmes*, I, p. 187. — AMÉLINEAU, *Essai sur le gnosticisme égyptien*, 1887; — MATTER, *Hist. crit. du gnosticisme*, 2e éd., 1844; — FREPPEL, *Saint Irénée*.

2. * FREPPEL, *Saint Irénée*, leçon X; — BOISSIER, *La fin du Paganisme*, t. I, p. 134-135.

3. Quelques sectes gnostiques cependant, les manichéens par exemple, faisaient exception, aspiraient à une véritable catholicité.

l'orgueil, se voit au premier siècle chez les prêtres d'Égypte, chez les mages de Perse, chez les Brahmanes de l'Inde, dans les écoles philosophiques de la Grèce et de Rome, même et surtout chez les Juifs de la Cabale, infidèles aux traditions de leurs ancêtres. On conçoit qu'il ait essayé de s'introduire dans l'Église. Des chrétiens, ou plutôt des hommes se disant tels, dédaignant les croyances du commun des fidèles, se firent un christianisme à eux, plus savant, pensaient-ils, mais en réalité contraire à l'Évangile et ne laissant presque rien subsister du vrai Christianisme.

2) Le second caractère est l'éclectisme [1]. On l'a dit avec raison, la gnose est un vaste confluent d'erreurs auquel les sources les plus variées sont venues apporter tour à tour leur tribut. Quand mourut Jésus-Christ, bien des écoles philosophiques, anciennes ou nouvelles, divisaient les penseurs; et bien des religions fausses, inventées par l'ignorance et les passions, se partageaient la crédulité publique. Grâce à l'unité de l'Empire romain, toutes ces opinions humaines, diverses et contradictoires, tous les systèmes philosophiques et religieux passaient rapidement d'une province à l'autre, étaient connus en peu de temps. Ce mouvement d'idées, le choc produit par toutes ces croyances opposées, et bientôt la prédication de l'Évangile, en appliquant les esprits aux questions religieuses, firent songer à fondre toutes les doctrines en une seule, à formuler un vaste système philosophico-religieux qui comprendrait tous les autres. Dès avant l'apparition du Christianisme, les païens avait fait cet essai de fusion, qu'ils renouvelleront une dernière fois au IIIe siècle dans leur école néo-platonicienne d'Alexandrie; le Juif Philon l'avait fait pareillement en cherchant à introduire dans la Bible les théories de Pythagore et de Platon. Mais ces tentatives avaient été peu remarquées jusqu'au jour où

1. FREPPEL, leçon XIV.

la lumière de l'Évangile commença à briller dans le monde. Alors la nouvelle religion entra dans les essais de syncrétisme, et donna aux systèmes élaborés un peu de vie, quelque retentissement. Ce sont ces systèmes, plus ou moins mais insuffisamment christianisés, hérétiques par là même, que l'on désigne sous le nom générique de gnosticisme. Dans le principe, la gnose fut plus païenne que chrétienne : le contraire arriva dans la suite.

3) Enfin le troisième caractère commun à toutes ces hérésies est leur objet même : origine du monde, origine et nature du mal [1] : deux questions fondamentales dans la gnose. C'est à les élucider que les gnostiques, à la suite de toute l'antiquité, se sont principalement appliqués; tous leurs systèmes semblent avoir été imaginés pour les résoudre. Les catholiques, alors comme aujourd'hui, admettaient la création *ex nihilo*, et croyaient expliquer le mal en disant qu'il est un abus de la liberté [2] : deux solutions également conformes à la raison et à la foi. En les rejetant, sous prétexte d'incompréhensibles mystères, des esprits téméraires et présomptueux se jetèrent dans d'incompréhensibles erreurs.

Toutes les explications de l'origine du monde proposées par les gnostiques, peuvent se ramener à deux : *a*) matière éternelle, organisée par une cause extrinsèque ; *b*) matière non éternelle, venue à l'existence par voie d'émanation. Dans les deux cas, la cause productrice ou seulement organisatrice est un ou plusieurs Démiurges. Qu'est-ce à dire, Démiurges? On donne ce nom à des êtres qui arrivent les derniers dans une série d'éons ou esprits, tous procédant les uns des autres par émanation, et de moins en moins parfaits à mesure qu'ils s'éloignent davantage de leur source.

Le mal a son siège dans la matière, qui, éternelle ou

1. Clém. d'Alex., *Strom.*, VI, 12; — Tert., *De præscrip.*, 7 ; — Eus., V, 27; — Epiph., *H.*, XXIV, 6.

2. * Cf. Ginoulhiac, *Hist. du dogme*, t. I, l. II, ch. xvii-xix.

non, est toujours essentiellement mauvaise; les Démiurges, auteurs ou organisateurs de la matière, sont conséquemment mauvais aussi : tous les gnostiques s'accordent sur ces deux points. Quelques-uns admettent en outre un premier principe mauvais, distinct de la matière et opposé au bon principe. — Cette explication de l'origine du mal une fois admise, il y aurait impiété à attribuer à Jésus-Christ un corps réel; aussi bien les gnostiques ne lui reconnaissaient-ils qu'un corps apparent, ce qui leur fit donner quelquefois le nom de Docètes (apparents). Bien plus, les œuvres ne pouvant généralement s'accomplir sans un certain concours de la matière, on ne voit pas comment elles pourraient plaire à Dieu. Conséquents ici encore avec eux-mêmes, la plupart des gnostiques, devançant Luther et Calvin, prétendirent que la foi sans les œuvres suffisait au salut.

II. Origine et développement du gnosticisme.

Ier siècle. — 1) **Simon le mage**[1], vivement repoussé par saint Pierre qui refusa en Samarie[2] de lui vendre le pouvoir de faire des miracles, s'érigea en adversaire implacable des apôtres. Le premier, croit-on, il donna à la gnose le caractère d'hérésie en y introduisant des éléments de Christianisme. Voici son système : Il y a un Dieu unique, principe de toutes choses. Invisible par lui-même, il peut se manifester par sa vertu qui n'est autre que Simon. Au commencement des temps, la vertu divine, c'est-à-dire Simon, donna naissance à un premier éon ou esprit, Ἔννοια, qui est sa première pensée; et Ἔννοια, à son tour, créa[3] toute une série d'autres éons. Les derniers éons de la série, jaloux de la puissance

1. Act., VIII; — *Philosoph.*, VI; — Iren., I, 23; — Epiph., XXI, 1.
2. Act., VIII, 9-25.
3. On prend ici *créer* dans un sens large, les simoniens et toute l'antiquité païenne ayant méconnu l'idée de création *ex nihilo* qui est particulière à la Bible.

créatrice de leur mère, créèrent la terre, œuvre d'ignominie, de ténèbres, de mal; et de peur qu'Ἔννοια mécontente ne leur suscitât des rivaux, ils l'attirèrent sur la terre pour l'y retenir captive : ce fut la victoire du mal sur le bien, le désordre triomphant. Il fallut délivrer la céleste captive. C'est pourquoi la vertu de Dieu (Simon), dans ces derniers temps, venait de se manifester trois fois aux hommes : aux Juifs d'abord, comme Fils, sous la forme de Jésus; puis aux Samaritains, comme Père; et enfin, en dernier lieu, aux Gentils, comme Saint-Esprit. Désormais, Simon (vertu de Dieu) ne reparaîtra plus, car il a trouvé Ἔννοια dans le corps d'une belle femme, Hélène, esclave prostituée de Tyr, dont il se fait accompagner partout : tel est le côté théorique du système. — Le côté pratique est beaucoup plus simple : il faut croire à Simon et à Hélène et se faire baptiser en leur nom, il n'y a pas d'autre morale. Aussi les Simoniens étaient-ils fort dissolus; ils regardaient l'impudicité comme une marque de charité parfaite.

2) On doit mettre les **Nicolaïtes**[1] au nombre des disciples de Simon, dont ils partageaient plus ou moins les illusions ou les impostures. Ces hérétiques, célèbres entre tous par leurs mœurs abominables, enseignaient la communauté des femmes. Ils se faisaient appeler Nicolaïtes, du nom de Nicolas, un des sept premiers diacres, à qui ils attribuaient leurs propres désordres. Cette imputation était-elle fondée? Les témoignages des Pères sont contradictoires à cet égard. Si on en croit Clément d'Alexandrie, Eusèbe et saint Augustin, Nicolas serait demeuré toujours pur dans sa foi et dans ses mœurs, et aurait eu seulement le tort de donner prise à la calomnie par une parole indiscrète quoique innocente. On voudrait pouvoir partager ce sentiment; mais comment expliquer

1. Apocal., II et III; — Clem. Alex., *Strom.*, II, 118; III, 25, 26; — Iren., I, 26; III, 11; — *Philos.*, VII, 36.

que ce diacre soit le seul, parmi les sept premiers, dont le nom ne se lise dans aucun martyrologe grec ou latin?

3) **Ménandre**[1], disciple de Simon, Samaritain comme lui, prit la direction des sectes gnostiques après la mort du maître[2]. Il se fit passer pour une nouvelle manifestation de Dieu, et imagina un nouveau baptême, qu'il rendit obligatoire, un baptême d'eau et de feu : grave altération du dogme simonien. Quant à la dépravation des mœurs, elle devint de plus en plus révoltante.

IIe siècle. — Les principaux représentants de la gnose, après Ménandre, furent Saturnin et Basilide.

1) Voici le système du Syrien **Saturnin**[3] : Au sommet de toutes choses est un Dieu unique, de qui procède une série d'éons s'engendrant les uns les autres et de moins en moins parfaits à mesure qu'ils s'éloignent davantage du premier principe; les sept derniers, parmi lesquels se trouve le dieu des Juifs, ont créé le monde visible, œuvre mauvaise. Par pitié, le Dieu suprême a communiqué une étincelle de sa propre vie à quelques hommes; ceux-ci, devenus bons par cette divine communication, se sont vus en butte à la persécution des autres. De là, nécessité d'une rédemption : le Christ, éon supérieur, est descendu sur la terre pour affranchir de la tyrannie des méchants ceux qui ont reçu l'étincelle divine; de cet affranchissement (rédemption), chacun bénéficie par la foi seule, par la foi en un Christ revêtu des seules apparences de l'humanité. — Le système de l'Alexandrin **Basilide** est diversement présenté par les plus anciens témoins de la tradition : les *Philosophoumena* et saint Irénée. C'est pourquoi nous renonçons à en donner une idée même générale[4].

1. Iren., I, 23.
2. Sur la mort tragique de Simon : Hergenroether, t. I, p, 322; — Héfélé, dans le *Dict. theol.* Goschler.
3. Iren., I, 24; — *Philos.*, VII, 28; — Epiph., *Hær.*, 20.
4. *Duchesne, p. 140 sq.; — Freppel, leçon XIIIe.
Sur **Carpocrate**, autre gnostique alexandrin, v. Iren., I, 25; —

2) **Valentin** [1], Égyptien d'origine, mort à Rome après y avoir séjourné environ vingt ans (140-160), dogmatisa vers le milieu du IIe siècle, et donna à la gnose son dernier développement.

Au sommet de l'échelle des êtres, sont deux principes mâle et femelle, l'abîme et le silence, desquels procèdent trente éons, deux par deux, mâle et femelle pareillement. Sophia, dernier éon et partant le moins parfait, a enfanté une seconde Sophia, être matériel et informe, qui a été bannie du ciel. Sophia II exilée a enfanté le Démiurge ou âme du monde; et, à eux deux, ils ont produit l'univers visible avec tout ce qu'il renferme. — L'homme, œuvre de leurs mains, se compose de trois éléments dont un hylique ou matériel, un autre psychique (l'âme), principe de la sensation, et le troisième pneumatique (l'esprit). Il y a ainsi trois espèces d'hommes, selon la prédominance de l'un ou de l'autre de ces éléments : les *hyliques*, les *psychiques* et les *pneumatiques*. A la première espèce appartiennent les païens, qui suivent les désirs de la chair; à la deuxième, les Juifs et la plupart des chrétiens; à la troisième, les seuls gnostiques. — Le Christ est venu sur la terre pour réunir en une même Église tous les pneumatiques, seuls capables de faire leur salut. Il leur suffit, pour se sauver, d'accomplir un précepte : *croire* à la doctrine du Sauveur; à cette condition, leurs âmes, après la mort, retourneront au Père [2].

3) **Marcion** [3] donna au gnosticisme de son contemporain Valentin une forme à la fois plus simple, plus pratique et moins éloignée du vrai Christianisme.

Philos., VII, 32; — CLEM. ALEX., *Strom.*, III, 2; — EPIPH., *Hær.*, 27; — — DUCHESNE, p. 153; — FREPPEL, p. 269; — HERGENROETHER, t. I, p. 365.

1. IREN., I, 1; — *Philos.*, VI, 21-37; — TERT., *Adv. Valentinianos*; — EPIPH., *Hær.*, 31; — THEOD., *Hær.*, I, 7; — — HEINRICI, *Die Valent. Gnosis* (Hanovre, 1871).

2. *FREPPEL, *Saint Irénée*, leçon XIIe.

3. TERTULL., *Adv. Marc.* (*Cf. D'ALÈS, *Tert.* 1905, p. 50-60); — IREN., I, 25; — *Philosoph.*, VII, 29 sq. — — TILLEMONT, t. II, p. 266 sq.; — VIGOUROUX, *Les Livres saints et la critique rationaliste*, t. I, p. I, première époq., ch. II.

C'était un moine, moine-prêtre probablement, originaire de Sinope (Pont). Excommunié par son père, évêque, pour faute contre les mœurs [1], il alla à Rome, espérant y obtenir une prompte absolution; mais l'Église romaine refusa de l'admettre à sa communion, à moins d'une lettre favorable de son évêque. Irrité de ce refus, il adopta, tout en la modifiant, l'hérésie de **Cerdon**, gnostique syrien, qui dogmatisait en ce moment dans la ville éternelle. Bientôt il prit la direction de la secte. Son système était celui-ci : Il y a trois êtres coéternels et indépendants [2] : un Dieu bon, un Dieu mauvais inférieur au premier, et la matière ; c'est le Dieu bon qui a envoyé Jésus-Christ, fondateur de la religion chrétienne; le Judaïsme et l'organisation du monde sont l'œuvre du Dieu malfaisant. Conséquences : il y a une opposition absolue entre l'Ancien et le Nouveau Testament; tout produit de la matière est mauvais; Jésus-Christ n'a eu que les apparences d'un corps humain, et n'a pu souffrir ni mourir; le dogme de la résurrection des corps est impie; chacun est tenu à la continence perpétuelle et absolue, et à l'abstinence, en tout temps, de viande et de vin; on doit rejeter tous les Livres de l'Ancien Testament, et ne conserver des Livres du Nouveau que les moins judaïsants, c'est-à-dire dix épîtres de saint Paul et l'évangile de saint Luc.

Cette secte fit de rapides progrès, tant en Orient qu'en Occident, et ne disparut tout à fait qu'au VIe siècle. Plusieurs raisons expliquent ce succès relatif : A la différence des autres gnostiques, les marcionites regardaient les œuvres comme nécessaires au salut, pratiquaient réellement de grandes austérités, affectaient même parfois la recherche du martyre. De plus, organisés à l'instar des catholiques, ils avaient des évêques, des prêtres, des

1. D'après le PSEUDO-TERTULLIEN, II, 17, et saint ÉPIPHANE.
2. Ainsi a compris saint ÉPIPHANE. Cependant l'ensemble de la doctrine porterait à croire que Marcion regardait le Dieu mauvais comme un esprit subalterne émanant du dieu suprême (FREPPEL, p. 268).

paroisses, faisaient enfin au vrai Christianisme une plus large place que les autres gnostiques [1].

4) **Bardesane** [2] (154-222), originaire d'Édesse, faisait tout dériver d'un bon et d'un mauvais principe, de Dieu et de la matière. Son système est du reste très peu connu, Eusèbe en ayant parlé fort brièvement. A en juger par des témoignages d'un âge postérieur, il n'était guère qu'un mélange des doctrines de Valentin et de Marcion, sauf une part plus grande faite aux idées chrétiennes. — Un fils de l'hérésiarque, Harmonius, poète et musicien, mit en vers les erreurs paternelles, qui, deux siècles plus tard, étaient encore chantées par les Bardesanistes. Saint Ephrem connut ces poésies hétérodoxes; et ce fut pour les faire oublier qu'il composa [3], sur le même rythme et dans la même langue (le syriaque), des hymnes orthodoxes que chantèrent les vrais fidèles.

IIIe siècle. — Le gnosticisme entre, pendant ce siècle, dans une autre phase. Teinté de Christianisme par Simon et Ménandre, conduit à ses derniers développements par Valentin, et simplifié par Marcion, il va prendre avec **Manès** († vers 277) [4] une forme nouvelle et surtout plus durable :

1. La plus ancienne église chrétienne qui subsiste encore aujourd'hui, est une église marcionite, au village actuel de Deir-Ali (sud de Damas); elle remonte à l'an 318 de l'ère chrétienne (DUCHESNE, p. 165).

2. DUVAL, *La littérature syriaque* (Paris, 1899), p. 241; — Bibl. dans le *Dict. théol.* de VACANT.

3. *Hymnes contre les hérétiques* (*opp.*, éd. Assemani, II, 437).

4. ARCHELAI (episcopi) *Acta disp. cum Manete*, dans *P. G.*, X, 1429 sq. (cf. *ERMONI, dans *Q. H.*, oct. 1903, p. 338); — AUG., *Contra ep. fundamenti* (*P. L.*, XLII, 173-206). L'*Epistola fundamenti* est un écrit de Manès; — CYR. HIEROS., *Catech.*, 6; — EPIPH, *Hæres.*, 66; — PIERRE DE SICILE (vers 870), *Historia manichæorum*, éd. GIESELER (Goettingue, 1846; Appendice, 1849); — PHOTIUS, *Contra Manichæos* (GALLAND, *Biblioth.*, t. XIII); — TILLEMONT, *Mémoires*, t. IV, p. 367-411 (donne la littérature du sujet); — DE CHAMPAGNY, *Cés. du IIIe siècle*, t. III, p. 211 sq.; — ERMONI, *Manès et le Manichéisme*, dans *Q. H.*, oct. 1903 (donne la bibl., p. 337-339); — BAUR, *Das Manicheische Religions-*

1) Cubricus (nom primitif de Manès) n'était âgé que de sept ans lorsqu'il entra comme esclave chez une riche veuve persane. Cette femme, qui n'avait ni enfants ni proches parents, l'affranchit, l'adopta, le fit instruire dans la religion des mages, et le constitua héritier de toutes ses richesses. A douze ans, le jeune parvenu se trouva, par la mort de sa bienfaitrice, en possession d'une grande fortune, ce qui lui donna sans doute quelque orgueil : il voulut être prophète, créer une nouvelle religion. — D'abord il se fit appeler Mani (vase d'élection, parole divine) ; ses disciples, plus tard, l'appelèrent Manichée (qui verse la manne) ; mais la postérité lui a donné le nom de Manès (insensé). Il étudia des livres gnostiques, trouvés chez la veuve, composés par l'Arabe Scythianus au IIe siècle ; se fit un système à lui ; et dogmatisa en divers lieux, surtout à Ctésiphon. Attiré à Carrhes[1], dans l'Osrhoène, par saint Archélaüs évêque de cette ville, il soutint contre le prélat une dispute publique, dont il sortit confondu, de l'aveu de quatre philosophes païens pris pour arbitres. Peu de temps après cette humiliation, il périt misérablement, écorché vif avec un roseau aigu par ordre du roi de Perse. Son crime était d'avoir laissé mourir le fils du monarque après s'être vanté de le guérir. On empailla sa peau et on la suspendit dans un lieu public, où chacun pouvait encore la voir au temps de saint Épiphane.

2) Voici son système : Un bon et un mauvais principe, Dieu et Satan. Le premier, entouré de bons éons auxquels il a donné naissance, demeure dans les régions supérieures, resplendissantes d'une éternelle lumière ; le second habite, avec les mauvais éons qu'il a produits, les régions inférieures, remplies d'épaisses ténèbres. Ce sont deux puissances hostiles qui ne sauraient vivre en paix. Effectivement elles entrent en lutte sur les confins des deux

system (Tubingue, 1831) ; — HARNACK, *Texte und Untersuchungen*, I, 3, p. 138.

1. Peut-être à Cascar en Arménie. V. § 24.

empires[1]; dans l'ardeur de la lutte elles se mêlent, et du mélange résulte le monde actuel, composé de bons et de mauvais éléments. Du bon principe viennent les âmes et le Christianisme; du mauvais procèdent la matière, le paganisme et le judaïsme. En somme, le mal, qui règne seul dans les régions situées au-dessous de la terre, est prépondérant sur la terre même, moindre dans les planètes, nul dans la lune, dans le soleil et dans les régions plus élevées où resplendit une pure et perpétuelle lumière. — Après la mort, les âmes restées pures passent dans la lune, et de là dans le soleil où elles demeureront éternellement. Les autres, soumises à la métempsycose, entrent dans des corps d'hommes, d'animaux ou de plantes; et sont finalement reçues dans l'astre solaire si elles parviennent à se purifier, précipitées dans les régions ténébreuses, sous terre, si elles ne se relèvent pas de leurs fautes[2]. — Le Christ, fils de Dieu, est venu ici-bas, revêtu des apparences seulement de l'humanité, pour aider les âmes à triompher du mal et à se dégager de la matière. Le Paraclet promis a déjà fait son apparition : il est Manès lui-même, ou tout au moins il demeure en Manès.

3) Les manichéens se divisaient en deux catégories : élus et auditeurs. Les premiers étaient astreints à une continence absolue, à des jeûnes fréquents et rigoureux, à l'abstinence de vin, de chair, de poisson, d'œufs et de laitage. Il leur fallait vivre de la vie contemplative, n'exercer aucune profession, ne pas même cueillir les fruits ou récolter les légumes nécessaires à leur subsistance, par respect pour les âmes humaines qui pouvaient être enfermées dans les fruits de la terre. De leurs rangs étaient tirés tous les membres de la hiérarchie, savoir : 12 maîtres, sous la direction d'un chef unique, figurant les apôtres et Jésus-Christ; 72 évêques, en souvenir apparemment des 72 dis-

1. *De Champagny, *Cés. du IIIe s.*, t. III, p. 218.
2. *De Champagny, p. 222.

ciples; des prêtres et des diacres en nombre illimité [1]. — Les auditeurs, moins parfaits que les élus, étaient autorisés à contracter mariage, non toutefois à procréer des enfants parce que cela ne se pouvait faire sans enfermer des âmes, filles de la lumière, dans des prisons maudites de chair humaine. Ils pouvaient cultiver la terre et en cueillir les fruits, pour l'alimentation des élus; manger la chair des animaux, mais non leur donner eux-mêmes la mort; exercer des métiers ou des professions, mais non le métier de la guerre. C'étaient là des concessions à la faiblesse ou à la nécessité; encore ne pouvait-on en user sans pécher, toute œuvre dans laquelle intervenait quelque chose de matériel étant nécessairement mauvaise; mais les prières des élus effaçaient les péchés des auditeurs.

4) Aucune secte, pendant les trois premiers siècles, n'a égalé en puissance la secte manichéenne; aucune, dans la suite, à l'exception toutefois de l'arianisme et du protestantisme, n'a créé à l'Église d'aussi grands dangers. Son fondateur venait à peine de mourir, qu'on la voit se répandre dans tout l'Empire romain, en Perse où elle avait commencé, et jusque dans l'Inde et en Chine. Si nulle part elle ne devient la religion d'un peuple, presque partout elle recrute de nombreux partisans, et trouve, chose difficile à l'hérésie, le secret d'une assez longue durée. Quoique poursuivie en général avec une extrême vigueur par tous les gouvernements [2], quoique divisée en un très grand nombre de sectes secondaires (soixante-dix au temps de Théodoret), elle parvient à se maintenir pendant mille ans et plus, tantôt paraissant au grand jour, tantôt et le plus souvent se tenant dans l'ombre et le mystère comme une

1. Cette constitution de la hiérarchie manichéenne ne remonte pas tout à fait au fondateur de la secte.

2. Dioclétien condamna les manichéens au feu (287, *Codicis Gregoriani fragmenta* XIV, n° 4 : *De maleficis et Manichæis*). Les empereurs chrétiens adoucirent la peine (*Code Théodosien*, XVI, n° 9). Mais Justinien II rétablit (690) le bûcher contre les Pauliciens.

société secrète. On la retrouve, sous différents noms, dans les Priscillianistes d'Espagne au VI[e] siècle, dans les Pauliciens [1] d'Arménie au VII[e], dans les Bogomites [2] de Bulgarie au X[e], dans les Patarins [3] d'Italie, dans les Cathares (purs) et Albigeois de France. — Ce grand développement et cette longue durée s'expliquent par les raisons suivantes : la puissante organisation de la secte, calquée sur celle de l'Église; l'attrait des initiations secrètes; l'espoir de trouver une solution claire à toutes les diffficultés d'ordre scientifique ou religieux; l'austérité apparente ou réelle des élus, qui attirait des âmes nobles ou orgueilleuses; les infâmes débauches du grand nombre, qui plaisaient aux âmes voluptueuses.

§ 29. — MONTANISME [4]

La gnose nous est apparue comme un ensemble de doctrines où se rencontrent, dans un mélange bizarre, tous les excès du rationalisme et tous les égarements d'un faux mysticisme, une confiance aveugle à la raison humaine et une foi non moins aveugle au surnaturel. Le Montanisme n'a que le second de ces deux caractères. C'est une secte d'illuminés très dédaigneuse de la science. Elle maintient cependant la distinction entre

1. SCHMIDT, *Historia Paulicianorum* (Copenh., 1826). — *BLANC, *Hist. de l'Égl.*, leçon 85, n. 5. — ROHRBACHER, LVI. — Ils prétendaient suivre la doctrine de l'apôtre saint Paul.

2. Ainsi appelés, de leur chef qui prit un second nom : *Bogomile* (du slave *Bog* = Dieu, *mile* = ami; même sens que *Théophile*). — Cf. VERNET, dans le *Dict. th.* VACANT, art. *Bogomiles;* — Louis LÉGER, *L'hérésie des Bogomiles en Bosnie et en Bulgarie au moyen âge,* dans *Q. H.*, 1870, t. VIII, p. 479 sq. — V. art, *Bulgarie,* dans le *Dict. th.* VACANT.

3. Ainsi appelés du *Pater* qu'ils disaient suffire pour toute prière.

4. EUS., *H. E.*, V, 3, 14-19; EPIPH., *Hær.,* 48, 49. — TERT., *De Pudicitia, De Fuga, De Jejunio, de Monogamia.* — — Cf. DUCHESNE. *Les Origines chrétiennes,* p. 229; — HEFÉLÉ, art. *Montan,* dans *Dict. théol.* GOSCHLER; — ERMONI, *La Crise montaniste,* dans *Q. H.*, juill 1902; — *D'ALÈS, *La Théol. de Tert.* (1905), ch. IX.

pneumatiques et psychiques, désignant ainsi ses adeptes et les catholiques; et par là elle se rattache encore à la gnose.

Montan, assyrien d'origine, entre dans l'histoire à l'âge de la maturité, vers le milieu du second siècle. Il avait été païen, peut-être prêtre de Cybèle. Après sa conversion, on le vit tomber fréquemment dans des extases singulières, qu'il prétendait être des opérations du Saint-Esprit. Était-ce épilepsie, possessions diaboliques, état magnétique, imposture? On peut faire à cet égard toutes les conjectures, et toutes ont été faites avec quelque vraisemblance. Deux femmes opulentes, Priscille et Maximille, eurent de semblables extases [1], et soit illusion de l'esprit, soit passion de la chair, elles quittèrent leurs maris pour s'attacher à Montan, avec qui elles partagèrent l'honneur de diriger la secte. Les trois extatiques se mirent à prophétiser, sous l'influence, disaient-ils, du Saint-Esprit, et à enseigner des choses contraires à la croyance et à la pratique de l'Église; c'était en 156 d'après saint Épiphane, en 172 d'après Eusèbe. Voici leur doctrine :

Dieu le Père a donné le judaïsme au monde encore enfant, et Dieu le Fils, l'Évangile au monde adolescent. Aujourd'hui que le monde est arrivé à sa maturité et que la fin des temps approche, le Saint-Esprit, promis par Jésus-Christ, est « venu enseigner toute vérité »; il habite pleinement en Montan et se communique aussi à quelques autres personnes d'élite, dont il fait des prophètes et des prophétesses. — Cette troisième loi est plus parfaite que les deux autres : jeûnes très nombreux et très rigoureux [2]; interdiction des secondes noces; défense de fuir [3] le mar-

1. Tert., *De Anima*, 9; — De Champagny, *Les Antonins*, t. III, p. 174.

2. Héfélé, dans *Dict. théol.* Goschler, p. 267. — Cf. Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 231. — L'habitude des montanistes d'avoir, en priant, le bout de l'index appuyé contre le nez, leur fit donner le sobriquet de *nez chevillés* (Epiph., XLIII, 14).

3. Tert., *De Fuga*; — *Cf. D'Alès, *Tert.* (1905), p. 454 sq.

tyre, exhortation à le chercher; non-rémission des péchés mortels commis après le baptême, encore que les prophètes de la secte (pas les prêtres catholiques) aient le pouvoir de les remettre; proscription des arts, de la guerre, des spectacles; matérialité et immortalité tout ensemble de l'âme; origine simplement ecclésiastique de la distinction entre laïques et clercs.

Les Montanistes prétendirent tout d'abord rester en communion avec l'Église, former seulement dans son sein une société plus parfaite, constituer une société de pneumatiques parmi la multitude des psychiques. On les toléra quelque temps. Dans le principe il n'était pas clair que leur réforme, plus disciplinaire que dogmatique, fût toute mauvaise; et l'on sait qu'à cette époque, le don de prophétie n'était pas rare [1]. Mais quand l'esprit de schisme et d'hérésie fut manifeste, plusieurs conciles, les premiers dont l'histoire fasse mention depuis celui de Jérusalem, se réunirent (IIe siècle) en Asie Mineure[2], et séparèrent de la communauté chrétienne les nouveaux dogmatiseurs; les apologistes les combattirent[3] les martys de Lyon, du fond de leur prison, écrivirent contre eux [4] aux Églises d'Asie et de Phrygie, et députèrent Irénée au pape Éleuthère; ce dernier, puis Victor et surtout Zéphyrin les condamnèrent à leur tour. Alors les montanistes se constituèrent en Eglise séparée. Pépuze, en Phrygie, devint leur centre principal; ce qui leur fit donner le nom de Pépuziens ou Phrygiens, Cataphrygiens. Dans cette ville, ville sainte, nouvelle Jérusalem, résidait un patriarche, chef de toute la secte; au deuxième rang venaient des dignitaires appelés *Cenones*, et au troisième seulement, des évêques. — Ces hérétiques se divisèrent en plusieurs sectes, dont la plus connue est celle des Tertullianistes, fondée par le

1. *Duchesne, p. 228-229.
2. Héfélé, t. I, p. 77 sq.
3. Apollinaire d'Hiéraple, Miltiade, Sérapion d'Antioche, Apollonius d'Éphèse (Eusèbe, *H. E.*, V).
4. Duchesne, *Les Origines chrétiennes*, p. 233.

malheureux Tertullien. Malgré leurs divisions, ils se propagèrent dans la majeure partie de l'Empire romain, et ne disparurent totalement qu'au VIe siècle [1], en même temps que les Marcionites [2].

§ 30. — UNITARISME [3]

I. Un rigorisme excessif, fondé sur de prétendues révélations privées, est le caractère propre du montanisme; la suppression du dogme de la Trinité au nom d'une fausse raison, constitue l'unitarisme. C'est dire qu'il n'existe aucun lien de parenté entre ces deux hérésies; s'il y a des rapports, ce sont des rapports d'opposition. Tandis que l'une, soutenue par des illuminés, dénature la

1. « Après Tertullien, il n'y a plus trace du montanisme en Occident ». DUCHESNE, p. 236.

2. RENAN, cherchant dans son *Marc-Aurèle* les causes du triomphe de l'Église sur l'hérésie montaniste, dit : « Ce qui assura le triomphe de l'Église orthodoxe, ce fut le talent de ses polémistes » (p. 225). — Le même Renan dit, p. 233, que Tertullien fut le « seul homme de grand talent littéraire que l'Église ait compté dans son sein durant trois siècles », — contradiction d'autant plus choquante que ce *seul homme de grand talent littéraire* fut montaniste fougueux dans les dernières années de sa vie.

Une page plus loin, dans le même ouvrage, Renan n'attribue plus au talent des polémistes le triomphe de l'Église orthodoxe; il en fait honneur au « rare bon sens de l'Église générale », à « ce parti de bon sens moyen qui l'a toujours emporté dans les luttes de l'histoire de l'Église » (p. 234-235). — Mais voilà que ce bon sens moyen qui *l'a toujours emporté dans les luttes de l'histoire de l'Église* est dit, p. 633, avoir fait presque toujours défaut à cette même Église : « Désormais (à partir de la fin du IIe siècle), les conciles obéissent à des tourbes monacales, à des fanatismes infimes. Dans tous les conciles c'est le dogme le plus superstitieux qui l'emporte ».

3. TERTULLIEN, ÉPIPHANE, THÉODORET, EUSÈBE.

DUCHESNE, *Les témoins anténicéens du dogme de la Trinité* (Amiens, 1883); — PETAU, *De theolog. dogmat.;* — GINOULHIAC, *Hist. du dogme chrétien pendant les trois premiers siècles*, 3 vol., 2e éd., Paris, 1855; — CRUICE, *Histoire de l'Église de Rome sous les pontificats de Victor, Zéphyrin et Calliste* (1865); — NEWMAN, *Hist. des développements de la Doctrine chrétienne* (traduit de l'angl., in-8, Paris, 1848); — ‡ HARNACK, *Précis de l'Hist. des dogmes* (trad. de l'all. par Choisy, in-8, Paris, 1895).

morale en ajoutant à sa légitime sévérité, l'autre, patronnée par des semi-rationalistes [1], dénature le dogme en supprimant le mystère. — Les unitaires n'admettent dans l'être divin qu'une seule personne, parce que la Trinité leur paraît mettre en péril le dogme de l'unité de Dieu. D'accord sur ce point, ils se divisent au sujet de Jésus-Christ. Les uns [2] raisonnent ainsi : Jésus-Christ se distingue personnellement de Dieu le Père, l'Écriture et la Tradition en font foi ; donc, Dieu le Père étant vrai Dieu, Jésus-Christ n'est qu'un homme. Les autres [3] disent : Jésus-Christ est Dieu, l'Ecriture et la Tradition l'attestent ; donc il est Dieu le Père en personne ; d'où le nom de *Patripassiens* donné à ces derniers, parce que, selon eux, Dieu le Père, indistinct du Fils et du Saint-Esprit, aurait souffert et serait mort sur la croix [4].

II. **Théodote de Byzance** [5], tanneur de profession quoique très versé dans les belles-lettres, avait renié la foi sous Marc-Aurèle. La honte le fit s'éloigner ; il vint à Rome vers 192 ; et là, comme on lui reprochait son apostasie, il pensa se justifier en disant qu'il avait renié un homme (Jésus-Christ) et non un Dieu. Cette hérésie lui attira, de la part du pape saint Victor († 199), une sentence d'excommunication. — Un autre **Théodote,** banquier, disciple du précédent, renchérissant encore sur la doctrine du maître, prétendit que Melchisédech était supérieur à Jésus-Christ. A ses yeux, le roi-pontife de Salem, n'ayant « ni père, ni

1. Unitarisme, « simple produit du rationalisme hellénique et spécialement de la philosophie positive d'Aristote » (Duchesne, *Les Orig. chr.*, p. 255-256) ; — Réaction contre le gnosticisme (Freppel, *Origène*, t. I, p. 122 ; Moehler, *Hist de l'Égl.*, t. I, p. 291).
2. Les deux Théodote, Artémon, Paul de Samosate, etc. — Cf. Tixeront, *Hist. des dogmes*, t. I (1905), p. 310.
3. Praxéas, Noët, Sabellius, etc.
4. Cf. *Ginoulhiac, *Hist. du dogme*, l. IX, ch. x.
5. *Philos.*, VII, 35 ; X, 23 ; — Eus., V, 28 ; — Epiph, *H.*, 54. — *De Champagny, *Cés. du III*[e] *s.*, t. I, p. 191 ; — Freppel, *Origène*, t. I, p. 125.

mère, ni généalogie, ni commencement ni fin, mais étant prêtre éternel, assimilé au fils de Dieu », ne pouvait pas être un homme : c'était évidemment une vertu céleste, remplissant auprès des anges le même ministère que Jésus-Christ homme auprès des hommes. — **Artémon** [1], autre disciple du tanneur, dogmatisa, comme les deux précédents, à Rome, où il se fit excommunier par le pape saint Zéphyrin (199-217). Il fut, avant Paul de Samosate, le principal docteur de la secte, au service de laquelle il mit toutes les ressources d'une dialectique subtile [2], puisée dans les œuvres d'Euclide, d'Aristote, de Théophraste et de Galien. Il osa prétendre, et ses disciples avec lui, que personne, dans l'Église, avant Zéphyrin, n'avait enseigné la divinité de Jésus-Christ. et que ce dogme n'était pas dans l'Écriture.

Un docte catholique du temps, probablement [3] Caïus, prêtre de Rome, composa contre ces impies blasphémateurs un ouvrage, dont on peut lire encore quelques précieux et trop rares fragments dans l'histoire ecclésiastique du semi-arien Eusèbe. Voici une partie presque textuelle de son argumentation : « La divinité de Jésus-Christ est prouvée par les divines Écritures et par la Tradition. Plusieurs de nos frères, Irénée, Méliton, Justin, Miltiade, Tatien, Clément et autres (*aliosque quam plurimos*) enseignent et prouvent ce dogme dans leurs écrits (in quorum omnium libris Christi divinitas adstruitur... in quibus in Christum Deum simul atque hominem prædicarunt). Le pape Victor a eu la même croyance : les hérétiques ne peuvent le nier sans calomnier ce Pontife; ils n'ignorent pas qu'il a séparé de la communion des fidèles le père de leur impiété, Théodote le tanneur.

1. Eus., V, 28, *P. G.*, t. XX, col. 512-514 ; — Epiph., LXV, 1, *P. G.* t. XLII, col. 13 ; — Théod., *Hæret*, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 389 ; — Photius, *Biblioth.*, 48, *P. G.*, t, CIII, col. 85.
2. *Freppel, *Origène*, t. I, p. 126.
3. *Batiffol, *La Littérature grecque*, Paris, 2e éd., 1898, p. 145.

Enfin, les psaumes et les cantiques composés dès les premiers temps par les fidèles, célèbrent le Christ, Verbe de Dieu, et lui attribuent la divinité (*Christum Verbum Dei concelebrant, divinitatem ei tribuendo*). — Quant aux saintes Écritures, ces hérétiques les altèrent audacieusement. Ce qui le prouve avec évidence, c'est que les exemplaires qu'ils en donnent diffèrent les uns des autres, chacun modifiant le texte sacré à sa manière. C'est là un très grand crime, il leur est difficile de ne pas en convenir (quantæ porro audaciæ sit ejusmodi facinus, ne ipsos quidem ignorare credibile est); car enfin, ou bien ils croient que les saintes Écritures n'ont pas été dictées par le Saint-Esprit (*a sancto Spiritu dictatas esse non credunt*), et alors ils sont infidèles et pas chrétiens, ou bien ils se croient plus sages que le Saint-Esprit, et dans ce cas ils sont possédés du démon [1]. »

Paul de Samosate [2], ainsi appelé du lieu de sa naissance, est le plus célèbre personnage de la secte. Né païen, puis converti au Christianisme dont il n'eut jamais l'esprit, et fait évêque d'Antioche (260), il donna, sur ce siège éminent, le scandale d'une vie toute séculière, pleine de faste et d'arrogance. Il ne sortait pas sans un cortège magnifique : serviteurs qui le précédaient, serviteurs qui le suivaient, et, à ses côtés, des secrétaires auxquels il dictait des lettres, plus deux jeunes et belles femmes (*subintroductæ*) avec lesquelles il cohabitait. « Dans son église il avait un trône comme celui des rois ou un tribunal comme celui des proconsuls; comme ceux-ci, un rideau derrière lequel il se dérobait avant de rendre ses sentences. Sa parole était ardente et animée; hommes et femmes réunis pêle-mêle pour l'entendre l'applaudis-

1. Eus., *H. E.*, V, 28. — A noter que les deux Théodote et Artémon croyaient cependant à la naissance surnaturelle de Jésus-Christ par l'opération du Saint-Esprit (Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 253).

2. Eus., VII, 27-30. — Schwab, *Diss. de Paulo Samos.* (Wurtzb., 1839).

saient, bondissaient d'admiration et agitaient leurs mouchoirs comme au théâtre; les gens calmes étaient mal notés. Le sujet de ses harangues, c'était sa propre glorification, la critique des anciens docteurs de l'Église. Le jour de Pâque, les femmes chantaient à l'église, au lieu des psaumes, un hymne de Paul en l'honneur de Paul [1] ». — Qu'un tel homme soit tombé dans l'hérésie, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Soit donc que sa raison orgueilleuse répugnât au mystère, soit qu'il voulût faciliter à Zénobie, reine de Palmyre, dont il était sujet, le passage du judaïsme à l'Évangile, soit même qu'il voulût seulement faire acte de bon courtisan en rapprochant ses croyances des doctrines judaïques [2], il nia les deux dogmes de la Trinité et de l'Incarnation.

Trois conciles se tinrent à Antioche même contre lui. Dans le premier (264), très nombreux et présidé par Firmilien de Césarée en Cappadoce, l'hypocrite prélat déclara n'avoir jamais professé les erreurs qu'on lui imputait; on voulut bien se contenter de cette déclaration. Dans le second, que paraît avoir présidé le même Firmilien, il fut convaincu d'hérésie; mais comme il promit de se rétracter, on différa la condamnation, dans l'espoir de le ramener par la douceur. Enfin, dans un troisième (fin 269), auquel se trouvèrent soixante-dix à quatre-vingts évêques sous la présidence d'Hélénus de Tarse en Cilicie, il fut déposé et excommunié. Les Pères de ce concile publièrent leur sentence par lettre synodale, adressée « à Denys, évêque de Rome, à Maxime, évêque d'Alexandrie, à tous les évêques et diacres et à toute l'Église catholique qui est sous le ciel ». Denys était mort quand la lettre arriva

1. *De Champagny, *Cés. du III[e] s.*, t. III, p. 136 ; — Héfélé, *Conciles*, t. I, p. 121. — Ces détails sont tirés de la lettre du concile d'Antioche (269) annonçant au pape Denys la condamnation de Paul de Samosate.

2. *De Champagny, p. 66; — Héfélé, *Conc.*, t. I, p. 118 ; — Moehler, *Hist. de l'Égl.*, t. I, p. 294.

à Rome; ce fut son successeur, Félix Ier, qui la reçut. La réponse ne se fit pas longtemps attendre; elle était adressée à l'évêque et au clergé d'Alexandrie : le Pape confirmait la sentence portée, et définissait avec précision la vraie doctrine. — Quoique régulièrement déposé, Paul, soutenu probablement par Zénobie, refusa de livrer son palais à Domnus, son successeur. Chose étonnante! il en fut expulsé, en 272, à la demande des fidèles, par Aurélien, païen dévot et persécuteur de l'Église. Cet empereur, amené à Antioche par sa guerre avec la reine de Palmyre, décida « que l'édifice contesté devait être remis à ceux qui correspondaient avec les évêques d'Italie et *l'évêque de Rome*[1] ». — La secte des Pauliniens disparut vers la fin du IVe siècle.

III. La seconde classe d'Unitaires, *les Patripassiens*, fut moins nombreuse et moins remarquée.

Praxéas, le premier, enseigna que Jésus-Christ était Dieu le Père fait homme. Originaire d'Asie Mineure, où il avait confessé la foi sous Marc-Aurèle, il vint à Rome vers la fin du IIe siècle, et y dogmatisa en même temps que Théodote le tanneur. L'Église romaine exigea une rétractation, pendant que Tertullien écrivait son *Adversus Praxeam*[2]. Le novateur se soumit; puis, oubliant sa rétractation écrite, se remit à prêcher ses premières erreurs et mourut impénitent. — **Noët**[3], réfuté par saint Hippolyte, *Contra Noetum*[4], enseignait absolument la même doctrine, à Smyrne sa patrie. Il ne paraît pas être venu lui-même à Rome, mais plusieurs de ses disciples y apportèrent le venin de l'hérésie. Le pape Victor,

1. Eus., *H. E.*, VII, 30. — De Champagny, *Césars du IIIe siècle*, t. III, p. 139.
2. *Duchesne, *Orig. chrétiennes*, p. 262-263.
3. Νοητος, d'où le nom de ἀνόητοι (insensés) donné à ses disciples.
4. *P. G.*, t. X, p. 803 sq.; — *Philos.*, IX, 7-10; X, 27; — Epiph., *H.*, LVII.

si l'on en croit le *Libellus synodicus* ordinairement exact, condamna cet hérétique dans un synode romain [1].

Sabellius [2], Libyen d'origine, se fit à Rome l'apôtre du patripassianisme, qu'il modifia bientôt, peut-être sans le savoir, dans un sens panthéistique. Praxéas et Noët ne parlaient pas du Saint-Esprit et rejetaient toute Trinité : lui, fit entrer le Saint-Esprit dans son système et admit une sorte de Trinité. A l'en croire, le Père, le Fils et le Saint-Esprit se trouvent en Dieu, non pas sans doute comme trois personnes distinctes, mais comme trois manifestations successives de l'être divin. Dieu créateur, c'est le Père; Dieu rédempteur, le Fils; Dieu sanctificateur, le Saint-Esprit. En d'autres termes, la divinité a fait une triple évolution, dont le résultat a été d'abord le monde, puis l'humanité, et en dernier lieu l'Église [3]. — Excommunié par le pape Calliste [4] vers 218, Sabellius s'éloigna de Rome, et porta ses erreurs en Asie et en Égypte. Les succès de sa propagande dans la Pentapole libyenne, armèrent contre lui le zèle de saint Denys d'Alexandrie († 264), qui informa le pape Sixte II et écrivit contre l'hérésie. Mais il arriva au saint évêque ce qui arrive assez souvent aux plus ardents défenseurs de la vérité, il parut tomber dans l'erreur opposée à celle qu'il combattait; à force de vouloir prouver la réalité de la distinction entre les trois personnes, il sembla diviser la nature divine. Le pape saint Denys averti, demanda raison de sa foi à son illustre homonyme, et condamna dans un concile (262) les expressions dont il s'était servi [5]. L'évêque d'Alexandrie, resté toujours orthodoxe dans le fond, n'eut aucune peine à s'expliquer;

1. Freppel, *Origène*, t. I, p. 149.
2. *Philos.*, IX, 11-12; — Epiph., LXII; — Eus., VII, 6.
3. *Freppel, *Origène*, t. I, p. 128-131. — Ginoulhiac (*Hist. du dogme*, t. IX, ch. vii) ne voit pas de panthéisme dans la doctrine de Sabellius.
4. Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 284.
5. *Ginoulhiac, t. I, p. 332-7. — *Cf. Tixeront, *Hist. des dogmes*, t. I (1905), p. 408-412. — Édit. des œuvres de Denys d'Alex., par Lett Feltoe, in-12, Cambridge, 1904; *P. G.*, t. X.

il déclara positivement admettre la consubstantialité du Père et du Fils; sur tous les points incriminés, ses explications furent trouvées orthodoxes. — Au commencement du IVe siècle, on trouve encore des Sabelliens.

§ 31. — SCHISMES DE NOVAT ET DE NOVATIEN [1]

Ces deux schismes s'inspirent, l'un, d'une morale trop relâchée, l'autre, des théories rigoristes de Montan.

I. Cinq prêtres de Carthage, parmi lesquels **Novat,** leur chef, curé d'une paroisse de la ville, s'étaient opposés (248) à l'élection épiscopale de saint Cyprien. Soumis en apparence, mais non en réalité, ils cherchèrent une occasion favorable de montrer leur mécontentement : ils la trouvèrent quand il fut question, sous la persécution de Dèce, d'absoudre les tombés repentants. Saint Cyprien suivait à l'égard de ces derniers la ligne de conduite tracée (250) par l'Église romaine [2] à tous les évêques de la catholicité : « recevoir les tombés après une pénitence longue et pleine; mais devancer le terme pour ceux qui seraient en danger de mort; déposer les clercs et les réduire à la communion laïque; laisser enfin aux évêques la liberté de modifier ce règlement dans l'application selon les circonstances ». Conformément à ces instructions, l'évêque de Carthage exigeait des *tombés* un certain temps

1. *Tixeront, *Hist. des dogmes*, t. I (1905), p. 373-380; — *Freppel, *Saint Cyprien*, leçons IX-XIII; — Héfélé, dans *Dict. théol.*, Goschler, art. *Novatiens*. — On appelle *Novatiens* les sectateurs de Novatien. On devrait dire, ce semble, *Novatianistes;* mais l'usage en a décidé autrement.

2. Freppel, p. 195-196; Cf. p. 221. — Il y avait cependant une différence entre la pratique romaine et la pratique africaine. Saint Cyprien et la plupart des évêques africains accordaient la réconciliation aux *libellatici* durant leur vie (*libellatici*, ceux qui avaient acheté aux représentants du gouvernement des billets attestant faussement qu'ils avaient sacrifié); ils n'absolvaient les *sacrificati* qu'au lit de mort. A Rome, le pape saint Corneille accordait l'absolution indistinctement aux *libellatici* et aux *sacrificati*, après une pénitence convenable.

de pénitence avant de les admettre à la communion, et ne croyait pas que les billets de paix, *libelli pacis,* obtenus par eux des confesseurs de la foi, fussent des titres suffisants pour une absolution immédiate. Novat et son parti étaient naturellement d'un avis contraire ; par esprit d'opposition ils poussaient les *tombés* à demander et les confesseurs à prodiguer ces sortes de billets ; eux-mêmes admettaient dans l'assemblée des fidèles, malgré la défense de leur évêque et sans aucun discernement, quiconque se présentait muni d'une telle recommandation [1].

Saint Cyprien se plaignit, mais sans sévir encore contre les coupables, qui s'enhardirent de plus en plus. Un jour Félicissime, diacre de Novat, fit ouvertement opposition à quelques clercs que l'évêque, du lieu de sa retraite où la persécution le tenait caché, avait envoyés à Carthage pour distribuer des secours aux pauvres. Cette fois une sentence d'excommunication frappa le clerc rebelle. Ce fut le signal d'un schisme déclaré. Nombre de personnes prirent fait et cause pour l'excommunié : les cinq prêtres mentionnés ci-dessus, heureux de susciter des embarras à leur évêque en paraissant défendre un persécuté ; des confesseurs de la foi, froissés du peu de cas qui était fait, selon eux, de leurs billets de paix ; surtout des *tombés,* mécontents de voir ajourner leur réintégration dans la société des fidèles. Saint Cyprien, rentré à Carthage à la fin de la persécution (251 après Pâques), s'efforça de pacifier les esprits. Il régla en concile (mai 251) l'affaire des *tombés* [2], et essaya de faire cesser le schisme en excommuniant ses principaux instigateurs : Novat, Félicissime et les quatre autres prêtres. Novat, le plus coupable de tous [3], partit alors pour Rome où il continua ses intrigues [4]. En son absence,

1. *Freppel, p. 203-212.
2. Comment? Cf. Freppel, *Saint Cyprien,* leçon XI.
3. *Cyprien, *Ep.* 49.
4. *Duchesne, *Les Orig. chrét.,* p. 419 sq.

Fortunat, l'un des prêtres excommuniés, se mit à la tête de l'opposition (252), et poussa l'audace jusqu'à se faire sacrer évêque de Carthage, du vivant de saint Cyprien; mais le pape saint Corneille refusa[1] de reconnaître l'intrus, et ce refus précipita la fin du schisme.

II. Le schisme africain n'était pas encore terminé, qu'un autre bien plus funeste éclatait à Rome sous le nom de Novatien et à l'instigation de Novat.

Novatien[2], Phrygien d'origine si l'on en croit Philostorge, était né païen. Il étudia à Rome la philosophie stoïcienne et l'éloquence, abjura le paganisme, et reçut du pape saint Fabien l'ordre de prêtre. Il avait beaucoup de talent et encore plus d'ambition. Froissé dans son orgueil de se voir préférer le prêtre Corneille pour le siège de Pierre (251), il céda aux instances de Novat qui le poussait au schisme, se fit donner la consécration épiscopale par trois évêques italiens, et se proclama lui-même évêque de Rome. — Le zèle pour la pureté de la morale servit de prétexte : Corneille voulait qu'on admît les *tombés* à la communion après une pénitence convenable. C'était, paraît-il, une innovation[3], la coutume à Rome étant antérieurement de n'absoudre de ce péché qu'au lit de mort. Novatien vit ou feignit de voir une coupable faiblesse dans ce qui n'était qu'une sage condescendance. D'après lui, les apostats ne pouvaient jamais recevoir l'absolution de leur péché, bien qu'ils dussent faire toujours pénitence[4] pour se rendre dignes de la miséricorde de Dieu[5].

1. *Freppel, *Saint Cyprien*, leçon XIII[e], premières pages.
2. Eus., VI, 43.
3. *Vacandard, *Cl. fr.*, novembre 1898, p. 423. — Cf. Duchesne, *Les Orig. chrét.*, p. 295, 422.
4. *Il s'appuyait, comme les Montanistes (Tert., *De Pudic.*, 20), sur Hebr. vi, 4 sq. — Cf. Freppel, *Saint Cyprien*, p. 264-5.
5.* En 308, éclatera à Rome un autre schisme au sujet de la réconciliation des *tombés*. Alors les schismatiques demanderont, non pas que

Des émissaires partis de Rome s'efforcèrent de faire accepter partout la communion de l'intrus, déposant les évêques récalcitrants et en instituant d'autres à leur place. — Une telle rébellion appelait toutes les foudres de l'Église. Saint Corneille condamna le novatianisme en concile romain [1]; saint Cyprien de Carthage, venant en aide au Pontife, exhorta tous les évêques d'Afrique à éviter tout rapport avec l'antipape [2]; et plus tard apprenant que Marcien, évêque d'Arles, s'était rallié au schisme, il en avertit le pape saint Étienne, l'engageant à déposer le prélat infidèle [3]. — Cependant le novatianisme ne put être comprimé. La réputation de science de son auteur en imposait; l'austérité de sa morale séduisait bien des âmes nobles, d'anciens confesseurs de la foi par exemple; surtout l'institution d'évêques en tous lieux contribua puissamment à l'étendre et à le perpétuer. La secte se maintint jusqu'au VIIe siècle, exagérant tous les jours davantage la sévérité de la morale chrétienne et portant même atteinte au dogme. C'est ainsi que Novatien soumettait à la rebaptisation ceux qu'il réussissait à attirer à lui [4]. Plus tard, peut-être dès le commencement, on fut exclu à jamais de la communion, non seulement pour le crime d'apostasie, mais encore pour tout péché mortel; plusieurs, en Phrygie surtout, allèrent jusqu'à déclarer illicites les secondes noces. En général, tous ces schisma-

l'absolution soit refusée aux *tombés*, mais qu'elle leur soit accordée sans pénitence préalable, sans aucun délai (V. ALLARD, *Pers. de Diocl.*, t. II, p. 123-126).

1. Soixante évêques italiens à ce concile (EUS., VI, 43).

2. Les évêques devaient dire aux fidèles qu'ils étaient attachés à l'Église romaine « comme à la racine et à la mère de l'Église catholique », et qu'ils restaient dans la communion de Corneille, « c'est-à-dire dans l'unité et dans la charité de l'Eglise catholique ». CYPR., *Ep. IV ad Cornelium* (*P. L.*, III, 710). Cf. FREPPEL, *Saint Cyprien*, p. 258.

3. *Ep.* 67 : « Dirigantur in Provinciam, et ad plebem Arelate consistentem a te litteræ, quibus, abstento Marciano, alius in locum ejus substituatur ». — *Cf. FREPPEL, *Saint Cyprien*, p. 364 sq.

4. CYPR. *Ep.* 73, *Ad Jubaianum*.

tiques professaient plus ou moins le rigorisme montaniste. Aussi aimaient-ils à s'appeler, bien à tort sans doute, *Cathares* ou Purs, nom qu'adopteront également dans la suite les manichéens de France[1].

§ 32. — CONTROVERSES SUR LE BAPTÊME[2]

Les novatiens et autres dissidents abjuraient quelquefois leurs erreurs et demandaient à entrer dans l'Église catholique. Fallait-il les rebaptiser quand ils avaient reçu le baptême des mains d'un hérétique ou d'un schismatique? Voici quelle était à ce sujet la tradition :

1) Dans le principe, le baptême donné par les hérétiques avait été universellement tenu pour valide et suffisant; on ne le renouvelait que lorsqu'il n'avait pas été donné selon les formes essentiellement requises. C'était le cas, par exemple, des gnostiques, qui ne baptisaient pas au nom de la Trinité. Quand ces hérétiques, se rapprochant de plus en plus du Christianisme, commencèrent à administrer validement le baptême, ils n'en furent pas moins quelquefois, en vertu de l'habitude, soumis à la rebaptisation. Ainsi commença l'abus, qui passa d'Orient en Afrique, on ne peut dire au juste à quel moment. On sait seulement qu'un concile (entre 218 et 222) de soixante-dix évêques, présidé à Carthage par Agrip-

1. Saint Pacien, évêque de Barcelone entre 360 et 390, ramène le novatianisme à trois maximes : « Quod post baptismum pœnitere non liceat, quod mortale peccatum Ecclesia donare non possit, immo quod ipsa pereat recipiendo peccatores ». Il réfute ensuite ces erreurs, dit que si, dans l'Église, l'évêque pardonne, c'est au nom du Christ, pas en son propre nom, et que son pouvoir de pardonner est moins extraordinaire que celui qu'il exerce en baptisant (Pacian. *Epist.*, I, 6; III, 1, 5, 7). — Cf. Batiffol, *Études d'hist. et de th. positive*, p. 139 (2e éd.).

2. *P. L.*, t. III, col. 1009 sq. — Freppel, *Saint Cyprien*, in-8, Paris, 1865. — Bibl. dans de Smedt, *Dissertationes selectæ...*, Paris, 1876, p. 219-221, 236-237; et dans le *Dict. théol.* de Vacant, *Baptême des hérétiques*.

pinus[1], évêque de cette ville, prononça la nullité de tout baptême conféré par des hérétiques : jugement auquel, depuis lors jusques après saint Cyprien, se conformèrent nombre d'Églises d'Afrique. — Au IIIe siècle, la rebaptisation était aussi en plein exercice dans une partie de l'Asie Mineure où, comme à Carthage et pour les mêmes raisons, elle fut jugée nécessaire par deux conciles phrygiens, celui d'Icone (230-235) que présida Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, et celui de Synnade tenu vers le même temps. — En dehors de l'Asie Mineure et de l'Afrique, l'usage constant et universel était, surtout à Rome, contraire à la rebaptisation[2].

2) Le pape saint Étienne essaya, comme il était de son devoir, de faire cesser la pratique abusive des rebaptisants : il écrivit, dans ce but (253), à Firmilien de Césarée et à Hélénus de Tarse, les menaçant de l'excommunication en cas de désobéissance. Les évêques asiatiques se soumirent-ils? C'est douteux. Aucune censure néanmoins ne fut portée, saint Denys d'Alexandrie s'étant officieusement interposé à cet effet. — Deux ans après, la querelle recommença plus vive que jamais : dix-huit évêques de Numidie ayant demandé à saint Cyprien une ligne de conduite à l'égard des novatiens qui se convertissaient, le primat d'Afrique réunit à Carthage (255) trente et un évêques, puis (256) soixante et onze, et fit prononcer par ces deux assemblées la nullité du baptême administré par des hérétiques ou des schismatiques. Cette double décision fut communiquée à tout l'épiscopat africain et au pape saint Étienne. Celui-ci, fort mécontent,

1. Saint Augustin dit de l'usage de ne pas rebaptiser : « quam consuetudinem credo ex apostolica traditione venientem... hanc ergo saluberrimam consuetudinem per Agrippinum prædecessorem suum dicit S. Cyprianus quasi cœpisse corrigi. Sed... verius creditur per Agrippinum corrumpi cœpisse, non corrigi ». *De Bapt. cont. Donat.*, II.

2. *Héfélé, *Conciles*, t. I, p. 103-107. — Cf. Freppel, *Saint Cyprien*, p. 381-6; — De Champagny, *Césars du IIIe siècle*, t. II, p. 385, note 2; — Duchesne, *Les Orig. chrét.*, p. 432-433.

reçut assez mal les députés africains[1], et écrivit qu'il fallait s'en tenir à la coutume, ne point rebaptiser, « *nihil innovetur nisi quod traditum est, ut manus illi imponatur in pœnitentiam* »[2]; une menace d'excommunication accompagnait cette réponse. Cyprien se montra extrêmement froissé d'une décision qu'il croyait fausse et funeste à tous égards. Bien loin de se soumettre, il éclata en récriminations[3] contre le Pape, sans contester d'ailleurs son droit de primauté, et convoqua (256) à Carthage un troisième concile, dont tous les membres (87 évêques) confirmèrent le jugement porté par les deux précédents. En même temps il écrivit à Firmilien en faveur de la rebaptisation. L'évêque de Césarée ne pensait pas autrement que lui sur ce point : il fit donc une réponse favorable, se laissa même aller, à cette occasion, contre le pape Étienne, à des emportements que rien ne saurait justifier[4].

3) Saint Cyprien appuyait son sentiment sur les raisons suivantes[5] :

1° Il n'y a qu'un baptême d'institution divine. C'est donc se tromper, d'en reconnaître deux : un chez les catholiques et un autre chez les hérétiques. — R. On peut rejeter l'opinion des rebaptisants sans admettre deux baptêmes. Un seul baptême, le vrai, celui de Jésus-Christ, peut se trouver à la fois chez les catholiques et chez les hérétiques, comme le véritable Évangile, qui est un, peut se trouver indifféremment entre les mains des vrais fidèles et des mécréants.

1. *Héfélé, t. I, p. 100.

2. **Ap.* Cypr., *Epist.* 74. — Cf. Freppel, *Saint Cyprien,* p. 416, 421, note 1. — Saint Étienne donne ici un ordre, et il le donne, dit-il, comme successeur de saint Pierre. Nous le savons par Firmilien : « Stephanus qui per successionem cathedram Petri habere se prædicat ». *Ep.* 75, 17, *P. L.*, III, 1169, inter Ep. Cypr.

3. *Freppel, p. 423.

4. Freppel, leçons XVII[e] et XVIII[e].

5. *Freppel, p. 388-394; — *Cf. Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 128.

2° Baptiser, c'est donner le Saint-Esprit; comment l'hérétique, qui ne l'a pas, pourrait-il le donner? — R. Si ce raisonnement était juste, il en résulterait que personne, pas même un catholique, ne pourrait, en état de péché mortel, administrer validement un sacrement : conséquence que tireront plus tard les Donatistes, qu'admettait déjà Firmilien, et que saint Cyprien rejetait avec plus de bon sens que de logique. Le baptême, comme tous les autres sacrements, tire son efficacité de son institution divine et non de la dignité du ministre. Celui qui baptise en réalité et donne le Saint-Esprit, c'est Jésus-Christ; le ministre n'est qu'un instrument, et c'est pourquoi son indignité personnelle ne fait pas obstacle à l'efficacité du sacrement.

3° Le baptême est un rite sacré conférant la grâce divine. Mais ceux qui se font baptiser par des hérétiques, n'ont pas les dispositions requises pour une telle grâce; ils ne reçoivent donc pas le baptême. — R. Autre chose est le baptême simplement reçu, autre chose le baptême reçu avec fruit. Administré dans toutes les conditions désirables du côté du récipiendaire, il produit tous ses effets; conféré à un pécheur mal disposé, il ne le justifie pas et ne le rend pas meilleur aux yeux de Dieu; mais, même dans ce dernier cas, il imprime dans l'âme un caractère ineffaçable, le caractère de chrétien, qui rend impossible toute réitération valide.

4° L'usage de la rebaptisation est un point de discipline et d'administration, du nombre de ceux que chaque évêque peut adopter ou rejeter à son gré; le pape commet un abus d'autorité en imposant son sentiment à cet égard. — R. Saint Cyprien a souvent recours à cet argument. Il semble ne voir dans toute cette affaire qu'une question disciplinaire et libre, nullement un point de doctrine [1].

1. *FREPPEL, p. 404-408. — Le Père de Smedt ne partage pas ce sentiment, *Dissert. Hist.*, dissert. V[a], cap. II.

Vraie ou fausse, cette manière d'envisager le débat explique en partie et atténue sa désobéissance au Pape. Il eût vraisemblablement reçu avec plus de docilité une décision qu'il aurait cru intéresser le dogme. — Cependant, il faut bien en convenir, tout en affectant de voir dans la rebaptisation un simple usage de discipline, il la défend constamment par des raisons dogmatiques : unité de l'Église, unité du baptême, etc... C'est là une de ces contradictions dans lesquelles tombent les plus grands esprits eux-mêmes, quand ils sont engagés dans une fausse voie. — Au fait, la question intéresse la discipline sans doute, mais elle intéresse encore davantage le dogme : il s'agit avant tout de savoir si, oui ou non, le baptême conféré par les hérétiques est valide. D'ailleurs, la rebaptisation serait-elle une question purement disciplinaire, une simple affaire d'administration diocésaine, que le Pape aurait pu encore intervenir sans abus d'autorité.

4) Comment se termina le célèbre débat? La persécution (257) de Valérien y mit fin probablement. Saint Étienne reçut la couronne du martyre (août 257) avant d'en être venu à l'excommunication ; saint Sixte II, qui lui succéda, ne crut pas lui non plus devoir user de rigueur ; et en effet, les dissidents grecs et latins revinrent, à la longue, à des sentiments plus orthodoxes [1]. Les conciles d'Arles (314) et de Nicée (325), en se prononçant dans le même sens que le Saint-Siège [2], contribuèrent encore

1. Hieron., *Dialog. cont. Lucif.*, c. xxiii : « Denique illi ipsi episcopi (les évêques d'Afrique), qui rebaptizandos cum eo (saint Cyprien) statuerant, ad antiquam consuetudinem revoluti, novum emisere decretum ». — Aug., *Contra Cresconium*, l. III, c. iii, n. 3 : « Cur non potius etiam ipsos paucos orientales suum judicium correxisse dicamus, non, ut tu loqueris, rescidisse ».

2. Le concile de Nicée veut (c. xix) que l'on rebaptise les paulianistes (disciples de Paul de Samosate). Ces hérétiques nommaient bien, dans l'administration du baptême, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; mais comme ils ne donnaient pas à leurs paroles un sens catholique, on pouvait douter qu'ils baptisassent réellement au nom de la Trinité (*Héfélé, t. I, p. 414-418).

à l'union. Depuis lors, la validité du baptême conféré par les hérétiques ne fut plus, dans l'Église, un sujet de bien sérieuses contestations [1]. — Saint Cyprien, avant de terminer sa glorieuse vie par un glorieux martyre (258), rétracta-t-il son erreur? On serait heureux de le croire; saint Augustin incline à le penser, Bède l'affirme [2]; mais, en somme, l'insuffisance des témoignages historiques ne permet pas de porter un jugement sûr à cet égard. Ce qui est certain, c'est qu'il ne fut pas excommunié [3], et qu'après sa mort, il reçut à Rome même des honneurs tout particuliers; on lit, aujourd'hui encore, son nom dans le canon de la messe à côté de celui du pape saint Corneille : toutes choses qui rendent très probable le fait de sa rétractation. — Quant à Firmilien, on le trouve en paix avec Rome sous le pontificat de saint Denys († 268) : il avait donc vraisemblablement reconnu et regretté son erreur. Quoi qu'il en soit, il déploya contre l'hérésie des Unitaires un zèle digne de tout éloge, et par là répara le scandale de sa résistance au Saint-Siège. Après avoir présidé deux des trois conciles tenus à Antioche contre Paul de Samosate, il mourut à Tarse (269) en se rendant au troisième.

5) On a cherché dans l'affaire des rebaptisants un argument contre la primauté du Pape : c'est à tort. Que s'est-il passé en effet? Un débat s'engage sur la question de la rebaptisation. Deux métropolitains, ceux de Carthage et de Césarée, se prononcent dans un même sens indiqué par la tradition de leurs Églises; — ils ont, l'un et l'autre, le prestige du savoir et de la vertu, et mettent autant d'élo-

1. Les *Const. Apost.* (VI, 15) et les *Canons apost.* (45, 46) se prononcent contre le baptême des hérétiques; de même saint Basile, quand l'hérétique qui baptise n'est pas orthodoxe sur la Trinité (*Ep. ad Amphil.*). — Cf. Chardon, *Hist. des sacr.*, *Baptême*, t. II, chap. viii, dans *Curs. th.*, Migne, t. XX. — Corblet, *Hist. du sacr. de Baptême*, t. I, p. 335; — *Q. H.*, oct. 1898; — Tixeront, *Hist. des dogmes*, t. I (1905), p. 403.

2. Cf. *De Champagny, *Cés. du IIIe siècle*, t. II, p. 325, note.

3. *Héfélé, *Conc.*, t. I, p. 102-103.

quence que de zèle à défendre ce qu'ils croient être la vérité; — tout le monde reconnaît qu'ils n'ont rien de l'esprit sectaire, que leur opposition au Saint-Siège s'inspire d'un sentiment de dévouement sincère à l'Église et aux âmes; — ils réunissent des conciles, écrivent des lettres, épuisent toutes les raisons qu'ils exposent, saint Cyprien surtout, avec un talent remarquable et un accent de profonde conviction; — de nombreux évêques, autour d'eux, adoptent leur manière de voir et s'en font hautement les défenseurs... Leur sentiment, à s'en tenir à ces considérations purement extrinsèques, avait donc, humainement parlant, des chances de succès. — Il en avait aussi, considéré en lui-même. Ce n'est pas chose toute naturelle, si on oublie un instant la tradition, que des hérétiques, des païens puissent faire naître les âmes à la vie de la grâce, même par l'application d'un rite chrétien. Le sentiment de l'évêque de Carthage une fois admis, on comprend mieux, ce semble : et l'excellence des sacrements, de l'administration desquels sont exclus les indignes; et l'unité de l'Église, qu'une ligne de démarcation plus profonde sépare des hérétiques; et le malheur de l'hérésie réduite à une plus grande impuissance. — Oui, la pratique de la rebaptisation réunissait en sa faveur bien des vraisemblances. Cependant, elle n'a pas prévalu. Pourquoi? parce que le Pape l'a condamnée. Saint Étienne a déclaré purement et simplement que cette pratique était abusive; et alors les évêques orientaux et africains qui s'étaient trop avancés, ont commencé à revenir sur leurs pas; l'univers catholique tout entier, au lieu de s'attacher au sentiment des illustres métropolitains de Carthage et de Césarée, s'est rangé à l'avis de l'évêque de Rome. Il y a là, ce semble, une preuve, qu'au IIIe siècle, la primauté du Pape faisait partie de la conscience publique de l'Église.

Mais, dira-t-on, il faut au moins reconnaître que saint Cyprien et Firmilien, en résistant au pape Etienne, ont méconnu sa juridiction suprême. Non. D'abord saint

Cyprien reconnaît cette juridiction dans divers écrits [1]. « Si donc, dans le feu de la discussion, il lui était échappé quelques paroles qui pourraient sembler la négation de ce principe, il serait contraire à toute justice d'y voir la véritable expression de sa pensée, et nous aurions le droit d'en appeler de Cyprien trop ému à Cyprien rendu au calme et à la pleine possession de lui-même. Mais... nous n'en sommes pas réduits à opter entre deux sentiments contradictoires. Même au plus fort de l'irritation, Cyprien n'a jamais contesté au Pape le pouvoir de définir une question de foi, ni celui de statuer une règle de discipline sous peine d'excommunication. Ce qu'il conteste, et avec trop d'opiniâtreté, c'est que, dans l'espèce, la question soit du nombre de celles où il faille se porter à une telle extrémité, au lieu de laisser à chaque évêque la liberté de s'en tenir à la coutume locale. Tel est le sens et la portée de son opposition [2] ». — On peut aller plus loin et dire que Cyprien et Firmilien ont prouvé, par leur résistance même, leur croyance à la primauté du Saint-Siège [3]. Si le Pape n'eût été à leurs yeux qu'un simple collègue dans l'épiscopat, sans juridiction aucune sur les Églises d'Asie et d'Afrique, comment auraient-ils reçu son décret contre la rebaptisation et sa menace d'excommunication? Étant donné leur profond attachement à la pratique proscrite, ils auraient sans doute déclaré ce décret radicalement nul; ils auraient dit bien haut, c'était le moment ou jamais, que l'évêque de Rome n'avait aucune autorité sur Carthage et Césarée : cette réponse, s'ils l'avaient crue juste, eût été décisive et les eût dispensés de toutes les autres. — Ils

1. V. § 39, II.
2. Freppel, p. 444. — Cf. Duchesne, *Les Orig. chrét.*, p. 436. Brugère, *De Ecclesia*, p. 160, note 3.
3. Cypr., *Epist.* 71, n. 3 : « Nam nec Petrus, quem *primum* Dominus elegit, et super quem ædificavit ecclesiam suam, cum secum Paulus de circumcisione postmodum disceptaret, vindicavit sibi aliquid insolenter aut arroganter assumpsit, ut diceret se primatum tenere, et obtemperari a novellis et posteris sibi potius oportere ».

auraient aussi, usant de réciprocité, opposé menace d'excommunication à menace d'excommunication; ils se sentaient trop profondément blessés par la décision romaine, pour reculer devant une mesure qui, dans ce cas, n'aurait pas excédé leur droit[1]. Eh bien, ils ne font rien de pareil. Ni saint Cyprien ni Firmilien, semblables en cela aux autres évêques d'Afrique et d'Asie, ne songent à contester au Pape son droit de juridiction sur leurs Églises. Ils s'irritent, ils éclatent en invectives, ils parlent d'abus d'autorité, mais l'idée ne leur vient pas de nier cette autorité même. Selon eux, Étienne exige trop dans le cas présent, mais pas un mot ne leur échappe contre le principe même de son droit d'intervention dans les affaires de toutes les Églises. Ils ne songent pas davantage à rompre la communion avec lui, malgré la blessure profonde faite à leur âme par une menace semblable venue de sa part. C'est donc qu'ils se sentaient en présence d'une autorité supérieure à la leur.

§ 33. — ÉPILOGUE : LES HÉRÉSIES ET L'APOLOGÉTIQUE

Les hérétiques, pendant les trois premiers siècles, ont attaqué l'Église dans son dogme, dans sa morale, dans sa discipline; et comme il arrive toujours à ceux qui s'égarent dans les sentiers de l'erreur, ils se sont portés à des sentiments extrêmes et contradictoires. Les uns altèrent l'humanité de Jésus-Christ, au point de la réduire à de simples apparences; les autres ne voient dans le Sauveur qu'un homme et nient sa divinité. Ceux-ci déchirent plusieurs pages de l'Évangile, nient les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation; ceux-là ajoutent aux révélations de l'Ancien et du Nouveau Testament de prétendues révélations nouvelles qui composent un troisième Testament.

1. Freppel, p. 445.

Enfin quelques-uns, s'inspirant d'une morale relâchée, dispensent de la pénitence les plus grands des criminels, les apostats; tandis que d'autres, au nom d'un rigorisme excessif, refusent tout pardon au crime d'apostasie et même à tout péché mortel commis après le baptême.

L'Église catholique, c'est-à-dire l'Église qui obéit aux successeurs de Pierre, ne connaît ni ces égarements ni ces excès. Gardienne fidèle du dépôt sacré de la révélation, sans abdiquer pour cela une sage philosophie, elle sait se tenir à égale distance de doctrines extrêmes et opposées, demeurer dans un juste milieu sans incliner à droite ou à gauche [1]. Avec les vrais sages elle rejette le panthéisme, le dualisme et le trithéisme des gnostiques, et proclame l'unité de Dieu; mais elle croit, sur l'autorité des évangiles, que ce Dieu unique subsiste en trois personnes. Au nom de la raison, elle refuse de voir dans la matière le siège du mal, et au nom de l'auteur même de la raison qui a inspiré la sainte Écriture, elle attribue un vrai corps à Jésus-Christ. Sa morale est assez sévère pour effrayer le pécheur, assez douce pour ne pas le décourager; elle est telle qu'a dû la vouloir un Dieu juste et bon. — En poursuivant cette comparaison, en considérant, rapprochés les uns des autres, les enseignements des catholiques et ceux des hérétiques, il est aisé de voir que le respect tout ensemble de l'Écriture, de la tradition et de la raison, se trouve constamment du côté des catholiques; la sagesse et la supériorité de l'Église éclatent d'évidence. Sagesse et supériorité bien naturelles assurément si l'Église est une institution divine, mais difficiles à comprendre dans l'hypothèse contraire.

Autre considération : Pendant les trois premiers siècles (et les deux suivants), des hérésies et des tentatives de schisme se sont succédé presque sans interruption. Pen-

1. Renan lui-même constate ce « rare bon sens de l'Église générale », « ce parti de bon sens moyen, qui l'a toujours emporté dans les luttes de l'histoire de l'Église ». *Marc-Aurèle*, p. 234-235.

dant trois siècles et plus, en même temps que l Empire persécuteur essayait de supprimer les chrétiens en les noyant dans leur propre sang, les hérétiques ont travaillé à détruire, en l'altérant, la doctrine chrétienne elle-même. Eh bien, quelle eût été la conséquence nécessaire de ces essais perpétuels d'altération et de désagrégation, « si la doctrine et les institutions chrétiennes avaient été abandonnées au cours naturel des choses? Cette conséquence, la voici, telle qu'elle est indiquée par l'expérience des siècles d'accord avec l'observation psychologique. L'Église se serait fractionnée en mille sectes comme le protestantisme, et au lieu d'un symbole de foi unique, une foule de systèmes différents auraient surgi d'un sol si profondément remué. Qu'est-il arrivé au contraire? Chaque controverse sur la doctrine n'a servi qu'à la fixer davantage; et l'unité du corps entier s'est affermie à mesure qu'un membre particulier s'efforçait de la rompre. Les schismes et les hérésies ont eu tout juste un résultat opposé à l'effet qu'on aurait pu en attendre : celles-ci en produisant un accord plus parfait sur la foi; ceux-là en resserrant le lien social. Bref, l'Église a triomphé par les obstacles mêmes qui, humainement parlant, auraient dû la faire périr; c'est ce qui la met hors de pair avec toute institution née de l'homme [1] ».

1. *Freppel, *Saint Cyprien*, p. 245; — cf., du même, *Saint Irénée*, p. 231 et 242-4; — Duchesne, *Les Orig. chrét.*, ch. xi, n. 7, p. 167-170.

CHAPITRE V

VIE INTELLECTUELLE DE L'ÉGLISE [1]

L'Église chrétienne, ayant pris position dans le monde avec la prétention de remplir une mission divine, devait présenter ses lettres de créance. C'est ce qu'elle a fait; l'histoire de ses origines en est une preuve. La lumière de l'Évangile, portée par les apôtres et leurs premiers disciples sur presque tous les points du monde connu, a

1. Bardenhewer, *Les PP. de l'Église*, trad. de l'all. par Godet et Verschaffel, 3 in-8, Paris, 1898. — Le même publie en ce moment un cours plus étendu de *Patrologie* : t. I, 1902 ; t. II, 1903, Frib.-Br. ; il y en aura six environ (*Ét.*, 20 juill. 1902, p. 264). — Freppel, *Études sur les PP. des trois premiers siècles*, 10 in-8, Paris, 1859-75 (excellent ouvr., encore que la critique ne soit pas son mérite principal). — Fessler (✝ 1872), *Institutiones Patrologiæ*, 2 in-8, Inspruck, 1850-51 : très bonne introduction à l'étude des Pères; s'arrête à Grég. Ier inclusivement; 2e éd. par Jungmann, 1890. — Ébert, *Histoire de la littérature...*, 3 vol., 1874-87, trad. de l'all. par Ayméric, Paris, 1883-1889, t. I (ouvrage classique). — Batiffol, *La littérature grecque*, 1 vol., Paris, 1898, 2e éd.; — Turmel, *Histoire de la théologie positive*, 1 vol., Paris, 1904; — Hurter, *Nomenclator litterarius...*, t. I (jusq. 1109), Inspruck, 1903. — Moehler, *Patrologie*, trad. de l'all. par Cohen, 2 vol., 1842. — Alzog. *Patrologie*, trad. Bélet, Paris, 1877 (manuel); — Rauschen, *Grundris der Patrologie*, in-8, Fibr.-Br., 1903 (bon manuel); — Harnack, *Altchristliche Litteratur*, 4 in-8, Leipz., 1893-1904.

Auteurs plus anciens : Ellies du Pin, *Nouvelle Bibliothèque des auteurs eccl.*, 19 vol., travail immense, peu sûr, à l'index. — D. Ceillier, *Hist. génér. des auteurs sacrés et eccl.*, 23 in-4 : bon ouvrage; il commence avec Moïse et se poursuit jusqu'à Guillaume d'Auvergne (✝ 1248).

éclairé bien des âmes vouées jusque-là au culte des idoles; les liens par lesquels les Juifs voulaient rattacher l'Église naissante à la Synagogue ont été rompus; le glaive de la persécution s'est émoussé à force d'abattre des têtes; les hérétiques, exclus de la communion catholique, ont peu à peu disparu : semblables à des rameaux à demi morts que l'on sépare du tronc pour sauver la vie de l'arbre entier, ils ont perdu, au bout d'un temps, jusqu'aux dernières apparences de la vie. Ces faits ont été racontés dans les chapitres précédents. — En étudiant ainsi l'Église dans ses rapports avec des éléments qui lui sont plus ou moins étrangers, on l'a montrée par le dehors, on a fait l'histoire de son développement extérieur. Il faut maintenant pénétrer dans sa vie intime, voir ce qu'elle a pensé, ce qu'elle a dit et fait sous l'influence d'une doctrine révélée, quelle expression elle a donnée à sa double vie intellectuelle et morale.

La vie intellectuelle de l'Église se révèle surtout par sa littérature et ses écoles; les écrivains en sont les principaux représentants, et les écoles une des sources les plus fécondes. — Parmi les écrivains des âges divers, on distingue les Pères, les scolastiques et les docteurs. Le nom de *Père* est donné communément à tous les anciens auteurs, sauf les écrivains sacrés, jusqu'au VIe ou même jusqu'au XIIe siècle inclusivement. Cependant, dans la rigueur du langage ecclésiastique, il doit être réservé à ceux des anciens auteurs qui se recommandent par la sainteté de leur vie et par l'exactitude générale de leur doctrine. Les *scolastiques* sont les auteurs qui, à partir du commencement du XIIIe siècle, ont écrit sur la religion suivant une méthode nouvelle, dite scolastique. Les *Docteurs* [1] ap-

1. Quatre grands docteurs de l'Église grecque : saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome. Les autres : saint Cyrille de Jérusalem, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Damascène.

Quatre grands docteurs de l'Église latine : saint Ambroise, saint Jé-

partiennent à tous les âges de l'Église; ils tiennent directement leur titre de l'autorité ecclésiastique, qui a voulu honorer en eux l'éminence du savoir, l'orthodoxie de la doctrine et la sainteté de la vie. Enfin les auteurs qui ne rentrent pas dans quelqu'une de ces trois catégories, portent simplement le nom générique d'*écrivains ecclésiastiques*.

§ 34. — PÈRES APOSTOLIQUES [1]

Saint Clément pape. — Saint Ignace. — Saint Polycarpe. — Saint Papias. — Épître dite de saint Barnabé. — La Didachè. — Épître à Diognète. — Hermas.

I. **Saint Clément pape** [2], Juif converti de Philippes d'après les uns [3], païen d'origine et membre de l'aristocratie romaine selon d'autres [4], avait connu les apôtres, et s'était fait, pendant quelque temps, le compagnon et le collaborateur de saint Paul [5]. On croit qu'il cueillit la palme du martyre, en exil, dans la Chersonèse Taurique (Crimée).

1) Sa *première Épître aux Corinthiens* [6], d'une authen-

rôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand (tous les quatre faits docteurs par Boniface VIII). Les autres : saint Hilaire (1852), saint Léon le Grand, saint Pierre Chrysologue, saint Isidore, saint Bède (1899), saint Pierre Damien (1828), saint Anselme, saint Bernard (1830), saint Thomas, saint Bonaventure, saint François de Sales (1877), saint Liguori (1871).

1. *Patres apostolici*, éd. COTELERIUS, 2 fol., 1672, Paris; 2e éd. CLERICUS, Amsterdam, 1724. — FUNK, dern. éd. Tubingue, 1901 (*Bull. crit.*, 5 juill. 1902, p. 362).

2. MAISTRE, *Saint Clément de Rome*, 2 in-8, Paris, 1883; — DUCHESNE, *Les Origines chrétiennes*, p. 176. — V. § 17.

3. HÉFÉLÉ, *Dict. théol.* GOSCHLER.

4. DOM GUÉRANGER, *Sainte Cécile*, p. 60.

5. HÉFÉLÉ, *loco cit.* — Pour l'identification avec le collaborateur de saint Paul : ORIG., *In Joan.*, VI, 36, *P. G.*, t. XIV, col. 293; — EUS., *H. E.*, III, 4, 15, t. XX, col. 221; — HIERON., *De vir. illustr.*, 15, t. XXIII, col. 631; — EPIPH., *Hær.*, XXVII, 6, t. XLI, col. 372; — *Const. apost.*, VII, 46, t. I, col. 1053. — Cf. IREN., *Hær.*, III, 3, t. VII, col. 849.

6. Le texte complet n'a été publié qu'en 1875 par Mgr BRYENNIOS. Man-

ticité incontestable et peu contestée[1], fut écrite à l'occasion suivante : Les chrétiens de Corinthe, déjà divisés à l'origine, alors qu'ils disaient : « Moi je suis à Paul, et moi à Apollon, et moi à Céphas, et moi au Christ[2] », avaient vu éclater parmi eux de nouveaux troubles et de nouvelles divisions. Des laïques refusaient obéissance à leurs supérieurs ecclésiastiques; et des prêtres estimables à tous égards, avaient été violemment expulsés de leurs sièges, au grand scandale des gentils, qui prenaient de là occasion de mépriser les disciples du Crucifié. Informé de cet état de choses, Clément écrivit[3] une longue lettre. C'était au lendemain d'une persécution, probablement après celle de Domitien, entre 92 et 96. Il exhortait les Corinthiens à mettre fin au schisme, à rendre à leurs prêtres l'honneur qui leur était dû. Trois raisons principales leur en faisaient un devoir : *l'humilité, l'ordre qui règne dans la nature, la volonté formelle de Jésus-Christ.*

a) La cause de tous ces désordres, dit Clément, c'est l'envie; on peut le prouver par les Écritures, « vrais oracles du Saint-Esprit[4] ». L'envie elle-même a sa source dans l'orgueil, qui est une cause de division et d'anarchie. Que les Corinthiens aient

quaient auparavant les chapitres LVIII-LXIV[es]. — Bonne étude sur cette épître par SCHERER, un vol., Ratisb., 1902 (*L'Université cath. de Lyon*, mai 1903, p. 139); — COURTOIS, *L'Épître de Clément de Rome*, Montauban, 1894.

1. *FREPPEL, *Pères apostoliques*, p. 131-3.

2. I Cor., I, 12.

3. Les Corinthiens avaient-ils demandé l'intervention du Pape? Non, dit M[gr] DUCHESNE (*Églises séparées*, p. 125); oui, d'après FREPPEL (*Pères apost.*, p. 133); c'est douteux selon BARDENHEWER (*Les Pères de l'Eglise*, t. I, p. 71, éd. fr. 1898). Quoi qu'il en soit, cette lettre fournit un argument en faveur de la primauté papale. C'est clair si les Corinthiens ont eu recours à l'Église lointaine de Rome, plutôt qu'à saint Jean apôtre, qui vivait probablement encore, ou à quelqu'une des florissantes Églises de la contrée. L'argument ne perd guère de sa force si Clément a pris l'initiative d'écrire; car dans toute la lettre il parle sur le ton d'un maître et d'un juge à ses subordonnés; une fois même il déclare expressément accomplir un devoir. Il s'attribuait donc des pouvoirs supérieurs aux pouvoirs épiscopaux ordinaires.

4. C. LXV.

donc un peu plus d'humilité, qui est un principe d'unité, d'ordre et de subordination, et le devoir de l'obéissance leur paraîtra d'un accomplissement aussi facile que nécessaire. — b) Il règne dans la nature un ordre admirable : sur la terre et au firmament tout se meut avec une harmonie parfaite[1] ; dans une armée les soldats obéissent aux chefs ; le corps humain ne subsiste que par l'union de ses parties, qui cependant ne remplissent pas toutes les mêmes fonctions. Or il en est de la société religieuse comme du monde matériel, comme d'un corps social ou d'un individu : l'ordre et la subordination y sont nécessaires. — c) Cet ordre, les apôtres l'ont réglé en vertu des pouvoirs qu'ils tenaient de Jésus-Christ. Ils ont mis à la tête de chaque Église un évêque, et sous cet évêque d'autres évêques, des diacres et des laïques. Aux uns et aux autres ils ont assigné des fonctions diverses ; et pour perpétuer cet état de choses, ils ont statué que le pouvoir ecclésiastique serait transmis par les évêques à des personnes éprouvées, qui, à leur tour, devraient le transmettre à d'autres, et ainsi de suite jusqu'à la fin des temps[2]. Vous donc, qui avez troublé l'ordre établi par les apôtres et voulu de Jésus-Christ, reconnaissez votre faute ; soumettez-vous désormais à vos prêtres, et faites-vous imposer par eux une pénitence en expiation de votre révolte[3].

La lettre se termine par une pressante exhortation à la charité mutuelle[4]. Il y a lieu de croire qu'elle mit fin au schisme ; car saint Denys, évêque de Corinthe, écrivant au pape saint Soter vers 170, dit que, suivant l'ancienne coutume, on continuait à la lire le dimanche dans l'assemblée des fidèles. On la lisait pareillement dans plusieurs autres Églises[5] ; et Eusèbe nous apprend que, de

1. *Cf. FREPPEL, *Pères apost.*, p. 146.

2. C. XLI, XLII, XLIV, etc. — *Cf. FREPPEL, *Pères apost.*, p. 151-159. — Clément donne indifféremment les noms d'*évêque* et de *prêtre* aux mêmes personnes.

3. C. XLVII.

4. La leçon du plus ancien (v[e] siècle) manuscrit, l'alexandrin, suivie par M. Harnack, porte : « les souffrances de *Dieu* (τοῦ θεοῦ) étaient présentes à notre esprit » ; dans un autre manuscrit grec et dans la version syriaque, on lit : τοῦ χριστοῦ et non τοῦ θεοῦ.

5. EUS., III, 16 ; IV, 23.

son temps, cela se pratiquait encore chaque dimanche. Toute l'antiquité l'a eue en très haute estime et l'a vénérée presque à l'égal des livres canoniques [1].

II. **Saint Ignace** († 107), disciple de saint Jean apôtre, et évêque d'Antioche après saint Evode, fut condamné [2] comme chrétien aux bêtes de l'amphithéâtre de Rome. On l'embarqua avec une escorte de dix soldats pour le lieu du supplice. A Smyrne, où le vaisseau qui le portait s'arrêta quelque temps, il se mit en relation avec saint Polycarpe, reçut les députés des villes voisines, venus pour le saluer, et ne les congédia que munis de lettres pour leurs Églises. Il écrivit, à cette occasion, aux Éphésiens, aux Magnésiens, aux Tralliens et aux Romains. On remit ensuite à la voile. Nouvel arrêt à Troie, d'où Ignace écrivit aux Philadelphiens, aux Smyrniotes et à saint Polycarpe. De Troie, le cortège s'achemina vers la capitale de l'Empire,

1. Autres ouvrages attribués à saint Clément :

a) *Deuxième lettre aux Corinthiens* (probablement apocryphe). Cette lettre (fragment d'homélie), de même date à peu près que le *Pasteur*, d'après Mgr Duchesne (p. 200), débute ainsi : « Frères, il faut considérer Jésus-Christ comme Dieu, comme le juge des vivants et des morts ». Manquait la seconde partie, Bryennios l'a publiée en 1875.

b) *Deux lettres aux Vierges* (authenticité douteuse ; — éd. fr. par Villecourt, in-8, Paris, 1853 ; — cf. Freppel, *Pères apost.*, p. 214 ; — Fessler, t. I, p. 165). L'auteur, quel qu'il soit, s'adressant aux vierges des deux sexes, fait l'éloge de la virginité, dont l'excellence lui semble démontrée par cette considération, que Jésus-Christ et sa sainte Mère, saint Jean le précurseur et saint Jean apôtre en ont fait leur état de vie; puis il dit que les vierges doivent s'adonner à des œuvres de charité : instruction des ignorants, visite des malades, soin des pauvres, des veuves, des orphelins, etc. ; enfin il signale les dangers auxquels leur vertu est exposée, et les moyens à prendre pour y échapper (*Freppel, p. 216).

c) Les *Clémentines* (apocryphes) sont une sorte de roman théologique. D'après Mgr Batiffol (p. 48), elles « représentent une production de la première moitié du IIIe siècle ». *Cf. Freppel, p. 216, et Thomas, *Les temps primitifs*, t. II, p. 177.

2. *Allard, *H. des pers.*, t. I, p. 179-182 ; — Freppel, *Pères apost.*, p. 322 ; — Héfélé, *Dict. théol.* Goschler.

à travers la Macédoine, suivant tantôt la voie de terre [1], tantôt la voie de mer. Le supplice de notre glorieux martyr fut consommé le 20 décembre, probablement pendant les fêtes que Rome célébrait en l'honneur de Trajan, fêtes qui ne durèrent pas moins de cent vingt-trois jours, et où s'entre-tuèrent pour l'amusement du peuple dix mille gladiateurs et onze mille bêtes féroces [2].

Les sept lettres ignatiennes sont d'une authenticité certaine et assez généralement reconnue [3]. — La lettre aux Romains débute par un éloge de leur Église, qu'Ignace salue sous le nom de « présidente de toute l'assemblée de la charité [4] » ; elle exprime, avec une force qui n'a jamais été dépassée, un grand amour pour Jésus-Christ et un vif désir du martyre [5]. — La lettre à saint Polycarpe est un écrit de direction pastorale ; saint Ignace y résume les principaux devoirs d'un évêque.

Les cinq autres lettres ont un caractère dogmatique. Le saint martyr, avant de sceller sa foi de son sang,

1. La lettre aux Romains dut suivre la voie de mer, et arriver ainsi à Rome avant son auteur (HÉFÉLÉ, *Dict. théol.* GOSCHLER.)

2. ALLARD, *H. des pers.*, t. I, p. 192.

3. ZAHN, *Ignatii et Polycarpi epistolæ* (Leipzig, 1876) ; — FUNK, *Opp. patr. apostol.*, t. II ; — * DUCHESNE, *Les Orig. chrét.*, p. 52 et 63 ; — HÉFÉLÉ, *Dict. théol.* GOSCHLER ; — FREPPEL, *Pères apost.*, XVI[e] leçon ; — BATIFFOL, p. 14 ; — BARDENHEWER, t. I, p. 101 sq.

On a deux anciennes recensions grecques des sept lettres ignatiennes, une plus *longue* qui est assez répandue, l'autre plus *brève* qui est la vraie. La première édition de cette dernière est due à VOSSIUS (1646) pour six lettres, à D. RUINART (1689) pour la septième (*Ad Rom.*).

4. « *Universo cœtui charitatis præsidens* ». Pour Ignace, *Église* et *Charité* (ἀγάπη) sont fréquemment termes synonymes. V. *Trall.*, XIII, 1 ; *Philad.*, XI, 2 ; *Smyrn.*, XII, 1. Cf. ALZOG, *Manuel de Patrol.*, p. 32, note. L'interprétation d'Eusèbe (*Église distinguée par sa charité*) est sûrement fautive. — Cf. DUCHESNE, *Églises séparées* (1896), p. 127-128.

5. RENAN, *Les Évangiles*, p. 489 : « La foi la plus vive, l'ardente soif de la mort n'ont jamais inspiré d'accents aussi passionnés ; l'enthousiasme du martyre, qui durant deux cents ans fut l'esprit dominant du christianisme, a reçu de l'auteur de ce morceau extraordinaire son expression la plus exaltée. » — * Cette lettre est traduite en majeure partie par M. ALLARD, *H. des pers*, t. I, p. 184 sq.

exhorte les Éphésiens, les Magnésiens, les Tralliens, les Philadelphiens à se tenir en garde contre les hérésies du temps. Il dénonce en particulier les Docètes qui niaient la réalité du corps de Jésus-Christ et s'abstenaient conséquemment de l'Eucharistie qu'ils ne croyaient pas être la chair du Sauveur [1]. Pour prémunir les fidèles contre ces doctrines erronées, il leur prêche avec force la soumission aux chefs de l'Église : « Je crie à haute voix, avec la voix de Dieu : Tenez-vous à l'évêque, au collège presbytéral et aux diacres [2] » ; « les fidèles doivent se réunir là où se montre l'évêque [3] » ; « l'évêque préside à la place de Dieu, les prêtres forment autour de lui un autre sénat apostolique, aux diacres... est confié le service de Jésus-Christ [4]. Révérez les diacres, Jésus-Christ l'ordonne; révérez l'évêque comme Jésus-Christ, et les prêtres comme le sénat de Dieu et le collège des apôtres. Sans eux il n'y a pas d'Église [5] ».

III. **Saint Polycarpe** (✝ 155), disciple des apôtres et tout particulièrement de saint Jean, fut institué, par ce dernier [6], évêque de Smyrne. Vers la fin de son long épiscopat, nous le voyons à Rome, conférant avec le pape saint Anicet du jour de la célébration de la Pâque [7]. Avant de quitter la ville éternelle, il convertit nombre de gnos-

1. « Ab Eucharistia et oratione abstinent, eo quod non confiteantur Eucharistiam carnem esse salvatoris nostri Jesu Christi... Qui ergo contradicunt huic dono Dei, altercantes moriuntur... Decet itaque abstinere a talibus ». *Smyrn.*, c. VII. Cf. *Philad.*, IV. — FREPPEL, *Pères apost.*, p. 368 sq.
2. *Philad.*, VII.
3. *Smyrn.*, VIII.
4. *Magn.*, VI.
5. *Trall.*, III. — Ignace affirme la divinité de J.-C. (*Trall.*, VII, *Smyrn.*, I; *Ephes.*, VII), et la coéternité du Verbe avec le Père (*Magn.*, VIII).
6. D'après TERT. (*De Præscript.*, XXXII) et SAINT JÉROME (*De vir. ill.*, XVII). — — Cf. IREN., III, 3; EUS., *H. E.*, III, 36; Apocalyp., II, 8-11; FREPPEL, *Pères apost.*, p. 378.
7. V. § 50.

tiques. Un jour, rencontrant Marcion, celui-ci lui demanda s'il le connaissait : « Oui, répondit l'homme de Dieu, je reconnais le premier-né de Satan [1] ». Peu de temps après son retour à Smyrne, il cueillit la palme du martyre [2].

On sait, par saint Irénée, qu'il a écrit plusieurs lettres, dont une seule parvenue jusqu'à nous : elle est adressée « à l'Église qui passe à Philippes le temps de son exil sur cette terre » [3]. Les Philippiens lui avaient écrit pour lui demander les lettres d'Ignace qu'il pouvait avoir. Polycarpe satisfit leur louable désir; leur demanda à son tour des détails sur la mort du saint martyr, dont il ignorait encore les circonstances (donc vers 108); et profita de cette occasion pour les exhorter à se tenir en garde contre l'erreur des docètes, etc. [4].

IV. **Saint Papias** [5], contemporain et ami de saint Polycarpe, était évêque d'Hiéraple en Phrygie vers 118. C'est une question de savoir s'il a vu l'apôtre saint Jean [6]. On sait qu'il prit à tâche de recueillir les traditions orales relatives à la vie et aux discours du Sauveur. Dans ce but, il fit divers voyages, visitant les Églises et consultant les anciens; puis consigna le fruit de ses recherches dans un ouvrage divisé en cinq livres, dont la trace est perdue depuis le XIIIe siècle. Les fragments qui en restent, conservés par Eusèbe, montrent que Papias attachait une très grande importance à la tradition orale, et qu'il attribuait un évangile à saint Matthieu, un autre à saint Marc [7]. —

1. Iren., III, 3, 4.
2. V. § 17, 3.
3. « *Ecclesiæ Dei quæ peregrinatur Philippis* ». — * Cf. Duchesne, *Les Orig. chrét.*, p. 68.
4.* Freppel, *Pères apost.*, p. 415.
5. Iren., V, 33, 4; — Eus., *H. E.*, III, 39; — *P. G.*, V, 1255 sq.
6.* Bardenhewer, t. I, p. 125.
7. « Matthæus hebraïco sermone divina scripsit oracula... Aiebat, dit Eusèbe (*H. E.*, III, 39), Marcum Petri interpretem, quæcumque memoriæ mandaverat, diligenter perscripsisse... pro audientium utili-

Bossuet qualifie cet auteur, un peu sévèrement peut-être, de « très petit esprit [1] ».

V. **Épître de saint Barnabé** [2]. — Cette épître, composée après la ruine (70) de Jérusalem et pas plus tard que l'an 131, a été attribuée à saint Barnabé par toute l'antiquité. L'opinion contraire a néanmoins prévalu dans les temps modernes [3]. L'auteur, quel qu'il soit, se propose deux choses : attirer les Juifs au Christianisme et persuader aux chrétiens judaïsants l'abandon des pratiques de la Loi.

Aux premiers, il montre que Jésus-Christ [4] est le Messie annoncé par les prophètes; aux seconds, que l'Ancien Testament, simple préparation et figure du Nouveau, est désormais inutile dans sa partie liturgique et disciplinaire. Le Seigneur, dit-il, a donné à l'homme trois vies : la vie en espérance (ancienne religion), la vie initiale (Christianisme) et la vie pleine et parfaite dont on ne jouit qu'au ciel. N'espérons plus ce que nous possédons, et contentons-nous du présent en attendant l'avenir. Dans les trois derniers chapitres (19-21), il fait la description d'une double voie [5] que suivent les hommes ici-bas : l'une, toute lumineuse, conduit au bonheur du ciel; l'autre, remplie de ténèbres, mène aux supplices éternels.

VI. **La Didachè** [6], ou doctrine des douze apôtres, tenue

tate ». Témoignage conforme de Clément d'Alexandrie touchant l'évangile de Marc (Eus., II, 15; VI, 14).

1. Bossuet, *Apocalypse*, ch. xx; — *Cf. Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 124; — V. § 14, 2.

2. Ladeuze, dans *R. H. E.*, janvier et avril 1900; — Duchesne, *Saint Barnabé*, dans les *Mélanges* de J.-B. de Rossi, Paris, 1892; — Bibl. dans le *Dict. th.* de Vacant.

3. Pourquoi? * V. Héfélé, *Dict. théol.* Goschler; — Bardenhewer, t. I, p. 58.

4. « Le Fils de Dieu... s'est révélé sous l'enveloppe d'une nature humaine, parce que l'œil mortel, qui ne peut pas même regarder le soleil, serait aveuglé par la vue directe de l'essence divine. » Ch. v.

5. Cf. Matth., vii, 13-14. — * De Champagny, *Rome et la Judée*, t. II, p. 339.

6. Édit. Funk, 1887; — Schlecht, Frib.-en-Br., 1900 (*Bull. crit.*, 5 août 1902, p. 425).

Duchesne, *Bull. crit.*, 1887, p. 361; — Jacquier, *La Doctrine des*

en très haute estime par toute l'antiquité et perdue dans la suite, a été heureusement retrouvée à Constantinople (1872) et publiée (1883) par Mgr Bryennios, métropolitain de Nicomédie. Les érudits l'ont accueillie avec tant de faveur, qu'en trois années (1883-6) elle a été l'objet de 220 publications différentes. Cet écrit, égal presque en longueur à l'épître aux Galates, est un produit de l'Orient; il appartient au Ier siècle [1], ou à la première moitié du IIe; son auteur, inconnu, l'a rédigé en grec, d'un style simple et clair.

On y distingue trois parties : l'une, *morale*, est un exposé des principaux articles de la morale chrétienne, sous forme de description d'une double voie, celle de la vie et celle de la mort [2]; — une autre, *rituelle*, renferme des considérations : sur le baptême, qui doit être administré par immersion, et à défaut d'eau en quantité suffisante, par infusion, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; sur le Pater, qu'on doit réciter trois fois par jour; sur le jeûne, qu'il est recommandé d'observer le mercredi et le vendredi de chaque semaine; sur l'Eucharistie, dont il est écrit : « Nolite dare sanctum canibus »; — enfin la 3e partie, *disciplinaire*, contient des règles pour le discernement des prédicateurs du véritable Évangile, plus des recommandations aux fidèles de vénérer les apôtres, les prophètes, les docteurs, les évêques et les diacres.

Le tout se termine par une exhortation à veiller sur soi à raison du retour prochain du Seigneur.

douze apôtres (th.), 1891, in-8, travail résumé par l'auteur dans *Dict. théolog.* de VACANT, art. *Apôtres* (La doctr. des douze); — ‡ SABATIER, *La Didachè*, Paris, 1885; — MAJOCCHI, *La dottrina dei dodici apostoli* (in-12, Modène, 1886); — MINASI, *La dottrina del Signore, detta la dottrina dei dodici Apostoli* (in-8, Rome, 1891); — VON RENESSE, *Die Lehre der Zwölf Apostel* (in-8, Giessen, 1897); — SCHLECHT, *Die Lehre der Zwölf Apostel in der Liturgie der Katholischen Kirche* (Frib.-en-Br., 1900).

1. FOUARD, *Saint Paul*, t. I, ch. VIII, p. 233.

2. La description du chemin de la vie se termine ainsi : « Dans l'assemblée de l'Église tu confesseras tes péchés, et tu ne viendras pas à la prière avec une conscience mauvaise ». Cf. *Q. H.*, janv. 1886, p. 242.

VII. **Épître à Diognète** [1]. — Cette épître serait antérieure à l'an 70 d'après Tillemont, tandis que la plupart des critiques la reportent au IIe siècle [2]. Son auteur est un chrétien inconnu, versé dans la littérature grecque ; et le destinataire, Diognète, personnage fictif ou réel, est un païen distingué.

Elle répond à trois questions que Diognète est supposé avoir faites :

1re : Pourquoi les chrétiens sont-ils opposés au paganisme et au judaïsme ? R. Ils rejettent le paganisme, parce qu'ils ne peuvent adorer des dieux faits de pierre et de bois [3] ; le judaïsme, parce que ses rites sont ridicules et indignes de la divinité [4].

2e : Qu'est-ce que la religion chrétienne ? D'où provient, chez les chrétiens, leur mépris de la mort ainsi que leur charité mutuelle ? R. Le Christianisme est une religion qui donne des mœurs, une vie, des sentiments supérieurs à tout ce que le paganisme a produit de meilleur [5]. Les chrétiens sont dans le monde ce que l'âme est dans le corps ; ils l'animent de leur foi et de leurs vertus. C'est là une chose merveilleuse, humainement inexplicable, et qui n'a pu s'accomplir que par la toute-puissance divine. Dieu, en effet, a envoyé sur la terre son Verbe, Dieu lui aussi [6], pour fonder la religion nouvelle.

3e : Pourquoi le Christianisme a-t-il commencé si tard ? R. Parce que Dieu a voulu laisser les hommes faire l'expérience de leur pauvreté intellectuelle et morale et du besoin qu'ils ont de son assistance.

L'auteur conclut en exhortant Diognète à se faire chrétien. Après cette conclusion toute naturelle, viennent encore deux chapitres d'une authenticité très douteuse.

1. DOULCET, *L'Apologie d'Aristide et la lettre à Diognète*, *Q. H.*, 1880, p. 601.
2. *Cf. BATIFFOL, p. 93 ; — BARDENHEWER, t. I, p. 135.
3. *FREPPEL, *Pères apost.*, p. 452.
4. *FREPPEL, *ibidem*, p. 454. — Exagération commise aussi par l'auteur de l'Épître de saint Barnabé.
5. *FREPPEL, *ibidem*, p. 457-460.
6. *C. VII ; — Cf. FREPPEL, p. 461-4 ; — GINOULHIAC, *Hist. du dogme*, l. X, ch. XXV, n. 111.

VIII. **Hermas**, auteur du *Pasteur* [1]. — Cet ouvrage a-t-il été composé au Ier siècle, sous le pape saint Clément, par Hermas, homme marié et père de famille, celui probablement dont il est parlé dans l'épître aux Romains (XVI, 14); ou bien seulement plus tard, vers le milieu du siècle suivant, par un autre Hermas, prêtre, frère du pape saint Pie Ier? Il y a partage sur ce point [2]. Quelques critiques croient tout concilier en attribuant la première partie (les *Visions*) au premier Hermas et les deux autres parties (les *Préceptes* et les *Similitudes*) au second. — On s'accorde à dire que l'auteur, quel qu'il soit, a écrit à Rome ou dans les environs.

Le *Pasteur*, ainsi appelé parce qu'un ange y apparaît à Hermas sous la forme d'un berger, égale presque en étendue tous les autres écrits réunis de l'ère apostolique. C'est un résumé assez généralement [3] exact, mais incomplet, de morale chrétienne, entremêlé d'enseignements dogmatiques. La nécessité de la pénitence en est la pensée dominante.

1re PARTIE : *Visions*. — Une matrone apparaît à plusieurs reprises à Hermas. La première fois, elle est vieille, décrépite, assise par faiblesse : c'est l'Église défigurée par le péché. — La deuxième fois, elle est debout et laisse voir des traits de jeunesse sous un teint flétri et des cheveux grisonnants : c'est l'Église expiant ses péchés avec espoir de pardon. — La troisième fois, elle est pleine de jeunesse, sauf ses cheveux encore gri-

1. Bibl. *ap.* BARDENHEWER, t. I, p. 98.

2. Pour le premier Hermas : FREPPEL, *Pères apost.*, p. 257 ; — pour le deuxième Hermas : HÉFÉLÉ, *Dict. théolog.* GOSCHLER ; GINOULHIAC, *Hist. du dogme*, t. I, p. 356, note 1 ; BARDENHEWER, t. I, p. 91 ; BATIFFOL, *La Littérat. grecque*, p. 63... ; — pour l'un et l'autre Hermas : DE CHAMPAGNY, *Les Antonins*, t. I, p. 134-5, note ; DOM GUÉRANGER, *Sainte Cécile*, p. 113 et 165. — Cf. DUCHESNE, p. 183.

3. Hermas croit à l'approche de la fin du monde (Vis. III, c. VIII). — Pour lui, la Trinité ne commence qu'à l'Incarnation. Avant l'Incarnation, le Fils et le Saint-Esprit sont indistincts (*DUCHESNE, *Orig. chrét.*, p. 194 sq. ; — *BARDENHEWER, t. I, p. 93).

sonnants : c'est l'Église des âmes justes que déparent légèrement quelques inévitables imperfections. — Enfin Hermas voit une jeune fiancée brillamment parée : c'est l'Église dans toute sa beauté et telle qu'elle sera seulement au dernier jour.

Dans la troisième vision, l'Église prend, aux yeux d'Hermas, la forme d'une tour que des anges construisent au-dessus des eaux. Parmi les pierres apportées pour la construction, les unes servent : ce sont les âmes qui ont conservé la grâce de leur baptême; les autres ne peuvent s'ajuster et sont rejetées; mais ces dernières (les pécheurs coupables de fautes graves depuis leur baptême) pourront entrer dans la construction, quand elles auront été taillées et retaillées sous les coups de la pénitence [1].

2e Partie : *Préceptes.* — Un ange se présente à Hermas sous la forme d'un pasteur, et lui donne douze commandements : le premier prescrit la foi en un seul Dieu qui de rien a fait toutes choses; le quatrième exprime la vraie doctrine de l'Église sur l'indissolubilité du mariage même en cas d'adultère, sur la licité des secondes noces et sur la rémission des péchés commis depuis le baptême. — L'ange termine en disant qu'avec le secours de Dieu qu'il faut sans cesse implorer, on peut accomplir tous ces commandements, l'ennemi du salut n'ayant d'autre pouvoir que celui que nous lui donnons.

3e Partie : *Similitudes.* — Cette partie diffère peu des autres par le fond, et se rapproche de la première par la forme. L'ange continue d'instruire Hermas à l'aide de dix paraboles ou similitudes. Il recommande le détachement des biens de ce monde, l'aumône [2], le jeûne, l'abstinence, etc.

« Le Fils de Dieu, lisons-nous dans la neuvième similitude, est plus ancien que toutes les créatures, de telle sorte qu'il a été présent au conseil du Père pour former la création » (c. XII).

1. A la fin de la deuxième vision, on lit : « Fais, dit la matrone à Hermas, deux exemplaires de ton livre, l'un pour Clément, l'autre pour Grapta (diaconesse probablement). Clément l'enverra aussitôt dans les villes étrangères, c'est le devoir de sa charge; Grapta l'expliquera aux veuves et aux orphelins; et toi, tu l'interpréteras à Rome même, de concert avec les prêtres qui président l'Église. »

2. *Freppel, *Pères apost.*, p. 305-6.

§ 35. — ÉPILOGUE : LES CARACTÈRES DE LA LITTÉRATURE CHRÉTIENNE AU SIÈCLE APOSTOLIQUE

1) Le *Pasteur* clôt la série des écrits de l'ère apostolique, écrits peu nombreux et peu étendus. Il est vrai que plusieurs, la plupart même, ne sont pas arrivés jusqu'à nous; mais la tradition nous les eût-elle conservés tous, qu'ils seraient encore peu volumineux. — Rares et de courte haleine, ils sont en outre très simples de forme, étrangers d'ordinaire à toute influence de l'art grec. Sauf la lettre à Diognète et l'épître aux Corinthiens, ils relèvent exclusivement de l'Ancien et du Nouveau Testament, surtout des épîtres des apôtres. Aussi bien, tous, à l'exception du Pasteur et de la Didachè, sont de simples lettres, semblables à celles des apôtres. Encore le Pasteur, par ses visions et ses révélations, se rattache-t-il à l'Apocalypse. Rareté, brièveté, simplicité, tels sont donc les caractères de la littérature du premier âge.

2) Les raisons en paraissent faciles à saisir. Les premiers chrétiens, généralement, n'appartenaient pas à la classe des lettrés. Sortis presque tous des rangs du peuple, ils écrivaient et parlaient pour le peuple et comme lui. — Ce défaut d'art était encore chez eux l'effet d'une réaction contre le paganisme. Dans l'antiquité, les sens, la forme, le beau sensible étaient à peu près tout, même en religion; la doctrine tenait peu de place dans les préoccupations de l'esprit public. On comprend dès lors que les premiers chrétiens aient éprouvé un certain dédain pour une littérature que le paganisme avait marquée de son empreinte, pénétrée de son souffle, rendue comme inséparable de lui-même. Les disciples du Crucifié, chez qui dominait l'esprit de pénitence et de mortification, devaient, dans leur ferveur de néophytes, attacher peu d'importance à cet

ordre de choses, après l'abus qui en avait été fait pendant si longtemps.

3) Dieu le permit ainsi, pour mieux distinguer son œuvre des œuvres de l'homme, pour mieux faire ressortir aux yeux de tous le caractère surnaturel de l'établissement du Christianisme. Si l'Évangile avait été annoncé au monde par des hommes de génie; s'il avait été prêché avec une éloquence qui aurait rappelé ou fait oublier les plus grands orateurs de l'antiquité; s'il avait été exposé, défendu dans des ouvrages où la grâce de la diction l'aurait disputé à la profondeur et à l'étendue du savoir, on ne manquerait pas de dire que là a été le secret de sa puissance d'expansion, la vraie cause de son triomphe. On le dirait à tort sans doute; car, même dans cette hypothèse, l'établissement du Christianisme resterait humainement inexplicable; mais enfin on le dirait, et avec quelque apparence de raison. Eh bien, Dieu n'a pas voulu laisser ce prétexte à l'incrédulité. La religion chrétienne a été prêchée, au début, par des hommes illettrés, exposée par eux dans quatre biographies assez courtes et fort simples qu'on appelle évangiles, et dans un petit nombre de lettres également courtes et simples. C'est là tout ce que l'Église a produit de littérature en cent cinquante ans. Cependant après cent cinquante ans, elle est déjà répandue dans tout l'Empire romain, et le paganisme, sans être mort, est mortellement frappé [1].

1. Origène prouve par des considérations analogues la divinité de l'Église (*Adv. Cels.*, I, 62). — * V. Freppel, *Pères apost.*, leçon XII[e].

§ 36. — PÈRES APOLOGISTES ET AUTRES ÉCRIVAINS DU IIe SIÈCLE [1]

Saint Justin. — Tatien. — Hermias. — Athénagore. — Théophile d'Antioche. — Saint Méliton. — Minucius Félix. — Saint Irénée.

I. — 1) **Saint Justin** [2] (✝ 163) naquit de parents païens à Flavia-Neapolis [3], vers la fin du premier siècle. Avide d'instruction, passionné pour l'étude, il parcourut successivement plusieurs écoles de philosophie. D'abord et assez longtemps il reçut des leçons d'un stoïcien; mais il dut quitter ce philosophe qui, peu versé dans la métaphysique dont il ne jugeait pas la connaissance utile, ne pouvait rien lui apprendre sur Dieu. — Il s'adressa à un péripatéticien. Celui-ci le souffrit quelques jours; puis lui demanda de fixer son salaire. Justin, choqué de cette indélicatesse, s'éloigna d'un homme qu'il jugeait indigne du nom de philosophe [4]. — Il alla trouver un pythagoricien, qui lui demanda tout d'abord s'il avait étudié la musique, l'astronomie et la géométrie, sciences réputées nécessaires pour l'intelligence de la philosophie. Sur sa réponse négative, il fut renvoyé comme incapable. — Après cette nouvelle mésaventure, il résolut de conférer avec les platoniciens « qu'on tenait en haute estime » [5]. Il se mit en rapport avec

1. *Sancti Justini Opp., nec non Tatiani adv. Græcos oratio...*, éd Prud. Maranus (1742, Paris); — *Corpus Apologetarum christ.*, éd. Otto (9 vol., Iéna, 1842-72).

Cabanes, *Étude critique de la méthode suivie par les apologistes du IIe siècle* (Strasbourg, 1857); — Freppel, *Les Apologistes chrétiens au IIe siècle* (2 in-8, Paris, 1860); — Aubé, *De l'Apologétique chrétienne au IIe siècle* (Paris, 1861); — Mariano, *Le Apologie nei primi tre secoli della Chiesa...* (Naples, 1888); — Schmitt, *Die Apologie der drei ersten Iahrhunderte* (Mayence, 1890).

2. *P. G.*, vi; *Apologies* (grec et trad. fr.), édit. Pautigny, in-12, Paris, 1905. — Mg. par Freppel, in-8, Paris, 1860. — Bibl. *ap.* Bardenhewer, t. I, p. 64.

3. Ancienne Sichem, en Samarie, auj. Naplouse.

4. Freppel, p. 76-77.

5. « Erant enim magno in pretio ». *Dialog.*, II.

l'un d'eux, à Éphèse vraisemblablement, et fit sous ce nouveau maître de rapides progrès. « Ce qui me transportait de joie, dit-il, c'était la connaissance des choses intelligibles : la théorie des idées donnait des ailes à mon esprit. »[1] Or, un jour qu'il se promenait seul, près du rivage de la mer, donnant libre cours à ses méditations philosophiques, il rencontra un vieillard dont la figure portait l'empreinte d'une noble majesté. Un dialogue s'engagea entre les deux inconnus. Le vieillard, qui était chrétien, montra ce qu'il y avait de faux et d'incomplet dans les théories platoniciennes, et suggéra au jeune philosophe deux moyens d'arriver à la vérité : prière et lecture des Écritures, surtout des prophètes. Justin suivit ce conseil et embrassa bientôt le Christianisme (137 au plus tard), convaincu tout à la fois par l'accomplissement des prophéties et par l'héroïsme des martyrs. Il garda néanmoins le manteau de philosophe, et continua de voyager, soit pour s'instruire, soit pour faire partager à d'autres sa foi religieuse; s'attachant de préférence à la conversion des hommes instruits, qui étaient plus capables de comprendre un raisonnement philosophique. Deux fois il alla à Rome, où il fonda même une école. C'est dans cette dernière ville qu'il reçut la couronne du martyre (163)[2]. Plusieurs pensent qu'il mourut prêtre.

2) Ouvrages : *Première apologie.* — Elle fut composée à Rome en 150 (139?) et adressée à l'empereur Antonin. En voici le fond :

a) Les chrétiens ne sont pas athées, puisqu'ils adorent Dieu le Père, son Fils et l'Esprit prophétique; ils n'ont pas des mœurs déréglées[3], quoi qu'en dise le vulgaire, eux qui se montrent si calmes en face de la mort; ils ne sont pas dangereux pour

1. *Freppel, p. 85 sq.
2. V. § 18, III, 1. — Héfélé, *Dict. théol.* Goschler, art. *Justin.*
3. Les païens accusaient les chrétiens de se livrer à des orgies dans leurs réunions de culte. Just., *Apol.* I, 26; *Dial.*, 10. — Athénag., *Leg.*, 31-36. — Théoph., *Ad Autol.*, III, 4 sq. — Min. Fél., *Oct.*, 30 sq. — Tert., *Apol.*, 7, 9.

l'État, le règne auquel ils aspirent étant tout spirituel; leurs doctrines sont même la meilleure sauvegarde des gouvernements. Si on les punit, ce n'est donc pas pour leurs crimes, mais bien pour leur nom, et c'est là une iniquité manifeste. — *b*) Pleine liberté est laissée aux adorateurs des idoles, dont le culte souvent est immoral; aux hérétiques aussi, tels que Simon le mage, Ménandre, Marcion, etc. Pourquoi refuse-t-on la tolérance aux vrais chrétiens? — *c*) Enfin la religion nouvelle est divine : témoin l'excellence de sa morale, la transformation quotidienne des mœurs, l'accomplissement des prophéties; les cultes païens, au contraire, sont une invention diabolique. Donc les chrétiens ont droit à la liberté; la leur refuser, c'est s'exposer aux peines de l'enfer, qui attendent, au dire des païens eux-mêmes, tous ceux qui font le mal. — Que la persécution cesse donc. Quoi qu'il arrive cependant, « notre cri sera toujours : que la volonté de Dieu se fasse [1] ».

Deuxième apologie. — Celle-ci, très courte, fut écrite à Rome comme la première, et adressée vers 160 au sénat.

Trois chrétiens, dit en substance saint Justin, viennent d'être dénoncés dans cette ville, et condamnés à mort à cause de leur religion; je m'attends moi-même à être dénoncé prochainement par Crescens le cynique ou par quelque autre philosophe. Nous condamner ainsi pour notre nom seulement, c'est une iniquité. — On demande pourquoi, mourant si volontiers, nous n'attentons pas à notre vie : parce que Dieu le défend; les chrétiens restent sur la terre pour y propager le règne de l'Évangile. On demande encore pourquoi notre Dieu permet que nous soyons opprimés : parce que cette épreuve nous est salutaire. Ce sont les démons qui suscitent les persécutions; ils ont affligé de divers maux les hommes les plus éclairés et les plus vertueux de l'antiquité, tels que Socrate, Héraclite, Musonius et autres, qui cependant n'avaient du Verbe qu'une connaissance partielle [2] : il n'est pas étonnant qu'ils redoublent de

1. *I Apol.*, 68.
2. *De quelle manière les païens connaissaient le Verbe : FREPPEL, *Saint Justin,* leçon XVI, notamment p. 319 et 321.

rage contre nous qui possédons le Verbe tout entier. Mais déjà la justice a commencé, car au nom de Jésus crucifié nous mettons les démons en fuite. — Seuls les chrétiens sont en possession de la vérité : l'excellence de leur morale, la pureté de leur vie, leur courage devant la mort ne peuvent s'expliquer naturellement. Et puis, voyez : Socrate n'a pas trouvé un seul disciple qui consentît à mourir pour lui ; Jésus-Christ en a une multitude qui lui demeurent fidèles dans les supplices mêmes et jusqu'à la mort : preuve que le Dieu tout-puissant est avec eux.

Dialogue avec Tryphon le juif. — C'est le plus étendu des ouvrages de saint Justin. Il fut écrit après la première apologie, et à Éphèse probablement. La forme dialoguée n'est pas une pure forme littéraire ; le dialogue eut réellement lieu, bien que l'auteur l'ait amplifié en le reproduisant. En voici un rapide aperçu.

Un jour qu'il se promenait seul sous les galeries publiques de la ville, Justin vit venir à lui un groupe d'hommes, dont un le salua profondément par respect pour son manteau de philosophe. Ce respectueux inconnu était un Juif, du nom de Tryphon, qui se piquait de philosophie. La conversation s'engagea ; Justin raconta comment il avait cherché vainement la vérité dans les écoles de philosophie, ajoutant qu'il croyait l'avoir trouvée dans le Christianisme. Cette profession de foi provoqua une explosion de rire de la part de ses interlocuteurs qui se déclarèrent juifs de religion. Au rire moqueur, le docte chrétien répondit par une solide argumentation. Appuyé sur l'Écriture, dont l'autorité était reconnue de part et d'autre, il démontra les points suivants : *a*) la loi mosaïque, considérée dans sa partie cérémonielle et civile, a un caractère local, temporaire, figuratif ; elle se rapporte tout entière au Messie et doit cesser à son avènement ; — *b*) le Messie que Dieu a promis d'envoyer pour la rédemption du genre humain, doit être lui-même Dieu ; — *c*) toutes les prophéties de l'Ancien Testament relatives au Messie, ont reçu en Jésus-Christ leur accomplissement [1].

1. *FREPPEL, p. 390 ; Comparez TERT., *Ap.*, 18, expliqué par D'ALÈS, *Théol. de Tert.* (1905), p. 5 sq.

On possède, sous le nom de saint Justin, trois écrits d'une authenticité

3) Saint Justin a déployé, pour la défense de la religion, une grande activité littéraire [1] ; et dans ses écrits, il se révèle comme un témoin de la tradition catholique : Il affirme le dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie [2] ; parle des « mémoires appelés évangiles, composés par les apôtres et leurs disciples » [3]; fait des citations de nos quatre évangiles [4]; mentionne l'Apocalypse, écrite, dit-il, par « Jean, un des apôtres du Christ » [5]; reconnaît très expressément l'inspiration de

douteuse : *a*) Le *Discours aux Grecs* peut se résumer ainsi : le paganisme est immoral dans ses croyances, comme le prouvent les récits des poètes sur les dieux; immoral dans ses pratiques, comme il résulte des actes commis dans les assemblées religieuses des païens. Il faut donc embrasser le Christianisme où tout est pureté et sainteté. — *b*) L'*Exhortation aux Grecs* reproduit le Discours avec de nouveaux développements et de nouvelles preuves. La doctrine des philosophes, dit l'auteur du traité, est un pêle-mêle de contradictions, fruit d'une raison égarée; l'enseignement des Écritures, au contraire, se recommande par un double caractère : l'unité et l'inspiration divine. De plus, Moïse, le principal des écrivains sacrés, remonte, dans l'antiquité, plus haut que les plus anciens poètes et les plus anciens philosophes. Que les Grecs abjurent donc les erreurs de leurs pères et se fassent chrétiens. — *c*) La *Monarchie* est un petit livre d'érudition, dans lequel l'auteur essaye de démontrer, à l'aide de textes souvent apocryphes, que les plus grands philosophes et poètes païens ont enseigné l'unité de Dieu. Il conclut naturellement que les Grecs doivent en croire les plus habiles d'entre eux, et, à leur exemple, reconnaître un Dieu unique.

1. Tous ses ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous (Freppel. *Saint Justin*, p. 440).

2. « Cet aliment porte chez nous le nom d'Eucharistie... Nous ne prenons pas ces dons comme un pain et un breuvage ordinaires; mais de même que par la parole de Dieu Jésus-Christ notre Sauveur a été fait chair, a pris un corps et du sang pour notre salut, ainsi cet aliment consacré par la parole du Christ est-il sa chair et son sang; c'est cet aliment qui nourrit notre sang et notre chair, selon le changement opéré. Tel est l'enseignement que nous avons reçu. En effet, dans leurs Mémoires appelés Évangiles, les apôtres rapportent que Jésus leur avait donné ce commandement : ... faites pareillement en mémoire de moi, ceci est mon corps... ceci est mon sang, et c'est à eux seuls qu'il a donné ce pouvoir... » (*I Apol.*, 65-66).

3. *I Apol.*, 66 ; — *Dial. Tr.*, 103 ; — *Freppel, p. 426-33.

4. *Freppel, p. 433-40.

5. *Dial. Tr.*, 81.

l'Ancien Testament et suppose celle du Nouveau [1]... — Son style a deux grandes qualités : la simplicité et la clarté ; mais on y chercherait en vain l'élégance et la distinction. Les démonstrations, quoique concluantes, ne sont pas conduites avec un ordre rigoureux, d'après un plan bien déterminé ; il abuse des digressions, passe trop facilement d'une idée à l'autre, sans toutefois perdre de vue la fin qu'il poursuit.

II. **Tatien** [2], né païen en Assyrie, voyagea beaucoup pour s'instruire, étudia les doctrines philosophiques et religieuses du paganisme, et fut converti à Rome par la lecture des saints Livres et la vie édifiante des chrétiens. Il succéda à saint Justin comme chef de l'école. Mais son dogmatisme outré alarma bientôt l'orthodoxie romaine. Il repassa alors en Orient [3] où il composa le *Diatessaron* (concordance des quatre évangiles) et fonda peut-être la secte des Encratites [4]. — Nous ne possédons qu'un seul de ses ouvrages, le *Discours contre les grecs* [5]. L'auteur y flagelle, avec une verve toute satirique. l'orgueil [6] et les autres vices du vieux monde. Le style en est vif et animé, et le fond en serait irréprochable s'il ne péchait par exagération dans la peinture de la dépravation païenne. Ce dernier défaut est d'une incontes-

1. *I Apol.*, 61, 81. — *Freppel, p. 419-21. — V. ap. Duchesne, *Orig. chrét.*, ch. xii, la doctrine de saint Justin sur la Trinité.

2. Mg. par Daniel, in-8, Halle, 1837 ; — Freppel, *Les Apologistes*, Ire et IIe leçon.

3. Les désordres des chrétiens de Daphné excitent son indignation (Freppel, *Les Apol.*, p. 41-46 ; Martin, *S. Chrysostome*, t. I, p. 265 sq.).

4. D'après Mgr Duchesne, « rien ne prouve qu'il ait fait partie d'une secte hérétique », *Les Orig. chr.*, p. 210 ; et d'après Bardenhewer, t. I, p. 148, « on doit regarder comme acquis qu'il finit par adhérer à la gnose de Valentin, qu'il fonda et développa la secte des Encratites ».

5. Puech, *Recherches sur le Discours aux Grecs de Tatien*, suivies d'une trad. fr. du *Discours*, in-8, 159 pp., Paris, 1903 (*L'Université cath. de Lyon*, mai 1903, p. 140).

6. *Freppel, p. 14, 21, 26, 27.

table gravité. On voit que l'auteur avait un esprit violent et emporté, un jugement peu sûr, une âme âpre et rude. De là, non seulement des appréciations souvent peu exactes, mais un langage dur et hautain qu'il est peut-être malaisé de concilier avec les maximes de l'Évangile [1].

III. On a, sous le nom d'**Hermias**, philosophe chrétien, un écrit, *Irrisio gentilium philosophorum*, de date incertaine [2]. C'est un tableau très animé, plein de verve et d'esprit [3], des contradictions des philosophes païens.

IV. **Athénagore** [4], philosophe athénien, passé comme saint Justin de l'Académie au Christianisme. On a de lui une Apologie [5] et un traité de la résurrection des morts [6].

Apologie, adressée vers 177 aux empereurs Marc-Aurèle et Commode :

Seuls, dans l'Empire, les chrétiens ne peuvent exercer librement leur culte [7] ; seuls aussi ils sont condamnés à cause de leur nom, bien qu'on n'ait « jamais prouvé que l'un d'eux se soit rendu coupable de quelque délit » [8], et qu'on ne songe même pas à établir juridiquement cette preuve [9] : c'est là une double injustice à laquelle les bons empereurs doivent mettre fin.

1. Dans le *Discours*, Tatien enseigne un Dieu incarné (c. 21) et souffrant (c. 13). De la génération du Verbe il dit (c. 5) : « De même qu'on allume bien des feux à un seul flambeau, sans en affaiblir la flamme, ainsi le Logos en sortant de la puissance du Père ne le laisse pas sans Logos ». — Sa doctrine sur la Trinité est inexacte (*Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 211).
2. Batiffol, p. 94.
3. *Freppel, *Les Apologistes*, p. 70-71, 74-78.
4. Ed. Maran, dans *P. G.*, t. VI, col. 889-1024. — Cf. Chevalier, *Répertoire. Bio-Bibliographie*, p. 184, 2430.
5. *Legatio pro christianis*, Intercession pour les chrétiens. — Cf. Arnould, *De Apologia Athenagoræ*, Paris, 1898.
6. *Sur cet excellent traité : Freppel, *Les Apologistes*, leçons IX et X.
7. *Freppel, p. 116.
8. *Leg.*, II.
9. *Freppel, p. 119.

Les crimes qu'on nous impute, athéisme, repas de Thyeste et alliances d'Œdipe [1], sont de pures calomnies. — 1) Nous croyons à la divinité, dont l'existence est démontrée par l'ordre qui règne dans l'univers; si telle n'était notre foi, nous ne serions pas aussi soucieux de notre perfection morale, aussi détachés de la terre et aussi désireux du ciel [2]. Dieu est un, l'attribut divin de l'immensité ne pouvant se trouver dans plusieurs [3]. Ce Dieu unique a un Fils, il est vrai; mais Dieu le Père et Dieu le Fils ne font qu'un, unis qu'ils sont par la vertu de l'Esprit [4]. — 2) Nous ne mangeons pas de chair humaine, puisque par horreur du meurtre nous n'assistons même pas à vos combats de gladiateurs [5]; la pratique de l'avortement est à nos yeux un horrible homicide, et l'exposition des enfants un véritable meurtre [6]. — 3) Enfin il n'y a entre nous que des rapports honnêtes. Cela est si vrai, que nous regardons les secondes noces comme un « spécieux adultère » [7], et le simple désir du mal ou le simple regard comme équivalant à l'acte même. Bien plus, « beaucoup d'entre nous, de l'un et de l'autre sexe, vieillissent dans le célibat pour s'unir plus étroitement à Dieu [8] ».

Le style simple et clair, vif et orné de cet écrivain, rappelle les meilleures traditions de l'éloquence grecque [9].

1. *Leg.*, III.
2. *Leg.*, XII.
3. *Freppel, p. 140.
4. **Leg.*, X; — Freppel, p. 142 sq.
5. *Leg.*, XXXV.
6. L'exposition des enfants et l'avortement étaient des crimes ordinaires chez les païens. L'Église s'efforce de les empêcher (Athénag., *Leg.*, 30; — *Doctr. Apost.*, 2; — *Barnab.*, xix, 5; — *Ep. ad Diogn.*, V, 6; — Just., *I Apol.*, 27; — *Conc. Illib.*, c. 63; — *Ancyr.*, c. 21).
7. Faut-il voir dans cette expression une réprobation absolue des secondes noces, ou une simple désapprobation? V. *Legatio,* XXXIII, — Alzog, *Manuel de Patrol.*, p. 102, — Freppel, p. 152.
8. *Leg.,* XXXIII.
9. *Freppel, p. 154, 218. — Comment Athénagore concevait la Trinité (v. Duchesne, p. 212).

V. Saint Théophile[1], évêque (vers 168) d'Antioche[2], avait été converti du paganisme par les prophéties de la Bible[3]. Ses *trois livres à Autolyque* sont trois opuscules adressés (vers 180) à Autolyque, païen lettré que l'auteur voulait convertir.

Le premier livre est une réponse à des plaisanteries que ce païen s'était permises sur le Dieu invisible des chrétiens et sur la résurrection. Personne, dit notre auteur, ne peut ici-bas voir Dieu des yeux du corps; mais le spectacle de la nature[4] le fait connaître à ceux qui aiment la vertu[5]. Les corps ressusciteront, la promesse divine nous en est garant[5]. Celui qui fait passer les hommes du néant à l'être, saura bien leur rendre la vie après la leur avoir ôtée. — Le deuxième livre renferme un supplément d'explications demandées par Autolyque, et des considérations tendant à établir la supériorité de la cosmogonie mosaïque[7] sur les cosmogonies païennes. — Le troisième fait ressortir une fois de plus les incohérences et les contradictions du paganisme, et fortifie de la manière suivante les preuves déjà données du Christianisme : *a*) la religion de Jésus-Christ n'est pas nouvelle; elle est même, en se rattachant à la Bible, la plus ancienne des religions; *b*) elle se recommande par l'incontestable supériorité de sa morale; *c*) les chrétiens ne se livrent pas aux pratiques infâmes qu'on leur attribue; seuls les païens et leurs dieux se rendent coupables de telles abominations.

On trouve dans cette apologie, la plus étendue que nous ayons encore rencontrée, beaucoup de science[8] et

1. Bibl. dans Chevalier, *Répertoire des sources historiques,* 2185, 2822.
2. Entre Théophile et saint Ignace, Eusèbe ne nomme que trois évêques : Héron, Cornelius, Héros (Duchesne, *Orig. chr.,* p. 330 sq.).
3. *Ad Aut.*, l. I, c. iv.
4. *Freppel, p. 228-30.
5. *Freppel, p. 222.
6. *Freppel, p. 232.
7. Son interprétation de l'Écriture est allégorique plus que littérale, pratique plus que spéculative
8. *Freppel, 362.

d'érudition, et un style abondant, facile, trop souvent peut-être un peu lâche et diffus; mais il n'y a ni l'élévation philosophique de Justin et d'Athénagore, ni l'ordre lumineux de ce dernier, ni la véhémence de Tatien, ni la vivacité d'esprit d'Hermias. — Le controversiste moderne y trouve : le mystère d'un Dieu en trois personnes [1], auquel Théophile, le premier, donne le nom de Trinité (τρίας, II, 15); la création *ex nihilo*, prouvée par l'Écriture et par cette raison excellente, que la matière étant sujette au changement, ne peut pas avoir toujours existé [2]; l'inspiration des Écritures [3], notamment de l'Évangile selon saint Jean [4]...

VI. **Saint Méliton** [5] († vers 175), évêque de Sardes en Lydie (Asie Mineure), a été un des écrivains les plus féconds de son siècle [6]. Eusèbe, énumérant ceux de ses ouvrages qu'il a pu connaître, en cite dix-huit, tous aujourd'hui perdus [7] sauf quelques fragments [8]. On a, par exemple, un catalogue des livres canoniques de l'Ancien Testament, où se trouvent tous les livres proto-canoniques, à l'exception de celui d'Esther, compris peut-être dans les livres d'Esdras ou dans quelque autre. Les livres deutéro-canoniques n'y figurent pas, parce que l'auteur ne voulait réunir, dit Eusèbe, que les livres reçus d'un commun accord

1. *Freppel, p. 277-281; — Bardenhewer, t. I, p. 186. — Théophile appelle les trois personnes : Dieu, Verbe, Sagesse.
2. *Ad Aut.*, II, 4; — Freppel, p. 263.
3. Freppel, p. 268. — Saint Jérôme dit (*lettre à Algasia*) que « Théophile nous a laissé un monument de son génie en fondant en un seul ouvrage (perdu) le texte des quatre évangélistes » (*P. L.*, t. XXII, 1020).
4. Freppel, p. 279.
5. Carl Thomas, *Melito von Sardes* (Osnabrück, 1893).
6. *Duchesne, *Les Orig. chrét.*, p. 225 sq.
7. On s'est cru en possession de *La Clef*, un des ouvrages attribués par Eusèbe à saint Méliton (Freppel, *Pèr. Apol.*, p. 374-80; Héfélé, *Dict. théol.* Goschler). Erreur; on n'a pas *La Clef* (Batiffol, p. 100; Bardenhewer, p. 194).
8. *Héfélé, *Dict. théol.* Goschler; — Cf. Freppel, p. 369-374.

par les Juifs et les chrétiens [1]. Un autre fragment, que nous a conservé Anastase le Sinaïte (VIIe siècle), contient une affirmation très explicite de la double nature humaine et divine en Jésus-Christ [2]. — Saint Jérôme compte [3] Méliton parmi les écrivains ecclésiastiques de grand renom, et Tertullien vante [4] l'élégance de son style et l'éloquence de sa parole. Comme saint Jean apôtre, il avait toujours vécu dans le célibat [5], et les fidèles le vénéraient à l'égal d'un prophète [6].

VII. **Minucius Félix,** Africain d'origine, exerçait à Rome, sous le règne d'Antonin ou de Marc-Aurèle, la profession d'avocat. « Né païen, il avait reçu l'éducation la plus distinguée et avait embrassé le christianisme par réflexion » [7]. — Son *Octavius* [8], composé peut-être en 166 [9], est une apologie dialoguée, où figurent trois personnages : Minucius Félix lui-même, un avocat chrétien du nom d'Octave et le païen Cécilius. La scène, qu'on a tout lieu de croire historique [10], se passe à Ostie où les trois

1. *Freppel, p. 380.
2. *Freppel, p. 381.
3. *Ep.* 70, *ad Magnum*, n. 4.
4. Tert. *ap.* Hieron., *De viris illustr.*, c. XXIV.
5. Polycrate d'Eph., *ap.* Eus., *H. E.*, XXIV.
6. Tert. *ap.* Hieron., *loc cit.*
7. Renan, *Marc-Aurèle*, p. 390.
8. Ed. *P. L.*, t. III; — Hartel, Vindob., 1867; — Boenig, Leipz., 1903 (*Bul. crit.*, 1904, p. 650); — Waltzing, Louvain, 1903 (édit. et trad.). — — De Felice, *Étude sur l'Octavius de Minucius Félix*, Blois, 1880 (th.).
9. Il y a un rapport évident entre les deux apologies de Minucius Félix et de Tertullien; le difficile est de savoir laquelle précède l'autre. Lactance (*Inst. div.*, V, c. I), contrairement à saint Jérôme (*De vir ill.*, 58), croit à l'antériorité de l'*Octavius ;* et son sentiment, jadis moins commun, paraît aujourd'hui gagner du terrain (v. *Alzog, *Man. de Patrol.;* — Bardenhewer, t. I, p. 305). — Cf., en sens contraire, Boissier, *La fin du Paganisme*, t. I, p. 307, note; — Freppel; — Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 472 (1901).
10. *Boissier, *Fin du Pag.*, t. I, p. 308; — Freppel, *Saint Cyprien*, p. 6.

amis avaient été faire une promenade. Cécilius combat le Christianisme, Octave le défend ; Minucius Félix, pris pour arbitre, écoute, puis donne son sentiment. — Le défenseur du paganisme attaque l'unité de Dieu et la Providence, plaisante sur la pauvreté de la plupart des chrétiens, soutient tour à tour l'indifférence en matière religieuse et l'obligation de garder la religion dans laquelle on est né. Octave répond à tout par les raisons ordinaires, démontre notamment l'existence de Dieu par l'ordre qui règne dans l'univers [1], et fait voir dans le Christianisme tout ce que les anciens cultes avaient de bon [2]. A la fin, Cécilius convaincu se déclare chrétien [3].

Cet écrit, quoique solide, n'offre dans le fond rien de particulièrement remarquable ; mais au point de vue littéraire, c'est un chef-d'œuvre. Le style en est pur, élégant, tout à fait classique ; on chercherait vainement, dans l'histoire de la littérature ecclésiastique latine, un meilleur écrivain que l'auteur de l'*Octavius*, « perle, dit Renan, de l'apologétique chrétienne » [4].

VIII. — 1) **Saint Irénée** [5] vit le jour en Asie Mineure, où ses maîtres en religion furent saint Polycarpe et saint Papias [6]. Il était encore très jeune, quand il reçut des leçons de l'évêque de Smyrne, homme tout apostolique, dont

1. *FREPPEL, *Saint Cyprien*, p. 36-38, 59.
2. *BOISSIER, *La fin du Pagan.*, t. I, p. 336.
3. *FREPPEL, *Saint Cyprien*, p. 72.
4. Min. Félix réfute (c. 31) certaines calomnies : « Hæc enim potius de vestris gentibus nata sunt. Jus est apud Persas misceri cum matribus ; Ægyptiis et Athenis cum sororibus legitimo connubio. Memoriæ et tragœdiæ vestræ incestis gloriantur, quas vos libenter et legitis et auditis : sic et deos colitis incestos, cum matre, cum filia, cum sorore conjunctos ».
5. Mg. par GOUILLOUD, in-8, Lyon, 1876 ; — PRAT, in-8, Lyon, 1843 ; — FREPPEL, in-8, Paris, 1861 ; — CABROL, *La doctrine de saint Irénée*, in-8, Paris, 1891 ; — A. DUFOURCQ, 2e édit. 1904, Paris, coll. « Les saints » ; — ID., in-16 (277 p.), Paris, 1905, coll. « La Pensée chrétienne ». — Bibl. dans CHEVALIER, *Répertoire*, 1118-1119, 2659-2660.
6. HIERON., *De viris ill.; Ep.* 33, à Théodore.

les paroles retentirent au fond de son âme comme un écho fidèle de l'enseignement du Christ, et pour lequel il conserva toujours des sentiments de la plus profonde vénération; c'est lui-même qui nous l'apprend [1]. Esprit actif, avide de connaissances[2], il mena de front les études profanes et les études sacrées. On voit par ses écrits qu'il se familiarisa avec les meilleurs écrivains de l'antiquité, parmi lesquels Homère et Platon paraissent avoir été l'objet de sa prédilection[3]. Vers le milieu du IIe siècle, un peu plus tard peut-être, il vint à Lyon où l'évêque saint Pothin l'ordonna prêtre et l'associa au gouvernement de son Église. En 177, pendant que la persécution sévissait dans la cité gauloise, les confesseurs le députèrent à Rome, au pape saint Éleuthère : il devait remettre au souverain Pontife une lettre dans laquelle l'Église lyonnaise disait son sentiment au sujet de l'hérésie de Montan, exposait ses doutes et demandait à être éclairée[4]. A son retour, ce « grand zélateur de la loi du Christ »[5] fut donné pour successeur à saint Pothin moissonné par la persécution, et mourut lui-même martyr, après vingt-quatre ans et plus peut-être d'un glorieux épiscopat (178-202)[6].

2) Il nous a laissé un grand traité, *Adversus hæreses libri quinque*[7], contre les erreurs gnostiques dont le ve-

1. *Ep.* à Florus, dans les *Opp. S. Iren.*; — FREPPEL, *Pères apost.*, p. 411.
2. TERT., *Adv. Valent.*, V : « Omnium doctrinarum curiosissimum exploratorem ».
3. FREPPEL, *Saint Irénée*, p. 172.
4. « Déja l'évêque de Rome était l'autorité à laquelle on demandait la solution des cas difficiles, le conseiller des Églises divisées, le centre où se faisaient l'accord et l'unité ». RENAN, *Marc-Aurèle*, 2e éd., p. 301.
5. Ainsi qualifié dans la lettre à saint Éleuthère (*ap.* EUS., *H. E.*, V, 4).
6. BARDENHEWER, t. I, p. 203. — M. ALLARD (t. II, p. 157) le fait mourir en 208.
7. Éditions de MASSUET, Paris, 1712, et Venise, 1714 (*P. G.*, VII); — STIEREN, Leipz., 1853; — HARVEY, Cambr., 1875. — Le texte original grec est perdu; mais la traduction latine est très ancienne, puisque TERTUL-

nin se faisait sentir jusque dans les Gaules. Cet ouvrage de controverse est de la plus haute importance pour l'histoire du dogme. On y trouve : l'unité de Dieu, l'incarnation du Verbe, la double nature humaine et divine avec l'unité de personne en Jésus-Christ[1], la nécessité de la grâce et la réalité du libre arbitre, la présence réelle dans l'Eucharistie, la transsubstantiation, le sacrifice de la messe[2], la nécessité de la confession auriculaire pour certaines fautes même secrètes, l'authenticité des quatre évangiles, l'inspiration des Écritures[3], l'autorité de la Tradition, l'infaillibilité de l'Église, la primauté du Saint-Siège, la résurrection de la chair[4]..., le tout présenté méthodiquement, d'un style simple, clair, précis[5], et avec de bonnes preuves.

Au sujet des évangiles, saint Irénée dit : « Matthieu a écrit un évangile en langue hébraïque, pendant que Pierre et Paul prêchaient à Rome et y posaient les fondements de l'Église. Après quoi, Marc, disciple et interprète de Pierre, nous transmit par l'écriture les vérités qu'enseignait cet apôtre ; et Luc, disciple de Paul, écrivit dans un livre l'Évangile tel que son maître le prêchait. Enfin Jean, le disciple bien-aimé, celui qui reposait sur le sein du Seigneur, donna son Évangile pendant son séjour à Éphèse en Asie... Il y a donc quatre Évangiles, ni plus ni moins[6] », l'Église n'en reconnaît pas d'autres. — Ces quatre Évangiles sont bien réellement ceux que nous possédons aujourd'hui. L'évêque de Lyon en cite de nombreux passages parfaitement identiques au texte moderne[7].

LIEN s'en est servi *Adv. Valent.;* elle est fidèle aussi, à en juger par les nombreux fragments grecs que l'on possède.

1. L. III, c. XVI, n. 2 ; XVIII, 7 ; XIX, 1.
2. L. IV, XVII, 5 ; cf. c. XVIII et l. V, c. II ; — *FREPPEL, p. 461-8.
3. CAMERLYNCK, *Saint Irénée et le canon du Nouveau Testament*, in-8 de 116 p., 1896.
4. L. V. — Quelques erreurs de saint Irénée, *ap.* FESSLER, *Patrol.*, t. I, p. 239.
5. *FREPPEL, p. 178, 478-9.
6. L. III, c. I et XI ; — FREPPEL, p. 377.
7. *FREPPEL, p. 377-384.

L'autorité de la Tradition, à ses yeux, non seulement n'est pas moindre que celle de l'Écriture, mais elle est encore plus nécessaire. Seule, sans évangiles ni épîtres des apôtres, elle pourrait suffire. « Quand même les apôtres, dit-il, ne nous auraient laissé aucun écrit, ne faudrait-il pas toujours suivre la Tradition telle qu'elle nous a été communiquée par ceux auxquels ils ont confié le gouvernement des Églises? En effet, c'est la règle que suivent beaucoup de nations barbares qui croient en Jésus-Christ, ayant la doctrine du salut écrite dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, sans papier ni encre, et gardant fidèlement l'ancienne Tradition[1]. »

Mais où trouver le vrai sens des Écritures et la vraie Tradition? Dans l'Église, répond Irénée, et pas ailleurs : « Il ne faut pas chercher la vérité autre part que dans l'Église...; il faut s'en tenir à ce qu'enseigne l'Église et s'attacher à la véritable Tradition...; là s'est conservé jusqu'à nous par une transmission fidèle, sans addition ni retranchement, le dépôt des Écritures. Là on les lit sans y mêler d'erreur. Là on a soin d'exposer la doctrine d'après elles par une interprétation fidèle qui écarte tout péril et fait éviter le blasphème. »

Mais encore, qui, dans l'Église, conserve le précieux dépôt? Les évêques « auxquels les apôtres ont confié la charge de gouverner l'Église disséminée en tout lieu »... « Il faut, poursuit-il, prêter l'obéissance de la foi à ceux que les apôtres ont établis leurs successeurs et qui ont reçu avec l'épiscopat, suivant la volonté du Père, le pouvoir d'enseigner la vérité avec certitude. Quant à ceux qui s'éloignent de cet ordre de succession souveraine..., ils ont quitté le chemin de la vérité. » L'Église est donc infaillible? Oui, « car là où est l'Église, là est l'Esprit de Dieu... Or l'Esprit, c'est la vérité[2] ».

Conséquemment, c'est connaître la vraie foi que de connaître les traditions suivies dans l'ensemble des Églises particulières. Bien plus, c'est connaître la vraie foi que de connaître la Tradition de la seule Église romaine. « Église très grande, très ancienne, connue du monde entier, fondée et constituée par les glorieux apôtres Pierre et Paul. En rapportant cette Tradi-

1. L. III, c. IV; — *FREPPEL, p. 404; — cf. p. 399; — cf. *Ep. ad Flor.*, ap. EUS., *H. E.*, V, 20.
2. L. III, c. IV, etc. — *FREPPEL, leçon XIX[e].

tion, qu'elle a reçue des apôtres, cette foi qu'elle a annoncée aux hommes et transmise jusqu'à nous par la succession de ses évêques, nous confondons tous ceux qui... font des assemblées illégitimes. *Car c'est avec cette Église, à cause de sa principauté supérieure, que doivent nécessairement s'unir et s'accorder toutes les Églises, c'est-à-dire tous les fidèles quelque part qu'ils soient.* C'est en elle que la Tradition des apôtres a été conservée par les fidèles de tous les endroits du monde[1] »; en elle, c'est-à-dire dans la succession de ses évêques, qui sont, à partir de la mort des apôtres : Lin, Anaclet, Clément, Évariste, Alexandre, Sixte, Télesphore, Hygin, Pie, Anicet, Soter, Éleuthère[2]. « C'est dans cet ordre et par cette succession des évêques de Rome, qu'est arrivée jusqu'à nous la Tradition des apôtres dans l'Église et la prédication de la vérité. Par là nous démontrons pleinement (*est plenissima hæc ostensio*, l. III, c. III) que la foi conservée jusqu'à nos jours et transmise en toute vérité, est la foi une et vivifiante confiée à l'Église par les apôtres[3]. »

§ 37. — ÉPILOGUE : CARACTÈRE DE LA LITTÉRATURE CHRÉTIENNE AU IIe SIÈCLE.

On appelle *Pères apostoliques* les écrivains ecclésiastiques du Ier siècle, *Pères apologistes* ceux du IIe ; les uns et les autres se trouvent ainsi désignés par leur trait le plus saillant. — Les premiers sont apostoliques non seulement par le temps où ils ont vécu, mais encore par le caractère et la forme de leurs écrits inspirés de ceux des apôtres. Comme les disciples immédiats du Sauveur, le plus souvent ils composent de simples lettres, qu'ils adressent à des membres de la communauté chrétienne

1. « Ad hanc enim Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles in qua semper ab his qui sunt undique, conservata est ea quæ est ab apostolis traditio ». L. III, c. III, n. 2. — Sur le sens de ce texte, v. HARNACK, *Mémoire présenté* (9 nov. 1893) à l'Académie de Berlin.

2. La série s'arrête à Eleuthère, parce que c'est sous ce Pape que saint Irénée écrivait son troisième livre.

3. *FREPPEL, leçon XX ; cf. p. 370-372.

dans un but d'enseignement, d'organisation et d'édification. — Les seconds trouvent presque tous dans le martyre devenu permanent, la principale source de leur inspiration. Ils écrivent pour défendre des frères opprimés; ils composent des apologies destinées aux philosophes qui raillent la religion nouvelle, au peuple qui la calomnie, aux empereurs qui semblent vouloir la noyer dans le sang. Dans ce champ nouveau, ouvert à l'éloquence chrétienne, la forme épistolaire ne pouvait plus suffire. Les apologies sont des discours et non de courtes et simples lettres, des discours ou même des traités composés avec soin, dans lesquels la philosophie et le raisonnement tiennent plus de place que l'Écriture. Pour faire impression sur l'esprit des empereurs et de la société païenne, pour gagner leur cause devant le pouvoir et l'opinion, les apologistes devaient emprunter à l'art grec ses moyens de persuasion. La littérature chrétienne est ainsi en progrès dès le second siècle. Elle atteindra son apogée aux IVe et Ve.

Écoles et Écrivains du IIIe siècle.

§ 38. — ÉCOLES

Les premières écoles chrétiennes remontent aux origines mêmes de l'Église. Simples catéchèses d'abord, placées sous la direction des évêques, quelques-unes, après la mort des apôtres, commencèrent à donner un enseignement apologétique, polémique et exégétique; et cet enseignement plus complet prit, dès la fin du IIe siècle, de notables proportions, surtout à Rome, à Alexandrie et à Antioche.

Saint Justin le martyr fonda vers 150 l'école de Rome [1],

1. *Freppel, *Les Apologistes*, p. 10-12; — Batiffol, p. 143.

que dirigèrent successivement après lui, à ce que l'on croit, Tatien, Rhodon, Caïus, Hippolyte. Elle n'acquit jamais la célébrité des deux autres; mais elle a été, comme école savante, la première par l'orthodoxie et dans l'ordre des temps.

Saint Pantène[1] est le premier maître connu de l'école d'Alexandrie (IIe siècle). Originaire de Sicile[2], converti du stoïcisme, et probablement prêtre dans la suite, il prit vers 180 la direction de la catéchèse[3] d'Alexandrie par la faveur de Julien évêque de la ville. Il suspendit[4] ses leçons pour une mission dans l'Inde (Arabie probablement?)[5], d'où il rapporta un exemplaire hébreu de l'évangile de saint Matthieu qu'y avait laissé l'apôtre saint Barthélemy. Ses successeurs à la tête de la catéchèse, furent : Clément, Origène, Héraclas, Denis, Pierius, Théognoste, Pierre le martyr, Didyme et Rhodon.

Il y avait dans la capitale de l'Égypte deux autres écoles également florissantes : celle des Juifs et celle des païens. Cette dernière remonte aux dernières années du IIe siècle. Son fondateur, Ammonius Saccas, ainsi appelé parce qu'il avait été autrefois portefaix (*saccarius*, porte-sac), était né de parents chrétiens, avait suivi les cours de la catéchèse, et pendant des années au moins, fit profession de Christianisme. Si l'on en croit Porphyre, il aurait apostasié avant d'ouvrir l'école néoplatonicienne[6]; mais,

1. *P. G.*, V, 1327; — EUS., *H. E.*, V, 10; — HIERON., *De viris illustr.*, c. XXXVI. — Bibl. de l'école d'Alexandrie dans *Dict. théol.* de VACANT, art. *Alexandrie* (École chrét. d'). — * FREPPEL, *Clément d'Alex.*, p. 57 sq.; — REUSCH, *Dict. th.* GOSCHLER, art. *Pantène;* — DE CHAMPAGNY, *Césars du IIIe s.*, t. I, p. 209.

2. CLEM. ALEX., *Strom.*, I, 1.

3. Les termes *Catéchèse*, *Catéchète* (auj. catéchisme, catéchiste) ont signifié pendant les seize premiers siècles : *enseignement oral de la religion*, *celui qui enseigne oralement la religion.*

4. Il y a des doutes sur le temps où il faut placer la mission de Pantène.

5. *Cf. DUCHESNE, *Églises séparées* (Paris, 1896), p. 307.

6. Cf. JULES SIMON, *Histoire de l'École d'Alexandrie.* — Ne pas con-

d'après Eusèbe, il demeura toujours ferme dans sa foi première, tout en donnant un enseignement philosophique neutre. Si l'on adopte le sentiment de l'évêque de Césarée [1], on peut conjecturer avec vraisemblance que le but d'Ammonius était de préparer les esprits au Christianisme par l'enseignement d'une bonne philosophie. Quoi qu'il en soit, la nouvelle école ne tarda pas à prendre une attitude hostile au Christianisme. De son sein sortirent des hommes qui tentèrent un suprême effort en faveur du paganisme expirant. Ils pensaient, bien à tort, que les vieux cultes, une fois expliqués et épurés par la philosophie platonicienne, feraient oublier l'Évangile [2]. L'un d'eux, Plotin, disciple immédiat d'Ammonius, fonda à Rome et Porphyre dirigea après lui, une école animée de cet esprit.

L'école d'**Antioche** [3] paraît avoir commencé à sortir des limites d'un enseignement catéchétique dans la seconde moitié du IIIe siècle, alors que le prêtre et martyr saint Lucien était à sa tête. Cet illustre catéchète vit le jour à Samosate en Syrie. Rhéteur, philosophe, surtout exégète, il publia une édition corrigée des *Septante*. Il tomba dans

fondre l'école néoplatonicienne des païens avec le musée Alexandrin dont l'origine est bien plus ancienne. Sur le musée, v. J. Simon (*ouvr. cité*, t. I, ch. IV). — L'école néoplatonicienne était éclectique; elle avait néanmoins des préférences pour la philosophie de Platon : de là son nom. — * Sur les précurseurs des néoplatoniciens d'Alexandrie, v. FREPPEL, *Les Apologistes*, leçon XII.

1. Sentiment suivi par FREPPEL (*Origène*, t. I, p. 77), BLANC (leçon XXXVIII, *in fine*) et la plupart des auteurs. — JULES SIMON ne se prononce pas (p. 205-206). — A. DE BROGLIE croit à deux Ammonius (*L'Égl. et l'Emp.*, t. II, p. 420).

2. Les païens, à partir de ce moment, essaient généralement de ramener tous les dieux à un seul, dont tous les autres seraient des vertus ou des symboles. Ce Dieu unique était, pour les uns, le Dieu immortel de Platon, pour les autres, le soleil. — Macrobe : « divinæ virtutes solis nomina diis dederunt, et omnes deos referri ad solem ». — V. ALLARD, *Pers. de Diocl.*, t. I, p. 70.

3. DUBOIS, *Études sur les principaux travaux de l'école d'Antioche* (Genève, 1858); — *Dict. théol.* VACANT, art. *Antioche* (École théol. d').

l'hérésie de Paul de Samosate[1], ce qui lui attira une sentence d'excommunication; mais il rentra dans l'unité catholique, et eut la tête tranchée (312) pour la foi[2]. — On remarque, dès l'origine, entre les deux grandes écoles de l'Église d'Orient, une constante opposition de tendances : prédominance du platonisme à Alexandrie, moins de philosophie et prédominance du péripatétisme à Antioche; interprétation de l'Écriture, allégorique à l'excès[3] dans la capitale égyptienne, historique et littérale dans la ville syrienne; à l'école de Pantène, respect habituel des mystères de la religion, à l'école de Lucien, tendance à altérer certains dogmes, notamment la Trinité et l'Incarnation, sous prétexte de les rendre plus accessibles à la raison. De là sortiront la plupart des grandes hérésies du IVe siècle.

ÉCRIVAINS

Si l'on excepte Minucius Félix, tous les auteurs dont il a été parlé jusqu'ici ont écrit en grec. Désormais, le latin sera la langue de la littérature ecclésiastique occidentale. Nous aurons ainsi des Pères latins et des Pères grecs, dont nous mentionnerons seulement les principaux ouvrages.

§ 39. — PÈRES LATINS[4]

Tertullien. — Saint Cyprien. — Arnobe. — Lactance.

I. — 1) **Tertullien** [5] (160?-240?), né païen à Carthage, se

1. V. § 30, II.
2. * Héfélé, *Conc.*, t. I, p. 231; — Allard, *Pers. de Dioclétien*, t. II, p. 190.
3. * Freppel, *Origène*, leçons XXVe (fin) et XXVIe; — Id., *Clément d'Al.*, p. 431.
4. Henry, *Des origines de la littérature latine chrétienne et de ses caractères jusqu'au temps de saint Jérôme*, in-8, Montpellier, 1891.
5. Ed. *P. L.*, t. I-III; Rigaltius, Par., 1634; Oehler, Leipz., 1851; Reif-

fit chrétien vers 190. On croit, par conjecture, que les motifs de sa conversion furent, avec l'absurdité des vieux cultes et l'insuffisance de la philosophie, la puissance des chrétiens sur les démons[1] et le courage des martyrs. Il s'engagea dans les liens du mariage, on ne sait si ce fut avant ou après sa conversion; mais vers 196 il se sépara de sa femme et reçut la prêtrise à Carthage, peut-être à Rome. *Montanisant* à partir de 201, montaniste fougueux dès 206, toujours néanmoins il protesta de son attachement à l'Église. D'après lui, les catholiques étaient orthodoxes, mais imparfaits, *psychiques*, et les montanistes, possédant le Saint-Esprit dans sa plénitude, étaient des saints, des *pneumatiques*[2]. Plus tard, les austérités de ces hérétiques lui paraissant encore insuffisantes, il fonda une nouvelle secte, celle des Tertullianistes[3], dont les derniers survivants seront ramenés à l'unité catholique par saint Augustin. On ignore s'il mourut réconcilié avec l'Église.

2) Trente et un ouvrages grands ou petits[4], tous très utiles pour la connaissance des origines chrétiennes.

L'*Apologétique* (Apologeticus), composé vers 198, est adressé aux magistrats de l'Empire[5]. L'auteur se borne

FERSCHEID, Vindob., 1890. — — MONCEAUX, *Hist. littér. de l'Afrique chrétienne* (jusqu'à l'invasion arabe), t. I, *Tertullien et les origines*, in-8, Paris, 1902; — FREPPEL, *Tertullien*, 2 in-8, Par., 1864; — DOM CABROL, *Tertullien selon M. Courdaveaux*, in-8, Paris, 1891; — TURMEL, *Tertullien*, coll. « La Pensée chrétienne »; — D'ALÈS, *la Théologie de Tertullien*, in-8, Paris, 1905 (excellent); — NOELDECHEN, *Tertulian*, 1890, Gotha (livre capital).

1. Possessions diaboliques, dans les deux premiers siècles, et puissance des chrétiens contre les démons : * GUILBERT, *La Divine Synthèse*; — A. NICOLAS, *Études sur le Chr.*; — TERT., *Ad Scap.*, 4 : « Dæmones de hominibus expellimus, sicut plurimis notum est ».

2. * FREPPEL, t. II, p. 133-8.

3. AUG., *De Hæres.*, 86 : « Postmodum Tertullianus etiam ab ipsis (cataphrygis) divisus, sua conventicula propagavit ».

4. Plusieurs autres, tous ceux notamment de langue grecque, sont perdus. — * Sur le *De Pallio*, v. BOISSIER, *La fin du Paganisme*, t. I, p. 280 sq. — Ordre chronologique : D'ALÈS, p. XIII de l'Introd.

5. Cap. I.

à reproduire les arguments de ses prédécesseurs, mais son génie sait les rajeunir et leur donner une force nouvelle. Il insiste particulièrement sur le côté juridique et politique des persécutions : Les lois contre le Christianisme, dit-il, sont injustes, il faut les supprimer... Nous ne sommes pas coupables du crime de lèse-majesté, nous qui prions [1] pour l'empereur et qui, au lieu de nous défendre les armes à la main comme notre nombre et notre puissance nous le permettraient, aimons mieux mourir que de nous révolter [2]... Renoncez à l'espoir de nous détruire en nous ôtant la vie, car le sang des martyrs est une semence, *semen est sanguis Christianorum* [3]. — Cette apologie, dont on ne donne pas même ici une sèche analyse, « peut soutenir le parallèle avec les plus hautes productions de l'éloquence humaine [4] ».

Le traité des *Prescriptions* (De Præscriptionibus hæreticorum, vers 200) est dirigé contre tous les hérétiques : Il y aura toujours des hérésies, dit Tertullien, parce que l'homme est libre et faible ; la dialectique d'Aristote en est la source et le canal [5]... Toute la question se réduit à savoir où est la doctrine de Jésus-Christ. Or cette doctrine, Jésus-Christ l'a transmise aux apôtres, et ceux-ci aux Églises fondées par eux : c'est aux Églises de Smyrne, d'Ephèse, de Rome surtout [6], etc., qu'il faut la demander [7].

1. *Freppel, t. I, p. 164.
2. *Freppel, t. I, p. 155.
3. *Apol.*, I, 50. — Il dit (c. 40) : « Si Tiberis ascendit ad mœnia, si Nilus non ascendit in arva, si cœlum stetit, si terra movit, si fames, si lues, statim christianos ad leonem ». — Origenes, *tract.* 28 *in Matth.* : « Non solum autem illi (vulgus), sed et qui videbantur prudentes, talia in publico dicebant quia propter christianos fiunt gravissimi terræ motus ».
4. Freppel, t. I, p. 166.
5. *Freppel, t. II, p. 193.
6. *Freppel, t. II, p. 227.
7. Cap. XXI : « Hinc igitur dirigimus præscriptionem, si dominus Christus Jesus apostolos misit ad prædicandum, alios non esse recipiendos prædicatores quam (quos) Christus instituit ».

Dira-t-on que les apôtres n'ont pas connu toute la doctrine de Jésus-Christ? Hypothèse inadmissible : le Saint-Esprit, conformément à la promesse du Sauveur, leur avait appris, au jour de la Pentecôte, « toute vérité [1] ». On ne peut pas dire davantage que les apôtres étaient en possession d'une doctrine secrète qu'ils auraient fait connaître à un petit nombre seulement de disciples : ils avaient ordre de Jésus-Christ de prêcher sur les toits la doctrine intégrale [2]. Enfin il ne serait pas plus raisonnable de dire que les Églises n'ont pas compris les apôtres : toutes les ayant compris de la même manière, cet accord n'a pu se faire que dans la vérité. — Vous êtes nouveaux, dit encore notre auteur; aucun lien ne vous rattache aux apôtres. Vos ancêtres, si vous en avez, ce sont les hérétiques condamnés par les apôtres. Nous, au contraire, nous nous rattachons aux origines mêmes du Christianisme, comme le prouve la succession ininterrompue de nos évêques depuis les temps apostoliques [3]. Aussi combien votre vie diffère de la nôtre!... [4].

3) Esprit original et créateur, Tertullien ne ressemble à personne qu'à lui-même. Le premier il a employé dans un sens théologique les mots de personnes divines, Trinité, unité, substance, accident, procession divine, sacrement, libre arbitre, confession, satisfaction, etc.; et tous ces mots sont restés [5]. Si on demande quelle est la qualité maîtresse de son vaste et pénétrant génie, nous dirons : l'éloquence. Son style, il est vrai, est souvent obscur [6],

1. *Freppel, t. II, p. 218.
2. *Freppel, t. II, p. 220.
3. *Freppel, t. II, p. 229.
4. Freppel, t. II, p. 231-3.
5. On trouve chez Tertullien 228 mots de sa création, dont 25 passés dans la langue française, 27 dans la langue anglaise, 9 dans l'italienne (Bardenhewer, t. I, p. 331).
6. Lact., *Div. Inst.*, V, 1, 23 : « Tertullianus fuit omni genere litterarum peritus, sed in eloquendo parum facilis et minus comptus et multum obscurus fuit ». — Hieron., *Ep. ad Paulin.*, 58 : « Tertullianus creber est in sententiis, sed difficilis in loquendo ».

semé d'archaïsmes, de néologismes, de termes techniques[1]; mais il est vif, énergique, coloré, plein de mouvement et de vie, remarquable toujours par la passion oratoire. Ses écrits sont avant tout des œuvres d'une haute éloquence; et c'est par là principalement que, depuis saint Cyprien jusqu'à Bossuet, ils ont excité un véritable enthousiasme chez tous les lecteurs capables de les comprendre. — Une qualité essentielle lui a manqué : l'équilibre des facultés et partant la mesure. La raison, chez lui, ne réglait pas avec assez d'empire l'imagination et le sentiment. Son caractère était irascible et violent, dur à soi et aux autres[2]. Ainsi s'expliquent les égarements de ce malheureux grand homme; son penchant pour un rigorisme outré et son attrait pour une perfection illusoire, le jetèrent[3] dans une secte d'illuminés, qui exagérait la sévérité de la morale évangélique et se vantait de vivre plus purement que le commun des fidèles.

II. **Saint Cyprien**[4] (✝ 258) naquit à Carthage, au sein d'une famille riche, sénatoriale et païenne. Il étudia et enseigna dans sa ville natale. Vers 242, il y occupait avec distinction une chaire de rhétorique, quand il fut converti

1. *Freppel, t. II, p. 486-92.
2. *Freppel, t. II, p. 503.
3. Saint Jérôme dit (*De vir. ill.*, c. LIII) que les avanies dont il aurait été l'objet de la part des clercs de Rome, provoquèrent sa chute. C'est peu probable.
4. Ed. Baluze et Maran, Paris, 1726, dans *P. L.*, t. IV-V; Hartel, Vindob., 1868 sq. (la meilleure).

Mg. par Freppel, in-8, Paris, 3e éd., 1890; — Le Provost, *Étude philosophique et littéraire sur saint Cyprien*, in-8, Paris, 1889; — Bayard, *Le latin de saint Cyprien*, in-8, Paris, 1902 (*Ét.*, 20 janv. 1903, p. 273); — Monceaux, *Hist. littér. de l'Afrique chrét.* (jusqu'à l'invasion arabe), t. II, *Saint Cyprien*, in-8, Paris, 1902; — Mercati, *D'Alcuni nuovi sussidi per la critica del testo di S. Cypriano*, in-4, Rome, 1899; — Fechtrup (Munster, 1878); — Benson (Arch. de Cantorbéry), *Cyprian*, in-8, Lond., 1897; — Cf. *Rev. d'hist et de littér. rel.*, 1896, p. 519 sq.

au Christianisme [1] par un prêtre de sa connaissance, Cécilius. Sa ferveur de néophyte le porta à vouer à Dieu une chasteté parfaite en expiation de ses péchés, et à renoncer à tous ses biens au profit des pauvres. Dans la suite, une partie de ses biens lui fut rendue par la générosité des fidèles [2]. Il reçut le baptême vers 245, la prêtrise en 247 et l'épiscopat en 248 (249?) avec le titre d'évêque de Carthage. — Les principaux actes de ses dix ans d'épiscopat nous sont déjà connus [3].

Son principal ouvrage, *De l'Unité de l'Église* (De Unitate Ecclesiæ), fut écrit à l'occasion du double schisme de Novat et de Novatien. L'épiscopat, dit saint Cyprien, est une institution de Jésus-Christ, le fondement de l'Église [4], la source de toute autorité spirituelle. Quoique les évêques soient nombreux, l'Eglise est une parce que l'épiscopat est un [5]. Il ne peut se sauver celui qui abandonne

1. Cyprien donne les motifs de sa conversion dans l'écrit *Ad Donatum*, intitulé aussi *De gratia Dei*. * Cf. Freppel, p. 76-78, 95.
2. * Allard, *Hist. des pers.*, t. II, p. 337.
3. V. § 23, II, 3 ; 31, I ; 32.
4. * Freppel, p. 270-72.
5. Plusieurs passages du *De Unitate Eccl.*, favorables à la primauté romaine, ont été interpolés, celui-ci par exemple : « Primatus Petro datur », c. IV. D'ailleurs les textes abondent dans les écrits de saint Cyprien en faveur de cette primauté :

Cypr., *Ep.* 45 (48) : « Radix et matrix (Rome) ecclesiæ catholicæ ». — *Ep.* 55 (59), ad Cornel., n. 14 : « Post illa adhuc insuper pseudo-episcopo sibi ab hæreticis constituto, navigare audent et ad *Petri cathedram* atque ad *Ecclesiam principalem, unde unitas sacerdotalis exorta est*, a schismaticis et profanis litteras ferre nec cogitare eos esse romanos, quorum fides apostolo prædicante laudata est, ad quos perfidia habere non possit accessum ».

Ep. 52 (55), ad Antonian. (hérétique novatien converti) : « Ut sciret (papa Cornelius) te secum, *idest cum Ecclesia catholica*, communicare. » — « Cornelius factus est episcopus... cum Fabiani locus, id est, cum locus Petri et gradus cathedræ sacerdotalis vacaret. »

Ep. 45 (48), ad Cornelium, n. 3 : « Placuit ut per episcopos... litteræ fierent, sicuti fiunt, ut te universi collegæ nostri et communicationem tuam, *id est catholicæ Ecclesiæ unitatem* pariter et caritatem probarent firmiter ac tenerent ». — Cf. Freppel, p. 276-80 ; — Alzog, *Man. de Patrol.*, p. 201.

l'Église du Christ; c'est un étranger, un profane, un ennemi. « On cesse d'avoir Dieu pour père quand on n'a plus l'Église pour mère[1] ».

Parmi les autres écrits de saint Cyprien dont la lecture est particulièrement utile, nommons : *a*) une Explication du Pater, opuscule où il est fait (c. XXXI) une allusion intéressante à la préface de la messe : « ideo et sacerdos ante orationem, præfatione præmissa, parat fratrum mentes dicendo : Sursum corda, ut, dum respondet plebs : Habemus ad Dominum... »; *b*) le *Ad Demetrianum*, où l'auteur disculpe les chrétiens des malheurs du temps, malheurs qui préludent à la fin prochaine du monde; c) le *Ad Donatum* où sont données les raisons de se faire chrétien.

Saint Cyprien est un bon écrivain, un orateur de marque et un grand évêque. Écrivain clair, facile, élégant[2], parfois un peu diffus. Orateur à l'éloquence douce, onctueuse, qui charme l'esprit et attendrit le cœur, bien différent en cela de Tertullien dont il faisait cependant une lecture assidue et qu'il appelait le maître. Le prêtre de Carthage garde d'ailleurs ici la prééminence; pour le talent oratoire, il est à saint Cyprien ce que Bossuet est à Massillon[3]. Comme évêque, il est, avant tout, homme de gouvernement et d'action, aimant à considérer le Christianisme par son côté moral et social. Les questions purement spéculatives ne paraissent pas le préoccuper beaucoup. S'il parle, s'il écrit, s'il tient des conciles, c'est dans un but de discipline, pour éteindre le schisme, régler la pénitence des laps, exhorter les fidèles à la pratique des vertus chrétiennes, ou soutenir leur courage pendant la

1. « Habere jam non potest Deum patrem qui Ecclesiam non habet matrem ». *De Unit. Eccl.*, VI. — Tertullien avait dit : Unicus Pater noster Deus et mater Ecclesia (*Monog.*, 7).

2. Lact., *Instit. div.*, V, 1 : « Erat enim (Cyprianus) ingenio facili, copioso, suavi et (quæ sermonis maxima est virtus) aperto, ut decernere non queas utrumne ornatior in eloquendo, an facilior in explicando, an potentior in persuadendo fuerit. »

3. Freppel, p. 102-103, 468-9.

persécution. Même la question de la rebaptisation, qui n'intéresse pas moins le dogme que la discipline, il l'envisage surtout au point de vue pratique.

III. **Arnobe** [1] († 327) était, vers la fin du IIIe siècle, professeur de rhétorique dans sa ville natale, à Sicca (Afrique proconsulaire). D'abord païen fervent, il se sentit attiré vers le Christianisme par le courage des martyrs et l'injustice de la persécution (300-303); divers songes achevèrent de le persuader [2]. Et comme l'évêque de la ville semblait douter de sa conversion, il en prouva la sincérité par la publication de *Contre les Gentils* (Disputationum adversus Gentes libri VII).

C'est une réfutation du paganisme et une démonstration de la religion chrétienne. Les preuves de la divinité de Jésus-Christ et du Christianisme sont, aux yeux de l'auteur, les miracles opérés par le Sauveur et ses disciples, les rapides progrès de l'Evangile, le nombre et le courage des martyrs [3]. — Le style est fleuri et animé, les considérations contre les faux cultes, solides et pleines d'intérêt. Mais la partie proprement apologétique est faible. Arnobe, qui n'était pas même catéchumène quand il écrivit cet ouvrage et qui n'avait pas encore lu les Écritures, connaissait mal le Christianisme. Ainsi s'expliquent certaines erreurs assez graves [4] dans lesquelles il est tombé.

IV. **Lactance** [5] († vers 325 ? 340 ?), né païen en Afrique, peut-être en Italie, étudia à Sicca sous Arnobe [6]. En 301,

1. Éd. *P. L.*, t. V; OEHLER (Leipz., 1846); REIFFERSCHEID (Vindob., 1891). — FREPPEL, *Commodien, Arnobe, Lactance*, in-8, Paris, 1893.
2. HIERON., *De vir. ill.*, 79; — * ALLARD, *Pers. de Diocl.*, t. I. p. 213-4.
3. *ROHRBACHER, l. XXX.
4. *CEILLIER, t. III, p. 383-5; — BARDENHEWER, t. I, p. 363.
5. Ed. *P. L.*, t. VI-VII. — — LEUILLIER, *Études sur Lactance*, in-8, Caen, 1846; — PICHON, *Lactance*, in-8, Paris, 1901 (bonne th.).
6. HIERON., *De vir. ill.*, 80.

il se rendit à Nicomédie, sur la demande de Dioclétien, pour y enseigner la rhétorique latine. Il en revint chrétien[1], et fut, à Trèves, précepteur de Crispus, fils aîné de Constantin.

Ses *Institutions*[2], composées vraisemblablement vers 307-308[3] et dédiées à Constantin, ont beaucoup d'affinité avec le traité d'Arnobe contre les gentils. C'est tout à la fois une attaque contre le paganisme et une défense du Christianisme[4]. Le style en est d'une pureté et d'une beauté remarquables, qui rappellent les traditions littéraires du siècle d'Auguste, et ont valu à l'auteur le surnom de Cicéron chrétien. Aussi, quoique cet ouvrage soit un peu faible dans la partie apologétique, quoiqu'il dénote une science théologique à peine ordinaire[5] et peu sûre, il a toujours été fort goûté des lecteurs chrétiens : on en a fait plus de cent éditions. — La *Mort des persécuteurs*[6], dont plusieurs critiques modernes[7] lui contestent la paternité, est le premier livre d'histoire ecclésiastique (vers 314) de langue latine. Il complète heureusement l'histoire des persécutions, des dernières surtout, et montre dans la mort honteuse ou cruelle des persécuteurs, depuis Néron jusqu'à Maximin Daïa, un châtiment infligé par le Dieu des chrétiens[8].

1. *Ceillier, t. III, p. 388.
2. *De divinis institutionibus adversus gentes.*
3. Allard, dans *Q. H.*, oct. 1903, p. 544.
4. *Rohrbacher, l. XXXI. — Comme Arnobe et Tertullien (*Adv. Marcionem*, I, 10), il pense que l'existence de Dieu n'a pas besoin de démonstration ; mais il dit *obiter* qu'elle est clairement établie par le consentement des peuples et par le spectacle de la nature (cap. ii).
5. *Ginoulhiac, *Hist. du dogme*, l. X, ch. xxi, n. 4; l. XI, ch. v, n. 4.
6. *De mortibus persecutorum.*
7. Bardenhewer, t. I, p. 369 ; — Ebert, *Hist. de la littér. du moyen âge*, t. I, p. 96-97. — En sens contraire : *Allard, dans *Q. H.*, oct. 1903, p. 543 sq. — D. Leclercq donne la bibl. du sujet dans *Les Martyrs*, t. III (1904), p. CCXXV, n° 2.
8. *Sur le poète-évêque Commodien, v. Freppel, *Commodien, Arnobe, Lactance ;* — Boissier, *La fin du Paganisme*, t. II, p. 31-50.

§ 40. — PÈRES GRECS

Saint Hippolyte. — Clément d'Alexandrie. — Origène.

I. **Saint Hippolyte**[1] est un des écrivains les plus remarquables et les moins connus des trois premiers siècles. Disciple de saint Irénée et ami d'Origène, il résida à Rome quoique né en Orient. Il était prêtre, peut-être même évêque. Un parti schismatique dont il était chef contre le pape saint Calliste (217-222), lui éleva de son vivant une statue de marbre, qu'on a retrouvée en 1551 sur la voie Tiburtine. En 235, il fut exilé avec le pape saint Pontien dans l'île de Sardaigne, et se réhabilita par le martyre[2].

On a de lui un traité de l'*Antéchrist*, un *Cycle pascal*, quelques opuscules et de précieux fragments. Autant qu'on peut en juger par ces rares débris d'une littérature perdue, saint Hippolyte mérite l'estime que les anciens lui avaient vouée[3].

Est-il l'auteur des *Philosophumena* (réfutation de toutes les hérésies)? Question très agitée et pas encore résolue sans appel. — Jusqu'au XIX[e] siècle, on ne possédait des dix livres de cet ouvrage que le premier. En 1841, les sept

1. HIPPOLYT. ROM. *Opp.*, édit. LAGARDE, 1858. — *Refutatio omnium Hæreseum,* édit. MILLER, 1851; CRUICE, 1860; *P. G.*, t. XVI; — NEUMANN, *Hippolytus von Rom in seiner stellung zu staat und Welt*, in-8, Leipz., 1902.

2. *ALLARD, *Hist. des Pers.*, t. III, p 93-94, 353-362; — DUCHESNE, *Orig. chrét.*, p. 264. — Cf. BARDENHEWER, t. I, p. 213 sq. — Plusieurs critiques croient à deux Hippolyte. — D'après M[gr] BATIFFOL, « il n'y a d'assuré que ceci, savoir, qu'Hippolyte, prêtre romain, mourut déporté avec le pape Pontien, en 235 ou peu après », p. 147. — M[gr] DUCHESNE tient pour plus probable que le célèbre docteur et martyr saint Hippolyte n'est pas l'auteur des *Philosophumena* et qu'il ne fut jamais schismatique; la statue lui aurait été élevée par ses élèves (*Orig. chrét.*, p. 264 sq.).

3. HIERON., *Ep.* 70, *ad Magnum :* « Nescis quid in libris ejus primum admirari debeas, eruditionem sæculi an scientiam Scripturarum ».

derniers ont été retrouvés en Grèce; le deuxième et le troisième manquent encore. Depuis la découverte de 1841, la provenance des Philosophumena a beaucoup exercé la sagacité des érudits. On a proposé tour à tour les noms d'Origène, de Caïus prêtre de Rome, de Tertullien [1] et de Novatien. En ce moment le nom de saint Hippolyte réunit le plus grand nombre de suffrages [2].

II. **Clément d'Alexandrie** [3] († vers 217) naquit à Athènes, peut-être à Alexandrie, au sein du paganisme. Il parcourut, pour s'instruire, la Grèce, l'Italie, l'Égypte, la Palestine, s'arrêtant à toutes les écoles où il croyait pouvoir étendre le cercle de ses connaissances. Au cours de ses voyages, « la philosophie platonicienne ou socratique jeta dans son âme les premiers germes de la vérité [4] »; il se fit chrétien. A Alexandrie, où le fixèrent le talent et les vertus de Pantène, il reçut la prêtrise et prit, vers 190, la direction du didascalée. Lorsque éclata la persécution, sous Septime-Sévère, la prudence lui conseilla de s'éloigner; il passa en Cappadoce où son zèle opéra nombre de conversions.

Nous avons de lui quatre ouvrages complets [5] : un

1. Cruice a proposé le nom de Tertullien (*Hist. de l'Égl. de Rome sous les pontif. de Victor, Zéphirin et Calliste*), et son hypothèse a été admise par de Rossi (*Bull. di Arch.*, 1866).

2. Doellinger, de Smedt, Alzog, Bruck, Hergenroether, etc. — V. cependant les objections de Freppel contre cette hypothèse (*Origène*, t. I, leçons IX et X).

3. Édit. Potter (Oxford, 1715), dans *P. G.*, t. VIII-IX; Klotz (1831-1834, Leipz.); Dindorf (1869); — Zahn, *Supplementum clementinum*, 1884. — Éd. du VIIe livre des *Stromates* par Hort et Mayor, in-8 Lond., 1902 (*L'Université cath. Lyon*, mai 1903). — — Mg. par Freppel, in-8; — Cognat, *Clément d'Alexandrie, sa doctrine et sa polémique*, Paris, 1859; — † De Faye, in-8, Paris, 1898; — Capitaine, *Die Moral des Clemens von Alexandrien*, in-8, Paderborn, 1903 (*Ét.*, 20 août 1903, p. 565).

4. De Champagny, *Césars du IIIe siècle*, t. I, p. 211-212.

5. *Sur les *Hypotyposes* (Esquisses, ouvrage perdu) de Clément, v. Freppel, p. 416.

traité *Du salut des riches;* une *Exhortation aux Grecs*, démonstration de la fausseté du paganisme, concluant à la nécessité de recevoir l'Évangile; le *Pédagogue,* traité de morale chrétienne à l'usage de tous les fidèles; les *Stromates* (tapisseries), considérations sur presque tous les points de la religion chrétienne, par lesquelles Clément cherche à conduire son lecteur à l'intelligence des vérités de la foi et à la pratique de la perfection évangélique.

Ce dernier ouvrage est le plus considérable et le plus défectueux tout ensemble. On y chercherait vainement un ordre visible; l'auteur, à dessein, jette ses pensées pêle-mêle selon qu'elles lui viennent à l'esprit [1], afin, dit-il, de donner à son livre l'agrément de la variété. Bien plus, il affecte parfois l'obscurité pour n'être compris, en certaines choses, que des seuls initiés, et ne pas donner occasion aux gentils de ridiculiser nos mystères. De là, des réticences, des expressions peu claires, des développements insuffisants. — Les idées les plus en relief sont : l'importance de la philosophie pour l'intelligence des vérités chrétiennes; la foi, sa notion, son principe, son motif; les rapports de la foi et de la raison, de la révélation et de la science; la nécessité de s'attacher à l'Écriture et à la tradition pour discerner la véritable Église... Clément avait enseigné toutes ces choses après les avoir apprises de ses maîtres; il les écrit, dit-il, pour les préserver de l'oubli [2].

Deux caractères généraux à noter : l'érudition et l'esprit philosophique. « Le plus érudit des écrivains ecclésiastiques » [3] emprunte des citations à près de six cents auteurs profanes; mais sa critique est très défectueuse. Il aimait passionnément la philosophie, qu'il disait, comme saint Justin, avoir été enseignée aux gentils par le Verbe,

1. *Freppel, p. 311, 321; cf. p. 322-5.
2. *Freppel, p. 307.
3. Hieron., *Ep.* 70, *ad Magnum* : « Vir meo judicio omnium eruditissimus »

vrai et unique *Pédagogue* de l'humanité ; il voyait en elle une préparation à la foi, la préface de l'Évangile, le Testament des Grecs. Quoique éclectique en ces matières [1], ses préférences allaient à Platon, qu'il appelait un « Moïse athénien, un philosophe hébreu » [2], et dont la doctrine lui paraissait moins éloignée du Christianisme que celle des autres philosophes [3]. — Benoît XIV a rayé son nom du Martyrologe romain, à quoi il a été déterminé par trois raisons : *a*) qu'on ne connaît pas assez le prêtre alexandrin, *b*) que son orthodoxie laisse à désirer sur plusieurs points, *c*) qu'aucun Martyrologe n'en fait mention avant le IXe siècle, et qu'on ne voit pas qu'un culte lui ait été jamais rendu du consentement explicite ou tacite d'un évêque catholique [4].

III. 1) **Origène** [5] (185-254) vit le jour à Alexandrie, au sein d'une famille chrétienne, reçut de son père, saint Léonide [6], une première initiation aux sciences sacrées et profanes, et suivit ensuite au didascalée les leçons de Clément. En 202, Léonide fut mis en prison comme chrétien. L'héroïque enfant voulait aller l'y rejoindre ; mais retenu de force par sa mère qui cacha ses vêtements, il dut se contenter d'écrire à son père une lettre touchante, dans laquelle il le suppliait de ne pas se laisser ébranler par affection pour les siens. Léonide cueillit en effet la palme du martyre et ses biens furent confisqués, ce qui plongea toute la famille dans une extrême misère. Origène reçut alors l'hospitalité d'une noble dame de la ville : il se retira

1. *Freppel, p. 378-9.
2. Freppel, p. 113.
3. Freppel, p. 112 ; — Cf. p. 489-93.
4. *Duchesne, *Les Orig. chrét.*, p. 354 ; — Freppel, p. 72-76.
5. Ed. De la Rue (Paris, 1733) ; Lammatzsch (25 in-8, Berlin, 1731-1748) ; — *P. G.*, XI-XVII. — — Eusèbe, *H. E.*, l. VI ; — — Freppel, *Origène*, 2 in-8, Paris, 2e éd. 1875 ; — Héfélé, *Dict. théol.* Goschler (très bon art.). — Bibl. dans Bardenhewer, t. I, p. 268 sq.
6. *De Champagny, *Cés. du IIIe siècle*, t. I, p. 238.

au bout de quelques mois, parce que la maison abritait un gnostique [1]. Appelé (203) par la confiance de son évêque Démétrius à la tête du didascalée [2], il occupa ce poste éminent pendant vingt-huit ans, sauf de fréquentes absences. C'est ainsi qu'on le voit visiter (212) Rome, qu'il appelle « la plus ancienne des Églises » [3]; se rendre [4] en Arabie (215), mandé par le gouverneur qui voulait être initié au Christianisme; passer (vers 223) à Antioche pour exercer le même office de catéchiste auprès de Mammée [5], mère du futur empereur Alexandre-Sévère; aller (228) en Achaïe où l'on désirait l'entendre sur des questions de controverse religieuse, etc. — Simple laïque jusque-là, il fut ordonné prêtre (228) à Césarée de Palestine par deux évêques, de ses amis : Théoctiste, évêque du lieu, et Alexandre de Jérusalem. Cette ordination mécontenta Démétrius, comme faite par des étrangers et reçue par un irrégulier [6]; griefs auxquels s'ajoutait peut-être celui de quelques erreurs théologiques. Il réunit (231) deux conciles qui bannirent Origène du didascalée et le dépouillèrent de sa dignité de prêtre. L'illustre catéchète sortit alors de l'Egypte, séjourna à Césarée de Palestine, et fonda dans cette ville une école théologique où étudièrent les deux frè-

1. *De Champagny, *Cés. du IIIe s.*, p. 239; — Freppel, t. I, p. 34.
2. *Ordre suivi par Origène dans son enseignement : Freppel, t I, leçons III-V.
3. *Origène semble attacher à ce mot une idée de prééminence (Freppel, t. I, p. 113; — Halloix, *Origenes defensus*, adnot., p. 9). Vers la fin de sa vie, il sera obligé de se justifier devant le Pape saint Fabien, et de rétracter certains propos, ce qui sera une autre manière de reconnaître la primauté romaine (Eus., *H.*, VI, 36; Hieron., *Ep.* 34; Rufin, *In Hieronymum*, I, 44).
4. Eus., *H. E.*, VI, 37.
5. V. § 20, IV, 2.
6. Origène, prenant à la lettre ces paroles du Sauveur : « sunt eunuchi qui se ipsos castraverunt propter regnum cœlorum », s'était mutilé (Eus., VI, 8. — *Cf. Freppel, t. I, p. 99-101; t. II, p. 116-119; — De Champagny, *Cés. du IIIe siècle*, t. I, p. 271; — Icard, *Prælectiones juris canonici*, t. I, n. 163).

res saint Grégoire le Thaumaturge [1] (✝ 270), futur évêque de Néocésarée, et Athénodore [2]. Il fit encore divers voyages, en Cappadoce, à Athènes, en Arabie. Dans un synode de Bostra (Arabie), il ramena de ses erreurs sur la Trinité, Berylle [3], évêque de cette ville. Césarée de Palestine avait l'honneur de le posséder lorsque éclata la persécution de Dèce (249). La prison et la torture [4] précipitèrent sa fin; il mourut à Tyr dans sa soixante-dixième année. On inhuma son corps dans la cathédrale de cette ville, près du maître-autel.

2) Origène, surnommé l'homme de diamant à cause de son assiduité au travail, a composé six mille volumes, si l'on en croit saint Épiphane [5], deux mille seulement au dire de saint Jérôme [6].

Œuvres bibliques [7]. — A ce chef se rapportent les *Tables* [8] (perdues), les *Commentaires* et les *Homélies*. — Origène recueillit d'abord en quatre colonnes mises en regard, le texte des Septante et trois versions grecques de la seconde moitié du IIe siècle, versions du Juif Aquila, de Symmaque et de Théodotion, ces deux derniers ébionites. Puis il mit en tête de sa collection deux nouvelles colonnes, une pour le texte hébreu en lettres hébraïques, l'autre pour le même texte hébreu en lettres grecques. Enfin, ayant découvert trois autres versions grecques, il en enrichit le précieux

1. *P. G.*, t. X.
2. *P. G.*, t. X, col. 1052; — *Freppel, t. I, p. 53.
3. Eus., *H. E.*, VI, 33. — Ses erreurs étaient celles des patripassiens, d'après Ginoulhiac (*Hist. du dogme*, l. IX, ch. VIII). — Cf. *Dict. th.* Vacant, art. *Bérylle*.
4. V. § 22, II, 3.
5. *Hæres.*, LXIV, 63. — On comptait les dissertations et les homélies pour autant de volumes.
6. Saint Jérôme dit d'ailleurs qu'Origène a plus écrit qu'un homme ne saurait lire (*Ep.* 84, *ad Pammach.*, n. 8).
7. Zöllig, *Die Inspirations lehre des Origenes*, in-8, Frib.-en-Br. 1902 (*Ét.*, 5 mars 1903).
8. *Freppel, t. II, p. 125-131; — Héfélé, *Dict. théol.* Goschler, t. XVI; — *Dict. de la Bible* de M. Vigouroux, art. *Hexaples*.

recueil qui prit ainsi les noms de *Tétraples, Hexaples, Octaples*, *Ennéaples,* selon qu'il contenait quatre, six, huit ou neuf textes. — Les travaux exégétiques, dont on conserve encore des fragments considérables [1], s'étendent, sous forme de commentaires ou d'homélies, à presque toute l'Écriture. Bossuet [2], Héfélé [3] et d'autres à la suite de saint Jérôme, les croient supérieurs à tout ce qui a paru en ce genre pendant les quatre premiers siècles. L'allégorie y est cependant poussée à l'excès. Le principe de l'auteur est que « l'Écriture a partout un sens spirituel, mais non un sens corporel ou littéral » [4]. Pour être dans le vrai, il faudrait renverser la proposition et dire : l'Écriture partout a un sens littéral, mais non vraisemblablement un sens spirituel. — Les Homélies sont tout à la fois des œuvres exégétiques et des discours d'édification. Saint Jérôme porte à plus de mille celles qu'on lisait encore au ve siècle. Il en reste un peu moins de deux cents aujourd'hui, toutes des dernières années de l'auteur, qui avait soixante ans, au dire d'Eusèbe, quand il permit aux sténographes de recueillir ses paroles. Le ton en est d'une noble familiarité, le style clair et facile; mais il y a des longueurs et de trop fréquentes répétitions, une marche irrégulière et désordonnée : défauts bien compréhensibles, il est vrai, si l'on songe qu'Origène improvisait le plus souvent et prêchait presque tous les jours [5].

Œuvres apologétiques. — La principale est le *Traité contre Celse*. Celse [6], philosophe néoplatonicien du temps

1. Héfélé, *Dict. théol.* Goschler, *loco cit.;* — Freppel, t. II, p. 138.
2. *Œuvres*, t. II, p. 222-3 (éd. de Vers.).
3. *Dict. théol.* Goschler, *loco cit.*
4. *Periarchon*, l. IV, 20. — *Hæc omnia* in figuris contingebant illis, avait dit saint Paul, résumant un certain nombre de faits ; *Omnia*, lui faisait dire Origène, en généralisant.
5. *Héfélé, *Dict. théol.* Goschler, t. XVI, p. 421 ; — Freppel, leçon XXVIIe. — Origène prédicateur, comparé avec saint Chrysostome, ap. Freppel, p. 205-206.
6. *Vigouroux, *Les Livres saints et la critique rationaliste*, t. I, p. 139 sq. (2e édit.); — Cf. Aubé, *Hist. des pers. de l'Église*, t. II,

de Marc-Aurèle, avait publié, sous le titre *Discours véritable* (λόγος ἀληθής), une réfutation du Christianisme. Son ouvrage, très estimé des païens [1], n'est pas arrivé jusqu'à nous; mais il a été à peu près reconstitué par M. Aubé [2], à l'aide des larges citations et des analyses qu'en fait Origène dans son traité. Le traité, composé à la prière d'Ambroise [3] ami de l'auteur, est la meilleure des apologies des trois premiers siècles. Inférieure à celle de Tertullien comme œuvre d'art et d'éloquence, elle est, en revanche, plus savante et plus complète. On y trouve une démonstration en règle et très solide de la divinité du Christianisme, divinité que prouvent la merveilleuse propagation de l'Évangile, les miracles toujours faits au nom de Jésus-Christ, l'accomplissement des prophéties et la pureté des mœurs chrétiennes au milieu d'un monde corrompu [4].

2e édit., in-8, Par., 1878; — Fabre, *Celse et le Discours véritable*, in-8, Genève, 1878; — Pélagaud, *Celse et les premières luttes entre la philos. antique et le Christ. naissant*, in-8, Paris, 1879.

1. D'après Baur, « pour la pénétration de l'esprit et l'habileté dialectique, pour les connaissances philosophiques et la culture générale, Celse n'est inférieur à aucun des adversaires du Christianisme, et l'on est souvent surpris de le voir relever avec force les mêmes points essentiels que tous les futurs polémistes ne pourront que reprendre ». *Ap.* Kraus, *Hist. de l'Égl.*, t. I, p. 141 (éd. fr. 1891).

2. *Hist. des pers.*, t. II, ch. vi; — Cf. Renan, *Marc-Aurèle*, p. 352.

3. Ambroise, ancien gnostique converti par Origène, aidait celui-ci de sa fortune, et entretenait à sa disposition sept secrétaires et autant de copistes et de femmes calligraphes.

4. *Freppel, leçons XXX-XXXVII; — Héfélé, *loco cit.*

Jusqu'à la fin de l'Empire, la plupart des esprits cultivés du paganisme gardèrent à l'égard de la religion chrétienne un silence affecté, pourquoi? (Freppel, *Pères apol.*, passim; — Boissier, *La fin du Pag.*, t. II, p. 243-247). — L'attaquèrent par leurs écrits : **Fronton**, précepteur de Marc-Aurèle, de qui un discours perdu (Min. Felix, *Oct.*, ix, 31); — **Lucien** de Samosate, contemporain et ami de Celse, auteur du *De morte peregrini*, écrit satirique dirigé contre les cyniques et les chrétiens tout ensemble; — **Porphyre** († 304), philosophe néo-platonicien, et **Hiéroclès** († vers 303), gouverneur de Bithynie; auteurs, le premier d'un écrit en quinze livres, le second, des λόγοι φιλαλήθεις (Discours amis de la vérité), deux ouvrages réfutés par Eusèbe de Césarée, auj. perdus (Théodose et Valentinien firent brûler les écrits de Porphyre

Œuvres dogmatiques. — Le *Périarchon* (De Principiis, vers 330), dont il ne reste qu'une traduction inexacte due à Rufin [1], les résume et les complète toutes. C'est une philosophie des dogmes, une somme théologique [2], un exposé scientifique où l'on trouve, fondues ensemble, se complétant et s'expliquant les unes les autres, les vérités de la foi et les vérités rationnelles. Premier travail en ce genre [3]. — Il témoigne incontestablement du génie d'Origène; et cependant il contient les erreurs les plus graves : création *ab æterno*, nécessaire et successive d'une série indéfinie de mondes; égalité primitive de tous les esprits créés; préexistence des âmes [4] et leur chute dans des corps humains en punition de fautes antérieures; caractère médicinal des peines de l'autre vie; conversion finale de tous les damnés [5]... — Ces erreurs, qui proviennent en partie d'une attache excessive à la philosophie platonicienne [6], ne prouvent pas qu'Origène ait méconnu la règle de foi catholique. A ses yeux, la règle de la croyance n'est pas le jugement individuel, l'interprétation privée de l'Écr iture, mais bien l'enseignement de l'Église et

et de plusieurs autres polémistes païens. *Code Justin.*, I, 1-3); — Philostrate, philosophe néo-pythagoricien, auteur, sur les instances de Julia Domna, femme de Septime-Sévère, d'une *Vie* d'Apollonius de Tyane, copie maladroite de la vie de Jésus-Christ, destinée à retenir les âmes dans le paganisme (Aubé, *Hist. des persécutions de l'Égl.*, t. II, ch. viii-ix; — Boissier, *R. des D.-M.*, 1er janv. 1879); — Julien l'Apostat, réfuté par saint Cyrille d'Alexandrie (infra); — Eunape (ive s.), *Vies des philosophes*, éd. Boissonade, Amsterd., 1822 (Cousin, *Nouveaux Fragments*, Paris, 1828); — Zozime (ve s.), *Hist.*, dans le *Corpus script. hist. Byzant.* (Bonn, 1837); éd. fr., 1678, Paris, in-4.

1. Freppel, leçon XIVe.
2. Manquent cependant les sacrements.
3. Jusqu'à quel point y avaient préludé les *Stromates?* (Freppel, t. I, p. 329).
4. *Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 78-82.
5. Pour sa doctrine sur la Trinité, v. Petau (*De Trinitate*, I, 4) qui le fait arien; Ginoulhiac (*Hist. du dogme cath.*, t. III, p. 255 sq.) qui avec saint Athanase le croit orthodoxe; Duchesne qui distingue (*Les Orig. chrét.*, p. 367).
6. *Cf. Freppel, t. I, p. 66, 70, 89-92.

de la tradition [1]. Le *Périarchon,* à cet égard, ne diffère pas du *Traité contre les hérésies* de saint Irénée et du *Traité des prescriptions* de Tertullien. Si l'auteur a erré, c'est que de bonne foi, avec simplicité et candeur, dans un temps où les décisions doctrinales de l'Église et les travaux théologiques étaient encore rares, il a pris pour des opinions libres ce qui ne l'était pas en réalité [2]; il n'attachait pas d'ailleurs à toutes ses hardiesses intellectuelles le caractère de la certitude [3].

3) Origène porte sur son front la triple auréole du génie, de la sainteté et du martyre. — Pour la puissance et la fécondité de l'esprit, pour l'étendue et la variété du savoir, il n'est inférieur à aucun des autres Pères et il l'emporte sur la plupart; il est surtout remarquable par l'érudition et le talent spéculatif. — On admire en lui les plus aimables qualités du cœur, une humilité rare qui le portait d'ordinaire à se défier de soi, une douceur et une bienveillance à toute épreuve à l'égard de ses adversaires. Doux à autrui, il était cependant très dur à lui-même. Il travaillait jour et nuit, dormait aussi peu que possible et parfois sur la terre nue. Pendant plusieurs années, il n'eut qu'un vêtement qui le garantissait faiblement contre le froid, ne but jamais de vin et pratiqua les jeûnes les plus rigoureux [4].

1. « Cum multi sint qui se putant sentire quæ Christi sunt, et nonnulli eorum diversa a prioribus sentiant, servetur vera ecclesiastica prædicatio per successionis ordinem ab apostolis tradita, et usque ad præsens in Ecclesiis permanens : *illa sola credenda est veritas quæ in nullo ab ecclesiastica et apostolica discordat traditione* ». *Periarchon*, préface, II.

2. *Freppel, t. II, p. 430; t. I, leçon XV[e].

3. *Freppel, leçon XVI[e], surtout p. 339-341 ; — Cf. Ginoulhiac, *Hist. du dogme*, l. XII, ch. XIII, n. 6.

4. Eus., *H. E.*, VI, 3 ; — Freppel, t. I, p. 98.

§ 41. ÉPILOGUE : CARACTÈRE DE LA LITTÉRATURE CHRÉTIENNE AU IIIe SIÈCLE

1) La littérature chrétienne du IIIe siècle, comparée avec celle des deux premiers, est supérieure à tous égards. Ses principaux représentants l'emportent sur leurs devanciers, Tertullien et saint Cyprien par l'éloquence, Clément et Origène par la science et l'érudition, Lactance par l'élégance et la pureté du style; seul Minucius Félix, dont l'*Octave* d'ailleurs serait postérieur d'après nombre de critiques à l'Apologétique de Tertullien, peut soutenir avantageusement la comparaison avec le « Cicéron chrétien ».

2) Au IIIe siècle, les productions littéraires de l'Église n'ont pas dans la forme un caractère surtout épistolaire comme au Ier, ni dans le fond un caractère principalement apologétique comme au IIe. Ce sont de vrais traités ayant, beaucoup du moins, une certaine étendue, et où la polémique ne tient pas moins de place que l'apologétique. La persécution ne cessant pas, l'apologie gardait sa nécessité, et les hérésies se multipliant de jour en jour, il fallait bien continuer à les combattre. C'est ainsi que les Pères du IIIe siècle tiennent le milieu, par l'objet de leurs travaux, entre les Pères du IIe et ceux du IVe; tandis que les premiers sont principalement apologistes et les seconds controversistes, eux sont à peu près également l'un et l'autre. — Ils ne s'attardent pas à réfuter longuement les calomnies dont les chrétiens étaient l'objet de la part des païens : les réfutations de la période précédente et le spectacle toujours subsistant des vertus évangéliques, faisaient suffisamment le jour sur des imputations aussi absurdes qu'odieuses. L'argument tiré de la tolérance dont jouissaient toutes les religions, le Christianisme excepté, ne les retenait pas beaucoup non plus ; c'est à la question

de fond qu'ils s'attachent avant tout : fausseté des vieux cultes, vérité de la religion nouvelle.

3) Que si on compare les uns avec les autres les Pères du IIIe siècle, on remarque entre l'Orient et l'Occident une opposition de tendances, opposition qui se manifestera davantage encore dans la suite. D'ordinaire, les Orientaux sont plus spéculatifs, les Occidentaux plus pratiques; les premiers étudient de préférence le côté dogmatique du Christianisme et les rapports de la science avec la foi, les seconds s'attachent surtout aux questions de morale et de discipline. Ces deux tendances se complètent l'une l'autre et servent également au développement normal des vérités chrétiennes.

Des deux côtés, on était exposé à aller trop loin; la spéculation orientale pouvait s'égarer sur les sommets où elle aimait à se tenir, et la morale des Occidentaux pouvait être trop large ou trop austère, et c'est ce qui arriva. Mais la Providence avait placé au centre de l'Eglise un pouvoir modérateur qui ne faillit pas à sa mission. Rome veillait et veillera toujours à la pureté du dogme et de la morale. Un disciple d'Origène, saint Denys, évêque d'Alexandrie, rendit compte de sa foi sur la Trinité à saint Denys, évêque de Rome [1]; et saint Cyprien, prétendant qu'il fallait rebaptiser ceux qui avaient été baptisés une première fois par des hérétiques, reçut du pape saint Etienne cette défense : « nihil innovetur nisi quod traditum est » [2]...

1. ATHAN., *De decretis nicænæ synodi*, c. XXVI; *De sententia Dionysii;* — DUCHESNE, *Églises séparées*, p. 151.
2. V. § 32. — FREPPEL, *Tertullien*, t. I, p. 7-9. — Cf. GORINI, *Déf. de l'Égl.*, p. II, ch. VII, n. 6.

CHAPITRE VI

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE

C'est, tout ensemble, la discipline de l'Église, son culte, ses diverses institutions sauf les écoles, son influence pour la transformation des âmes... Sujet immense, et qu'il faut ici nécessairement resserrer dans de très étroites limites. On peut tout ramener à trois chefs : *Clercs, Ascètes* (en attendant les moines), *Fidèles*[1].

Clercs.

§ 42. — SOUVERAIN PONTIFE[2]

L'Église, dès le principe, a existé à l'état de société organisée[3]; et l'évêque de Rome, depuis saint Pierre, en a toujours été reconnu le chef suprême sur la terre[4]. Si,

1. V. la Préface.

2. Le nom de *Papa*, réservé depuis les v-vi^e^ siècles à l'évêque de Rome, avait d'abord été donné indifféremment à tous les évêques, de même que ces autres : *apostolicus, vicarius Christi, summus sacerdos, summus Pontifex.* (* Cf. NAT. DE VAILLY, *Éléments de Paléographie*, 2 vol., Paris, 1838).

3. V. § 8, ci-après et *passim.*

4. DUCHESNE, *Églises séparées*, p. 113-162; — TURMEL, *Hist. de la théologie positive* (1904), p. 168 sq. (montre que les papes Calliste, Fabien, Zosime, etc., appuyaient leur primauté sur l'Écriture); — FREPPEL,

pendant les trois premiers siècles, l'exercice de la primauté romaine n'apparaît que par intervalles [1], il n'y a pas lieu de s'en étonner : il était difficile et dangereux, en ce temps de continuelles persécutions; et les fidèles, moins nombreux que dans la suite, presque tous animés d'un bon esprit, n'avaient pas besoin d'une fréquente intervention de l'autorité supérieure. D'ailleurs les monuments historiques de cette époque reculée ne nous sont parvenus qu'en petit nombre; c'est un trait de Providence que, tels quels, ils suffisent à établir les prérogatives essentielles du Siège de Pierre [2].

Origène, t. I, p. 114-118; — HERGENROETHER, *Antijanus*, Frib., 1870; — GORINI, *Déf. de l'Église*, p. II, ch. VI, n. 2, cf. VIII; — MOELHER, *De l'unité de l'Église* (trad. de l'all. par Bernard, 1855); — FÉNELON, *Lettres sur l'autorité de l'Église.* — BALLERINI, *De vi ac ratione Primatus*, 1776; — MAMACHI, *Antiq.*, l. IV; — SEMERIA, *Dogma, Gerarchia e culto nella Chiesa primitiva*, in-8, Rome, 1902; — *St Peter, The Via Media*, 2 vol., Lond., 1877; — ALLIES, *The see of* NEWMAN, Lond., 1866; — ID., *Dr. Pusey and the ancient Church*, Lond., 1866.

Après la fondation de CP., — pas avant, — les Orientaux quelquefois feront dériver la primauté romaine de l'importance politique de la ville (*Concil. Constant.* 381, c. 3; — *Concil. Chalced.*, c. 28; — THÉODORET, *Ep.* 113).

Pour l'histoire des premiers Papes, voir surtout DUCHESNE, *Étude sur le Livre Pontifical* (Paris, 1877), et son édition du *Liber Pontificalis* (Paris, 1885 sq.). — Cette édition comprend les *Vies* des Papes jusqu'à Martin V (1417-31). La première fut donnée vers 530 par un inconnu qui suivit le catalogue libérien (liste des Papes jusqu'à Libère), en le continuant jusqu'à son temps. Plus tard, on ajouta successivement les biographies, une à une, telles qu'elles avaient été écrites d'ordinaire par des contemporains. Jusqu'à ces derniers temps, une erreur d'Onofrio Panvinio (note dans les *Vitæ Pont. Rom.* de PLATINA, éd. Colon., 1610, p. 139) avait fait attribuer l'ouvrage au bibliothécaire romain Anastase (IXe siècle).

1. *FREPPEL, *Origène*, t. I, p. 118-120.

2. La sainteté des premiers Papes d'après QUINET, *Le Christianisme et la Révolution française*, leçon VI, p. 141 : « Lisez les noms des cinquante premiers papes, c'est-à-dire de ceux qui soutiennent l'édifice. Ces fondateurs sont des saints, des héros du monde moral »

§ 43. — ÉVÊQUES

1) Dès le premier siècle, chaque Église particulière fut dirigée, sauf les droits du Saint-Siège, par un seul évêque. Tout d'abord, il est vrai, les apôtres gardèrent la direction des Églises. Soit difficulté de trouver des hommes sûrs et capables pour l'épiscopat, ou de faire accepter aux judéo-chrétiens un évêque d'origine grecque, soit état charismatique[1] des communautés chrétiennes qui suppléait en partie la hiérarchie, ils n'établirent pas l'**épiscopat unitaire**[2] tout à fait au début. L'institution apparut enfin. Les dernières épîtres de saint Paul montrent un évêque à Philippes, un autre (Archippus) à Colosses[3], un autre (Timothée) à Ephèse[4], un autre (Tite) dans l'île de Crète[5]; les sept anges de l'Apocalypse[6] ne peuvent être que sept évêques préposés au gouvernement d'autant d'Églises; les lettres de saint Ignace d'Antioche renferment des témoignages décisifs en faveur de l'épiscopat unitaire[7]; et quelques

1. I Cor., XII, 28 sq.

2. De Smedt, *Q. H.*, oct. 1888, p. 342-4, 379-82; — Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 55 sq.; — Batiffol, *Revue Biblique*, t. IV (1895), p. 473 sq.; *Revue critique*, t. XXXI, p. 166 sq.; *Études d'hist. et de théologie positive*, p. 225 sq.; — Michiels, *L'Origine de l'Épiscopat*, in-8, Louvain, 1900, th. (*R. H. E.*, oct. 1900); — Doellinger, *Le Christianisme et l'Église*, l. III, n. 2; — ‡ Jean Réville, *Les Origines de l'Épiscopat*, in-8, 1894 (*Q. H.*, janv. 1896, p. 304); — Sanders, *Études sur saint Jérôme*, Bruxelles, 1903; — cf., sur le sentiment de saint Jérôme, Batiffol, *Ét. d'hist. et de th. positive*, 3e éd. 1904, p. 267 sq.

D'après Théodore de Mopsueste, cité et suivi par Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux*, t. I, p. 36), il n'y aurait eu, au siècle apostolique, qu'un évêque par province et des groupes de simples prêtres dans les villes où se trouvaient des chrétiens.

3. Philip., IV, 3; — Col., IV, 17 — Cf. Doellinger, *Le Christianisme et l'Égl.*, l. III, p. 403 sq.

4. I Tim., V, 17.

5. Tit., I, 5.

6. Apocal., II et III.

7. V. § 34, II.

années après la publication de ces lettres, des listes sont dressées qui rattachent l'évêque vivant au fondateur apostolique. C'est ainsi qu'Hégésippe entreprit plusieurs voyages pour recueillir dans les principales Églises la succession épiscopale, que saint Irénée écrivit la succession des évêques de Rome, et saint Denis de Corinthe celle des évêques d'Athènes. Vers le milieu du second siècle, ou même plus tôt, à Rome, Lyon, Athènes, Corinthe, Smyrne, Sardes, Hiéraple, partout où l'histoire n'est pas muette, on trouve l'épiscopat unitaire en plein exercice [1].

2) La discipline, en ce qui regarde les **élections épiscopales** [2], varie. Les apôtres firent à eux seuls ces élections. Après eux, le successeur d'un évêque défunt fut nommé par un évêque de la contrée, lequel se concertait, à cet effet, non avec des collègues, mais avec la seule communauté. Saint Cyprien dit que, de son temps, en Afrique et dans d'autres parties de l'Empire, les évêques de la province se réunissaient dans la ville du prélat défunt, et que là, en présence du peuple et avec le peuple, ils procédaient à l'élection. La manière dont il s'exprime [3], montre bien que le rôle du peuple n'était pas prépon-

1. L'épiscopat ne fut ni une institution johannite ni le fruit de l'ambition :* DUCHESNE, *Orig. chrét.*, p. 60-61 ; — HERGENROETHER, *H. de l'Égl.*, t. I, p. 464-474; — MAMACHI, *Antiq.*, IV, 288 sq.

2. DOELLINGER, *Le Chr. et l'Égl.*, l. III, p. 435 ; — HERGENROETHER, t. I, p. 474, note du tr. ; — THOMASSIN, *Discipl.*, p. II, l. II ; — FUSTEL DE COULANGES, *Hist. des Inst. polit. de l'anc. France, la monarchie franque*, p. 523 sq. Le même dit, p. 524 : « ... il fallait que chaque nouvel évêque fût consacré par un autre évêque. Telle est la seule règle que l'on trouve établie d'une manière formelle, rigoureuse, incontestée dans les quatre premiers siècles ». — SYNÉSIUS, élu par le peuple évêque de Ptolémaïs, écrivait (409) à Théophile, patriarche d'Alexandrie : « Uno adhuc opus est, quod tamen præcipuum est, scilicet sacra tua manu; ea quidem Olbiatæ opus habent, ego autem precibus ». *Ep.* 76.

3. « Plebe præsente... universæ fraternitatis *suffragio* et episcoporum *judicio*... ».

Même mode d'élection pour l'évêque de Rome. Cependant il y a des raisons de croire que les saints Léon, Anaclet, Calliste et Étienne fu-

dérant. — Il y a tout lieu de croire que ce dernier mode d'élection s'établit peu de temps après la mort des apôtres, et que, vers le milieu du IIIe siècle, sinon plus tôt, il était devenu général.

3) A s'en tenir au droit divin, tous les évêques, à l'exception de celui de Rome, ont les mêmes pouvoirs; mais l'Église établit parmi eux, d'abord en Orient, un peu plus tard en Occident, une **hiérarchie** [1] basée en général sur les divisions de l'Empire, et composée comme il suit : patriarches, primats et exarques, métropolitains, simples évêques [2], tous sous la juridiction suprême des successeurs de saint Pierre. — L'évêque exerçait sa juridiction sur une ville ou bourg, y compris la campagne environnante : d'où le nom de *paroisse* (παροικία, voisi-

rent proprement faits papes par leurs prédécesseurs respectifs (v. *Revue de l'Institut catholique de Paris*, mars-avril 1901, p. 149. — Cf., en sens contraire, Péries, *De l'intervention du Pape dans l'élection de son successeur*, Paris, 1901).

1. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, ch. I, p. 17, 29, 30; — Id., *Églises séparées*, p. 155. — Lübeck, *Reichseinteilung und Kirchliche Hierarchie des Orients bis zum Ausgange des vierten Jahrhunderts*, in-8, Munster, 1901 (*R. H. E.*, juill. 1903, p. 481). — Borkowski, *Die neueren Forschungen über die Anfänge des Episkopats*, Fribourg, 1900.

2. La plupart de ces appellations sont de date postérieure : *patriarches* et *exarques*, après le concile de Nicée (325); le concile de Chalcédoine (451) donnera officiellement aux métropolitains supérieurs le nom de patriarches (sess. 2 et 3); — *métropolitain*, dans le 4e canon du concile de Nicée (première apparition). — *Archevêque* se trouve d'abord sous la plume d'Athanase (*Apol. contr. Arianos*, II, p. 791), avec le sens d'évêque d'une grande ville. Dans la suite, *archevêque* et *métropolitain* seront termes synonymes. — La *chose signifiée*, la hiérarchie ecclésiastique, est néanmoins antérieure au IVe siècle, au moins à l'état de formation.

Droits des patriarches et des exarques, quand la formation fut complète : Ils étaient les mêmes, savoir, outre l'usage de les consulter dans les affaires importantes : a) l'ordination des métropolitains; b) la réception des appels; c) la publication des lois générales de l'Église; d) la convocation et la présidence des conciles réunissant les évêques de plusieurs ou de toutes les provinces d'un patriarcat ou d'un exarchat. — Le métropolitain avait, dans son ressort, des pouvoirs analogues.

nage) donné primitivement à son territoire. — Le métropolitain était à la tête d'une province. Il offrait en Afrique cette particularité, qu'il ne siégeait pas toujours dans la même ville, parce que l'évêque le plus ancien [1] de la province y exerçait les droits de métropolitain. — Les exarques en Orient et les primats en Occident, avaient un pouvoir supérieur à celui des simples métropolitains. La plus ancienne des primaties est celle de Carthage, qui remonte aux origines mêmes de l'Église africaine; les exarchats les plus connus sont ceux d'Éphèse en Asie, de Césarée dans le Pont, et d'Héraclée en Thrace, qui datent peut-être du IIe siècle [2]. — Les premiers patriarches, ceux de Rome, Alexandrie et Antioche (ces deux derniers en formation dès le IIIe siècle), se rattachent à saint Pierre [3]. Ils exerçaient leur autorité, celui de Rome sur tout l'Occident, les deux autres sur les Églises d'Egypte et d'Orient. — Enfin, au-dessus de tous était le Pape, centre de l'unité, et source première [4], après Jésus-Christ, de toute juridiction ecclésiastique.

4) Les évêques d'une même contrée se réunissaient quelquefois pour se concerter dans des questions et affaires de religion (**conciles, synodes**). Le plus ancien concile est celui de Jérusalem (51); puis viennent (IIe siècle) ceux qui traitèrent de la validité du baptême des hérétiques, de la célébration de la Pâque et du montanisme [5]. Certaines provinces ecclésiastiques avaient leur concile

1. C'est pourquoi le métropolitain, en Afrique, ne fut assez longtemps désigné que sous le nom de *senex* ou *senior*.

2. Blanc, *Hist. de l'Égl.*, leçon XXXe.

3. Ce n'est pas de l'importance des trois villes de Rome, Alexandrie et Antioche, que ces trois patriarcats tirent leur origine, mais bien de l'autorité de saint Pierre qui siégea à Antioche et à Rome, et fonda, par son disciple saint Marc, l'Église d'Alexandrie (Héfélé, t. III, p. 124 sq.; — cf. *ep.* 106 de saint Léon Ier, dans *P. L.*, t. LIV, col. 1007).

4. De quelle manière; V. Brugère, *De Ecclesia Christi*, édit. nova, 1878, p. 222; — Bouix, *De Episcopo*, t. I, p. II, cap. I, § 3.

5. V. les §§ 29, 32, 50.

tous les ans [1]; d'autres un peu moins souvent. Au temps de saint Cyprien, tous les évêques de l'Afrique latine se réunissaient à Carthage, à moins d'empêchement, deux fois l'an [2].

§ 44. — PRÊTRES ET AUTRES CLERCS

1. **Prêtres.** — L'évêque, presque toujours, était entouré d'un certain nombre de prêtres, ses auxiliaires. On discute sur la question de savoir si tous les prêtres (*presbyteri*) furent primitivement revêtus du caractère épiscopal [3]. Quelque sentiment que l'on se forme sur ce point, — la négative est plus probable, — deux choses sont certaines : la première, que, dans chaque Église particulière, après la mort des apôtres tout au moins, un évêque commandait à tous les autres clercs, évêques ou non; la seconde, que, bientôt, vers la fin du IIe siècle au plus tard, il y eut de simples prêtres, distincts des évêques par l'ordination ; et dans chaque Église généralement, un seul véritable évêque, celui à qui était confié le gouvernement de la communauté.

Les progrès de la foi chrétienne obligeaient à multiplier sans cesse les lieux de réunion pour les fidèles, soit dans les villes, soit dans les campagnes : de là les **titres** ou églises paroissiales. Le pape saint Évariste passe pour avoir créé [4] les premiers titres de Rome, vingt-cinq pro-

1. Tert., *De jejun.*, c. XIII : « Aguntur præterea per Græcias illa certis in locis concilia ex universis ecclesiis, per quæ et altiora quæque in commune tractantur, et ipsa repræsentatio totius nominis christiani magna veneratione celebratur. » — Firm. *ad Cypr.* (int. Cyp. *ep.* 75) : « qua ex causa necessario apud nos fit, ut per singulos annos seniores et præpositi in unum conveniamus ad disponenda ea, quæ curæ nostræ commissa sunt, ut si quæ graviora sunt, communi concilio dirigantur ». Cf. Héfélé, t. I.

2. Duchesne, *Les Origines chrétiennes*, p. 428.

3. *Brugère, *De Ecclesia Christi*, p. 178, note 4.

4. *Martigny, *Dict.*, art. *Paroisse* et *Titre*.

blablement : c'est le nombre constaté tout au moins au IIIe siècle. Dans le principe, il y eut cette différence entre les églises urbaines et les églises rurales[1], que les premières étaient desservies par des prêtres de l'église épiscopale, envoyés alternativement chaque dimanche par l'évêque, tandis que les autres avaient des prêtres résidents. Les prêtres de campagne étaient ainsi de vrais curés, sans toutefois exercer d'abord tous les droits curiaux, qui ne leur furent accordés que graduellement au fur et à mesure des besoins des fidèles[2].

II. **Diacres** [3]. — Les diacres formaient le troisième degré de la hiérarchie réputée nécessaire à chaque Église[4]. On en ordonna sept tout d'abord dans la plupart des villes, en souvenir des sept premiers constitués par les apôtres. Un concile de Néocésarée (314) défendit même qu'il y en eût davantage; mais plus tard, notamment à partir du ve siècle, le nombre en sera plus considérable. — Le pape saint Fabien († 250) confia à chacun de ceux de Rome le soin d'une ou deux régions civiles, qui devinrent par là même régions ecclésiastiques. Avant ce Pontife, les diacres romains formaient un seul corps sous la présidence immédiate de l'archidiacre [5].

III. **Autres clercs.** — Les diacres, n'étant généralement que sept dans chaque Église, ne suffisaient pas toujours à leurs fonctions; les évêques durent leur donner des auxiliaires. On s'explique de la sorte l'apparition des *Ordres mineurs.* Ces ordres ne sont qu'un démembrement du diaconat, et ont ainsi une origine ecclésiastique et divine tout ensemble, ecclésiastique si on les prend isolé-

1. Sur l'apparition relativement tardive des paroisses rurales, v. § 81.
2. Martigny, *Dict.*, art. *Curés;* — Bouix, *De Parocho*, p. 22 sq.
3. Phillips, *Droit eccl.* (trad. Crouzet), § 37.
4. Ignat., *Ad Trall.* : « Sine his (un év., des prêtres et des diacres) Ecclesia non vocatur. »
5. *Allard, *H. des pers.,* t. III, p. 276.

ment et sans les rapporter à leur source, divine si on les considère comme renfermés dans le diaconat institué par Jésus-Christ [1].

L'ordre de lecteur paraît remonter au siècle apostolique [2]. Les autres ordres moindres ne sont clairement mentionnés qu'à partir du IIIe siècle ; il est toutefois vraisemblable qu'ils remontent pour la plupart au IIe siècle, sinon même plus haut [3]. — Dans plusieurs Églises, on ordonna des chantres, des fossoyeurs et des gardiens des tombeaux des martyrs ; mais ces derniers ordres ne devinrent jamais une institution générale. — L'Église grecque ne reconnut et continue aujourd'hui encore à ne reconnaître que deux sortes de clercs minorés : les *sous-diacres* et les *lecteurs*. L'Église latine en reçut définitivement cinq : les *sous-diacres,* qui seront clercs majeurs à partir du XIe ou XIIe siècle, les *acolytes*, les *exorcistes,* les *lecteurs* et les *portiers*. — En 251, le pape saint Corneille comptait à Rome 46 prêtres, 7 diacres, 7 sous-diacres, 42 acolytes et 52 exorcistes, lecteurs ou portiers [4].

§ 45. — L'ENSEMBLE DU CLERGÉ

1) Les évêques, les prêtres et les diacres gardaient généralement une **absolue continence** [5], à l'exemple des

1. THOMASSIN, *Discipl.*, p. I, l. II, c. XL.

2. H. DE L'ÉPINOIS, *Catacombes*, p. 216 : « Dans une partie très ancienne du cimetière Sainte-Agnès, une inscription de l'âge apostolique mentionne un *lector ;* une autre, de la première moitié du second siècle, porte : *Claudius Atticianus lector*... Le cardinal Pitra a publié des textes inédits où l'institution des lecteurs est attribuée aux apôtres ».

3. BENED. XIV, *De Syn. diœces.*, l. VIII, c. IX, § 5 : « Horum originem indagare est operosum, assequi vero fere impossibile ».

4. *Ep.* S. CORNELII *ad Fabium Antiochenum, ap.* EUS., VI, 43.

5. VASSAL, *Le célibat. eccl. au Ier siècle de l'Église*, in-8, Paris, 1896 ; — JAGER, *Le célibat eccl.*, in-8, Paris, 1836 (2e édit.); — PHILLIPS, *Dict. th.* GOSCHLER, *Célibat ;* — DOELLINGER, *Le Christianisme et l'Église*,

apôtres[1]. Il ne pouvait en être autrement dans une société où la continence était tenue en souveraine estime. On sait que beaucoup de chrétiens passaient leur vie dans le célibat ; que les vierges tenaient le premier rang dans l'église après le clergé, et les veuves le second ; que les secondes noces[2] étaient frappées d'une sorte de réprobation. Évidemment la communauté chrétienne, qui désignait pour la cléricature les sujets les plus dignes, ne portait pas ses suffrages sur des hommes réputés inférieurs aux vierges et aux veuves.

Cette discipline, qui remonte aux premières origines de l'Église, ne fut pas introduite vraisemblablement par une loi positive, mais par un sentiment de convenance chrétienne; elle passa dans les mœurs sans créer tout d'abord des liens de conscience. — Les évêques semblent s'y être conformés universellement[3]. Quant aux prêtres et aux diacres, ils l'observèrent d'ordinaire, surtout en Occident, où, dès la fin du IIIe siècle, elle revêtait déjà, aux yeux de l'Église, par le seul fait de l'usage[4], un caractère

p. 500-501 (on y trouve de bonnes raisons en faveur de l'explication traditionnelle de l'*unius uxoris virum* de saint Paul); — ZACCARIA, *Storia polemica del celibato sagro* (Rome, 1775); *Nuova giustificazione del celib. sagro* (Foligno, 1785); ROSKOVANY, *Der Cœlibat* (Rastisb., 1841).

Sur les raisons du célibat des clercs, v. *HURTER, *Institutions de l'Égl. au moyen âge*, t. I, p. 470-475. — Soin que prenaient les clercs de conserver leur vertu et leur réputation : * *Lettres aux vierges*, du pape saint Clément (?), *ap.* DE CHAMPAGNY, *Les Antonins*, t. I, l. I, p. 209 sq.

1. HIERON., *Adv. Jovin.*, l. I : « Apostoli vel virgines, vel post nuptias continentes ». De même, TERT., *De Monogamia*, c. VIII.

2. * CHRYSOST., *De la virginité*, ch. XXXVII.

3. Le sentiment contraire a aussi des défenseurs : VACANDARD, *Études de critique et d'histoire religieuse* (1900, Paris), et dans le *Dict. th* VACANT, art. *Célibat ecclésiastique*.

4. Conc. d'Elvire (305), c. 33 : « Placuit in totum prohibere episcopis presbyteris et diaconibus vel omnibus clericis positis in ministerio abstinere se a conjugibus suis et non generare filios : quicumque vero fecerit ab honore clericatus exterminetur ». — Un décret semblable fut rendu par un concile de Carthage (300, c. 2). Cf. HÉFÉLÉ, t. I, p. 147.

obligatoire. — En Orient, il y eut toujours la même rigueur de discipline pour les évêques ; mais les exceptions se multiplièrent parmi les autres clercs majeurs. A l'égard des prêtres et des diacres, on finit par adopter un moyen terme. Dans le temps même où en Occident prévalait, pour eux comme pour les évêques, le principe de la continence obligatoire et absolue, l'Église grecque ne leur interdisait le mariage qu'après la réception des ordres majeurs [1], et leur permettait de continuer à vivre maritalement avec leurs femmes s'ils étaient mariés avant l'ordination.

2) La dignité du sacerdoce et l'intérêt des âmes demandaient que les clercs fussent libres non seulement du lien matrimonial, mais encore, autant que possible, du **souci des affaires séculières.** « Nemo militans Deo, avait dit l'Apôtre (II Tim., II, 4), implicat se negotiis sæcularibus » : excellente règle que suivirent généralement les clercs de la primitive Église [2]. On peut même trouver un peu sévère parfois l'ancienne discipline à cet égard. C'est ainsi qu'un concile de Carthage, antérieur à saint Cyprien, frappe d'une sorte d'excommunication quiconque chargerait un clerc, par testament, d'une tutelle ou curatelle. on ne devait ni offrir le saint sacrifice pour l'âme du coupable, après sa mort, ni prononcer son nom dans les prières de l'Église[3]. Cette défense ne demeura pas lettre morte, car on voit saint Cyprien la faire exécuter (249) contre un chrétien de l'Église de Furmes [4].

1. Le concile d'Ancyre (314, c. 10) autorisa les diacres à se marier, quand, avant l'ordination, ils avaient formellement réservé leurs droits à cet égard. C'est une exception à la règle.

2. « Viduarum quidem dispensare opes noluerunt generosi olim illi viri... ; sed existimantes hoc inferius esse sua philosophia, aliis demandarunt ». CHRYSOST., *Des cohabitations illicites*, 24.

3. «... Non offerretur pro eo, nec sacrificium pro dormitione ejus celebraretur. Neque enim apud altare Dei meretur nominari in sacerdotum prece qui ab altari sacerdotes et ministros voluit avocare ». *Ep.* 66.

4. CYPR., *Epist.* 66, *P. L.*, IV, 399. — * Cf. FREPPEL, *Saint Cyprien*, p. 150.

3) On trouve, dans les premiers siècles, des **irrégularités canoniques**, excluant des saints ordres : les secondes noces [1], le mariage avec nièce ou belle-sœur, la mutilation volontaire [2], le baptême clinique [3], la condition de néophyte, la pénitence publique. — Il fallait avoir cinquante ans pour l'épiscopat, trente au moins pour la prêtrise [4]. — Les prêtres et les diacres étaient ordonnés et les évêques consacrés par l'imposition des mains accompagnée de prières [5]. — Il n'est pas encore question d'époque fixe pour les ordinations ; l'institution des quatre-temps est postérieure au IVe siècle.

4) Les clercs vivaient surtout du **travail de leurs mains** [6], ou de leur fortune patrimoniale. La charité des fidèles cependant aidait à leur entretien, selon le vœu de l'Écriture [7], ce qui leur permettait de vaquer à la prière et à leurs autres fonctions sans trop se préoccuper des moyens de subsistance. Chaque Église avait une caisse commune alimentée par tous les membres de la communauté chrétienne, et recevait en outre des dons particuliers, auxquels s'ajoutaient souvent quelques revenus de biens ecclésiastiques. Avec ces seules ressources, l'Église romaine, en 251, nourrissait tous ses clercs (plus de 150) et 1.500 pauvres [8].

5) On ne voit pas que les clercs de la primitive Église se soient distingués des laïques par le **vêtement** [9], dans les

1. I. Tim., III, 21-23 ; — Tite, I, 5-9.
2. *Concil. Nicæn.*, c. 1.
3. Eus., VI, 43 ; — *Concil. Neocæs.*, c. 12.
4. *Didasc. Apost.*, 4 ; — *Const. Apost.*, II, 1 ; — *Conc. Neocæs.*, c. 11.
5. Act., VI, 6 ; XIII, 3 ; — I Tim., IV, 14 ; — II Tim., I, 6.
6. A l'exemple de saint Paul, Act. Ap., XX, 34.
7. Matth., X, 10 ; — Luc, X, 7 ; — I Tim., V, 17-18 ; — I Cor., IX, 13 : « Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt edunt ». Cf. Deut., XVIII, 1.
8. *Allard, *Rome souterraine*, p. 115 ; — Thomassin, *Discipl.*, t. III, p. III, l. I, ch. III.
9. *Barbier de Montault, *Le costume et les usages ecclésiastiques*

usages de la vie civile. La seule différence à remarquer, si c'en est une, c'est leur fidélité aux règles de la simplicité et de la modestie chrétiennes. Il en sera de même jusques après l'établissement définitif des Barbares dans l'Empire romain. Au VIe siècle seulement, alors que le vêtement court des Barbares commencera à prévaloir, les clercs continueront de porter un habit long (*vestem talarem*), et il y aura ainsi un habit clérical différent de l'habit laïque [1]. — Faut-il dire la même chose du vêtement sacré? Il y a tout lieu de croire que, pendant les trois premiers siècles, sans se distinguer de l'habit civil par la forme et la couleur, il était plus propre, peut-être d'étoffe plus précieuse, et exclusivement réservé pour les fonctions du culte. Quoi qu'il en soit des trois premiers siècles, le fait est certain pour les temps qui ont suivi. Dès le IVe siècle, il y a un vêtement qui ne sert que dans les cérémonies du culte; il est blanc d'ordinaire, et cette couleur, bientôt universellement exigée, sera la seule reçue jusques au IXe siècle.

§ 46. — ASCÈTES [2]

On appelait ainsi les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui cherchaient dans la pratique des conseils évangéliques

selon la tradition romaine, 2 in-8, Paris; — THOMASSIN, *Discipl.*; — MARTIGNY, *Dict.*, art. *Vêtements des eccl.*; — ALLARD, *Rome souterraine*, p. 392 de la 2e éd.

1. Le concile *quinisexte* (692), chez les Grecs, déclare (c. 27) excommunié pour une semaine, le clerc qui ne porterait pas l'habit ecclésiastique.

2. Ἄσκησις, exercice. — DUCHESNE, *Origines du culte chr.*, p. 404-408; — *Dict. th.* de VACANT, art. *Ascétisme* et *Anachorètes*; — D. BERLIÈRE, *Les origines du monachisme et la critique moderne*, dans *Revue bénédictine*, janv. et févr., 1891; — MAYER, *Die christliche Ascese* (Frib.-en-Br., 1894); — THOMAS, *Ascétisme oriental et ascétisme chrétien*, coll. « Science et Religion ».

le secret d'une vie plus parfaite. Ils ne se mariaient pas, jeûnaient habituellement, se livraient à de grandes austérités, et vaquaient assidûment à la prière et à divers offices de charité [1]. — Les uns demeuraient au sein de leurs familles, conservant, en grande partie du moins, leurs relations accoutumées : c'étaient les ascètes proprement dits. D'autres se créaient une solitude absolue, près ou loin des villes, dans les champs ou dans quelque désert : c'étaient des *anachorètes* [2]. D'autres enfin formaient une communauté et vivaient ensemble, séparés du monde, sous la supériorité de l'un d'eux : c'étaient des *cénobites* [3]. — Parmi les femmes qui se livraient aux exercices de l'ascétisme, on distinguait les vierges, les veuves et les diaconesses. Les *Vierges* promettaient publiquement de ne pas contracter mariage [4], et recevaient une consécration solennelle; elles avaient un habit particulier, et à l'église une place réservée. Il en était de même des *Veuves*. Les *Diaconesses* [5], recrutées généralement parmi les veuves,

1. JUST., *Apol.* I, c. XV, *P. G.*, t. VI, col. 350; — ATHÉN., *Legatio*, c. XXXIII, *P. G.*, t. VI, col. 966; — MIN. FEL., *Octavius*, c. XXXI, *P. L.*, t. III, col. 337; — Clém. Alex., *Strom*, l. III, c. I, *P. G.*, t. VIII, col. 1103; l. III, c. XV, *P. G.*, t. VIII, col. 1198 ; — ORIG., *In Jeremiam.*, hom. XIX, n. 7, *P. G.*, t. XIII, col. 518; *Cont. Celsum*, l. I, c. XXVI, *P. G.*, t. XI, 710 sq.; l. VII, c. XLVIII, *P. G.*, t. XI, col. 1491; — TERT., *Apol.* c. IX, *P. L.*, t. I, col. 379; *De velandis virginibus*, c. X, *P. L.*, t. II, col. 951; *De cultu feminarum*, l. II, c. IX, *P. L.*, t. I, col. 1412; — CYPR., *De habitu virginum*, n. 3 sq., *P. L.*, t. IV, col. 455 sq.

2. Ἀναχωρέω, se mettre à part, se retirer.

3. Κοίνος βίος, vie commune. — Cf. * GUIZOT, *Hist. de la civil. en France*, leçon XIVe, premières pages.

4. Conc. d'Elvire (305, c. 13), d'Ancyre (314, c. 19).

5. Rom., XVI, 1; I Tim., V, 9, 10; TERT., *De vel. virg.*, c. IX, 9; *Ad uxorem*, I, 7. — « L'ordre des diaconesses subsistait encore en Orient au commencement du VIIIe siècle, mais on ne sait pas au juste à quelle époque il disparut tout à fait. La plupart des Églises latines l'avaient déjà abandonné au Ve siècle, et au Xe elles n'en connaissaient plus même le nom ». MARTIGNY, *Dict.* — Un concile d'Epaône supprima les diaconesses (VIe siècle), et le 2e concile d'Orléans déclara maintenir cette suppression à cause de l'inconstance de plusieurs qui s'étaient mariées. (THOMASSIN, *Discipl.*, t. I, p. I, l. III, ch. LI, n. 11).

quelquefois parmi les vierges[1], avaient pour principale fonction d'aider l'évêque dans les cérémonies du baptême des femmes.

Les ascètes proprement dits remontent aux origines mêmes de l'Église. Bien des auteurs donnent la même antiquité aux anachorètes et aux cénobites, et leur opinion n'est pas dénuée de fondement. Toutefois il n'est pas démontré qu'il y ait eu des anachorètes avant le IIIe siècle, ni des cénobites avant le IVe. Saint Paul ermite († vers 340 à l'âge de 113 ans), que saint Jérôme appelle le fondateur de la vie anachorétique [2], est le premier solitaire connu; il se retira au désert dans le temps de la persécution de Dèce [3]. Quant aux cénobites, les premiers dont on ne puisse contester l'existence, sont ceux que réunirent saint Antoine et saint Pacôme en Egypte et saint Hilarion en Palestine (IVe siècle).

Fidèles[4].

§ 47.— LE BAPTÊME.[5]

Dans les premiers temps, tout à fait dans les premiers temps, il fut conféré sans délai à ceux qui

1. IGN., *Ep. ad Smyrn.*, c. XII.
2. *Ep. ad Eustoch.*
3. § 22, II, 2.
4. Dom CABROL et Dom LECLERC, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (en cours de publication, fascicule I-VI, Paris. 1905); c'est une œuvre de premier ordre; — Dom CABROL, *Le livre de la prière antique*, in-12, Paris 1900 (bon manuel d'histoire de la liturgie); — DUCHESNE, *Les origines du culte chrétien*, 1889; 3e éd. 1903; — PROBST, *Sacramente und sacramentalien* (Tub., 1872).
5. MORIN, *De catechumen. expiatione et ad baptismi susceptionem præparatione*, Paris, 1703; — CORBLET, *Hist. du sacrement de Baptême*, 2 vol., Paris, 1881. — Bibl. dans le *Dict. th.* de VACANT, *Baptême, Catéchuménat.*

croyaient à Jésus-Christ[1]. Bientôt, avant même la fin de la période apostolique[2], on exigea un temps d'épreuve et de préparation, deux ou trois ans d'ordinaire[3]; et vers la fin du IIIe siècle sinon plutôt, les **catéchumènes**[4] étaient partagés en deux classes[5] : *auditeurs* et *compétents*[6] ou *élus*. Les premiers — les commençants — recevaient, seuls ou mêlés aux fidèles, les instructions nécessaires, et n'étaient pas admis à d'autres exercices du culte; les seconds, plus avancés, pouvaient se joindre aux fidèles pour la récitation de certaines prières, et recevoir à genoux la bénédiction de l'évêque. On les instruisait tous graduellement et conformément à la discipline du secret, qui ne permettait de faire connaître qu'aux élus les mystères les plus profonds : Trinité, Eucharistie, tous les sacrements, même le Pater.

Cette loi du **secret**[7] a sûrement existé aux premiers siècles. Sans elle, il serait impossible de comprendre et les calomnies dont les chrétiens furent si longtemps poursuivis par les païens au sujet de leurs réunions, et le caractère énigmatique des peintures, sculptures et ins-

1. Act. Apost., VIII, 37; X, 47; XVI, 15, 33. — * Cf. CHARDON, *Hist. des sacrem.*, dans le *Cursus th.* de Migne, t. XX, col. 24.

2. IREN., l. IV, c. XXIX; — TERT., *De præscript.*, c. XLI; — CHARDON, *ouvr. cité*, col. 25.

3. *CORBLET, t. I, p. 451.

4. Κατηχούμενοι, de χατηχειν, instruire de vive voix.

5. *HÉFÉLÉ, *Conc.*, t. I, p. 408; — DUCHESNE, p. 282.

6. *Competentes* (sc. *baptismum*).

7. CLÉM. ALEX., *Strom.*, l. I, 1 et 12; l. II, 2; l. V; — ORIG., *Cont. Celsum*, l. I, n. 7; — GRÉG. NAZ., fin de son sermon sur le Baptême. — — MARTIGNY, *Dict.*, art. *Secret;* — CHARDON, *Hist. des sacrements, Baptême*, p. I, ch. II; — CORBLET, *Histoire du sacrement de l'Eucharistie*, t. I, p. 80; — MERLIN, dans le *Curs. th.* de Migne, t. XXI; — FRANZELIN, *De Sacramentis*, thèse 19e; — HÉFÉLÉ, *Dict. th.* GOSCHLER; — BATIFFOL, *La discipline de l'arcane...* in-12, Paris; 1902; 3e édit. 1904; — NEWMAN, *Hist. du développement de la doctrine chrétienne* (trad. Gondon 1848), p. 35-36; — TOKLOT, *De Disciplina arcani* (Cologne, 1836); — Cf. *The Discipline of the secret*, dans *Ecclesiastical Review*, janvier 1904, p. 1 sq. — La discipline du secret trouve sa justification dans un mot de N. S. J.-C. (Matt., VII, 6; cf. Apocal., XXII, 15).

criptions de cette époque, caractère intelligible aux seuls initiés. D'ailleurs les témoignages positifs abondent. Tertullien parle de la loi du secret comme d'un fait constant et déjà ancien [1]; « les initiés savent ce que je veux dire », dit Origène [2]; « jamais, dit à son tour saint Cyrille de Jérusalem [3], il ne fut parlé à un gentil quelconque du mystère arcane du Père, du Fils et du Saint-Esprit; nous n'en parlons pas même ouvertement devant les catéchumènes; mais nous parlons souvent d'une manière occulte, de telle sorte que les fidèles, ceux qui savent la chose, comprennent, et que ceux qui l'ignorent ne soient pas scandalisés d'une révélation prématurée ». Parfois, il est vrai, les apologistes, saint Justin notamment [4], parlent très clairement de nos grands mystères. Cela prouve que l'on crut utile en certains cas de déroger à la discipline reçue, mais on ne peut rien conclure de ce fait contre l'existence même de la discipline [5].

Revenons à nos **catéchumènes**. Aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte, ils s'avancent vers un bassin creusé de main d'homme ou par la nature [6]; des parrains les accompagnent dès le second siècle [7]. L'évêque ordinairement, et, à son défaut, le prêtre ou le diacre se présentent pour administrer le sacrement [8]; ils bénissent

1. Tert., *Apol.*, c. viii; *De præscript.*, c. xli; *Ad uxorem*, l. II, c. iv et v. — *Cf. d'Alès, *La Théologie de Tert.* (1905), p. 317-321.
2. *Hom. VIII*, n. 4, *in Exod.*
3. *Cat. VI*; — Cf. Ginoulhiac, *H. du dogme*, t. I, p. 279.
4. *Apol.* I, 66.
5. Au ive siècle, les sacrements sont encore soumis à la discipline du secret. Saint Épiphane cite de la manière énigmatique suivante les paroles de la consécration : τοῦτο μοῦ ἐστί τόδε, hoc est illud meum. — Cf. Franzelin, *De sacramentis*, thèse 19e.
6. Just., *Apol.* I, 61; — Tert., *De Baptismo*, 4; — * Corblet, l. XI, ch. ii, art. 2. — Sur la confession auriculaire non sacramentelle que faisaient les catéchumènes avant la réception du baptême, Corblet, l. IX, ch. i, art. 8, *in fine*.
7. Tert., *De Baptismo*, c. xviii.
8. Tert., *De Baptismo*, c. xvii : « Dandi baptismum jus quidem

l'eau[1] et font quelques interrogations. Le néophyte déclare « renoncer à Satan et à ses œuvres, à ses pompes, à ses anges, à ses ruses, à toutes les choses enfin qui sont sous sa dépendance »[2]; il récite le Pater et le symbole; puis, dépouillé[3], mais couvert d'un voile, il est plongé trois fois[4] dans le bassin au nom de la Trinité[5]. A chaque immersion, l'évêque, qui pour cet office se fait aider d'un diacre ou d'une diaconesse selon qu'il baptise un homme ou une femme[6], nomme une des trois divines Personnes; après quoi il confère au néophyte régénéré le sacrement

habet summus sacerdos, qui est episcopus, dehinc presbyteri et diaconi, non tamen sine episcopi auctoritate ».

1. Cypr., *Ep.* 70.

2. *Const. Apostol.*, l. VII, c. xli; — Tert., *De corona*, III; *De spectacul.*, iv.

3. *Corblet, t. II, p. 356 sq.

4. *Corblet, t. II, p. 404-406.

5. Au nom de la Trinité, c'est-à-dire au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Le baptême a toujours été conféré au nom des trois Personnes de la Trinité (Ginoulhiac, *Hist. du dogme*, t. I, p. 295-7; — Tournely, *De Baptismo*, *quæst.* I, art. IV (très complet); — Chardon, *H. des sacr.*, *Baptème*, p. II, ch. v; — Corblet, t. I, p. 287 sq.; — Hurter, *Theol. dogm.; De Baptismo*, n. 356). — J.-C. a ordonné à ses disciples, dit Tertullien (*Adv. Prax.*, c. xxvi), « ut tingerent in Patrem et Filium et Spiritum sanctum, non in unum. Nam nec semel, sed ter, ad singula nomina in personas singulas tingimur ».

Saint Paul et saint Luc disent que le baptême était donné *in nomine Jesu*, et cela fait difficulté. Le pape Nicolas Ier, Bède, Pierre Lombard, Pierre de Poitiers, Cajetan ont pensé que cette formule était valide même de leur temps : sentiment insoutenable et que tout le monde rejette aujourd'hui. Saint Thomas, saint Bonaventure et d'autres à leur suite, tout en reconnaissant la nullité de la formule, ont prétendu que les apôtres en avaient fait usage par dispense. Enfin le plus grand nombre croit, avec infiniment plus de raison, que la formule *in nomine Jesu* a toujours été nulle et que les apôtres n'en ont jamais fait usage. Aux preuves données par les théologiens ci-dessus nommés, on peut ajouter le témoignage de la *Didachè*. L'auteur de cet opuscule dit positivement (vii) qu'il faut baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et cependant il s'exprime ailleurs comme saint Paul et saint Luc : « que personne, dit-il (ix), ne mange et ne boive de l'Eucharistie, si ce n'est ceux qui ont été baptisés *au nom du Seigneur* ». — Cf. Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 126-127, 411-420.

6. *Const. Apost.*, III, 15.

de **Confirmation** par l'onction [1] du saint chrême et l'imposition des mains, et lui donne la sainte communion [2].

Telles étaient les principales cérémonies du baptême dit solennel; mais quand il y avait quelque raison de nécessité, ainsi qu'il arrivait pour les malades, on administrait le sacrement sans distinction de jours et d'heures, par infusion [3] ou par aspersion [4], ou avec une seule immersion; les laïques eux-mêmes pouvaient le faire [5] à défaut d'autres, et dans ce cas on conduisait ensuite le néophyte à l'évêque, si c'était possible, pour qu'il en reçût le sacrement de confirmation [6]. — On ne baptisait pas que des catéchumènes, des adultes par conséquent. Dès les temps apostoliques on baptisait aussi les **enfants**, du moins quand ils étaient malades ou en danger de mort [7].

1. TERT., texte ci-après; — THÉOPHILE D'ANTIOCHE semble faire allusion à la pratique de l'onction (*Ad. Autol.*, I, 12); — * Cf. DUCHESNE, *Orig. du culte chrétien*, p. 320-322; — DOM DE PUNIET, dans *Q. H.*, oct. 1902, p. 399 sq. — Saint Cyrille de Jérusalem dira bientôt (*cat.* XXI, 3) : « Pendant qu'on oint le corps de cette huile visible (celle de la confirmation), l'âme est sanctifiée par l'Esprit saint et vivifiant ».

2. TERT., *De Resurrectione* : « Caro abluitur ut anima emaculetur ; caro ungitur ut anima consecretur; caro signatur ut et anima muniatur; caro manus impositione adumbratur ut et anima spiritu illuminetur; caro corpore et sanguine Christi vescitur ut et anima Deo saginetur ». — Cf. TERT., *De Baptismo*, VII, 8. — CYPR., *Ep.* 73, 3, *P. L.* III, 1115 : « Quod nunc quoque apud nos geritur, ut qui in Ecclesia baptizantur, præpositis Ecclesiæ offerantur, et per nostram orationem ac manus impositionem Spiritum sanctum consequantur ». — Cf. — CYPR., *Ep.* 70-73; — EUS., *H. E.*, VI, 43; — TURMEL, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 130-131.

3. La *Didachè* porte (VII) qu'à défaut d'eau froide ou chaude en quantité suffisante, on peut baptiser par infusion.

4. CYPR., *Ep. ad Magnum.* — Les peintures des catacombes romaines représentent le baptême par infusion et par aspersion dès le IIIe siècle (DE ROSSI, *Rom. sott.*, II, 334).

5. TERT., *De Baptismo*, XVII; cf. Conc. d'Elvire (305), c. 38; — CORBLET, t. I, p. 310 sq.

6. Conc. d'Elvire, c. 38. — En Occident, même quand le prêtre avait baptisé, le sacrement de confirmation était réservé à l'Évêque. Cf. Act. Apost., VIII, 14-18.

7. Un concile de Carthage (252) présidé par saint Cyprien, prescrit

Hors le cas de maladie grave, il est vrai, les parents ne se hâtaient pas d'ordinaire de demander pour leurs enfants le bienfait de la régénération spirituelle [1]. Bien plus, de bonne heure s'introduisit l'abus de ne recevoir le baptême qu'à un âge fort avancé, souvent même à la dernière limite de la vie. Cet abus prit racine, malgré les condamnations dont il fut fréquemment l'objet de la part des évêques et des conciles; il existait encore aux IVe et Ve siècles. — Le baptême de sang [2] et le baptême de désir [3] suppléaient, croyait-on, le sacrement pour la rémission des péchés.

§ 48. — MESSE. — COMMUNION. — AGAPES. — USAGES ET ABUS RELATIFS A L'EUCHARISTIE

Par le baptême, les catéchumènes étaient incorporés à l'Église, prenaient rang parmi les fidèles, pouvaient dès lors participer à tous les actes de la vie chrétienne, entendre la messe, communier, etc.

de ne pas refuser le baptême aux enfants, même à ceux qui auraient moins de huit jours (Cypr., *Ep.* 59, *ad Fidum*). — Orig., *in Rom.*, v, 6 : « Ecclesia ab apostolis traditionem suscepit, etiam parvulis baptismum dare ». — Iren., *Adv. Hær.*, II, 22, 4 : « Omnes venit per semetipsum salvare (Christus); omnes inquam qui per eum renascuntur in Deum, infantes et parvulos, pueros et juvenes et seniores ». — Cf. Tert., *De Baptismo*, c. 18, où il conseille de ne baptiser les enfants qu'à l'âge de raison. — Les Actes, XVI, 33, et la Ire aux Corinth., VII, 14, fournissent un argument probable en faveur du baptême des enfants. — L'administration du baptême aux enfants prouve-t-elle que l'on croyait à l'opération *ex opere operato* de ce sacrement?

Saint Paul parle (I Cor., XV, 29) d'un baptême pour les morts. Il n'est pas dit qu'il ait été pratiqué par les chrétiens orthodoxes, et Tertullien le condamne (*De resurrectione carnis*, 48).

1. Aug., *Confess.*, l. I, c. XI.

2. Hermas, *Sim.*, 9, 28, 3-5; — *Canones Hippolyti*, 19, 101; — Tert., *De Bapt.*, 16, *P. L.*, I, 1217; *Apol.*, c. L; — Cypr., *Ep.* 73, *De exhortat. martyrum*, n. 22, *P. L.*, III, 1124.

3. Cypr., *Ep.* 73.

1) La Messe, vrai sacrifice [1], fut d'abord célébrée

1. IGNAT., *Ep. ad Ephes.*, 1; — IREN., IV, 17, 18; V, 2; — JUST., *Dial. Tryph.*, 16, 41, 117; — HIPPOL., *Fragm. in Proverb.*, opp., éd. Fabric., I, 282; — CYPR., *Ep.* 63 : «...ille sacerdos vice Christi vere fungitur, qui id quod Christus præcepit, imitatur et sacrificium verum et plenum tunc offert in Ecclesiam Deo ». — Cf. FRANKLAND, *The early Eucharist.*, in-4, IX-132 pp., Lond., 1902 (prot.) (*Cl. Fr.,* mai 1903, p. 736).

Voir au chapitre V, *passim*, les preuves historiques de la présence réelle. — Cf. ARNAULD, NICOLE, RENAUDOT, *Perpétuité de la foi touchant l'Eucharistie* (5 vol., Paris, 1669-1713); — DŒLLINGER, *Die Lehre von der Eucharistie in den ersten* 3 JAHR (Mayence, 1826). — *Cf. CHARDON, *Curs. th.*, Migne, t. XX, col. 290; — *TURMEL, *Hist. de la théol. positive*, p. 132 sq. — SCHEIWILER, *Die Elemente der Eucharistie in den ersten drei Jahrhunderten* in-8° (283 pp.), Mayence, 1903.

Donnons ici deux textes seulement que nous a restitués l'érudition moderne : l'inscription d'Abercius et celle de Pectorius.

Saint Abercius était évêque d'Hiéraple (Phrygie) au IIe siècle; il composa son épitaphe, dont l'authenticité a été mise hors de doute par les découvertes de ces dernières années (BATIFFOL, dans le *Dict. th.* de VACANT, art. *Abercius;* cf. DARRAS, t. VII, p. 261 sq.); la voici :

« Citoyen d'une cité distinguée, j'ai fait ce [tombeau] de mon vivant, afin d'y avoir un jour pour mon corps une place; mon nom est Abercius; je suis le disciple d'un pasteur pur, qui paît ses troupeaux de brebis par monts et plaines, qui a des yeux très grands qui voient tout. C'est lui qui m'enseigna les Écritures fidèles, qui m'envoya à Rome contempler la [cité] souveraine et voir la reine aux vêtements d'or, aux chaussures d'or. Je vis là un peuple qui porte un sceau brillant. J'ai vu aussi la plaine de Syrie, et toutes les villes, et Nisibe par delà l'Euphrate. Partout j'ai eu des confrères, j'avais Paul pour... Et la foi partout me conduisait. Partout elle me servit un poisson de source, très grand, pur, qu'a pêché une vierge pure. Elle le donnait sans cesse à manger aux amis, elle a un vin délicieux, elle le donne avec du pain. Abercius, j'ai ordonné d'écrire ces choses ici à l'âge de soixante et douze ans véritablement. Que le confrère qui comprend prie pour Abercius. On ne doit pas mettre un tombeau au-dessus du mien : sinon deux mille pièces d'or [d'amende] pour le fisc romain, mille pour ma chère patrie Hiéropolis. » La traduction est de Mgr Batiffol qui donne également, *loco cit.*, le texte original grec en l'accompagnant d'un commentaire. — Pour la bibliogr. : BARDENHEWER, *Pères de l'Église,* t. I, p. 175 et 384 ; LECLERCQ, dans le *Dict. d'arch. chrét. et de liturgie.*

L'épitaphe de Pectorius a été découverte à Autun en 1839 ; elle n'a pas de date précise mais elle est sûrement un monument des premiers siècles : « Race divine de l' Ἰχθύς céleste, au cœur sacré, embrasse, avec ardeur, la vie immortelle parmi les mortels. O bien-aimé, rajeunis ton âme dans les eaux divines, par les flots éternels de la sagesse qui sur-

chaque jour, après le repas du soir[1]; puis une fois par semaine seulement, le jour du sabbat, encore après le repas du soir, en attendant la substitution du dimanche matin[2] avec jeûne obligatoire [3] au jour religieux des Juifs : tous ces changements s'accomplirent du temps même des apôtres. A partir du IIe siècle, quelques Églises, revenant en partie à l'usage tout à fait primitif, se mirent à célébrer plusieurs fois par semaine, notamment le mercredi et le vendredi[4]. — Le saint sacrifice était offert pour les morts[5] comme pour les vivants, pour les

passe tous les trésors. Reçois du Sauveur des saints l'aliment doux comme le miel; prends, mange et bois; ta main porte l''Ιχθύς. Divin 'Ιχθύς, entends ma prière. Je t'en conjure, Maître et Sauveur, que ma mère repose en paix! Lumière des morts, c'est à toi que j'adresse mes vœux. Aschandius, mon père, toi que je chéris d'un cœur filial, avec ma douce mère et tous les miens, dans la paix du divin 'Ιχθὺς, souviens-toi de Pectorius, ton enfant ». La trad. est de Darras (*loco cit.*) sur le texte original grec proposé par M. Le Blant. — Sur l'inscriptipn d'Autun, v. Le Blant, *Inscript. chrét. des Gaules*, t. I, p. 8; — Garruci, *Mélanges d'Épigr.*, 2 vol., Paris, 1856-57; Wiseman, *Lectures on the real presence* (Lond., 1842); — Pitra, *Spicil. Solesm.*, t. I, *in fine.*

A remarquer que ces deux inscriptions confirment bien d'autres points que la présence réelle, savoir : divinité de Jésus-Christ, primauté romaine, baptême, communion fréquente et sous les deux espèces, conception virginale, prière pour les morts, invocation des saints, discipline de l'arcane.

1. Act., xx, 7-11; — I Cor., xi, 18 sq. — Que la messe et la communion aient suivi et non précédé le repas du soir, c'est seulement plus probable. Dœllinger laisse la question indécise (*Le Chr. et l'Egl.*, p. 463).

2. Act., xx, 7; — I Cor., xvi, 2; — *Doctr. Apost.*, 14; — Pline, *Ep.* x, 97; — Just., *Ire Apol.*, 67; — *Fouard, *Saint Paul*, t. I, p. 262.

3. *Sur les origines du jeûne eucharistique, v. Chardon, dans *Curs. th.* Migne, t. XX, col. 290. — Pendant plusieurs siècles, l'Église d'Afrique conserve l'usage de communier le jeudi saint après le repas du soir (Aug., *Ep.* 54, ad Januarium, *in fine*).

4. Tert., *De orat.*, 19; — *Martigny, *Messe*, n. V; — Duchesne, *Orig. du culte chrétien*, p. 218-222.

5. Tert., *De corona militis*, c. iii : « oblationes pro defunctis... facimus »; — Martigny, *Messe*, *Messes pour les morts.* — Les inscriptions catacombaires prouvent la croyance des premiers chrétiens au purgatoire (* H. de l'Épinois, *Catacombes*, p. 195). — Existence du purgatoire et prière pour les morts, dans Clém. Alex., *Strom.*, l. IV,

nouveaux mariés à l'occasion de la célébration du mariage [1], et en l'honneur des martyrs au jour anniversaire de leur glorieux trépas [2].

Dans le principe, les maisons des chrétiens tinrent lieu d'églises [3]. Bientôt cependant s'élevèrent des édifices religieux spéciaux [4]. En célébrait-on la dédicace? C'est difficile à dire : la première dédicace connue est celle de l'église de Tyr (314), racontée par Eusèbe de Césarée qui y assista et prononça à cette occasion un grand discours. — Des églises cémétériales s'élevèrent aussi, dès l'origine pour la partie du culte relative aux défunts, en temps de persécution pour l'ensemble du culte. Comme elles recouvraient ou avoisinaient tout au moins la tombe de quelque martyr, les fidèles s'y portaient avec un empressement tout particulier. De là l'usage, après les persécutions, pour donner satisfaction à la piété publique, de mettre, dans l'autel de toute église, des reliques de saints, et, à défaut de reliques, des fragments de l'Évangile ou des hosties consacrées [5].

Avant le sacrifice proprement dit, on lisait quelques

c. xxv; VI, xiv; VII, xii. — Cf. Newmann, *Hist. du développement de la doctr. chrét.*, p. 418 (trad. Gondon, 1848). Cf. ci-après, p. 320.

1. Tert., *Ad Uxor.*, II, 9 : « Unde sufficiamus ad enarrandam felicitatem ejus matrimonii quod Ecclesia conciliat, et confirmat oblatio et obsignat benedictio ».

2. Tert., *De cor. mil.*, c. iii : « Oblationes... pro natalitiis annua die facimus ». — Cypr., *Ep.* 57 : « Denique et dies eorum quibus excedunt annotate, ut commemorationes eorum inter memorias martyrum celebrare possimus ».

3. Rom., xvi, 3-5; — Act., ii, 46; xx, 7 sq. — *Martigny, *Oratoires domestiques.*

4. *Martigny, *Basiliques*, I et II. — On appelait d'ordinaire les édifices religieux *églises* ou *maisons du Seigneur*.

5. *Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 385-389. — Ce n'est toutefois qu'à partir du viie siècle, que toutes les nouvelles églises ont eu leurs reliques. Aujourd'hui l'autel de la basilique Saint-Jean de Latran est le seul, dans le monde catholique, qui n'en contienne pas. Il est vrai qu'il renferme la table qui servait, dit-on, à saint Pierre pour le sacrifice. C'est bien là une relique. (Martigny, *Autel*, n. II.)

pages de l'Ancien ou du Nouveau Testament [1], qu'on expliquait ensuite. Puis venaient des prières et le chant des Psaumes[2], après quoi les pénitents et les catéchumènes étaient invités à se retirer [3]. — Alors, en présence des fidèles restés seuls, les diacres déposaient sur l'autel la matière du sacrifice, pain et vin mêlé [4] d'un peu d'eau; et le célébrant prononçait les paroles de la consécration auxquelles les fidèles répondaient *Amen* (qu'il en soit ainsi [5]). — Ordinairement l'évêque se réservait la fonction de **célébrant**, et se faisait assister de plusieurs prêtres cosacrificateurs, comme le sont aujourd'hui encore les jeunes prêtres à la messe de leur ordination [6]. Tout prêtre cependant offrait seul quelquefois, du consentement de l'évêque, le saint sacrifice; et dans ce cas, quand l'évêque célébrait dans la même ville, on appor-

1. Col., IV, 10; — I Thess., V, 27.

2. Col., III, 16. — *Sur les emprunts fait à la Synagogue, v. DUCHESNE, *Orig. du culte chrét.*, p. 385-9.

3. *CORBLET, *Hist. du sacr. de Baptême*, t. I, p. 450; — CHARDON, *H. du sacr. de Baptême*, t. I, ch. II, *in fine*. — On appela d'abord *missa catechumenorum* (dimissio, dimittere) ce renvoi des catéchumènes, et *missa fidelium* le renvoi des fidèles après le saint sacrifice. Bientôt on donna le nom de *missa* à l'Office même, et l'on eut ainsi, tant que dura le catéchuménat, deux messes dans un seul et même sacrifice : celle des catéchumènes et celle des fidèles. Saint Ambroise est peut-être le premier Père qui ait employé le mot *missa* dans ce dernier sens : « dimissis catechumenis mansi in munere et *missam* facere cepi ». *Ep.* à sa sœur Marcelline, *P. L.*, t. XVI, p. 995. On le trouve avec ce même sens dans la *Peregrinatio Silviæ,* éd. GAMURRINI, 1887. *Cf. HERGENROETHER, t. III, p. 316, note du traducteur.

4. Ce mélange, qui rappelait l'eau sortie du côté ouvert de Jésus-Christ (Jean, XIX, 34), symbolisait l'union des fidèles avec le prêtre célébrant et l'union des deux natures dans l'Homme-Dieu. — Vin rouge d'ordinaire; l'usage exclusif du vin blanc ne prévaudra que dans le moyen âge.

5. JUSTIN, *Apol.* I, c. LIV. — Dans certaines Églises, les fidèles disaient aussi *Amen* en recevant le corps du Seigneur; formule que le schismatique et hérétique Novatien remplaça, dit-on, lui et les siens, par la suivante : *je ne reviendrai pas à Corneille* (D. CABROL, *Le livre de la prière antique*, p. 62).

6. **Conc. Nicæn.*, c. 18, ap. HÉFÉLÉ, t. I, p. 414 sq.

tait de l'église épiscopale un pain consacré que le prêtre ajoutait à ses propres oblations : symbole de l'unité de l'Église et moyen de la conserver, qu'on trouve encore à Rome dans la période suivante [1].

2) Tous les fidèles s'approchaient généralement de la sainte Table avant de se retirer. C'était même une pratique assez commune de se communier à domicile, quand on n'avait pu prendre part à l'office liturgique [2]. L'ère des persécutions une fois close, la ferveur diminua, la pratique de la **communion** quotidienne devint moins générale, tout en se perpétuant dans certaines églises : on la trouve à Rome jusque dans le v[e] siècle [3]. — On recevait d'ordinaire l'auguste sacrement sous les deux espèces. Mais il y avait à cette règle des exceptions nombreuses : les fidèles communiant à domicile ne prenaient que l'espèce du pain [4], qui était tantôt azyme, tantôt fermenté [5]; de même les abstèmes, qu'ils assistassent ou non à la sainte messe; quant aux enfants, ils ne communiaient que sous l'espèce du vin [6]. — Les communiants s'appro-

1. *Lib. Pontif.*, *Vita Miltiadis*, *Vita Siricii;* — INNOC. I, *Ep.* I *ad Decent.*, c. v.

2. TERT., *De Spectacul.*, XXV; — JUST., I[re] *Apol.*, LXVII; — CYPR., *De oratione*, 18; — *Constit. Apost.*, l. VIII, cap. XIII; l. II, c. LVII. — Cf. CORBLET, *Hist. du sacr. de l'Euch.*, t. I, p. 404. — Le IX[e] canon des Apôtres est ainsi conçu : « quicumque fideles ecclesiam ingrediuntur, et scripturas audiunt, neque apud preces et sanctam communionem permanent; eos tanquam qui ordinis in ecclesiæ perturbationem inducant, a communione arceri oportet. » Est-ce la peine d'excommunication contre ceux qui assisteraient à la messe sans communier?

3. HIERON., *Ep. ad Pammach.*

4. TERT., *Ad uxorem*, II, 5 : « Non sciet maritus (ethnicus) quid secreto ante omnem cibum gustes? Et si sciverit panem, non illum credit esse qui dicitur. »

5. Cf. MABILLON, *Dissert. de Azymo et fermentato;* — MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiæ ritibus.* — Au temps d'Innocent I[er], l'Église latine n'avait pas encore renoncé à l'usage du pain fermenté (THOMASSIN, *Discipl.*, t. I, l. II, ch. XXI). Cet usage demeura pendant les huit premiers siècles, d'après SIRMOND (*Dissert. de Azymo*).

6. CHARDON, *Curs. th.* Migne, t. XX, col. 267 sq. — Cependant saint

chaient de la sainte Table suivant l'ordre de leur dignité, qui était celui de leurs places dans l'église, savoir : les prêtres, diacres et autres clercs, les religieux ou ascètes, les diaconesses, les vierges, les veuves consacrées, les enfants, les hommes, les femmes [1]. Le célébrant déposait le corps du Seigneur dans les mains de chacun d'eux [2], et un diacre suivait, présentant à chacun, prêtres et diacres exceptés, le calice [3] contenant le précieux sang; les prêtres prenaient d'eux-mêmes le calice et l'offraient ensuite aux diacres.

3) Au festin eucharistique se joignait un repas appelé **agape** [4] (ἀγάπη, amitié), que les fidèles réunis prirent d'abord le soir et avant la communion, en souvenir de la der-

Cyprien dit que les enfants (quel âge?) recevaient l'une et l'autre espèce (*De lapsis*, 25).

1. Chardon, *Curs. th.* Migne, t. XX, p. 254.

2. Les femmes, aux IVe et Ve siècles, recevront directement le corps du Seigneur sur un linge blanc. Cet usage, alors général, ne fut vraisemblablement pas inconnu dans les trois premiers siècles (Martigny, *Dominicale*). — Au IXe siècle seulement s'établira l'usage de mettre l'hostie dans la bouche du communiant.

3. Cypr., *De lapsis :* « solemnibus adimpletis calicem diaconus offerre præsentibus cœpit ». — Dans la suite, les communiants se serviront d'un chalumeau dont ils plongeront une des extrémités dans le calice ; parfois aussi on se contentera d'imbiber de précieux sang le pain consacré.

Les calices furent d'abord de bois ou de verre. Dès le IIIe siècle on en eut d'argent et d'or ; mais ceux de verre seront encore en usage plus de cent ans après les persécutions (Martigny, *Calices ;* — Allard, *Rome souterraine*, p. 369 ; — Hergenroether, t. II, p. 454, note du trad.). — Saint Benoît d'Aniane (IXe s.) se servira pendant quelque temps de calices de bois, de verre et d'étain (Jager, *H. de l'Égl. en Fr.*, t. IV, p. 258) : fait exceptionnel à cette époque.

4. Dom Leclercq, *Agape*, dans le *Dictionn. d'archéol. chrét. ;* — Ermoni, *L'agape dans l'Église primitive*, Paris, 1903 ; — Corblet, *Hist. du sacr. de l'Euch.*, t. I, p. 583-93 ; — *Dict. de la B.* de M. Vigouroux, art. *Agape.* — Mgr Batiffol ne croit pas à l'agape eucharistique (*Agape*, dans le *Dict. th.* de Vacant ; *Cl. Fr.*, août 1899 ; *Bullet. de litter. eccl.*, avril-mai 1904 ; *Études d'hist. et de th. positive*). Ses raisons sont combattues par Funk dans *R. H. E.*, janv. 1903 et 1904 ; le principal texte en faveur de l'agape est fourni par Tertullien (*Apol.*, c. 39). — Keating, *The agape and the Eucharist.*, Londres, 1901. — Bibl. dans *R. H. E.*, juill. 1903, p. 557.

nière cène pascale du Sauveur. De bonne heure, quelques abus, sans gravité toutefois, se glissèrent dans ce repas ; saint Paul en signalait déjà dans l'Église de Corinthe [1]. Ils finirent par amener, vers le milieu du second siècle, la suppression totale de la coutume [2]. On trouve encore dans la suite, des agapes, mais sans lien avec l'Eucharistie. Ces dernières disparurent à leur tour sous le coup des prohibitions épiscopales [3]. — Quand tout était terminé, chacun se retirait. Les diacres et autres clercs emportaient la sainte Eucharistie pour communier des absents ; la plupart des assistants l'emportaient aussi pour se communier eux-mêmes chaque jour dans leurs domiciles respectifs : pratique que la foi simple et la ferveur de ces temps primitifs savaient concilier avec le respect dû au sacrement.

4) Dès la première moitié du IIe siècle sinon plus tôt, les évêques s'envoyaient en signe de communion la sainte Eucharistie, qu'ils remplacèrent dans la suite par des pains bénits ou eulogies. Au IVe siècle, on voit des voyageurs la porter avec eux comme sauvegarde contre les accidents possibles de la route ; les solitaires la garder dans leurs déserts pour se communier eux-mêmes en l'absence de tout prêtre [4] ; tous les fidèles indistinctement

1. I Cor., XI, 21 sq. — A noter que l'Apôtre ne supprime pas l'agape (v. 33).

2. DUCHESNE, *Orig. du culte chrét.*, p. 48, note.

3. Conc. de Laodicée (entre 343 et 381), c. 28 ; d'Hippone (393), c. 29. — Sur les agapes funéraires, que saint Augustin supprima, v. AUG., *Ep.* 22 à l'év. Aurèle ; *Ep.* 29 à l'év. Alype ; — BATIFFOL, *Études d'hist.*, p. 301-302 (2e éd.) ; — MARTIGNY, *Dict.* ; — ALLARD, *Rome souterraine*, 2e éd., p. 72-83.

A la fin du IVe siècle, on voit encore Pammachius donner un grand repas de charité aux pauvres, à l'occasion de la mort de sa femme, dans l'église Saint-Pierre de Rome (*Vie de saint Paulin de Nole,* par BUSÉ, trad. Dancoisne, p. 285-88).

4. Cf. *Ep.* 289 de saint Basile, dont large extrait dans *Curs. th.*, Migne, t. XX, p. 275. — En 519, l'évêque de Thessalonique, Dorothée, s'imaginant que la persécution allait sévir sur son troupeau, lui fit distribuer la communion à pleines corbeilles, « canistra plena, ne im-

appliquer leurs doigts sur leurs lèvres humides du précieux sang, — ce qui n'arrivait qu'à l'église, — et les porter ensuite aux yeux, sur le front et sur d'autres parties du corps pour les consacrer au Seigneur. Bien plus, on se permit assez souvent de communier les morts et de déposer les saintes espèces à côté du corps dans le sépulcre : deux abus qui persistèrent, malgré la défense [1] des conciles, jusque dans le VIIe siècle, peut-être même plus longtemps [2].

§ 49. — DIMANCHE. — STATIONS. — FÊTES PRIÈRES EN COMMUN

1) Dès l'origine, les apôtres substituèrent le **dimanche** [3] au sabbat comme jour de repos et de prière, en mémoire de la résurrection du Sauveur [4]. Les judéo-chrétiens cependant continuèrent de célébrer le sabbat, tout en observant ce nouveau jour : pratique d'abord tolérée, puis défendue par l'Église [5]. Le dimanche, les chrétiens ne priaient que debout, ne jeûnaient point [6] et s'abstenaient d'œuvres serviles. C'était un jour de joie spirituelle. Ils le sanctifiaient par deux réunions générales de culte :

minente persecutione communicare non possent ». THIEL, *Epp. Rom. pont.*, t. I, p. 902.

1. Conc. de Carthage (397), c. 6 ; Auxerre (578), c. 12 ; *In Trullo* (692), c. 133.

2. Sur les divers usages de l'Eucharistie, v. CHARDON, *H. des Sacr.*, *Eucharistie*, ch. VIII et IX.

3. I Cor., XVI, 2 ; — Act., XX, 7 ; — Apocal., I, 10. — TERT., *Apol.*, 16 : « Æque si diem solis lætitiæ indulgemus, alia longe ratione quam religione solis. » — — * DUCHESNE, *Orig. du culte chr.*, p. 46 ; — *Dict. de la B.* de M. VIGOUROUX, art. *Dimanche ;* — * BATIFFOL, *Hist. du Bréviaire romain*, chap. I, p. 2-5 et 36 (2e éd.) ; — *Cl. Fr.*, févr. 1905, p. 561 sq.

4. *Ep. Barnabæ*, c. XV.

5. On trouve des traces de l'observation du sabbat jusque dans le IVe et le Ve siècle.

6. TERT., *De cor. mil.*, 3 : « Die dominica jejunium nefas ducimus vel de geniculis adorare. Eadem immunitate a die Paschæ in Pentecosten utique gaudemus. — Cf. *conc. Nicæn.*, c. 20.

la première, avant le jour [1], pour la prière, l'homélie, la lecture et le chant; la seconde, dans les premières heures de la matinée, pour ces mêmes exercices et le saint sacrifice.

2) Les **stations** [2], comme le dimanche, se rattachent à la synagogue. Les Juifs pieux observaient, outre le sabbat, deux autres jours de la semaine : le lundi et le jeudi. De bonne heure, dès l'origine vraisemblablement, les chrétiens adoptèrent une pratique analogue; ils sanctifièrent par des demi-jeûnes, par des réunions générales de culte et en certaines contrées par le saint sacrifice, le mercredi [3] et le vendredi de chaque semaine : deux jours qui furent dits jours de *stations*.

3) Les deux fêtes de **Pâques** et de la **Pentecôte** [4] sont encore un emprunt à l'Ancien Testament, et datent du commencement de notre ère. Les Juifs les ayant célébrées, la première lors de la passion et de la résurrection du Sauveur, la seconde lors de la descente du Saint-Esprit, les chrétiens les adoptèrent pour célébrer deux principaux événements de leur propre histoire. On considérait les cinquante jours qui les séparaient l'une de l'autre, comme des jours de joie; c'est pourquoi, pendant tout ce temps,

1. C'est de cette réunion avant le jour qu'il est question dans la lettre de Pline à Trajan. * Sur ses origines, v. Batiffol, *Hist. du Brev. rom.*, p. 3-4.

2. Hermæ *Pastor*, III, Simil. 5; — Tert., *De jejun.*, c. ii; *De Orat.*, c. xiv; — Iren., *Ep. ad Vict.*, ap. Eus., V, 24. — Stations, c'est-à-dire réunions, de *stado die, dies stationarii* (Martigny, *Stations*).

3. Didachè, VIII, 1 : « Ne faites pas vos jeûnes avec les hypocrites (les Pharisiens), le deuxième jour de la semaine et le cinquième; pour vous, jeûnez le quatrième et le sixième jour ». — Nicolas Ier, pape, *Aux Bulgares*, art. V : « A l'exception du vendredi, aucun jour de la semaine n'est plus propre à la tristesse et au jeûne que le mercredi, parce que c'est en ce jour que Judas a enseveli le Seigneur dans son cœur; c'est-à-dire a formé le dessein de le trahir ». — D'après saint Augustin (*lettre* 36, *à Casulan*, n. 30), le mercredi a été choisi parce que c'est en ce jour que les Juifs tinrent conseil pour faire mourir Jésus-Christ. — La raison du choix du vendredi est évidemment la passion du Sauveur.

4. * Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 225.

le jeûne et la prière à genoux étaient interdits [1]. — L'**Épiphanie** [2], d'abord célébrée, d'après Clément d'Alexandrie, par la secte gnostique des Basilidiens, passa chez les Grecs catholiques au cours probablement du IIIe siècle. Cent ans après, on la voit universellement observée dans l'Église d'Orient, comme fête tout ensemble de la Nativité de Jésus-Christ, de sa manifestation au jour de son baptême, de la vocation des gentils et du miracle des noces de Cana. — La **Nativité de Jésus-Christ**, en tant que fête distincte de l'Epiphanie, apparaît d'abord chez les Latins dans la seconde moitié du IIIe siècle, et se propage rapidement dans tout l'Occident [3] d'où elle passe chez les Orientaux [4]. De leur côté, les Latins reçoivent la fête de l'Épiphanie; et c'est ainsi que, dès le Ve siècle, les deux fêtes (25 décembre et 6 janvier) auront un caractère œcuménique [5]. — Saint Augustin attribue à l'**Ascension** une origine apostolique. Son témoignage prouve au moins que, de son temps, cette fête était déjà ancienne dans l'Église. — Les **martyrs** sont les premiers saints [6] honorés d'une fête. A partir du IIe siècle, sinon plus tôt, on commence à célébrer le jour anniversaire de leur

1. *Héfélé, t. I, p. 421; — *Conc. Nicaen.*, c. 20.

2. Les Mages, prémices des gentils, étaient rois, d'après Tertullien. Les fresques des catacombes en représentent tantôt deux, tantôt trois, tantôt quatre. Le nombre de trois prévaudra bientôt, peut-être à cause du triple présent; et le vénérable Bède nous apprendra (vers 700) les noms que leur donnait déjà la légende (Gaspar, Melchior, Balthasar).

3. On constate sa célébration à Rome en 336 (*Bul. crit.*, 1890, p. 41-47; — *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, I, 10); elle est reçue à Tours en 462 (Hergenroether, t. II, n. 262). — Cf. Bonaccorsi, *Noël*, in-8 de 176 p., Paris, 1903 (*R. H. É.*, avr. 1903, p. 379).

4. L'Église d'Antioche la reçoit vers 376. On a une homélie de saint Chrysostome sur cette fête, prononcée en 386.

5. *Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 247-254. — Cependant l'empereur Justinien (518-527) croira devoir encore prescrire la célébration de Noël dans tout l'Empire (Nicéph. Call., XVII, 25).

6. Les saints sont dits *dominus*, *domina*, pas encore *sancti*. Le titre *sanctus* n'est usité que depuis le IVe siècle. Aux trois premiers, *sanctus*, *sanctissimus* signifiaient *très cher*, *très aimant*.

mort[1], considéré comme le jour anniversaire de leur naissance dans le ciel (*dies natalis*). La plus ancienne fête de martyr connue est celle de saint Polycarpe[2]. — Les confesseurs recevront plus tard les mêmes honneurs[3]. — Pas encore de fête de la Vierge; mais son culte et son pouvoir d'intercession sont reconnus[4].

4) Les assemblées chrétiennes régulièrement convoquées et présidées par les chefs ecclésiastiques (dimanches, stations, fêtes), n'étaient pas les seules en usage dans la primitive Église; il y avait d'autres réunions, d'initiative privée, sans caractère uniforme, universelles d'ailleurs ou à peu près. L'union à Dieu par la prière étant l'idéal de la vie chrétienne, les fidèles priaient plusieurs fois le jour, même la nuit[5], et ils aimaient à le faire en commun. Les membres d'une même famille, des voisins, des amis se réunissaient dans une maison, peut-être, quand ils le pouvaient, dans une église; et là ils priaient et psalmodiaient[6].

Les heures de réunion étaient celles de la vie civile des Romains. Ces derniers divisaient le temps de la révolution

1. *Eus., *H. E.*, IV, 15; — Duchesne, *Orig. du culte*, p. 272. — Cf. Rabeau, *Le culte des saints dans l'Afrique chrétienne*, in-8° (82 p.), Paris, 1903. — Cf. § 48, 1.

2. *P. G.*, V, 1043. — V. § 17, 3; § 34, III. — La fête des saints Pierre et Paul est célébrée à Rome dès le IIe siècle. Saint Augustin regarde la fête de saint Jean-Baptiste comme une des plus anciennes (Martigny, p. 269).

3. Hergenroether, t. II, n. 283.

4. Iren., *Hær.*, III, 22; V, 19 : « Quemadmodum illa (Eva) per angeli sermonem seducta est, ut effugeret Deum, praevaricata verbum ejus; ita et hæc (Maria) per angelicum sermonem evangelizata est, ut portaret Deum, obediens ejus verbo. Et si ea inobedierat Deo; sed haec suasa est obedire Deo, *uti virginis Evæ Virgo Maria fieret advocata.* Et quemadmodum adstrictum est morti genus humanum per virginem, salvaretur per virginem ». — * Cf. Newman, *Hist. du développement de la doctr. chrét.* (trad. Gondon, 1848), p. 378-9, 388 9, 409-12; et *Du culte de la Sainte Vierge dans l'Église catholique* (lettre à Pusey), trad. fr., in-12.

5. *Cypr., *De Oratione dominica*, in fine (trad. fr. par Collombet).

6. *Martigny, *Dict.*, *Office divin;* — Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 431-438; — Thomassin, *Discipl.*, p. I, l. II, ch. LXXIX.

diurne du soleil en huit parts : Prime (6 à 9 heures du matin), Tierce (9-12), Sexte (12-3), None (3-6), Vêpres (6-9), Minuit (9-12), Chant du coq (12-3, gallicinium), Silence après le chant du coq (3-6, conticinium). Les Juifs réglaient d'après cette manière de compter, leurs heures de prières; les chrétiens firent de même. C'est ainsi qu'on voit les apôtres prier en commun quand le Saint-Esprit descend sur eux, le jour de la Pentecôte, à l'heure de tierce; saint Pierre, monter à l'étage supérieur de sa maison pour y prier à l'heure de sexte; le même saint Pierre et saint Jean, aller prier dans le temple à l'heure de none. — Nul doute que la prière en commun, du matin avant prime et du soir à l'heure de vêpres, n'ait été en usage dans les familles tout à fait au commencement, quand c'était possible. Il est probable que, dès le principe aussi, des réunions plus ou moins nombreuses eurent lieu aux heures de prime, tierce et sexte. Tertullien[1] et Clément d'Alexandrie[2] mentionnent ces trois dernières heures comme consacrées par la prière collective. Des renseignements précis font défaut en ce qui regarde les réunions de nuit. On sait cependant que ces réunions eurent lieu pendant les grandes persécutions et longtemps encore après.

Au IVe siècle, la paix religieuse étant assurée, on voit[3] les chrétiens (clercs, moines, fidèles) se réunir publiquement dans les églises, plusieurs fois le jour, aux heures canoniques, pour prier et psalmodier; s'y réunir encore vers minuit pour le chant des trois nocturnes suivis des laudes[4]. Mais cette ferveur ne se soutient pas longtemps;

1. *De Jejunio*, 10, 11.
2. *Strom.*, VII, 40.
3. Ce changement fut introduit par les ascètes (*Batiffol, *Hist. du Bréviaire romain*, p. 14-24, ouvrage ici toujours cité d'après la nouvelle édition de 1895). — Cf. Vacandard, *Études liturgiques*, dans *Cl. Fr.*, janv. 1903.
4. Les trois nocturnes, quoique représentant trois heures différentes de la nuit (minuit, chant du coq, silence après le chant du coq), étaient

l'heure de l'office de nuit tend à se rapprocher du matin; et vers la fin du ve siècle, les trois nocturnes deviennent l'office de matines, que l'on chante quelques instants avant le lever du soleil[1]. D'autre part les fidèles désertent peu à peu ces réunions auxquelles ils ne sont pas tenus, et qui gênent fort par leur multiplicité; les moines se retirent aussi pour célébrer l'office dans leurs monastères. A partir du viiie siècle, seuls les clercs prennent part à l'office canonique, lequel revêt et garde toujours dans la suite, à leur égard, un caractère obligatoire.

§ 50. — CONTROVERSE PASCALE[2]

Une grave controverse s'éleva, au iie siècle, entre un certain nombre d'Églises asiatiques[3] et le reste de la catholicité, au sujet du jour où il convenait de célébrer la fête de Pâques. Les premières, à l'exemple de saint Jean, célébraient toujours la mort et la résurrection du Sauveur le 14 et le 16 nisan[4]. Les autres, conformément, croyaient-elles, à la pratique des apôtres Pierre et Paul, célébraient toujours ces deux mystères le vendredi et le dimanche qui suivaient le 14 nisan, à moins que le 14 ne tombât un vendredi. Dans ce dernier cas, la fête était partout célébrée en même temps. Les deux pratiques existaient depuis assez longtemps déjà, sans qu'il se fût produit aucune contestation, lorsque, vers le milieu du iie siècle, saint Polycarpe se rendit à Rome pour conférer[5],

vraisemblablement récités ou chantés sans interruption, dans une même réunion (*Curs. th.* Migne, t. XVIII, p. 37 sq.).

1. C'était, par exemple, la pratique de saint Paulin de Nole et de ses religieux (sa *Vie* par Busé (trad. Dancoisne), p. 217 et 585).

2. Eus., V, 23-25; — *Héfélé, *Conc.*, t. I, p. 291 sq. — Id., *Dict. th.* Goschler, *Pâque*.

3. Lesquelles? V. Gorini, *Déf. de l'Église*, t. I, ch. ii, § 12.

4. *Fouard, *Vie de J.-C.*, t. II, p. 490, note. — Nisan (mars-avril), premier mois de l'année religieuse des Juifs.

5. Hieron., ive leçon de l'office romain de saint Polycarpe, 26 janv. —

à ce sujet, avec le pape saint Anicet († 166?) [1]. Celui-ci essaya d'amener son illustre visiteur, par persuasion, à l'abandon de la pratique asiatique. Vains efforts : l'évêque de Smyrne déclara vouloir garder un usage qu'il tenait de l'évangéliste saint Jean[2]. Le pape saint Soter († 175?) entra dans les vues de son prédécesseur au sujet de la Pâque; saint Victor (189-199) pareillement.

Ce dernier parut même résolu à user de toute son autorité pour faire partout prévaloir, sur ce point, la coutume romaine; à quoi il fut déterminé, semble-t-il, par les menées des montanistes ralliés au 14 nisan, et par la fausse persuasion de certains catholiques johannites, que la pratique romaine était illicite et opposée à l'Écriture [3]. Il convoqua donc un concile à Rome, et en fit convoquer d'autres dans toute la chrétienté. Tous ces conciles, celui d'Éphèse excepté, déclarèrent qu'il était de tradition de ne célébrer la résurrection qu'un dimanche, et écrivirent au Pape dans ce sens. Polycrate d'Éphèse écrivit aussi au souverain Pontife pour lui faire connaître la décision du concile par lui présidé : « Nous croyons devoir célébrer la Pâque, disait-il en substance, le 14 et le 16 nisan, ainsi qu'ont fait saint Jean, saint Philippe, saint Polycarpe, etc., et sept de mes parents, évêques d'Éphèse avant moi. Je

Saint Irénée, dans sa lettre au pape Victor, s'exprime ainsi : « Le b. Polycarpe s'étant rendu à Rome sous le pontificat d'Anicet, le Pape et lui conférèrent ensemble de quelques points sur lesquels ils avaient quelque léger différend... »

1. Renan, *Marc-Aurèle,* p. 70, 2e éd. : « Anicet présidait l'Église avec une haute autorité. On le consultait de tout le monde chrétien. On admettait pleinement que l'Église de Rome avait été fondée par Pierre; on croyait que cet apôtre avait transmis à son Église la primauté dont Jésus l'avait revêtu; on appliquait à cette Église les fortes paroles par lesquelles on croyait que Jésus avait conféré à Céphas la place de pierre angulaire dans l'édifice qu'il voulait bâtir ».

2. Eus., V, 24. — L'harmonie entre les deux saints n'en subsista pas moins. Anicet invita son hôte à célébrer la messe dans son église et en sa présence (Iren., III, 3, 4).

3. Héfélé, *Dict. th.* Goschler, *Pâque.*

pourrais citer les évêques ici présents que, *sur votre demande,* j'ai convoqués... tous ont donné leur adhésion à ma lettre... J'ai soixante-cinq ans, je ne crains pas les menaces, car je sais qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes [1]. » Cette lettre irrespectueuse n'intimida pas le Pontife, qui se disposa à sévir. Excommunia-t-il les Eglises d'Asie? C'est douteux. On croit plus communément qu'il lança d'abord une simple menace d'excommunication, et que l'intervention pacifique de plusieurs évêques [2], notamment de saint Irénée [3], l'empêcha d'aller plus loin. Quoi qu'il en soit, ce grand débat ne fut pas tout à fait stérile; car, quelque temps après, on voit les Églises d'Asie adopter généralement la pratique commune [4].

Au IIIe siècle surgit une nouvelle difficulté. Les Juifs, avant la ruine du temple, ne célébraient, disait-on, la Pâque le 14 nisan, que lorsque cette date tombait après l'équinoxe de printemps; quand elle tombait avant, ils différaient l'immolation de l'agneau pascal jusqu'au 14 du mois suivant. Jésus-Christ avait dû se conformer à cette pratique. Ne convenait-il pas dès lors de se régler aussi d'après l'équinoxe? Ce fut l'avis de plusieurs évêques; et l'on eut ainsi des *équinoxialistes* et des *protopaschites* [5]. Les équinoxialistes, en outre, se divisèrent entre eux dès qu'il fut question de déterminer le jour de l'équinoxe, les uns adoptant le 18 mars, les autres le 19 ou même le 21, en sorte qu'ils ne célébrèrent pas la Pâque un même jour.

1. Eus., V, 24.
2. Renan, *Marc-Aurèle,* p. 206, 2e éd. : « On était encore loin de croire à l'infaillibilité de l'évêque de Rome; car Eusèbe déclare avoir lu les lettres où les évêques blâmaient énergiquement la conduite de Victor ». Ce blâme n'intéresse en rien l'infaillibilité papale.
3. *V. la lettre d'Irénée dans Hergenroether, t. I, p. 519.
4. Duchesne, *Les origines chrétiennes,* p. 245; — Id., *Églises séparées,* p. 144; — Id., dans *Q. H.*, juill. 1880.
5. Ainsi appelés parce que toutes les fois que le 14 nisan arrivait avant l'équinoxe, ils célébraient la Pâque un mois avant les équinoxialistes.

— Toutes ces divergences, dans la célébration de la plus grande fête chrétienne, étaient pour les païens un sujet de risée : on dut se préoccuper de les faire cesser.

En conséquence, le concile d'Arles (314, c. 1) ordonna que la fête de Pâques fût célébrée partout en même temps, ajoutant que le Pape, suivant la coutume, ferait connaître le jour par ses encycliques[1].La prescription de ce concile n'étant pas observée, le concile général de Nicée (325) fit des règlements sur le même sujet [2] ; il statua : *a*) que Pâque serait partout célébrée le premier dimanche après la première pleine lune de printemps ; *b*) qu'on devrait tenir pour première pleine lune de printemps celle qui coïnciderait avec l'équinoxe ou le suivrait de plus près ; *c*) que tous les ans l'Église d'Alexandrie, en réputation de science astronomique, ferait connaître le jour de la fête à l'Église romaine, et que celle-ci transmettrait la communication aux Églises du monde entier. Ce dernier point ne fut pas bien observé. Bien des Églises, celle de Rome en particulier, continuèrent de suivre leurs anciens computs [3]. Et c'est ainsi que les divergences persistèrent longtemps encore après le concile. L'unité liturgique, dans la célébration de la Pâque, ne sera définitivement établie que sous le règne de Charlemagne [4].

1. « Ut uno die et uno tempore per omnem orbem a nobis observetur et juxta consuetudinem litteras ad omnes tu dirigas » (*P. L.*, VIII, 815).

2. Duchesne, *La question de la Pâque au concile de Nicée*, 1880. — Cf. *Q. H.*, t. XXVIII, p. 5-42.

3. Le IVe conc. d'Orléans (541, c. 1) ordonnera de suivre pour la fixation du jour de la Pâque, les indications envoyées de Rome. Cf. Malnory, *Saint Césaire d'Arles*, p. 165.

4. Montrer que toute l'histoire de cette controverse prouve la croyance du temps à la primauté de l'évêque de Rome. V. de Smedt, *Dissert.* II, cap. v.

§ 51. — FERVEUR DES CHRÉTIENS AUX TROIS PREMIERS SIÈCLES

Foi vive. — Prière continuelle. — Esprit de pénitence. — Charité fraternelle. — Pas de singularités.

La société chrétienne faisait, aux trois premiers siècles, un singulier contraste avec le monde païen. Dans la suite, le contraste demeurera toujours visible, il existe encore de nos jours; mais il est moindre, et cela se comprend : la société chrétienne, dans son ensemble, n'a pas, au xxe siècle, la valeur morale des premiers temps; et, d'autre part, le monde incroyant, qui bénéficie malgré lui du règne de l'Évangile, n'est pas aussi dégradé que l'antique société païenne.

1) **Foi vive.** — Prenant à la lettre le *quærite primum regnum Dei* de l'Évangile, les anciens chrétiens n'envisagent la vie présente que comme un temps de préparation à l'éternité; à quoi ils sont aidés, beaucoup par la crainte ou la persuasion de l'approche de la consommation dernière, tous par la perspective du martyre. Ils demeurent dans le monde sans être du monde; leur pensée est au ciel. « Ces malheureux, dit Lucien [1], s'imaginent être immortels; c'est pourquoi ils se font un jeu d'affronter la mort... Ils méprisent les biens de la terre qu'ils regardent comme communs à tous, et en laissent l'administration à d'autres sans même exiger des garanties ». Non seulement ils se font un jeu d'affronter la mort, mais il en est beaucoup qui la désirent avec ardeur. N'est-elle pas le terme de l'exil! la fin de toutes les souffrances! le commencement d'une vie meilleure! Heureux surtout s'ils peuvent mourir pour leur foi! Les survivants célébreront le jour de leur martyre

1. *De morte peregrini*, c. XIII.

comme le jour de leur vraie naissance (*natale, natalis dies*).

2) Ils **prient** constamment, selon le précepte du Maître (*sine intermissione orate*). Outre la prière en commun qui se récite dans les familles soir et matin, ils ont la communion quotidienne, faite à domicile ou à l'église, et des réunions du culte à diverses heures du jour et de la nuit. Ils savent par cœur des formules de prières, qu'ils récitent tout le long du jour, avant et après les repas, dans les voyages [1], etc... Souvent ils tracent sur leurs fronts le signe de la croix [2], peut-être même avec de l'eau bénite. Du moins Tertullien mentionne déjà l'eau bénite [3], et les *Constitutions apostoliques* la font remonter aux apôtres. On en avait « pour chasser les démons, guérir les malades, conjurer les maléfices secrets [4] ».

3) Leur amour de la **pénitence** se manifeste dans tous les actes de la vie. Point de luxe chez eux, même quand ils seraient assez riches pour se le permettre, point de recherche dans le vêtement [5], grande modération dans l'usage du bain, abstention complète du théâtre et du cirque [6], jeûne fréquent, continence absolue ou relative.

1. Clém. Alex., *Pédag.*, l. II, c. iv et ix; l. VII, c. xlix; — Ruinart *Acta S. Theodoti*, an. 303.

2. Tert., *De corona mil.*, c. iii : « Ad omnem progressum atque promotum, ad omnem aditum et exitum, ad calceatum, ad lavacra, ad mensas, ad lumina, ad cubilia, ad sedilia, quæcumque nos conversatio exercet, frontem crucis signaculo terimus ». — Saint Cyrille de Jérusalem (*catéch.* 2, n. 36) et saint Jérôme (*Ep.* à Eustoch., n. 7; *ép.* à Démétriade, n. 14) recommandent la pratique dont parle Tertullien.

3. *De Baptismo*, c. iv. — Cf. De Rossi, *Bullet.* (1867), 6; — *Breviar rom.*, légende du pape saint Alexandre, 3 mai.

4. *Const. Ap.*, VIII.

5. Clém. Alex., *Pédag.*, II, 8, 12; III, 2, 11; — Tert., *De cultu feminarum*.

6. Tert., *De spectaculis*; — Théophil., *Ad Autol.*, III, 15; — Lact. *Inst.*, VI, 20. — Le païen Cæcilius dit, dans l'*Oct.* de Min. Fél. (c. xii) « Vos vero suspensi interim et solliciti, honestis voluptatibus abstinetis. Non spectacula visitis, non pompis interestis, convivia publica absque vobis, sacra certamina, præcerptos cibos, et delibatos altaribu

— Leur jeûne consiste dans l'abstinence totale de vin et de viande et dans un seul repas qu'ils prennent à six heures de soir [1]. Il est d'obligation pendant les derniers jours de la semaine avant Pâques [2], et toutes les fois que l'Église juge à propos de l'ordonner pour obtenir quelque faveur du ciel [3]. Outre les jeûnes complets, il y a des demi-jeûnes ou stations, qui, sans revêtir en tout lieu un caractère obligatoire, sont observés, dès le commencement ou à peu près, tous les mercredis et vendredis de l'année [4]. Ces derniers jeûnes ne diffèrent des précédents

potus abhorretis... Non floribus caput nectitis, non corpus odoribus honestatis ». A quoi il est répondu : « Nos (christiani) igitur, qui moribus et pudore censemur, merito malis voluptatibus et pompis vestris et spectaculis abstinemus, quorum et de sacris originem novimus, et noxia blandimenta damnamus. Nam in ludis currulibus quis non horreat populi in se rixantis insaniam? in gladiatoriis, homicidii disciplinam? in scenicis etiam non minor furor et turpitudo prolixior. Nunc enim mimus vel exponit adulteria, vel monstrat, nunc enervis histrio amorem dum fingit, infligit ».

1. Les païens, eux aussi, chez les Romains, ne faisaient qu'un grand repas, sur le soir, vers le coucher du soleil : c'était la *cœna*. Mais ils avaient dans la journée plusieurs petits repas (*prandicula, prandere*) qu'ils prenaient debout. Les chrétiens, quand ils jeûnaient, ne mangeaient rien avant le soir. — L'usage chez les Grecs était de faire deux grands repas, l'un à midi, l'autre le soir. Il finit par prévaloir chez les Romains, même au IVe siècle chez les chrétiens : ce qui amena ces derniers, les jours de jeûne, à reporter du soir à midi l'unique repas.

2. *Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 230-231 ; — Héfélé, *Dict. th.* Goschler, t. XV, p. 267. — Saint Irénée dit que, de son temps, les uns jeûnaient un jour seulement, d'autres deux, d'autres un plus grand nombre, d'autres quarante heures (cf. Eus., *H. E.*, V, 24; — Tert., *De Jejun.*, c. II, 13). — L'opinion (Gosselin, *Instruct. sur les fêtes*, t. I, p. 115 sq. ; — Martigny, *Jeûne*) qui attribue aux apôtres l'institution du jeûne quadragésimal, paraît peu fondée. Cf. Vacandard, *Les Origines du carême*, dans *Cl. Fr.*, mars 1904, et *Dict. th.* Vacant ; — D. Guéranger, *L'année liturgique. Le carême*, ch. I : *Historique du carême*.

3. Tert., *De Jejun.*, c. XIII : « ex aliqua sollicitudinis ecclesiasticæ causa » ; — avant la réception du baptême (Just., *Apol.*, 61) ; — à l'occasion d'une persécution (Cypr., *Ep.* XI) ; de la réunion d'un concile (Tert., *De Jejun.*, c. XIII) ; d'une ordination, d'une calamité publique (Tert., *Apol.*, c. XL ; Iren., II, 2). — Cf. Selvaggio, *Ant. christ. inst.*, II, 2.

4. *Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 218. — Les Juifs pieux jeû-

qu'en ce que l'unique repas se prend à trois heures au lieu de six. — Beaucoup gardent une continence absolue et perpétuelle [1]. Saint Justin connaît, dit-il, des septuagénaires, hommes et femmes, chrétiens depuis leur jeunesse, qui sont toujours restés vierges, et il en connaît dans toutes les classes de la société. Le mariage [2] cependant demeure la vocation commune; la plupart des chrétiens se marient, ce qu'ils font toujours en présence de l'évêque ou du simple prêtre, dont ils reçoivent la bénédiction nuptiale [3]. Mais, à la différence des païens, ils n'usent du mariage que pour avoir des enfants; ils vivent comme frère et sœur pendant des temps considérables, souvent toute la vie durant. Les inscriptions catacombaires romaines témoignent avec éloge de la pratique d'une absolue et perpétuelle continence parmi certains chrétiens mariés [4]. La mort seule de l'un des conjoints donne à l'autre le droit de se remarier [5]. Encore ce droit est-il rare-

naient deux fois la semaine, le lundi et le jeudi. « Je jeûne deux fois par sabbat », c'est-à-dire par semaine, dit le pharisien (Luc, XVIII, 12). Cet usage, sauf la différence des jours, passa dans l'Église. — V. § 49, 2.

1. V. § 46.

2. Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 413-419. — Des inscriptions catacombaires, aux premiers siècles, représentent les deux époux se tenant par la main au-dessus du monogramme de Jésus-Christ, ou bien Jésus-Christ déposant deux couronnes sur leurs têtes (H. de l'Épinois, *Catacombes*, p. 177). N'y a-t-il pas là un argument en faveur du mariage *vrai sacrement?*

3. Ignat., *Ep. ad Polyc.*, c. v; — Clém. Alex., *Pédag.*, l. III, c. vi; — Tert., *Ad uxorem*, II, 9. — Dans la période suivante, la bénédiction nuptiale est attestée par le concile de Carthage (400, c. 13), par saint Augustin, saint Ambroise, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome.

4. H. de l'Épinois, *Catacombes*, p. 180. — Min. Félix, *Oct.*, c. xxxi: « Unius matrimonii vinculo libenter inhæremus; cupiditatem procreandi aut unam scimus, aut nullam... Casto sermone, corpore castiore, plerique inviolati corporis virginitate perpetua fruuntur potius quam gloriantur ».

5. Clém. Alex., *Strom.*, II, 23; — Athén., *Legat. pro Chr.*, c. xxxiv; — Théophil., *Ad Autol.*, III, 15; — Hermas, *Pastor*, IIum mandatum; — Tert., *Ad uxorem*, l. I, II; *De exhortatione*, c. viii; *De Monogamia*, c. i.

ment invoqué, les secondes noces étant regardées dans la primitive Église comme une marque d'intempérance, comme une faiblesse peu séante à un chrétien[1].

4) La **Charité fraternelle** [2], signe distinctif du vrai chrétien [3], est une autre caractéristique du temps. « La multitude des croyants, dit saint Luc en parlant de la communauté de Jérusalem, n'avait qu'un cœur et qu'une âme; nul ne considérait comme à soi rien de ce qu'il possédait, mais toutes choses leur étaient communes. Et nul n'était pauvre parmi eux[4] ». On doit dire la même chose, sauf la mise des biens en commun, des chrétiens de l'univers entier pendant cette première période. Spectacle magnifique et tout nouveau qui convertit nombre de païens et arracha aux plus endurcis ce cri d'admiration : « Voyez comme ils s'aiment les uns les autres[5] »! — Les chrétiens se donnent indistinctement les noms de frère et de sœur, se considérant tous comme frères en Jésus-Christ. Ils se saluent par un baiser avant la communion, après la prière publique et quand ils se visitent. — Les pauvres et les malades, que le diacre saint Laurent appelle « le trésor de l'Église » [6], reçoivent des marques toutes particulières d'affection [7]. Une caisse alimentée par des aumônes volontaires pourvoit à leur entretien et au soulagement de toutes leurs misères. A ces aumônes pécuniaires s'ajoutent des dons en nature, des visites à domicile[8]...

1. Clém. Alex., *Strom.*, II, 23; III, 11; — Min. Félix, *Oct.*, c. xxxi.
2. De Champagny, *La charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Église*, in-12, Paris, 1854.
3. Jean, xiii, 35.
4. Act. Ap., iv, 32, 34.
5. Tert., *Apol.*, xxxix.
6. V. § 23, II, 2.
7. Doellinger, *Le Christianisme et l'Église*, p. 526 sq. — L'Église romaine faisait parvenir des aumônes aux pauvres de la chrétienté entière : conséquence de son droit de primauté (*Duchesne, *Églises séparées* (1896), p. 153-154).
8. Tert., *Ad Uxorem*, ii, 4; — Cf. Origène, *In Matth. Comment.*, xxiv, 46.

Les hôpitaux [1] manquent encore; ils ne deviendront pos sibles qu'après les trois premiers siècles, alors que l'or ganisation de la charité chrétienne n'aura rien à redoute de la publicité, pourra paraître au grand jour sans dé chaîner la persécution. — Les agapes figurent au nombr des pratiques les plus ordinaires de la charité. Elles on lieu à l'occasion de la communion [2], aux fêtes des mar tyrs, aux funérailles, etc. Ce sont de vrais repas de cha rité, où le riche donne aux pauvres, et où se resserren les liens de l'amitié commune. Rares sont les procès Quand il y en a, les intéressés, dociles au conseil de l'A pôtre [3], soumettent leurs différends à des frères, le plu souvent à l'évêque et à son clergé. — Tels apparaissen d'ordinaire les premiers chrétiens : ce sont des hommes d foi, qui font de l'Évangile la règle pratique de leur vie [4]

5) Du reste, ils ne diffèrent des païens que par le côt religieux et moral. On ne voit chez eux **aucune singularité** soit dans la manière de se loger et de se vêtir, soit dan leurs relations civiles. « Nous autres chrétiens, dit Ter-

1. L. LALLEMAND, *Hist. de la Charité*, t. II, in-8, Paris, 1903 (compren les neuf premiers siècles de notre ère; le t. III (jusq. XVIe siècle) est sou presse); — MARTIN-DOISY, *Hist. de la charité pendant les quatre pre miers siècles de l'ère chrétienne* (1848); — L. GAUTHIER, *Histoire de l charité*, dans *Études et tableaux historiques ;* — TALLEMER, *Des origine de la charité catholique* (1885).

* Comte d'HAUSSONVILLE, dans *Un siècle*, 1800-1900, t. III, p. 187 « Il n'est pas téméraire d'affirmer que l'histoire de la charité se confond avec celle du christianisme. D'ingénieux érudits se sont appliqué à découvrir dans l'antiquité la trace de préoccupations et d'institution charitables. Même effort a été tenté pour les religions de l'Extrême-Orient. Ces efforts, dans la mesure où ils ont été couronnés de succès ont eu pour seul résultat de démontrer que l'amour du prochain... es un instinct permanent dans le cœur de l'homme. Mais à la religion chrétienne revient l'honneur d'avoir érigé cet instinct en devoir et d'avoir fait de la charité une vertu ».

2. V. § 48, 3.

3. I Cor., VI, 4.

4.* ALZOG, *H. de l'Égl.*, t. I, § 95; — HERGENROETHER, t. II p. 475. — RENAN, *Marc-Aurèle*, p. 547 : « Les mœurs des chrétiens étaient la meilleure prédication de l'Évangile ».

tullien[1] aux païens, nous ne vivons pas hors de ce monde; nous fréquentons comme vous le forum, les bains, les ateliers, les boutiques, les marchés, les places publiques; nous faisons les métiers de marin, de soldat, de cultivateur, de commerçant; nous mettons à votre service notre travail et notre industrie ». Ils gardent d'ordinaire la profession qu'ils exerçaient avant leur conversion. Ils ont néanmoins une certaine préférence pour les professions plus utiles et plus nécessaires : agriculture, arts mécaniques, toutes celles généralement que le paganisme dédaigne et abandonne aux esclaves. A leurs yeux, Jésus-Christ, dans son humble boutique de Nazareth, a ennobli le travail des mains et l'ouvrier; c'est pourquoi ils tiennent à honneur de se livrer aux travaux les plus vulgaires.

§ 52. — DISCIPLINE PÉNITENTIELLE[2]

1) Malgré leur ferveur relative, les premiers chrétiens ont payé leur tribut à la nature, commis bien des fautes, soit par excès, soit par défaut. Plusieurs montrent une sévérité outrée au sujet de la réconciliation des pécheurs, condamnent absolument les secondes noces[3] que saint Paul approuve[4], le prêt à intérêt[5], l'assistance à tout

1. *Apolog.*, 42.

2. Sirmond, *Hist. pœnit. publ.* (Paris, 1651); — Morin, *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti pœnitentiæ* (Anvers, 1682); — Chardon, *Histoire des sacrements;* — Palmieri, S. J., *Tractatus de pœnitentia,* 2e éd. 1896; — Batiffol, *Études d'hist. et de théol. positive* (1 vol., 3e éd. Paris, 1904); — Boudinhon, dans *Revue d'hist. et de littér. religieuses,* t. II, p. 306 sq., 496 sq. — Vacandard, dans *Cl. Fr.*, an. 1898, 1899, 1901 (art. réunis en 2 broch., Paris, 1903); — Brücker et Harent, S. J., dans *Ét.*, 5 oct. 1897, 5 sept. 1899, 5 mars 1900; — Ermoni, dans *Q. H.*, janv. 1900; — Pellé, *Le Tribunal de la Pénitence,* in-12, Paris, 1903 (th.).

3. *Turmel, *Hist. de la théol. positive* (1904), p. 157 sq.; — *Hergenroether, t. II, p. 480, n. 6, addit. du trad.

4. I Tim., v, 14.

5.* Hergenroether, *loc. cit.*, n. 7. — Le concile d'Elvire (305, can. 20) porta la peine d'excommunication contre le prêt à intérêt : seul

spectacle public, etc. On ne saurait oublier les nombreuses apostasies, au temps surtout de la persécution de Dèce et de Dioclétien, ni les autres crimes que suppose le code de la pénitence publique, ni l'abus qui commence à s'introduire vers la fin de cette période, de retarder la réception du baptême jusqu'aux dernières limites de la vie. L'Église a eu et aura toujours une sainteté suffisante pour rendre reconnaissable son caractère d'institution divine; mais ses enfants ne seront jamais totalement à l'abri de la contagion du siècle, tant qu'ils vivront dans le siècle[1].

2) Quand un chrétien avait eu le malheur de faillir en matière grave, il s'adressait à l'Église, c'est-à-dire à l'évêque ou au prêtre[2], qui le relevait de son péché. Ce **pouvoir des clefs**, ou pouvoir de remettre les péchés, les protestants le nient. L'Église primitive cependant croyait l'avoir reçu de Jésus-Christ, et elle l'exerçait : les témoignages de saint Irénée, d'Origène, de Tertullien, de saint Cyprien et d'autres Pères, expriment et résument à cet égard la croyance et la tradition des Grecs et des Latins[3].

exemple, il est vrai, dans l'antiquité, d'une telle rigueur, encore que tous les Pères aient désapprouvé ce prêt.

1. Nombre de chrétiens relâchés avant les persécutions de Dèce et de Dioclétien : *ALLARD, *Pers. de Diocl.*, t. I, p. 65-68; FREPPEL, *Saint Cyprien*, p. 169. — Sur les défaillances morales des chrétiens de Rome, dans la première moitié du IIe siècle, v. le *Pasteur* d'HERMAS et *DUCHESNE, *Les Orig. chrét.*, p. 184 sq.

2. *VACANDARD, dans *Cl. Fr.*, févr. 1899; — ID., dans le *Dict. th.* de VACANT, art. *Absolution au temps des Pères*, II, 3, col. 154.

Dans la période suivante: AUGUST., *Sermo* CCCLI, 9, *P. L.*, XXXIX, 1545: « veniat ad antistites per quos illi in Ecclesia claves ministrantur »; — PACIEN, *Ep.* I, 6, *P. L.*, XIII, 1057; — AMBROISE, *De Pœnit.*, I, 6 et 7, *P. L.*, XVI, 467-468; — INNOCENT Ier, *Ep.* XXV, 10, *P. L.*, XX, 559.

3. V. ces témoignages dans WOUTERS, *Dissert. hist., dissert.* XLIX. — Cf. HERGENROETHER, t. I, p. 499-500, en note; — ALZOG, *H. de l'Égl.*, t. I, p. 308, note 3; — FREPPEL, *Saint Irénée*, p. 468-70; — VACANDARD, dans *Cl. Fr.*, juillet et sept. 1898.

Voici quelques textes : Les *Canones Hippolyti*, œuvre probable d'un synode romain des environs de l'an 195, et qui certainement représentent parfaitement la discipline de l'Église romaine, mettent dans la

3) Les péchés **véniels** n'étaient que rarement soumis au pouvoir des clefs. Quoique la confession au prêtre fût re-

bouche de l'évêque consécrateur d'un autre évêque les paroles suivantes : « Tribue illi, o Domine, episcopatum et spiritum clementem et potestatem ad remittenda peccata » (*Can. Hippol.*, III, 17). — *Constitut. apostol.,* VIII, 24 : « Da ei, Domine omnipotens, per Christum tuum participationem sancti Spiritus ut habeat potestatem dimittendi peccata secundum mandatum tuum ». — Tertullien montaniste constate (cf. D'ALÈS, *Tert.*, p. 344 sq.) que le pape Calliste prétend absoudre même les adultères : « Audio edictum esse propositum et quidem peremptorium, Pontifex scilicet maximus, episcopus episcoporum dicit : Ego et mœchiæ et fornicationis delicta pœnitentia functis dimitto ». *De Pudicitia,* cap. I. Il limite le pouvoir des clefs aux péchés véniels : « Salva illa pœnitentiæ specie post fidem quæ aut levioribus delictis veniam ab episcopo consequi poterit. » *De Pudicitia*, XVIII. — Origène reconnaît aux apôtres et à leurs héritiers le droit de remettre les péchés (*De Oratione,* XXVIII, *P. G.*, XI, 529; cf. TURMEL, *Hist. de th. positive*, 1904, p. 145). — Saint CYPRIEN : « Confiteantur singuli peccatum suum, dum adhuc qui deliquit in sæculo est, dum admitti confessio ejus potest, dum satisfactio et remissio facta per sacerdotes apud Dominum grata est. » *De lapsis*, c. XXIX. — Saint AUGUSTIN ne veut pas que les prêtres s'enfuient devant les Vandales, et voici sa raison : « Ubi si ministri desint, quantum exitium sequitur eos qui de isto sæculo vel non regenerati exeunt vel ligati. » *Ep.* 228, n. 8, *ad Honoratum.* — Le même : « Has enim claves non homo unus sed unitas accepit Ecclesiæ. » *Sermo* 295, 2, *P. L.*, XXXVIII, 1349. « Numquid istas claves Petrus accepit et Paulus non accepit?... Aut non sunt istæ in Ecclesia claves ubi peccata quotidie dimittuntur? » *Sermo* 149, 7, *P. L.*, XXXVIII, 802. « Has enim claves dedit Ecclesiæ ut quæ solveret in terra soluta essent in cœlo. » *De Doctr. christiana*, XVII, *P. L.*, XXXIV, 25. « Veniat ad Antistites per quos illi in Ecclesia claves ministrantur. » *Sermo* 351, 9, *P. L.*, XXXIX, 1545. « Nemo sibi dicat : occulte ago, apud Deum ago... Ergo sine causa dictum est : *Quæcumque solveritis...*? Ergo sine causa sunt claves datæ Ecclesiæ Dei? » *Sermo* 392, 3, *P. L.*, XXXIX, 1711. — Saint AMBROISE : « Jus enim hoc (pouvoir de remettre les péchés) solis permissum sacerdotibus est : recte igitur Ecclesia vindicat quæ veros sacerdotes habet ». *De pœnitentia*, 1, 7. — LE MÊME : « Cur baptizatis, si per hominem peccata dimittere non licet. In baptismo utique peccatorum omnium remissio est; quid interest utrum per pœnitentiam aut per lavacrum hoc jus sibi datum sacerdotes vindicent? Unum in utroque mysterium est ». *De Pœnitentia,* l. I, c. VIII, n. 36. — Dans le *Contra Novatianum,* qu'on trouve parmi les *Quæstiones ex V. et N. Testamento* du pseudo-Augustin, il est dit que, selon la doctrine des novatiens, Dieu seul peut pardonner parce qu'il est l'offensé (crimen ab eo remittendum est in quem admissum est); à quoi le catholique répond que Dieu a délégué ce droit : « Hoc enim concessum est juri ecclesias-

gardée comme un moyen d'en obtenir le pardon[1], on s'en tenait le plus souvent, pour les effacer, aux actes de piété et de pénitence que chacun jugeait à propos de faire[2]; et c'est là une des raisons qui expliquent la rareté des confessions dans l'Église primitive. Il en allait autrement des péchés **mortels** : tous[3] étaient la matière ordinaire du sacrement de pénitence. Le rigorisme outré de quelques Pères, qui contestaient à l'Église le pouvoir de remettre certains péchés énormes[4], fut toujours en opposition avec la foi et la pratique générale de l'Église.

4) Il y avait trois sortes de **confessions**[5] : *a*) la confession publique, devant le clergé et le peuple réunis; *b*) la confession semi-publique, devant le clergé seulement; *c*) la confession secrète à l'évêque ou au prêtre autorisé par l'évêque. Les deux premières étaient toujours précédées de la confession secrète, pour que le confesseur fût en

tico ab auctore, ut et pœnitentiam det et post pœnitentiam recipiat ». *P. L.*, t. XXXV, col. 2305, 2307, 2310; Cf. BATIFFOL, p. 139-141. — On peut voir les témoignages des siècles suivants, dans le *Dict. th.* de VACANT, art. *Absolution* (par VACANDARD).

1. MORIN, l. V, cap. XXXII, n. III; — P. LAURAIN, *De l'intervention des laïques, des diacres et des abbesses dans l'administration de la pénitence* (Paris, 1897); — VACANDARD, dans *Cl. Fr.*, 1er et 15 août 1901.

2. MORIN, l. IV, cap. XX, n. 3.

3. *VACANDARD, dans *Cl. Fr.*, 1er févr. 1899, p. 403 sq.

4. Tertullien orthodoxe paraît croire que l'Église peut remettre tous les péchés (*D'ALÈS, *La Théol. de Tert.*, 1905, p. 272-275.) Devenu montaniste, il dit (*De Pudicitia*) qu'elle n'a pas le pouvoir d'absoudre les apostats, les fornicateurs et les homicides. — Origène prétend (*De Oratione*, 28) que l'Église ne peut pas absoudre des *plus grands crimes*. Toutefois, dans le *Cont. Cels.*, III, 51, de date postérieure, il consent à la réconciliation des fornicateurs et des adultères (cf. TIXERONT, *Hist. des dogmes*, t. I, 1905, p. 300-301). — Ce sentiment rigoriste s'appuyait sur certains textes mal compris de l'Écriture où il est question de péchés irrémissibles. FUNK l'explique par la discipline, qui aurait été quelque temps en vigueur, de ne pas absoudre de certains péchés énormes, pour en inspirer une plus grande aversion (il n'est pas prouvé que cette discipline, à aucun moment, ait été générale) : plusieurs en auraient conclu à l'absence d'un pouvoir qu'ils ne voyaient pas s'exercer. V. *Dict. th.* VACANT, art. *Absolution*.

5. *L'Église primitive croyait à la nécessité de la confession. Preuves dans *Cl. Fr.*, févr. 1899, p. 385 sq., art. VACANDARD.

état de juger si la révélation publique des fautes pouvait se faire sans inconvénient[1]. En fait, la confession, tant des fautes secrètes que des autres, était ordinairement publique ou semi-publique : tantôt le pénitent s'y portait spontanément par besoin d'humiliation, tantôt le confesseur lui en donnait le conseil[2], ou même parfois, souvent peut-être, lui en faisait une prescription formelle[3].

5) Une **absolution**[4] était ordinairement donnée après l'accomplissement des œuvres satisfactoires, fort tard par conséquent, souvent à la fin de la vie seulement; et cette absolution tardive était tantôt sacramentelle, tantôt non sacramentelle. Dans ce dernier cas, une autre absolution, sacramentelle cette fois, — *absolutio a reatu culpæ,* — avait été donnée à la suite de la confession, au moment de l'imposition de la pénitence. Il y a même de sérieuses raisons de croire que le pénitent convenablement disposé, alors comme aujourd'hui, recevait d'ordinaire l'absolution sacramentelle, aussitôt après la confession. Toutefois le fait n'est pas démontré.

On trouve une grande variété de pratiques en ce qui concerne l'absolution des péchés les plus considérables, tels que l'idolâtrie, la fornication et l'homicide. Il semble que, dans les commencements, on n'exigea, même des plus grands coupables, pour les absoudre, qu'une pénitence assez bénigne[5]. Mais bientôt, devant le flot montant des hérésies et des persécutions, la discipline devint

1. *VACANDARD, dans *Cl. Fr.*, févr. 1899, p. 400-402.
2. *ORIGÈNE, dans CHARDON, *Curs. th.* Migne, t. XX, col. 378.
3. La révélation publique obligée des fautes secrètes était-elle une pratique abusive, ou bien répondait-elle à une loi de l'Église? V. VACANDARD, dans *Cl. Fr.*, févr. 1899, p. 400; — *La Confession sacramentelle*, chap. III (1903).
4. VACANDARD, *Absolution*, dans *Dictionn. th.* VACANT.
5. *HERGENROETHER, t. I, p. 501, note; — VACANDARD, *Cl. Fr.,* décembre 1899, p. 37. — Cf. la *Didascalie,* chap. V. C'est un livre de morale et de discipline canonique, composé en grec au IIe siècle ou au commencement du IIIe. Le *Canoniste contemporain* (1901, févr. et mois suiv.) en a donné une traduction française sur le texte syriaque.

extrêmement sévère : on voulait par là préserver plus efficacement les chrétiens de l'apostasie et autres grands péchés. Ceux qui se rendirent coupables d'idolâtrie, de fornication ou d'homicide volontaire, demeurèrent jusqu'à la fin de leur vie [1] dans la classe des pénitents, privés des sacrements de l'Église. Bien plus, en certaines contrées, en Espagne [2] notamment, on refusa l'absolution à ces pénitents, même à l'article de la mort [3]. Au IIIe siècle, on commença ici et là à revenir un peu de cette sévérité [4], à recevoir les grands pécheurs à la communion après un temps déterminé de pénitence; et dans la suite, la discipline à cet égard ira s'adoucissant de plus en plus.

6) La **pénitence** sacramentelle [5] était publique pour tous les péchés graves, même secrets [6], ce qui impliquait, de la part du pénitent, un aveu public au moins général de culpabilité. Cependant on croit d'ordinaire que la règle souffrait des exceptions, que le pécheur, en cer-

1. TERT., *De pudicitia*, XVIII, 14 : « Debuerat enim quæ damnaverat proinde determinasse quonam usque et sub conditione damnasset, si *temporali* et conditionali et non *perpetua* severitate damnasset? »
2. Conc. d'Elvire (305), c. 1, 2.
3. *WOUTERS, *Dissert.* XLIX, n. 5. — SAINT CYPRIEN dit qu'en Afrique, de son temps, quelques évêques ne réconciliaient jamais les adultères (*Ep.* LV, 21). — Cf. SAINT AUGUSTIN, *lettre* 93, *à Vincent*, n. 41 ; — VACANDARD, *Cl. Fr.*, 15 sept. 1900, p. 134 sq. ; 1er oct. 1900, p. 241 sq. ; — DUCHESNE, *Les Origines chrét.*, p. 295; cf. p. 419 sq. — Denys, évêque de Corinthe vers 170, n'approuvait pas cette sévérité. « Il pose en règle, dit EUSÈBE (*H. E.*, IV, 23, 6), qu'il faut recevoir ceux qui se convertissent de n'importe quelle chute, soit péché, soit même égarement hérétique. » Cf. BATIFFOL, p. 61, 67.
4. Le pape Calliste (217-222) autorisa à Rome l'absolution des fautes charnelles (*Philosoph.*, IX ; — TERT. (*De pudicit.*, I) et le pape Corneille (251-253) l'absolution des péchés d'idolâtrie, après une pénitence convenable (v. § 31). — *Sur Calliste, voir TURMEL, *Hist. de la th. positive* (1904), chap. XII, p. 141-145. — Cf. D'ALÈS, *Tert.* (1905), p. 488-490.
5. Secunda post naufragium tabula, baptismus laboriosus.
6. CHARDON, *H. des sacrements*, dans le *Cursus th.* de Migne, t. XX, p. 481 sq. ; — THOMASSIN, *Discipl.*, p. I, l. II, ch. XI, n. 5 — VACANDARD, *Cl. Fr.*, févr. 1899, p. 400; 15 sept. 1900; *La Pénitence publique dans l'Église primitive*, chap. IV (1903).

tains cas, n'était astreint qu'à une pénitence privée, et la chose paraît infiniment probable [1].

On n'admettait pas deux fois à la pénitence publique [2] : un seul baptême, une seule pénitence, telle était la règle. En cas de rechute dans une faute grave, le malheureux pécheur, considéré en quelque sorte comme incorrigible, était à tout jamais privé des sacrements [3]; l'Église n'avait pas pour lui de pardon, encore qu'il pût rentrer en paix avec Dieu par un acte de contrition parfaite ou de charité parfaite.

Vers le milieu du IIIe siècle, saint Grégoire le Thaumaturge nous montre la pénitence divisée, dans l'Église grecque, en quatre degrés que le pécheur devait parcourir successivement. Il y avait les **pleurants** [4], qui se tenaient à la porte de l'église, pleurant et se recommandant aux prières des fidèles; les **auditeurs**, admis dans le vestibule avec les catéchumènes du premier ordre, jusqu'à la fin du sermon; les **prosternés**, dans l'église même, d'où ils sortaient avec les catéchumènes du second ordre, après avoir reçu à genoux l'imposition des mains et la bénédiction de l'évêque; enfin les **consistants**, admis au saint sacrifice, mais à qui on interdisait les oblations et la communion. Cette division de la pénitence publique en quatre stages

1. MORIN, d'accord avec le commun des théologiens, soutient résolument l'existence dans la primitive Église d'une pénitence sacramentelle secrète (*De administr. sacram. Pœnit.*, l. V, cap. XXXI). D'après l'abbé VACANDARD (**Cl. Fr.*, sept. 1898, p. 8; oct. 1900, p. 258 sq.), contredit par le P. HARENT (*Et.*, 5 mars 1900, p. 603), ce sentiment manquerait d'attestation historique convaincante.

2. Ce sera encore la discipline en vigueur au IVe siècle.

3. *VACANDARD, *Cl. Fr.*, novembre 1898, p. 431; — DUCHESNE, *Orig. du culte chrétien*, p. 420; — CHARDON, dans *Curs. th.* Migne, t. XX, p. 492 sq. — — WOUTERS (*Dissert.* L, n. 7) soutient que, dans nombre d'Églises au moins, la communion était accordée *in extremis* aux récidivistes. — *Cf. VACANDARD, dans *Cl. Fr.*, oct. 1900, p. 251 sq.

4. FUNK retarde jusques au IVe siècle l'apparition en Orient des pleurants. D'après lui, le passage de la lettre canonique de Grégoire le Thaumaturge, où il en est fait mention, serait sûrement apocryphe (*Cl. Fr.*, avril 1898, p. 201).

ne fut jamais reçue en Occident, et il n'est pas sûr qu'elle ait jamais été en Orient une institution universelle [1].

La primitive Église avait donc, pour le traitement des pécheurs, des règles et des usages fort différents de ceux d'aujourd'hui. Les changements opérés au cours des siècles ne sont cependant que disciplinaires [2], le dogme n'a pas varié. Aux trois premiers siècles comme depuis, l'Église se croyait en possession du pouvoir des clefs [3], et elle l'exerçait par ses évêques et ses prêtres, en exigeant du pécheur l'aveu précis de ses fautes et une pénitence déterminée.

§ 53. — TRÉPAS, SÉPULTURE [4]

1) Les chrétiens atteints de maladie grave recevaient

1. Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 421, en note.

2. *Batiffol, p. 221-222.

3. « Quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo; et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo » (Matth., xviii, 18). — « Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; et quorum retinueritis, retenta sunt » (Joan., xx, 23).

4. Northcote et Browelow, *Rome souterraine* (1869), ouvrage trad. de l'angl. et notablement accru par Paul Allard; — De Rossi, *Roma sotter.*, 3 fol. (Rome, 1864), et *Bull. di Archeol. crist.* (1863 sq.); — Armellini, *Il cimiter. di S. Agnese* (Rome, 1880); — De Richemont, *Les nouvelles études sur les catac. rom.* (Paris, 1870); — Marucchi, *Éléments d'archéol. chrét.* (3 in-8, Paris et Rome, 1900-1902); — H. de l'Épinois, *Les Catacombes*, 1 vol. réédité (1897) par P. Allard; — Le Blant, *Études sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles* (fol., Paris, 1878); — Le même, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule* (Paris, 1886); — Grousset, *Études sur l'histoire des sarcophages chrétiens* (in-8, Paris, 1885); — Baudrillart, *Les Catacombes de Rome*, Paris (collect. *Science et religion*), 2 vol., 60 et 64 pp. — Rodolfo Lanciani, *Storia degli scavi di Roma e notizie intorno le collezioni romane di Antichità*, t. I (a. 1000-1530), in-4, Rome, 1902 (*Bull. crit.*, 15 avr. 1903, p. 195); — Wilpert, *Die Malereien der katakomben Roms...*, 2 fol, Frib.-Br., trad. en it. sous le titre : *Roma sotterranea. Le pitture delle Catacombe Romane*, 2 fol., Milan, 1903 (*Ét.*, 5 janv., 1904, p. 117 sq.); bon ouvrage, complétant heureusement la *Roma sotterr.* de Rossi.

l'Extrême-Onction [1], selon la recommandation de saint Jacques [2] : vrai sacrement et pas don charismatique, puisqu'il appartenait aux prêtres, non aux *spirituels*, de la donner. Il ne paraît pas cependant que l'administration de ce sacrement ait été aussi générale pendant les trois premiers siècles qu'elle l'est devenue dans la suite [3], ni qu'elle ait eu lieu d'ordinaire, comme de nos jours, tout à fait à l'heure dernière. — On ensevelissait le corps du défunt, on ne le brûlait jamais. La crémation, abhorrée des Juifs, n'avait pas été pratiquée pour le corps de Jésus-Christ; elle est, ce semble, l'emblème naturel de la destruction totale de l'homme après la mort. C'est pourquoi l'Église a toujours regardé cet usage païen [4] comme une sorte d'impiété.

2) En quel lieu se faisaient les sépultures? Les premiers cimetières furent des propriétés privées, jardins ou villas de quelques riches chrétiens qui, par charité, les mettaient à la disposition de leurs frères en religion [5]. — A Rome cependant, tout à fait à l'origine, la plupart des chrétiens purent, à la faveur d'une disposition légale, posséder collectivement des cimetières. La loi permettait aux personnes pauvres de la ville, *tenuiores* [6], de constituer des

1. Origène, *Hom.* II *in Levit.*, n. 4; — Launay, *De sacramento unctionis infirmorum*, in-12, Paris, 1673; — *Dict. th.* Goschler, *Extr.-Onction.* — — A partir du XIIe siècle seulement, ce sacrement est appelé *Extrême-Onction*. On disait auparavant : *Oleum infirmorum, unguentum sanctum, unctio*.

2. *Ep.* V, 14.

3. Chardon, *Cursus th.*, Migne, t. XX, col. 755.

4. Au commencement de l'ère chrétienne, la crémation et l'inhumation étaient également pratiquées chez les Grecs, la crémation seule chez les Romains; mais ces derniers enfermaient soigneusement dans des tombeaux les cendres des corps consumés. A partir des Antonins, la pratique chrétienne fit tomber peu à peu l'usage de la crémation chez les païens de l'Empire.

5. Batiffol, *Hist. du Bréviaire rom.*, p. 187, 2e éd. : « L'usage d'accompagner au chant des psaumes le convoi d'un mort est un usage liturgique attesté dès le IIIe siècle ».

6. Ces associations légales, *Collegia funeraticia*, avaient chacune un

associations funéraires pour assurer à leurs membres les honneurs de la sépulture. Les chrétiens, pauvres en majorité, formèrent de ces sortes d'associations, à l'instar des collèges funéraires païens, dont ils adoptèrent autant que possible les statuts et les usages pour mieux dissimuler l'exercice de leur culte et leur prosélytisme religieux [1]. C'est sous cette forme que la propriété corporative fit son entrée dans l'Église, au début de l'ère chrétienne, et qu'elle y fut conservée, sauf à certains jours de persécution, jusqu'à l'avènement de Constantin [2]. Septime-Sévère étendit aux pauvres de toute l'Italie et de tout l'Empire le privilège des pauvres de la capitale, et dès ce moment, les chrétiens purent s'organiser partout de la même manière, posséder corporativement des cimetières sur toute l'étendue du territoire romain.

3) Rien ne serait plus intéressant à étudier que ces premiers lieux de sépultures chrétiennes, s'il ne fallait nécessairement se borner. Le nom, d'abord, est d'origine chrétienne; *cimetière* [3] signifie dortoir, lieu où dorment les morts jusqu'au jour où les éveillera la trompette du jugement dernier. Ces cimetières étaient, les uns à ciel ouvert, les autres, moins nombreux, dans des souterrains. On trouve de ces derniers sur divers points de la chrétienté [4], à Rome tout particulièrement : ce sont

cimetière, un autel, une chapelle avec un gardien; elles payaient une cotisation mensuelle et avaient leurs assemblées régulières. — *Dig.*, XLVII, 22, 1 : « Permittitur tenuioribus stipem menstruam conferre, dum tamen semel in mense coeant ». — Cf. dans l'*Annuaire de l'université cath. de Louvain* (1904), un rapport de l'abbé Derume.

1. *Allard, *Rome souterraine,* 2e éd., p. 72-83.

2. Marucchi, t. I, p. 118 sq.; — De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 101 sq.; t. II, p. 8; *Bull.*, 1864, p. 57; 1865, p. 90; — De Richemont, p. 31; — Boissier, *Promenades archéologiques*, p. 166. — Cf. Rivet, *Le Régime des biens de l'Église avant Justinien*, in-8, 1891; — Duchesne, *Les Origines chrétiennes,* ch. xxiii, § 4.

3. Κοιμητήριον, cœmeterium. On disait aussi martyrium, confessio (Allard, p. 40).

4. *Martigny, *Sépulture,* p. 732.

les **catacombes** [1], nom donné primitivement à un de ces cimetières romains, et qui au moyen âge devint une appellation commune [2]. — On connaît aujourd'hui, au moins de nom, une soixantaine de catacombes romaines [3] dont plusieurs remontant au Ier siècle. Il y en avait vingt-cinq ou vingt-six au temps du pape saint Fabien († 250), correspondant à autant de titres ou paroisses de la ville. Le Saint-Siège en possédait une officiellement dès le commencement du IIIe siècle : c'était le *cimetière Calliste* qui, depuis 202 jusqu'à la fin des persécutions, reçut la dépouille de la plupart des souverains Pontifes, auparavant enterrés à l'église vaticane. On croit que saint Zéphirin († 217) exerça, le premier de tous les Papes, ce droit de propriété; son diacre Calliste administrait le cimetière en son nom. — Les chrétiens du monde entier auraient eu vraisemblablement, si c'eût été possible, leurs catacombes. Ces cimetières offraient alors de grands avantages : on pouvait s'y réfugier pendant la persécution, et en tout temps on pouvait y faire les exercices du culte, sans s'exposer à une publicité qui, même en temps de paix, ne laissait pas d'être dangereuse. Mais ce qui était possible à Rome, où le sol n'offrait aux nombreux travailleurs chrétiens qu'une légère résistance, ne l'était pas en tout pays [4].

1. Κατὰ sous, κύμβος excavation. — D'après DE ROSSI, le mot aurait une origine chrétienne (*Dict. th.* de JAUGEY, art. *Catacombes*, I).

2. Jean Diacre (IXe s.) est le plus ancien auteur connu qui ait employé le mot *catacombe* dans ce sens (ALLARD, dans *Dict. Apol.* de JAUGEY, col. 386).

3. *ALLARD, *Rome souterraine*, p. 130, 2e éd.

4. L'intérieur des catacombes, surtout des catacombes romaines, était orné de peintures, ordinairement symboliques, conformément à la discipline du secret.

Représentations les plus fréquentes : le poisson, l'agneau, le bélier, le coq, le paon, le lion; — l'olivier, la vigne, la palme, le lis; — la lyre, le vaisseau, l'ancre, le chandelier à sept branches, le calice avec les pains; — Adam et Ève, un arbre et le serpent, le déluge, Noé dans l'arche, Abraham, Moïse frappant le rocher, David armé d'une fronde,

Élie montant au ciel, Jonas, Daniel dans la fosse aux lions, Tobie avec le poisson ; — l'adoration des mages, Jésus au milieu des docteurs, le baptême sous forme d'un homme sur la tête duquel on verse de l'eau, la résurrection de Lazare, la guérison du paralytique, la multiplication des pains, le baptême de Jésus-Christ ; — les apôtres, surtout saint Pierre et saint Paul, la Vierge sous forme d'orante ou avec l'enfant Jésus dans ses bras et le prophète Isaïe à côté, le bon Pasteur portant une brebis sur ses épaules, Orphée (Jésus-Christ), etc.

Sur les dogmes exprimés par les monuments catacombaires, v. *Dict. th.* de Vacant, art. *Art chrétien primitif,* col. 2005 sq.

Sur le sort des âmes après la mort, dans la croyance de la primitive Église : *Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), l. I, p. I, chap. xvi. — La doctrine du *purgatoire* est attestée, à des degrés divers, par : Tert., *De resurr.*, 42, *P. L.*, II, 854 ; *De anima*, 58, *P. L.*, II, 752 ; *Adv. Marcion.*, III, 24, *P. L.*, II, 356 ; — Origène, *Hom.* VI, 4, *in Exod.*, *P. G.*, XII, 333 ; *Hom.* III, 1, *in Psal.*, XII, 1337 ; *Hom.* XIV, *in Luc.*, XIII, 1834 ; *Cont. Celsum.*, V, 15 ; — Hilaire, *In Psal.* cxviii, *P. L.*, IX, 522 ; — Ambroise, *In Psal.* xxxvi, 26, *P. L.*, XIV, 981 ; *In Psal.* cxviii, *P. L.*, XV, 1227 ; — Augustin, *In Psal.* vi, 3, *P. L.*, XXXVI, 92 ; *In Psal.* ciii, XXXVI, 1362-63 ; *In Psal.* xxix, XXXVI, 222 ; *In Psal.* xxxvii, XXXVI, 397. — Cf. Turmel, *l. c.*, et d'Alès, *La Théol. de Tert.* (1905), p. 133, note 2 ; 315, note 6.

DEUXIÈME PÉRIODE (313-476)

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT [1]

§ 54. — DE CONSTANTIN A JULIEN (313-361) [2]

Politique religieuse de Constantin, influence du Christianisme sur sa législation ; — Constantin à Rome, invention de la vraie croix fondation de Constantinople, dernières années de Constantin ; — ses fils, la législation sous Constance.

I. — 1) L'édit de Milan (313), qui ordonnait la restitution aux Églises des biens confisqués pendant la persécution [3], fut suivi, du côté de **Constantin** († 337), de beaucoup d'autres mesures favorables au Christianisme.

Signalons l'exemption (313) des fonctions municipales [4] accordée aux clercs, souvent l'entretien même du culte et des ministres du culte aux frais de l'État. — Une loi abolit (319) les pénalités civiles qui frappaient les céliba-

1. De Broglie, *L'Église et l'Empire romain au IVe siècle*, 6 in-8, 3e éd. Paris, 1860 sq.

2. Eus., *Opp.;* — Ammian. Marcel., *Rer. Gest.*, lib. XXXI ; — Zozime, *Hist. nova;* — Tillemont, *Mémoires*, t. IV.

3. V. § 25, II, 3.

4. *Cod. Theod.*, XVI, 1, 2; Eus., *H. E.*, X, 7. — Précieux privilège : * De Broglie, t. I, p. 254 ; Boissier, *La Fin du Paganisme*, t. I, p. 25-26.

taires et les personnes mariées privées d'enfants. Par là, Constantin entendait favoriser non la débauche, mais la pratique chrétienne de la continence. — Deux autres lois (321) interdirent, pour le jour de dimanche, tout autre travail que les travaux pressés des champs, et toute action judiciaire à moins qu'il ne s'agît de l'émancipation des esclaves [1]. Ce jour-là, point d'exercices militaires : les soldats chrétiens pouvaient ainsi assister aux offices; et les soldats païens eux-mêmes, conduits hors des villes, devaient, les bras étendus et les yeux élevés vers le ciel, réciter une formule [2] de prière en l'honneur du Dieu suprême, auteur des triomphes et de la prospérité de l'empereur.

2) Le paganisme ne jouissait donc plus de la faveur impériale. Il garda toutefois la liberté de son culte, garantie par l'édit de Milan; c'est à tort que l'on a quelquefois prétendu le contraire. Constantin, il est vrai, interdit bientôt les superstitions particulières [3], telles que sacrifices secrets, opérations magiques, etc., mais il ne toucha pas au culte public [4]. S'il fit ou laissa détruire un certain nombre de temples, ce fut au nom de la pudeur offensée dans ces lieux, ou pour quelque autre raison d'ordre moral ou politique [5], non pour cause de religion. Quand la défaite et la mort (324) de Licinius l'eurent rendu maître de tout l'Empire, il laissa aux païens d'Orient la même liberté qu'à ceux d'Occident. Il exhortait les uns et les autres à recevoir l'Évangile; à l'occasion, il manifestait

1. *Cod. Theod.*, VIII, 8, 1, 3; — Eus., *Vita Const.*, IV, 18; — Soz., I, 8. — — Beugnot, *Hist. du Paganisme en Occident*, t. I, p. 83, 401; — Hergenroether, t. II, p. 348.

2. Texte dans Boissier, *ouvr. cité*, t. I, p. 61.

3. Les superstitions particulières avaient été interdites par la loi des Douze Tables, par Tibère et Dioclétien (Beugnot, t. I, p. 82).

4. *Beugnot, *ouvr. cité*, t. I, p. 82; — De Broglie, t. I, p. 343-45, cf. p. 310; — Boissier, t. I, p, 76.

5. *De Broglie, t. I, p. 345-48. — Cf., *ibidem*, l'éclaircissement D, fin du volume.

son aversion pour les vieux cultes, c'était son droit; mais il n'usa pas de contrainte. On a dit qu'il aurait fait défense aux officiers païens de l'armée, de sacrifier ouvertement, et qu'il aurait retiré à tous les adorateurs des idoles les hauts emplois politiques et administratifs : cela ne paraît pas exact [1].

3) Toute la législation, à cette époque, se transforme dans un sens chrétien. L'influence de l'Évangile s'y montre sous deux aspects : parfois c'est une morale plus pure qui découvre et châtie des crimes nouveaux, le plus souvent un souffle de charité qui tempère la rudesse de la répression pénale et adoucit les relations civiles des hommes : restriction des cas de divorce [2]; peines sévères contre les atteintes à la pudeur; défense (315 et 321) d'exposer les enfants, et engagement du fisc de prendre à sa charge les enfants que les parents déclareront ne pouvoir nourrir... Une loi de 319 condamne à mort le maître qui tue son propre esclave [3]; d'autres lois défendent de faire mourir les esclaves en croix [4] ou de leur casser les jambes; d'autres simplifient les formalités pour leur émancipation, en statuant par exemple que tout maître pourra leur donner la liberté dans l'église, en présence du clergé et des fidèles réunis, ce que les clercs pourront faire également par acte de dernière volonté, sans être astreints à aucune formalité juridique [5]. — Une loi de 325, non observée il est vrai, proscrit les combats des gladiateurs [6]. Enfin plusieurs autres interdisent de marquer au front ou sur le visage certains condamnés; suppriment les sup-

1. *Beugnot, t. I, p. 153.
2. *De Broglie, t. II, p. 272.
3. *Ozanam, *Civil. au Ve siècle*, VIe leçon, p. 205; cf. p. 197 (édit. Paris, 1855).
4. Sozom., I, 8. — Cf. Eus., *Vita Const.*, IV, 26.
5. *Allard, *Les esclaves chrétiens*, p. 337 sq.; — De Broglie, t. I, p. 304; t. VI, p. 493 sq.; — Hergenroether, t. II, p. 349.
6. De Broglie, t. II, p. 84 ; — * cf. Boissier, t. II, p. 198-204, 285-287.

plices infligés aux débiteurs du fisc ; protègent les pauvres plaideurs contre la cupidité des avocats, tous les débiteurs contre les usuriers, et généralement tous les faibles contre les abus de la force. C'est ainsi que l'infiltration de l'esprit chrétien dans le droit, commencée dès la fin du IIe siècle, devient de plus en plus sensible à partir surtout de Constantin [1].

II. — 1) La plupart de ces lois sont antérieures à 326. — Après le concile de Nicée (325), Constantin quitta cette ville, tout heureux du succès d'une assemblée où il avait joué un rôle, et se dirigea vers Rome qu'il n'avait pas vue depuis douze ans. En 312, la capitale avait acclamé le vainqueur de Maxence et le sauveur de la patrie. La réception fut plus froide cette fois. Les Romains étaient froissés de son long séjour en Orient, et de ses préférences hautement affichées pour le Christianisme. Son refus de prendre part à une fête païenne les aigrit encore davantage ; des cris insolents et séditieux se firent entendre. Constantin dissimula ; mais son mécontentement était extrême.

A cette époque (326) se place la fin tragique de César Crispus, fils aîné de l'empereur, exécuté sur les accusations calomnieuses de sa marâtre Fausta. Il est vraisemblable qu'une prétendue conspiration avait servi de thème à la calomnie. A la nouvelle du crime, Hélène arriva en toute hâte. Constantin, éclairé par elle, reconnut son erreur, et se retournant aussitôt contre ses conseillers, il en fit un véritable carnage. Fausta elle-même périt dans un bain brûlant. — Ces nouvelles exécutions, qui lui avaient paru nécessaires pour expier une première faute, augmentèrent, bien loin de les apaiser, les remords de sa conscience. Alors il fonda des oratoires, des églises [2], et

1. * De Broglie, t. I, p. 297-310 ; t. II, p. 272-274.
2. Cf. Marucchi, *Basiliques et Églises de Rome*, in-8 (Desclée éd.).

les orna avec une magnificence toute royale. On dit que plusieurs églises de la Rome actuelle lui doivent leur origine; le fait est certain en ce qui regarde la basilique vaticane, complètement renouvelée d'ailleurs au XVIe siècle. On a dit également qu'il aurait fait don au Saint-Siège, de la ville de Rome et de l'Italie entière, et se serait fait baptiser par le pape saint Silvestre : c'est une double erreur[1]. La légende relative au baptême a été récemment corrigée dans le bréviaire romain par la Congrégation des Rites.

2) Constantin ne resta pas longtemps à Rome. Il s'y sentait peu aimé, il y avait perdu la paix de sa conscience et le prestige de sa renommée : vers la fin de 326, il reprit le chemin de l'Orient. Hélène[2] partit avec lui, se dirigeant sur Jérusalem pour y chercher la vraie croix. A la suite des fouilles qu'elle fit faire sur le lieu où l'on supposait qu'était le tombeau du Sauveur, on trouva dans le sol, sous les ruines d'un temple de Vénus[3], trois croix intactes. C'étaient évidemment celles du Sauveur et des deux larrons; mais comment les distinguer? D'après saint Ambroise et saint Jean Chrysostome, l'instru-

1. La *Donatio Constantini*, insérée par le faux Isidore dans sa collection, et passée, après le XIIe siècle, à titre de *palea*, dans le Décret de Gratien, est très certainement inauthentique; personne ne le conteste aujourd'hui. Deux opinions principales sur le lieu et la date de son origine : les uns disent que la pièce fut rédigée à Rome entre 750 et 774 (DOELLINGER, *Papstfabeln*, dont long résumé dans *l'*Hist. de l'Église* (éd. fr.) de HERGENROETHER, t. I, p. 562 sq.); d'autres la croient fabriquée en France, au IXe siècle (GUILLEUX, dans le *Dictionn. Apol.* de JAUGEY, * art. *Constantin* (Donation de Const.); — GRAUERT, *Hist. Jahrb.*, t. III et IV; — HERGENROETHER...). Dans cette dernière hypothèse, elle aurait été probablement dirigée contre les Grecs, qui voyaient d'un œil jaloux la restauration de l'Empire d'Occident en la personne de Charlemagne. Le cardinal de Cusa et Laurent Valla (XVe siècle) ont les premiers démontré son caractère apocryphe.

2. THÉODORET prétend (*H. E.*, I, 18) que sainte Hélène était chrétienne au moment de la conversion de Constantin. EUSÈBE, probablement mieux informé, assure (*Vit. Const.*, III, 4) le contraire.

3. V. § 15, III.

ment de notre salut aurait été reconnu à l'inscription qu'y avait fait mettre Pilate. Le témoignage de ces deux Pères est contredit par le commun des historiens. L'inscription, à ce qu'il paraît, fut trouvée détachée de la croix, et ne put servir d'indice. Dieu lui-même mit fin aux incertitudes, en permettant que l'attouchement du bois sacré produisît une guérison miraculeuse [1], ou même une résurrection si l'on en croit saint Paulin et Sulpice Sévère [2]. — Hélène garda seulement pour elle un petit fragment de la vraie croix et deux clous [3], et confia la précieuse relique presque entière à l'évêque de Jérusalem. Constantin apprit l'heureuse nouvelle avec une joie infinie; il donna aussitôt des ordres [4] pour qu'une superbe basilique fût élevée sur le saint Sépulcre. Hélène pressa les premiers travaux du monument, et fit elle-même commencer deux oratoires, l'un sur la grotte de Bethléem, l'autre sur le mont des Oliviers; après quoi elle quitta Jérusalem [5], et mourut saintement (328) à l'âge de près de quatre-vingts ans. L'Église l'a canonisée et célèbre sa fête le 18 août.

3) En quittant Rome vers la fin de 326, Constantin avait la pensée arrêtée de donner à l'Empire une autre capitale. Il est possible que la froideur des Romains et le sou-

1. La généralité des auteurs.

2. *De Broglie, t. II, p. 117 sq. — Des difficultés ont été faites contre la réalité de la découverte de la vraie croix. V. réponse dans *L'Université catholique* (de Lyon), 15 janvier 1901, et Hergenroether, t. II, n. 284. — Une de ces difficultés est le silence d'Eusèbe qui, dans sa *Vie de Constantin,* raconte la découverte du saint Sépulcre sans mot dire de la croix. Ce silence assurément est bizarre; mais il ne saurait prévaloir contre le témoignage *positif* d'un si grand nombre de contemporains qui parlent de l'invention de la croix comme d'un fait notoire. Le témoignage, à lui seul, de saint Cyrille de Jérusalem, disant (*lettre à Constance*) que la croix fut découverte sous Constantin, paraît décisif (Cf. *Catéchèses*, XIII, 4; X, 19; IV, 10). — Cf. Louis de Combes, *La vraie croix perdue et retrouvée*, in-8, Paris, 1902.

3. *De Broglie, t. II, p. 122.

4. *Lettre de Constantin à l'évêque de Jérusalem, à ce sujet, dans De Broglie, t. II, p. 123.

5. *De Broglie, t. II, p. 126-7.

venir amer du sang versé parmi eux, aient été pour quelque chose dans sa détermination. Mais il paraît certain que le projet se justifiait à ses yeux par des raisons d'ordre religieux et politique. Il voulait une ville toute chrétienne où l'administration impériale pût se mouvoir aisément en dehors du vieux culte, et une ville centrale, d'où il ne fût pas trop difficile de surveiller les frontières de l'Empire. Son choix se fixa sur Byzance [1], désormais Constantinople. Il étendit son enceinte, l'orna de beaucoup d'églises [2], de places, de statues, lui donna une noblesse, un sénat [3], des privilèges, tout ce qui pouvait la rendre semblable à la vieille Rome, en faire une Rome nouvelle. Les travaux furent poussés avec une extrême rapidité. En mai 330 ils étaient terminés, et l'on célébrait avec une grande pompe la dédicace de la ville. — La fondation de Constantinople est, non par elle-même, mais dans ses conséquences, un des grands événements de l'histoire. En se fixant en Orient, les empereurs laissèrent les Papes seuls maîtres à Rome, seuls à la tête de la civilisation moderne; ils prolongèrent de plusieurs siècles l'existence d'une partie du monde romain; ils sauvèrent, au temps des invasions, de précieux débris de la civilisation antique. Les lettres, les sciences, les lois, la politesse du langage et des mœurs, les traditions d'un pouvoir régulier se conservèrent surtout à Constantinople, pour revenir de là, plus tard, aux nations régénérées de l'Occident.

4) Les querelles de l'arianisme absorbèrent les dernières années de l'empereur, pas au point cependant de le distraire de la pensée de son éternité. Aux approches de sa mort, il divisa l'Empire entre ses fils (Constantin, Constance et Constant) et ses neveux (Dalmace et Annibalien); après quoi il se prépara à paraître devant Dieu. Une

1. *De Broglie, t. II, p. 148 sq.
2. *De Broglie, *ibidem*, p. 166.
3. *Satire de Claudien contre ce nouveau sénat, ap. Boissier, *La fin du pagan.*, t. II, p. 287-289.

attaque de Sapor II, roi de Perse, réveilla un moment son ardeur guerrière. Il fit un suprême effort pour courir au combat; mais ses forces l'abandonnèrent en route. Il reçut le baptême à Nicomédie [1], des mains d'Eusèbe, évêque de cette ville, et ses yeux se fermèrent à la lumière du jour (337). Il avait soixante-trois ans, dont trente de règne. Son corps fut porté à Constantinople.

Les titres de gloire de Constantin sont : d'avoir maintenu pendant trente ans dans la paix et la soumission, un immense Empire qui sortait d'un demi-siècle d'anarchie et de guerres civiles; surtout d'avoir clos l'ère des persécutions, et hâté de quelques années, en se faisant chrétien, la fin du culte idolâtrique, le triomphe définitif de la croix rédemptrice. — L'Église grecque l'a canonisé, honneur que lui a refusé l'Église romaine, plus fière devant les pouvoirs de la terre [2].

III. — 1) Ses fils n'héritèrent pas de sa gloire. — **Constance** (337-361), qui régnait en Orient, débuta par des massacres. Dalmace et Annibalien, ses cousins, gouvernaient à côté de lui deux petits États que Constantin leur avait donnés : il les fit mettre à mort, ainsi que leur père Jules Constance, frère de l'empereur défunt, et cinq autres membres de la famille impériale. Il ne resta des fils de Jules Constance que Gallus et Julien [3] sauvés par l'évêque Marc d'Aréthuse [4]. — L'Occident avait été partagé entre

1. * De Broglie, t. II, p. 370 sq. — Duchesne, *Liber Pontificalis*, I, p. CIX-CXX.

2. Quelques Églises particulières d'Occident ont une fête en l'honneur de saint Constantin empereur (Martigny, *Dict.*, *Fêtes immobiles*, n. IV).

* Sur la sincérité du christianisme de Constantin : Beugnot, *H. du pag. en Occid.*, t. I, p. 66; — Allard, *Pers. de Diocl.*, t. II, p. 284; — Boissier, *Fin du pagan.*, t. I, p. 47; — De Broglie, t. II, p. 380; — Id., *Corr.*, 25 novembre 1888 (réponse à Duruy); — *Dict. apol.* de Jaugey, art. *Constantin*, col. 600 sq.

3. * Allard, *Julien l'Ap.*, t. I, p. 263-264.

4. * Sur cet évêque martyrisé dans la suite par les païens, v. Grég. Naz., Ire *Invective*, 88 sq.

Constantin II et **Constant**. Le premier périt en Italie (340) en guerre contre son frère, à qui il voulait ravir la péninsule. Le second, resté seul maître de l'Occident, périt à son tour (350), victime de l'usurpateur Magnence. Constance marcha contre le meurtrier de son frère, après avoir confié le gouvernement de l'Orient à son cousin Gallus, élevé à cette occasion à la dignité de césar (351); et Magnence, voyant ses affaires désespérées, se donna la mort à Lyon (353). L'Empire se trouva ainsi de nouveau sous l'autorité d'un seul souverain; le césar Gallus fut lui-même bientôt mis à mort (354) sous prétexte de conspiration. — Incapable cependant de refouler à lui seul les invasions des Barbares, Constance dut se résigner à partager une fois encore le pouvoir. Il tira Julien [1] de sa vie obscure, et l'envoya dans les Gaules avec le titre de césar pour défendre la frontière occidentale (355). Mais, dès qu'il le vit remporter de brillants succès contre les ennemis de l'Empire, son ambition prit ombrage; il médita secrètement un crime qu'il ne put consommer; et Julien, soucieux de mettre sa vie en sûreté pour l'avenir, se fit ou laissa proclamer par ses soldats empereur d'Occident [2]. Toute dissimulation était dès lors inutile : Constance marcha contre son cousin à la tête d'une armée. Il n'arriva pas en Gaule. Atteint en route d'une maladie grave, il se fit baptiser par Euzoïus, évêque arien d'An-

1. * Sur le mariage de Julien avec Hélène, sœur de l'empereur : Allard, *Julien l'Ap.*, t. I, p. 360 et 413.

2. Julien avait fixé son séjour à Lutèce (Paris), dont la population pouvait être, à cette époque, de 8.000 âmes. Depuis lors, progrès à peu près constant :

En 510	30.000 âmes.	En 1788	599.000 âmes.
en 1220	120.000	en 1831	786.000
en 1328	250.000	en 1861	1.696.000
en 1596	230.000	en 1881	2.240.000
en 1675	540.000	en 1901	2.714.000
en 1748	553.000		

(*Corr.*, 25 mai 1903, p. 717).

tioche, et mourut au pied du Taurus (361), âgé seulement de quarante-cinq ans. — Indigne fils d'un grand homme, aussi dénué d'intelligence que de caractère, dévoré d'une ambition insatiable qui ne reculait ni devant le crime ni devant aucune lâcheté, Constance doit être compté parmi les princes qui ont déshonoré la pourpre [1].

2) Sous son règne cependant, la législation continua de se modifier dans un sens chrétien : adoucissement des pénalités; punition de crimes que le paganisme couvrait de son indulgence; nouvelle interdiction des pratiques secrètes de la superstition; première interdiction d'une partie du culte officiel, celle qui avait pour objet la connaissance de l'avenir. Deux lois, inexécutées d'ailleurs [2], furent rédigées pour la fermeture de tous les temples et la suppression de tous les sacrifices [3]. — Sur la demande des évêques ariens, Constance accorda au clergé de nouveaux privilèges : Une loi de 355 soustrait aux tribunaux séculiers toutes les causes, tant civiles que criminelles, des évêques [4]. Après le concile de Rimini (359), l'immunité est accordée à toutes les terres ecclésiastiques [5]. Enfin deux autres lois exemptent des impôts du commerce les prêtres, leurs femmes et leurs enfants. On reconnaît bien, dans cette dernière disposition, l'action funeste de l'hérésie : l'Église obligeait les prêtres à la continence, du moins en Occident; l'arianisme les en dispensait, et usait de son influence auprès de l'empereur pour faire récompenser par de scandaleuses exemptions l'infidélité aux canons.

1. V. chapitre des hérésies, *Arianisme.*
2. *De Broglie, t. III, p. 364 sq.; — Beugnot, *H. du pag. en Occid.*, t. I, p. 141-146. — « Il est donc vraisemblable que les lois de Constance n'ont guère été exécutées. Le seul résultat de ces attaques violentes et prématurées fut d'irriter les païens, et de rendre une réaction plus facile. » Boissier, *Fin du pag.*, t. I, p. 99.
3. *Cod. Théod.*
4. *De Broglie, t. III, p. 128-9.
5. *Code Théod.*, XVI, 2, 8; — *De Broglie, t. III, p. 440.

§ 55. — JULIEN[1] (361-363)

Son apostasie; — tentative avortée de restauration païenne; — rappel insidieux des prélats exilés; — interdiction aux chrétiens de l'enseignement des belles-lettres, écrits contre eux, persécution sanglante; — essai de reconstruction du temple de Jérusalem; — mort de l'apostat.

I. Julien avait trente ans lorsque la mort de Constance le rendit maître de tout l'Empire. Chrétien par le dehors, il était païen de cœur. Le Christianisme ne lui était apparu que dénaturé par l'hérésie arienne, ne lui avait été enseigné que par des esclaves et par les geôliers de son enfance; c'était la religion que professaient les meurtriers de sa famille, et qui tous les jours mettait aux prises, les uns avec les autres, évêques et prêtres; il l'avait extérieurement pratiquée jusque-là, contraint par la nécessité : toutes ces raisons la lui rendaient odieuse[2]. Le paganisme au contraire lui plaisait par la beauté de sa littérature et le charme mystérieux de ses pratiques théurgiques[3]. Il s'y était d'autant plus attaché qu'on avait mis plus de soin à l'en tenir éloigné. Une fois empereur, il jeta le masque et se montra tel qu'il était en réalité : partisan résolu du vieux culte, adversaire implacable du nouveau[4]. — Il ré-

1. AMM. MARCELL., XVI-XXV; — JULIAN. *Opera* (éd. SPANHEIM, Leipz., 1696); — *Juliani libr. contra Christianos quæ supersunt* (éd. NEUMANN, 1880); — *Julian. Epistolæ* (éd. HEYLER, May., 1828).

Mg. par ALLARD, 3 in-8, Paris, 1900-1903.

2. *BOISSIER, *Fin du pag.*, t. I, p. 118 sq.; — DE BROGLIE, t. III, p. 281, 284; — ALLARD, *Le Christianisme et l'Empire romain*, p. 196 (3e éd.).

3. *ALLARD, *Julien*, t. I, p. 303, 310.

4. Il se soumit à la dégoûtante cérémonie du taurobole, pour effacer, autant qu'il était en son pouvoir, le caractère du baptême (GRÉG. NAZ., *Invect.* I, n. 52). — Sur cette cérémonie, v. CORBLET, *Hist. du sacr. de Baptême*, t. I, p. 66.

Le dieu préféré de Julien était le soleil (*BOISSIER, *Fin du pagan.*, t. I, p. 130-135).

solut de rendre à l'idolâtrie humiliée et mourante sa vie et sa puissance d'autrefois, et de faire rentrer le Christianisme dans l'ombre, de l'anéantir s'il était possible.

II. Partout les temples se relevèrent[1] de leurs ruines et se rouvrirent. Les idoles rentrèrent dans ceux mêmes dont on avait fait des églises chrétiennes : profanation qui amena parfois des collisions sanglantes entre chrétiens et païens[2]. — Les fêtes en l'honneur des dieux furent de nouveau célébrées avec une grande solennité[3]. Souvent Julien les présidait lui-même en sa qualité de grand pontife. Il se rendait au temple, accompagné de devins, d'augures, de prêtresses, de bacchantes : toute sorte de gens qui hantaient son palais de Constantinople[4]; et là, il montrait à chacun ce qu'il avait à faire; immolait les victimes de ses propres mains; accomplissait avec exactitude, chose rare[5] en ces temps, toutes les cérémonies du rituel[6]. Sa dévotion envers les dieux allait jusqu'à l'exaltation; et il s'efforçait, par tous les moyens en son pouvoir[7], de la faire partager à tous les sujets de son Empire[8].

Pour réussir dans sa difficile entreprise, il lui fallait, croyait-il, emprunter aux chrétiens leur morale et leur organisation. Il voulait que les païens imitassent, des

1. Les chrétiens furent contraints de relever ceux qui avaient été abattus sous Constantin et ses fils (Soz., V, 3 ; — Theod., III, 7; — Greg. Naz., *Orat.* IV, 20).

2. *De Broglie, t. IV, p. 170 sq.

3. Amm. Marcell., *Hist.*, XXII, 12 : « Augebantur cæremoniarum ritus immodice cum impensarum amplitudine antehac inusitata et gravi ».

4. *De Broglie, t. IV, p. 151; — Hergenroether, t. I, p. 594, note du tr.

5. Julien écrivait à Aristoxène (*Ep.* IV) : « Je vois beaucoup de personnes qui sacrifient à regret. Celles qui le font de bon cœur sont en petit nombre et ne savent pas les règles des sacrifices ».

6. *Boissier, *Fin du pag.*, t. I, p. 165; — De Broglie, t. IV, p. 126.

7. Greg. Naz., *Invect.* I, n. 81-82; — *De Broglie, t. IV, p. 165 sq.

8. *Sur le peu de succès de son entreprise : Boissier, *Fin du pag.*, t. I, p. 159-163.

« Galiléens », leur humanité envers les étrangers, leur culte pour la mémoire des morts, leur soin des tombeaux, la sainteté extérieure de leur vie, leur esprit de pénitence en cas de péché, même leur amour de la vie monastique; que les prêtres fussent choisis parmi les hommes les plus vertueux dans toutes les classes, irréprochables en matière de chasteté, adonnés au ministère de la prédication, vêtus avec une décente simplicité, s'abstenant soigneusement des mauvaises lectures, du théâtre, du cabaret, des métiers honteux[1], etc.; que des hospices, hôpitaux et autres maisons analogues fussent établis dans chaque ville pour servir d'asiles aux étrangers, à tous les nécessiteux, même chrétiens. N'est-il pas « honteux pour nous, disait-il, de voir que personne parmi les Juifs ne mendie, et que les impies Galiléens nourrissent non seulement leurs pauvres, mais les nôtres »! Enfin il voulait établir une hiérarchie, dont les membres seraient reliés entre eux par des lettres de communion, et dont le chef suprême, l'empereur, jouirait du droit d'excommunication; lui-même fulmina parfois cette censure[2]. — Ce paganisme austère, rêve d'un empereur philosophe, ne pouvait convenir aux païens, abrutis pour la plupart par les débordements d'une vie toute sensuelle. Il ne passa pas un seul instant à l'état d'institution vivante; mais il demeure dans l'histoire comme un témoignage précieux et irrécusable de la supériorité morale des chrétiens, même un peu dégénérés, du IVe siècle, sur les païens de la même époque.

III. En même temps qu'il essayait de relever le paganisme, Julien travaillait à la destruction de l' « impiété galiléenne ».

1. * ALLARD, *Le Christian. et l'Emp. rom.* (3e éd.), p. 202 sq.; — DE BROGLIE, t. IV, p. 298-300.

2. *Lettre* de Julien à Arsace, gouverneur de Galatie, dans SOZOMÈNE, *Hist.*, V, 16; — GRÉG. NAZ., *Invective* I, n. 111 sq.; — * DE BROGLIE, t. IV, p. 298-302.

1) Tout d'abord il se contenta d'obliger les chrétiens à réparer les dommages causés au culte idolâtrique, et de leur retirer tous les privilèges précédemment accordés par l'État. Il proclama même hautement la liberté des cultes [1], rappela les prélats exilés, sans distinction d'hérétiques et d'orthodoxes, et les invita à se rendre à la cour : il espérait qu'ils renouvelleraient le spectacle de leurs divisions antérieures, et feraient ainsi plus de mal à l'Église que n'en pourrait faire une persécution sanglante [2]. Ses prévisions furent en partie déjouées. Les divisions n'allèrent pas aussi loin qu'il l'avait pensé, et les évêques orthodoxes, conscients de leurs devoirs, dédaignèrent de partager avec leurs collègues hérétiques l'honneur de séjourner à la cour [3]. Julien dissimula son dépit tant bien que mal. Il ne put cependant s'empêcher de renvoyer en exil l'illustre évêque d'Alexandrie, Athanase, coupable de confondre par sa seule présence païens et hérétiques [4].

2) Un autre moyen de perdre les « impies Galiléens », fut de les condamner à l'ignorance, en leur interdisant l'enseignement des belles-lettres [5]. « Luc et Matthieu doivent leur suffire, disait-il; les lettres sont le patrimoine

1. Désordres, à cette occasion, en Afrique, du côté des Donatistes (* DE BROGLIE, t. IV, p. 134 sq.; — ALLARD, *Julien*, t. II, p. 309).

2. AMM. MARCELL., XXII, 5 : « Quod agebat (Julianus) ideo obstinate, ut dissensiones augente licentia, non timeret unanimantem postea plebem; nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique christianorum, expertus ». — * Cf. BOISSIER, *Fin du pagan.*, t. I, p. 147.

3. Julien accorde aux hérétiques et aux Juifs une large tolérance, même parfois ses faveurs; il ne persécute que les catholiques (THÉOD., *H. E.*, III, 4; — GREG. NAZ., *Invect.* I, n. 101, 102; — TILLEMONT, VII, 328; — HÉFÉLÉ, *Conciles*, t. II, p. 113; — DE BROGLIE, t. IV, p. 134).

4. Julien écrivit à Ecdicius, gouverneur d'Égypte : « On méprise tous les dieux; j'en suis navré. Vous ne pouvez rien faire que je voie ou plutôt que j'apprenne avec plus de satisfaction que de chasser Athanase de toute l'Égypte. Le scélérat! Il a osé sous mon règne baptiser des femmes grecques d'une naissance distinguée ».

5. * ALLARD, *Julien l'Apostat*, t. II, p. 330 sq.; — DE BROGLIE, t. IV, p. 209-217; — BOISSIER, t. I, p. 154.

des dieux. » Les édits publiés à cet effet n'eurent pas l'ap probation de tous les païens [1], et excitèrent l'indignation des catholiques [2]. Les maîtres les plus goûtés et les plus applaudis descendirent de chaire : tels, Apollinaire à Laodicée, Victorin à Rome [3], Prohérèse à Athènes [4], etc... Ce dernier, en sa qualité d'ancien maître de l'empereur, avait été excepté de la loi générale; il ne voulut pas d'une faveur qui le distinguait de ses frères, il fit taire sa voix éloquente. — Cette mesure inique eut le sort de toutes les autres. Elle fut loin de produire, même momentanément, tout l'effet qu'en attendait son auteur. Les maîtres dépossédés de leurs chaires ne renoncèrent pas à la culture des lettres, et s'efforcèrent de faire passer dans des écrits de leur composition toute la pureté du style classique.

3) Julien, dont la haine croissait à proportion de son impuissance, fit jouer tous les ressorts pour parvenir à ses fins [5]. Il en vint à exclure des fonctions publiques tous les chrétiens [6]; il écrivit contre eux des lettres, des discours, des hymnes, des satires, des traités [7]. Le plus considérable de ses traités, divisé en sept livres, « ébranla un grand nombre de croyants et fit beaucoup de mal à la foi [8] ». Il n'en reste qu'une réfutation par saint Cyrille d'Alexandrie [9]. On y voit, qu'aux yeux de Julien, Jéhovah

2. Amm. Marcell., XXII, 10 : « Illud autem erat inclemens, obruendum perenni silentio quod arcebat docere magistros rhetoricos et grammaticos ritus christiani cultores ».

2. * Greg. Naz., *Invect.* (Extraits dans de Broglie, t. IV, p. 217; Darras, t. X, p. 92 sq.).

3. Aug., *Confess.*, VIII, 5; — * Bougaud, *Sainte Monique*, p. 327-9.

4. Eunape, *Vitae soph.*, *Prohæres.*, p. 492; — * Benoit, *Vie de saint Grég. Naz.*, t. I, p. 49 sq.; — De Broglie, t. IV, p. 213 sq.

5. * De Broglie, t. IV, p. 165 sq., 277 sq., 287 sq.

6. Socr., III, 13; — Soz., V, 10; — Greg. Naz., *Or.* IV, 96, *ap. P. G.*, XXXV, 630.

7. *P. G.*, t. LXXVI. — V. sa satire contre les chrétiens d'Antioche, dans de Broglie, t. IV, p. 308 sq.

8. Cyril. Alex., *Contra Julianum*, préface.

9 * Cf. Boissier, *Fin du pag.*, t. I, p. 127.

était un vrai Dieu, mais un Dieu national, très inférieur au grand Dieu de Platon; Moïse, un vrai sage quoique inférieur aux grands métaphysiciens de la Grèce; Jésus-Christ, un vulgaire mortel dont l'apôtre saint Jean le premier avait tenté de faire un Dieu.

4) La persécution sanglante [1] fut le digne couronnement de ces attaques haineuses et de ces continuelles vexations. Si Julien ne fit mourir personne pour cause *avouée* de religion, la religion ne laissa pas d'être plus d'une fois l'unique motif de la condamnation [2] : c'était la persécution hypocrite. — De plus, les païens, humiliés depuis longtemps déjà, avaient relevé la tête au début du règne, et s'étaient portés contre les chrétiens à tous les excès : violation des tombeaux, incendies et meurtres, etc... Les gouverneurs parfois faisaient cause commune avec les émeutiers; et Julien, loin de réprimer ces agressions sauvages, les approuvait ordinairement par son silence, quand il ne les encourageait pas positivement [3]. Parmi les martyrs les plus connus, on cite : saint Basile, prêtre d'Ancyre [4]; saint Maximilien et saint Bonose, officiers de l'armée, décapités à Antioche; saint Jean et saint Paul, décapités à Rome, nommés depuis dans le canon de la messe.

5) L'épisode le plus remarquable de la guerre contre le Christianisme, fut la tentative de reconstruction du temple de Jérusalem. Relever ce temple, dont Jésus-Christ avait prédit qu'il ne resterait pas pierre sur pierre [5], parut à

1. *Greg. Naz., *Invect.* I, n. 85-94; — D. Leclercq, *Les Martyrs*, t. III (1904), p. 71 sq.

2. *Jules Simon, *Hist. de l'École d'Alexandrie*, t. I, p. 165; t. II, p. 322, 331.

3. * Greg. Naz., *Invect.* I, 58, 81, 82; — Boissier, t. I, p. 149-151; — De Broglie, t. IV, p. 268 sq.

4. * De Broglie, t. IV, p. 232 sq.

5. Matth., xxiv, 2 : « Amen dico vobis, non relinquetur hic lapis super lapidem ». — Daniel avait dit (ix, 26, 27) : » Et post hebdomadas sexaginta duas occidetur Christus; et non erit ejus populus qui eum negaturus est. Et civitatem et sanctuarium dissipabit populus cum duce

Julien un moyen assuré de démentir la prophétie. Il donna des ordres à cet effet; stimula[1] le zèle des Juifs qui n'osaient d'abord croire à ce retour inespéré de fortune; présida lui-même au rassemblement des ouvriers et des matériaux, et confia toute l'entreprise à son ami Alypius, en mettant à sa disposition tous les trésors de l'Etat. — Les Juifs, revenus d'une première surprise, accoururent de tous côtés, et l'on se mit à l'œuvre avec beaucoup d'ardeur. Les chrétiens de Jérusalem, témoins de la joie insolente des fils d'Israël, éprouvaient de secrètes inquiétudes : « Ils ne mettront pas seulement une pierre sur l'autre »[2], disait, pour les rassurer, leur évêque saint Cyrille.

Et l'évêque avait raison. On commença par détruire, jusqu'au niveau du sol, quelques pans du mur restés debout. La prophétie reçut ainsi son accomplissement littéral : il ne resta pas « pierre sur pierre » de l'ancien édifice. On se mit ensuite à creuser les nouveaux fondements. Cette seconde partie de l'opération n'était pas encore terminée, que des signes effrayants jetèrent l'épouvante parmi les ouvriers et dans toute la population. Des tourbillons de vent, d'une violence inconnue, emportèrent les premiers préparatifs, et des tremblements de terre se firent sentir.

Le lendemain ou quelques jours après, les travailleurs se virent poursuivis par de vastes globes de feu sortis des fondements : les uns périrent consumés par les flammes ou étouffés par la fumée ; les autres, parvenus à s'échap-

venturo. Et erit in templo abominatio desolationis, et *usque ad consummationem et finem* perseverabit desolatio. » — Saint Chrysostome, dans un de ses discours contre les Juifs, essaie de prouver que le temple de Jérusalem ne sera jamais relevé. Cependant le texte de Daniel ne peut pas servir de preuve, les mots soulignés devant, ce semble, être traduits par *jusqu'à la ruine déterminée*, c'est-à-dire *jusqu'à ce que le temple soit entièrement ruiné* (cf. VIGOUROUX, *Manuel Biblique*, 1. 1061).

1. *Julian. Ep.* XXXV, dont extrait dans *DARRAS, t. X, p. 82-83.
2. *DE BROGLIE, t. IV, p. 334.

per, allèrent, dans leur effroi, chercher un asile auprès d'une église voisine. Les travaux furent repris néanmoins ; mais les globes de feu reparurent plusieurs fois encore, jusqu'à décourager l'obstination même des Juifs ; et l'on dut renoncer à l'entreprise. Tel est en substance le récit des auteurs du temps, juifs, païens [1], hérétiques et orthodoxes. Son authenticité est incontestable, et son caractère surnaturel assez manifeste [2]. — Julien dut se sentir profondément humilié d'un échec qui, plus que tous les autres, tournait à sa confusion. Pour le moment il dissimula, affectant d'y voir seulement une preuve nouvelle de la faiblesse de Jéhovah, qui n'avait pu relever son temple.

IV. — 1) Depuis quelque temps il songeait à faire la guerre aux Perses. Il hâta les préparatifs de l'expédition, et partit d'Antioche pour aller rejoindre son armée. Les chrétiens étaient persuadés, non sans motif, qu'à son retour il ordonnerait une persécution générale et terrible [3]. Mais il ne revint pas. Il tomba frappé au foie d'une flèche ennemie, qui « en lui donnant la mort rendit la vie au reste du monde [4] ». Sa fin tragique est demeurée dans la mémoire des siècles comme une éclatante et juste vengeance du ciel [5].

1. Amm. Marcell., XXIII et XXVI : « Cum itaque rei idem fortiter invitaret Alypius... metuendi globi flammarum prope fundamenta crebris assultibus erumpentes fecere locum exustis aliquoties operantibus inaccessum : hocque modo elemento destinatius repellente, cessavit inceptum ».

2. Les auteurs chrétiens ajoutent qu'on vit des croix lumineuses dans les airs, sur les objets environnants et sur les vêtements de tout le monde. — * Cf. Grég. Naz., *Invect.* II, n. 4-7.

3. *Grég. Naz., *Invect.* I, n. 95, 96.

4. *Grég. Naz., *Invect.* II, 13. — Peu de jours avant la mort de Julien, le sophiste Libanius avait demandé ironiquement à un chrétien ce que faisait le fils du charpentier ; à quoi le chrétien avait répondu : Il fait un cercueil pour ton maître (Théod., *H. E.*, III, 18 ; — Soz., III, 2).

5. Sur les circonstances de la mort de Julien, v. Grég. Naz., début

2) Les jugements les plus divers et les plus opposés ont été portés sur l'Apostat. Ces divergences s'expliquent par les qualités et les défauts réunis en sa personne. — Julien excellait dans l'art de la guerre, savait à merveille gagner les sympathies et la confiance des soldats; il était lettré, philosophe, orateur, admirateur enthousiaste des grands écrivains de l'antiquité et de leurs œuvres, qu'il avait étudiées avec une sorte de passion, à Nicomédie, à Constantinople et à Athènes; ses goûts étaient simples, ses mœurs régulières, austères presque, et toute sa vie remarquable d'activité. Lacordaire pensait sans doute à ces heureuses qualités quand il disait : « De tous les persécuteurs de l'Église, Julien est le seul que je plaigne, tout en le condamnant ». — Cette sympathie de l'illustre dominicain est-elle bien justifiée? C'est douteux. Julien eut beaucoup de défauts, petits et grands. Son biographe et ami, Ammien Marcellin [1], lui reproche son inconcevable mobilité d'esprit; sa manie de toujours parler; sa vanité puérile qui, au moindre éloge, le faisait bondir de joie et le jetait dans une sorte d'ivresse; sa recherche de la popularité, peu séante à sa philosophie et à sa dignité d'empereur. Il lui reproche également, tout païen qu'il est, sa cruauté [2] envers les chrétiens et son fanatisme superstitieux [3] « qui n'échappait au dégoût que par le ridicule » [4]. A ces défauts il aurait pu en ajouter deux

de l'*Invective* I (extrait dans DE BROGLIE, t. IV, p. 444 sq.). — Grégoire verse des larmes de douleur sur la damnation présumée de l'apostat (*Invect.* I, n. 49); il exhorte les chrétiens à ne pas user de représailles contre les païens (*Invect.* II, n. 36 sq.).

1. AMM. MARCELL., XXV; — GRÉG. NAZ., *Invect.* II, n. 20; — ALLARD, t. I, p. 449.

2. « Ni la gloire, ni le génie ne peuvent justifier un prince d'avoir tenté d'arrêter le monde, un philosophe d'avoir été persécuteur et intolérant ». Jules SIMON, *Hist. de l'école d'Alexandrie*, t. II, p. 320.

3. « Superstitiosus magis quam sacrorum legitimus observator, innumeras sine parcimonia pecudes mactans, ut æstimaretur, si revertisset de Parthis, boves jam defecturos ». AMMIEN MARCELLIN, XXV.

4. DE BROGLIE, t. IV, p. 409; — *Cf. GRÉG. NAZ., *Invect.* II, n. 22.

autres : la dissimulation et l'hypocrisie. Julien, soumis dès le premier âge à une surveillance active et tracassière, prit de bonne heure l'habitude du mensonge, l'habitude de ne voir dans la parole et dans tous les actes extérieurs de la vie que des moyens de déguiser sa pensée [1]. Voilà bien des ombres dans le tableau.

§ 56. — APRÈS JULIEN JUSQU'A LA MORT DE THÉODOSE (363-395)

1. Julien mort, les soldats jetèrent la pourpre sur les épaules de **Jovien** (363-364), officier d'un rang inférieur, très populaire et chrétien orthodoxe. Le nouvel empereur fit avec les Perses une paix humiliante [2], mais que les fautes de son prédécesseur rendaient nécessaire; après quoi il rentra, suivi des débris de son armée, sur le territoire romain. Arrivé à Antioche, il écrivit à saint Athanase pour savoir de lui la vraie doctrine sur Jésus-Christ, et la politique à suivre dans les questions religieuses. Athanase répondit [3]; puis, mandé par le prince, se rendit à Antioche. Après l'entrevue, Jovien manifesta sa volonté : il faisait revivre à l'égard de l'Église le régime de faveur tel qu'il avait été, ou à peu près [4], sous Constantin; et accordait à tous les cultes dissidents, y compris les cultes païens, une large tolérance, à l'exception

1. *De Broglie, t. IV, p. 407, 93, etc.; — Allard, t. I, p. 374-75.
2. *De Broglie, t. IV, p. 425. — Grég. Naz., *Invect.* II, n. 15 : « Les Perses, il est vrai, lui avaient imposé des conditions honteuses, un traité indigne de la grandeur et de la puissance du nom romain; mais prétendre en faire peser sur lui toute la responsabilité, en mettant son prédécesseur hors de cause, ce serait, selon moi, montrer autant d'injustice que peu de discernement dans l'appréciation de ces événements déplorables. S'il se trouve de l'ivraie mêlée dans un champ avec le bon grain, on ne s'en prend point aux moissonneurs, mais à ceux qui l'ont semée. L'incendiaire n'est point celui qui ne peut éteindre un incendie, mais celui qui l'a allumé. »
3. Théod., IV, 3. — * Cf. de Broglie, t. IV, p. 469.
4. * De Broglie, t. IV, p. 474.

toutefois des pratiques de la magie. Il mourut (364), en marche sur Constantinople, étouffé dans son lit par des vapeurs de charbon[1].

II. **Valentinien** (364-375) lui succéda. Contraint par les soldats de se donner un collègue, il fit choix de son frère **Valens** (364-378), à qui il céda l'Orient, ne se réservant à lui-même que le gouvernement de l'Occident. Les deux augustes étaient chrétiens.

1) Justement inconnu la veille de son élévation au trône, Valens n'avait ni expérience des affaires ni intelligence; jamais il n'avait exercé une fonction publique soit civile, soit militaire. — Sa politique religieuse fut mauvaise. Il donna toute sa confiance à Eudoxe, évêque arien de Constantinople, et persécuta cruellement les catholiques. Il fit mourir, en une fois, quatre-vingts ecclésiastiques de sa capitale, coupables de lui avoir demandé respectueusement, après la mort d'Eudoxe, la nomination d'un évêque catholique[2]. — Par contre, les païens jouirent, sous son autorité, d'une liberté à peu près complète. De toutes les lois autrefois édictées contre eux, une seule fut renouvelée, celle qui interdisait les sacrifices secrets et les pratiques de divination ou de magie. Les devins et tous ceux qui pouvaient passer pour tels furent l'objet de poursuites rigoureuses. C'est que leur crime était grand aux yeux de l'empereur : quelques-uns s'étaient permis de chercher à connaître, par les moyens de leur art, le nom de son futur successeur[3]. — Valens périt (378) à la bataille d'Andrinople, brûlé par les Goths vainqueurs dans la cabane d'un paysan[4].

1. *Réflexion de saint AUGUSTIN sur cette mort (*De Civitate Dei*, V, 25). — Cf. DE BROGLIE, t. IV, p. 490.
2. *DE BROGLIE, t. V, p. 93-94, 301-306. — Plaintes indignées de GRÉG. NAZ., *Orat.* XXXIII, *P. G.*, XXXVI, 214.
3. *BEUGNOT, *Hist. du pag. en Occid.*, t. I, p. 249; — DE BROGLIE, t. V, p. 307-311.
4. *DE BROGLIE, t. V, p. 340.

2) Valentinien, quoique toujours demeuré fidèle à la foi catholique, pour laquelle autrefois il avait même, ainsi que Jovien, encouru la disgrâce de Julien l'Apostat [1], affecta généralement une sorte de neutralité entre les divers cultes [2]. L'Église catholique, avec son influence tous les jours grandissante, excitait, paraît-il, sa jalousie; il ne la persécuta pas, sa conscience le lui défendait; mais il ne lui accorda pas un régime de faveur et d'exception. Plus d'une fois cependant il se départit en sens divers, — tant la neutralité est difficile, — de la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Il ne fut pas neutre, quand, dans une affaire d'ordre tout spirituel, il prit parti pour Auxence, évêque arien de Milan, contre saint Hilaire de Poitiers [3], ou quand il défendit aux clercs et aux moines de recevoir aucune libéralité des veuves et des jeunes personnes encore en tutelle [4]. Il ne le fut pas davantage, et cette fois avec raison, quand il ordonna que toutes les causes de religion seraient à l'avenir soumises au jugement de l'évêque de Rome, même celles où d'autres évêques se trouveraient engagés [5]. A l'égard des païens, que le premier, semble-t-il, il appela de ce nom [6], même remarque à faire : comme Valens en Orient, il leur interdit les sacrifices secrets et la magie; mais, d'autre part, il accorda à leurs pontifes des privilèges qu'il refusait aux clercs, voire d'extraordinaires faveurs [7].

1. *Beugnot, t. I, p. 231; — De Broglie, t. IV, p. 169.
2. Amm. Marcell., XXX, 9 : « Inter religionum diversitates medius stetit ».
3. V. § 77, I.
4. Baronius n'est pas éloigné de croire (an. 370) que la loi relative aux héritages avait été portée du consentement du pape Damase. — * Saint Jérôme dit de cette loi : « Nec de lege conqueror, sed doleo cur meruimus hanc legem ». *Ep. à Népotien*, n. 11. — Cf. Thomassin, *Discipline*, p. III, l. I, ch. xviii, § 1 sq.
5. *De Broglie, t. V, p. 43.
6. *Pagani*, *villageois* (édit de 368), ainsi appelés, parce que l'idolâtrie demeurait encore vivante dans les campagnes, alors qu'elle avait presque disparu des villes.
7. *Beugnot, *Pag. en Occident*, t. I, p. 234-6.

3) Malgré ce libéralisme relatif dans les questions religieuses, les nouvelles dispositions législatives décèlent souvent une inspiration chrétienne : telles les lois assurant la protection des accusés et des pauvres; établissant dans les grandes villes des médecins salariés par l'État pour soigner gratuitement les pauvres malades [1]; donnant aux magistrats de Rome plein pouvoir pour châtier et au besoin renvoyer les étudiants de mœurs déshonnêtes [2]; permettant aux villes de convoquer séparément des assemblées périodiques pour examiner les réclamations à adresser au souverain, ou les autorisant à se donner un *défenseur de la cité* pour s'opposer aux injustes exigences du fisc et même de la curie [3]. Cette dernière institution, sorte de tribunat, fut une des plus durables et des plus bienfaisantes. Valentinien statua que le défenseur serait élu par les principaux citoyens ; ceux-ci ne tardèrent pas à s'en rapporter au choix de leur évêque; et peu à peu prévalut l'opinion que les évêques étaient, en dehors d'ailleurs de toute reconnaissance officielle [4], les défenseurs nés de leurs villes.

4) Valentinien mourut (375) d'apoplexie, à la suite d'un accès de colère contre une députation de Quades avec qui il était en guerre, « Barbares méprisés et insolents », qui s'étaient permis, du côté du Danube, de passer sur le territoire romain [5]. Il n'avait guère plus de culture intellectuelle que son frère Valens; mais des talents naturels suppléaient en lui le défaut d'instruction. Il fut bon administrateur et vaillant capitaine, ami de l'ordre et brave dans les combats [6].

1. *De Broglie, t. V, p. 49.
2. *De Broglie, t. V, p. 29; — Rohrbacher, l. XXXV.
3. *De Broglie, t. V, p. 50.
4. *Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 12; — Chénon, *Études historiques sur le Defensor civitatis*, dans *Nouv. Revue hist. de droit français et étranger,* 1889, p. 551 sq.
5. *De Broglie, t. V, p. 282.
6. *De Broglie, t. V, p. 8; cf. p. 242 sq.

III. — 1) Il laissait deux fils : **Gratien** (375-383, 17 ans), dont la mère avait été répudiée, et Valentinien II (4 ans), que lui avait donné sa seconde femme Justine. L'aîné, auguste depuis déjà quelque temps, recueillit de fait tout l'héritage paternel; mais il fut contraint de s'associer, au moins de nom, son tout jeune frère [1].

Jamais prince n'était encore monté sur le trône avec des dispositions aussi parfaitement chrétiennes. Tout dévoué à saint Ambroise dont il aimait à suivre les conseils, le nouvel empereur fut irréprochable dans sa politique religieuse. Il commença par refuser le titre et le costume de grand pontife, ce que nul de ses prédécesseurs n'avait osé [2]. Maître de tout l'Empire par la mort (378) de Valens, il rappela de l'exil tous les évêques orthodoxes, et leur laissa la liberté la plus large pour l'exercice de leur autorité spirituelle; il tolérait d'ailleurs tous les hérétiques, à l'exception des manichéens, des donatistes, des eunoméens et des disciples de Photin [3]. Après cet acte réparateur, il se déchargea du gouvernement de l'Orient sur le duc espagnol Théodose. L'Occident suffisait à son ambition comme à sa capacité. — Alors se déroula toute une série de mesures contre le paganisme : Gratien fit ôter de la salle du sénat de Rome la statue [4] et l'autel de la Victoire, autrefois enlevés par Constance, mais remis en place par Julien; il dépouilla le culte idolâtrique de ses biens-fonds; retira aux vestales toute subvention de l'État

1. * De Broglie, t. V, p. 283.
2. * De Broglie, t. V, p. 294 sq. — Après le refus de Gratien, Symmaque fut revêtu de la dignité de grand pontife, d'après Lebeau (*H. du B.-Emp.*, t. IV, p. 290); personne n'en fut revêtu, selon Beugnot (*H. du pag. en Occid.*, t. I, p. 459). — Gratien a été probablement le premier empereur dont le sénat romain n'ait pas officiellement proclamé la divinité (Boissier, *La Rel. rom.*, t. I, p. 205, éd. in-8).
3. * De Broglie, t. V, p. 351.
4. Baudrillart, *Les divinités de la Victoire en Grèce et en Italie*, 96 pp., 1894; — * Boissier, *Fin du Pagan.*, t. II, p. 302.

et tout privilège[1]... Sa mort tragique et prématurée ne lui permit pas de faire pour l'Église et la civilisation tout ce qu'il aurait voulu : il périt massacré à Lyon (383) par les partisans de Maxime, officier en révolte dans la Bretagne. Sa dernière parole fut un appel désespéré au secours et à l'amitié de l'évêque de Milan : « Ambroise, Ambroise, où êtes-vous[2] ? »

2) **Maxime** (383-388), usant d'abord de modération, — c'était son intérêt, — laissa à Valentinien II l'Italie, l'Afrique et les provinces situées sur le Danube; garda seulement pour lui l'Espagne, sa patrie, la Bretagne qui l'avait élevé au pouvoir, et la Gaule où il fit de Trèves sa capitale. Théodose accepta le fait accompli. Mais la paix entre les trois empereurs ne fut pas de longue durée. L'usurpateur, qui n'avait pas renoncé à l'espoir d'étendre sa domination sur tout l'Occident, cherchait des occasions de rupture. Apprenant que Justine, à Milan, soutenait les ariens contre Ambroise, il écrivit à son jeune collègue une lettre de protestation pour faire montre de zèle catholique : « Comment osez-vous, lui disait-il, braver Dieu lui-même et la primauté romaine qui s'étend aux choses de la religion aussi bien qu'à celles de l'Église ?... Si j'étais votre ennemi, au lieu de vous avertir d'une telle faute, quel parti n'en pourrais-je pas tirer[3] ? »

En même temps il poursuivit avec la dernière rigueur les manichéens d'Espagne, recrutés dans ce pays par un certain Marc, venu (vers 330) d'Égypte ; ils avaient nom **Priscillianistes**[4], du nom de leur chef, Priscillien, laïc

1. *Sur les privilèges des Vestales : Lazare, *Étude sur les Vestales*, ch. IX, *in fine ;* cf. ch. XIII.
2. Ambr., *De obitu Valentiniani ;* — *De Broglie, t. VI, p. 47 sq.
3. *De Broglie, t. VI, p. 192 sq.
4. Priscilliani, *Opp.*, éd. Schepss, dans le *Corp. Script. lat.* de Vienne, t. XVIII (1885). — — Sulp. Sev., *Hist. sacr.*, II, 46-51 ; — Oros., *Common. de errore Priscill.*, ap. Aug. *Opp.*, t. VIII ; — Leon. *Ep.* 15 *ad Turibium Asturicensem.* — — Cacciari, *De Prisc. hæresi et hist.* (Rome, 1751), ap. *P. L.*, t. LV, col. 991 sq. ; — Puech, dans *Journal*

riche et cultivé, fait plus tard évêque d'Avila. Cette secte, déjà anathématisée par un concile de Saragosse (380)[1], en attendant sa condamnation par deux autres conciles espagnols de 447 et par celui de Brague (563), avait vainement cherché à obtenir du pape Damase une réhabilitation. Maxime, enchérissant sur la juste sévérité des sentences ecclésiastiques, fit mettre à mort (385) Priscillien et plusieurs des siens[2], comme coupables de maléfices il est vrai[3], conformément aux lois de l'Empire, et non comme hérétiques. Mais cette rigueur, qu'il croyait devoir le servir auprès des catholiques, produisit un effet tout contraire. Les membres les plus considérables de l'épiscopat s'élevèrent[4] hautement contre cette effusion du sang des hérétiques, et séparèrent de leur communion quelques prélats espagnols coupables de l'avoir provoquée. Maxime n'en crut pas moins le moment venu de reculer les frontières de son empire. Il passa les Alpes (387), parut en Italie à la tête d'une armée, et Valentinien effrayé s'enfuit avec sa mère Justine jusqu'à Thessaloni-

des Savants, 1891; — Lavertujon, *La Chronique de Sulpice-Sévère*, t. II, 1899, p. 548 sq.

La secte gagna toute la province de Galice, avec ses évêques, et dura environ deux siècles. — La découverte (1885) de onze *traités* de Priscillien a jeté quelque incertitude sur les vraies doctrines de cet hérésiarque; mais il paraît bien que ses disciples étaient gnostiques, surtout manichéens : pas de Trinité; corps de Jésus-Christ simplement apparent; condamnation du mariage, de la viande comme aliment; négation de la création du monde et de la résurrection; âme humaine, parcelle de la divinité; Dieu de l'Ancien Testament, distinct du Dieu du Nouveau; pratiques d'astrologie; usage de livres apocryphes.

1. L'authenticité d'un concile de Bordeaux qui se serait tenu (384) contre ces hérétiques, est contestée. — Sur les agissements des Priscillianistes à Bordeaux, v. Moniquet, S. J., *Vie de saint Delphin*, ch. IV; cf. ch. VI, p. 88.

2. * De Broglie, t. VI, p. 206.

3. Sulp. Sever.

4. Entre autres : saint Damase et saint Sirice, papes, saint Ambroise, surtout saint Martin qui réussit à sauver la vie de deux condamnés (De Broglie, t. VI, p. 207-214).

que. Théodose vint au-devant des malheureux fugitifs, les prit sous sa protection [1], et entra aussitôt en campagne [2]. La défaite et la mort (388) de l'injuste agresseur rendirent le fils de Justine maître de tout l'Occident [3].

3) **Valentinien II** (375-392) fut à l'égard d'Ambroise ce qu'avait été son frère Gratien : un fils dans la foi et un disciple en politique. Sous l'influence de l'illustre et saint évêque, il parut à peu près irréprochable tant dans sa vie privée [4] que dans sa vie publique. Sobre, chaste, austère même, ses mœurs rappelaient celles de Gratien et faisaient contraste avec celles des cours païennes d'autrefois. Il rejeta la requête de Symmaque, sénateur païen de Rome, qui demandait, au nom de ses coreligionnaires du sénat, le rétablissement de l'autel de la Victoire [5]. Si, un moment, il voulut livrer aux ariens, sans le pouvoir d'ailleurs, la principale église de Milan, ce fut à l'instigation de sa mère, arienne et secrètement hostile à Ambroise, dont elle jalousait l'autorité et subissait la protection [6]. Il mourut à vingt ans, étranglé à Vienne (Gaule) par les ordres d'Arbogaste, général en chef des armées. Plusieurs jours avant sa fin tragique, dont il se sentait menacé, il avait écrit à Ambroise lettre sur lettre, le pressant de venir le baptiser ; mais, hélas ! Ambroise n'arriva pas. — Théodose se remit en cam-

1. *De Broglie, t. VI, p. 226-228.

2. Après la chute de Maxime, Symmaque, un des saints du paganisme, rétracta le panégyrique qu'il avait fait de l'usurpateur, et versa des larmes de repentir. Rien de plus commun, chez les rhéteurs païens, que ce genre de bassesse (*Cf. Boissier, *Fin du pagan.*, t. II, p. 198-204).

3. Le 13 juin de l'année suivante (389), Théodose fit son entrée dans Rome, et y attira par persuasion au Christianisme nombre de personnes de famille sénatoriale, des Anicius, des Olybrius, des Bassus, des Gracchus, etc. (*Busé, *Saint Paulin de Nole* (trad. Daucoisne), p. 139).

4. *De Broglie, t. VI, p. 351.

5. *De Broglie, t. VI, p. 57-74. — Texte fr. du dicours de Symmaque dans Beugnot, *H. du pag.*, t. I, p. 417 sq.

6. *De Broglie, t. VI, p. 159 sq.

pagne pour punir le crime triomphant, surtout pour défendre les intérêts de l'Église, que semblait compromettre l'avènement de l'usurpateur. Arbogaste vaincu se donna la mort, et le rhéteur Eugène, qui avait reçu d'Arbogaste le vain titre d'empereur, eut la tête tranchée (394). Une fois encore, — ce fut la dernière, — l'Empire romain allait obéir à un seul maître, mais ce maître s'appelait Théodose le Grand.

IV. **Théodose le Grand** (379-395). — 1) Il vivait retiré avec sa femme et ses enfants dans ses terres d'Espagne, enveloppé dans le deuil où l'avait plongé la mort tragique de son père [1], lorsque Gratien lui offrit la dignité d'auguste et le gouvernement de l'Orient (379). Il refusa d'abord avec modestie, accepta ensuite avec simplicité et partit pour Constantinople. Chemin faisant, il tomba malade à Thessalonique. Saint Ascole, évêque de la ville, lui donna le baptême, et demeura quelque temps auprès de sa personne comme conseiller et ami. — Plusieurs lois, publiées dès lors par l'impérial néophyte, firent connaître à ses sujets quel serait l'esprit de son gouvernement. Une de ces lois ordonnait que tous les chrétiens vécussent « dans la foi enseignée par l'apôtre Pierre aux Romains et suivie par Damase et Pierre évêques de Rome et d'Alexandrie » [2]; une autre suspendait, durant le carême de chaque année, les procès criminels et tout châtiment corporel; une troisième punissait de mort les faux délateurs, même, dans trois cas déterminés, les délateurs véridiques; et cela, dit la loi, « pour bien manifester la haine que nous avons contre la délation en général [3] ». — Il arriva (380) à

1. Théodose, gouverneur d'Afrique, exécuté par ordre de Gratien sous l'inculpation calomnieuse de trahison (*De Broglie, t. V, p. 287, 354).
2. *Cod. Theod.*, lib. XVI, tit. 1, *De fide cath.*, 1, 2. — *De Broglie, t. V, p. 365. — Symmaque, préfet de Rome en 384, appelle le pape Damase, dans une lettre aux « divins empereurs », *chef de la religion des chrétiens* (Beugnot, *H. du pag.*, t. I, p. 463).
3. De Broglie, t. V, p. 366.

Constantinople qu'il trouva profondément agitée par les dissensions religieuses [1]. Les catholiques y étaient le petit nombre et n'avaient pas de pasteur. Il y avait cependant parmi eux plusieurs évêques, dont deux, Grégoire de Nazianze et Maxime, fixaient particulièrement l'attention, quoique à des titres bien différents. Le premier, tout récemment, avait été tiré malgré lui de sa retraite de Séleucie par une députation de catholiques de Constantinople désireux de le mettre à la tête de leur Église; le second, autrefois philosophe de la secte des cyniques, dont il portait encore l'habit et avait toujours gardé les mœurs sous les dehors d'une piété hypocrite [2], intriguait pour obtenir une dignité que refusait l'humilité de Grégoire. Qu'allait décider l'empereur à leur sujet? Saint Damase, qu'il fit consulter par saint Ascole, se prononça contre Maxime et ordonna la convocation d'un concile pour procéder à une élection régulière. Avant la convocation du concile demandé (381), l'opinion devenant de plus en plus favorable à Grégoire, Théodose décida que ce dernier aurait la charge pastorale de l'Église de Constantinople [3]. Grégoire se résigna, mais à la condition expresse que son élection serait ratifiée par le concile.

2) C'était bien débuter pour un empereur chrétien. La suite répondit à ces heureux commencements. Des lois furent publiées qui affaiblirent l'action du paganisme et de l'hérésie, et favorisèrent tout ensemble la libre expansion du catholicisme et les progrès de la civilisation :

Interdiction (381) de tous les sacrifices comme plus ou moins entachés de divination, pratique déjà proscrite sous les règnes précédents; défense (391-392) d'entrer dans les temples, de rendre en aucun lieu du monde des hommages extérieurs aux fausses divinités [4]... Ces lois ne soule-

1. *De Broglie, V, p. 371 sq.
2. *De Broglie, t. V, p. 396 sq.
3. *De Broglie, t. V, p. 408 sq.
4. *Cod. Theod.*, XVI, 10, 12. — *De Broglie, t. VI, p. 95-97, 328, 341.

vèrent pas généralement, du côté des païens découragés, une vive résistance. On n'en poursuivit d'ailleurs l'exécution qu'en Orient [1], et toujours avec ménagement. — Leur inobservance avait pour sanction la destruction des temples. De ce chef furent rasés nombre de sanctuaires, tous ceux notamment d'Alexandrie [2]. — A la fin du règne de Théodose, le paganisme pouvait être considéré comme mort dans les villes, même à Rome où la minorité païenne [3] du sénat s'émiettait de jour en jour.

Défense (381) aux ariens de se réunir dans les villes [4]; puis (383) à tous les hérétiques de se réunir en aucun lieu, de se faire ordonner prêtres ou évêques, de propager leurs doctrines impies [5] : tout cela sous des peines assez graves. En 391, le législateur renouvela, pendant son séjour à Milan, la loi contre les rassemblements des hérétiques; mais il ne paraît pas en avoir pressé l'exécution, du moins en Occident [6]. — Des peines particulièrement graves frappèrent les apostats : ils furent déclarés (383) inhabiles à donner ou à recevoir par testament, — loi renouvelée de Gratien, — dépouillés de toute dignité et privés du droit de témoigner en justice (391) [7].

Enfin des lois d'ordre civil, toutes plus ou moins empreintes d'esprit chrétien, complétèrent la législation de Théodose : Interdiction, les dimanches, des exécutions et des spectacles; amnistie, les jours des principales fêtes

1. *Beugnot, *H. du pag.*, l. VIII, p. 394.

2. *De Broglie, t. VI, p. 289 sq. — Les chrétiens ont été faussement accusés d'avoir, à cette occasion, brûlé la bibliothèque d'Alexandrie (Gorini, *Défense de l'Église*, t. I, p. 64 sq.).

3. Saint Ambroise, dans son discours contre Symmaque, lors de l'affaire de l'autel de la Victoire, dit que les chrétiens sont en très grande majorité au sénat de Rome. — Cf. Boissier, *Fin du pag.*, t. II, p. 314-317, 169; — Lécrivain, *Le sénat romain depuis Dioclétien;* — Prudence, *Contra Symmachum*, ap. Hergenroether, t. I, p. 605.

4. *Cod. Theod.*, I, 6, *De hæret.*

5. *De Broglie, t. VI, p. 91-93.

6. *De Broglie, t. VI, p. 329.

7. *De Broglie, t. VI, p. 95, 328.

chrétiennes, pour les criminels, excepté pour les incestueux, les homicides, les adultères, les sacrilèges, les empoisonneurs et les criminels de lèse-majesté; — droit d'asile reconnu aux églises et retiré en partie aux statues et images impériales ; — liberté rendue aux enfants que leurs pères pressés par la misère auraient laissé réduire en esclavage; — droit au plus humble particulier, victime d'un attentat de la part des grands et des soldats, de se faire justice à lui-même par la voie des armes, même sans attendre l'intervention du juge [1] ; — défense aux magistrats de punir les offenses dirigées contre l'empereur avant que celui-ci ait jugé s'il y a lieu de poursuivre [2]; — lois sévères, trop sévères, pour réprimer les vices de la chair et empêcher les mariages entre parents, par exemple : interdiction des mariages entre cousins germains, entre beaux-frères et belles-sœurs, entre oncles et nièces, et cela sous peine de mort par le feu ou autres peines analogues. « La chasteté était pour ces Romains de l'empire comme une terre nouvellement découverte, dont, après avoir longtemps ignoré l'existence, ils ne savaient pas encore fixer les limites [3] »

3) Théodose mourut [4] à Milan (395), âgé de cinquante ans, dont seize passés sur le trône. Doué de facultés heureuses mais moyennes, son principal mérite fut dans une parfaite droiture de vues jointe à une grande fermeté de caractère. Chrétien sincère, pieux même, et non moins bon patriote, il se consacra tout entier à la défense de

1. De Broglie, t. VI, p. 326. — Cette loi, indice d'une législation pénale encore fort imparfaite, suppose que les attentats des grands et des soldats contre le petit peuple étaient assez fréquents, et qu'il était bien difficile à celui-ci de se faire rendre justice par voie ordinaire.

2. *De Broglie, t. VI, p. 391.

3. De Broglie, t. VI, p. 117.

4. Il dit à ses deux fils avant de rendre l'âme : « Vous devez vous distinguer de vos sujets plus par la sagesse et la vertu que par l'autorité... On ne mérite pas de commander aux hommes si l'on n'a pas appris à obéir à Dieu ». Ambr., *In fun. Theod.*

l'Église et de l'État, et pendant tout son règne il poursuivit cette double tâche avec un courage toujours égal et toujours désintéressé, sans jamais céder à un sentiment réfléchi d'une passion coupable[1]. — Ses vertus eurent dès ici-bas un commencement de récompense. Il fut heureux dans sa famille, surtout tant que vécut sa première femme, la vertueuse Flaccille[2]; heureux contre les ennemis de l'Église, dont il réprima les pernicieuses erreurs sans outre-passer ses droits; heureux enfin à la guerre, soit contre les ennemis du dehors, éternels enne-de l'Empire, soit contre ceux du dedans qui disputaient la couronne à la jeunesse de Valentinien II.

L'histoire, cependant, rapprochant dans un commun souvenir deux séditions[3] mémorables, celle d'Antioche et celle de Thessalonique, constate à regret que s'il usa dans l'une d'une louable indulgence, il s'oublia étrangement dans la répression de l'autre. — Les habitants d'Antioche avaient, à l'occasion d'un nouvel impôt, traîné dans la rue et brisé les statues de la famille impériale (387). Le crime était grand ; les coupables et tous les habitants de la ville s'attendaient à une mort prochaine. Théodose donna d'abord, en effet, des ordres sévères ; mais bientôt, fléchi par l'évêque Flavien député à Constantinople, et par les solitaires descendus à Antioche des montagnes voisines, il consentit à faire grâce : ses ordres, qui avaient dejà reçu un commencement d'exécution, furent retirés[4]. — La cause de la sédition de Thessalonique (390) était des plus futiles : un cocher très habile avait été incarcéré pour de justes raisons. La foule, accoutumée à l'applaudir dans les courses de chars, s'irrita de ne pouvoir obtenir sa délivrance. De là une émeute, dans laquelle périrent quatre gouverneurs et plusieurs magistrats de la ville. Le

1. *De Broglie, t. VI, p. 425.
2. *De Broglie, t. VI, p. 118-125.
3. *De Broglie, t. VI, p. 302-320.
4. *De Broglie, t. VI, p. 128-158.

châtiment ne se fit pas attendre, et il fut terrible. Par ordre émané de Milan, résidence de l'empereur, un affreux guet-apens fut tendu aux habitants de la ville coupable. On les réunit dans le cirque comme pour des jeux ordinaires; puis, tout à coup, au milieu de la sécurité générale, des soldats armés pénétrèrent à l'intérieur et massacrèrent sans distinction tout ce qui leur tomba sous la main : hommes, femmes et enfants. Au bout de trois heures, sept mille cadavres gisaient sur le sol. Théodose avait cru accomplir un acte de justice en ordonnant ce massacre ; il avait été cruel sans le savoir. Lorsqu'il se présenta, selon son habitude, à l'église pour prendre part aux saints offices, Ambroise l'arrêta à la porte et lui interdit l'entrée du lieu saint jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence [1]. L'empereur, humilié, mais soumis, se retira tout en larmes. Huit mois après il se représentait. Ambroise, qui était toujours là, demanda comme condition du pardon une loi, « portant qu'aucune sentence entraînant la confiscation ou la mort ne serait publiée que trente jours après avoir été rendue » ; il pensait avec raison que cet intervalle permettrait à la colère de mourir et à la pitié de naître. Séance tenante, l'empereur rédigea et signa cette loi, et put ainsi entrer dans le temple, où il se tint longtemps à genoux, s'arrachant les cheveux et fondant en larmes. Heureux les princes qui réparent ainsi leurs fautes !

§ 57. — APRÈS THÉODOSE JUSQU'A LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN (395-476)

Division définitive de l'Empire, Arcadius, Honorius; — Destruction du paganisme; invasion des Barbares.

I. — 1) Théodose, avant de mourir, avait divisé l'Empire entre ses deux jeunes fils, Arcadius et Honorius. Con-

1. V. § 77, II.

formément à ces dispositions, le premier régna en Orient (395-408), avec Rufin pour principal ministre, le second en Occident (385-423), sous la tutelle du général Stilicon [1]. — La division du monde romain, cette fois, est définitive; la mort de Théodose a rompu pour toujours le lien qui rattachait toutes les provinces à un pouvoir central; les deux Empires, latin et grec, demeureront distincts jusqu'à ce qu'ils succombent (476 et 1453) sous les coups de la barbarie. — Désormais aussi, la décadence du nom romain accélérera sa marche : la plupart des empereurs, faibles ou incapables, se laisseront dominer par leurs favoris, choisis quelquefois parmi les eunuques du palais; les Barbares immigrés, reçus dans les armées comme auxiliaires et n'étant plus retenus par une autorité forte, s'uniront aux Barbares du dehors pour livrer à l'Empire un assaut victorieux...

2) **Arcadius** (395-408), caractère faible, fut dominé pendant tout son règne par ses ministres : Rufin, Gascon d'origine [2]; l'eunuque Eutrope [3], autrefois esclave; Gaïnas, général goth; et par l'impératrice Eudoxie, qui lui arracha deux édits d'exil contre saint Jean Chrysostome. Il mourut à l'âge de trente et un ans, laissant quatre enfants : un garçon, qui lui succéda sous le nom de **Théodose II** (408-450), et trois filles, parmi lesquelles **sainte Pulchérie,** âgée de neuf ans seulement et l'aînée de toute la famille. — La cour de Constantinople prit un aspect en quelque sorte monacal sous le long règne de Théodose II. Le jeune souverain et ses trois sœurs, rivalisant de piété, donnèrent l'exemple des plus belles vertus. Ces religieuses dispositions étaient entretenues par Pulchérie qui avait sur son frère un ascendant presque irrésistible, ascendant qui ne profita pas moins à l'Empire qu'à la religion, selon la juste

1. * De Broglie, t. VI, p. 409.
2. Rufin était né à Elusa, auj. Eauze, ch.-l. de canton (Gers).
3. * Sur Eutrope, v. Martin, *Saint Jean Chysostome,* t. II, p. 134-136.

remarque du protestant Gibbon[1]. Théodose était faible de caractère, inappliqué, peu fait pour le gouvernement. Doué d'ailleurs de qualités intellectuelles et morales, assez versé dans la littérature et les arts, et surtout sincèrement pieux, il eût été un des meilleurs sujets de l'Empire, il ne fut qu'un médiocre souverain. Pulchérie n'avait pas moins d'intelligence, et son caractère était plus viril. Son frère mort (450), elle songea à se marier pour mieux servir l'État; son choix tomba sur le sexagénaire **Marcien** (450-457), homme d'une foi et d'une vertu éprouvées, général et sénateur. Mais, comme très jeune encore elle avait fait vœu de virginité, ce qu'avaient fait aussi ses deux sœurs, elle mit pour condition à son mariage qu'il lui serait permis d'observer son vœu. Trois ans après elle mourait, emportant des regrets unanimes. La dynastie théodosienne perdait en elle son dernier représentant sur le trône d'Orient.

3) **Honorius** (395-423), en Occident, avait les qualités d'un homme privé, non celles d'un homme d'Etat. Il ne réussit à contenir pendant quelque temps les Barbares, que grâce à l'habileté du général Stilicon. A la mort de ce dernier, exécuté pour cause de conspiration, l'Empire se trouva livré sans défense à l'ennemi du dehors. — **Valentinien III** (425-455), neveu d'Honorius, incapable lui aussi, et, de plus, efféminé, fut tout à la fois mauvais empereur et mauvais citoyen; il mourut assassiné. Avec lui s'éteignit sans gloire en Occident la dynastie du grand Théodose. Combien plus noblement elle s'était éteinte six ans auparavant à Constantinople! — Après Valentinien III, l'Empire latin agonisant eut encore neuf augustes (455-476), dont cinq élevés ou renversés par Ricimer, général goth de l'armée romaine. Le dernier dans l'ordre des temps, à qui l'histoire a donné par dérision le surnom d'**Augustule**, s'appelait Romulus Au-

1. *Hist. de la décad. de l'emp. rom.*, t. VI, c. XXXII.

guste. Quel contraste! Les noms du fondateur de Rome et du fondateur de l'Empire, réunis dans le dernier des empereurs, dans ce fantôme de souverain qu'Odoacre, roi des Hérules, envoya (476) mourir en Campanie.

Deux événements d'une haute portée résument la période (395-476) qui nous occupe : a) Destruction du paganisme, tant en Orient qu'en Occident; b) Invasion des Barbares en Occident.

II. **Destruction du paganisme**[1]. — 1) La décadence du paganisme[2] suivait son cours. Battu en brèche par la force expansive de l'Évangile et par la puissance des lois, le culte des idoles perdait chaque jour du terrain. Arcadius ordonna (399) la destruction des derniers temples, si toutefois il s'en trouvait encore dans les campagnes[3]; Théodose II voulut qu'on en arrachât jusqu'à la dernière pierre, et qu'on élevât à la même place la croix rédemptrice; enfin le Code Théodosien (recueil des lois de l'Empire depuis Constantin, publié en 438) interdit les sacrifices sous peine de mort, moins, il est vrai, pour les faire cesser que pour en constater officiellement la cessation. Dès le milieu du ve siècle, le culte idolâtrique avait disparu de l'Empire romain d'Orient; un texte du code Théodosien[4] porte même qu'il n'y existait plus en 423.

2) Sa disparition en Occident ne fut pas aussi rapide.

1. *Code Théodos.*, XVI, tit. 10. — — BEUGNOT, *Hist. de la destruction du paganisme en Occident* (2 vol., Paris, 1835); — ‡ Chastel, *Hist. de la destruct. du pag. dans l'emp. d'Orient* (Paris, 1850); — G. BOISSIER, *La fin du paganisme* (2 in-8, 1891); — E. VON LASSAULX, *Untergang des Hellenismus* (Munich, 1854).

2. Forces du paganisme au IVe siècle : DE BROGLIE, t. III, ch. II; — *Q. H.*, juillet 1881, oct. 1892 et 1894. — Julius Firmicus MATERNUS, auteur du *De errore profanarum religionum* au IVe siècle, fait bien connaître l'état du paganisme de son temps (*P. L.*, t. XII).

3. « Si qua in agris templa sint, sine turba ac tumultu diruantur ». *Cod. Theodos.*, XVI. — « Paganos qui supersunt, quanquam jam nullos esse credamus... » Édit de Théodose II, an. 423.

4. XVI, 10, 22.

Jusqu'à la fin du IVe siècle il avait peu souffert des lois impériales : Gratien ne régna pas longtemps ; Théodose, qui séjournait ordinairement à Constantinople, ne pressait pas beaucoup l'exécution de ses lois[1] dans les contrées éloignées. Honorius est le premier empereur qui ait porté de très rudes coups au paganisme occidental, juste au moment où les païens reprenaient courage. Ils s'imaginaient, sur la foi d'un oracle, que saint Pierre n'avait accrédité le Christianisme que par des procédés magiques, et que le règne de l'Évangile prendrait fin après 365 ans, vers l'an 398. Leur illusion ne dura pas longtemps : Honorius donna ordre à Stilicon de brûler les livres Sibyllins[2], conservés au Capitole comme le palladium du vieux culte, et publia successivement cinq lois, dont trois pour l'Afrique spécialement, contrée adonnée plus que d'autres à l'idolâtrie[3]. Ces lois ordonnaient la cessation de tout sacrifice, la fermeture des temples, la destruction des idoles, l'appropriation des temples à des usages d'utilité publique ou leur transformation en églises. — Carthage possédait alors une statue célèbre entre toutes, la statue de **Céleste**. Cette idole était autorisée par les lois romaines à recevoir des héritages ; des présents lui arrivaient de toutes les parties du monde. Elle trônait dans un vaste et magnifique temple, autour duquel s'élevaient des sanctuaires dédiés à tous les dieux de l'Afrique comme à des serviteurs de la déesse. Tous ces sanctuaires, tous les temples de Carthage furent non seulement fermés, mais rasés (420) par ordre du tribun Ursus, qui prouva ainsi l'inanité d'un oracle prétendu de Céleste annonçant le prochain rétablissement du vieux culte dans ces édifices[4]. On ne voit pas que les païens de Carthage aient fait quelque résistance. Ceux de Suffète,

1. *Beugnot, t. I, p. 362, 384, 394, 395, 491-493.
2. *Freppel, *Pères apost.*, leçon XIVe.
3. *Beugnot, l. IX, ch. x, p. 155 sq.
4. *Rohrbacher, XXXVII.

dans la Byzacène, massacrèrent soixante chrétiens, honorés par l'Église (30 août) comme martyrs, qui avaient mis en pièces une statue d'Hercule; mais ce fait est exceptionnel[1]. En général les tenants du vieux culte, en Afrique comme ailleurs, n'essayèrent pas de s'opposer à l'exécution des lois. Malheureusement les 80.000 Vandales de Genséric arrivés (428) dans ce pays, anéantirent, partout où ils purent s'établir, le culte catholique au profit de l'arianisme.

3) Valentinien III suivit à l'égard du paganisme la politique d'Honorius. En 443, il promulgua dans ses États, après l'avoir fait accepter par le sénat, le code Théodosien, qui défendait les sacrifices sous peine de mort. Ces nouvelles rigueurs, il est vrai, demeurèrent le plus souvent lettre morte. Après comme avant, les païens, dans les campagnes au moins, continuèrent d'offrir des sacrifices sans être beaucoup inquiétés. Il ne paraît pas, notamment, que la peine de mort ait été jamais appliquée, soit sous les empereurs romains, soit plus tard sous Théodoric qui l'inscrivit lui aussi dans son code pénal[2]. — Plus puissante que la loi, l'Église continua d'attirer les âmes dans son sein par la douceur et la persuasion, usant même au besoin d'une extrême condescendance. Les païens aimaient leurs temples et leurs fêtes; l'Église adopta souvent ces temples pour son propre culte, et institua des fêtes qu'elle célébra aux jours des fêtes païennes[3]. Les païens adoraient des déesses; l'Église, surtout

1. Désordres à Calame : Aug., *Ep.* 91, n. 7; t. II, p. 237, éd. Dubois.
2. Beugnot, l. X, ch. ii, p. 220 sq.
3. *Beugnot, l. XII, ch. i, p. 265. — La fête de Noël ne fut pas fixée au 25 décembre pour détourner les fidèles des *saturnales* qui, commencées le 17 décembre, ne se prolongeaient pas au delà du 23. — Peut-être cette date fut-elle choisie pour faire concurrence aux Mithriates qui célébraient la fête du soleil en ce jour, — plus probablement cependant parce qu'on croyait que Jésus-Christ était né le 25 décembre. * Duchesne, *Orig. du culte chrét.,* p. 250 sq.; — Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 22.

après le concile d'Éphèse, proposa à leur vénération Marie mère de Dieu, et beaucoup cédèrent à l'attrait du culte de la Vierge[1]. Enfin les grandes invasions achevèrent la ruine du paganisme romain, qui, mort comme culte à la fin du ve siècle, ne subsistera quelque temps encore que dans les habitudes et les mœurs de chrétiens ignorants[2] ou vicieux[3].

III. Invasion des Barbares[4]. — 1) Les Barbares, destructeurs de l'Empire latin, étaient tous, à l'exception des Huns, originaires de la Germanie. — Deux siècles durant, à partir de la conquête des Gaules par César, ils avaient essayé vainement d'arrêter les aigles romaines, qui reculèrent les frontières de l'Empire jusques aux bouches du Rhin et aux monts Carpathes[5]. Marc-Aurèle mort, ils prirent à leur

1. *Beugnot, l. XII, p. 270-272; — Cf. Lagrange, *H. de saint Paulin de Nole*, p. 309 sq.
2. Aug., *De moribus Ecclesiæ catholicæ*, 36, 76 : « Nolite consectari turbas imperitorum qui in ipsa vera religione superstitiosi sunt... Novi multos esse sepulcrorum et picturarum adoratores. »
3. *Beugnot, l. XII, ch. ii et v.
Sur le culte de Mithra, qui fut le plus résistant, voir Franz Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, 2 in-4, Bruxelles, 1896 et 1899 (*R. H. E.*, juill. 1901, p. 563 sq.); — Id., *Les mystères de Mithra*, 2e éd., 1 vol. de xvii-189 pp., Bruxelles, 1902 (*Ét.*, 5 nov. 1902, p. 417; déjà trad. all. et angl.); — * Cf. Allard, *Julien l'Apost.*, t. I, l. I, ch. i.; — Dieterich, *Eine Mithrasliturgie erläutert*, in-12 (230 p.), Leipzig., 1903 (*R. H. E.*, avril 1904, p. 290).
4. Bibl. dans l'*Hist. générale* (t. I, c. ii), et l'*Hist. de France* (t. II, p. 43 et 67) de M. Lavisse. — Sur les invasions en Gaule, depuis César jusqu'au ve siècle : * Kurth, *Clovis*, t. I, l. I, p. 23-27, 67-69, etc.
Causes des invasions : faiblesse de l'Empire romain, excès de population et surabondance de vie chez les Barbares. D'après Fustel de Coulanges (* *Hist. des Inst. polit. de l'anc. France*, t. I, l. III, ch. iii), la cause principale aurait été dans des luttes intestines trois fois séculaires, qui ruinèrent, dit-il, chez les Germains, les anciennes institutions, les anciennes mœurs et inspirèrent le goût de la vie nomade.
Violence des irruptions : Hieron., *Ep. à Héliodore*, n. 33, 34; — * Ozanam, *Œuvres*, t. III, p. 377 sq.
5. * Ozanam, *Les Germains*, t. I, p. 290 sq.

tour l'offensive. Contenus d'abord par les césars du IIIe siècle et par les empereurs chrétiens du IVe, ils firent irruption générale sous les faibles successeurs du grand Théodose, brisèrent toutes les barrières, se répandirent comme un torrent dévastateur dans toute l'Europe occidentale. — Au moment des grandes invasions, alors qu'ils entrent dans le plein jour de l'histoire, ils se révèlent hommes ignorants et grossiers, bien dignes du nom de barbares que leur donnaient les Romains, conservant cependant, sous leurs dehors de barbarie, un fond de religion et de morale primitives[1] que les païens de l'Empire avaient perdu depuis déjà longtemps. Beaucoup, parmi eux, avaient embrassé le christianisme mutilé d'Arius[2]; les Francs demeuraient encore généralement attachés à leurs divinités, moins impures d'ailleurs que celles des Romains; seuls les Huns paraissaient n'avoir aucune religion. — Tels étaient ces hommes, qui, dociles instruments de la Providence, allaient châtier les chrétiens dégénérés, éprouver les fidèles serviteurs de Jésus-Christ, et faire expier à l'Empire païen et persécuteur les forfaits sans nombre que l'histoire a enregistrés[3]. Ils semblaient avoir eux-mêmes conscience de leur rôle : on dit qu'Alaric, roi des Visigoths, entendait une voix qui le poussait à saccager Rome ; Attila, roi des Huns, se nommait lui-même le fléau de Dieu[4]; et le roi des Vandales, Genséric, ordonnait à son pilote de *tourner sa barque vers ceux que le ciel voulait punir*.

1. TACITE, *De moribus Germanorum*, c. XIX : « Ergo septa pudicitia agunt, nullis spectaculorum inlecebris, nullis conviviorum irritationibus corruptæ... nemo illic vitia ridet, nec corrumpere et corrumpi sæculum vocatur... plusque ibi boni mores valent quam alibi bonæ leges ».

2. G. KURTH, *Origines de la civilisation moderne*, t. I, ch. VII (1888). — REVILLOUT, *De l'arianisme des peuples germains* (1859).

3. « Justus es, Domine, qui es et qui eras, sanctus qui hæc judicasti quia sanguinem sanctorum et prophetarum effuderunt ». Apocal., XVI, 5, 6.

4. Le *Flagellum Dei* n'a pas d'attestation antérieure au IXe ou VIIIe siècle (Am. THIERRY, *Hist. d'Attila*, t. II, p. 238).

2) Les Huns, peuple innombrable, partis du nord de la Chine, passèrent le Volga vers 376, rencontrèrent la puissante nation des **Goths**[1] qui s'étendait depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire, et la soumirent à leur domination. Ceux des vaincus qui ne purent se résigner à subir le joug, députèrent vers Valens, alors à Antioche, pour en obtenir l'autorisation de s'établir sur les terres de l'Empire au delà du Danube. A la tête des envoyés était Ulphilas[2] leur évêque, grand homme, que la religion et les lettres doivent saluer avec respect. Il avait converti, à lui seul, la moitié de ces barbares, et traduit[3] en leur langue, après avoir ajouté huit lettres aux seize dont se composait leur alphabet, toutes les Écritures, Ancien et Nouveau Testament; manquait seulement la traduction des livres des rois, dont la lecture aurait pu contribuer à entretenir l'humeur guerrière de la nation. Valens accorda la permission demandée (376), à certaines conditions, celle-ci entre autres : que les immigrants recevraient la formule arienne de Rimini. Ulphilas, circonvenu par les prélats de cour, accepta cette formule, qu'il crut, paraît-il[4], pouvoir concilier avec le dogme catholique. Les Goths[5], déjà massés sur la rive gauche du Danube où ils attendaient avec impatience le retour de l'ambassade, affolés par la peur de voir les Huns à leur poursuite, ne firent pas plus de difficultés que leur évêque; c'est ainsi qu'ils se trouvèrent engagés, presque sans le savoir, dans l'hérésie d'Arius.

1. Jornandès, *De origine actibusque Getarum* (éd. Mommsen, dans les *Monumenta de* Pertz : *Auctores antiq.*, t. V; *P. L.*, t. XLIX).
2. Socr., IV, 33; — Sozom., VI, 37; — Théod., IV, 37.
3. Édit. par Zahn (1805); — *P. L.*, t. XVIII.
4. Socr. et Soz., *loc. cit.; P. G.*, LXVII, 552, 1404; — Théod., IV, 33; *P. G.*, LXXXII, 1196; — Jornandès, *op. cit.*, c. XXV; *P. L.*, XLIX, 1269 sq. — — Cf. *A. SS.*, t. II Aprilis, Anvers, 1675, p. 87; — Vigouroux, *Manuel Biblique*, t. I, n. 151; — *Dict. th.* de Vacant, art. *Arianisme*, col. 1850; — * De Broglie, t. V, p. 321.
5. Les premières semences de la foi leur étaient venues probablement de leurs prisonniers de guerre. Socrate dit (II, 41) qu'un évêque des Goths, Théophile, prit part au concile de Nicée.

Ils débarquèrent[1] par centaines de mille sur le territoire romain, dans les plaines de Thrace. Bientôt révoltés, ils battirent l'armée impériale à la célèbre bataille d'Andrinople (378). Subjugués de nouveau par Théodose, ils reprirent les armes après la mort du grand empereur, et cette fois ils portèrent à l'Empire d'Occident des coups mortels : C'était au début du ve siècle, le Goth Alaric, comte de l'Empire, chef des troupes d'Illyrie, accepta le titre de roi que lui donnèrent les soldats de sa nation, fit à leur tête plusieurs expéditions en Italie[2], et en 410 entra vainqueur dans Rome qui demeura livrée au pillage pendant trois jours. Quatre ans auparavant, après la défaite des Goths[3] du païen Radagaise, anéantis avec leur chef dans l'Italie septentrionale (406) par le général Stilicon, l'Empire pouvait encore croire à son impérissable grandeur. Maintenant l'illusion n'était plus possible. Un grand cri de douleur et d'étonnement s'échappa dans le monde entier de toutes les poitrines romaines[4]. Rome devenue la proie des Barbares, Rome pillée, brûlée en partie, et ses plus nobles citoyens dépouillés de tout, obligés d'aller cacher leur honte et leur misère dans les provinces, jusques en Afrique et à Bethléem[5] ! On com-

1. * Cf. Am. THIERRY, *H. d'Attila*, t. I, p. 32. — On appela *Visigoths* (Goths occidentaux) les Goths qui passèrent le Danube; *Ostrogoths* (Goths orientaux) ceux qui demeurèrent sous la domination des Huns.

2. Il créa même un empereur en la personne du païen Attale, qu'il opposa pendant quelque temps à Honorius et dépouilla ensuite de son éphémère dignité. — * Cf. Am. THIERRY, *Trois ministres des fils de Théodose*, in-8, Paris, 1865; — * BUSÉ, *H. de saint Paulin de Nole* (Trad. Dancoisne), p. 482-490.

3. Les Goths de Radagaise, généralement païens comme leur chef, étaient 200.000 d'après OROSE (l. VII, ch. XXXVII), 400.000 suivant ZOZIME (V, 26).

4. * HIERON., *Ep. à Principia*, n. 9 et 10; — Cf. BEUGNOT, *Hist. du pag.*, l. IX, p. 108, 112 et 116; OZANAM, *Œuvres*, t. III, p. 383.

5. « Cecidit, cecidit, Babylon illa magna quæ a vino iræ fornicationis suæ potavit omnes gentes. » Apocal., XIV 8.

prend combien profonde dut être l'émotion des contemporains, élevés dans une sorte d'idolâtrie du nom romain, et dont plusieurs allaient jusqu'à regarder comme indissolublement unies les destinées de l'humanité et de la ville des césars[1]. Alaric cependant, qui était arien, puisa dans son demi-christianisme quelques sentiments d'humanité et de religion. Il voulut que les basiliques Saint-Pierre et Saint-Paul fussent des asiles inviolables, où ne seraient pas inquiétés ceux qui s'y réfugieraient, et sa volonté fut obéie. Informé que des vases sacrés d'un grand prix avaient été trouvés dans une maison particulière, confiés à la garde d'une vierge chrétienne, il ordonna de les porter avec respect dans l'église Saint-Pierre à laquelle ils appartenaient. On vit donc des Barbares, escortés d'autres Barbares, prendre ces vases sur leurs têtes, et se diriger processionnellement, en exécutant des hymnes sacrés, vers la basilique vaticane[2]. — Au bout de trois jours, le roi goth sortit spontanément de la ville avec tous les siens. Peu de temps après, il mourait[3] (410? 411?) dans un coin de la Calabre, âgé de trente-quatre ans seulement, laissant la couronne à son beau-frère, Ataulfe, qui alla (412) s'établir avec ses sujets et ses compatriotes dans la Gaule méridionale, depuis la Loire jusqu'au delà des Pyrénées.

3) Quand la tête et le cœur de l'Empire, Rome et l'Italie, étaient ainsi éprouvés, comment les provinces, Gaule,

1. Lactance, par exemple (dans Beugnot, l. IX, p. 107), saint Martin de Tours, saint Ambroise (*In Lucam*, cap. xxi, et dans l'éloge funèbre de son frère Satyre), saint Eucher, saint Léon pape et bien d'autres croyaient voir dans les malheurs du temps les signes précurseurs de la fin prochaine du monde. — Saint Augustin déclare qu'on ne peut savoir quand la fin viendra (*Ep.* 199, *Ad Hesychium*).

2. Oros., VII, 28 ; — Cf. Aug., *De civit. Dei*, I, 7 ; IV, 29.

3. « Pour l'enterrer, les Goths détournèrent le cours d'une petite rivière, creusèrent dans son lit une fosse profonde, et y déposèrent le corps d'Alaric avec quantité de richesses, comblèrent la fosse, firent reprendre aux eaux leur cours naturel, et enfin, pour s'assurer du secret, égorgèrent les prisonniers qui avaient été employés à ce travail ». Rohrbacher, l. XXXVII.

Espagne, Afrique, auraient-elles échappé aux flots de l'invasion? Dès 406, les **Burgondes** occupèrent le pays appelé aujourd'hui Bourgogne. L'année suivante (407), les **Suèves**, les **Alains** et les **Vandales** franchirent le Rhin près de Mayence, brûlèrent cette ville dont ils massacrèrent plusieurs milliers d'habitants réfugiés dans l'église; puis se dirigèrent sur l'Espagne à travers la Gaule méridionale, portant partout l'épouvante et la ruine, et se fixèrent enfin dans la péninsule ibérique après l'avoir cruellement ravagée [1]. Les **Francs** envahirent le littoral du Rhin vers 420 et s'y maintinrent. — Les Vandales ne demeurèrent pas en Espagne. Appelés en Afrique par la trahison du comte Boniface[2], ils partirent (428) au nombre de 80.000, et allèrent s'établir, conduits par leur roi Genséric, dans la plus riche des provinces de l'Empire; ils la gardèrent plus d'un siècle durant sous leur domination et la remplirent de ruines. En 455, une autre trahison attira Genséric en Italie : Maxime, meurtrier et successeur de Valentinien III, avait contraint Eudoxie, veuve de sa victime, à l'épouser. L'impératrice, pour se venger, invita les Vandales à se rendre à Rome dont elle s'engageait à leur ouvrir les portes. Genséric mit à la voile. Arrivé sous les murs de la ville, il rencontra saint Léon le Grand qui demandait à lui parler. Le Pontife obtint de lui l'engagement que ses soldats, satisfaits du pillage, n'attenteraient ni à la vie, ni à l'honneur des personnes, engagement qui fut à peu près tenu. Après quatorze jours de pillage, le roi vandale retourna en Afrique, emmenant des milliers de prisonniers, entre autres l'impératrice Eudoxie et ses deux filles.

4) Les **Huns** [3], qu'on a vus subjuguer ou disperser les

1. Oros., VII, 41 sq.; — Salv., I, 7. — * Cf. Rohrbacher, l. XXXVII.
2. * Tillemont, *H. des emp.*, *Valentinien III*, l. XXXI.
3. De Guignes, *Hist. générale des Huns, des Turcs et des Mongols*, Paris, 1756; — Am. Thierry, *Hist. d'Attila et de ses successeurs*, 2 vol., Paris, 1864; — Id., *Derniers temps de l'Empire d'Occident*, Paris,

Goths et occuper leur territoire (vers 376), se portèrent bientôt à d'autres conquêtes. Établis dans le voisinage de l'Empire d'Orient, ils dévastèrent ses frontières sur le Danube, se firent payer tribut par Théodose II, et soumirent à leur domination tout le pays compris entre la mer Caspienne et le Rhin. Attila, le plus puissan de leurs rois, envahit l'Empire. Repoussé par Marcien, i tourna du côté de l'Occident (vers 450), traversa la Germanie avec 500.000 guerriers [1], passa le Rhin près de Strasbourg, et parcourut le nord et l'est de la Gaule, portant partout l'épouvante, la ruine et la mort, comme avaient déjà fait tant d'autres Barbares quelques années auparavant. — A Metz, le sang des citoyens fut largement versé, l'évêque emmené en captivité, et la ville entièrement dévorée par les flammes, sauf une chapelle dédiée à saint Étienne diacre [2]. — A Reims, la peur avait fait la solitude lorsque Attila y arriva. L'évêque saint Nicaise [3], demeuré presque seul, eut la tête tranchée. — A Paris, les habitants effrayés songeaient à fuir. Déjà toutes les barques étaient à flot et les préparatifs du départ terminés, lorsqu'une vierge chrétienne, simple fille du peuple, parvint à les retenir. Sainte Geneviève [4] leur donna l'assurance de la part du

1860; — A. DE BARTHÉLEMY, *La campagne d'Attila,* dans Q. *H.*, 1870, t. VIII. — Portrait des Huns par AMM. MARC., XXXI, 2, cité par THIERRY, t. I, p. 9 sq.; cf. p. 49 sq.

1. Am. THIERRY, t. I, p. 133.

2. Paul DIAC., *Episc. Mettens.*, *ap.* D. BOUQUET, *Rer. Gall. et Franc. Script.*, t. I, p. 650.

3. KURTH (*Clovis,* t. I, p. 153, 2ᵉ éd.) tient pour certain que saint Nicaise fut égorgé par les Vandales lors des invasions de 406.

4. On a une *Vita Genovefæ,* écrite, au témoignage de son auteur inconnu, dix-huit ans après la mort de la sainte. Son ancienneté et son autorité sont défendues, contre certains critiques allemands, par Mgr DUCHESNE, *La Vie de sainte Geneviève,* dans la *Biblioth. Ec. Chartes,* 1893, t. LIV, p. 209-224; — *Bulletin critique,* 5 sept. 1897, p. 473 sq. Cf. l'édit. des manuscrits de la *Vita* par SAINTYVES (*Vie de sainte Geneviève,* Paris, 1846); — KOHLER (*Étude critique sur le texte de la Vie latine de sainte Geneviève*, Paris, 1881); — NARBEY (*Quel est le texte de la vie authentique de sainte Geneviève*, Paris, 1884).

Très-Haut, que s'ils priaient et faisaient pénitence les Barbares n'approcheraient pas de leurs murs; elle-même, enfermée avec les femmes dans une église consacrée au diacre saint Etienne, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui Notre-Dame, pria et fit prier, et l'événement lui donna raison. — Les Orléanais soutinrent un siège en règle. Ils comptaient sur l'arrivée prochaine d'Aétius, général romain, que leur évêque saint Aignan avait été trouver à Arles. Exhortés par le saint prélat revenu de sa mission, ils cherchèrent dans la prière et dans leur propre industrie les moyens de résistance. Un moment ils crurent tout désespéré; déjà les Barbares entraient vainqueurs dans la ville lorsque arriva l'armée impatiemment attendue. Les Romains d'Aétius, aidés des Francs, des Visigoths et des Burgondes, livrèrent bataille aux Huns sous les murs de la ville [1]. Ceux-ci vaincus battirent en retraite vers Troyes, qu'ils traversèrent sans faire aucun mal, grâce à l'intervention de l'évêque saint Loup. Atteints par l'armée romaine près de Châlons-sur-Marne, un nouveau combat [2] s'engagea plus acharné et plus sanglant que le premier (451). La victoire demeura fidèle aux Romains. Alors Attila se replia sur le Rhin avec les débris de son armée, laissant sur les champs de bataille d'Orléans ou de Châlons plus de deux cent mille morts [3]. — La ville de Cologne éprouva les effets de sa vengeance; onze mille personnes réfugiées dans son enceinte furent massacrées par les Barbares. De ce nombre étaient sainte

Mg. par Lesêtre, in-12, Paris, 1900 (collect. Lecoffre); — *Pinet, *Le culte de sainte Geneviève à travers les siècles,* in-16, Paris, 1903 (*Ét.*, 5 févr. 1903, p. 427). — * Cf. Thierry, *H. d'Attila,* t. I, p. 145 sq.

1. * Am. Thierry, t. I, p. 168-169.

2. Jorn., 39 : « Bellum atrox, multiplex, immane, pertinax, cui simile nulla usquam narrat antiquitas ». — Cf. Girard, *Le Campus Mauriacus,* dans *Revue historique,* 1885; — Cuissard, *La bataille de Mauriac,* dans *Revue de Champagne et de Brie,* 1887.

3. D'après Jorn., 40, « centum sexaginta duo millia », dans la seule bataille de Châlons.

Ursule [1] et ses compagnes, vierges chrétiennes, arrivées, croit-on, de la Grande-Bretagne à la suite de l'invasion saxonne. Le moyen âge, sur la foi d'une fausse légende [2], a cru que les onze mille victimes étaient des vierges, erreur universellement reconnue aujourd'hui. — Attila reforma les rangs de son armée pendant l'hiver de 451 à 452. Le printemps venu, il fondit sur l'Italie à travers les Alpes Juliennes, détruisit Aquilée, saccagea la Vénétie et menaça Rome. Aétius, abandonné de ses alliés, n'était pas en état de l'arrêter. Le sauveur de la péninsule fut le pape saint Léon. Il alla au-devant des Barbares [3], qu'il rencontra au passage du Mincio; ses supplications fléchirent le féroce Attila, qui n'entra pas dans Rome et alla mourir [4] (453) en Pannonie. Privés de leur chef, les Huns se débandèrent : les uns se fixèrent pour quelque temps dans le pays appelé depuis lors Hongrie, les autres retournèrent en Asie.

§ 58. — ÉPILOGUE

Le Christianisme n'a ni causé, ni hâté la chute de l'Empire romain; — il n'est pas redevable de son triomphe à la puissance des empereurs chrétiens.

I. — 1) La question des responsabilités de la chute de l'Empire romain [5] n'est pas nouvelle. Païens et chrétiens

1. Bg. par KESSEL, trad. de l'all. par BEETEMÉ, in-8, Paris et Bruxelles, 1870.

2. « Passio Ursulæ et undecim millia virginum ». — Cf. *Act. SS.*, 21 oct.; *OZANAM, *Civilisation chez les Francs*, p. 48. — Dès le IVe siècle, Cologne vénérait, dans un oratoire aujourd'hui remplacé par l'église Sainte-Ursule, les vierges « qui avaient versé leur sang pour Jésus-Christ ». V. LEBLANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, I, p. 570. — Bibl. dans LECLERCQ, *Les Martyrs*, t. III (1904), p. LXV de la Préface.

3. PROSPER, *Chron.*, an. 452 : « Suscepit hoc negotium beatus papa Leo, auxilio Dei fretus ».

4. * Am. THIERRY, t. I, p. 217; cf. p. 51.

5. * BOISSIER, *Fin du pag.*, t. II; — ALLARD, *H. des pers.*, t. II, p. 257 sq. (*Pers. de Dèce*).

l'examinèrent au v[e] siècle, et naturellement sans se mettre d'accord. Les premiers imputaient aux chrétiens toutes les calamités; à les en croire, les dieux auraient humilié, puis brisé l'Empire, pour se venger de l'abandon de leur culte et des progrès du Christianisme. Cette accusation [1], qui fut particulièrement accentuée au lendemain de la prise de Rome par Alaric (410), avait quelque chose de spécieux, à cause de la coïncidence des triomphes de l'Évangile avec la ruine de l'Empire. Saint Augustin composa, pour y répondre, sa *Cité de Dieu,* et par ses conseils, Paul Orose, prêtre espagnol, écrivit dans le même but ses *sept livres contre les païens.* Ce dernier ouvrage est une histoire du monde, depuis Adam jusqu'à l'an 316 après Jésus-Christ. L'auteur démontre que les fléaux de la guerre, les épidémies, la famine, etc., ne datent pas des temps présents; qu'ils ont toujours fait de grands ravages dans le monde, même avant l'apparition de l'Évangile, et qu'il n'y a dès lors aucune raison de rendre les chrétiens responsables des maux actuels. Il conclut en exhortant les païens à embrasser le Christianisme qui apprend à souffrir avec patience et mérite.

Les chrétiens, comme les païens, rattachaient les malheurs de l'Empire au gouvernement de la Providence. D'après saint Augustin, Dieu les avait permis pour accomplir les prophéties, punir les coupables ennemis de l'Évangile et éprouver les âmes justes [2]; saint Paulin de Nole y voyait le déchaînement de la colère de Dieu contre les mauvais chrétiens [3]; Salvien, prêtre de Marseille, les regardait comme un châtiment providentiel, infligé aux habitants de l'Empire, païens civilisés et chrétiens re-

1. Tert., *Apol.*, 40. — Cypr., *Ad Demetr.*, 2, 3. — Arnob., *Adv. Nat.*, I, 13, 26.

2. Aug., *Ep.* 111, *à Victorien,* n. 2 (*Lettres,* t. III, p. 15, éd. fr. Dubois).

3. *Carm.* 70-74.

lâchés, dont les mœurs, selon lui, auraient été pires que celles des Barbares [1].

2) De nos jours, la question est examinée de préférence par ses côtés purement naturels. On demande donc quelquefois si les progrès du Christianisme, humainement parlant, en dehors de toute intervention divine, n'ont pas été pour quelque chose dans la décadence et la chute de l'Empire romain. Bayle laisse entrevoir sa pensée lorsqu'il prétend que l'esprit chrétien est incompatible avec l'accomplissement des devoirs sur lesquels reposent les sociétés [2]; Montesquieu pose la question et n'y répond pas; Gibbon, sans rien dire d'explicite à cet égard, donne tous les éléments d'une réponse affirmative [3]; Raynal, jésuite apostat, n'hésite pas [4] à accuser les chrétiens, et sa thèse est celle de nombre d'historiens, presque tous [5] hostiles à l'Église. Voici leurs raisons et les réponses qu'on peut y opposer.

a) Le courage militaire des anciens Romains, leur ardeur guerrière, leur dévoûment à la patrie, entretenus par la foi aux divinités du pays, durent nécessairement s'affaiblir à mesure que le Christianisme, religion étrangère, supplanta l'ancien culte.

R. — Le culte des dieux de Rome était déjà fort en décadence dès le Ier siècle, alors que le Christianisme ne modifiait pas encore sensiblement l'ancien état des choses. La coutume, il est vrai, en maintenait toujours les prin-

1. *De Gubernatione Dei* (vers 440). — Exagération manifeste dans ce qui est dit (VI, 13; VII, 14 sq.) de Trèves et de Carthage.

2. « M. Bayle, dit MONTESQUIEU (*Esprit des lois*, l. XXIV, ch. VI) à ce propos, après avoir insulté toutes les religions, flétrit la religion chrétienne ».

3. *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain.*

4. « Ses arguments (de Raynal) sont si médiocres, dit M. Gaston BOISSIER (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1890), et il connaît si mal l'histoire, qu'il est impossible de lui attribuer la moindre autorité. »

5. On peut voir le sentiment de Mgr DUCHESNE dans ses *Orig. chrétiennes*, p. 371-374.

cipaux rites, mais la foi était faible ou nulle; la société romaine offrait de préférence ses hommages aux divinités étrangères, telles que Sérapis et Mithra [1], etc. On ne voit pas comment ces cultes exotiques auraient été plus utiles au patriotisme romain que la foi en Jésus-Christ, dont la doctrine consacre le respect des lois, l'obéissance aux puissances séculières, l'amour de la patrie, et toutes les prescriptions de la loi naturelle.

b) Les chrétiens désertaient généralement les fonctions administratives, toutes les charges publiques, privant ainsi l'État de précieux auxiliaires.

R. — L'aversion pour les charges publiques était antérieure, dans l'Empire, à l'apparition du Christianisme. La puissante et populaire école d'Épicure cherchait à l'inspirer à ses adeptes par principe d'égoïsme, ce dont se plaignait déjà Cicéron. — De plus, ces charges souvent étaient ruineuses pour ceux qui les acceptaient : il n'en fallait pas davantage pour que chacun, quelle que fût sa religion, cherchât à les éviter. Marc-Aurèle dut faire une loi pour astreindre quelques-uns de ses sujets à l'office de décurion. — Les chrétiens, il est vrai, avaient une raison particulière d'accorder leurs préférences à la vie privée : c'était la difficulté de se soustraire à certaines cérémonies idolâtriques dans l'exercice des fonctions publiques. Mais lorsque des empereurs tolérants les dispensaient de ces cérémonies, ils ne reculaient pas devant les charges de l'État [2]. D'ailleurs, — et ceci est à noter, — ceux des chrétiens qui pouvaient vaquer à un emploi public, furent peu nombreux dans le principe; et plus tard, à partir de Constantin, la difficulté qui les avait arrêtés ayant à peu près disparu, ils se montrèrent aussi disposés que les païens à entrer dans la vie publique.

c) Les chrétiens avaient peu de goût pour le métier

1. V. § 5, I, 2.
2. Allard, t. III, p. 265 sq.; t. IV, p. 55 sq.

des armes, que souvent même ils regardaient comme incompatible avec leur foi religieuse; de là vint l'affaiblissement de l'esprit militaire [1].

R. — L'affaiblissement de l'esprit militaire est antérieur au Christianisme; il remonte au temps d'Auguste. Il était un effet de la politique impériale, qui croyait pourvoir à sa propre sûreté en détournant du service les gens riches et influents. — Et puis, « Antonin avait une forte aversion pour l'emploi des armes; sous son règne les mœurs des camps s'amollirent beaucoup. On ne peut nier que l'armée romaine n'eût perdu sous Marc-Aurèle une partie de sa discipline et de sa vigueur » [2], ce qui s'explique jusqu'à un certain point, d'après Renan, par l'enrôlement des Barbares, et par l'influence des philosophes sur l'esprit de l'empereur [3]. — Le Christianisme, loin d'affaiblir l'armée, en retarda plutôt la décadence. Les Barbares, si nombreux dans ses rangs, avaient reçu plus ou moins complètement l'Évangile; leur foi chrétienne, même imparfaite, était encore le meilleur frein à leur cupidité et à leur ambition, la seule garantie de leur fidélité à la foi jurée [4]. — Il est bien vrai que les premiers chrétiens, à qui on ne saurait d'ailleurs reprocher ni égoïsme ni lâcheté, redoutaient le métier des armes par les mêmes raisons qui leur faisaient redouter les charges publiques. On ne les voit guère cependant se soustraire au service militaire, si ce n'est quand ils étaient mis en demeure d'apostasier. Si Tertullien dit quelque part qu'on ne peut être à la fois chrétien et soldat, il dit implicite-

1. V. la réponse de saint AUGUSTIN, *Ep.* 13, n. 16, *à Marcellin* (*Lettres*, t. III, p. 348, éd. fr. Dubois).

2. RENAN, *Marc-Aurèle*, p. 253.

3. RENAN, *Marc-Aurèle*, p. 46 et 254... — Le même Renan, il est vrai, peu soucieux, selon son habitude, de se mettre d'accord avec lui-même, dit, p. 595 : « Le grand affaiblissement qui se remarque dans l'armée à la fin du IIe siècle, et qui éclate surtout au IIIe siècle, a sa cause dans le christianisme ».

4. * DE BROGLIE, t. VI, p. 475-479.

ment le contraire ailleurs [1]. Au fait, les soldats chrétiens paraissent très nombreux dès le IIIe siècle; ils figurent par milliers au catalogue des saints et des martyrs. Le concile d'Arles (314) s'inspire de la pensée générale de l'Église quand il prononce l'anathème contre les chrétiens qui se refuseraient au service militaire; et saint Augustin, cent ans plus tard, exprime la même pensée, qu'il justifie par cette raison tirée de l'Évangile : « Le Christ n'a pas dit aux soldats qui venaient à lui de quitter l'armée; il leur a dit : Gardez-vous de toute concussion et de toute violence et contentez-vous de votre solde [2] ».

d) Le célibat, prôné par les chrétiens comme un état supérieur à celui du mariage et pratiqué par nombre d'entre eux, dut contribuer à la dépopulation.

R. — Le célibat, non religieux, il est vrai, mais libertin, était déjà une des grandes plaies de la société romaine lorsque l'Évangile y fit sa première apparition, à tel point qu'Auguste crut devoir faire des lois pour contraindre les Romains à se marier. Les premiers chrétiens constatèrent cette plaie morale, ils ne la firent pas. L'aggravèrent-ils? Non; ils la fermèrent même à moitié. Les païens, en passant dans leurs rangs, condamnaient le libertinage; par suite, les unions matrimoniales, parmi eux, étaient plus fréquentes et plus fécondes. En mettant un frein à la licence des mœurs, le Christianisme donna à l'Empire un plus grand nombre de citoyens qu'il ne lui en ôta par le célibat religieux. Du reste, — et cette observation est décisive, — lorsque Odoacre entra vainqueur dans Rome (476), saint Benoît n'était pas encore né; la vie monastique, florissante en Orient, était peu répandue dans les pays

1. ALLARD, *Pers. de Dioclétien*, t. I, p. 99-108, 180, 225; — *L'Université catholique* (de Lyon), 15 sept. 1899, art. de M. CHANVILLARD sur le *De coron. mil.* de TERTULLIEN.

2. AUG., *Ep.* 189, *ad Bonifacium*, n. 4. — Cf. ALLARD, *H. des pers.*, t. III, p. 362-365; — BEURLIER, dans *Bull. de l'Institut cath.* de Paris, oct. 1892.

latins; elle l'était bien moins encore cinquante ou cent ans auparavant, alors que la chute de l'Empire paraissait déjà inévitable. Les ascètes chrétiens furent donc trop peu nombreux pour avoir, dans la ruine de l'Empire d'Occident, une part appréciable de responsabilité [1].

e) Le siècle qui précède la naissance du Christianisme a vu les meilleurs écrivains : Cicéron, Tite-Live, Virgile, Horace... Puis vient la décadence, et elle s'accroît avec les progrès mêmes de l'Évangile [2].

R. — La décadence littéraire commence avant les chrétiens. De Tite-Live à Tacite elle est bien sensible. Après Tacite, elle se continue indépendamment du Christianisme qui compte d'abord trop peu d'écrivains pour exercer sur la langue une influence quelconque [3]. « Ce n'est pas lui qui a mis le latin sur la route où il devait arriver à la barbarie [4] ». Il lui a même donné de vivre. Sans le Christianisme, sans les moines et les clercs, la France aujourd'hui parlerait anglais ou allemand [5].

3) Les vraies causes de la chute de l'Empire, outre celles

1. Boissier, *Fin du Pag.*, t. II, p. 424 sq.; cf. p. 406.

2. Il ne s'agit que de la langue, car pour le fond des choses, élévation et richesse des idées, vérité des doctrines, activité intellectuelle, la supériorité se trouve, sans conteste, du côté des chrétiens. — « On a remarqué, dit M. Bayet (dans l'*Hist. de Fr.* de M. Lavisse, t. II, p. 21), que la littérature romaine du IVe et du Ve siècle comparée à celle du IIIe, est singulièrement vivace. Or, dans ce mouvement des esprits, les chrétiens sont au premier rang; c'est parmi eux qu'il faut chercher les meilleurs poètes, les meilleurs orateurs, les meilleurs moralistes... Tous (les chrétiens) ont quelque chose à dire; ils pensent, ils sentent souvent avec passion, et par là les lettres chrétiennes sont supérieures alors aux lettres profanes. »

3. Renan, *Marc-Aurèle*, p. 390 : « Parmi ses contemporains (de Minucius Félix), personne n'écrivit en latin mieux que lui. » — Id., *ibid.*, p. 46 : « Marc-Aurèle, après avoir hésité entre les deux directions (philosophique et littéraire), se décida hautement pour les philosophes. Il négligea le latin, cessa d'encourager le soin d'écrire en cette langue, préféra le grec qui était la langue de ses auteurs favoris. La ruine complète de la littérature latine est dès lors décidée. »

4. Boissier, *La Fin du Pag.*, t. II, p. 442.

5. * Boissier, *ibid.*, p. 492.

qu'on vient de signaler, furent les suivantes : *a*) crise agricole et industrielle [1], conséquence d'un impôt excessif [2], des confiscations de biens et de la diminution progressive de l'esclavage; *b*) excès de toute sorte, qui trouvaient un aliment dans la dépravation naturelle de l'homme, et que favorisaient, loin de les réprimer, les doctrines du paganisme; *c*) caractère même des invasions : leur nombre, leur durée et leur violence sur plusieurs points à la fois du territoire; il était difficile, impossible de résister à de tels agresseurs. — Mais, dira-t-on, si le Christianisme n'a pas causé cette ruine, il ne l'a pas empêchée. C'est vrai. Le Christianisme, qui a éclairé le monde romain de sa vive lumière, dissipé en partie les ténèbres de l'erreur, accru la somme du bien, diminué la tyrannie du pouvoir, augmenté la liberté de tous, adouci et purifié les mœurs, amélioré le sort de l'enfant, de la femme, de l'esclave, de tous les hommes, cette religion n'a pas préservé l'Empire d'une ruine totale. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : l'Empire était déjà bien malade lorsqu'il reçut le Christianisme [3]; le mal qui le minait avait trop avancé son œuvre de destruction et de mort quand le remède lui fut appliqué. Et puis tous les Romains n'avaient pas, tant s'en faut, renoncé à la vanité de leurs idoles. Beaucoup de chrétiens n'étaient tels que de nom, demeuraient païens par les idées et les mœurs [4]. « Nous sommes chrétiens à cause de la vie éternelle, disaient plusieurs à saint Augustin, et païens pour les agréments de la vie présente. »

1. *Leclercq, *Classes agricoles* (jusq. ixe s.), dans le *Dict. d'Arch.* — *De Champagny, *La Charité chrétienne*, p. 161-187; — Allard, *Pers. de Diocl.*, t. I, p. 17-21, 96-98; — Boissier, dans *Rev. des D.-M.* 1er mai 1890, p. 169.

2. *Hist. générale* de M. Lavisse, t. I, ch. i, p. 28 sq.

3. Boissier, *Fin du Pag.*, t. II, p. 445 : « L'Empire a péri de maladies qui remontent plus haut que le christianisme... Il était si profondément atteint que sous quelque régime religieux ou politique qu'on l'eût fait vivre, un peu plus tôt ou un peu plus tard, sa fin était inévitable. »

4. *De Champagny, *La Charité chrétienne*, p. 353 sq.

II. — 1) Que le christianisme ne soit pas redevable de sa victoire à la faveur de Constantin et de ses successeurs, c'est une vérité peu contestée et très incontestable. Voici pourquoi :

Pendant trois siècles (les trois premiers), cette religion n'a pas cessé de grandir, de s'étendre ; et cela, non seulement par des moyens humainement insuffisants, non seulement malgré l'opposition acharnée des prêtres des idoles et des philosophes, malgré le fanatisme des païens et la haine des Juifs, malgré les trahisons sans cesse renouvelées des faux frères, hérétiques et schismatiques, mais encore malgré la persécution violente et presque continuelle du pouvoir qui a fait des millions de martyrs. Ce fait extraordinaire, unique dans l'histoire et humainement inexplicable, montre que le Christianisme aurait poursuivi le cours de ses conquêtes alors même que le pouvoir serait resté persécuteur ; à plus forte raison eût-il continué de grandir sous un régime de simple liberté[1]. Il ne faut donc pas chercher dans la faveur du trône, dans la force des lois civiles, la cause de ses progrès. Cette cause est ailleurs, le chrétien la connaît ; mais ceux qui *a priori* éliminent de l'histoire le surnaturel ne la trouveront jamais[2].

2) Les empereurs chrétiens ont cependant fait quelque chose pour le Christianisme ; leur politique a, non pas assuré, mais hâté la chute du paganisme[3], et par là aplani les voies à l'Évangile. Comment et dans quelle mesure? Rappelons brièvement les faits :

Constantin a diminué l'étendue des prérogatives accor-

1. Boissier, *Fin du Pag.*, t. II, p. 299 : « Je ne vois pas que dix-huit ans de paix (sous Valentinien Ier) aient beaucoup ralenti les progrès du christianisme ; en somme la tolérance n'était guère moins défavorable aux païens que ne l'eût été la persécution... la religion nouvelle pouvait se passer, pour achever son triomphe, de recourir aux moyens violents. »

2. *De Broglie, t. VI, p. 523.

3. *Beugnot, *H. du Pag. en Occid.*, t. II, p. 200-204.

dées jusque-là par le pouvoir au culte traditionnel; interdit certaines superstitions privées, déjà prohibées par les anciennes lois romaines; mais il n'a pas porté atteinte à la liberté du culte traditionnel[1]. Constance ne s'est montré guère plus hostile au paganisme[2], tandis que Julien a mis à le relever toutes les ressources d'un grand talent tout le zèle d'une dévotion fanatique et l'immense puissance de l'autorité suprême. Valentinien a affecté de tenir la balance égale entre les divers cultes, pendant que son frère Valens laissait en paix les païens en haine des catholiques[3]. Théodose interdit, il est vrai, tous les sacrifices, mais il ne fit pas exécuter sa volonté, sur ce point dans les pays d'Occident. On arrive ainsi aux dernières années du IVe siècle, sans que le paganisme occidental ait été sérieusement entravé par les souverains dans l'exercice essentiel de son culte. Et cependant on le voit accélérer sa marche vers la ruine totale. Laissé à lui-même, privé de la faveur impériale, il n'a plus qu'une apparence de vie, faible reste d'une longue habitude. Honorius et Valentinien III sont d'accord avec l'opinion générale quand ils ordonnent[4] la cessation de tous les sacrifices et la destruction des temples. La facilité avec laquelle leurs lois sont appliquées, montre que les adorateurs des idoles n'avaient guère de foi à leurs divinités. Les princes chrétiens n'ont donc pas causé la ruine du paganisme, mais en ont simplement hâté la fin, et cela, d'ordinaire, en lui retirant leur appui plutôt qu'en le frappant directement[5].

1. C'est ce qu'assure LIBANIUS (*Pro templis*).

2. *BEUGNOT, *H. du Pagan.*, t. I, p. 146. — En 365, dit M. BOISSIER (*Fin du Pagan.*, t. II, p. 271), Constance visita Rome; « il en regarda les temples sans colère, raconte Symmaque; il lut, transcrit sur le faite, le nom des dieux auxquels ils étaient consacrés; il s'informa de leur origine et loua ceux qui les avaient bâtis; et bien qu'il suivît lui-même une religion différente, il respecta la nôtre ».

3. *V. § 56, II; — Cf. BEUGNOT, t. I, p. 234-9.

4. Ces lois cependant amenèrent nombre de personnes au Christianisme (AUG., *Ep.* 93, *à Vincent*, n. 26).

5. Pendant tout le IVe siècle et même au Ve, les hauts dignitaires o

3) S'ils ont par là servi indirectement la cause de la vérité, ils l'ont desservie à d'autres égards : Par leurs prétentions théologiques ils ont troublé l'Église, mis en péril son orthodoxie, faussé la régularité de son mouvement, affaibli son action bienfaisante, propagé les plus dangereuses hérésies. Les maux irréparables causés par l'arianisme, le nestorianisme et l'eutychianisme, leur sont imputables plus qu'à tout autre. — Ils ont favorisé l'intrigue, l'ambition, la mollesse parmi les évêques, trop souvent leurs créatures, élevés à l'épiscopat par leur bon plaisir, au mépris des canons. — Ils ont attiré dans l'Église bien des païens qui ne prenaient du Christianisme que le nom et restaient païens de sentiments et de mœurs. De là sont venus, au sein de la communauté chrétienne, des désordres qui ont attristé les bons fidèles, scandalisé les faibles, provoqué les moqueries des païens. — Tant que le Christianisme avait été persécuté, il avait resplendi de tout l'éclat des œuvres de Dieu; tout, en lui, était beau, grand, surnaturel, divin; en montant sur le trône des césars, il parut moins près du ciel, plus rapproché de la terre. Pendant les trois premiers siècles, le mépris de la mort, le courage dans les persécutions, la sainteté de la vie, qui distinguaient ordinairement les disciples de Jésus-Christ, apparaissaient aux païens étonnés comme des signes visibles de la vérité du Christianisme; sous les empereurs chrétiens, ces signes, quoique toujours visibles, ne brillent plus du même éclat.

fonctionnaires de l'État et les favoris des princes appartiennent en grande majorité au paganisme; la plupart des maîtres d'écoles publiques (et il n'y a guère que des écoles publiques à cette époque) sont également païens, ce qui n'empêche pas les empereurs de soutenir ces écoles de tout leur pouvoir, et d'ajouter tous les jours aux privilèges des maîtres. V. Guizot, *Civil. en Fr.*, leçon IVe; — Ozanam, *Civil. au Ve siècle*, leçon VIIIe. — « Jusqu'à Théodose II, qui en 416 exclut formellement les païens des charges publiques, ils étaient en grand nombre parmi les dignitaires de l'empire, et il ne semble pas que le prince, en les nommant, leur ait jamais demandé compte de leurs croyances... » * Boissier, *La Fin du Pag.*, t. II, p. 296; cf. p. 407.

Si on ne perd pas de vue ces considérations, quand on parle des services rendus à l'Église par l'État, il paraîtra douteux que la politique impériale, aux IVe et Ve siècles, ait été, à tout prendre, plus avantageuse que nuisible à l'Église catholique[1].

§ 59. — APPENDICE : L'ÉGLISE HORS L'EMPIRE

Europe, Afrique, Asie.

I. **Europe.** — 1) **Iles britanniques.** — Les Romains n'occupèrent jamais l'Irlande ni le nord de l'Écosse, et durent dès 411 évacuer la Bretagne sans y laisser des traces durables de leur domination. On peut donc considérer ces îles comme n'appartenant pas à l'Empire. — Trois peuples se les partageaient après le départ des aigles romaines et avant l'invasion anglo-saxonne : les Bretons dans la Bretagne, les Scots en Irlande et en Écosse, et les Pictes[2]. Ces derniers, anciens habitants de la Calédonie (depuis Écosse), avaient été contraints jadis de céder aux Scots venus d'Irlande une partie de leur territoire ; dans la suite, ils seront totalement absorbés par leurs vainqueurs.

2) **Bretagne.** — En Bretagne, comme généralement dans tout l'Empire romain, le Christianisme, sorti victorieux des grandes persécutions, prit aux IVe et Ve siècles des développements considérables. Les faits les plus connus de son histoire, depuis ses obscures origines[3], se rattachent à l'hérésie du Breton Pélage[4] († vers 432). Le pape saint Célestin et les évêques des Gaules, priés par les évêques bretons de leur venir en aide contre l'hérésiarque

1. * HERGENRŒTHER, t. II, n. 208.
2. * MONTALEMBERT, *Les Moines d'Occid.*, t. III, p. 22 et 30.
3. V. § 12, III.
4. Chap. suiv.

envoyèrent des missionnaires dans l'île. Saint Germain d'Auxerre s'y rendit deux fois : d'abord (429) comme légat romain, avec saint Loup, évêque de Troyes[1]; puis (447) avec saint Sévère, évêque de Trèves. Les prédications et encore plus les miracles des saints missionnaires portèrent, dans ce pays, un coup mortel à l'hérésie. — L'évêque d'Auxerre ne remplit pas en Bretagne qu'un ministère spirituel; il se mit à la tête d'une armée de Bretons attaquée par les Saxons et les Pictes, et ayant fait répéter trois fois par ses soldats le cri d'*alleluia*, les Barbares s'enfuirent épouvantés : ainsi fut gagnée la bataille dite de l'*Alleluia*[2], qui n'eut pas, il est vrai, de lendemain. Les Saxons et les Angles, venus de Germanie, s'établirent définitivement en Bretagne, les premiers en 449, les seconds un siècle environ après (542-584); et comme ils étaient idolâtres, ils y anéantirent presque le Christianisme.

3) **Écosse.** — Le premier apôtre connu de l'Écosse est un Breton, **saint Ninian**[3] († 432). Vers la fin du IVe siècle, il alla à Rome se préparer à sa mission, reçut l'ordination épiscopale des mains du pape saint Sirice, et se rendit chez les Scots et les Pictes, au milieu desquels s'écoula sa vie entière. Sur les limites, à peu près, de Bretagne et d'Écosse, s'élevèrent par ses soins une église en pierres (Candida Casa)[4], dédiée à saint Martin de Tours, et un monastère. — Il eut peut-être un successeur en la personne de **saint Pallade**. On sait bien que le pape saint Célestin envoya (431) ce saint, de Rome chez les Scots,

1. *Vita S. Germani*, dans *Act. SS.*, julius, VII, 211; — BÈDE, l. I, ch. XVII; — Cf. TILLEMONT, XV, 16 sq.; — * MONIER, dans *Bulletin trimestriel de l'Archiconfr. de N.-D. de Compassion*, 15 avr. 1901.

2. *Pugna Alleluiatica* (BÈDE, l. I, ch. XX).

3. BÈDE, l. III, ch. IV; — MONTALEMBERT, *Moines d'Occid.*, t. III, p. 19-24. — Cf. BROWN, *History of Scotland*, 2 in-8, Cambridge, 1900-1902 (*R. H. E.*, avril 1904, p. 322).

4. Ainsi appelée, parce que les constructions en pierres n'étaient pas encore connues dans ce pays.

après l'avoir consacré évêque; mais on ignore si ce fut chez les Scots d'Irlande ou chez ceux d'Écosse [1].

4) **Irlande**. — Le principal apôtre de l'Irlande a été **saint Patrice**[2] (vers 387-465). Gallo-Romain d'origine et parent de saint Martin de Tours, selon plusieurs [3], il fut à seize ans enlevé par des pirates et conduit comme esclave en Irlande. Rendu à la liberté après six ans de captivité, il revint en Gaule, étudia aux écoles monastiques de Marmoutier et de Lérins, resta quelque temps auprès de saint Germain d'Auxerre qu'il accompagna en Bretagne, et se rendit à Rome [4] (432) où il obtint du pape saint Célestin une mission apostolique pour la « Verte Erin ».

Il partit, revêtu du caractère épiscopal qu'il avait reçu à Auxerre. Chemin faisant, il recruta des auxiliaires parmi les moines bretons, dont quelques-uns passèrent chez les Scots avec lui et d'autres un peu plus tard. Toute sa vie durant il travailla à la conversion de ce peuple. On voudrait savoir s'il trouva des chrétiens dans l'île [5], et dans quelle mesure ces chrétiens lui avaient préparé les voies;

1. BÈDE, *Hist.*, l. I, c. XIII. — Cf. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, p. 369.

2. TODD, *Saint Patrick, apostle of Ireland*, 1864; — MORAN, *Essay on the early irish church*, Dublin, 1864; — ZIMMER : *The Celtic Church in Britain and Ireland*, trad. de l'all. par Miss Meyer, in-8, Lond., 1902 (l'auteur, comme Todd, fait de Patrice et et de Pallade un même personnage, *R. H. E.*, avril 1904, p. 318).

3. Plusieurs le disent breton et né en Bretagne; Mgr MORAN, cardinal archevêque de Sidney, le fait naître en Écosse (*Dublin Review*, 1880); KRAUS, à Boulogne-sur-Mer, *Hist. de l'Égl.*, 2e éd. fr., t. II, p. 26); MONTALEMBERT le dit tantôt gallo-romain (t. II, p. 414), tantôt « d'origine bretonne » (t. III, p. 80).

4. Qu'il ait été à Rome recevoir la bénédiction du pape, on le lit dans la *Vita Patricii* de PROBUS (IXe siècle), la *Vita Germani* d'HÉRICUS (IXe siècle) et le *Livre d'Armagh* d'AIDUS, évêque de Sletty (698). Cependant saint PATRICE ne parle pas de ce voyage dans sa *Confessio* (histoire de sa propre vie). Il est vrai que l'authenticité de la *Confessio*, quoique très probable, est contestée (Cf. Ch. MOELLER, *Hist. du M. Age* (476-950, p. 175, note 2).

5. Il y en trouva, d'après D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Introd. à l'ét...*, p. 369.

i les druides, qui avaient, paraît-il, prédit [1] son arrivée, ui furent d'abord hostiles ou favorables. L'histoire refuse e satisfaire notre curiosité; mais on voit, ce qui importe e plus, que la prédication évangélique eut un plein uccès.

Patrice construisit une église au lieu où s'éleva peu à eu la ville d'Armagh, siège primatial pour toute l'Irande jusqu'au commencement du XIIe siècle; il fit de nombreuses ordinations de prêtres et d'évêques; fonda des nonastères-écoles; et quand il mourut, après trente ans 'apostolat, l'île était presque entièrement convertie [2]. 'est donc avec raison que la catholique Irlande l'a toujours depuis reconnu et honoré comme son vrai père ans la foi [3].

II. **Afrique — Abyssinie** [4]. — Les origines chrétiennes e l'Église d'Abyssinie tiennent en apparence du roman, uoique d'une incontestable authenticité. C'était en 316 : lérope, philosophe chrétien de Tyr, voyageait pour s'instruire, en compagnie de deux enfants, ses neveux, Frunence et Édèse. Le vaisseau qui les portait ayant relâché ur les côtes d'Afrique, survint une bande d'Éthiopiens ui massacra tout l'équipage à l'exception des deux eunes frères dont l'innocence et la candeur parurent dines de pitié. Conduits au roi du pays, ces enfants vécuent honorés à la cour, demeurèrent fidèles à leur religion, préparèrent autour d'eux les esprits à recevoir Évangile, et firent même beaucoup de conversions. Après

1. * *Ibid.*, p. 132.
2. Patrici *Confessio* : « Unde autem Hiberiones qui nunquam notiam Dei habuerunt nisi idola, quomodo facta est plebs Domini? »
3. * Cf. Ch. Lenormant, *Cours d'hist.*, t. I, leçon XIIe, p. 282 sq.
4. Ruf., I (X), 9 ; — Socr., I, 19 ; — Soz., II, 24 ; — Théod., I, 23 ; — than., *Apol. ad Constant.*, n. 31 ; — Carpentier, *Act., SS.*, oct., X-XII, *Vita SS. Elesbaan et Frumentii* ; — Lequien, *Oriens hrist.*, II, 642 sq. ; — * Rohrbacher ; — Duchesne, *Églises séparées* 896), ch. VII.

la mort du souverain, Frumence fut fait, par la reine, régent du royaume et précepteur du jeune fils du roi défunt. Vers 326 il obtint, ainsi que son frère, la permission de retourner au pays natal; mais tandis qu'Édèse se rendit directement auprès de ses parents à Tyr où il reçut la prêtrise, lui, se dirigeant sur Alexandrie, alla instruire Athanase de l'état religieux de l'Abyssinie et l'exhorter à donner un évêque à ce pays. Nul n'était plus digne de l'épiscopat que Frumence lui-même. Sacré évêque par le patriarche alexandrin, il retourna à *Auxume* d'où il venait, muni de pleins pouvoirs pour la fondation et le gouvernement de la nouvelle Église. En vain l'empereur Constance essaya de le gagner à l'arianisme, il vécut et mourut dans la communion d'Athanase. Son nom figure au catalogue des saints. — Un siècle après environ, les Abyssins, sous l'influence des archevêques d'Alexandrie, tombèrent dans l'hérésie des monophysites. Une fois sortis de l'orthodoxie, ils s'égarèrent de plus en plus, en pratique surtout, mêlant les observances judaïques aux actes de la vie chrétienne et foulant aux pieds sans pudeur les lois les plus sacrées du mariage.

III. **Asie.** — 1) **Perse**[1]. L'histoire du Christianisme en Perse remonte tout à fait au berceau de l'Église. Des Juifs persans (Parthes, Mèdes, Élamites)[2], venus à Jérusalem pour la Pentecôte, furent vraisemblablement convertis par les deux discours de saint Pierre, et durent ainsi porter dans leur pays la première semence de la foi. Le centre principal d'évangélisation était Séleucie-Ctésiphon[3], où résidait un métropolitain sous la dépendance

1. Sozom., II, 9-15; — Théod., V, 39; — Assemani, *Acta Martyr. oriental. et occid.* (Rome, 1748); — Id., *Biblioth. orient.* (Rome, 1826). — *Labourt, *Le Christianisme dans l'Empire perse, sous la dynastie Sassanide* (224-632), in-12, Paris, 1904 (th.).

2. Act. Apost., II, 9.

3. Séleucie était sur la rive droite du Tigre, Ctésiphon sur la rive gauche et presque en face. Sur les ruines de Séleucie les Sarrasins élevèrent Bagdad qui subsiste encore. Séleucie elle-même avait été

du patriarche d'Antioche. **Marès**, premier évêque de Séleucie, fit construire, dit-on, plus de trois cents églises ou oratoires. — Les rois de Perse, soit intérêt de la politique, soit esprit de rivalité, s'abstinrent d'inquiéter les chrétiens tant qu'ils les virent persécutés par les empereurs romains; de même sous le règne de Constantin [1] dont ils redoutaient la puissance. Mais après la mort du grand empereur, la persécution éclata, et elle fut longue, générale et cruelle.

Sapor II (310-380) [2], cédant aux excitations des Juifs et des Mages, et irrité de la sympathie qu'il supposait exister entre les chrétiens de son royaume et ceux de l'Empire romain [3], lança les premiers édits. Après avoir obligé les chrétiens à payer un impôt personnel exorbitant, il ordonna (342) la destruction des églises et la saisie des vases sacrés, et décréta la peine de mort contre tout prêtre qui refuserait d'adorer le soleil, divinité officielle. L'année suivante (343), il édicta la peine capitale contre tous les chrétiens, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition, qui refuseraient leurs adorations à l'astre divin. Ce dernier édit ne reçut qu'un commencement d'exécution. Jusqu'à la fin néanmoins du règne de Sapor, la persécution continua de sévir contre tout ce qui portait le nom de chrétien. Elle fit peu d'apostats et beaucoup de martyrs [4], 200.000 dit-on, dont 16.000 connus [5] : entre autres, saint Siméon évêque de Séleucie-Ctésiphon, saint Milles évêque de Suse, et saint Ustazade officier de la cour [6]. — Un des caractères les plus odieux

bâtie avec les ruines de Babylone et non loin du lieu où s'élevait autrefois cette ville.

1. * Cf. DE BROGLIE, t. II, p. 312.
2. Le règne et la vie de Sapor eurent la même durée (70 ans).
3. * DE BROGLIE, t. III, p. 179-196.
4. *Acta Mar Kardaghi martyris sub Sapore II*, éd. ABBELOOS (texte syriaque avec version latine) dans le vol. IX (1890) des *Acta Bolland.*
5. Soz., II, 9-14.
6. ROHRBACHER; — DE BROGLIE, t. III, p. 182.

de cette persécution, fut qu'on choisissait généralement les bourreaux parmi les apostats.

Une seconde persécution générale [1] s'ouvrit, au siècle suivant, à l'occasion d'un acte de zèle indiscret de la part d'un évêque de Suse. Cet évêque, qui avait nom **Abdas,** brûla (418) un temple dédié au feu; sommé de le relever, il refusa d'obéir. On le condamna à mort; et jusqu'en 450 le sang des vrais serviteurs de Dieu coula largement dans tout le royaume [2]. La persécution cependant perdit de sa violence à partir de 427, grâce à la générosité d'Acace, évêque d'Amida en Mésopotamie, qui racheta et rapatria sept mille prisonniers perses avec le produit des plus précieux vases de son église.

Quelques années plus tard, vers 465, éclata un fléau d'un autre genre. L'hérésie de Nestorius, condamnée au concile d'Éphèse (431) et poursuivie par les empereurs de Constantinople, se réfugia en Perse, où elle prit de rapides développements, grâce à l'appui de l'autorité séculière. Les nestoriens, ennemis tout à la fois de l'Église catholique et de l'Empire romain, étaient de précieux auxiliaires; les rois perses n'eurent pour eux que des faveurs. Ensemble ils persécutèrent les catholiques, et ces derniers succombèrent. Un certain nombre cueillirent la palme du martyre, entre autres sept mille sept cents chrétiens de Séleucie, suppliciés avec leur évêque; mais la plupart passèrent de gré ou de force à l'hérésie. C'est ainsi qu'avant la fin du ve siècle, une Église nestorienne s'éleva en Perse sur les ruines du Catholicisme.

2) **Arménie.** [3] — L'Arménie chrétienne remonte peut-

1. Socr., VII, 8-18; — Théodor., V, 38.
2. * Rohrbacher, l. XXVIII.
3. Combefils, *Bibl. Patr. auctarium*, II, *Narratio de rebus Armeniæ a S. Greg. ad ultimum eorum schisma.* — Moses Choren, *Hist. Armen.* (éd. Le Vaillant de Florival, Paris). — *Act. SS.*, sept., t. VIII, p. 295, éd. Paris, 1865. — Nève, *L'Arménie chrétienne et sa*

être aux apôtres, mais n'entre dans l'histoire que vers les dernières années du IIIe siècle, avec **saint Grégoire l'Illuminateur.** Grégoire, membre de la famille royale des Arsacides [1], convertit presque toute la nation et baptisa (302) le roi lui-même, Tiridate III; après quoi il se rendit auprès de Léonce, archevêque de Césarée en Cappadoce, pour recevoir de ce prélat le caractère épiscopal. Revenu au milieu de ses chers néophytes avec la double dignité d'évêque et de métropolitain, il organisa des Églises, sacra des évêques, ordonna des prêtres, fonda des monastères, et mourut après trente années d'un épiscopat glorieux et fécond.

Maximin Daïa, empereur romain d'Orient, qui persécutait les chrétiens de ses États, ne voyait pas sans colère et dépit tout un peuple, à côté de lui, briser les idoles et recevoir l'Évangile. Il lui déclara la guerre (311), mais sans succès. — Plus tard Constance, empereur arien, ne fut pas plus heureux, quand, pour attirer l'Arménie à la communion arienne, il lui fit une guerre d'intrigues et d'intimidation. Un jour, outré de colère de ne pouvoir séduire le patriarche Nersès qui lui avait été envoyé en ambassade, il exila ce prélat dans une île déserte, au mépris du droit des gens.

Une attaque plus redoutable vint du côté des Perses. Vers 363, Sapor II, qui persécutait, lui aussi, les chrétiens dans son royaume, envahit l'Arménie à la tête d'une armée, portant partout le ravage, la désolation et la mort. Des milliers d'habitants inoffensifs et désarmés, hommes, femmes, enfants, expirèrent dans les supplices :

littérature, 1886. — **Biogr.* de MICHAUD, *Grég. l'Illum.* — LEBEAU, *Hist. du Bas-Empire* (éd. nouvelle de 1824-34, Paris). — *Dict. th.* de VACANT, art. *Arménie*; — WEBER, *Die katholische Kirche in Armenien*, in-8, 1903 (c'est l'histoire des origines chrét. de l'Arménie; bon ouvrage; l'auteur est prof. d'apolog. à l'Univ. de Frib. ; *R. H. E.*, jan. 1904, p. 87).

1. *BOUILLET, *Dict. d'hist. et de géogr.*, *Arsacides.*

les uns furent écrasés sous les pieds des éléphants; les autres, écorchés vifs, empalés ou condamnés à des supplices plus odieux encore, inventés par la lubricité païenne [1]. — Ces atrocités et ces infamies se renouvelèrent dans la suite, surtout à partir de 444, sous Yezdedgerd II, l'un des sucesseurs de Sapor. Ce roi avait résolu d'anéantir le Christianisme en Arménie et de lui substituer le culte du feu et du soleil. Obligé de reconnaître son impuissance, il entra dans une fureur voisine du délire, qui lui fit poursuivre contre les Arméniens une guerre d'extermination. Quoique plus faibles en nombre, ceux-ci combattirent pour la foi et la patrie avec un courage et une persévérance tout héroïques. Des milliers cueillirent la palme du martyre sur les champs de bataille, au pied des autels, en tous lieux. Finalement la victoire demeura à la *Pologne orientale*. Vers 483, la Perse dut lui reconnaître le droit d'abattre tous les temples du feu et de suivre la religion chrétienne. — Heureux ces chrétiens, s'ils avaient su défendre l'intégrité de leur foi aussi bien contre les traits subtils de l'hérésie que contre les armes brutales du paganisme persan! Jamais, il est vrai, le nestorianisme ne réussit à s'implanter chez eux; mais ils refusèrent de recevoir les décrets du concile de Chalcédoine (451) auquel ils n'avaient pu prendre part, et donnèrent ainsi créance aux erreurs des monophysites.

Deux des personnages les plus célèbres de l'Église d'Arménie, après saint Grégoire l'Illuminateur, sont **Moïse de Khoren** [2] († vers 487) et **Mesrob** († 441). Le premier visita, pour s'instruire, Rome et Constantinople, et se rendit très

1. *Rohrbacher, l. XXXII.

2. Carrière, *Moïse de Khoren et les généalogies patriarcales*, in-12, Paris, 1891; *Nouvelles sources de Moïse de Khoren*, 2 brochures, Vienne, 1893-94 (*Bull. crit.*, 1893, p. 286); *Les sanctuaires de l'Arménie païenne d'après Agathange et Moïse de Khoren*, in-4 (broch.), Paris, 1899.

habile dans la littérature grecque. De retour dans son pays, il fut préposé par son patriarche à la garde des archives; dans la suite il devint archevêque de Pakrévant. On lui a attribué, jusqu'à ces derniers temps, une *Histoire de l'Arménie* qui porte en effet son nom, mais que la critique moderne croit être du VIIe ou VIIIe siècle seulement[1]. — Mesrob[2], coadjuteur du patriarche Sahag, était fort versé dans les langues grecque, persane et syrienne. Le danger où il voyait ses compatriotes, de perdre la foi par la lecture de livres persans, lui donna l'idée de composer, pour leur usage exclusif, un alphabet que le roi Bahram-Sapor rendit obligatoire (406). La Bible et autres livres furent dès lors écrits avec ces nouveaux caractères, et peu à peu les livres rédigés en caractères anciens tombèrent dans l'oubli. L'Arménie chrétienne créa ainsi une littérature nationale et conserva sa langue, sauvegarde précieuse contre l'invasion du paganisme persan. En 410, Mesrob composa deux autres alphabets, un pour l'Ibérie, en usage encore dans les livres d'Église, l'autre pour l'Albanie, hors d'usage actuellement.

3) **Ibérie**[3] ou Géorgie. — Cette contrée, située au nord-est de l'Arménie, entre la mer Noire et la mer Caspienne, fut initiée au Christianisme par une esclave chrétienne, **sainte Ninia**. Les vertus de cette humble fille attirèrent sur elle l'attention des Barbares, et les guérisons miraculeuses qu'elle opérait excitèrent leur admiration. La reine du pays, objet elle-même d'une guérison de ce genre, se déclara chrétienne; le roi Mirée, qui croyait avoir éprouvé à la chasse les effets de la protection de Jésus-Christ, suivit l'exemple de la reine son épouse; et le peuple tout entier, persuadé par les deux souverains, se déclara prêt à reconnaître le Dieu des chrétiens. Ninia ne pouvait suffire à l'instruction de tous : par ses conseils,

1. *Bardenhewer, *Les Pères de l'Égl.*, t. III, p. 255 sq.
2. *Michaud, *Biogr. univ.*
3. Ruf., I (X), 10. — Soz., II, 7; — Socr., II, 20; — *Rohrbacher.

une ambassade partit pour Constantinople, avec mission de demander des évêques à Constantin. L'empereur, tout heureux de cette demande, accueillit avec faveur les députés, et envoya des évêques dans le pays. — D'Ibérie, le Christianisme passa en Albanie et dans d'autres contrées[1].

1. HERGENROETHER, t. I, *in fine*. — La Géorgie est une province de l'empire russe depuis 1802. *V. *L'Ami du Clergé*, 6 avril 1905, p. 298.

CHAPITRE II

SCHISMES ET HÉRÉSIES

Schisme des Donatistes; — Arianisme, Macédonianisme, Apollinarisme; — Pélagianisme, Semi-Pélagianisme, Prédestinatianisme; — Nestorianisme; — Eutychianisme; — Petites sectes; — Controverse origéniste.

Les divisions intérieures de l'Église, pendant cette seconde période, sont d'une exceptionnelle gravité; ce qui s'explique par les causes suivantes : grande diffusion de la foi chrétienne et diversité des peuples soumis à sa loi; affaiblissement de la ferveur première, à la suite de conversions plus ou moins intéressées sous les empereurs chrétiens ; développement rationnel et scientifique de la théologie, développement utile et nécessaire, mais toujours dangereux, surtout dans les commencements.

§ 60. — SCHISME DES DONATISTES[1]

En 311, l'archidiacre Cécilien fut régulièrement élu et

1. *Optatus* Milevit., *De Schismate Donatistarum;* — Duchesne, *Le dossier du donatisme,* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, 1890, p. 589-650. —— Du Pin, *Hist. Donat.,* dans son édit. d'Optat de Milève, Paris, 1700; — Valois, *Dissert. de Schismate Donat.,* dans son éd. de l'*Hist. eccl.* d'Eusèbe; — Noris, *Hist. Donat.* — Tillemont, *Mémoires...,* t. VI; — *Héfélé, *Conciles,* t. I, p. 169 sq. — Ferrère, *La situation religieuse de l'Afrique romaine* (400-429), in-8, Paris, 1897; — Martroye, *Une tentative de Révolution sociale en Afrique. Donatistes et Circoncellions*, dans *Q. H.*, oct. 1904; janv. 1905.

sacré évêque de Carthage. Deux clercs de la ville, Botrus et Célestius, qui avaient intrigué pour attirer les suffrages sur leurs propres noms, formèrent un parti d'opposants et cherchèrent à faire casser l'élection. Ils étaient soutenus dans leur révolte par une dévote en grand renom de sainteté, Lucille, qui gardait rancune à l'archidiacre de l'avoir empêchée de vénérer certaines reliques d'une authenticité douteuse. A leur instigation, les évêques de Numidie (70 environ), déjà mécontents qu'on ne les eût pas invités à prendre part à l'élection du primat d'Afrique [1], arrivèrent à Carthage assez mal disposés à l'égard du nouvel élu. Ils se réunirent dans une maison privée, citèrent Cécilien à leur barre, et celui-ci ayant refusé de comparaître, ils le déposèrent. Le jugement s'appuyait sur deux considérants : dureté de Cécilien, pendant la dernière persécution, à l'égard des martyrs détenus en prison ; nullité de sa consécration, comme faite par un prélat *traditeur*, Félix, évêque d'Aptonge.

Qu'y avait-il de vrai dans ces allégations? Il est possible que Cécilien eût défendu aux chrétiens de se porter en masse aux prisons des martyrs, pour ôter aux païens tout prétexte à de nouvelles violences. Quant à Félix, il ne s'était jamais rendu coupable du crime de *tradition,* ainsi qu'il appert par une constatation officielle faite au nom de Constantin (15 févr. 314) et par le concile d'Arles (août 314). — Avant de se séparer, les évêques numidiens, regardant le siège de Carthage comme vacant, y élevèrent un hôte et ami de Lucille, le lecteur Majorin, à qui l'un d'eux, Donat des Cases Noires [2], conféra la consécration épiscopale. Bientôt il y eut, dans toutes les Églises de l'Afrique

1. Avaient-ils droit à la convocation ? Il semble que non. Il n'est pas question de défaut de convocation dans l'acte de déposition de Cécilien par les évêques de Numidie ; d'autre part, les conciles de Rome et d'Arles, qui reconnurent Cécilien, durent croire à la régularité de son élection.

2. Majorin, qui mourut après trois ans d'épiscopat, eut pour successeur un autre Donat (Donat le Grand). De là les *Donatistes.*

latine, un évêque schismatique à côté de l'évêque légitime. Le schisme, du reste, demeura toujours local; on ne signale en deçà de la Méditerranée que deux évêques donatistes : l'un à Rome, l'autre en Espagne.

On voit que la doctrine des rebaptisants avait laissé des traces sur le sol africain. Les hérétiques sont hors de l'Église, avait dit saint Cyprien : donc ils ne peuvent baptiser validement. Les *traditeurs* sont hors de l'Église, ajoutent les donatistes : donc ils ne peuvent ordonner validement. Bien plus, diront-ils bientôt, tous les pécheurs [1] sortent *ipso facto* de l'Église, et par là se rendent incapables d'administrer aucun sacrement. Or tel est le cas des catholiques, devenus *fils des traditeurs* en restant dans la communion de Cécilien et de Félix : leur administration des sacrements est nulle, l'Église de Jésus-Christ ne se trouve que chez nous. — Les novatiens, à la même époque, avaient aussi la prétention de constituer à eux seuls la véritable Église. Plus sévères même que les donatistes, qui admettaient les pécheurs à la pénitence, ils excluaient à jamais de leur communion quiconque avait péché mortellement depuis le baptême.

2) Le schisme était encore à ses débuts au moment de la conversion de Constantin. Les donatistes, voyant ce dernier prendre parti contre eux, lui écrivirent, demandant qu'il leur donnât des juges parmi les évêques gaulois, lesquels, n'ayant pas souffert de la dernière persécution, ne pouvaient être suspects de *tradition*. L'empereur reçut la missive en Gaule. Il soumit aussitôt l'affaire au pape saint Melchiade : « Que Votre Gravité, lui disait-il, décide de quelle manière il conviendra de terminer la controverse » [2]. En même temps, il appela à Rome Cécilien avec dix évêques de son parti et dix autres du parti

1. Dans la suite, ils ne regarderont comme exclus *ipso facto* de l'Église, que les pécheurs publics (cf. Aug., *Ep.* 105, n. 12, éd. fr. Dubois; — Hergenroether, t. II, p. 16-17).
2. *Cf. de Broglie, t. I, p. 262, 226.

contraire, et y envoya, par condescendance pour les solliciteurs, trois évêques gaulois : Materne de Cologne, Rétice d'Autun et Marin d'Arles. Un concile de 18 évêques (15 italiens plus les 3 gaulois) eut lieu à Rome (313), sous la présidence du Pape, dans le palais de Latran, propriété alors de l'impératrice Fausta. Après trois jours de délibérations, une sentence favorable à Cécilien y fut rendue dans les termes proposés par saint Melchiade.

Elle ne mit pas fin au conflit. Les schismatiques refusèrent leur soumission, sous prétexte que le concile de Rome avait été peu nombreux, et qu'ils n'y avaient pas été suffisamment entendus. Constantin fit faire alors par le proconsul Elien une enquête juridique au sujet du crime de *tradition* reproché au prélat consécrateur, Félix d'Aptonge [1] ; l'enquête fut favorable. Puis il convoqua dans la ville d'Arles un grand concile (314) [2]. L'auguste assemblée confirma la sentence précédemment portée à Rome, et rendit vingt-deux décrets [3], le tout promulgué par le pape saint Sylvestre. « Il nous a paru convenable, avaient écrit à ce dernier les Pères d'Arles, que ce fût Vous, dont l'autorité est plus étendue, qui fissiez connaître nos décisions » [4].

1. *De Broglie, t. I, p. 278.

2. Combien d'évêques? 600? (Chamard, *Les Égl. du monde romain,* p. 219 sq.). Ce chiffre est probablement exagéré (cf. Duchesne, *Fastes,* t. I, p. 45; — Héfélé, *Conciles,* t. I, p. 177). On n'y voit que seize évêques gaulois présents en personne ou par délégation (*Fastes,* t. I, p. 6). — Deux prêtres et deux diacres représentèrent le Saint-Siège à Arles; ils durent présider, mais les attestations positives manquent.

3. Texte dans Héfélé, t. I, p. 180 sq. — Ils furent rédigés « præsente Spiritu sancto et angelis ejus », disent les Pères dans la lettre à saint Sylvestre. — Le 1er décret demande que la fête de Pâques soit partout célébrée en même temps, et que l'évêque de Rome continue à en faire connaître le jour. Le 8e déclare valide le baptême conféré par les hérétiques, pourvu qu'il soit administré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le 13e reconnaît que le crime de *tradition* n'empêche pas un évêque de faire des ordinations valides.

4. Hard., t. I, p. 262 : « Placuit etiam, a te qui majores diœceses tenes, per te potissimum omnibus insinuari ».

Quelques donatistes, persuadés par l'autorité du concile ou effrayés par les menaces de Constantin, rentrèrent dans l'unité catholique; mais la plupart s'obstinèrent dans le schisme et en appelèrent à l'empereur. Celui-ci parut choqué d'une telle démarche [1]; il consentit néanmoins à prendre connaissance de toute l'affaire, après avoir demandé pardon aux évêques [2] : cette condescendance lui permettrait ensuite, pensait-il, d'agir avec plus de rigueur contre les récalcitrants. Par ses ordres, Cécilien et des évêques du parti opposé comparurent à Milan (316), où le tribunal impérial se prononça dans le sens des sentences conciliaires antérieures, sans réussir d'ailleurs à terminer le schisme. Cette fois Constantin entra dans une grande colère; il voulait envoyer aux supplices ces rebelles obstinés : l'intervention de l'évêque de Cordoue l'en empêcha [3]. Il se contenta de les priver de leurs églises, d'exiler leurs chefs et de faire quelques confiscations. Encore ces mesures furent-elles retirées quatre ans après (321), du consentement, paraît-il, et presque sur la demande des évêques [4].

3) Grâce à la tolérance impériale, les schismatiques purent continuer leur ardent prosélytisme. Ils se multiplièrent à tel point, que leur synode de 330 réunit 270 évêques. — Vers cette époque parurent les *Circoncellions* [5]. C'étaient des bandits, de basse extraction pour la plupart, schismatiques fanatiques et adonnés à tous les vices : ivrognerie, débauche, suicide... Ils parcouraient l'Afrique, renversant les églises des catholiques et pillant leurs maisons, massacrant ceux qui leur résistaient ou

1. *De Broglie, t. I, p. 289.

2. August., *Ep.* 162 : « Eis cessit, ut de illa causa post episcopos judicaret, a sanctis antistibus postea veniam petiturus, dum tamen illi quod ulterius dicerent, non haberent ».

3. August., *Ad Parmenianum.*

4.* De Broglie, t. I, p. 293-4.

5. Ainsi appelés parce qu'ils tournaient autour des maisons (*circum cellas*) vouées au pillage.

leur crevant les yeux, s'acharnant tout particulièrement contre les prêtres. Avec cela, possédés d'un désir maladif du martyre, ils se précipitaient par centaines du haut des rochers, ou bien se faisaient tuer par les premiers venus, menaçant de mort ceux qui leur refusaient ce service. — Tout d'abord les évêques donatistes encouragèrent ces fanatiques; puis, se voyant impuissants à les contenir, firent entendre des paroles de blâme, réclamèrent même, pour la répression de leurs excès, l'intervention du bras séculier[1].

C'était trop tard. Les circoncellions avaient à tout jamais compromis la secte aux yeux des empereurs, qui, à partir de Constant, édictèrent contre elle des peines sévères. Seul Julien lui accorda une pleine liberté, voire un régime de faveur, aussi court heureusement que le règne de l'apostat[2]. — En même temps, les catholiques cherchèrent à ramener ces égarés par les moyens de la persuasion. Saint Optat, évêque de Milève (Numidie), publia vers 370 une savante réfutation[3] d'un ouvrage schismatique de Parménien, successeur de Donat le Grand sur le siège de Carthage. Un peu plus tard, saint Augustin[4] déploya contre le schisme toutes les ressources de son génie et opéra de nombreuses conversions. Il demanda, et les autres évêques catholiques avec lui, une conférence contradictoire : elle eut lieu à Carthage (411) par les soins de l'empereur Honorius; 565 prélats, dont 286 catholiques et 279 donatistes, s'y trouvèrent réunis. Chaque parti désigna sept orateurs au jugement desquels on devait s'en rapporter : saint Augustin et l'évêque Aurèle de Carthage étaient du nombre des orateurs catholiques[5]. Après

1. *Sur les excès des circoncellions, v. AUG., *Ep.* 88, n. 8, 12; 108, n. 14, 18; 111, n. 1 ; 185, n. 12 (*Lettres*, éd. fr. Dubois).
2. *DE BROGLIE, t. IV, p. 134-136.
3. *De Schismate Donatistarum*, *P. L.*, XI.
4. V. § 77, IV.
5. Sur les dispositions conciliantes des évêques catholiques, v. AUGUST., *Ep.* 128 (*Lettres*, éd. fr. Dubois).

trois jours de discussions, Marcellin, président du colloque au nom de l'empereur, porta la sentence : il défendit aux donatistes de tenir des assemblées religieuses, et livra leurs églises aux catholiques. Honorius, à qui les condamnés en appelèrent, aggrava ces peines, loin de les supprimer. Dès lors se précipita la ruine du schisme, à quoi aidèrent bientôt les Vandales arrivés d'Espagne.

Arianisme[1]

§ 61. — DÉBUTS DE L'ARIANISME. — PREMIER CONCILE ŒCUMÉNIQUE (325)

1) Arius était curé d'une paroisse d'Alexandrie, lorsqu'il nia ouvertement (vers 318) plusieurs dogmes de la foi, entre autres la divinité du Verbe, point sur lequel s'engagèrent d'abord les débats. Il disait :

Le Verbe n'est pas éternel; il fut un moment où il n'existait pas. Dieu ne l'a pas engendré, mais créé; il ne l'a pas tiré de son sein, car la nature divine est incommunicable; il l'a fait de rien, par un acte libre de sa volonté, pour que, à son tour, il créât le monde. Conséquemment il est la plus ancienne et la plus parfaite des créatures, lui-même créateur de toutes les autres, y compris le Saint-Esprit[2] qui est son chef-d'œuvre; mais il n'a proprement rien de divin, soit dans son essence, soit dans ses attributs. Intelligence bornée, quoique supérieure à toute autre intelligence créée, il ne connaît Dieu et ne se

1. Écrits du temps (*P. G.*), surtout ceux d'Athanase. — HÉFÉLÉ, *Conciles*, t. I et II; — MOEHLER, *Athanase le Grand*, trad. de l'all., 3 vol., 1841; — NEWMAN, *The Arians of the fourth century*, 1893; — KUHN-*Katholische Dogmatik*, II, 1857; — SCHWANE, *Hist. des Dogmes* (trad, Bélet, Paris, 1886 sq.), t. I et II. — V. bibl. dans CHEVALIER, *Répertoire des sources du moyen âge*, aux mots *Arius*, *Arianisme*, et dans le *Dict. th.* de VACANT, art. *Arianisme*, col. 1862-63.

2. ATHAN., *Ep.* I, *ad Serap.*, 2, *P. G.*, t. XXVI, col. 532; — EPIPH., *Hær.*, LXIX, 18, 56, *P. G.*, t. XLII, col. 229, 290.

connaît lui-même qu'imparfaitement. Volonté changeante par nature, il aurait pu pécher, encore que de fait il se soit abstenu de tout mal. Il n'est fils de Dieu que par adoption; et si on lui rend des honneurs divins, c'est uniquement à cause de sa haute sainteté[1]. — Arius avait puisé le fond de cet enseignement à l'école de Lucien d'Antioche, lequel subissait l'influence de Paul de Samosate.

L'évêque d'Alexandrie, saint Alexandre, puissamment soutenu par son jeune diacre saint Athanase, s'opposa avec fermeté à l'hérésie naissante. Après avoir épuisé sans succès tous les moyens de la douceur et de la persuasion, il convoqua (320 ou 321) à Alexandrie un concile (près de 100 évêques) qui anathématisa Arius et sa doctrine[2]; de quoi tout l'univers catholique fut informé par une lettre-circulaire du patriarche au pape saint Sylvestre et à tout l'épiscopat[3]. — Arius, solennellement excommunié, ne pouvait plus rester dans la ville. Il passa en Palestine, d'où il écrivit une lettre pleine de flatterie à Eusèbe de Nicomédie « collucianiste ». Celui-ci, qui partageait ses idées, l'appela près de lui. Nicomédie devint ainsi, après Alexandrie, le foyer principal de la propagande arienne. Bientôt l'Orient fut tout en feu. Des évêques, parmi lesquels Eusèbe de Césarée, parent de l'autre Eusèbe, prirent parti pour le prêtre hérétique, tinrent quelques conciles en sa faveur et proposèrent à Alexandre des moyens de conciliation que l'orthodoxie ne pouvait accepter. Enhardi par ce puissant patronage, Arius écrivit lui aussi pour sa défense; il chercha à préciser sa doctrine dans une lettre dogmatique[4] à son évêque, et com-

1. Athan., *Or. contr. Ar.*, I, 5; — *Ginoulhiac, *Hist. du dogme*, l. IX, ch. xi, n. 3-4. — *Sur les textes scripturaires invoqués par les ariens, voir Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 27 sq.

2. Socr., I, 5-6; — Théodor., I, 3.

3. Théodor., *ibid.* — De Broglie, t. II, p. 13, note 2. — *Cf. Turmel, *Hist. de la th. positive*, p. 29.

4. *Héfélé, p. 247-249.

posa pour l'usage du peuple un poème [1] (θάλεια, banquet) et des chansons qui devaient porter jusque dans les moindres hameaux le venin de l'hérésie [2]. Alexandre, de son côté, multipliait ses écrits en faveur de la vraie foi. Si l'on en croit saint Épiphane, il aurait composé soixante-dix lettres-circulaires [3] en un mois.

2) Telle était la situation, lorsque Constantin, après la défaite de Licinius, alla se fixer à Nicomédie (323). La religion et la politique tout ensemble lui faisaient un devoir de s'intéresser au débat : il écrivit à Alexandre et à Arius [4] une lettre commune [5], leur enjoignant de se réconcilier sans exiger l'un de l'autre le sacrifice d'aucune de leurs convictions. Cette lettre, œuvre, ce semble, d'Eusèbe de Nicomédie, fut portée aux intéressés par l'évêque de Cordoue, Osius, ami et conseiller ordinaire de l'empereur. Elle n'eut aucun résultat. La question était trop grave et le débat déjà trop engagé pour être ainsi étouffés.

Constantin s'avisa d'un autre moyen qui lui fut suggéré par Osius [6], peut-être par saint Alexandre [7] : il convoqua, d'accord avec le pape saint Sylvestre [8], le **concile œcuménique de Nicée** [9] (325). Trois cent dix-huit [10] évêques, répon-

1. Ce poème, prose et vers, devait être chanté dans des festins, sur le rythme de poésies fort libres et très connues.
2. * DE BROGLIE, t. I, p. 378.
3. Résumées par GINOULHIAC, l. IX, ch. XII; — * Cf. DE BROGLIE, t. I, p. 379.
4. Arius était alors rentré à Alexandrie.
5. Résumée par SOCRATE, I, 7, *P. G.*, t. LXVII, col. 55-60, et reproduite en entier par EUS., *Vita Const.*, II, 64-72, *P. G.*, t. XX, col. 1037 sq. — * Cf. DE BROGLIE, t. I, p. 380 sq.
6. SULP. SEV., *H. E.*, II, 55 : « Nicæna synodus auctore illo (Osio) confecta habebatur ».
7. D'après ÉPIPH., *Hær.*, LXVIII, 4, *P. G.*, t. XLII, col. 189. — RUFIN dit (*H. E.*, l. I, c. I) que Constantin convoqua le concile « ex sacerdotum sententia ».
8. C'est ce que disent expressément le sixième concile général et le *Liber Pontificalis* (* HÉFÉLÉ, t. I, p. 9 et 262).
9. *Nicée*, ville la plus considérable de la Bithynie à cette époque, auj. simple bourg qui a nom *Isnik*.
10. C'est le nombre marqué par Athanase (*Ep. ad Afros*, c. II, *P. G.*,

dant à l'appel, se mirent en marche avec une nombreuse suite de clercs et de laïques. L'empereur avait fait mettre à leur disposition toutes les voitures nécessaires, et s'était chargé de tous les frais de déplacement, comme quelques années auparavant pour les Pères du concile d'Arles (314). Ce fut un grand et bienfaisant spectacle que cette nombreuse réunion d'évêques, arrivés de toutes les parties du monde catholique [1]. Les uns étaient d'anciens confesseurs de la foi, qui portaient encore sur leurs corps les glorieux stigmates de leurs souffrances (Potamon d'Héraclée, en Égypte, Paphnuce de la haute Thébaïde et Paul de Néocésarée) [2]; d'autres s'étaient rendus célèbres par le don des miracles (Jacques de Nisibe, Léonce de Césarée en Cappadoce, Nicolas de Mire, Spiridion de Chypre); plusieurs se recommandaient par l'éminence de leurs sièges autant que par leurs qualités personnelles (Alexandre d'Alexandrie, accompagné de son jeune diacre Athanase qui devait être l'âme [3] du concile, Eustathe d'Antioche, Macaire de Jérusalem). Théophile y représentait les Goths, Jean, les Perses, Cécilien de Carthage, l'Afrique, Marc de Calabre, l'Italie, Osius de Cordoue, l'Espagne, Nicaise, la Gaule [4]; les autres venaient, tous ou presque tous, des contrées orientales de l'Empire romain [5].

t. XXVI, col. 1031), et admis par le pape Libère (*Ep. ad Orientis orthodox. episcop.*, *P. L.*, t. VIII, col. 1382-86), SOCRATE (I, 8), THÉODORET (*H. E.*, I, 7), ÉPIPHANE (*Hær.*, LXIX, 11), saint AMBROISE (*De fide* I, 1), GÉLAS. CYZ. (dans MANSI, t. II, p. 818), RUFIN (*H. E.*, I, 1, alias X, 1) et le concile de Chalcédoine (Actio II, dans HARD., t. II, p. 286; MANSI, t. VI, p. 955). — EUSÈBE, qui dit seulement *plus de deux cent cinquante évêques* (*Vita Const.*, III, 8, 9), ne contredit pas nécessairement Athanase; il a pu y avoir moins de trois cents évêques dans les commencements du concile. Cf. HÉFÉLÉ, t. I, p. 263.

1. * DE BROGLIE, t. II, p. 14-15.
2. * HÉFÉLÉ, t. I, p. 264-277.
3. SOCR., I, 8; — * DE BROGLIE, t. II, p. 25-26.
4. Nicaise était évêque de Die (Dauphiné) d'après la *Revue Bénédictine*, 1899, t. XVI, p. 72-75; de Digne ou de Dijon selon une autre opinion (V. MANSI, CONCIL., t. II, p. 702; JAGER, t. I, p. 152).
5. * DE BROGLIE, t. II, p. 17 sq. — Acésius, évêque novatien de By-

Avant l'ouverture du concile, la question de l'arianisme fut agitée dans des conférences auxquelles prirent part, non seulement les évêques, mais de simples clercs (Athanase, Arius...), des laïques, même des païens attirés par la curiosité ou par le malin plaisir de se railler des divisions de l'Église. Lorsque Constantin, d'abord absent, fut arrivé, les évêques se constituèrent en assemblée régulière[1] sous la présidence des trois délégués du Pape : Osius de Cordoue et les deux prêtres romains Vito et Vincent[2]. L'empereur, président honoraire[3], prononça un discours[4] ; après quoi, dit Eusèbe, il céda la parole aux « présidents du synode[5] ». Tous les évêques, sauf dix-sept, se prononcèrent dès le commencement contre Arius et pour la divinité, au sens propre, du Verbe. Les dix-sept opposants, divisés entre eux, formaient trois partis : ariens purs (Second de Ptolémaïde et Théonas de Marmarique), ariens plus ou moins dissimulés (douze à quinze dont le principal était Eusèbe de Nicomédie), et un semi-arien, Eusèbe de Césarée, qui tenait à peu près le milieu[6] entre l'arianisme et le dogme catholique. Les discussions ne jetèrent pas un jour bien nouveau sur le fond même de la

zance, qui assista au concile sur la demande directe de Constantin, reçut comme conformes à la tradition, les décrets concernant l'arianisme et la Pâque (Socr., I, 10; Soz., II, 32; Héfélé, t. I, p. 402).

1. Le concile fut-il tenu dans une église ou dans le palais impérial? Controverse. V. Héfélé, t. I, p. 272, note ; — De Broglie, t. II, p. 27, note 2. — Rien n'autorise à penser que de simples clercs, si on excepte Athanase et Arius, aient été admis dans le concile officiellement constitué. Athanase y fut reçu comme théologien, non comme juge; Arius y comparut comme accusé. « Evocabatur frequenter Arius in concilium », dit Rufin, I, 5 ; — V. de Broglie, t. II, p. 32, 33, note.

2. * Héfélé, t. I, p. 36-42.

3. Lorsque Constantin entra dans la salle du concile, il attendit, pour s'asseoir, que les évêques lui en eussent donné le signal (Eus., *Vita Const.*, III, 10 ; cf. Héfélé, t. I, p. 273) : preuve entre autres qu'il ne se regardait pas comme le vrai président.

4. * De Broglie, t. II, p. 29 sq.; — Héfélé, t. I, p. 273.

5. Eus., *Vita Const.*, III, 13.

6. * Héfélé, t. I, p. 441, note 4; — Cf. Fessler, *Patrol.*, § 103.

question ; elles servirent du moins à faire ressortir le grand talent d'Athanase et la mauvaise foi des dissidents [1]. On s'arrêta au texte suivant :

« Nous croyons en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur des choses visibles et invisibles ; et en un Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, seul engendré du Père, c'est-à-dire de la substance du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré, non créé, de la même substance que le Père (ὁμοούσιον τῷ πατρί), par qui tout a été créé dans le ciel et sur la terre ; qui est descendu du ciel pour nous et pour notre salut, s'est incarné, s'est fait homme, a souffert, est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, et il viendra juger les vivants et les morts. Et au Saint-Esprit. Ceux qui disent : il y a eu un temps où il n'était pas, et il n'était pas avant d'avoir été engendré, il est né du néant (il a été créé), ou qui soutiennent qu'il est d'une autre hypostase, ou d'une autre substance (que le Père) [2], ou que le Fils de Dieu est créé, non immuable, soumis au changement, l'Église catholique les anathématise [3]. »

Le mot ὁμοούσιος (consubstantialis), dont la précision faisait le désespoir des ariens, était connu dans le langage catholique ; il avait été employé notamment par Origène [4], saint Grégoire le Thaumaturge [5] saint Denys pape [6],

1. * HÉFÉLÉ, t. I, p. 278 sq.; — DE BROGLIE, t. II, p. 25-6, 36-7.

2. Les expressions οὐσία et ὑποστάσις ont ici un sens identique.

3. Texte d'HÉFÉLÉ, t. I, p. 287. — Est-ce le texte même d'Eusèbe de Césarée, sauf l'addition du terme *consubstantiel* et quelques autres modifications ? C'est probable. Cf. HÉFÉLÉ, t. I, p. 281 ; HERGENROETHER, t. II, p. 31 ; DE BROGLIE, t. II, p. 36, note ; VACANT, *Dict. th.*, col. 1795-96.

4. *Dial. cont. Marcionitas.*

5. *De Fide*, c. II.

6. « Saint Denys, pape, écrivant à Denys, évêque d'Alexandrie, pour le rappeler à la tradition sur la Trinité, lui demande « de ne pas répudier l'emploi du terme *consubstantiel*, déjà introduit dans l'usage, au moins à Rome, bien qu'il ne dût devenir classique qu'au siècle suivant ». DUCHESNE, *Églises séparées*, p. 151.

saint Denys évêque d'Alexandrie [1]. C'est une opinion, qu'un ancien concile d'Antioche (269) tenu contre Paul de Samosate, l'aurait rejeté comme pouvant favoriser le sabellianisme : le fait n'est pas certain [2]. Quoi qu'il en soit, le concile de Nicée ayant à condamner une hérésie d'un caractère tout opposé, le mit dans son symbole comme le Palladium de l'orthodoxie catholique contre les subtilités des interprétations ariennes. En même temps il anathématisa le sabellianisme, excluant ainsi positivement du terme ὁμοούσιος le sens hérétique qu'y attachaient les ariens.

Les trois légats du Saint-Siège signèrent les premiers; après eux, les autres membres du concile. Les deux Eusèbe, Théognis de Nicée et Maris [3] de Chalcédoine n'apposèrent leur signature qu'après quelque résistance et avec plus ou moins de sincérité [4]. Deux seulement, Théonas et Second, la refusèrent avec obstination, et furent anathématisés, ainsi qu'Arius et ses écrits. — L'œuvre principale du concile était terminée. Constantin, résolu à l'appuyer de toutes ses forces, défendit sous peine de mort [5] la lecture des ouvrages d'Arius, et exila ce dernier avec les deux prélats obstinément hérétiques. Trois mois après, il bannit [6] pareillement Eusèbe de Nicomédie et Théognis, qui de nouveau avaient publiquement témoigné de leur attachement à la personne d'Arius et à ses doctrines.

3) La question de l'arianisme terminée, le concile s'oc-

1. Dans Athan., *De Decret. syn. Nic.*, c. xxv.
2. Wouters (*Dissert.*, t. I, p. 329-31), *Ginoulhiac (*H. du dogme*, l. X, ch. xviii) et la plupart des critiques le nient. Le P. de Smedt (*Dissert. sel.*, p. 297) est porté à l'admettre. — * Cf. Bertrand, *Vie de Le Clerc*, p. 39-41.
3. * Allard, *Julien l'Apostat*, t. II, p. 157.
4. * De Broglie, t. II, p. 43-5; — Héfélé, t. I, p. 282-8; — Hergenroether, t. II, p. 31.
5. * De Broglie, t. II, p. 42-3.
6. Dans les Gaules, d'après Philostorge.

cupa de la controverse pascale [1], dressa un certain nombre de canons disciplinaires [2], et statua sur le schisme mélécien.

Mélèce [3], évêque de Lycopolis pendant les premières années du IVe siècle, alors que la persécution tenait éloignés de leurs ouailles la plupart des pasteurs, s'était constitué primat de son propre chef, et à ce titre avait fait des ordinations dans divers diocèses. De là, dans plusieurs villes, deux évêques, l'un catholique, l'autre schismatique. Au temps du concile de Nicée, le parti mélécien comptait en Égypte vingt-neuf évêques. Les Pères nicéens statuèrent : *a*) que Mélèce pourrait rester à Lycopolis avec son titre d'évêque, mais sans exercer aucun pouvoir épiscopal ; *b*) que les évêques et autres clercs de sa création seraient soumis à l'imposition des mains [4] et ne feraient rien que du consentement de l'évêque légitime ; *c*) qu'à la mort de ce dernier, ils pourraient lui succéder, à condition toutefois d'être régulièrement élus par le peuple et confirmés par l'évêque d'Alexandrie. — Cette condescendance, inspirée par l'amour de la paix, ne profita pas à l'Église. Les méléciens, plus aigris que jamais, firent alliance avec les ariens par l'entremise d'Eusèbe de Nicomédie, tombèrent bientôt eux-mêmes dans l'arianisme, et ne disparurent totalement que dans la seconde moitié du siècle suivant.

Les Pères, légats pontificaux en tête, signèrent l'ensemble des actes conciliaires, et en portèrent la connaissance à l'Église universelle par lettres synodales ; le pape saint Sylvestre leur donna son approbation directe, très probablement [5] sur la demande du concile ; de son côté,

1. V. § 50.
2. * Héfélé, t. I, p. 366 sq.
3. * Héfélé, t. I, p. 333 sq. ; — Id., dans le *Dict. th.* Goschler.
4. En signe de réconciliation.
5. Preuves dans Héfélé, t. I, p. 45, 433-4 ; — Wouters, *Dissert.* t. II, p. 79.

l'empereur les sanctionna civilement, et c'est ainsi que les actes de Nicée revêtirent le double caractère de lois ecclésiastiques et de lois civiles tout ensemble. — Constantin retint les prélats, après le concile, pour la célébration du vingtième anniversaire de son avènement au trône. Les fêtes furent splendides; Eusèbe, qui en parle assez longuement, ne sait comment exprimer l'enthousiasme général[1]. A la fin, l'empereur combla les évêques de présents, leur adressa quelques exhortations, leur demanda le secours de leurs prières, et mettant des voitures à leur disposition, les laissa libres de retourner dans leurs Églises.

§ 62. — INTRIGUES CONTRE ATHANASE ET AUTRES PRINCIPAUX REPRÉSENTANTS DE LA FOI DE NICÉE; CONCILE DE SARDIQUE (343)

1) On croyait en avoir fini avec l'arianisme : illusion. Eusèbe, en partant pour l'exil, avait laissé à Nicomédie Constantia, sœur de Constantin et veuve de Licinius, arienne de la première heure, et auprès d'elle, à titre d'aumônier, un prêtre de son parti. Malade et sur le point de mourir, la princesse fit exprimer à son frère le désir de le voir. L'empereur accourut, écouta avec respect la prière, en faveur des ariens, d'une sœur aimée, offensée et mourante; et quelque temps après, Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, qui d'ailleurs protestaient de leur soumission au symbole de Nicée, revinrent de l'exil; Constantin les rétablit même d'office sur leurs sièges respectifs, quoiqu'il leur eût fait donner des successeurs[2].

Admis à la cour, Eusèbe, habile intrigant et courtisan consommé, sut entretenir ces nouvelles dispositions, organisa et dirigea une réaction au profit d'Arius. C'est ainsi qu'un concile d'Antioche (330) déposa l'évêque de

1. *De Broglie, t. II, p. 57-70.
2. *De Broglie, t. II, p. 132, note.

cette ville, Eustathe, sous la banale inculpation de sabellianisme et autres crimes imaginaires. Ce prélat, coupable seulement d'avoir joué un rôle à Nicée contre l'arianisme, fut banni par sentence impériale. Arius revint de l'exil, mandé directement[1] par Constantin à qui il fit agréer comme conforme au symbole nicéen une profession de foi équivoque[2]. Il ne put cependant pas rentrer dans son Église, Athanase, évêque d'Alexandrie depuis 326 (328?), refusant absolument de le recevoir, malgré les instances d'Eusèbe et de Constantin.

Cette courageuse résistance du patriarche d'Alexandrie porta au plus haut point la fureur des ariens, qui résolurent de se défaire d'un adversaire si intraitable. Les méléciens, leurs alliés, conseillés par Eusèbe de Nicomédie, se firent ses accusateurs auprès de Constantin. Celui-ci, à son tour, conseillé par le même Eusèbe, fit convoquer à Césarée de Palestine un concile (334) qui devait examiner les griefs articulés. Mais ce concile ne porta pas de sentence définitive, Athanase s'étant abstenu d'y comparaître malgré les ordres formels de la cour. L'année suivante (335), autre concile à Tyr, toujours par ordre impérial et pour la même cause. Cette fois, Athanase, craignant de pousser à bout la patience de l'empereur, se rendit à Tyr, accompagné de quarante-huit évêques, ses suffragants, qui lui étaient tous dévoués[3]. La majorité eusébienne (soixante eusébiens environ) non seulement ne lui donna pas la présidence, mais l'obligea à se tenir debout, et à répondre, dans l'attitude d'un accusé, aux griefs portés contre lui : on l'accusa d'avoir fait violence à une femme[4]; d'avoir fait mourir un évêque, Arsène[5], dont il

1. *De Broglie, t. II, p. 283.
2. *De Broglie, t. II, p. 284; — Héfélé, t. I, p. 446.
3. *De Broglie, t, II, p. 328-329.
4. Il est douteux que cette accusation ait été portée contre Athanase; — * Héfélé, t. I, p. 457-458.
5. * Héfélé, t. I, p. 456-457; — De Broglie, t. II, p. 331.

aurait ensuite coupé une main pour s'en servir dans des opérations magiques; enfin de s'être montré dur et injuste à l'égard des méléciens, notamment à l'égard d'un soi-disant prêtre nommé Ischiras [1]. La justification sur tous ces points fut facile : la femme qui accusait Athanase, mise en présence du saint évêque, ne le reconnut pas et prit un de ses prêtres pour lui. Arsène, qui n'était pas mort, se présenta au concile plein de vie et avec ses deux mains. Quant à la prétendue dureté avec laquelle les méléciens auraient été traités, Athanase prouva qu'il avait simplement fait observer les décrets de Nicée. Puis, prévoyant que la majorité allait néanmoins porter contre lui une sentence de déposition, ce qu'elle fit en effet, il partit secrètement pour Constantinople, trouva l'empereur rentrant dans la ville, l'arrêta en saisissant la bride de son cheval, et demanda justice [2]. Constantin, quoique un peu froissé de cette hardiesse, voulut bien prendre connaissance de l'affaire [3]. Les prélats eusébiens, mandés à Constantinople, lui représentèrent que le patriarche avait voulu empêcher les transports de blés d'Alexandrie à Constantinople. L'accusation était dénuée de fondement, mais fort habile; elle blessa au vif le monarque, qui exila Athanase, sans vouloir toutefois reconnaître la vacance de son siège.

L'illustre proscrit prit le chemin de Trèves (336), lieu assigné pour sa résidence. Il y fut reçu honorablement [4] par Maximin, évêque de la ville, et par le césar des Gaules, Constantin le jeune, fils aîné de l'empereur. Pendant ce temps, les habitants d'Alexandrie se détournaient avec horreur d'Arius. Eusèbe, ne pouvant espérer de changer les dispositions des Alexandrins, fit venir son protégé à la cour, et pria l'évêque de Constantinople, Alexandre,

1. *De Broglie, t. II, p. 331-336.
2. *Héfélé, t. I, p. 464, note.
3. *De Broglie, t. II, p. 338.
4. *Hergenroether, t. II, p. 40; — De Broglie, t. II, p. 353-354.

de l'agréger à son Église. L'évêque refusa. Sommé par l'empereur de recevoir l'hérésiarque, il essaya de protester; mais on lui imposa silence. Tout ce qu'il put faire fut de prier Dieu avec larmes d'empêcher le triomphe de l'iniquité[1]. Quelques instants après, Arius sortit du palais impérial, entouré de ses amis. Il portait la tête haute, avait une conversation très animée; jamais la fortune ne lui était apparue aussi riante. En traversant une place de la ville, il fut pris d'une indisposition subite; il s'écarta un moment, entra dans un cabinet. On l'attendit inutilement; on frappa à la porte, on ouvrit... il était mort, « crevé par le milieu du corps comme Judas, et ses entrailles répandues autour de lui »[2] (336). L'émotion causée par une telle mort fut générale et profonde, à tel point que nombre d'ariens, croyant voir là un signe du ciel, rentrèrent dans le sein de l'Église.

2) Constantin mourut l'année suivante (337). Ses trois fils régnèrent après lui, Constance en Orient, Constantin et Constant en Occident. Un des premiers actes de leur gouvernement fut de s'entendre pour rappeler tous les évêques exilés, orthodoxes et hérétiques. Athanase rentra donc à Alexandrie[3] (338), mais il ne devait pas y rester longtemps en paix.

Eusèbe de Nicomédie était toujours à la cour de Constantinople, où il reçut bientôt mission d'élever deux parents du nouvel empereur, Gallus et Julien. Son crédit était grand, il continua d'en abuser. Sa première victime fut Paul de Constantinople, revenu d'un premier exil; il le fit déposer par un concile, sous l'inculpation calomnieuse de mauvaises mœurs, et renvoyer

1. *De Broglie, t. II, p. 360.

2. Athan., *De morte Arii*, c. II, III; — Socr., I, 37, 38; — Soz., II, 29, 30; — Théod., *H.*, I, 14; — Ruf. I (X), 12, 13; — Épiph. — Tous ces historiens s'accordent à peu près sur les circonstances de la mort d'Arius. Épiphane fait la comparaison avec Judas (*Hær.*, LXVIII, 5).

3. *Cf. de Broglie, t. III, p. 16.

en exil par édit impérial; lui-même usurpa son siège. — Puis vint le tour de l'évêque d'Alexandrie. Eusèbe, ne pouvant rien obtenir contre lui du côté des empereurs, s'adressa au pape Jules Ier, à qui il envoya (339) des députés pour le gagner à la cause de Piste, évêque du groupe arien d'Alexandrie. Athanase envoya, lui aussi, des députés à Rome. Le Pape entendit les uns et les autres, et, *sur la demande des premiers,* résolut de convoquer un concile auquel se rendraient les évêques des deux partis. Pendant ce temps, les prélats eusébiens, réunis à Antioche (340) [1] au nombre d'environ quatre-vingts, portaient contre Athanase une sentence de déposition, et installaient de force sur le siège d'Alexandrie une de leurs créatures, Grégoire le Cappadocien. Athanase partit aussitôt pour Rome (340), en vue d'y défendre sa cause dans le concile projeté par le Pape. Lorsque les eusébiens d'Antioche apprirent son départ, lorsqu'ils virent quatre-vingts évêques d'Égypte, de Libye et de Thébaïde écrire à Rome une lettre collective pour sa défense, ils prirent peur. N'attendant rien de bon du concile romain, ils résolurent de ne pas s'y rendre [2], prétendant alors, — un peu tard, — que la juridiction de l'évêque de Rome ne s'étendait pas à l'Église d'Orient. — Le concile (plus de cinquante évêques) convoqué à Rome par le Pape, eut lieu vers la fin de 341. Athanase s'y justifia sans peine, et fut rétabli sur son siège par sentence synodale [3], ainsi que Marcel d'Ancyre également présent au concile.

1. Concile distinct d'un autre tenu (341) à Antioche, à l'occasion de la dédicace de la *Basilique d'Or* (Héfélé, t. I, p. 494 sq.).

2. Héfélé, t. I, p. 489-90.

3. Le pape Jules donna connaissance aux eusébiens de la sentence rendue en faveur d'Athanase. Dans sa lettre il disait : « Puisqu'il s'agissait du siège d'Alexandrie, pourquoi ne nous avez-vous pas écrit? Ne saviez-vous pas que c'est la coutume en pareil cas de nous écrire premièrement, afin que ce soit d'ici que vous vienne la décision? Si donc l'évêque de cette ville était tombé en suspicion, il fallait écrire

L'opposition irréductible des eusébiens, forts de l'appui encore secret de Constance, ne permit pas à l'évêque d'Alexandrie de reprendre effectivement possession de son siège. On eut recours alors à un concile général : Constance et Constant le convoquèrent, sur la demande du pape Jules, dans la ville de **Sardique**[1] (343). Cent évêques orthodoxes, davantage peut-être[2], s'y trouvèrent réunis sous la présidence des délégués du Saint-Siège : Osius de Cordoue[3] et deux prêtres romains. Les eusébiens (soixante-seize), arrivés tardivement et à contre-cœur[4], commencèrent par demander qu'Athanase, Marcel d'Ancyre[5] et Asclépas de Gaza, déjà déposés par eux, fussent exclus des délibérations. Ne pouvant l'obtenir, ils s'éloignèrent et s'arrêtèrent à Philippopolis avec la prétention de constituer à eux seuls le concile de Sardique; de là ils excommunièrent le pape Jules, Osius de Cordoue et Protogène, évêque de Sardique.

Le vrai concile de Sardique passa outre à l'œuvre pour laquelle il avait été convoqué. Après examen, il prononça la nullité des censures portées contre Athanase, Marcel et Asclépas, et frappa d'excommunication les principaux

à l'Église d'ici » (*ap.* ATHAN., *Apol. cont. Arianos*, 35; — Cf. DE BROGLIE, t. III, p. 579). — SOCRATE écrira bientôt (*H. E.*, l. II, c. VIII) « qu'il est de règle ecclésiastique que rien ne se fasse sans l'assentiment de l'évêque de Rome ».

1. Auj. *Sophia*, dans la Turquie d'Europe, à 59 milles de CP. (* HÉFÉLÉ, t. I, p. 530, note).

2. WOUTERS, *Dissert.*, t. II, p. 93; — HÉFÉLÉ, t. I, p. 530 sq.

3. Il est certain qu'Osius a été président du concile, et on suppose qu'il l'a été comme légat du Pape, n'ayant pu l'être à aucun autre titre.

4. Eusèbe de Nicomédie était mort l'année précédente (342). Il eut deux successeurs sur le siège de CP. : Macédonius pour les ariens, Paul pour les catholiques, ce dernier renvoyé en exil par l'empereur Constance.

5. Marcel, évêque d'Ancyre, avait été déposé par un concile eusébien de CP. (335). Sur l'orthodoxie peut-être contestable de ce prélat, v. HÉFÉLÉ, t. I, p. 466; t. II, p. 11; — BARDENHEWER, *Patrol.*, t. II, p. 14; — ZAHN, *Marcellus von Ancyra*, Gotha, 1867.

eusébiens. Puis il rédigea 21 canons disciplinaires, dont voici en abrégé les 3e, 4e et 5e relatifs à la primauté romaine : — « *a*) Si un évêque déposé par ses collègues de la province (dans le synode provincial) croit avoir le bon droit de son côté, il peut en appeler à Rome, et le faire ou par lui-même, ou par l'intermédiaire de ses juges en première instance. — *b*) Rome décide s'il faut, oui ou non, donner suite à l'appellation. Dans le dernier cas, elle confirme le jugement rendu en première instance ; dans l'autre cas, elle constitue un tribunal de deuxième instance. — *c*) Pour juger en deuxième instance, elle choisit des évêques voisins de la province de l'accusé. — *d*) Elle peut adjoindre ses propres légats à ces évêques, et ces légats présideront en son nom. — *e*) Dans le cas où un évêque déposé en première instance en appelle à Rome, on ne doit pas donner son siège à un autre avant que le Pape ait confirmé le premier jugement, ou constitué un tribunal en deuxième instance. Dans ce dernier cas, il est évident qu'il faut encore attendre la décision de ce nouveau tribunal, avant de rien décider au sujet du siège épiscopal de l'évêque inculpé. » [1] — Les actes synodaux furent signés par les membres de l'assemblée, puis par deux cents évêques absents, ce qui porta à trois cents le nombre des signataires. L'univers catholique eut connaissance de tout par lettres synodales, dont une spécialement adressée au pape Jules avec un exem-

1. HÉFÉLÉ, t. I, p. 565. — Par ces canons le concile reconnaît et ne crée pas le droit d'appel à Rome. — En disant que le Pape peut nommer des juges, il n'entend pas lui interdire de juger par lui-même (*WOUTERS, t. II, *Dissert.* X). — Deux évêques, Badagios et Agapios, qui se disputaient le siège métropolitain de Bostra, en appelèrent au pape saint Sirice. Celui-ci, conformément à la procédure indiquée par le concile de Sardique, les envoya à Théophile d'Alexandrie ; et leur cause fut jugée dans un concile (394) tenu près de Chalcédoine, sous la présidence de Nectaire de CP. et de Théophile (DUCHESNE, dans *Annales de philos. chrét.*, 1885, p. 281 ; — ID., *Églises séparées* (1896), p. 203).

plaire des actes, lesquels eurent son approbation[1].

Le concile de Sardique doit-il être tenu pour œcuménique? Controverse [2]. On ne le voit pas généralement figurer dans les catalogues des conciles généraux, et les évêques y furent bien peu nombreux. Cependant, malgré leur petit nombre, ces évêques représentaient la presque totalité des provinces ecclésiastiques; et l'habitude de regarder le concile de Sardique comme une continuation de celui de Nicée explique peut-être suffisamment la difficulté tirée des catalogues.

Restait un point difficile : faire rentrer dans leurs Églises Athanase et les autres prélats absous à Sardique. Deux évêques, Vincent de Capoue et Euphrate de Cologne, furent à cet effet députés à Constance par le concile. Ils partirent [3], munis d'une lettre de Constant qui pressait son frère d'accueillir favorablement leur demande et faisait entendre des menaces en cas de refus. Les intérêts de la politique aidant, l'empereur eusébien se laissa persuader : il rappela Athanase, Paul de Constantinople, Asclépas de Gaza, Marcel d'Ancyre et autres; lui-même écrivit trois fois à Athanase pour l'inviter à rentrer dans son Église. Ce ne fut qu'après la troisième lettre [4] que l'illustre proscrit se décida à retourner en Orient. Il partit d'Aquilée, lieu ordinaire de sa résidence, passa à Rome pour prendre congé du pape Jules, puis en Gaule mandé par l'empereur Constant, et continua sa marche vers

1. La lettre au pape Jules porte : « Hoc enim optimum et valde congruentissimum esse videbitur, si ad caput, id est ad Petri apostoli sedem de singulis omnibus provinciis Domini referant sacerdotes ». On fait, il est vrai, des objections contre l'authenticité de ce passage. V. Héfélé, t. I, p. 595, note 7.

2. *Pour* l'œcuménicité : Wouters, *Dissert.* IX; — *Contre :* Héfélé, t. I, p. 604. — Tillemont laisse la question indécise.

3. Arrivés à Antioche (344), où était Constance, ils faillirent être victimes d'une infâme calomnie de la part d'Étienne, évêque arien de la ville. *Héfélé, t. II, p. 4; — De Broglie, t. III, p. 83.

4. *De Broglie, t. III, p. 88.

Alexandrie, où il fut reçu triomphalement[1] (346). Son exil avait duré six ans[2]. — La paix religieuse parut ainsi rétablie au profit de l'unité catholique ; mais ce n'était pas pour longtemps.

§ 63. — APOGÉE DE L'ARIANISME, SOUS CONSTANCE

Exil d'Athanase; — chute (?) d'Osius et de Libère; — divisions de l'arianisme; — conciles de Séleucie et de Rimini (359); — foi catholique invaincue.

1) Constance, maître de tout l'Empire depuis 350 et n'ayant plus de rival à ménager, mit au service de l'hérésie les ressources de son immense puissance. Les prélats eusébiens de sa cour lui persuadèrent tout d'abord de *perdre Athanase,* principal défenseur de la foi de Nicée. Pour lui en faciliter les moyens, ils fabriquèrent une lettre par laquelle l'évêque d'Alexandrie était censé solliciter la permission de se rendre auprès de l'empereur. Celui-ci écrivit qu'il accordait bien volontiers la permission demandée. Mais Athanase vit le piège et sut l'éviter; il écrivit à son tour qu'il ne voyait pas de raison de quitter son diocèse et d'aller importuner de sa présence la piété impériale. A quelque temps de là, il recevait du pape Libère, évidemment circonvenu, une lettre lui enjoignant de se rendre à Rome pour expliquer sa conduite : il resta à Alexandrie, et fit écrire au pape en sa faveur par les évêques ses suffragants. Libère se montra satisfait ; mais il eut le tort de vouloir faire partager sa satisfaction à l'empereur, et de provoquer la réunion d'un grand concile où serait proclamée de nouveau l'innocence de l'inculpé.

1. Socr., II, 20-24; — Soz., III, 11-20 ; — Théod., II, 6-9; — Ath., *Apol. c. Arian.*, 36-50; — — *De Broglie, t. III, p. 95 sq.

2. Deux jeunes évêques pannoniens, Ursace et Valens, qui avaient été déposés comme ariens par le concile de Sardique, firent une rétractation intéressée et hypocrite. *V. dans Hergenroether, t. II, p. 53, leur lettre au pape Jules.

Constance convoqua dans son palais d'Arles, sa résidence d'alors, le concile demandé (353), lui donna pour présidents Ursace et Valens, ariens résolus, et lui fit rendre de force un décret contre Athanase. Les légats[1] et tout le concile, sauf saint Paulin évêque de Trèves qui prit le chemin de l'exil, signèrent la condamnation. — Libère dénonça et flétrit publiquement l'infidélité de ses légats, et insista pour la convocation d'un nouveau concile.

Sur ce dernier point, l'empereur lui donna satisfaction, assuré qu'il se croyait de diriger à son gré la majorité d'une nouvelle assemblée. A son appel, plus de 300 évêques se réunirent dans la principale église de Milan (355), sous la présidence de Valens et d'Ursace. Les principaux étaient saint Eusèbe de Verceil, saint Denis de Milan et Lucifer de Cagliari. Ce dernier, le prêtre Pancrace et le diacre Hilaire y représentaient le Saint-Siège. — Quand il fut question de procéder contre Athanase, Eusèbe présenta un exemplaire du symbole de Nicée, demandant qu'il fût signé de tous avant de passer outre. Denis se leva le premier pour apposer sa signature ; mais Valens lui arracha la plume des mains : incident qui provoqua un vrai tumulte au sein de l'assemblée et jusque dans le peuple milanais très attaché à la foi de Nicée. L'empereur réunit alors le concile dans son palais et s'en fit lui-même le président. Il essaya d'abord, sans succès, de faire signer par les évêques une profession de foi arienne. Puis il demanda la condamnation d'Athanase, résolu cette fois à tout emporter de force. Cette condamnation, s'écrièrent tout d'une voix Eusèbe et Lucifer, serait contraire aux canons. « Ma volonté, dit l'empereur en mettant la main sur son épée, est aussi un canon, et mes évêques de Syrie trouvent bon qu'il en soit ainsi. Faites comme eux, ou vous serez exilés avec Athanase. » Il décréta effectivement un

1. Parmi les légats était Vincent, évêque de Capoue, le même qui, encore simple prêtre, avait représenté le Saint-Siège au concile de Nicée.

certain nombre de proscriptions : Lucifer fut relégué en Syrie, Eusèbe en Palestine, Denis en Cappadoce [1] ; Hilaire fut battu de verges et envoyé également en exil avec Pancrace ; après quoi les évêques restants prononcèrent contre Athanase une sentence de déposition. Libère [2], enlevé nuitamment [3] de Rome et conduit à Milan, déclara ne pouvoir condamner « celui qu'il n'avait pas jugé » [4]. En conséquence, le tyran l'exila en Thrace et lui donna un successeur en la personne du diacre Félix [5]. Osius de Cordoue, âgé de près de cent ans, dont soixante passés dans l'épiscopat, fut pour le même motif exilé à Sirmium [6] ; saint Hilaire de Poitiers, qui avec d'autres évêques des Gaules avait poussé la résistance jusqu'à excommunier Valens, Ursace et Saturnin, ce dernier évêque arien d'Arles, fut relégué en Phrygie, ainsi que Rhodane évêque de Toulouse [7].

Il n'y avait plus qu'à exécuter la sentence portée par le concile de Milan, et l'iniquité était consommée. Constance semblait hésiter, par peur des Alexandrins qu'il sa-

1. Pays d'origine d'Auxence, successeur arien de Denis sur le siège de Milan.

2. L'adhésion du Pape avait, aux yeux de Constance, une importance toute particulière, dit Amm. Marcellin, XV, 7 : « Licet sciret impletum, tamen auctoritate quoque, qua potiores æternæ urbis episcopi, firmari desiderio nitebatur ardenti ».

3. Amm. Marcell. : « Ægre, populi metu, qui ejus amore flagrabat, cum magna difficultate noctis medio potuit asportari ».

4. « Perseveranter renitebatur, nec visum hominem, nec auditum damnare, nefas ultimum sæpe exclamans ». Amm. Marcell.

5. Félix était et demeura toujours attaché à la foi de Nicée, mais avant comme après son élection irrégulière, il communiqua avec les ariens. Fut-il vrai Pape ? fut-il martyr ? Faut-il le confondre avec saint Félix martyr mentionné dans le martyrologe au 22 juillet ? Ces questions divisent les auteurs. Héfélé, t. II, p. 41, note 4, et surtout Hergenroether.

6. V. une admirable lettre d'Osius à Constance, alors que celui-ci s'efforçait de l'amener à souscrire la condamnation d'Athanase (dans Athan., *Hist. Arian.*, XLII-XLV ; reproduite par *Barbier, *Vie de saint Athanase*, p. 279-281).

7. Sulp. Sev., l. II, c. xxxix.

vait très attachés à leur évêque[1]. Des soldats arrivèrent enfin à Alexandrie (356) pour se saisir de la personne d'Athanase ; ils pénétrèrent dans l'église[2] au moment des offices ; mais les fidèles et les clercs formèrent un rempart autour de leur vénéré Père, qui put s'échapper et aller se cacher sur les bords du Nil[3].

Cette violence eut dans tout l'Empire un grand retentissement, et provoqua sur bien des points des manifestations publiques en faveur d'Athanase et de la foi de Nicée. A Alexandrie, les catholiques se laissaient battre de verges, incarcérer, mettre à mort[4], plutôt que de communiquer avec le nouvel évêque, George de Cappadoce[5] ; à Constantinople, orthodoxes et hérétiques en vinrent à des collisions sanglantes : dans tout l'Orient, les divisions engendrées par l'arianisme revêtaient un caractère aigu. L'Occident demeura plus calme, parce que la vraie foi y régnait presque partout en souveraine. L'exil de ses principaux évêques contribua même à l'affermir dans son attachement au symbole de Nicée[6]. Lucifer, en Syrie, composait contre les persécuteurs et les hérétiques de virulents écrits, dont la lecture enflammait le courage des fidèles[7] : *Défense d'Athanase, — Condamnation des rois apostats, — Nulle société avec les hérétiques, — Il ne faut point épargner les ennemis de Dieu, — Mourons pour le Fils de Dieu.* Ces titres indiquent suffisamment sur quel ton parlait l'impé-

1. *De Broglie, t. III, p. 303 sq. — Visite de saint Antoine à saint Athanase, p. 312 sq.

2. *De Broglie, *ibidem*, p. 317 sq.

3. *Socr., II, 26-36 ; — Soz., IV, 1-11 ; — Théod., II, 10-14 ; — Sulp.-Sév., II, 39 ; — Athan., *De fuga sua*.

4. *De Broglie, t. III, p. 340 ; — Barbier, *Vie de saint Athanase*, p. 311.

5. Sur ce personnage, voir Allard, *Julien l'Apostat*, t. II, p. 277-286 ; — Kurth, *Sainte Clotide*, p. 123-4 (7e éd.) ; — *R. H. E.*, décembre 1900, p. 736.

6. *Moehler, *Athanase le Grand*, t. III, p. 64.

7. *Barbier, *Vie de saint Athanase*, p. 323-325.

tueux évêque. Athanase, lui aussi, lui surtout, prit part à la lutte, et il frappait aussi fort et plus juste que l'évêque de Cagliari. Caché d'abord dans un monastère sur les bords du Nil, puis dans une grotte où il n'était connu que d'un religieux qui lui apportait sa nourriture, il employait ses loisirs à écrire pour la défense de la vérité. Pendant que l'empereur le faisait vainement chercher partout, jusques au delà des limites de l'Empire, ses lettres et ses traités se multipliaient, faisant rapidement le tour du monde romain. C'étaient : sa propre *Apologie* adressée à Constance, une *réfutation* de l'arianisme, des *réponses* à de nouveaux griefs, à de nouvelles objections. Il était instruit de tout malgré son isolement, et il répondait à tout avec une vigueur de raisonnement et une éloquence mordante[1] qui exaspéraient ses ennemis, furieux de ne pouvoir découvrir le lieu de sa retraite. Les catholiques triomphaient donc malgré la persécution; bien plus, ils triomphaient par la persécution.

2) Leur triomphe fut-il attristé par la **défection** de Libère et d'Osius? La chute de l'évêque de Cordoue n'est pas démontrée, mais elle est très probable. Agé de près de cent ans, brutalisé par l'empereur et ses agents, ne voyant pas bien clair, avec son intelligence désormais affaiblie, dans des controverses un peu subtiles, le vieil évêque aurait cédé par lassitude, signé une proposition de foi arienne, la deuxième de Sirmium[2]. Hâtons-nous d'ajouter qu'après son retour en Espagne, il dénonça la violence qu'on lui avait faite, anathématisa l'arianisme et mourut repentant[3]. — Une chute quelconque de Libère est encore moins avérée que celle d'Osius. Ce pape

1. *De Broglie, t. III, p. 342 sq.

2. Profession de foi franchement arienne, répudiant également l'ὁμοούσιος et l'ὁμοιούσιος. Le P. Gams, dans l'*Hist. eccl.* dite de Moehler, donne de bonnes raisons, tendant à prouver qu'Osius ne signa aucune formule hétérodoxe.

3. Athan., *H. Arian.*, 45; *Apol. cont. Arian.*, 89, 90; *Apol. de fuga*, 5; — Sozom., IV, 12.

rentra à Rome, c'est certain. Mais fit-il, comme prix et condition de cette faveur, des concessions coupables à l'arianisme? La plupart des auteurs disent *oui*, plusieurs [1] disent *non*; et le sentiment de ces derniers se motive comme il suit. Avant son départ pour l'exil, Libère se prononça avec une héroïque fermeté contre l'arianisme et en faveur d'Athanase; à son retour, il fut accueill avec enthousiasme par les Romains, demeurés généralement en dehors de la communion de Félix qu'ils regardaient comme un intrus; quelque temps après, il condamna le concile de Rimini [2], et soumit à la pénitence les prélats prévaricateurs. Ces faits s'harmonisent difficilement avec l'hypothèse de la chute. D'ailleurs Socrate (II, 37) et Sulpice-Sévère [3] ne donnent qu'une seule raison du rappel de Libère par Constance : les soulèvements du peuple romain [4]. — Cependant, il faut bien le reconnaître, les témoignages concordants [5] d'Athanase [6], d'Hilaire de Poitiers [7], de Sozomène [8] et de Jérôme [9], qui affirment ou supposent une condescendance coupable du côté de Libère, sont difficiles à ébranler. On peut donc les admettre. Mais le doute renaît dès qu'il s'agit de déterminer en quoi Libère a failli. A-t-il souscrit une formule et laquelle [10]? A-t-il seulement adhéré à la sentence de déposition portée par le concile de Milan

1. Wouters, *Dissert.* XI; — les Bollandistes, etc.
2. Ci-après.
3. *H. Sacr.*, II, 39 : « Liberius paulo post Urbi redditur ob seditiones romanas ».
4. Autres preuves dans Hergenroether, t. II, p. 75 sq.; cf. p. 66-7.
5. Cf. Héfélé, t. II, p. 61 sq., et Hergenroether, t. II, p. 75 sq., l'un pour, l'autre contre ces témoignages.
6. *Hist. Arian.*, 41; — *Apol. c. Ar.*, 89.
7. *Contr. Const. imp.*, 11.
8. IV, 15; — Cf. Gorini, *Défense de l'Égl.*, p. II, ch. vii, n. 7.
9. *Chron.*, an. 2369; — *Catal.*, 97.
10. Héfélé pense (t. II, p. 66) qu'il a souscrit la troisième formule de Sirmium, susceptible d'un sens orthodoxe, quoique, vu les circonstances, favorisant l'hérésie.

contre Athanase? ou bien s'est-il borné à communiquer en quelque chose avec les semi-ariens? On ne sait. A quelque sentiment que l'on s'arrête, l'infaillibilité du Pontife romain est hors de cause : Libère, en effet, *a*) n'a rien défini ; son erreur, si erreur il y a, est purement personnelle ; *b*) la liberté nécessaire à l'exercice de l'infaillibilité, lui a fait défaut, tous les auteurs sont d'accord sur ce point ; Libère, s'il a failli, a cédé à l'ennui et aux douleurs de l'exil, à l'obsession des hérétiques, à la violence de l'empereur qui aurait fait entendre, si l'on en croit Athanase, des menaces de mort[1].

3) Après l'expulsion laborieusement opérée de l'évêque d'Alexandrie, l'empereur et ses conseillers hérétiques jugèrent que l'heure était venue de s'attaquer directement à la foi de Nicée et d'imposer l'arianisme à toute l'Église. L'entreprise était grosse de difficultés, car les orthodoxes avaient pour eux le nombre, la tradition, la valeur des chefs, tandis que leurs adversaires, incapables de s'entendre[2], accentuaient tous les jours leurs **divisions**. On peut ramener orthodoxes et hétérodoxes à trois principaux groupes : il y avait, — sans parler des hommes politiques[3] dont l'opinion du moment s'accordait toujours avec l'opinion en crédit à la cour, — les partisans de l'ὁμοούσιος (consubstantiel), ceux de l'ὁμοιούσιος[4] (semblable en substance), et ceux de l'ἀνόμοιος[5] (dissemblable).

Les premiers étaient tous catholiques. — Parmi les seconds, les uns, semi-ariens, avaient pour chefs Basile

1. « Liberii lapsus non certus, nec si certus, voluntarius, nec in definitione fidei », dit P. BALLERINI.

2. En quatorze ans, les adversaires du concile de Nicée rédigèrent dix-neuf symboles différents.

3. *DE BROGLIE, t. III, p. 398 sq. ; t. V, p. 72.

4. ÉPIPH., *Hær.*, LXXIII, 2.

5. Qualificatif donné au Verbe par un concile (361) d'Antioche (ATHAN., *De Synod.*, 31).

d'Ancyre et George de Laodicée; les autres [1], orthodoxes au fond, regardaient comme également susceptibles d'une bonne et d'une mauvaise interprétation les termes de *consubstantiel* et de *semblable en substance;* à leurs yeux, catholiques et sabelliens pouvaient accepter le *consubstantiel,* catholiques et ariens pouvaient accepter le *semblable en substance.* Cela étant, ils se ralliaient à ce dernier terme, par esprit de conciliation et par amour de la paix. — Enfin les partisans du *dissemblable* [2], d'origine récente comme parti, se tenaient à l'extrême gauche de l'hérésie. Leur premier chef, **Aétius**, était un homme de basse extraction. Jadis esclave, ouvrier métallurgiste, médecin empirique, il n'étudia qu'assez tard la grammaire et la philosophie, fut ordonné diacre par Léonce, évêque arien d'Antioche, et s'éleva, sous Julien l'Apostat, jusqu'à l'épiscopat [3]. **Eunome** de Cappadoce, un de ses premiers et principaux disciples, devint évêque de Cyzique en Mysie. Bientôt le parti fut assez puissant pour se séparer ouvertement des semi-ariens et tenir des conciles. La réputation de talent et de sainteté n'était pas de son côté : les disciples d'Aétius se recrutaient parmi les plus mauvais chrétiens; mais ils avaient sur les ariens modérés l'avantage de la logique. Du moment, en effet, que le Verbe n'est pas vrai Dieu, qu'il a commencé et a été fait de rien, il ne peut être qu'une créature, et il doit y avoir entre lui et Dieu une dissemblance profonde, comme entre le fini et l'infini [4].

1. Maxime et saint Cyrille de Jérusalem, etc.

2. Basil., *Contra Eunomium libri V, P. G.*, t. XXIX, col. 498 sq.; — Grég. Naz., *Orat.* XXXIII-XXXVI, *P. G.*, t. XXXVI, col. 214 sq.; — Grég. Nyss., *Contra Eunom. libri XII, P. G.*, t. XLV, col. 243 sq.; — Épiph., *Hær.*, LXXVI, *P. G.*, t. XLII, col. 516 sq.; — Chrysost., *Homil., De incomprehensibili, P. G.,* t. XLIII, col. 701 sq.; — Tillemont, *Mémoires,* t. VI, p. 403 sq.; — * De Broglie, t. III, p. 395.

3. Julien comptait Aétius parmi ses amis et lui fit don d'un bien-fonds à Mitylène. — Cf. Allard, *Julien l'Apostat,* t. II, p. 290 sq.

4. *Aétiens, Eunoméens, Anoméens:* trois expressions désignant une même secte.

4) Grand était l'embarras de Constance, circonvenu tour à tour par les deux fractions de l'arianisme. Pour en finir, il résolut de convoquer un concile général. Sa première pensée fut de le convoquer à Nicée. Sur les observations de Basile d'Ancyre, qui craignait que les souvenirs du premier concile œcuménique n'exerçassent une influence favorable au terme de *consubstantiel,* il invita les évêques à se réunir à Nicomédie. Plusieurs s'étaient déjà mis en marche, lorsqu'un grand tremblement de terre détruisit la cathédrale et une partie notable de cette ville[1] : il fallut chercher un autre lieu de réunion. Sur ces entrefaites, les aétiens, n'attendant rien de bon d'un grand concile où les semi-ariens et les catholiques seraient en majorité, obtinrent, comme moindre mal, la réunion de deux conciles au lieu d'un. Par ordre de l'empereur, les évêques occidentaux se réunirent à Rimini, les évêques orientaux à Séleucie (Isaurie).

Ceux de **Rimini** (359)[2], au nombre de quatre cents dont soixante à quatre-vingts ariens seulement, furent présidés, non par le pape Libère ou ses légats, mais par le préfet Taurus et deux évêques déjà connus, Ursace et Valens. Tout d'abord, les orthodoxes (trois cents et plus) signèrent purement et simplement le symbole de Nicée, portèrent contre Ursace, Valens et quelques autres prélats ariens une double sentence d'excommunication et de déposition, et envoyèrent une ambassade à Constantinople pour faire connaître ces actes à l'empereur. Le parti de l'opposition envoya aussi des députés, qui par malheur arrivèrent les premiers et furent naturellement bien accueillis. Les légats orthodoxes, victimes tout ensemble de la ruse et de la violence, signèrent une profession de foi où le Verbe était dit simplement *sembla-*

1. De Broglie, t. III, p. 414-416.
2. Socr., II, 37; — Soz., IV, 16-19; — Théod., II, 15-16; — Sulp.-Sév., *Chron.,* II, 41-44; — Athan., *De syn.,* 8-11. — Cf. Corgne, *Dissertation sur le Concile de Rimini.*

ble[1] au Père, après quoi il leur fut permis de retourner à Rimini. Les envoyés des ariens, parmi lesquels Ursace et Valens, y retournèrent aussi, munis d'un ordre impérial prescrivant à tout le concile de signer cette même profession de foi, et au préfet Taurus de ne laisser les évêques se séparer qu'à cette condition. Le premier mouvement des Pères de Rimini, en apprenant la défection de leurs légats, fut de l'indignation, ne se doutant pas qu'ils allaient eux-mêmes prévariquer. L'ordre formel de l'empereur, la violence exercée sur eux par les présidents du concile, les ennuis d'un long séjour dans une ville qui était devenue pour eux une prison, triomphèrent de leur première résistance. En peu de jours, tous, à l'exception de vingt, donnèrent la signature demandée. Les vingt, parmi lesquels Phébade d'Agen, finirent également par céder, exigeant seulement qu'on leur permît de joindre à leur signature l'anathème contre Arius, ce qui leur fut accordé sans peine; Ursace et Valens s'associèrent même à eux pour anathématiser l'hérésiarque. — Telle fut l'issue malheureuse du concile de Rimini.

Les évêques (160 environ) réunis à **Séleucie** (359) sous la présidence effective de Léonas, commissaire impérial, se divisaient en trois groupes : douze seulement étaient pour le *consubstantiel,* quarante pour le *dissemblable,* une centaine pour le *semblable en substance;* mais nombre de ces derniers attachaient à la formule un sens catholique. Ils ne purent s'entendre et se séparèrent sans conclure. Dix des principaux, mandés à la cour, allèrent continuer les délibérations sous les yeux de l'empereur. Ils délibéraient encore, lorsque Ursace et Valens apportèrent à Constantinople la nouvelle de la défection

1. Cette formule, ὅμοιος, était destinée à réunir contre les catholiques, les deux groupes des anoméens et des semi-ariens, dont elle laissait subsister, par son vague même, la diversité des sentiments (*Héfélé, t. II, § 82).

des Pères de Rimini[1]. Constance, désireux avant tout d'en finir, exigea que les évêques orientaux signassent la formule riminienne (ὅμοιος). La plupart signèrent; les autres, orthodoxes ou non, furent exilés[2].

5) A s'en tenir aux apparences, l'Église entière venait de faire profession d'arianisme. Saint Jérôme dira, par une exagération éloquente : « Ingemuit totus orbis et arianum miratus est se esse »[3]. En réalité, ni le concile de Rimini, ni surtout l'Église ne tombèrent dans l'hérésie, ne renoncèrent à la foi de Nicée.

D'abord ce concile aurait erré, qu'il n'y aurait pas lieu de s'en étonner. Dénué de tout caractère d'œcuménicité, convoqué et tenu en dehors de toute intervention du Saint-Siège, présidé par un commissaire impérial et deux évêques ariens qui ne laissèrent aucune liberté aux délibérations et aux votes, il était dans l'ordre des possibles qu'il errât dans la foi; mais en fait il n'erra pas : — Les Pères, au début, signèrent le symbole de Nicée, expression de la foi qu'ils portaient dans leur cœur en se rendant à Rimini, et excommunièrent les chefs de l'opposition arienne. Puis, victimes de la ruse et de la violence, ils signèrent une profession de foi orthodoxe par elle-même[4]

1. *Cf. Greg. Naz., *Invect.* I, n. 34; *Invect.* II, n. 16; — De Broglie, t. III, p. 445 sq.

2. Socr., II, 39-41; — Soz., IV, 22-24; — Théod., II, 22-25: — Athan., *De Syn.*, 12; — Hieron., *Dial. adv. Lucif.*, 19.

3. *Dial. adv. Lucif.*, 19.

4. La voici : « Credimus in unum et solum, et verum Deum, Patrem omnipotentem, conditorem opificemque omnium; et in unigenitum Filium Dei, ante omnia sæcula et initia, et ante omne tempus quod in intellectum cadere potest, existentem, et ante omnem comprehensibilem substantiam, natum impatibiliter ex Deo, per quem et sæcula perfecta et omnia facta sunt; natum unigenitum solum ex solo Patre, Deum de Deo, *similem* Patri suo qui ipsum genuit, cujus secundum scripturas generationem nemo novit nisi solus qui eum genuit, Pater: hunc scimus Dei unigenitum Filium, nutu paterno advenisse e cœlis ad demolienda peccata, genitum ex Maria Virgine... » (*Ap.* Athan., *De Synodis;* v. *Cursus th.* Migne, t. IV, col. 492).

où le terme de *consubstantiel*, simplement passé sous silence, n'est pas plus rejeté que reconnu. Ils ne condamnèrent donc pas la foi de Nicée, d'abord librement et spontanément confessée. — Ce qui le montre plus clairement encore, c'est que l'interprétation hétérodoxe donnée par les ariens à cette nouvelle profession de foi, provoqua de leur part de vives protestations. Ils déclarèrent bien haut, « attestant le corps du Seigneur et tout ce qu'il y a de saint dans l'Église »[1], que les sentiments qu'on leur prêtait n'avaient jamais été les leurs. Outrés de douleur, à la pensée qu'un acte jugé par eux innocent était odieusement dénaturé au préjudice de la vraie foi, plusieurs écrivirent aux évêques exilés, demandant pardon, et s'excusant d'être tombés dans le piège tendu à leur bonne foi; d'autres s'enfermèrent dans leurs églises pour se soustraire à tous les regards. Les évêques gaulois firent davantage encore : ils se réunirent en concile à Paris (360 ou 361) pour affirmer solennellement leur foi ancienne et nouvelle au *consubstantiel*. Dans leur lettre synodale[2] aux Églises d'Orient, ils disaient : « Nous avons été péniblement affectés d'apprendre par vos lettres, qu'on se faisait une arme contre notre simplicité de l'omission du terme de *consubstantiel* dans la formule de Rimini... Pour couper court à des abus dont nous n'avons eu que trop à gémir par le passé, nous avons unanimement décrété que tout évêque qui ne professerait pas explicitement la foi catholique au *consubstantiel*, ou qui laisserait prêcher contre cette foi, serait déposé ». — Les Pères de Rimini eurent donc seulement le tort d'approuver un symbole qui, orthodoxe au fond, devait cependant, vu les circonstances, tourner à l'avantage de l'arianisme. Le pape Honorius, plus tard, se trou-

1. Hieron., *Adversus Luciferianos*. — Cf. Wouters, t. II, *Dissert.* XIII.

2. *P. L.*, t. X, col. 710-713. — Cf. Barbier, *Vie de saint Hilaire*, p. 267 sq.

vera dans un cas analogue, lorsque, en défendant d'agiter la question d'une ou de deux volontés en Jésus-Christ, il fournira involontairement des armes aux monothélites. Ce sont là des fautes, sans aucun doute, mais non des hérésies.

L'Église catholique n'a point failli, au temps du concile de Rimini : — a) L'immense majorité des fidèles demeura toujours fermement attachée à la foi de Nicée[1]. — b) Le pape Libère condamna hautement, par lettre publique[2] adressée aux Églises, la faiblesse des évêques de Rimini, et proclama la nécessité d'adhérer au *consubstantiel*. — c) Quant aux évêques, bien des orientaux et quelques occidentaux professaient, il est vrai, des sentiments hétérodoxes, mais rien ne prouve que la majorité ait abjuré la vraie foi. On ne peut rien conclure du fait que la formule riminienne fut envoyée à tous les évêques, suivie d'un édit impérial enjoignant de la souscrire sous peine d'exil : — la formule n'était pas nécessairement hérétique ; — la plupart des signataires cédèrent à la crainte et aux tortures[3] ; — et puis comment connaître le nombre des signataires? Il y avait près de six mille évêques à cette époque. Retranchons de ce nombre les intrus dont l'autorité ne saurait compter ici, les prélats courageux qui

1. « Hujus quidem adhuc impietatis fraude perficitur ut jam sub Antichristi sacerdotibus populus non occidat, dum hoc illi putant fidei esse quod vocis est. Audiunt Christum Deum, putant esse quod dicitur; audiunt Filium Dei, putant in nativitate inesse veritatem. Audiunt ante tempora, putant id ipsum ante tempora esse quod semper est. Sanctiores aures plebis quam corda sunt sacerdotum. » Saint Hilaire, *Contra Auxentium*. — Voir * MOEHLER, *Athanase le Grand*, t. III, p. 64. — « Omnes si posses peragrare gentes, invenisses ubique christianos sicut nos credere... At tua novella prædicatio... non solum adhuc limitem romanum peragrare non valuit ; sed et ubi radices figere tentaverat aruit, recedentibus scilicet omnibus Dei famulis a te, atque paucis tuis quos lolium esse super frumentum seminatos Dominus prædixit, tecum manentibus ». Lucifer de Cagliari à l'empereur Constance.

2. **P. L.*, t. VIII, col. 1382-86 (trad. par DARRAS, t. X, p. 4-6).

3. Soz., IV, 26 ; — SOCR., II, 43.

résistèrent à l'ordre impie et tyrannique de l'empereur, et ceux à qui ne parvinrent pas le formulaire et l'édit. Combien en reste-t-il? On ne saurait le dire. Athanase, ordinairement bien informé, écrivait à l'empereur Jovien (363) : « Toutes les Églises répandues par le monde y rendent (à la foi de Nicée) témoignage, celles d'Espagne, de Bretagne, de Gaule, de toute l'Italie, de la Dalmatie, de la Dacie, de la Mésie, de la Macédoine et de toute la Grèce et toute l'Afrique, la Sardaigne, Chypre, la Crète, la Pamphylie, la Syrie, l'Isaurie, l'Égypte, la Libye, le Pont et la Cappadoce... Nous connaissons la foi de toutes ces nations, ou pour en avoir entendu l'expression de leur bouche, ou pour en avoir reçu le témoignage écrit; et un petit nombre d'hommes qui la contredisent ne peuvent prévaloir contre la terre tout entière [1]. » Si l'Église, en 363, était telle que le dit l'évêque d'Alexandrie, on ne conçoit pas qu'elle fût arienne en 361; en deux ans, pareil changement n'aurait pu s'accomplir.

§ 64. — DÉCLIN ET FIN DE L'ARIANISME

Macédoniens, Apollinaristes, Lucifériens; — nouvelles persécutions, conversions, mort d'Athanase; — saint Basile s'efforce d'organiser et d'accroître les forces catholiques; — 2e concile œcuménique (381).

1) Julien l'Apostat, successeur de Constance, rappela (361) les exilés, dans l'espoir [2] qu'ils se diviseraient et se déchireraient entre eux. Athanase sortit alors de sa retraite et rentra à Alexandrie [3], où on le voit s'appliquer à confondre, avec l'arianisme, deux nouvelles hérésies : celles de Macédonius et d'Apollinaire.

1. Athan., t. I, p. 245; Théod., IV, 3; — Cf. de Broglie, t. IV, p. 470.
2. V. § 55, III.
3. *De Broglie, t. IV, p. 254; — Barbier, *Vie de saint Athanase*, p. 362.

Macédonius[1], jadis évêque semi-arien de Constantinople, puis expulsé de son siège au profit d'un arien pur, Eudoxe d'Antioche, avait employé les loisirs de sa disgrâce à combattre la divinité du Saint-Esprit, donnant ainsi naissance à la secte des **Macédoniens** ou **Pneumatomaques** (ennemis du Saint-Esprit). A vrai dire, cette hérésie n'était pas nouvelle. Les ariens de toute nuance ne croyaient pas plus à la divinité du Saint-Esprit qu'à celle du Verbe ; mais jusqu'alors, la lutte s'était concentrée sur la deuxième personne de la Trinité, on avait gardé le silence sur la troisième. Macédonius et les siens, dont le semi-arianisme, combattu par les catholiques et par les anoméens, ne pouvait faire face aux raisons des uns et des autres, avaient besoin d'une diversion pour se tirer d'embarras : de là les pneumatomaques. Un concile d'Alexandrie (21 év., 362)[2], présidé par Athanase, les condamna, en définissant la consubstantialité, la coéternité et l'égalité de perfection des trois personnes, Père, Fils, et Saint-Esprit : définition que renouvelèrent plus ou moins explicitement d'autres conciles, à Alexandrie (363), à Rome (374), en Illyrie (375), à Icone et en Cappadoce (vers 376)[3], à Constantinople (381), etc.

Apollinaire[4], évêque de Laodicée, et son père, grammairien dans la même ville, zélés l'un et l'autre pour la divinité du Verbe, avaient été entraînés par l'ardeur même de la lutte dans une autre hérésie. Ils dépouillaient le Christ, non pas de sa divinité, mais d'une partie de son humanité. Des trois éléments substantiels, esprit, âme et corps, qu'ils disaient, comme les platoniciens,

1. *Doctrine des Pères sur le Saint-Esprit : TURMEL, *Histoire de la théologie positive* (1904), p. 65 sq.
2. EUSÈBE de Verceil prit part à ce concile.
3. HÉFÉLÉ, t. II, p. 122-3 ; — WOUTERS, t. II, *Dissert.* XIV, p. 134.
4. SOCR., II, 46 ; — SOZ., VI, 25 ; — THÉOD., V, 3, 10 ; — ATHAN., *Cont. Appollin.* ; — ÉPIPH., LXXVII. — VOISIN, *L'Apollinarisme*, in-8, Louv. et Par., 1901 (th.) ; — LIETZMANN, *Apollinaris von Laodicea und seine Schule*, I, in-8, Tubingue, 1904.

essentiels à l'homme, le Verbe n'aurait pris, selon eux, que les deux derniers, tenant lui-même lieu d'esprit[1]. — Le concile d'Alexandrie (362) proscrivit[2] cette hérésie, tout en évitant par ménagement d'en nommer les auteurs ; de même le deuxième concile œcuménique (c. I). Le pape Damase la condamna aussi à plusieurs reprises, notamment dans son concile de 374, déposa les évêques institués par le fils Apollinaire, et fit rédiger par saint Jérôme un symbole que devraient souscrire ces hérétiques comme condition *sine qua non* pour rentrer dans la communion catholique[3]. Vinrent ensuite les anathèmes du concile d'Éphèse (431). La secte eut un moment de prospérité ; mais quand mourut (390) son principal fondateur, l'évêque de Laodicée, elle était déjà bien près de sa ruine totale. Ses derniers membres passèrent, au siècle suivant, dans les rangs des monophysites.

Le même concile d'Alexandrie (362) régla la question des laps du règne précédent, sans prévoir que de ses règlements allait sortir le schisme des **Lucifériens**[4]. Il statua que l'on obligerait les laps à reconnaître explicitement le symbole de Nicée et la divinité du Saint-Esprit ; que les clercs seraient réduits à la communion laïque s'ils avaient fait de la propagande hérétique, maintenus au

1. Tous les apollinaristes refusaient à Jésus-Christ une âme intellectuelle ; plusieurs professaient en outre les erreurs suivantes : *a*) origine céleste du corps du Sauveur (idée gnostique) ; *b*) impossibilité de l'unité de personne, dans l'hypothèse de la coexistence de l'âme intellectuelle et du Verbe (prélude du nestorianisme) ; *c*) consubstantialité du corps et du Verbe (prélude de l'eutychianisme) ; *d*) justification simplement imputative (prélude du luthéranisme). — Cf. MOEHLER, *Athanase le Grand*, t. III, p. 226 sq.

2. Sur le prétendu apollinarisme d'Athanase, v. *R. H. E.*, juill. 1900.

3. HERGENROETHER, t. II, p. 106.

4. HIERON., *Cont. Luciferianos.* (Remarquer dans ce traité (n. 9) le témoignage suivant en faveur de la primauté romaine : Ecclesiæ salus in summi sacerdotis dignitate pendet, cui si non exsors quædam et ab omnibus eminens datur potestas, tot in ecclesiis efficientur schismata quot sacerdotes.) — *MOEHLER, *H. de l'Égl.*, t. I, p. 428.

contraire dans les fonctions de leurs ordres s'ils avaient cédé à l'entraînement. Ces sages dispositions furent généralement suivies dans les Églises d'Orient; le pape Libère, à qui le concile envoya un exemplaire de tous ses actes, les approuva positivement; et des conciles de Gaule, d'Espagne et de Grèce les adoptèrent ou en prirent de semblables [1]. — Quelques évêques cependant y firent opposition, les jugeant empreintes de trop d'indulgence. **Lucifer de Cagliari** était du nombre. Ce courageux mais rude défenseur de la foi, revenu d'exil après la mort de Constance, s'était arrêté à Antioche, où il trouva les catholiques divisés. Les uns demeuraient toujours fidèles à l'évêque Eustathe, que les intrigues d'Eusèbe de Nicomédie avaient fait bannir (330) par Constantin; les autres, après avoir vécu quelque temps dans la communion d'évêques ariens, successeurs intrus d'Eustathe, obéissaient maintenant à saint Mélèce, prélat orthodoxe que reconnaissait le concile d'Alexandrie. Les sympathies de l'évêque de Cagliari furent toutes pour les premiers, les autres et Mélèce lui-même lui paraissant s'être souillés par leur contact avec les ariens [2]. Sur ces entrefaites, Eustathe mourut. Cette mort aurait dû mettre fin au schisme : ce fut le contraire qui arriva. Lucifer donna un successeur à l'évêque défunt en la personne du prêtre Paulin, et consomma ainsi la division entre Eustathiens et Méléciens. Quand il connut les canons du concile d'Alexandrie, apportés à Antioche par Eusèbe de Verceil, il en rejeta la partie relative à la réconciliation des laps, et alla jusqu'à se séparer de la communion d'Eusèbe, d'Athanase et de leurs amis. Un nouveau schisme était né, celui des lucifériens.

2) Ces incidents regrettables n'empêchèrent pas l'Église

1. Héfélé, t. II, p. 110; — De Broglie, t. IV, p. 261; — Hergenroether, t. II, p. 85-86.
2. Hergenroether, t. II, p. 97.

de se relever de l'état d'humiliation où l'avait tenue le rè gne de Constance. Nombre de semi-ariens, effrayés de excès des anoméens et de l'avènement d'un apostat à l'em pire, rentrèrent dans l'unité catholique. Athanase aida beaucoup à ces retours. Julien s'en aperçut; et comme n'avait rappelé les « Galiléens » de l'exil que pour les voi se déchirer entre eux, il porta contre l'évêque d'Alexan drie un décret de bannissement. « Cette *bourrasque,* d Athanase, ne vient que d'une petite nuée qui passe; atten dons un peu et ce sera fini ». Il partit pour son quatrièm exil, s'embarqua sur le Nil et se dirigea vers la Thébaïde Se ravisant quelques jours après, il redescendit le fleuv pour aller se cacher à Alexandrie. Sa nacelle rencontra u vaisseau monté par des étrangers : « Avez-vous vu passe Athanase et sa suite, demanda un de ces étrangers, et som mes-nous près de l'atteindre? — Ils ne sont guère loin d vous, fut-il répondu, nous les avons vus près d'ici et ils n peuvent pas être bien loin ». Celui qui avait fait la demande était un officier de l'empereur venu à Alexandrie pour s saisir d'Athanase, et même, si l'on en croit Socrate e Théodoret, pour le mettre à mort; et ce fut Athanase lui même qui lui répondit. La « petite nuée » se dissipa à l mort de l'Apostat (363), et les Alexandrins virent avec bon heur leur évêque reprendre dans les cérémonies de l'Églis sa place accoutumée.

Au cours des années suivantes, le mouvement de retou à l'unité catholique accéléra sa marche. L'empereur Va lens (364-378), il est vrai, fit revivre les plus mauvais jour de la persécution; mais en donnant toute sa confiance Eudoxe de Constantinople, arien avancé, il s'aliéna le semi-ariens, qui se rapprochèrent de plus en plus de l doctrine nicéenne. Ces derniers chargèrent trois évêque de leur parti d'aller présenter au pape Libère et à l'empe reur Valentinien l'acte de réunion. Les envoyés ne trou vèrent pas Valentinien, occupé alors à faire la guerre au Barbares dans les Gaules, mais ils virent Libère, qui le

reçut à sa communion après leur avoir fait signer le *consubstantiel.* Ils repartirent, emportant une lettre du Pape pour leurs commettants, et opérant tout le long du chemin la réconciliation avec Rome de bien des Églises. Tous les semi-ariens [1] cependant n'acceptaient pas l'union aux conditions exigées par le Saint-Siège : trente-quatre, réunis à cette même époque dans la Carie, se prononcèrent contre les cinquante-neuf qui avaient député vers Rome, et condamnèrent une fois de plus le *consubstantiel,* tout en louant leurs collègues des efforts tentés en vue de l'unité [2]. — En même temps, Valens, conseillé par Eudoxe de Constantinople, bannit Athanase. Mais les Alexandrins firent entendre des menaces à l'adresse des persécuteurs. Valens eut peur ; et l'illustre évêque, revenu après quatre mois de son cinquième exil, put passer au milieu des siens les dernières années de sa vie militante. Il mourut [3], laissant aux prises, dans la ville, les deux partis catholique et arien, que sa présence avait jusque-là contenus. Son successeur, le prêtre Pierre, par lui désigné, n'échappa que par la fuite aux mains des hérétiques ; il prit le chemin de Rome où le pape Damase l'accueillit avec bonté, tandis que l'intrus Lucius [4], créature des ariens, se voyait à son tour expulsé d'Alexandrie par les catholiques.

3) A partir de 373, saint Basile, évêque de Césarée, se trouva, par la supériorité de son intelligence comme par l'éclat de ses vertus, à la tête des catholiques d'Orient [5]. Il avait deux tâches à remplir : lutter contre la persécution arienne qui se déchaîna à la mort d'Athanase, et poursuivre l'œuvre d'union avec les semi-ariens. Il ne réussit pas

1. On comprend sous ce nom, même les Macédoniens.
2. Héfélé, t. II, p. 118-120 ; — De Broglie, t. V, p. 77.
3. *De Broglie, t. V, p. 117.
4. *Moehler, *Athanase le Grand*, t. III, p. 276 sq.
5. La modération était un des caractères de sa polémique (* Fialon, *Étude sur saint Basile,* ch. v, p. 115 sq. ; — Benoît, *Saint Grég. Naz.*, t. I, p. 325-328 ; cf. t. II, p. 51).

à sauver de l'exil les évêques catholiques, mais il put s maintenir lui-même sur son siège; sans faire aucune co cession coupable, par le seul ascendant de son caractère il obligea Valens à retirer l'édit de bannissement lanc contre sa personne[1]. Puis, se tournant vers l'Occident, i poussa des cris d'alarme, implora l'intervention du pap Damase[2] et de Valentinien : « Hâtez-vous, écrivait-il a Pape, pendant qu'il y a encore ici quelques hommes de bout, pendant qu'il reste quelque vestige de notre ancie état, avant que le naufrage soit complet : nous sommes à vos genoux, tendez-nous la main... Ne laissez point tom ber dans l'erreur la moitié du monde, ni la foi s'éteindre aux lieux mêmes où elle a pris naissance[3] ». Deux fois il dépêcha une ambassade à Rome, suppliant Damase d'envoyer en Orient des députés pour négocier la réconciliation des semi-ariens; leur retour à l'unité eût affaibli la persécution en fortifiant les catholiques. Le Pape, un peu aigri contre les Orientaux à cause de leur attachement à Mélèce d'Antioche, et n'ayant que peu d'espoir du côté des versatiles semi-ariens, ne répondit pas avec tout l'empressement désiré à l'appel de l'évêque de Césarée, qui exhala à cette occasion des plaintes amères[4]. Quant à Valentinien, il fit savoir à son frère que sa conduite à l'égard des catholiques lui déplaisait. Malheureusement il mourut peu de temps après (375), et le fanatisme persécuteur de Valens put se donner libre carrière jusqu'à la fin du règne, c'est-à-dire jusqu'en 378.

4) Cette date fait époque dans l'histoire de l'arianisme. En 378, l'hérésie arienne perdit le dernier de ses impériaux protecteurs. Désormais privée de l'appui de l'auto-

1. *De Broglie, t. V, p. 97-106 (entrevue de Basile et de Valens à Césarée).
2. *De Broglie, *ibidem*, p. 37 sq. (élection de Damase et de l'antipape Ursin).
3. *Epist.* LXX; cf. *epist.* LXVI-LXIX; — de Broglie, t. V, p. 119.
4. *De Broglie, t. V, p. 130.

rité séculière, elle va décroître et bientôt disparaître. — Théodose rendit aux catholiques (380) les églises de Constantinople [1], toutes occupées par les ariens, et songea à donner à la ville un évêque orthodoxe. Saint Grégoire de Nazianze était tout naturellement désigné pour ce poste éminent. Déjà revêtu du caractère épiscopal, il prêchait la Trinité depuis 379 aux catholiques de Constantinople dans la maison, transformée en chapelle, d'un de ses parents. Là, dans cette chapelle improvisée (*Anastasie,* résurrection, plus tard célèbre église de l'Anastasie), il réfutait l'hérésie et établissait la foi catholique avec solidité et éloquence. Nommé évêque de Constantinople, il accepta avec répugnance et à condition qu'un concile ratifierait son élection. Le concile eut lieu par les soins de l'empereur : ce fut le

IIe Œcuménique (381), Ier **de Constantinople.** Il avait un triple but : confirmer l'élection de Grégoire, proclamer solennellement la foi de Nicée, et condamner l'hérésie de Macédonius. Cent cinquante évêques orthodoxes et trente-six macédoniens, tous orientaux, répondirent à l'appel. On voyait, parmi les catholiques, Mélèce d'Antioche, Timothée d'Alexandrie, Cyrille de Jérusalem, Ascole de Thessalonique, Hellade de Césarée, successeur de saint Basile, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse et Pierre de Sébaste, ces deux derniers frères de saint Basile. Ces prélats et quelques autres se recommandaient par l'éminence du savoir et de la vertu; mais il n'en était pas ainsi de tous, tant s'en faut, si l'on en juge par le témoignage de Grégoire de Nazianze [2]. — En l'absence de Pierre d'Alexandrie qui se mourait, Mélèce d'Antioche eut la présidence, et après Mélèce qui mourut lui-même au bout de quelques jours, ce fut Grégoire de Nazianze. L'illustre ami de Basile était peu fait pour diriger des débats auxquels

1. Socr., V, 7; — Soz., VII, 5.
2. Greg. Naz., *De Episcopis;* — *Cf. Rohrbacher, l. XXXVI.

se mêlaient la passion et l'intrigue. Dès le premier jour, il se heurta à de graves difficultés.

La première était relative au schisme d'Antioche. Avant la convocation du concile, les Pauliniens et les Méléciens avaient résolu d'un commun accord de ne point donner de successeur au premier des deux prélats orthodoxes qui viendrait à mourir. D'après cette convention, signée par ceux des ecclésiastiques d'Antioche qui auraient pu prétendre à l'épiscopat, on ne devait pas élire un successeur à Mélèce. Grégoire soutint ce sentiment avec autant d'éloquence que de raison ; mais la majorité refusa de le suivre[1] : on sacra le prêtre Flavien, l'un des signataires cependant. Grande fut la douleur du pauvre président, âme droite et profondément sacerdotale, pour qui le bien de l'Église primait toute autre considération. Il était encore sous l'impression de sa douleur, lorsqu'il entendit contester la légitimité de son titre d'évêque de Constantinople. Quelques prélats disaient que les canons ne permettaient pas les translations d'évêques d'une Église à l'autre, — c'était vrai, — et que Grégoire avait été évêque de Sasime et de Nazianze, ce qui n'était que partiellement exact : jamais en effet il n'avait pris possession du siège de Sasime, et s'il avait exercé les fonctions épiscopales à Nazianze, ce n'était qu'à titre d'auxiliaire[2]; le concile d'ailleurs, qui au début l'avait solennellement reconnu comme évêque de Constantinople, pouvait faire exception à la loi générale. Mais Grégoire n'aimait pas les honneurs, et songea moins à défendre ses droits qu'à satisfaire les mécontents. Il donna donc sa double démission de président du concile et d'évêque de Constantinople, fit accepter l'une et l'autre non sans peine par Théodose, plus facilement par le concile[3], reparut une dernière fois à l'église pour faire ses adieux

1. *De Broglie, t. V, p. 430-2.
2. V. § 76, VI.
3. *De Broglie, t. V, p. 436-439.

aux fidèles[1], et retourna dans sa chère et toujours regrettée solitude. — Son successeur sur le siège de Constantinople et à la présidence du concile, fut **Nectaire**, préteur de la ville, homme recommandable à tous égards[2], mais simple laïque et pas encore baptisé. En quelques jours, malgré les canons[3], on lui conféra tous les sacrements nécessaires, depuis celui de la régénération jusqu'à l'épiscopat.

L'œuvre principale du concile fut l'adoption d'un symbole[4] qui condamnait le macédonianisme. Nous croyons, y est-il dit, au Saint-Esprit, qui est aussi « notre Seigneur et qui donne la vie; qui procède du Père, qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils; qui a parlé par les prophètes ». — Ce symbole, souscrit par tous les évêques, moins les trente-six macédoniens retirés avant la fin par manière de protestation[5], est appelé indifféremment symbole de Nicée-Constantinople ou simplement symbole de Nicée. Cette dernière appellation s'explique par ce fait, que les additions[6] au texte nicéen ne furent pas proprement l'œuvre du concile de Constantinople; elles avaient été faites avant 381 dans nombre d'Églises; le concile se borna à les adopter officiellement[7]. — Théodose sanctionna civilement, à la demande des évêques, l'ensemble des actes conciliaires; et l'année suivante (382), à la demande des mêmes évêques de nouveau réunis à Constantinople, le pape Damase approuva les décrets relatifs à la foi[8].

1. *De Broglie, t. V, p. 437-444.
2. Héfélé, t. II, p. 195; — De Broglie, t. V, p. 446.
3. « Non neophytum ». — V. Héfélé, t. II, p. 195.
4. Héfélé, t. II, p. 197.
5. Héfélé, t. II, p. 195.
6. *Sur la raison d'être de chacune de ces additions, v. Moehler, *H. de l'Égl.*, t. I, p. 438-440.
7. Héfélé, t. II, p. 195-8; — De Broglie, t. V, p. 450.
8. On a, du concile de CP., quatre canons disciplinaires authentiques, dont le 3e ainsi conçu : « l'évêque de CP. doit avoir la prééminence d'honneur après l'évêque de Rome, car cette ville est la nouvelle Rome ».

Le concile de Constantinople ne fut pas positivement regardé dès le principe comme œcuménique. Mais les Pères de Chalcédoine (451) en ayant parlé avec beaucoup d'estime, les Grecs d'abord, puis les Latins peu à peu le tinrent pour tel[1]. Il est un des quatre que saint Grégoire le Grand disait vénérer à l'égal des Évangiles. Plusieurs caractères de l'œcuménicité manquent cependant : le Saint-Siège et les évêques d'Occident n'y étaient pas représentés et n'y avaient pas même été invités ; le pape Damase n'avait eu aucune part à sa convocation ; il l'approuva sans doute, mais l'approbation papale, qui est toujours requise pour l'œcuménicité, ne suffit pas à la conférer. Quoi qu'il en soit, l'adhésion de l'Église romaine et de l'Église universelle aux définitions dogmatiques des Pères de Constantinople, leur donne toute l'autorité des définitions infaillibles ; et c'est là le seul point qui importe à notre foi.

L'arianisme n'essaya même pas de se relever du nouveau coup que venait de lui porter le deuxième concile œcuménique. Vers le milieu du Ve siècle, il n'existait déjà plus dans l'Empire romain qu'à l'état de souvenir ; et au VIIe siècle, la conversion des Lombards d'Italie lui enlèvera ses derniers partisans.

§ 65. — ÉPILOGUE : CE QUI A FAIT LA FORTUNE DE L'ARIANISME ; PROFIT QUE LA THÉOLOGIE A RETIRÉ DE CETTE HÉRÉSIE

1) Quand on cherche à expliquer les origines de l'arianisme, la pensée se porte tout d'abord sur le mystère même de la Trinité. Ce mystère est le plus profond, le plus étonnant, le plus incompréhensible de la religion ; l'orgueil de l'homme y répugne. Bien qu'il soit

Ce canon, que Damase ne connut même pas, n'a jamais eu l'approbation de Rome. — *Cf. HÉFÉLÉ, t. II, p. 204-205.

1. *Cf. *L'Ami du Clergé*, 6 avril 1905, p. 297.

naturel à une intelligence limitée de n'avoir pas la compréhension de l'infini, il nous déplaît qu'il en soit ainsi. Le premier mouvement de la nature est de réputer impossible ce que nous ne pouvons comprendre. Nombre d'esprits, au IVe siècle, suivirent ce premier mouvement; la difficulté de concilier la trinité des personnes avec l'unité de substance, les porta à modifier la croyance commune et traditionnelle. — Une autre raison a été l'impossibilité prétendue, pour Dieu, d'avoir des rapports directs avec le monde. Nous avons aujourd'hui quelque peine à voir là une difficulté. Beaucoup d'anciens y en voyaient une, et très grande : le Dieu d'Aristote ne connaissait pas le monde, parce que cette connaissance était incompatible avec la grandeur de ses perfections; le Dieu du juif Philon créa le Verbe, qui tira lui-même du néant toutes les autres créatures; le Dieu des gnostiques était séparé de l'univers visible par une série d'éons émanés les uns des autres, et de moins en moins parfaits, dont le dernier, appelé Démiurge, avait le rôle de créateur. Les ariens, à leur tour, préoccupés de sauvegarder la majesté et l'infinité divines, imaginèrent un intermédiaire entre Dieu et l'ensemble des autres êtres. Cet intermédiaire, selon eux, était le Verbe, créé directement par Dieu, et lui-même créateur et rédempteur du monde [1].

Ces deux raisons n'étaient pas nouvelles; elles avaient suscité, la première surtout, les hérésies antitrinitaires de l'époque précédente. Il en est une autre, propre au temps dont nous parlons, résultant de la situation nouvelle faite à l'Église après la conversion de Constantin. Les chrétiens des trois premiers siècles, pour qui l'état de persécution était l'état normal, vivaient généralement en bons chrétiens, éloignés de toute contention, attachés

1. « La création, disait Arius, ne saurait supporter l'action directe de Dieu sur elle. Dieu ne peut se trouver en liaison directe avec le fini, et cela ne conviendrait même pas à sa dignité ». V. GINOULHIAC, *Hist. du dogme*, l. IX, ch. XI, n. 1, 2.

à l'autorité et à la tradition ecclésiastiques. La perspective du martyre et la nécessité de la lutte contre le paganisme étaient peu favorables aux dissentiments intérieurs, rendaient facile l'union des esprits comme celle des cœurs. Les païens, quand ils se convertissaient, le faisaient sérieusement, et ne portaient pas d'ordinaire le trouble et la division au sein de la communauté chrétienne. — La situation de l'Église est tout autre au IVe siècle : le Christianisme est monté sur le trône des Césars; plus de persécution païenne à redouter; le paganisme, sans être mort, est définitivement vaincu, ne peut plus désormais aspirer à la domination. La porte est donc ouverte aux conversions intéressées. Beaucoup de païens professent extérieurement et avec une foi douteuse la religion des maîtres de l'Empire, portent ainsi dans la société nouvelle des idées, des tendances, des habitudes antichrétiennes. De ce mélange impur doit sortir naturellement une religion nouvelle, moitié chrétienne, moitié païenne, et elle prévaudra si Dieu ne veille sur son Église : ce fut l'arianisme, qui n'est autre chose qu'un hellénisme christianisé ou un christianisme hellénisé.

Au sommet, Dieu, sorte de Jupiter, un substantiellement et personnellement : c'est une concession à la philosophie humaine; puis le Verbe et l'Esprit, divinités secondaires, apparaissant dans le temps, ou plus exactement créatures supérieures, associées aux honneurs divins : c'est le polythéisme ressuscité ; puis Jésus-Christ, dépouillé tout ensemble de sa divinité et de son humanité, car chez lui le Verbe créé remplace l'âme intellectuelle. Comme conséquence, plus de Trinité chrétienne, plus d'incarnation et de rédemption divines, plus même de grâce sanctifiante puisque Dieu ne peut pas se mettre directement en rapport avec les créatures; les principaux dogmes du Christianisme disparaissent pour faire place à une conception pagano-chrétienne. Telle est cette

hérésie. Les ariens, reprenant en sous-œuvre la tentative avortée des gnostiques, prétendent, sans l'avouer, fonder une religion nouvelle avec des éléments empruntés à divers cultes [1].

Il faut encore se rappeler, pour comprendre les progrès de l'arianisme, que l'intrigue, la calomnie, la mauvaise foi furent les moyens ordinaires employés par ses adeptes, par les chefs surtout, tels qu'Eusèbe de Nicomédie, Ursace, Valens, Eudoxe, etc., prélats de cour, dévorés d'ambition, aussi souples dans leurs évolutions théologiques que tenaces dans leur haine contre les catholiques. Il faut considérer que la toute-puissance impériale fut mise pendant nombre d'années à son service, et que s'il eût été privé de cet appui, il n'aurait pas laissé dans l'histoire plus de traces que n'y en ont laissé la plupart des autres hérésies. L'intervention du bras séculier a, plus que tout le reste, contribué à sa fortune. Constantin, trompé de bonne foi par Eusèbe de Nicomédie, exila les principaux défenseurs de l'orthodoxie; Constance, pendant tout son règne qui fut long, s'efforça par les moyens les plus odieux, les plus violents, d'anéantir la foi de Nicée; Valens fit de même. Tant que dura la persécution, l'arianisme put aspirer à la victoire, un moment même paraître sur le point de l'obtenir. Dès que la persécution eut cessé par la mort de ses auteurs couronnés, il s'affaissa, et bientôt sa défaite fut totale, irrémédiable. Une fois de plus, éclata ainsi aux yeux de tous un des signes qui servent à distinguer la religion divine des contrefaçons humaines : le Christianisme des trois premiers siècles avait vaincu quoique persécuté, bien plus, à cause même de la persécution; l'arianisme, vraie contrefaçon du Christianisme, n'a pu se soutenir quelque temps que par la faveur du pouvoir séculier, et en se faisant lui-même persécuteur.

1. GINOULHIAC, *H. du dogme*, l. IX, ch. XIV, n. 2.

2) Les débats sur l'arianisme ont eu deux bons résultats. Le premier a été de rendre manifeste le caractère traditionnel de la foi de l'Église touchant la Trinité, touchant tout particulièrement la divinité et la consubstantialité du Verbe. Rappelons brièvement les faits. Trois cent dix-huit évêques, au sortir de l'ère des persécutions, se réunissent à Nicée pour délibérer sur les choses de la foi; ils viennent de toutes les parties de l'Empire, même des contrées barbares; plusieurs portent sur leur corps de glorieuses cicatrices qui perpétuent le souvenir de leurs combats pour la cause de l'Évangile; presque tous sont animés d'un esprit tout apostolique; pleine liberté est laissée à leurs délibérations. Eh bien, trois cents au moins reconnaissent que la doctrine du *consubstantiel* est conforme à la vraie foi. Un tel accord, dans de telles conjonctures, sur un point de doctrine qui n'est pas du domaine de la philosophie, qui écrase même la raison par son incompréhensibilité, un tel accord ne peut trouver son explication que dans une tradition constante et universelle remontant aux apôtres; la chose est évidente. — La même évidence résulte de l'attitude des deux partis pendant tout le cours de la lutte : Les catholiques se réclament constamment de la tradition, déclarent constamment vouloir demeurer fidèles à l'enseignement transmis par les apôtres. Tels ils apparaissent pendant le concile [1]; tels après le concile, dans les débats qui suivirent [2]. Les ariens, au contraire, esprits subtils et raisonneurs, manifestent dès le principe la prétention de soumettre au contrôle philosophique la croyance des anciens [3]. Si plusieurs, dans la suite, notamment parmi les semi-ariens, essayent de se rattacher à la tradition, d'autres ne croient pas la chose

1. *Soz., t. II, p. 21; — De Broglie, I, 17.
2. *Hilar., *Ad Constantium;* — Liberii papæ *Ep. ad Orientis episcopos*, dans Darras, t. X, p. 4 sq.; — Barbier, *Vie de saint Hilaire*, p. 194-199; cf. p. 293.
3. *Ephrem, *De Margarita*, § VI; cf. § I, n. 4; — Soz., I, 17.

nécessaire, ou même, comme les anoméens, se moquent des autorités, prétendent décider de tout par le raisonnement, tout réduire en syllogisme [1].

Un second résultat des débats sur l'arianisme, a été d'épuiser le sujet, de mettre fin à peu près aux controverses sur la Trinité. Dès le ve siècle, le dogme est précisé et le langage fixé en tout ce qui concerne la consubstantialité et la personnalité du Père, du Fils et du Saint-Esprit et leurs relations mutuelles. Reste un point seulement, pas encore assez précis chez les Grecs et qui causera plus tard des divisions : la procession du Saint-Esprit ex Patre *Filioque*. En même temps, la théorie qui rapporte la génération du Fils à l'acte de connaissance e la spiration du Saint-Esprit à l'acte d'amour, sans s'élever à la hauteur d'un dogme, se trouve autorisée par presque tous les Pères et ouvre des profondeurs inépuisables aux spéculations ultérieures de la théologie [2].

§ 66. — PÉLAGIANISME [3]

Les débuts sous Innocent Ier. — Intervention de Zozime. — Variations de la secte, sa fin. — Semi-pélagianisme et prédestinatianisme.

1) Le principal auteur du pélagianisme a été un moine libre de la Grande-Bretagne, Morgan (homme de mer), **Pélage** dans le monde gréco-latin. Vers l'an 400, il se rendit à Rome où il fit la rencontre de Rufin le Syrien. Ce

1. De Broglie, t. III, p. 396.
2. Aug., *Libri XV de Trinitate ;* — Fulgence de Ruspe, *De S. Trinitate.*
3. Garnier, *Dissert.* (*P. L.*, t. XLVIII); Noris, *Hist. Pelagian.* — Les documents concernant la question se trouvent en appendice, dans l'édit. bénéd. des œuvres de saint Augustin. — Cf. Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 83 sq.

dernier, le même d'après plusieurs que Rufin d'Aquilée [1], arrivait d'Orient; il fit connaître au moine breton la doctrine professée sur la grâce par Théodore de Mopsueste, chef de l'école d'Antioche. Le moine séduit séduisit à son tour **Célestius**, ancien avocat et alors peut-être moine lui aussi, et se fit avec ce premier disciple l'apôtre des idées nouvelles. Pélage et Célestius furent ainsi les vrais chefs de l'hérésie. — Ils la répandirent d'abord à Rome, sans bruit; et comme ils étaient instruits, en réputation de vertu, Pélage même très goûté comme directeur des âmes, ils recrutèrent quelques adeptes sans éveiller l'attention du Saint-Siège. A l'approche d'Alaric, ils passèrent en Sicile (409), puis en Afrique (411). Sur ce dernier théâtre, loin de l'autorité centrale, ils mirent peut-être moins de réserve dans leur propagande. Toujours est-il que leurs erreurs furent bientôt dévoilées. Ils enseignaient ce qui suit :

La concupiscence, les douleurs corporelles, la mort viennent de la nature et non du péché. — Adam serait mort, même s'il n'avait pas prévariqué. — Son péché n'a pas nui à ses descendants. — L'homme naît avec l'intégrité de sa nature, et tel qu'Adam sortit des mains du Créateur. — Le baptême n'est pas donné pour l'effacement des péchés et le redressement de la volonté; il n'a d'autre effet que de nous initier à la communion de Jésus-Christ et de son Église; il n'est pas nécessaire pour la vie éternelle [2]. — L'homme peut, sans la grâce, résister à toutes les tentations, acquérir et pratiquer toutes les vertus, s'élever au plus haut degré de perfection morale. — Beaucoup de Juifs et de païens se sont sanctifiés, avant la venue de Jésus-Christ, par la seule puissance de leur libre arbitre.

1. *Pour* l'identité des deux Rufin : Noris, Noel Alexandre, Petau, etc... *Contre :* Garnier, Blanc, etc.

2. Les pélagiens distinguaient entre *vita æterna* et *regnum cœlorum*, et disaient le baptême nécessaire seulement pour l'obtention du *regnum cœlorum*.

Célestius, sommé par un concile de Carthage (411 ou 412) de se rétracter, s'obstina dans l'hérésie et en appela au Pape de l'excommunication qui le frappa [1]; mais, au lieu de donner suite à son appel, il s'éloigna et se rendit à Éphèse où il se fit ordonner prêtre par surprise. — Pélage était passé en Palestine, quand s'assembla le concile de Carthage. Appelé à un synode diocésain de Jérusalem (415), que Jean, évêque de cette ville, tint à son sujet, et auquel prit part le prêtre espagnol Orose [2], il parla fort légèrement de l'évêque d'Hippone et de sa doctrine. Ce mépris à l'égard du grand docteur dont il avait naguère recherché l'amitié [3], provoqua dans toute l'assemblée un mouvement de vive indignation. Aucun jugement ne fut cependant rendu contre l'hérésiarque; mais, à la demande d'Orose, les membres du synode arrêtèrent d'un commun accord qu'ils enverraient un rapport à Rome : ils prieraient le pape Innocent de juger lui-même, et lui donneraient l'assurance du bon accueil réservé à sa décision, quelle qu'elle fût [4]. Quelques mois après, Pélage dut comparaître devant un concile de Diospolis (Lydda, 415, quatorze évêques); il y donna, sur sa

1. Mansi, t. IV, p. 293; — Héfélé, t. II, p. 282; — Guizot, *H. de la Civilisation en France,* leçon V^e^. — Le concile, au rapport de Marius Mercator (*P. L.*, t. XLVIII, col. 69 et 115), motiva la sentence d'excommunication par cinq erreurs de Célestius, les suivantes : *a*) Adam mortalem factum, qui sive peccaret, sive non peccaret moriturus fuisset. — *b*) Peccatum Adæ ipsum solum læsit, et non genus humanum. — *c*) Parvuli qui nascuntur in eo statu sunt in quo fuit Adam ante prævaricationem. — *d*) Neque per mortem, vel prævaricationem Adæ omne genus hominum moritur; neque per resurrectionem Christi omne hominum genus resurgit. — *e*) Quoniam infantes etiamsi non baptizentur, habent vitam æternam.

2. Orose avait été envoyé en Orient par saint Augustin pour consulter saint Jérôme sur l'origine de l'âme. — *Cf. *Ep.* d'Aug. à Jér. (la 166e dans les *Lettres* d'Aug., t. IV, p. 429 sq., éd. fr. Dubois).

3. **Ep.* d'August. à Pélage (la 146e dans les *Lettres* d'Aug., t. IV, p. 55, éd. Dubois). — Rohrbacher, l. XXXVIII.

4. *Oros., *Lib. Apolog.,* 3-6; — Héfélé, t. II, p. 284.

doctrine, des explications mensongères [1] qui le firent proclamer catholique.

A cette nouvelle, les évêques d'Afrique s'émurent [2]. Deux conciles (416), l'un de Carthage (68 év.), l'autre de Milève (61 év., parmi lesquels saint Augustin) [3], condamnèrent la doctrine pélagienne, excommunièrent Pélage et Célestius, et en écrivirent au pape Innocent Ier, le conjurant, « puisque Dieu l'avait honoré d'une si haute dignité et l'avait fait asseoir sur le siège apostolique, de montrer sa fidélité dans le grand danger que courait l'Église, et d'empêcher les erreurs des pélagiens de se répandre » [4]. Innocent approuva pleinement leur conduite, et répondit en ce sens (417) par trois lettres [5], adressées, l'une aux Pères de Carthage, une autre à ceux de Milève, et la troisième à cinq évêques qui lui avaient envoyé sur le pélagianisme un rapport plus étendu. Cette intervention du Saint-Siège rendait, ce semble, irrévocable la condamnation du pélagianisme, selon la juste remarque de saint Augustin : « Deux conciles, dit-il, ont envoyé leur sentence au siège apostolique qui a répondu en la confirmant. La cause est finie; plaise à Dieu que l'erreur soit bientôt finie elle-même [6] ! »

2) L'erreur ne finit pas encore. Zozime, successeur (417) d'Innocent sur le siège apostolique, vit Céles-

1. *Cf. *Ep.* de cinq évêques d'Afrique à Innocent (*Ep.* 177, inter *Opera* AUGUSTINI).

2. **Ep.*, à cette occasion, de saint AUGUSTIN à l'évêque Jean de Jérusalem (la 179e dans les *Lettres* d'AUG., t. V, p. 58, éd. Dubois).

3. GUIZOT, *Civil. en Fr.*, t. I, leçon Ve, p. 163; — WOUTERS, t. II, *Dissert.* XXII.

4. *Concil. Milev.*, dans MANSI, t. IV, p. 334 sq.; — HARD., t. I, p. 1221 sq.

5. Dans MANSI, t. III, p. 1071 sq.; — HARD., t. I, p. 1025, 1028, 1030. — Ces lettres contiennent d'excellentes preuves en faveur de la primauté romaine. — « Quoties fidei ratio ventilatur, arbitror omnes fratres nostros nonnisi ad Petrum... referre debere. » Innoc. au conc. de Milève (*P. L.*, t. LVI, p. 468).

6. AUGUST., *Sermo* CXXXI, *in fine*. « Causa finita est, utinam aliquando finiatur error ! »

tius qui, chassé de Constantinople, venait d'arriver à Rome. L'hérésiarque déclara réprouver tout ce qu'avait condamné le pape Innocent et tout ce qu'il plairait au Saint-Siège de condamner dans la suite, ajoutant qu'il n'avait jamais soutenu les erreurs pour lesquelles il était frappé. Peu de temps après, Pélage, encore en Palestine, fit parvenir au Pape une profession de foi orthodoxe, où il disait avoir été, lui aussi, excommunié pour des erreurs qui n'étaient pas les siennes. Zozime, un moment, fut tenté de croire à l'innocence des deux hérésiarques. Il ne les releva pas cependant de l'excommunication, n'annula rien de ce qu'avait fait son prédécesseur; mais il écrivit aux évêques d'Afrique, les accusant de précipitation dans leurs actes antérieurs, et ordonnant à ceux qui voudraient se porter accusateurs de se rendre à Rome. — Grande fut la surprise des prélats africains en recevant les lettres pontificales [1]. Ils se réunirent précipitamment en synode à Carthage, et écrivirent au Pape, le suppliant de ne pas passer outre avant d'avoir reçu d'eux des preuves décisives en faveur de leur premier jugement [2]. En même temps ils préparèrent la réunion d'un grand concile qui eut lieu à Carthage (418). Ce concile, où se trouvèrent plus de deux cents évêques dont plusieurs espagnols, rédigea contre le pélagianisme huit ou neuf canons [3], simple re-

1. Dans une de ces lettres, Zozime affirme très clairement la primauté de l'évêque de Rome, le droit divin de cette primauté, voire l'infaillibilité (Labbe, t. II, *Ep.* 10; — Mansi, t. IV, p. 350 sq.; — cf. *Ep.* XII, *P. L.*, XX, 676).

2. Ces évêques déclaraient insuffisante la nouvelle profession de foi de Pélage et de Célestius, et ils ajoutaient : « Constituimus in Pelagium atque Cœlestium per venerabilem episcopum Innocentium de beatissimi apostoli Petri sede prolatam manere sententiam donec apertissima confessione fateantur, gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum non solum ad cognoscendam, verum etiam ad faciendam justitiam, nos per actus singulos adjuvari; ita ut sine illa nihil veræ sanctæque pietatis habere, cogitare, dicere, agere, valeamus ». Mansi, t. IV, p. 376 et 378, note a.

3. Mansi, t. III, p. 810-823; t. IV, p. 377; — Hard., t. I, p. 926 sq.; — Héfélé, t. II, p. 294 sq.

production, sous une forme plus rigoureuse, des canons antérieurs. — Les actes de ce grand concile n'étaient pas encore parvenus à Rome, que Zozime[1], éclairé enfin sur le véritable état des choses, renouvela la condamnation de Pélage et de Célestius, et donna, à cette occasion, une exposition très nette de la foi catholique sur les points contestés. Le tout fut communiqué (418) à l'Église entière[2] par une lettre encyclique, *Epistola tractoria*, que durent signer tous les évêques. Dix-huit seulement, tous italiens, refusèrent leur souscription.

3) La secte avait plus d'une fois varié dans sa doctrine, au cours des débats. Dans le principe, elle rejetait la grâce comme inutile : c'était là une conséquence des deux dogmes fondamentaux : non-déchéance originelle et pleine puissance de la nature. Bientôt, pressés par l'argumentation des catholiques, Pélage et les siens reconnurent l'existence de la grâce; mais ils appelaient de ce nom la *nature* et le *libre arbitre* que Dieu, disaient-ils, donne à chacun gratuitement. Quand on leur eut prouvé que cela ne suffisait pas, ils appelèrent grâce successivement : la *révélation* qui apprend le chemin du ciel; les *exemples* de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui servent de stimulant à la vertu; la *rémission des péchés*, entendue à la manière de Luther. Enfin ils admirent la réalité d'une grâce intérieure, sans qu'on puisse dire en quoi ils la faisaient d'abord consister. Était-ce une grâce d'intelligence ou une grâce de volonté? Dans le premier cas, étaitelle simplement une manifestation plus claire des vérités

1. En réponse aux lettres dans lesquelles les évêques d'Afrique exhalaient leur mécontentement, Zozime répondit que le Christ et la « tradition des Pères » déclaraient irréformables les jugements du Saint-Siège : « Quamvis Patrum traditio apostolicæ Sedi auctoritatem tantam tribuerit ut de ejus judicio disceptare nullus auderet, etc. » *Ep.* XII, *P. L.*, XX, 676.

2. Marius MERCATOR, éd. Baluze, p. 138.

révélées, sans action directe sur l'âme, ou bien une illumination divine atteignant directement l'intelligence et indépendante de la vérité manifestée? Dans le second cas, la grâce était-elle nécessaire pour le salut ou seulement utile? Les doutes [1] cessent dès l'entrée en scène de Julien d'Éclane, l'un des dix-huit non-signataires, qui réduisit la doctrine pélagienne de la grâce aux trois points suivants : il existe une grâce intérieure de volonté, laquelle est simplement, *a*) utile, *b*) méritée naturellement, *c*) donnée pour continuer, non pour commencer l'œuvre du salut.

Julien [2], grand prélat, issu d'une noble famille de Campanie alliée à celle de saint Paulin de Nole, prit la direction de la secte après la condamnation définitive portée par Zozime. Dès lors, Pélage et Célestius, bannis par décret impérial, passèrent au second rang et disparurent ignorés. Les dix-huit évêques furent pareillement exilés. L'évêque d'Éclane, mettant au service de l'hérésie les longs loisirs de sa disgrâce, entra en relation avec Théodore de Mopsueste, soutint contre saint Augustin une polémique d'écrits, tout cela sans succès. Quand il mourut (454) en Sicile, dans la misère, exerçant, dit-on, les fonctions de maître d'école, la secte n'avait plus qu'un souffle de vie; le concile général d'Éphèse, en la condamnant [3] (431), lui avait porté le dernier coup.

4) Saint Augustin fut le principal adversaire du pélagianisme. Saint Jérôme, qui avait d'abord pris la plume, cessa par modestie d'écrire contre cette hérésie, quand il vit le grand docteur entrer en lice [4]. — Cependant la doctrine sur la grâce, de l'évêque d'Hippone, toujours regardée dans ses grandes lignes comme la doctrine

1. MONTAGNE, *De Gratia* (*Curs. th.*, Migne, t. X, col. 127 sq.).
2. * BUSÉ, *Saint Paulin de Nole*, trad. Dancoisne, p. 314 sq.
3. Cf. TILLEMONT, XIV, 771.
4. **Ep.* de JÉR. à AUG. (la 195e dans les *Lettres* de saint Augustin, t. V, p. 394, éd. DUBOIS). — Cf. ROHRBACHER, l. XXXVIII.

même de l'Église, parut fort dure[1] à certains esprits, éclairés d'ailleurs et bien intentionnés. Des religieux du monastère d'Adrumète, dans la province de Byzacène, crurent qu'elle blessait le libre arbitre; Vital[2], prêtre ou diacre de Carthage, combattit la gratuité de la grâce, destructive selon lui de la liberté humaine; le célèbre Cassien, fondateur du couvent de Saint-Victor de Marseille, et avec lui d'autres prêtres ou moines de la Gaule méridionale[3], formulèrent les mêmes difficultés : tout en admettant, avec le péché originel, la nécessité de la grâce, ils nièrent ses deux caractères de gratuité et de prévenance, double erreur[4] connue sous le nom de **Semi-Pélagianisme**[5]. Augustin répondit à tous : il composa (427) pour les moines d'Adrumète le *De Gratia et libero arbitrio* et le *De correptione et Gratia*, il adressa à Vital une longue lettre, et écrivit (429) contre les semi-pélagiens gaulois le *De Prædestinatione sanctorum* et le *De Dono Perseverantiæ*. Après sa mort (430), deux laïques de la Gaule méridionale, Prosper et Hilaire, qui lui avaient dénoncé[6] les semi-pélagiens de leur pays, continuèrent la lutte. Ils se rendirent à Rome, et obtinrent du pape

1. V. notamment *De corr. et gratia*, c. XIV, XV, XLIV, XLVII; *Ep.* 217, c. VI, n. 19.
2. AUGUST., *Ep.* 217.
3. Le monastère de Lérins est assez ordinairement regardé comme le foyer du semi-pélagianisme au ve siècle. Ce sentiment attend encore des preuves décisives. Il est douteux que Gennade, prêtre de Marseille, ait été semi-pélagien, douteux pareillement que le semi-pélagien Vincent contemporain de Cassien et de Gennade, soit saint Vincent de Lérins.
4. Cassien niait aussi le don de persévérance; il disait que l'homme une fois justifié, peut par ses seules forces persévérer jusqu'à la fin dans cet état (*cf. WOUTERS, t. II, *Dissert.* XXIV).
5. CASSIEN, *Collat.*, dans le *Corpus script. lat.* de Vienne, t. XIII — les écrits de FAUSTE DE RIEZ et de FULGENCE DE RUSPE; — HÉFÉLÉ, *Conciles*, t. II; — WÖRTER, *Beiträge zur Dogmengeschichte des Semipelagianismus*, 1898, Paderborn (*R. H. E.*, avr. 1903, p. 271).
6. PROSPER, *P. L.*, t. LI, col. 67.

saint Célestin une lettre [1] faisant l'éloge de saint Augustin comme docteur de la grâce et blâmant les évêques gaulois de leur négligence à réprimer la nouvelle doctrine. Le semi-pélagianisme n'en continua pas moins à se répandre, sans être encore regardé comme une hérésie.

Une autre erreur, d'un caractère tout opposé, prit naissance dans la seconde moitié du ve siècle. Un prêtre de la Gaule méridionale, **Lucide**, prétendit, sous l'influence de la doctrine augustinienne mal comprise, que Jésus-Christ n'était pas mort pour tous les hommes; qu'il n'y a pas de libre arbitre; que les hommes, antérieurement à toute prévision des œuvres, sont prédestinés, les uns au ciel (opinion libre), les autres à l'enfer : c'était le **prédestinatianisme** [2], hérésie que condamnèrent une trentaine d'évêques réunis en concile [3] à Arles, vers 475, sous la présidence de Léonce, archevêque de la ville. Lucide dut faire une rétractation. On ne sait rien des autres prédestinatiens de ce temps. Peut-être ne furent-ils jamais assez nombreux pour former une secte proprement dite.

Les évêques du concile d'Arles, avant de se séparer, prièrent Fauste, évêque de Riez, de réunir dans un ouvrage les actes conciliaires touchant la grâce et la prédestination. L'ouvrage parut et se répandit au loin. Des moines de Scythie le dénoncèrent (520) au Saint-Siège comme infecté de semi-pélagianisme [4]. Le pape

1. *Apostolici verba*, *P. L.*, t. L, col. 528. Les chap. III-XIII (col. 531 sq.) ne paraissent pas authentiques (*Dict. th.* VACANT, art. *Célestin*, 1er).

2. Autres points de la doctrine de Lucide, dans MOEHLER, *H. de l'Égl.*, t. I, p. 527. — JACQUIN, O. P., *La question de la prédestination aux Ve et VIe siècles* (étude sur le sentiment de saint Augustin), dans *R. H. E.*, avril 1904, p. 265 sq.

3. On ne connaît ce concile que par FAUSTE (*P. L.*, t. LIII, col. 681-685).

4. SIRMOND et le bollandiste STILTING (*Act. SS.*, sept., t. VII, p. 677 sq.) soutiennent, contre l'opinion commune, l'orthodoxie de Fauste. — Plutôt semi-novatien que semi-pélagien, d'après * MALNORY (*Saint Césaire d'Arles*, p. 191).

Hormisdas répondit qu'on pouvait le lire, pourvu que ce fût avec précaution, et qu'on en retînt seulement ce qui s'accordait avec la doctrine de l'Église romaine et les écrits d'Augustin à Prosper et à Hilaire. Cette réponse ne satisfit pas les moines, qui auraient voulu une condamnation positive de l'ouvrage : ils s'adressèrent aux évêques d'Afrique exilés en Sardaigne par les Vandales. Les confesseurs africains firent composer par l'un d'eux, saint Fulgence, évêque de Ruspe, deux ouvrages, l'un pour la défense de la théorie augustinienne de la grâce, l'autre contre Fauste de Riez; après quoi, s'inspirant de ces deux écrits, ils donnèrent une réponse orthodoxe (?) [1], nettement opposée au semi-pélagianisme, quoique pleine de ménagements pour ses partisans qu'on ne tenait pas encore pour hérétiques formels [2]. — En Gaule, saint Césaire d'Arles écrivit contre Fauste un traité *De la Grâce et du libre Arbitre*, et pria le pape Félix IV de condamner le semi-pélagianisme. Félix se borna à lui envoyer, comme exprimant sur la question la doctrine catholique, des extraits des œuvres d'Augustin et de Prosper. Sur ces entrefaites, quelques évêques se réunirent à Orange (529) pour la dédicace d'une église; ils s'y constituèrent en concile sous la présidence de Césaire, et rédigèrent vingt-cinq canons, plus une confession de foi reproduisant les extraits pontificaux. Ces actes [3], signés par les quatorze évêques présents et par plusieurs laïques de qualité (plus de huit), furent envoyés à Rome. Boniface II les approuva [4] (531), à la demande de Césaire, comme conformes à la doctrine traditionnelle et catholique; et dès lors le semi-pélagianisme, tenu pour hérétique, disparut rapidement.

1. Cf. Malnory, *Saint Cés. d'Arles*, p. 151-152.

2. Hergenroether, t. II, p. 197; — Moehler, *H. de l'Égl.*, t. I, p. 527.

3. Héfélé, t. III, p. 332 sq.

4. *Per filium nostrum* (*P. L.*, t. LXV, col. 31). — Cf. Malnory, *Saint Cés. d'Arles*, p. 154.

§ 67. — ÉPILOGUE : CARACTÈRE PROPRE DE L'HÉRÉSIE PÉLAGIENNE; GRANDE HÉRÉSIE, EN QUEL SENS? COMMENT ELLE A FAIT PROGRESSER LA THÉOLOGIE

1) L'hérésie pélagienne, comme l'arianisme, est d'inspiration rationaliste et païenne. Elle diminue dans la religion l'élément surnaturel, et ne veut guère d'autres moyens, pour conduire l'homme à la vertu, que ceux dont se contentaient les meilleurs du paganisme : point de péché originel, parce qu'il est incompréhensible; point de grâce, parce qu'il est trop difficile de la concilier avec la liberté; la nature humaine, d'ailleurs, se suffit à elle-même; seule elle peut résister au mal, s'élever à la plus haute perfection morale... C'est la théorie païenne de la vertu :

Det vitam (Jupiter), det opes; æquum mî animum ipse parabo [1].

2) On met ordinairement l'hérésie pélagienne au nombre des grandes hérésies du ve siècle. Grande, elle l'a été en effet par l'importance des dogmes contestés, par le retentissement qu'elle eut durant quelques années, mais non par son extension et sa durée. Privée de l'appui du bras séculier, qui avait fait la fortune de l'arianisme, anathématisée par les Papes et les conciles, proscrite par les empereurs, elle succomba et disparut assez vite, sans avoir entamé sérieusement les contrées orientales, ni acquis un seul jour en Occident une véritable popularité. Si on la trouve encore en Grande-Bretagne dans les premières années du vi^e^ siècle, cela tient à l'isolement de cette île, éloignée du centre de la catholicité et séparée depuis 411 de l'Empire romain.

3) Elle a eu d'heureuses conséquences, celle, entre autres, de faire ressortir le caractère traditionnel de la doctrine

1. Horace, lib. I, ep. xviii (*Opp.*, éd. Paris, 1831, t. II, p. 362).

catholique de la grâce. Dès que les novateurs formulent publiquement leur théorie, toute l'Église la repousse comme contraire à la vraie foi. Les Papes font entendre leur voix ; de même, vingt-cinq conciles, réunis en vingt ans sur tous les points de la catholicité ; et dans ce concert universel, il n'y a pas de notes discordantes. Cet accord suppose manifestement une croyance générale, antique et traditionnelle aux dogmes contestés [1]. Lorsque, dans la suite, ces dogmes rencontreront d'autres adversaires, — sociniens, arminiens, rationalistes, — l'Église sera d'autant plus en droit de les revendiquer, qu'elle trouvera dans ses annales du v[e] siècle des preuves irrécusables de son antique possession. La doctrine de la grâce n'est donc pas une invention augustinienne. Avant saint Augustin, elle était dans la conscience catholique, dans les actes journaliers de la vie chrétienne ; elle avait son expression dans la prière quotidienne des fidèles, dans la liturgie, surtout dans les prières qui se récitaient pour l'administration du baptême.

Cependant, grâce au pélagianisme, elle fut formulée alors en des termes d'une précision précédemment inconnue. Les Pères des premiers siècles, surtout les Pères grecs, l'avaient peu mise en relief. En présence des gnostiques qui tenaient la nature humaine pour totalement corrompue et absolument impuissante, ils insistaient de préférence sur la liberté et la responsabilité morale. Mais quand, à côté des manichéens et autres gnostiques qui disaient : *l'homme est incapable de tout bien,* ils entendirent les pélagiens proclamer la toute-puissance morale de la nature humaine, il fallut bien expliquer et préciser la croyance catholique, la défendre, la prouver, résoudre certaines difficultés. Ce travail aboutit, sous la plume notamment de saint Augustin, à des formules doctrinales plus précises et plus claires.

1. *Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 96 sq.

Enfin nous avons dans la controverse pélagienne, notamment dans la correspondance du Saint-Siège avec les évêques d'Afrique, d'excellentes preuves en faveur de la primauté romaine. On a bien tiré de la conduite de Zozime, des objections contre l'infaillibilité des Papes, touchant soit la foi, soit les faits dogmatiques; mais c'est à tort. La foi et l'enseignement de Zozime, au sujet du péché originel et de la grâce, n'ont pas été autres, quoi qu'en ait dit Bossuet [1], que la foi et l'enseignement d'Innocent [2]; et le jugement définitif des deux Pontifes sur Pélage et Célestius a été le même. Le doute momentané de Zozime sur la culpabilité des deux hérésiarques ne fut pas un jugement proprement dit, ni, à plus forte raison, un jugement *ex cathedra*. Dira-t-on que ce pape, en doutant de la culpabilité de Pélage et de Célestius, culpabilité constatée et proclamée par Innocent, a montré qu'il ne croyait pas à l'infaillibilité du Saint-Siège sur les faits dogmatiques? Ce serait trop conclure. Il suit de là seulement, qu'à ses yeux, Innocent, tout en condamnant irrévocablement l'hérésie pélagienne, n'avait pas entendu rendre irrévocable la condamnation qui frappait Pélage et Célestius.

§ 68. — NESTORIANISME [3]; IIIe CONCILE ŒCUMÉNIQUE (431)

1) **Nestorius**, né à Germanicie (Syrie), d'abord moine, puis diacre et prêtre de l'Église d'Antioche où il se fit

1. *Déf. de la Déclaration,* l. IX, ch. XXXV.
2. *WOUTERS, t. II, *Dissert.* XXIII.
3. *Synodicon orientale* ou *Recueil des Synodes nestoriens* (Ve-VIIIe siècle), texte syriaque et trad. fr. par CHABOT, gr. in-8, Paris, 1903 (*R. H. E.*, janv. 1904, p. 91); — MARIUS MERCATOR, *De Hæresi nest.*; — SOCR., VII, 29; — THÉOD., *Hær.*, IV, 12; — EVAGR., I, 7; — GENNAD., *De Script. eccl.*, 53; — VINC. LIR., 16; — LARGENT, *Études d'hist. eccl.* (Paris, 1892); — AM. THIERRY. *Études sur l'hist. rom. au Ve siècle.*

remarquer par son talent oratoire et sa vanité [1], s'éleva en 428 sur le siège de Constantinople. Il se signala, dans les débuts de son épiscopat, par son zèle pour la prédication et contre l'hérésie. On commençait à le regarder comme un autre Chrysostome, lorsque, sortant lui-même de l'orthodoxie, il enseigna, au grand scandale des fidèles, les deux propositions suivantes :

a) Le lien qui unit les deux natures en Jésus-Christ, est un lien simplement moral, non personnel.

b) Conséquemment, Marie est mère du Christ (χριστοτόκος), mais pas mère de Dieu (θεοτόκος) [2]. — C'était la doctrine de Théodore de Mopsueste de qui il la tenait directement [3].

Saint Cyrille d'Alexandrie, apprenant que ces nouveautés se répandaient jusqu'en Égypte où Nestorius les faisait parvenir sous forme d'homélies, crut de son devoir de les combattre. Il écrivit des lettres à ses moines égyptiens, à Nestorius, au pape Célestin : « C'est l'usage ancien des Églises, disait-il à ce dernier, de communiquer ces sortes de choses à Votre Sainteté... Nous n'avons pas osé nous séparer de sa communion (de la communion de Nestorius) avant d'en avoir référé à Votre Piété. Dites-nous ce qu'il faut faire à cet égard [4] ». De son côté, le novateur écrivit plusieurs fois au Pape pour essayer

1. *Héfélé, t. II, p. 326 sq.

2. Nestorius professait aussi l'erreur des pélagiens sur la pleine puissance du libre arbitre, tout en admettant le péché originel. C'est pourquoi il fit bon accueil, à CP., aux évêques pélagiens chassés d'Italie, les seuls hérétiques du reste qu'il ait ménagés.

La Gaule eut un précurseur de Nestorius en la personne de Léporius, moine et prêtre de Marseille, qui professait, avec le pélagianisme, la doctrine de la dualité des personnes en Jésus-Christ. Passé en Afrique en 426, il reconnut et abjura ses erreurs dans un concile de Carthage, grâce surtout à saint Augustin (Hergenroether donne, t. II, p. 201, sa formule de rétractation).

3. Petau, *Dogm. th.*, IV, I, 1, c. VII.

4. Labbe, *Conc.*, t. III, p. 340 ; — cf. Bérault-Bercastel, t. II, p. 360, éd. Henrion.

de se le rendre favorable. — La réponse, délibérée en concile romain (430), fut directement adressée à Cyrille, avec ordre[1] de la communiquer à l'intéressé et de veiller à son exécution : elle condamnait l'évêque de Constantinople comme hérétique et lui enjoignait de se rétracter dans les dix jours. Cyrille aussitôt de convoquer un concile à Alexandrie (430), et de rédiger une lettre synodale qu'il envoya à son collègue, ainsi que les lettres venues de Rome le concernant. La lettre synodale se terminait par douze anathèmes ou articles[2], résumant la doctrine catholique sur les points contestés. — L'hérésiarque, loin de se soumettre, prit à son tour le rôle d'accusateur. Feignant de voir l'apollinarisme et le monophysisme dans le formulaire de Cyrille, il rédigea douze anathèmes[3] opposés aux douze qu'il venait de recevoir, et les envoya à l'évêque d'Alexandrie. En même temps, Jean, évêque d'Antioche, et Théodoret, évêque de Cyr, amis personnels de Nestorius qu'ils avaient connu lors de leur commune vie monastique à Antioche, jugèrent, eux aussi, répréhensibles les anathèmes de Cyrille, écrivirent lettres et traités pour les combattre, sans aller d'ailleurs jusqu'à soutenir le nestorianisme.

2) Quelques jours avant la connaissance à Constantinople, des douze anathèmes de Cyrille et du jugement rendu par le Pape, les deux empereurs, Théodose le jeune et Valentinien III, avaient convoqué le **concile d'Ephèse, IIIe œcuménique** (431), à la demande de Nestorius et de plusieurs moines orthodoxes que persécutait l'hérésiarque. Seuls les métropolitains reçurent des lettres d'invitation. Saint Augustin, personnellement invité par Théodose à cause de son mérite exceptionnel, ne put

1. « Auctoritate igitur tecum nostræ Sedis adscita, vice nostra usus, hanc exequeris districto vigore sententiam ». *P. G.*, t. LXXVII, col. 89.
2. Texte, dans Héfélé, t. II, p. 317 sq.
3. Texte, *ibidem*, p. 352 sq.

répondre à l'appel, ayant rendu sa grande âme à Dieu lorsque le commissaire impérial arriva à Hippone. L'évêque de Carthage, Capréolus, écrivit qu'il ne pouvait quitter son Église éprouvée par la persécution des Vandales, mais il envoya son diacre Bessula qui fut à Éphèse le seul représentant de l'Afrique latine. Le pape saint Célestin approuva la convocation du concile et se fit représenter par ses légats : Cyrille d'Alexandrie [1], Arcadius et Projectus, évêques, et le prêtre Philippe [2].

La première session devait avoir lieu le 7 juin, jour de la Pentecôte. On la retarda pour attendre l'arrivée de Jean d'Antioche; mais celui-ci paraissant mettre de l'affectation dans son retard pour ne pas être témoin de la condamnation de son ami, on résolut de passer outre. Nestorius était arrivé à temps avec 16 évêques et une nombreuse escorte de gens armés. Invité, sur avis conforme du Pape, à prendre part aux délibérations, il aima mieux se tenir à l'écart avec les siens.

La première session eut lieu le 22 juin 431 dans la cathédrale, église Sainte-Marie, sous la présidence de saint Cyrille : les trois autres légats n'arrivèrent que pour la session suivante. Les 198 évêques présents, « forcés, dirent-ils, par les saints canons et par la lettre de leur très saint Père et coopérateur, l'évêque de Rome » [3], anathématisèrent Nestorius et sa doctrine et le déposèrent [4]. Grande fut, à cette nouvelle, la joie des fidèles

1. MANSI, t. IV, col. 1123 : « Qui et Cælestini... locum obtinebat », disent les *Actes* du Concile.

2. Le comte Candidien représenta l'empereur comme protecteur du concile : « Candidianum, ... écrit Théodose (HARD., t. I, col. 1346), ad sacram vestram synodum abire jussimus, sed ea lege et conditione ut cum quæstionibus et controversiis quæ circa fidei dogmata incidunt, nihil quidquam commune habeant; nefas est enim qui sanctissimorum episcoporum catalogo adscriptus non est, illum ecclesiasticis negotiis et consultationibus sese immiscere ».

3. HARD., t. I, col. 1422 : « Coacti per sacros canones et per epistolam sanctissimi patris nostri et comministri Cælestini ».

4. * HÉFÉLÉ, t. II, p. 365.

d'Éphèse : le soir, ils firent une ovation aux Pères, au moment où ceux-ci sortaient de l'église; ils les accompagnèrent jusqu'à leurs demeures respectives avec des flambeaux, et illuminèrent toute la ville [1]. — Cinq ou six jours après, arrivèrent Jean d'Antioche et ses évêques, dont le nombre (une trentaine) fut grossi par 13 évêques du parti de Nestorius. Ils prétendirent alors constituer à eux seuls le « saint synode réuni à Éphèse par la grâce de Dieu et par l'ordre du pieux empereur », et commencèrent les délibérations sous la présidence du patriarche Jean. Les actes de ce faux concile furent : *a*) la condamnation des douze anathèmes de Cyrille, comme entachés des hérésies arienne, eunoméenne et apollinariste; *b*) l'annulation de ce qu'avait fait le vrai synode; *c*) la déposition de Cyrille et de Memnon, évêque d'Éphèse; *d*) l'excommunication, jusqu'à résipiscence, de tous les membres du vrai concile. Le commissaire impérial, Candidien, tout dévoué à Nestorius, déclara nulle, lui aussi, la sentence de déposition portée contre ce dernier, et fit à l'empereur un faux rapport sur tout ce qui s'était passé.

Les légats Arcadius, Projectus et Philippe, arrivés après ces événements, approuvèrent (sess. 2 et 3) les Actes de la première session, et firent connaître leur mission, qui était, disait la lettre pontificale, non pas de délibérer mais de juger, non pas même de juger le fait de Nestorius et du nestorianisme, mais bien de faire exécuter à cet égard la sentence définitive, déjà portée par le Saint-Siège [2]. Le Pape, dirent-ils, est le fondement de l'Église

1. Les jours suivants, plusieurs évêques prêchèrent sur Marie *mère de Dieu*. — Sermon de Cyrille, dans LABBE, t. III, col. 583. *Cf. ROHRBACHER, l. XXXIX.

2. HARD., t. I, p. 1471 : « Auctoritatem Sedis apostolicæ custodiri mandamus; siquidem instructiones quæ vobis traditæ sunt, hoc loquantur, ut interesse conventui debeatis; ad disceptationem si fuerit ventum, vos de eorum sententiis judicare debeatis, non subire certamen. » — « Direximus pro nostra sollicitudine... Arcadium et Projectum episcopos, et Philippum presbyterum nostrum qui iis quæ aguntur

catholique[1], la tête et la colonne de toute la foi, « totius fidei caput... columna ». — Dans les quatrième et cinquième sessions, le concile anathématisa Apollinaire, et suspendit les johannites de toute fonction ecclésiastique, avec menace, s'ils s'obstinaient, d'en venir à des peines plus rigoureuses. Le Pape fut informé par lettre synodale de tout ce qui s'était fait jusqu'à la cinquième session. Cette lettre portait, entre autres choses, que lecture avait été faite des actes des Occidentaux concernant la condamnation du pélagianisme, et que tous les Pères du concile approuvaient le jugement rendu par le pape Célestin contre les chefs de cette hérésie : Pélage, Célestius, Julien et les autres. — Enfin les Pères défendirent[2] (sess. 6) de recevoir un autre symbole que celui de Nicée, dressèrent (sess. 7 et dernière) six canons[3], et rédigèrent, pour être adressée à toute l'Église, une lettre circulaire où l'on voit que Jean et les siens avaient été déposés.

Tous les actes du concile eurent l'approbation de saint Célestin († 432) et de son successeur saint Sixte III. — Théodose II, d'abord favorable à l'évêque de Constantinople, se déclara ensuite contre les deux partis, et fit emprisonner à Éphèse Nestorius, Cyrille et Memnon. Puis, éclairé par l'abbé saint Dalmace[4] sur le véritable état des choses, il se mit résolument du côté des catholiques, rendit la liberté à Cyrille et à Memnon, et fit enfermer Nestorius dans son ancien monastère d'Antioche, d'où il ne sera tiré que pour aller mourir misérablement

intersint, et ea quæ a nobis antea statuta sunt exequantur; quibus præstandum a sanctitate vestra non dubitamus assensum, quando id quod agitur videatur pro universalis Ecclesiæ securitate decretum ».

1. Mansi, t. IV, col. 1290 et 1295.

2. Sur cette défense, son véritable sens et l'occasion qui y donna lieu : Petau, *Dogm. th.*, *De Trinitate*, l. VII, c. xiv; — Franzelin, *De Deo trino*, thesis 41, et p. 550, note.

3. Héfélé, t. II, p. 388.

4. * Bérault-Bercastel, t. II, p. 377, 378, 389 (éd. Henrion).

dans le désert d'Oasis, en Égypte [1]. En même temps, il donna des ordres pour que les écrits de l'hérésiarque fussent brûlés et que ses partisans ne pussent se réunir en aucun lieu; enfin, se souvenant peut-être que le grand Constantin autrefois avait imposé aux ariens le nom de porphyriens, il voulut qu'on désignât les nouveaux hérétiques sous le nom de simoniens.

3) Poursuivis par l'empereur et condamnés par l'Église, les nestoriens ne pouvaient que perdre du terrain. Jean d'Antioche, toujours au fond demeuré catholique, finit (433) par reconnaître l'orthodoxie des douze anathèmes de Cyrille et la validité des actes du concile d'Éphèse; en quoi il eut des imitateurs. Les prélats qui s'obstinèrent furent bannis par décret impérial. Avant 450, le nestorianisme avait presque disparu de l'Empire romain. Un seul asile lui restait : l'école théologique fondée à Édesse par les Perses [2]. Là, vivement combattu il est vrai par l'évêque Rabulas [3], mais toléré par Ibas qui fut évêque d'Edesse pendant vingt et un ans (436-57), il résista victorieusement aux deux pouvoirs ecclésiastique et séculier; et lorsque l'empereur Zénon fit fermer cette école en 489, il était trop tard : les disciples de Nestorius, déjà nombreux en Perse, fondèrent dans ce pays une Église séparée qui subsiste encore aujourd'hui [4].

§ 69. — ÉPILOGUE : ERREURS GALLICANES ET PROTESTANTES AU SUJET DU NESTORIANISME ET DU CONCILE D'ÉPHÈSE

S'il n'était désormais superflu de faire remarquer les preuves traditionnelles du dogme de la primauté romaine,

1. *Bérault-Bercastel, t. II, p. 399.
2. V. § 75, 2.
3. *Héfélé, t. II, p. 467.
4. V. § 59, III, 1.

on pourrait en signaler ici. C'est à tort que des gallicans[1] ont cru trouver dans le concile d'Éphèse des arguments à l'appui de leurs théories. Le concile, ont-ils dit, a jugé le nestorianisme, et le Pape y a consenti, quoiqu'il eût lui-même jugé et condamné cette hérésie. Donc ni le concile ni le Pape ne tenaient pour irréformables par eux-mêmes les jugements du Saint-Siège en matière de foi. — Notre récit, malgré sa brièveté, fournit réponse à l'objection[2].

A leur tour, certains protestants ont contesté l'existence même du nestorianisme; les questions qui furent agitées au sujet de cette hérésie n'auraient été que des questions de mots. Opinion venue trop tard pour avoir quelque probabilité. Tous les hommes éclairés du ve siècle, tant du côté de Nestorius que du côté de Célestin et de Cyrille, crurent à une vraie divergence d'idées. Depuis lors, catholiques et nestoriens ont tous pensé de même. Il n'est pas possible de croire à un malentendu qui aurait duré si longtemps et fait tant de dupes[3].

§ 70. — EUTYCHIANISME[4]; IVe CONCILE ŒCUMÉNIQUE (451)

Les débuts. — Brigandage d'Éphèse. — Le vrai concile.

1) Cette hérésie est née de la précédente par réaction.

1. Wouters, *Dissert.* 27, n. 5.
2. Héfélé (t. II, p. 378) reconnaît que le concile approuva la déclaration des légats relative à la manière dont il devait envisager la sentence du Pape; mais il ajoute que « dans la première session il avait compris autrement la tâche qu'il devait remplir ». — S'il veut dire que dans la première session les évêques jugèrent canoniquement le nestorianisme pour faciliter à ses adeptes le retour à l'unité, rien de plus vrai. S'il veut insinuer qu'ils prétendirent donner à la sentence papale une valeur qu'elle n'aurait pas eue par elle-même, sa proposition est gratuite, et met les Pères d'Éphèse en contradiction avec eux-mêmes, de la première à la deuxième session.
3. Wouters, t. II, *Dissert.* 26e.
4. Mansi, VI, VII; — Evagr., I, 9; II, 2; — Tillemont, *Mémoires...*,

Nestorius avait dit : il y a deux natures et deux personnes en Jésus-Christ. Eutychès répondit : Il n'y a dans le Sauveur qu'une nature et une personne, « *ex duabus naturis ante unitionem, unam naturam post unitionem* ». L'un et l'autre s'éloignaient également de l'orthodoxie, qui reconnaît une seule personne en deux natures.

Eutychès, quand il devint chef de secte, était à la tête d'un couvent de trois cents moines [1], avec le titre d'archimandrite [2], dans un des faubourgs de Constantinople. Il avait soixante-dix ans, dont trente passés dans l'exercice des fonctions de sa charge abbatiale. Son intelligence et son savoir ne s'élevaient pas au-dessus d'une très vulgaire médiocrité; mais sa réputation comme prêtre et comme religieux était inattaquable, ses mœurs austères, son zèle contre les hérésies tout de flamme. — Son principal adversaire fut Eusèbe, évêque de Dorylée (Phrygie), le même qui, vingt ans auparavant, encore simple laïque, n'avait pas craint d'interrompre publiquement Nestorius prêchant à Constantinople la doctrine des deux personnes. Ce prélat se trouvait, en 448, à un concile de Constantinople que présidait l'évêque saint Flavien. Il y dénonça le novateur. Celui-ci, obligé de comparaître, avoua son hérésie, refusa toute rétractation, et fut de ce chef excommunié et déposé. Il interjeta appel à Rome [3], et chercha en même temps à intéresser à sa cause quelques évêques influents, notamment saint Pierre Chrysologue de Ravenne. Flavien, de son côté, tourna ses regards vers le Saint-Siège occupé alors par saint Léon le Grand : « On parle, disait-il au Pape dans une de ses lettres, de convoquer un plus grand concile; mais qu'est-il besoin d'un

t. XV, p. 628 sq.; — HÉFÉLÉ, *Conc.*, t. II et III; — JUNGMANN, *Dissert.*, II, p. 314 sq.; — MARTIN, *Le Brigandage d'Éphèse* d'après les *Actes*, dans *Q. H.*, 1874, t. XVI, p. 5-58. — V. Bibl. dans HÉFÉLÉ, t. III, p. 1, note.

1. MANSI, t. VI, p. 627, 856; — HARD., t. II, p. 95, 229.
2. De μάνδρα, *parc*, couvent; c'est l'*abbas* des latins.
3. *Ep.* ad S. Leon., int. *Ep.* Leon., t. I, n. 21, p. 739 (éd. BALLERINI).

concile nouveau, qui dans les conjonctures présentes peut troubler toutes les Églises? Cette cause n'a plus besoin que du concours de votre suffrage et de votre autorité [1] ». Saint Léon confirma les actes du concile de Constantinople, et saint Pierre Chrysologue exhorta l'hérésiarque à s'attacher à la doctrine du Saint-Siège, « car, disait-il, saint Pierre, qui se survit à lui-même dans sa chaire, fait connaître la vérité à ceux qui la cherchent. Quant à nous, nous ne pouvons pas juger des choses de la foi sans l'assentiment de l'évêque de Rome [2] ».

2) Cependant le concile que redoutait Flavien, allait avoir lieu à la demande d'Eutychès. Le novateur espérait qu'une assemblée d'évêques réhabiliterait sa personne et sa doctrine; le nouvel évêque d'Alexandrie, Dioscore, tout dévoué à ses idées, y exercerait, pensait-il, une influence prépondérante; la cour, où il comptait pour amis l'empereur Théodose, l'impératrice Eudoxie et son filleul le tout-puissant eunuque Chrysaphius, ne manquerait pas d'agir dans le même sens. Il insista donc, et Dioscore avec lui, pour la réunion d'un grand concile. Théodose le convoqua à Éphèse (449). Le Pape donna son consentement, quoique à regret, envoya trois légats, et adressa à Flavien une lettre dogmatique [3] définissant la doctrine que le concile devrait faire souscrire à Eutychès, savoir la *distinction des natures après l'union* et leur *non-coexistence avant l'union.* Ce dernier point avait été passé sous silence par le concile de Constantinople.

Rien de plus triste que ce qui se passa à Éphèse. Tout

1. *P. L.*, t. LIV, col. 747.
2. *P. L.*, t. LIV, col. 743 : « Hortamur te... ut his quæ a beatissimo papa Romanæ civitatis scripta sunt obedienter attendas : quoniam beatus Petrus, qui in propria Sede et vivit et præsidet, præstat quærentibus veritatem ».
3. Texte, dans Héfélé, t. II, p. 544 sq.; — *Ep.* 28, éd. Baller., I, 802 sq.; — *P. L.*, t. LIV. 755 sq.; — trad. fr., dans Hergenrœther, t. II, p. 241 sq.

y fut irrégularité, violence, scandale. Dioscore, prélat indigne à tous égards, quoique successeur immédiat et ancien archidiacre de saint Cyrille, était résolu à tout emporter de force. Il présida seul, à l'exclusion des légats qui ne purent pas même lire la lettre de saint Léon; de sa propre autorité et avant toute délibération conciliaire, il releva Eutychès des censures et le réintégra dans sa dignité d'archimandrite. Et pendant ce temps, Théodose, dominé par ses conseillers eutychiens, ordonnait à l'évêque Théodoret de rester à Cyr, à moins d'une invitation expresse de la part du concile; il appelait, des frontières de la Perse, l'archimandrite Barsumas, eutychien ignorant et farouche à qui il donna voix délibérative, tandis qu'il la refusait ou prétendait la refuser aux évêques déjà prononcés contre le monophysisme, sous prétexte qu'ils seraient à la fois juges et parties... Une sentence synodale, couverte de cent trente-cinq signatures, réhabilita la personne et la doctrine d'Eutychès. — Trente-cinq moines de Constantinople entrèrent alors dans l'église Sainte-Marie, demandant l'absolution des censures dont ils avaient été frappés injustement, disaient-ils, pour leur attachement à Eutychès et à la vérité : on n'eut garde de la leur refuser.

L'œuvre d'iniquité était à moitié consommée. Il ne restait plus, après avoir réhabilité les hérétiques, qu'à sévir contre les chefs de l'orthodoxie. Dioscore proposa au concile la déposition de Flavien et d'Eusèbe, sous prétexte que, contrairement à la défense du concile d'Éphèse (431), ils auraient ajouté au symbole de Nicée en condamnant l'eutychianisme. Prétexte misérable! Flavien n'avait pas plus ajouté au symbole en condamnant l'hérésie d'Eutychès que Dioscore en la défendant, ou que les conciles de Constantinople (381) et d'Éphèse (431) en proscrivant les hérésies de Macédonius et de Nestorius. D'ailleurs le troisième concile œcuménique n'avait voulu interdire que les additions contraires à la vraie doctrine

ou d'initiative privée; rien de plus déraisonnable que de lui supposer l'intention d'empêcher l'Église de compléter le symbole, si cela devenait un jour nécessaire. Et puis, la défense, même réelle au sens de l'évêque d'Alexandrie, n'aurait été qu'une mesure purement disciplinaire, qui, avec l'autorisation du Saint-Siège, pouvait être modifiée ou retirée. Aussi la plupart des évêques n'osaient-ils voir là un motif suffisant de condamnation, quand, sur un signe de Dioscore, des soldats armés entrèrent dans l'église, et avec les soldats, des moines furibonds amenés par Barsumas. Les évêques épouvantés cessèrent toute résistance par crainte de la mort; et comme au milieu du tumulte ils n'avaient pas le temps de signer des actes réguliers, ils signèrent une feuille en blanc que Dioscore se chargea de remplir. Ainsi fut obtenue contre Flavien et Eusèbe une sentence de déposition. — Les deux condamnés n'acceptèrent pas l'arrêt qui les frappait. Sur-le-champ l'évêque de Constantinople formula un acte d'appel à Rome [1]; à quoi Dioscore répondit en le frappant à la figure, Barsumas et ses moines en le renversant et le piétinant. Trois jours après, le saint évêque mourait sur le chemin de l'exil, des suites de ses blessures. Eusèbe, parti lui aussi d'Éphèse pour la terre d'exil, parvint à tromper la vigilance de ses gardes et se réfugia à Rome. Quelques autres évêques avaient été déposés dans les mêmes conditions, entre autres Théodoret qui interjeta appel à Rome [2].

Le Pape apprit ces scandaleux événements par un de

1. Les lettres d'appel de Flavien et d'Eusèbe, n'ont été publiées que récemment, d'abord par Amelli (1882), puis par Mommsen, *Neues Archiv.*, t. XI (1884), p. 362 (Duchesne, *Égl. séparées*, p. 202). — Cf. Héfélé, t. II, p. 569. — Nouv. édit. par Lacey, in-8 (58 p.), Lond., 1903.

2. « At ego Apostolicæ vestræ Sedis expecto sententiam... Ante omnia ut a vobis docear oro an me oporteat in hac injusta depositione acquiescere an non; vestram enim sententiam expecto. Quod si in judicatis manere me jusseritis, manebo, neque ulli hominum deinceps olestus ero ». *P. L.*, LIV, 851.

ses légats, le diacre Hilaire arrivé le premier à Rome. Son premier soin fut de réunir un concile. Entouré de ses évêques, il excommunia Dioscore et Eutychès, annula tout ce qui avait été fait au concile d'Éphèse, qu'il flétrit du nom désormais historique de *Brigandage,* « latrocinium ephesinum », et écrivit à Théodose pour essayer de le gagner. Il proposait à l'empereur un concile général en Italie, au cas où les évêques orientaux s'obstineraient à ne pas souscrire la lettre dogmatique à Flavien. Valentinien III, à Rome en ce moment pour la célébration de la fête (22 février 450) de la Chaire de saint Pierre, entra dans ses vues ; lui aussi, à la prière du Pontife, écrivit à son collègue d'Orient : « C'est, lui disait-il, en conséquence de cette prérogative (la primauté du Siège apostolique) reconnue dans les plus célèbres conciles, que l'évêque de Constantinople vient d'appeler au Pontife romain. Je vous prie donc de trouver bon que les évêques de toutes les régions s'assemblent en Italie, et que le Pape, prenant connaissance de toute la cause de Dioscore et d'Eutychès depuis son origine, en porte un jugement conforme à l'équité et à la foi » [1]. Théodose fit la sourde oreille ; et Dioscore, opposant excommunication à excommunication, prétendit retrancher le souverain Pontife de la communion de l'Église.

3) Sur ces entrefaites, Théodose mourut d'une chute de cheval (450), laissant le pouvoir à sa sœur Pulchérie déjà associée à l'Empire. Cette princesse était attachée à la vraie foi ; Marcien, qu'elle épousa, l'était pareillement. Les nouveaux souverains convoquèrent [2] le concile à Nicée en Bithynie, puis à **Chalcédoine** (**IVe œcuménique, 451**), ville située aux portes de Constantinople. Le Pape, qui l'avait

1. Lettres semblables écrites à Théodose et à sa sœur Pulchérie par la mère et la femme de Valentinien (HARD., t. II, p. 35).

2. Marcien avait prié le Pape de le convoquer lui-même (σοῦ αὐθεντοῦντος, « te auctore ». *Ep.* 73 int. Leon.

demandé après le Brigandage d'Éphèse, n'en aurait plus voulu, estimant que, vu les bonnes dispositions de la nouvelle cour, il n'en était pas besoin [1]. Il s'y résigna cependant, et envoya des légats pour le présider [2], mais en déclarant la foi déjà définie et inattaquable par sa lettre à Flavien [3].

Six cents évêques environ [4] se réunirent au lieu assigné, dans l'église Sainte-Euphémie; ils étaient tous de l'Empire d'Orient, sauf deux Africains chassés par les Vandales, un de Perse et les légats romains. Les délibérations eurent lieu en présence des commissaires impériaux, chargés d'assurer l'ordre matériel, et sous la présidence réelle des légats [5]. — Paschasinus, évêque, premier légat, et ses collègues commencèrent par exiger au nom du Pape que Dioscore fût exclu du concile, comme ayant présidé à Éphèse sans l'autorisation du Saint-Siège [6]. On donna ensuite lecture (2e session) de la lettre dogmatique de Léon à Flavien: « Nous croyons tous ainsi, s'écria la très grande majorité des évêques; telle est la foi des Pères, telle est la foi des apôtres, c'est Pierre lui-même qui a parlé par la bouche de Léon; il faut tenir cette foi pour être orthodoxe; anathème à qui ne croit pas ainsi! Léon et Cyrille enseignent la même chose... » [7]. Plusieurs évêques cependant

1. D'autres raisons encore portaient le Pape à ne pas vouloir de concile (*HÉFÉLÉ, II, 598).
2. *P. L.*, t. LIV, p. 930-939.
3. *P. L.*, *ibid.*, 937-939 : « Nec liceat defendi quod non licet credi : cum secundum evangelicas auctoritates, secundum propheticas voces, apostolicamque doctrinam, plenissime et lucidissime per litteras quas ad beatæ memoriæ Flavianum episcopum misimus, fuerit declaratum quæ sit de sacramento incarnationis Domini nostri Jesu Christi pia et sincera confessio ».
4. Leon. *Ep.* 102 (éd. Migne) : « Sexcentorum fere fratrum coepiscoporumque nostrorum synodus congregata ». — Cf. TILLEMONT, *Mémoires*, t. XV, p. 641.
5. *HÉFÉLÉ, t. III, p. 11 sq.; — *Q. H.*, t. XXVII, p. 131.
6. *Cf. HÉFÉLÉ, *ibid.*, p. 14-15. — L'*Ami du Clergé*, 19 mars 1903, p. 257-258.
7. HARD., t. II, p. 306.

(ceux d'Illyrie et de Palestine) firent des difficultés. On leur donna des explications qu'ils jugèrent suffisantes ; et au bout de quelques jours, le concile tout entier adhéra à la lettre pontificale. L'accord une fois établi et la vraie foi proclamée, on dressa un symbole (sess. 5). Les Pères y formulaient la vraie doctrine contre Eutychès, et y déclaraient recevoir les symboles antérieurs de Nicée (325) et de Constantinople (381), les décrets dogmatiques du concile d'Éphèse présidé par saint Cyrille (431), et la lettre du pape Léon à Flavien [1].

Dioscore n'avait plus paru au concile depuis la 1re session. Mais ses crimes ne permettaient pas de l'oublier. Quand les accusations portées contre lui « au très saint Patriarche œcuménique archevêque de Rome et au très saint concile » [2], eurent été prouvées, les légats rendirent la sentence suivante : « Pour ces motifs, Léon... déclare par nous et par le très saint Synode ici présent, et en union avec le bienheureux apôtre Pierre, qui est la pierre et le soutien de l'Église catholique et la base de la foi orthodoxe, que Dioscore est cassé de son évêché et de toute dignité ecclésiastique » [3]. L'empereur ratifia cette sentence, et exila le meurtrier († 454) de Flavien à Gangres en Paphlagonie. Eutychès, frappé lui aussi de bannissement, fut peut-être surpris par la mort avant de prendre le chemin de l'exil. Quant aux prélats injustement déposés (Théodoret, Ibas, etc.) [4], le concile les rétablit sur leurs sièges respectifs après avoir obtenu des gages d'orthodoxie.

4) Comme les conciles œcuméniques antérieurs, celui de Chalcédoine dressa quelques canons disciplinaires (28 ou

1. Héfélé, t. III, p. 60 sq.
2. Hard., t. II, p. 335. — Ainsi s'exprimait le laïque Sophrone, venu d'Alexandrie pour accuser Dioscore.
3. Hard., t. II, p. 339-346 ; — Héfélé, t. III, p. 43.
4. *Q. H., t. XXVII, p. 144.

30), la plupart relatifs aux clercs et aux moines. — Le 28e [1] concerne le siège épiscopal de Constantinople, dont il relève la dignité et accroît les pouvoirs. Le 2e concile œcuménique (381) avait déjà conféré à l'évêque de la « Nouvelle Rome » les droits de patriarche sur l'exarchat de Thrace, au préjudice de l'évêque d'Héraclée, et la prééminence d'honneur sur tous les patriarches orientaux. Mais ces décrets, non approuvés par le premier des sièges, celui de « l'Ancienne Rome », étaient frappés de nullité. Le concile de Chalcédoine les renouvela et renchérit encore : il étendit la juridiction de l'évêque de Constantinople aux deux exarchats d'Asie et du Pont [2] (c. 28). Deux cents évêques environ [3] signèrent ce canon ; et cela, en l'absence des légats, sous l'influence de l'ambitieux Anatole, évêque de Constantinople, et sur le désir de l'empereur. Les légats protestèrent énergiquement dans la session suivante (16e et dernière), conformément aux instructions reçues, dès le principe, du pape Léon, qui craignait des empiétements du côté de Constantinople. On inséra leur protestation dans les actes synodaux, mais les évêques ne revinrent pas sur leur décision.

Le Pape ne fut pas informé que par ses légats. Le concile, Anatole et Marcien lui écrivirent [4] séparément pour lui rendre compte des actes conciliaires. La lettre impériale le pressait de donner son approbation à ces actes par un écrit qui serait lu dans les églises [5]. La lettre synodale et une de celles de l'évêque de Constantinople reconnaissaient explicitement la juridiction universelle du Siège de Rome et la nécessité de la confirmation papale pour donner valeur au 28e canon [6] : les prérogatives de-

1. * HÉFÉLÉ, t. III, p. 123 sq., 146 sq.
2. V. § 80, 3.
3. HARD., t. II, p. 627 sq. ; — HÉFÉLÉ, t. III, p. 136.
4. *Ep.* 98, 100, 101, int. *Ep.* Leon (*P. L.*, t. LIV).
5. HÉFÉLÉ, t. III, p. 154.
6. *Lettre* d'Anatole, la 132e int. *ep.* Leon., *P. L.*, t. LIV, col. 1084 ·

mandées pour l'Église de Constantinople ne seraient, disent ces dernières lettres, qu'un rayon de l'autorité apostolique, dont la plénitude réside dans l'évêque de Rome[1]. Saint Léon approuva[2] les actes concernant la foi; mais là se borna son approbation[3]. Il s'éleva même avec force contre le canon 28ᵉ, et le cassa « en vertu de l'autorité du saint apôtre Pierre[4] », comme contraire aux droits des métropolitains orientaux et aux décrets du concile de Nicée qui avait déterminé ces droits[5], toutes choses qu'il croyait devoir maintenir. — L'empereur sanctionna civilement les décrets de foi et édicta des peines sévères[6] contre les eutychiens.

§ 71. — ÉPILOGUE : CARACTÈRES SÉDUISANTS DE L'EUTYCHIANISME; LE CONCILE DE CHALCÉDOINE ET LA PRIMAUTÉ ROMAINE

1) Cette hérésie avait des caractères particulièrement séduisants. Son auteur était un homme vénérable, d'une vertu et d'un zèle universellement reconnus; et ses principaux défenseurs, des légions de moines, de bon renom pour la plupart; elle prenait position au nom de l'orthodoxie, avec toute la force que donne la réaction contre une

« Cum et sic gestorum vis omnis et confirmatio auctoritati vestræ Beatitudinis fuerit reservata ».

1. *Lettre* du synode, *P. L.*, t. LIV, col. 957 : « Confidentes quia lucente apud vos apostolico radice, et usque ad Constantinopolitanorum Ecclesiam, consuete gubernando parentes, hunc sæpius expandetis, eo quod absque invidia consueveritis vestrorum bonorum participatione ditare domesticos. Quæ igitur definivimus... dignare complecti... ».

2. *Ep.* 144 : « ... ut quæ instruente Spiritu sancto ad totius mundi salutem definita sunt, inviolata permaneant ». Cf. *Ep.* 145.

3. *Ep.* 114 : « in sola videlicet causa fidei, quod sæpe dicendum est ».

4. *Ep.* 105 : « ... inirritum mittimus, et per auctoritatem beati Petri apostoli, generali prorsus definitione cassamus ».

5. *Cf. *Ep.* 104-107 Leon., éd. Migne; — Héfélé, t. III, p. 146 sq., note 2.

6. *Héfélé, t. III, p. 151 sq.

hérésie proscrite et honnie; elle avait la prétention de s'appuyer sur les plus grands docteurs de l'Orient : Athanase, Cyrille d'Alexandrie, etc.; enfin elle plaisait à la religion de certaines âmes, en exagérant le mystère de l'Incarnation. On peut dire, qu'à l'exception de l'arianisme, aucune autre hérésie des premiers temps n'exposa l'Église à de plus grands périls. Le pélagianisme et le nestorianisme, l'un et l'autre d'inspiration rationaliste, ne passionnèrent pas vivement les masses et disparurent assez vite, le premier de partout, le second de l'Empire romain. L'eutychianisme, au contraire, avec sa prétention de défendre la vraie foi contre une fausse philosophie, acquit une grande popularité et communiqua à ses partisans une sorte de fanatisme, qui lui permettra, pendant des siècles, de résister aux édits impériaux comme aux décrets des Papes et des conciles. Il existe encore de nos jours.

2) Toute son histoire, au ve siècle, fait bien ressortir la primauté et l'infaillibilité romaines [1]. On objectera peut-être : Si le jugement du pape Léon était irréformable par lui-même aux yeux des contemporains, pourquoi convoquer un concile général? Pour les mêmes raisons qui rendront toujours ces sortes d'assemblées très utiles, quoique depuis le concile du Vatican il ne puisse y avoir plus de doute sur l'infaillibilité pontificale. — Pourquoi les Pères de Chalcédoine n'ont-ils pas acclamé le décret du Pape avant d'en avoir entendu la lecture, et quelques-uns même avant de s'être fait expliquer certaines difficultés? Saint Léon nous en donne la raison dans une de ses lettres à Théodoret : « L'esprit, dit-il, voit plus clairement les vé-

1. Montrer cela. — Pour M. Lavisse, la primauté des évêques de Rome est chose inconnue dans l'Église primitive (!); Innocent Ier émet, dit-il, des prétentions à cet égard, et Léon le Grand les fait accepter (* *Histoire générale*, t. I, p. 205 sq.); de même, ensuite, les successeurs du pape Léon, car « la simplicité d'un esprit borné, mais constant et robuste, est une arme redoutable. C'est par elle que la papauté a vaincu (!) ». *Ibid.*, p. 209.

rités déjà connues par la foi, et la volonté s'y attache avec plus de force quand on les a soumises à l'examen [1] ».

§ 72. — PETITES SECTES DU IVe SIÈCLE [2]

I. **Secte anti-hiérarchique.** — **Aérius** [3], prêtre arien de Sébaste, qui jalousait Eusthate, son évêque, soutint la parfaite égalité d'ordre et de juridiction des évêques et des prêtres, nia l'utilité de la prière et des bonnes œuvres pour les morts, rejeta la fête de Pâques comme une superstition judaïque, et changea les règles de l'Église sur le jeûne et l'abstinence. Ces innovations eurent des partisans. La secte cependant ne prit pas une extension considérable et dura peu. On la connaîtrait à peine, si saint Épiphane ne l'avait réfutée du vivant même du fondateur, vers 376. En butte à l'indignation publique, obligée de sortir des villes et de se cacher dans les forêts, elle disparut assez promptement, ce qui montre que le presbytérianisme, pas plus alors qu'aujourd'hui, n'était la doctrine de l'Église.

II. **Sectes rigoristes.** — 1) L'évêque de Sébaste, **Eustathe**, tomba lui-même dans d'autres erreurs, on ne sait au juste lesquelles; mais on connaît celles de ses disciples. Les **Eustathiens** proscrivaient le mariage, la propriété privée, l'usage de la viande, les fêtes des martyrs; ils jeûnaient le dimanche et n'observaient pas les jeûnes ordonnés par l'Église; les femmes, parmi eux, portaient des

1. *Ep.* 120, *P. L.*, t. LIV, col. 1048 : « Ipsa quoque veritas et clarius renitescit et fortius retinetur, dum quæ fides prius docuerat, hæc postea examinatio confirmaverit ». Cf. * Wouters, t. II, *Dissert.* 29, n. 6; — Jungmann, *Dissert. in Hist. eccl.*

2. V. les *Priscillianistes* au chapitre précédent à propos de l'empereur Maxime. — Se reporter à l'Arianisme pour les schismes de Lycopolis et d'Antioche et pour les hérésies d'Apollinaire et de Macédonius.

3. Epiph., *Hær.*, 75, *P. G.*, t. XLII; — *Dict. th.* Vacant, art. *Aérius.*

habits d'homme et se rasaient quelquefois la tête; tous se regardaient comme très supérieurs au reste des chrétiens. Ils évitaient en conséquence de prier dans les maisons des personnes mariées et de prendre part aux exercices du culte avec le commun des fidèles. Un concile de Gangres en Paphlagonie (entre 360 et 380) excommunia ces hérétiques et rendit contre eux vingt canons [1].

2) A la même époque, **Audius** [2], en Mésopotamie, fondait une autre secte. C'était, on le croyait du moins, un homme d'une grande austérité de mœurs. Après s'être élevé avec force contre la mondanité vraie ou prétendue de certains évêques et autres clercs, il se fit donner le sacre épiscopal et se sépara de l'Église avec ses partisans. Exilé en Scythie par l'empereur, il travailla dans cette contrée, jusqu'à sa mort (372), et non sans succès, à la conversion des Goths : nombre de ces barbares embrassèrent son christianisme mutilé. — Les **Audiens** professaient l'anthropomorphisme au sens le plus strict, et l'erreur des quartodécimans [3]; ils supprimèrent la pénitence canonique par horreur, disaient-ils, des pécheurs! Pour se relever d'une faute, chez eux, il suffisait de se confesser et de s'avancer entre deux rangées de livres sacrés, la plupart apocryphes. La secte disparut au ve siècle.

III. **Secte quiétiste**. — Les **Messaliens** (priants), dont l'origine paraît remonter au temps de Constantin, ne tenaient au Christianisme que par de faibles liens. Anthropomorphisme; inutilité des sacrements et des œuvres pour le salut; inamissibilité de la justice; croyance que tout homme porte avec soi, en naissant, un démon particulier, hérité d'Adam : c'était là une partie de leur dogmatique. Quant au culte et à la morale, ils les réduisaient à un point : la prière. Seule, disaient-ils, la prière

1. * Héfélé, t. II, p. 170; cf. *ibid.*, p. 182, l'épilogue du concile.
2. Hergenroether, t. II, p. 109.
3. V. § 50.

peut chasser le démon et attirer le Saint-Esprit, qui une fois entré dans l'âme, n'en sort plus, quelques péchés que l'on commette.

Parfois, préludant au fanatisme des Quakers du XVII[e] siècle, ils se mettaient à sauter, à danser, à tirer des flèches, s'imaginant par là écraser les mauvais esprits sous leurs pieds, ou les percer de leurs traits. — Cette secte, recrutée surtout, paraît-il, parmi des moines vagabonds et dissolus, se répandit en Mésopotamie, patrie d'Adelphius, l'un de ses chefs les plus connus, en Syrie, en Palestine et dans d'autres contrées; dissimulant partout, autant que possible, ses croyances et ses actes, et évitant de se séparer extérieurement des vrais fidèles. Quoique condamnée par un concile de Sida en Pamphylie (383), et par le concile général d'Éphèse (431), elle se maintint jusqu'à son absorption au VI[e] siècle par les manichéens.

IV. **Sectes sensualistes**[1]. — 1) Un livre publié à Rome en 380 par le laïque **Helvidius**, produisit au sein de la communauté chrétienne un certain émoi. On y lisait que Marie avait eu des enfants de Joseph après la naissance du Sauveur, et que l'état de mariage n'est nullement inférieur au célibat. Saint Jérôme, alors à Rome, fut prié de le réfuter. La réponse[2] suivit de près, courte, vive, étincelante et solide, telle qu'il la fallait. — Quelque temps après, **Bonose**, évêque de Sardique, nia également la virginité de Marie *post partum :* il fut condamné en 391 par un concile de Capoue[3].

2) Un moine vagabond, **Jovinien**, combattit à Rome, vers 388, la virginité de Marie *in partu*. — Voulant en

1. *Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 72 sq.
2. *Adv. Helvid.* — *Cf. Lagrange, *Hist. de sainte Paule;* — Collombet, *Hist. de saint Jérôme,* t. I, p. 354.
3. Cf. Ambr., *De Instit. virg.*, 5; — Héfélé, t. II, p. 239; — *Dict. th.* de Vacant, art. *Bonose;* — d'Alès, *Tert.* (1905), p. 196, notes 3 et 5.

outre justifier sa manière fort libre de vivre[1], il soutin l'égalité de mérite de la virginité, de la viduité et de l'éta de mariage; puis, pressé par la logique de ses principes l'égalité de mérite et de récompense dans tous les saints de démérite dans tous les pécheurs; et enfin, préludan au protestantisme, l'inamissibilité de la grâce baptismal quand le baptême a été reçu avec une pleine foi. Ces erreurs trouvèrent des partisans à Rome[2]. Le pape sain Sirice les condamna en synode (390) et anathématisa Jovinien et ses principaux disciples; ce que fit également à sa demande[3], saint Ambroise dans un concile de Milan (390). Saint Jérôme, à Bethléem, publia (392) contre l'hérésiarque un ouvrage[4] remarquable de verve et d'éloquence, mais où l'on trouve quelques apparentes exagérations, contraires à la dignité du mariage et que l'auteu dut expliquer[5].

A la même époque et à la même occasion, saint Augustin écrivit en un langage calme et mesuré, ses trois traités *Du bien conjugal*, *De la sainte Virginité*, et *Du Bien de la Viduité.*

3) Un autre hérésiarque, le premier de la Gaule d'aprè saint Jérôme, réédita une partie des erreurs de Jovinien e en imagina lui-même plusieurs : c'était **Vigilance**[6], ancien cabaretier, honoré de la confiance de Sulpice Sévère et de saint Paulin de Nole, qui l'employèrent quelque temps pour leur mutuelle correspondance. Vers 396, il se rendi

1. Collombet, *H. de saint Jérôme*, t. II, p. 119
2. *Collombet, *ouvr. cité,* t. II, p. 120.
3. V. *Ep.* Siric. ad Ambr. et lettre synodale de ce dernier, dan Hard., t. I, p. 852, ou dans l'éd. fr. des *Lettres* de saint Ambroise pa le P. de Bonrecueil, t. II, p. 448 sq.
4. *Adv. Jovin.*
5. *Ep.* 48, ad Pammachium.
6. *Vigilantius caupo Calagurritanus*, dit saint Jérôme. — *Calagorris,* aujourd'hui *Saint-Martory? Martres?* localités situées sur la route de Saint-Bertrand-de-Comminges à Toulouse (Duchesne, *Fastes* t. II, p. 3, note).

à Bethléem, chargé par Paulin de remettre à Jérôme un panégyrique de Théodose. Ordonné prêtre dans la suite et préposé au gouvernement d'une Eglise à Barcelone, il publia (vers 400) un livre rempli d'erreurs : il attaquait le célibat, la pauvreté volontaire, la profession monastique, l'invocation des saints, le culte des reliques, l'usage des cierges, les veilles saintes, les envois d'aumônes à Jérusalem, etc... Saint Jérôme ne dut pas être surpris de cette publication, car il avait jugé fort défavorablement le messager de son trop confiant ami Paulin [1]. A la demande de plusieurs évêques de Gaule, il composa une réfutation [2], à la fois solide et sarcastique, qui eut un plein succès. Cette réponse est demeurée, tandis que le livre de Vigilance passa avec son auteur sans laisser de profondes traces [3].

§ 73. — CONTROVERSE ORIGÉNISTE [4]

Antécédents; — première brouille entre Rufin et Jérôme (Aterbius, ordination de Paulinien); — deuxième brouille (traduction du *Periarchon*); — Théophile d'Alexandrie; l'origénisme en Égypte; — saint Chrysostome.

1) Déjà de son vivant, Origène comptait quelques adversaires (Démétrius et son concile d'Alexandrie [5]) et

1. *Hieron.*, *Ep.* 61, ad Vigilantium (*P. L.*, XXII, 602); — Collombet, *H. de saint Jérôme*, t. II, p. 137.

2. *Adv. Vigilantium.* V. surtout n. 28; — cf. Hergenroether, t. II, p. 112-114.

3. Il paraît cependant que dans plusieurs Églises de Gaule on porta momentanément atteinte à la discipline du célibat. Saint Exupère de Toulouse et saint Victrice de Rouen consultèrent à ce sujet le pape saint Innocent. (Cf. § 82; — Busé, *Saint Paulin de Nole*, éd. fr., p. 435 sq.)

4. Doucin, *Hist. des troubles de l'Origénisme*; — Freppel, *Origène*; — Héfélé, *Conciles*, t. II; — Turmel, dans *Rev. d'hist. et de littérat. rel.*, 1902-1903.

5. V. § 40, III.

beaucoup d'admirateurs : Denys, futur évêque d'Alexandrie, les évêques de Palestine, d'Achaïe, de Cappadoce, de Phénicie et d'Arabie. — Vers la fin du IIIe siècle, saint Méthode († 311), évêque d'Olympe en Lycie, combattit dans plusieurs écrits et notamment dans un traité de la résurrection [1], les erreurs origénistes; mais plusieurs années auparavant, saint Grégoire le Thaumaturge avait composé un panégyrique en l'honneur de celui qu'il vénérait comme un maître et un modèle.

A mesure que les années s'écoulaient, l'opinion se passionnait davantage. Le prêtre saint Pamphile composa une apologie d'Origène en cinq livres, à laquelle Eusèbe de Césarée ajouta un sixième livre; saint Athanase défendit le grand Alexandrin contre les ariens, qui voulaient en faire un de leurs ancêtres; Didyme, chef de l'école d'Alexandrie, s'efforça de prouver son orthodoxie par un commentaire du *Periarchon;* saint Basile et saint Grégoire de Nazianze firent, au désert, un recueil des plus beaux passages de ses œuvres sous le nom de *Philocalie.* Les moines d'Égypte étaient partagés. Ceux de Nitrie poussaient l'origénisme jusqu'à ne vouloir rien condamner de ce qui venait d'Origène; ceux de Scéthé, tombant dans l'excès opposé, rejetaient toutes les œuvres du docteur alexandrin, par horreur de l'interprétation allégorique, et professaient l'anthropomorphisme [2].

2) Un fait insignifiant par lui-même, donna à cette controverse, dans toute l'Église, un caractère aigu et

1. Saint Épiphane (*H.*, LXIV, 12-62) et Photius (*Bibl. Cod.*, 235; *P. G.*, CIII, 1137-1148) nous avaient conservé une grande partie de cet ouvrage. Il a été retrouvé en entier, il y a seulement quelques années, avec cinq autres traités du même auteur, dans une traduction slave. — Sur saint Méthode, « le plus grand écrivain chrétien de son temps », d'après BARDENHEWER, v. ce dernier, *Les PP. de l'Égl.*, t. I, p. 286 sq.

2. Causes de cette erreur : doctrines anthropomorphites d'Audius et des Audiens (§ 72, II, 2)? réaction exagérée contre l'abus de l'allégorie chez Origène? inintelligence de certains passages de l'Ecriture?

profondément regrettable. — Un personnage inconnu, Aterbius, moine anthropomorphite peut-être, arriva à Jérusalem vers 392. Il apprit là que Jérôme et Rufin, dans leurs monastères respectifs, traduisaient des écrits d'Origène sous les yeux de Jean, évêque de la ville, qui ne pouvait l'ignorer : il les accusa tous les trois d'origénisme, en pleine église. Jean et Rufin, admirateurs du docteur d'Alexandrie, méprisèrent l'accusation ; mais Jérôme ne put se résigner au silence : il admirait, dit-il bien haut, la personne d'Origène et ce qu'il y avait de bon dans ses écrits, mais non ses erreurs. — L'évêque de Salamine, saint Épiphane, adversaire résolu d'Origène, eut connaissance de l'incident et se rendit à Jérusalem (vers 394). Un jour, il prêcha dans l'église du Saint-Sépulcre contre l'origénisme, en présence de Jean ; celui-ci, le soir du même jour, prêcha contre les anthropomorphites, désignant sous ce nom Épiphane et tous les adversaires d'Origène [1]. De tels procédés n'étaient pas faits pour rapprocher les esprits et les cœurs. Épiphane le comprit, quoique un peu tard ; il s'éloigna, visita les monastères de saint Jérôme et de sainte Paule à Bethléem, et arriva à Éleuthéropolis, son pays d'origine.

Là il ordonna prêtre, en lui faisant violence, le frère de saint Jérôme, Paulinien, qui avait été l'y rejoindre, on ne sait pour quel motif, en compagnie de quelques autres religieux. Cette ordination [2] irrita l'évêque de Jérusalem, comme entachée, à ses yeux, d'une double irrégularité : Paulinien était son sujet et n'avait pas encore trente ans.

1. *Hieron., *Ep.* 38 ; — Lagrange, *Hist. de sainte Paule*, p. 487-9.
2. *Guizot suppose, par erreur, que l'ordination se fit en Chypre (*Civil. en Fr.*, leçon XV). — Saint Épiphane éleva Paulinien au sacerdoce pour le service divin dans l'intérieur des monastères de Bethléem. Saint Jérôme, qui était prêtre, ne célébra jamais, dit-on, la sainte messe, par humilité apparemment. D'après Benoît XIV, il se serait abstenu de célébrer à Bethléem seulement, et parce qu'il avait reçu l'ordination de Paulin d'Antioche, prélat odieux aux Orientaux. Cf. Bérault-Bercastel, t. II, l. X, p. 33.

Rufin, brouillé avec Jérôme depuis la réponse de ce dernier à l'accusation d'Aterbius, entra pleinement dans les vues du prélat offensé et entretint son ressentiment. De là des rigueurs exercées contre les monastères de Bethléem. Et quand Paulinien, pour les faire cesser, fut passé à Salamine, Jean voulut voir dans cette fuite un nouveau grief; ni les explications ni les excuses d'Épiphane ne purent le satisfaire [1]. Dans sa colère, qu'un autre incident dû à la malveillance de Rufin [2] vint encore accroître, il sollicita et obtint contre Jérôme un édit de bannissement. L'édit restant lettre morte, il chercha à mettre dans ses intérêts Théophile, patriarche d'Alexandrie, tout dévoué à la mémoire d'Origène. Théophile intervint officieusement; et la réconciliation se fit, plus il est vrai par la douce influence de Paule et de Mélanie que par l'autorité du prélat égyptien : le jour de Pâques (397), Jérôme et Rufin se donnèrent la main dans l'église du Saint-Sépulcre, au pied de l'autel, en présence de Jean qui voulut bien rendre ses bonnes grâces aux monastères de Bethléem.

3) Quelque temps après, Rufin revint en Occident où il chercha à propager certaines doctrines origénistes. A Rome, il traduisit l'*Apologie* d'Origène par Pamphile, ainsi que le *Periarchon;* mais cette dernière traduction était infidèle, ce qui détermina saint Jérôme à en composer une aujourd'hui perdue. Une polémique violente s'engagea à cette occasion entre les deux traducteurs. Jérôme, accusé par Rufin d'avoir autrefois professé toutes les doctrines d'Origène, crut devoir défendre — et en quels termes! — sa foi calomniée : le prêtre d'Aquilée était pour lui « un scorpion, un épicurien, un Néron sous l'enveloppe d'un Caton ». De son côté, Rufin menaçait le

1. Épiphane disait : L'ordinand et le lieu où s'est faite l'ordination sont étrangers à votre diocèse. Jean répondait : Paulinien m'appartient depuis au moins que je l'ai fait sous-diacre.

2. Lagrange, *Hist. de sainte Paule*, p. 504.

solitaire de Bethléem de le traduire devant les tribunaux séculiers. Comme ils étaient loin, l'un et l'autre, de cette amitié par laquelle ils avaient inauguré leur commun séjour en Palestine [1] ! Saint Augustin en versait des larmes de douleur [2]. Jérôme en gémissait pareillement : « Quelle édification pour les auditeurs, disait-il à Rufin [3], d'entendre deux vieillards se gourmander à l'occasion des hérétiques, quand tous deux prétendent être orthodoxes ! Donnons-nous les mains et embrassons-nous ». Cependant il mettait à la paix une condition : reconnaître et désavouer les erreurs d'Origène ; et c'est pourquoi la paix ne se faisait point. — Le Saint-Siège ne pouvait se taire sur ces questions, du moment que l'opinion en était saisie. Le pape Anastase cita (399 ou 400) Rufin à son tribunal. Celui-ci, rentré à Aquilée, se borna à envoyer à Rome un rapport pour sa défense. Le Pontife fut-il satisfait ? On l'ignore. On sait seulement qu'il condamna Origène comme hérétique, sans déterminer les points sur lesquels il aurait erré.

4) Dans ce même temps, l'origénisme donnait lieu, en Égypte, à des scènes bien autrement violentes. Théophile occupait le siège d'Alexandrie. C'était un homme de talent et de savoir, inattaquable [4] dans sa foi et dans ses mœurs, mais d'un caractère odieux. Ennemi acharné d'Origène après avoir été origéniste fougueux [5], il excommunia (401), comme hérétiques et magiciens, quelques moines de Nitrie admirateurs du docteur alexandrin [6].

1. *Ep.* 1 ad Ruf. ; — * Lagrange, *H. de sainte Paule*, p. 484.
2. *V. sa lettre à Jérôme ; *Ep.* 115 inter ep. August. (éd. fr. Dubois) ; — cf. Lagrange, *Hist. de sainte Paule*, p. 582.
3. *Contr. Ruf.*, I.
4. *Martin, *Saint Chrysostome*, t. III, p. 14-18, 335.
5. *Sur les causes de ce changement peut-être seulement extérieur, le saint prêtre Isidore et les quatre vénérables grands frères, V. Soz., II, 12 ; — Am. Thierry, *Saint Chrysostome*, III ; — Martin, *Saint Chrysost.*, t. III, p. 20.
6. *Martin, *ibid.*, t. III, p. 26-27, cf. p. 46.

Puis s'entourant d'une troupe de soldats armés, il parcourut le désert pour se saisir des excommuniés, contre lesquels il avait obtenu de l'empereur un arrêt de bannissement. Ceux-ci, avertis à temps, se cachèrent dans une citerne, et passèrent ensuite en Palestine où trois cents[1] autres religieux les rejoignirent bientôt; mais Jean de Jérusalem, intimidé par Théophile, n'osant pas les prendre sous sa protection, ils durent chercher un refuge ailleurs. Cinquante prirent le chemin de Constantinople, dans l'espoir d'intéresser à leur cause l'empereur et saint Jean Chrysostome. Celui-ci refusa de les recevoir à sa communion, par égard pour l'évêque d'Alexandrie; d'ailleurs il les accueillit avec bienveillance, leur permit de se réunir dans l'église pour y prier en commun, et fit auprès de Théophile de sincères mais inutiles efforts pour amener une réconciliation.

5) L'empereur, ému des accusations portées par quelques-uns de ces religieux contre leur évêque, donna ordre à ce dernier de venir se justifier devant Chrysostome. Au lieu de partir aussitôt, le rusé patriarche se fit précéder par saint Épiphane, âme droite et naïve qui ne voyait en tout cela qu'une question de doctrine, et dont les quatre-vingt-dix ans ne refroidissaient pas le zèle. Arrivé à Constantinople, le vieil évêque de Salamine somma vainement Chrysostome de condamner les ouvrages d'Origène et refusa de le voir; il fit quelques autres démarches inconsidérées[2] et reprit le chemin de son Église[3]. Théophile arriva enfin, accompagné d'un certain nombre d'évêques égyptiens. Grâce à son or, à ses intrigues et à l'appui de l'impératrice Eudoxie secrètement hostile à Chrysostome, il réussit à tourner de son côté la cour et une partie du clergé. Bien loin de chercher à se justifier,

1. C'est le chiffre de Pallade; quatre-vingts seulement d'après Soz. VIII, 13.

2. MARTIN, *Chrys.*, t. III, ch. XXXIV.

3. Il mourut en route (403).

il se fit accusateur et juge, réunit au *Chêne*, faubourg de Chalcédoine, les évêques de son parti, et somma Chrysostome de se présenter pour répondre à diverses accusations : connivence avec les origénistes, etc. [1]. L'accusé, naturellement, ne comparut pas ; et le conciliabule (36 évêques dont 29 égyptiens) [2] le condamna par contumace, le déposa de son siège et arracha au faible Arcadius une sentence d'exil (403). On dirigea l'illustre proscrit sur Prénète en Bithynie. Il y était à peine arrivé, qu'un ordre de la cour le rappela ; revirement opéré dans l'esprit de l'empereur par l'irritation du peuple et par un grand tremblement de terre. Chrysostome revenu au milieu des siens, hésita tout d'abord à reprendre ses fonctions sans avoir été réhabilité par un concile, nullement d'ailleurs nécessaire. Mais on était impatient d'entendre son éloquente parole ; il céda aux instances de tout un peuple, et bientôt 60 prélats orientaux, réunis à Constantinople sur un signe de l'empereur, annulèrent (404) les actes du conciliabule du *Chêne*. Alors seulement Théophile et ses évêques repartirent pour l'Égypte.

A quelque temps de là, un autre incident ranima les espérances des ennemis du grand évêque. L'empereur avait fait élever sur une des places de la ville, une statue d'argent représentant l'impératrice Eudoxie. Des fêtes bruyantes et presque païennes furent célébrées à cette occasion devant la statue ; l'écho en retentit jusque dans le lieu saint et y troubla la piété des fidèles. Chrysostome s'en plaignit dans un de ses discours. L'impératrice s'estima offensée par les plaintes de l'évêque, et dans sa colère, résolut de se défaire à tout jamais d'un censeur si incommode. Elle fit venir quelques prélats sur lesquels elle croyait pouvoir compter. Ceux-ci, dirigés de loin

1. * Martin, *Chrys.*, t. III, p. 82 sq.; cf. 98 sq.
2. A ce conciliabule prirent part saint Cyrille, jeune encore, neveu de Théophile à qui il succédera sur le siège d'Alexandrie, et l'évêque saint Maruthas, apôtre de la Perse (*Martin, *Chrys.*, t. III, p. 298 sq.).

par Théophile resté à Alexandrie, procédèrent contre Chrysostome, le déclarèrent déchu à perpétuité de l'épiscopat, comme ayant repris ses fonctions depuis sa déposition au *Chêne* sans autorisation préalable d'un concile plus nombreux [1]. Le faible Arcadius se laissa arracher un nouvel édit de bannissement (404), et le juste persécuté dut prendre une seconde fois le chemin de l'exil. On le traîna successivement à Cucuse en Arménie, à Arabisse, et enfin à Comanes dans le Pont où il mourut de misère (407). — Avant de quitter Constantinople, il avait remis sa cause aux mains du pape Innocent [2], qui excommunia Théophile [3] et quelques autres évêques.

Pendant que se consommaient toutes ces iniquités, l'origénisme paraissait oublié ; les débats à son sujet ne recommenceront que cent cinquante ans plus tard.

§ 74. — ÉPILOGUE : LES HÉRÉSIES ET LA DOCTRINE CATHOLIQUE SUR JÉSUS-CHRIST ; LES HÉRÉSIES ET L'APOLOGÉTIQUE

I. La plupart des hérésies de l'âge romain ont dirigé leurs attaques contre Jésus-Christ. L'Église, gardienne du dépôt de la Révélation, a dû les combattre ; et c'est ainsi qu'avant la fin du ve siècle, presque tous les articles de foi de la *Christologie* se trouvent savamment défendus par les docteurs, solennellement affirmés par les Papes

1. Le jugement s'appuyait sur un canon d'un concile d'Antioche (341), dirigé contre saint Athanase.

2. Il lui disait : « Écris, je t'en conjure, que tout ce qui a été fait ici... est nul... Que ceux qui ont trempé dans cette iniquité subissent les peines décernées par les lois de l'Église... Donnez-nous de jouir de vos lettres et de votre charité, et de conserver avec vous... les mêmes relations qu'autrefois ». (*Cf. MARTIN, *Chrys.*, t. III, p. 143 sq., 238 sq.)

3. *Théophile, avant de mourir (412), rentra-t-il dans la communion de l'Église? (MARTIN, t. III, p. 335).

et les conciles, présentés en des termes d'une précision précédemment inconnue, fixés à tout jamais[1].

a) **Sur les éléments de l'Incarnation.** — Contre les deux Théodote, Artémon, Paul de Samosate et certains herétiques judaïsants, ont été définies la réalité et la divinité du Verbe en Jésus-Christ; contre Praxéas, Noët, Sabellius, sa personnalité distincte de celle du Père; contre les gnostiques et les ariens, sa divinité et sa consubstantialité numérique avec Dieu le Père. D'autre part, la réalité du corps de Jésus-Christ a été maintenue contre les docètes, et la réalité de son âme intellectuelle contre les apollinaristes.

b) **Sur l'union de ces éléments.** — A Nestorius qui en méconnaissait l'intimité, a été opposée la doctrine de l'union hypostatique ou unité personnelle, et à Eutychès qui exagérait cette intimité, la doctrine de la coexistence ou distinction des deux natures divine et humaine. La vérité catholique se trouve donc ici entre deux hérésies extrêmes et opposées. Quelle est-elle au juste? quelle est, comme dit l'école, la raison formelle de l'union? La question ne paraît pas avoir été soulevée dans les premiers siècles. Les théologiens ont essayé de la résoudre, mais n'ont pu s'entendre ni rien dire de concluant, car là gît le nœud du mystère. Les uns ne demandent qu'une simple disposition de la volonté divine; les autres exigent de plus une modification intrinsèque de la nature humaine; et ces derniers sont encore partagés de sentiment dès qu'ils tentent d'expliquer le caractère de cette modification [2].

c) **Sur les conséquences immédiates et intrinsèques de l'union.** — Ce sera seulement dans la période suivante que l'Église aura occasion de définir à cet égard la croyance catholique. Contre les monothélites, elle affir-

1. Sur l'utilité des hérésies pour la précision du dogme : August., *In Psalm. LIV*; — Ginoulhiac, *Hist. du dogme*, Introd., § III, n. 2; — Hergenroether, t. II, n. 289; — Alzog, *Manuel de Patrol.*, p. 399.
2. Legrand, *De Incarnatione*, dans *Curs. th.* Migne, t. IX, p. 763 sq.

mera deux volontés distinctes, quoique non opposées, en Jésus-Christ (conséquence de la dualité des natures); contre les adoptianistes elle dira que Dieu le Père et la Vierge Marie ont un seul et même fils, Jésus-Christ (conséquence de l'unité de personne). — L'attribut de la liberté dans l'Homme-Dieu (conséquence de la réalité de la nature humaine), n'a pas été l'objet d'une définition directe. On ne saurait cependant le contester absolument sans porter atteinte à l'intégrité de la foi [1].

d) **Sur les conséquences médiates et extrinsèques de l'union.** — L'Église a défini la nécessité de la grâce d'une manière générale contre les pélagiens, sa nécessité pour le commencement de l'œuvre méritoire et sa gratuité contre les semi-pélagiens, et enfin l'universalité de la rédemption contre les prédestinatiens [2].

II. En terminant l'histoire des hérésies des trois premiers siècles, nous avons dit : Les erreurs de toute sorte et les sectes nombreuses de ces temps primitifs, auraient dû naturellement consommer la division dans le Christianisme naissant; empêcher la formation d'une société vraiment une, forte, catholique; opérer quelque chose de semblable à ce qui se voit dans le moderne protestantisme : fractionnement indéfini, pur individualisme. Ainsi l'exigeaient, ce semble, les lois de l'histoire, d'accord avec l'observation psychologique. Il en a été autrement, ce qui ne s'explique pas sans une intervention d'en haut [3]. — La même remarque s'impose, et avec plus de raison encore, après le récit des hérésies des IVe et Ve siècles. Ces dernières hérésies ont été bien autre-

1. FRANZELIN, *De Verbo incarnato*, th. 44; — SUAREZ, *Disput.* 37a, sect. 2a.

2. Le prédestinatianisme ne fut condamné que par un concile particulier, celui d'Arles (475); les jugements infaillibles de l'Église viendront plus tard, quand l'hérésie prédestinatienne aura un assez grand nombre de partisans pour paraître dangereuse.

3. V. § 33.

ment puissantes que celles de la période précédente. Cependant elles ont vainement disputé à l'Église catholique ou essayé de partager avec elle d'une manière durable la domination spirituelle. Si elles ont paru ébranler momentanément l'édifice bâti sur Pierre, elles n'ont pas réussi à le renverser. Dans cette lutte qui n'avait, humainement parlant, rien de disproportionné, toutes ont succombé ; seule l'Église a marché, perfectionnant tous les jours son unité, multipliant ses moyens d'action, volant à de nouvelles conquêtes. Ce même fait se reproduira dans les âges suivants, et prendra de la sorte un caractère de plus en plus visiblement miraculeux [1].

III. Un autre enseignement s'est dégagé des hérésies de la première période, celui-ci : Entre des erreurs extrêmes et opposées, l'Église a su constamment se tenir dans un juste milieu, s'éloigner également d'un faux mysticisme et d'un rationalisme intempérant, éviter une morale trop rigide ou trop relâchée, se courber sous le joug de la foi sans abdiquer les droits de la raison. Cette attitude invariablement gardée par elle pendant trois siècles, malgré les difficultés de tout genre qui à tout instant mettaient en question son existence même ; cette sagesse singulière, que les doctrines irrationnelles des sectes dissidentes rendaient plus singulière encore, nous a paru un fait surnaturel, un signe visible de la protection du ciel. — Bien plus manifeste est l'intervention divine, quand on voit l'Église faire paraître au sein de la prospérité la même sagesse qu'elle avait montrée aux temps de la persécution. Pendant les IVe et Ve siècles, des hérétiques se présentent (prédestinatiens, eutychiens, eustathiens), propageant des doctrines qu'une saine philosophie réprouve : l'Église, en les condamnant, venge la raison outragée. D'autres hérétiques viennent (ariens, nestoriens, pélagiens, etc.), ébran-

1. « Non prævalebunt... Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. »

lant par des nouveautés que rien ne démontre, les dogmes fondamentaux de la foi évangélique et traditionnelle : l'Église les condamne, comme il est de son devoir si elle vient de Dieu. Que propose-t-elle à la place? Ses propres croyances qui ont l'avantage, non seulement de ne pas heurter la raison, mais encore de corroborer les principaux dogmes de la philosophie naturelle, tout en s'harmonisant avec l'enseignement traditionnel. Il y a là une sagesse trop longtemps soutenue, en des matières trop difficiles, et malgré des causes d'erreur trop graves et trop nombreuses, pour être un simple effet du hasard ou de la nature. L'histoire des sectes ne nous a pas accoutumés à un tel respect de la tradition, respect pourtant nécessaire du moment que l'on se prétend dépositaire d'une doctrine révélée; ni l'histoire des écoles philosophiques, riche en contradictions, à un tel respect de la raison [1]. — Cette considération devient beaucoup plus frappante, quand on songe que l'Église sera toujours, à cet égard, ce qu'elle a été pendant les cinq premiers siècles. Tandis que les écoles philosophiques continueront à donner le spectacle de leurs variations infinies, l'Église gardera fidèlement le dépôt de la tradition et les vérités certaines de la philosophie, heureuse d'ailleurs de recueillir sur son chemin les vérités nouvelles que le progrès des sciences fera découvrir. Admirable sagesse, qui nous est un juste motif, entre mille autres, de voir dans l'Église catholique la plus haute autorité qui soit au monde, voire une institution divine.

IV. Dernière réflexion : L'histoire des IVe et Ve siècles, bien plus que celle de la première période, nous montre la

1. Les hérésies cherchent, comme l'Église, le juste milieu, mais sans succès. C'est ainsi que le semi-arianisme naît de l'arianisme, le semi-pélagianisme du pélagianisme, le monothélisme de l'eutychianisme; de même, le jansénisme sortira du protestantisme et le faux libéralisme de la Révolution.

primauté romaine en exercice et reconnue explicitement ou implicitement par toute l'Église. — Non seulement les Papes parlent et agissent comme chefs de la catholicité, mais ils défendent tous une même foi; aucun ne se met doctrinalement en opposition avec ses prédécesseurs dans les grands débats théologiques du temps; l'enseignement du Saint-Siège demeure toujours d'accord avec lui-même. Le fait est digne de remarque, parce qu'on ne voit rien de pareil sur les autres grands sièges : Paul de Samosate à Antioche, Nestorius à Constantinople [1], Dioscore à Alexandrie, Auxence à Milan, etc., défendent ouvertement l'hérésie. — Si l'on jette un regard sur les temps qui suivent, la même observation s'impose et frappe les esprits réfléchis : au cours des dix-neuf siècles de l'Église, jamais le Saint-Siège n'a été occupé par un hérétique, et il n'est peut-être pas une autre Église épiscopale, d'une certaine durée, dont on puisse faire le même éloge. — Enfin l'Église romaine, fondée à l'origine par saint Pierre, est encore debout; elle a traversé toutes les révolutions, essuyé toutes les tempêtes : rien n'a pu la renverser ni opérer une interruption morale dans la succession de ses Pontifes. C'est encore là un privilège qu'aucune autre Église de même antiquité ne paraît partager avec elle.

Tout s'explique par un mot de l'Evangile : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam* [2].

1. Dans une période de cinq cents ans, CP. a eu dix-neuf patriarches hérétiques : Eusèbe, Macédonius, Eudoxe, Démophile, Nestorius, Acace, Timothée, Anthime, Sergius, Pirrhus, Paul, Pierre, Jean VI, Anastase, Constantin, Nicétas, Théodote, Antoine, Jean VII (Duchesne, *Églises séparées* (1896), p. 73).

2. D'après M. Lavisse, les Papes des cinq ou six premiers siècles ont été prémunis contre l'hérésie par leur ignorance du grec (*Hist. générale*, t. 1, p. 208). — R. La moitié, à peu près, des Papes de l'âge romain savaient le grec, et l'ignorance de cette langue dans l'autre moitié est une explication très insuffisante.

CHAPITRE III

VIE INTELLECTUELLE DE L'ÉGLISE[1]

§ 75. — ÉCOLES OFFICIELLES ET ÉCOLES CHRÉTIENNES

1) Le développement des écoles chrétiennes aux IVe et Ve siècles n'est nullement en proportion des progrès de l'Évangile. Chose étonnante! le Christianisme est maître de l'Empire, et ses institutions scolaires sont encore assez rares; le paganisme touche à sa fin, et les écoles officielles, représentant son vieil esprit, n'ont jamais été plus nombreuses. Chaque ville tant soit peu considérable a son école officielle de hautes études [2]. La Gaule en a à Trèves, Bordeaux, Autun [3], Toulouse, Poitiers, Lyon, Narbonne, Arles, Marseille, Vienne [4], Besançon, etc. [5]; la plupart des autres provinces de l'Empire en sont également pourvues. — Dans ces écoles, on enseigne la grammaire, la rhétorique, le droit, la philosophie (néoplatonisme alexandrin assez généralement); à quoi on ajoute

1. Bibl. à la période précédente.

2. *Sur l'instruction publique dans l'Empire romain, v. BOISSIER, *La Fin du Pagan.*, t. I, p. 171 sq.; — usage du fouet dans l'école, *ibid.*, p. 181; — moralité des maîtres et des élèves, *ibid.*, p. 208 sq.

3. *BOISSIER, *Fin du Pag.*, t. II, p. 252 sq.

4. *Ce qu'était Vienne au IVe siècle : ALLARD, *Julien l'Ap.*, t. I, p. 388 sq.

5. CLERVAL, *Les Écoles de Chartres au moyen âge*, un vol., Paris, 1895.

quelquefois, comme à Marseille et à Autun, la médecine, l'astrologie et toutes les sciences du temps[1]. — L'État les protège, les dote de précieux privilèges, rétribue largement leurs professeurs, tandis qu'il se montre de plus en plus défavorable à l'enseignement libre[2]. — Cependant les écoles de l'État sont en pleine décadence, ce qui s'explique par les causes suivantes : *a*) inanité de leur enseignement, que la doctrine chrétienne, en se propageant, rend de plus en plus sensible; *b*) invasions des Barbares; *c*) impopularité croissante d'un enseignement lié au paganisme par son origine, par ses traditions, par ses maîtres en majeure partie païens ou indifférents. Toutes ces causes réunies font le vide même autour des chaires qui en d'autres temps eussent été très entourées.

2) Les écoles chrétiennes, toutes libres, que l'État n'encourage ni ne subventionne, ne sont pas en décadence, mais leur progrès est lent. Il y a les anciennes[3] : celle de Rome, peu connue; celle d'Alexandrie, toujours fidèle à la mémoire du grand Origène, plus orthodoxe néanmoins que jadis, et qui s'éteint au cours du IVe siècle, après Didyme et Rhodon; celle d'Antioche[4], qui disparaît dans les troubles causés par les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. — On peut signaler parmi les plus célèbres, d'origine relativement récente : l'école de **Césarée de Palestine,** fondée par Origène et dirigée, après cet illustre maître, par son disciple et ami, le martyr saint Pamphile[5]; l'école de **Césarée de Cappadoce,** issue, comme la précédente, de celle d'Alexandrie, et renommée au IVe siècle pour son enseignement des belles-lettres[6]; enfin les

1. *Guizot, *Civil. en Fr.*, leçon IVe, p. 113.
2. *Ozanam, *Civil. Ve siècle,* leçon VIIIe.
3. V. § 38.
4. *Alzog, *Manuel de Patrol.*, p. 251 sq.; — Harrent, *Les écoles d'Antioche... au IVe siècle,* in-12, Paris, 1898.
5. *Allard, *Pers. de Dioclétien*, t. II, p. 99-101.
6. *Benoit, *Saint Grég. Naz.*, t. I, p. 28.

deux écoles d'Édesse, l'une fondée par saint Ephrem, l'autre d'origine persique.

Saint Ephrem enseignait la langue syriaque à Nisibe, lorsque les Perses s'emparèrent de la ville. Il passa alors à Édesse, où il fonda une école demeurée célèbre jusque dans le VII siècle sous la domination des Arabes. La méthode qu'on y suivait pour l'interprétation de l'Écriture sainte, tenait à peu près le juste milieu entre les deux méthodes contraires d'Alexandrie et d'Antioche. — L'école persique de la même ville était destinée à l'instruction de la jeunesse chrétienne de Perse. Florissante au temps de saint Ephrem, elle tomba plus tard dans le nestorianisme, et fut fermée en 489 par l'empereur Zénon. Sur son emplacement, on éleva une église à Marie mère de Dieu (*nomini S. Mariæ, Dei genitricis*).

3) Les écoles chrétiennes, peu nombreuses, ne se multiplièrent donc pas en proportion des progrès de la foi. On en donne les raisons suivantes : *a*) l'empire de la coutume : les anciens, presque tous les Pères avaient suivi les leçons de maîtres païens ; *b*) les malheurs du temps, et tout particulièrement la guerre avec les Barbares ; *c*) l'attitude plus ou moins hostile du pouvoir : les empereurs chrétiens répugnaient, en matière d'enseignement, à rompre avec la tradition. Heureusement, le Christianisme, à cette époque, pouvait se passer de ces institutions, indispensables dans les temps ordinaires. Il n'avait pas besoin du secours des écoles pour conserver et accroître son influence sur les âmes. Ses grands docteurs, dont l'autorité intellectuelle et morale effaçait visiblement tout ce que le paganisme avait eu de plus grand et de plus pur, et la supériorité manifeste de ses doctrines qui produisaient de si merveilleux effets de vertu, décidaient du mouvement général de la société, attiraient l'humanité au pied de la croix. — Au reste, s'il est vrai qu'à cette époque il y avait peu de professeurs, peu même de prédicateurs au sens moderne du mot, on peut dire,

dans un sens plus large, que tout vrai chrétien prêchait et enseignait. L'esprit de prosélytisme de l'âge antérieur animait encore dans une bonne mesure la communauté chrétienne des IVe et Ve siècles.

§ 76. — PÈRES GRECS

Eusèbe, — saint Athanase, — saint Ephrem (syrien), — saint Cyrille de Jérusalem, — saint Basile, — saint Grégoire de Nazianze, — saint Grégoire de Nysse, — saint Épiphane, — saint Jean Chrysostome, — saint Cyrille d'Alexandrie, — Théodoret...

I. **Eusèbe**[1] († 338?) étudia au chef-lieu de sa province natale, à Césarée de Palestine, sous le prêtre saint Pamphile qui lui communiqua son admiration pour la personne et les écrits d'Origène. Il se lia d'une étroite amitié avec cet illustre maître, dont il porta toujours le nom dans la suite (Eusèbe-Pamphile) et dont il se fit volontairement, sous Galère, le compagnon de captivité. Après le martyre (309) de Pamphile, il passa en Égypte où il fut à son tour jeté en prison pour la foi[2]. Rendu à la liberté, probablement par l'édit de tolérance de Galère, il succéda vers 314 à Agapius sur le siège épiscopal de Césarée de Palestine.

On lui doit, d'après saint Jérôme, une infinité d'ouvrages : — *Chronique*, histoire abrégée du monde jusqu'en 325 ; — *Histoire ecclésiastique* (10 livres), composée avant le concile de Nicée où elle s'arrête, ouvrage d'une importance exceptionnelle pour la connaissance des trois premiers siècles de l'Église ; — *Histoire de Constantin*, écrite après la mort de l'empereur[3] ; — *Préparation Évangélique*, tableau de l'histoire du monde avant Jésus-

1. *Opp.*, éd. DINDORF, 4 vol., 1867-1871 ; — *P. G.*, t. XIX-XXIV.
2. *DE BROGLIE, *L'Égl. et l'Emp.*, t. I, p. 328 ; — ALLARD, *Pers. de Dioclétien*, t. I, Introduction, p. XXXI-XXXIII.
3. *DE BROGLIE, t. III, p. 39 ; — ALLARD, *Pers. de Dioclétien*, t. I, Introduction, p. XXXVIII.

Christ, d'où ressort la supériorité de la religion mosaïque sur le paganisme ; — *Démonstration Évangélique*, faisant suite à la Préparation : la vérité du Christianisme y est démontrée par l'accomplissement des prophéties de l'Ancien Testament ; — un opuscule sur la *Solennité pascale,* où on lit : « Les adhérents de Moïse ne sacrifiaient qu'une fois l'an, le quatorzième jour du premier mois, vers le soir ; dans la nouvelle alliance nous célébrons la Pâque tous les dimanches, nous sommes continuellement rassasiés du corps du Seigneur et nous participons sans cesse au sang de l'agneau »[1] ; — un autre opuscule, *Contre Hiéroclès,* malheureusement perdu.

Le « Père de l'Histoire ecclésiastique » est, avant tout, historien et bon historien : il s'appuie sur des documents originaux qu'il transcrit ou indique ; avertit à l'occasion que ces documents lui manquent ; dit le degré de confiance qu'ils lui inspirent... On lui reproche de pécher quelquefois par prétérition ; il ne dit pas tout, du moins quand il parle de Constantin dont il dissimule plus d'un tort. Il peut aussi excéder parfois dans les appréciations, mais sa bonne foi est indubitable dans l'exposé des faits, et il est assez rare qu'elle l'induise en erreur[2]. — « Sa phrase toujours chargée de mots, d'images et d'épithètes, se déroule pourtant avec une certaine majesté. On y trouve souvent, à travers des antithèses ambitieuses et des exclamations ampoulées, l'éclat d'une imagination orientale nourrie des modèles bibliques »[3]. — On loue la régularité de ses mœurs, sa fidélité dans l'amitié et son désintéressement. Il refusa le siège d'Antioche, et ne voulut demander aucune faveur pour son Église de Césarée, alors que Constantin lui faisait des offres dans ce sens[4].

1. C. VII. — Cf. ALZOG, *Manuel de Patrologie*, p. 224.
2. *ALLARD, *Pers. de Dioclétien*, t. I, p. 217-221.
3. DE BROGLIE, t. I, p. 337.
4. ALZOG, *Manuel de Patrol.*, p. 225. — V. au chapitre des Hérésies, le rôle d'Eusèbe dans la question et les affaires de l'arianisme.

II. **Saint Athanase**[1] (297?-373) était d'Alexandrie. Ses aptitudes pour les cérémonies du culte, le désignèrent de bonne heure[2] à l'attention de l'évêque Alexandre qui l'éleva dans sa propre maison. Ses deux principaux maîtres furent Origène, dont il lut les ouvrages, et saint Antoine, dont il partagea pendant quelque temps la solitude au désert : de l'un il apprit la science des docteurs, des deux la science des saints. On le voit en 325 au concile de Nicée, attaché à la personne d'Alexandre à qui il succéda (326? 328?) sur le siège d'Alexandrie. Toute son histoire se confond avec celle de l'arianisme, dont il fut le plus infatigable et plus redoutable adversaire. Cinq fois exilé pour son attachement au symbole de Nicée, sous Constantin (336), Constance (341 et 356), Julien (362) et Valens (367), il ne cessa jamais de parler, d'écrire, de combattre contre l'hérésie arienne. Après une vie longue et extraordinairement agitée, il mourut tranquillement dans son lit, à Alexandrie, selon la remarque point banale du bréviaire romain[3].

Ouvrages : — *Apologie* du Christianisme (vers 318), où est surtout mise en relief la preuve tirée des prophéties; — écrits polémiques contre les ariens[4] et autres hérétiques, « chefs-d'œuvre d'éloquence aussi bien que de savoir », avec « cette noble simplicité qui fait les Démosthènes »[5]; — *Histoire de l'Arianisme,* très estimée pour son exactitude; — écrits de théologie morale et ascétique, sous forme de lettres[6]; — *Vie de saint Antoine,* dont l'ap-

1. *Opp.*, édit. MONTFAUCON, 3 fol., 1698; — JUSTINIANI, 4 fol., 1777; — *P. G.*, t. XXV-XXVIII. — — Mg. par MOEHLER (trad. fr. par Cohen, 3 in-8, Paris, 1840); — BARRAL, *Étude sur saint Athanase le Grand,* in-8, Paris, 1863; — FIALON, in-8, Paris, 1877; — BARBIER, in-18, Tours, 1888. — Bibl. dans le *Dict. th.* de VACANT.
2. *DE BROGLIE, t. I, p. 370.
3. 2 mai.
4. *TURMEL, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 29 sq.
5. BOSSUET, *Défense de la tradition,* l. IV, ch. XII.
6. *DE BROGLIE, t. III, p. 306 sq.

parition fut un événement, et qui contribua beaucoup au progrès de l'institut monastique en Occident [1]. — Le symbole *Quicumque* [2] est très probablement une œuvre latine du v[e] siècle ou du commencement du vi[e]; on l'attribue avec vraisemblance à Vigile[3], évêque de Tapse (Afrique). Le premier concile qui en fasse mention sous le nom de saint Athanase, est un concile d'Autun au temps de saint Léger (vii[e] siècle) [4].

Rare droiture de sens, jointe à la subtilité de raisonnement; coup d'œil sûr et prompt aussi bien dans les choses de pratique et d'administration que dans les questions ardues de la métaphysique [5]; sévère orthodoxie, même dans les écrits rédigés au plus fort du combat, sous le feu de l'ennemi : telles apparaissent les qualités du docteur que fut Athanase. — Son style, toujours sans recherche, est cependant remarquable, d'après Photius, d'élégance, de grandeur, de noblesse, de force; il réunit, dit ce bon critique, toutes les grâces du discours [6].

La fermeté de caractère est encore le trait le plus saillant de cette grande figure. Lui, si bon pour son peuple dont il est passionnément aimé; si indulgent pour les pécheurs, même pour les hérétiques quand il découvre en eux quelque bonne volonté [7], il porte l'effroi dans les rangs

1. August., *Confess.*, VIII, 14 et 29; — Bardenhewer, t. II, p. 44.

2. Fessler, *Inst. Patrol.*, t. I, p. 410; — Batiffol, *Hist. du Brév. romain*, p. 181, 2e éd.; — Bertrand, *L. Josse Le Clerc*, p. 36; — Loofs, *Symbolik oder christliche Confessionskunde*, in-8, Tub., 1902; l'auteur est prot., sa théologie pauvre, son érudition sûre (*R. H. E.*, avril 1904, p. 306). — Bibl. dans *Dict. th.* de Vacant, *Athanase (symbole de)*.

3 *Ceillier, t. XV, p. 272. — Le IVe concile de Tolède (633) semble avoir eu connaissance de ce symbole (cap. i). Plusieurs en font honneur à saint Césaire d'Arles (*Rev. bén.*, t. XVIII (1901), p. 347 sq.; *Rev. d'hist. et de litt. rel.*, 1905, p. 179). Burn l'attribue à un moine de Lérins du ve siècle, dans le t. IV des *Texts and studies*.

4. Pitra, *Vie de saint Léger*, p. 174-177.

5. *De Broglie, t. II, p. 25.

6. Bossuet, *Déf. de la Trad.*, p. I, t. IV, ch. xii.

7. « Diamant pour ceux qui le persécutaient, aimant pour ceux qui

des prédicants de mensonge, il intimide les puissances de la terre quand elles se font persécutrices. Incapable de flatterie parmi tant de prélats courtisans; impassible devant les menaces, quand tant d'autres tremblent autour de lui; toujours ardent dans la lutte, toujours debout sur la brèche, quand la peur et les considérations humaines ferment tant de bouches qui devraient parler; retrempé et jamais abattu par la persécution, l'exil et toutes les souffrances,... pendant près de cinquante ans, il tient tête aux empereurs maîtres du monde qui ont juré sa perte, aux conciles ariens qui lancent contre lui décrets et excommunications; et jamais on ne surprend en lui ni hésitation ou découragement, ni concession coupable ou démarche compromettante. C'est que l'amour-propre, les retours de l'égoïsme, l'intérêt personnel n'ont pas accès dans sa grande âme et ne troublent pas la clairvoyance de son génie. Quand il se repose, la lutte aiguë est finie et la victoire lui appartient. Homme vraiment extraordinaire, suscité de Dieu pour la défense de l'Église, Athanase le Grand a plus servi la religion par sa vie, ses combats, son génie, que Constantin avec toute sa puissance.

III. **Saint Ephrem**[1] († 373? 379?), né à Nisibe, mourut simple diacre selon l'opinion commune, prêtre d'après plusieurs [2].

Ouvrages : — Commentaires sur toute l'Écriture; —

étaient séparés de lui », dit Grégoire de Nazianze dans son panégyrique de saint Athanase.

1. *Opp.*, éd. Assemani, 6 fol., 1732-46; — Lamy, *S. Ephræmi Syri hymni et sermones* (Malines, 1882-89); — *Opp. selecta*, éd. Overbeck (Oxford, 1865); — *Carmina Nisibena*, éd. Bickell (Leipz., 1866). —— Ferry, *Saint Ephrem poète*, in-8, Nîmes, 1877 (th.); — Rubens Duval, *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature syriaque*, in-12, Paris, 1899. — Bibl. plus complète dans le *Dict. de la B.* de M. Vigouroux, art. *Ephrem*.

2. Cf. De Broglie, t. III, p. 188-191; 182-184; Duval, p. 331 sq.

Sermons[1]; — Poésies religieuses[2]; — belles Prières à la sainte Vierge[3]; — un Discours sur l'excellence du sacerdoce; — Confessions[4], dans lesquelles Ephrem raconte avec humilité et exagération les fautes de sa vie.

Les contemporains appelaient le diacre d'Édesse : *bouche éloquente, prophète des Syriens, docteur de l'univers, colonne de l'Église, harpe du Saint-Esprit.* Il connaissait (?) le grec et l'hébreu[5] outre le syriaque sa langue maternelle, et ne manquait ni de théologie[6] ni d'érudition, mais il brilla surtout comme poète et comme orateur.

IV. **Saint Cyrille[7] de Jérusalem** (315-386), mis au rang des docteurs par le pape Léon XIII, paraît avoir passé sa jeunesse dans la vie religieuse à Jérusalem. Son évêque, Macaire, l'ordonna diacre (vers 335); Maxime, successeur de Macaire, l'éleva à la prêtrise (345) et lui confia l'instruction des catéchumènes. Évêque de Jérusalem à partir de 350 (?), il fut perpétuellement en butte à la persécution arienne : Constance l'exila deux fois (358 et 360), à l'instigation[8] de son métropolitain Acace, évêque arien de Césarée; Valens le bannit une troisième fois (367). Des trente-cinq années de son épiscopat, il en passa seize dans l'exil.

Ouvrages : — 23 *Catéchèses* ou instructions aux catéchumènes, très importantes au point de vue dogmatique. Les 18 premières renferment surtout une explication du

1. *De Broglie, t. III, p. 443.
2. *Duval, p. 19-20. — D'après Sozomène, Ephrem avait composé 300.000 vers.
3. *Belle prière à la Vierge, dans *Chefs-d'œuvre des Pères de l'Église*, t. V, p. 501 sq.
4. D'après Duval (p. 333, note), les *Confessions* « semblent être apocryphes ».
5. D'après Bardenhewer, « il semble que non », t. III, p. 236.
6. Sa théologie, comme celle des autres Pères, est anti-protestante (cf. Fessler, t. II, p. 41; — Alzog, *Manuel de Patrol.*).
7. *P. G.*, t. XXXIII. — Mg. par Delacroix, in-8, Paris, 1865; — Mader, in-8, Einsiedeln, 1891.
8. Pourquoi? v. Bardenhewer, t. II, p. 65.

symbole; les 5 dernières, dites mystagogiques, sont des instructions doctrinales et liturgiques sur le baptême, la confirmation et l'Eucharistie [1]; — une *lettre* à l'empereur Constance sur l'apparition (351) miraculeuse d'une croix à Jérusalem. Tous les habitants de la ville ont vu, dit l'auteur, comme lui, cette croix pendant plusieurs heures.

L'attitude de Cyrille en face de l'arianisme est digne de remarque. Quoique très orthodoxe sur la Trinité, il n'aurait pas voulu du mot *consubstantiel,* par peur de l'abus que pourraient en faire les sabelliens; et c'est pourquoi, au lieu de combattre ouvertement avec Athanase, il se tint toujours à l'écart.

V. **Saint Basile** [2] (330-379) naquit à Césarée de Cappadoce, au sein d'une famille très chrétienne [3], riche et considérée. Il reçut de son père, maître d'éloquence, une première culture intellectuelle qu'il continua aux écoles publiques de sa ville natale, puis à Constantinople sous Libanius [4], et enfin à Athènes avec Julien [5] le futur apostat et saint Grégoire de Nazianze. En 355, ses études terminées, et de retour dans son pays, il ouvrit une école, et avec un tel succès que les cités de la province se

1. *Extraits, dans DE BROGLIE, t. III, p. 117-125; — BARDENHEWER, t. II, p. 66-68; — ALZOG, *Manuel de Patrol.*, p. 248-51.

2. *Opp.*, éd. Garnier, 3 fol., 1721-1730; — *P. G.*, t. XXIX-XXXII. — Bg. par ALLARD (collect. Lecoffre), 4e éd., Paris, 1903. — BAYLE, in-8, Avignon, 1878; — FIALON, *Étude hist. et littér. sur saint Basile, suivie de l'Hexaméron trad. en fr.*, in-8, Paris, 1869 (2e éd.); — CRUICE, *Essai critique sur l'Hexaméron de saint Basile,* 1844 (th.); — ROUX, *Étude sur la prédication de Basile le Grand*, in-8, Strasbourg, 1867.

3. Nommons : le père, saint Basile l'ancien; la mère, sainte Emmélie; les dix enfants dont cinq fils et cinq filles, entre autres sainte Macrine, l'aînée de tous, notre saint Basile, l'aîné des garçons, saint Grégoire, futur évêque de Nysse, saint Pierre, le plus jeune des dix, futur évêque de Sébaste. — Une autre sainte Macrine, mère de saint Basile l'ancien, était en grande vénération dans la famille.

4. *DE BROGLIE, t. III, p. 144 sq.

5. *Jugé dès lors défavorablement par Grégoire de Nazianze, *Invective* II, n. 23, 24.

disputèrent l'honneur d'attirer dans leurs murs un esprit aussi distingué; elles lui faisaient les offres les plus séduisantes. Basile refusa tout [1]. A vingt-sept ans, il reçut le baptême, visita les solitaires de Syrie, de Palestine, d'Égypte, et alla se fixer dans le Pont, sur les bords de l'Iris. Là il partagea son temps entre la prière, l'étude des Écritures et le travail manuel, pendant que sa mère sainte Emmélie et sa sœur sainte Macrine s'établissaient tout près, sur le côté opposé de la rivière. Des disciples de l'un et de l'autre sexe allèrent rejoindre les illustres solitaires; et c'est ainsi que s'élevèrent deux nouveaux monastères, l'un d'hommes, l'autre de femmes [2]. En 364, Basile fut ordonné prêtre par l'archevêque de Césarée, Eusèbe, dont il occupa le siège à partir de 370.

Il trouva dans le diocèse, en en prenant possession, des clercs qui malédifiaient les fidèles par leur vagabondage et leur désœuvrement [3], des anachorètes qui se portaient quelquefois à des excentricités sous prétexte de perfection, des pauvres et des malades insuffisamment secourus. Il remédia à tout. Désormais, aucun clerc ne sera ordonné qu'après examen subi devant l'évêque; les prêtres devront garder la résidence, travailler plus assidûment de leurs mains pour gagner le pain de chaque jour [4], vaquer plus longtemps à la prière : abrégées pour les fidèles, les prières liturgiques deviennent plus longues pour eux [5]; les moines devront modérer leurs austérités corporelles [6], préférer en général la vie cénobitique à la vie anachorétique [7], ne pas rentrer dans le siècle quand ils l'auront quitté [8] : sages règlements (règle basilienne)

1. *Fialon, p. 27; — De Broglie, t. IV, p. 188.
2. *De Broglie, t. IV, p. 191; — Allard, dans *Q. H.*, juill. 1898.
3. Nombre de ces clercs avaient été ordonnés par des chorévêques.
4. *De Broglie, t. V, p. 143.
5. *De Broglie, t. V, p. 138-142.
6. *De Broglie, t. V, p. 172-175.
7. *De Broglie, t. V, p. 162-171.
8. *De Broglie, t. V, p. 177-180. — Saint Ambroise (*De lapsu Vir-*

que suivront bientôt quatre-vingt mille religieux; les vieillards, les malades, tous les nécessiteux seront logés et soignés à Césarée dans un groupe de maisons que l'on construit tout exprès pour eux [1]... — Tous ces travaux et plus encore les austérités épuisèrent les forces [2] du saint évêque, qui mourut jeune après neuf ans d'épiscopat.

Ouvrages : — un *Discours* sur le fruit à retirer des auteurs profanes [3]; — *Hexaméron* (neuf homélies prêchées aux fidèles de Césarée après 370), travail très orthodoxe et très littéraire, malheureusement inachevé : il n'y est pas traité de la création de l'homme; — *Commentaires* des Psaumes (treize homélies [4]); — un traité de la *Divinité du Verbe* contre Eunome [5]; — un autre de la *Divinité du Saint-Esprit* (lettre à Amphiloque, évêque d'Icône) [6]; — plus de trois cents *Lettres* [7].

Saint Basile est peut-être le Père le plus complet de l'Église grecque. Orateur de premier ordre, il parle, à

ginis, n. 21) et saint CHRYSOSTOME (*De Virginitate*, c. XXXVIII) disent aussi qu'il n'est pas permis à une vierge consacrée à Dieu, de renoncer à son état et de se marier.

1. *DE BROGLIE, t. V, p. 188.
2. *DE BROGLIE, t. V, p. 377.
3. *FIALON, p. 32-35; — DE BROGLIE, t. V, p. 218-228. Le sentiment de Basile sur les classiques est aussi celui de saint Augustin (cf. BOISSIER, *La Fin du Paganisme*, t. I, p. 245-48).
4. *ALZOG, *Manuel de Patrol.*, p. 264.
5. *ALZOG, *ibidem*, p. 259; — DE BROGLIE, t. V, p. 230-33.
6. *ALZOG, p. 260. — « On s'élève, dit Basile dans ce traité (c. 29, n. 71), contre la formule *avec le Saint-Esprit*, sous prétexte que l'Écriture n'en parle ni ne s'en sert. Voici ma réponse : Si l'on n'admet rien qui ne soit dans l'Écriture, ma formule (Gloire au Père par le Fils avec le Saint-Esprit) ne doit pas être admise; mais si la plupart de nos rites et de nos prières, sans nous être venus par l'Écriture, trouvent accès chez nous, pourquoi ne pas accueillir cette formule avec bien d'autres? Je tiens pour conforme à l'esprit des apôtres d'adhérer même aux traditions qui ne découlent pas de l'Écriture, et j'en appelle à l'autorité de saint Paul, II Thess., II, 14 ».
7. « La soi-disant correspondance de Basile et de Libanius... porte visiblement les traces de sa fausseté », dit BARDENHEWER, t. II, p. 79.

toute heure et sur tous les sujets, un langage facile, éloquent, embelli de souvenirs classiques et bibliques, orné des richesses de la nature et de l'art [1], un peu trop chargé d'images peut-être, quoique les contemporains eussent parfois le mauvais goût de le trouver trop simple [2]. D'après Photius, il suffit à quiconque aspire à l'éloquence; Érasme va jusqu'à le trouver supérieur à tous les orateurs de l'antiquité [3]. — Théologien et exégète non moins qu'orateur, il s'attache aux pas d'Origène, tout en évitant d'ordinaire ses écarts de doctrine [4]. — Bon philosophe, il ne cultive pas cependant la philosophie pour elle-même; il n'y a recours que pour expliquer le dogme ou pour le défendre contre les sophistes qui l'attaquent [5].

VI. **Saint Grégoire de Nazianze** [6] († 389) naquit au bourg d'Arianze, près de Nazianze [7]. Encore enfant, il partit,

1. *Cf. De Broglie, t. V, p. 191-196; — Montalembert, *Moines d'Occid.,* t. I, p. 106.
2. *De Broglie, t. V, p. 198, note; — Fialon, p. 203.
3. Photius, éd. Rotom., p. 318; — Erasm., *præfat.*, éd. Basil., 1531.
4. *Fialon, p. 287 sq.; — De Broglie, t. V, p. 198.
5. Basile veut que l'on prouve l'existence de Dieu par le spectacle de l'univers (* De Broglie, t. V, p. 229; — Fialon, p. 235). — Sur ses opinions philosophiques, v. Fialon, p. 260, 269-271, 318, 328, 329, 345, note, 434, note 2.
6. *Opp.*, éd. Clémencet et Caillau, 2 fol., 1778-1842; — *P. G.*, t. XXXV-XXXVIII. — Mg. par Benoit, 2e éd., 2 vol., 1885; — Cavalier, in-8, Montpellier, 1886; — Grenier, 1858 (th.); — Montaut, *Revue critique de quelques quest. hist., se rapportant à saint Grég. Naz. et à son siècle*, in-8, Paris, 1878 (th.).
7. Grégoire l'ancien, père de notre saint Grégoire, fut converti du paganisme au christianisme par sa femme sainte Nonne, vers 325. Évêque de Nazianze à partir de 329, il sacra Basile archevêque de Césarée et mourut centenaire. L'Église grecque l'honore comme saint, — Sainte Nonne, mère de saint Grégoire, morte également centenaire, était une femme d'une admirable piété. — Saint Césaire fut l'unique frère et sainte Gorgonie l'unique sœur de notre saint. Le premier, médecin de profession et fixé à Constantinople par les conseils de l'empereur Constance, avait été compagnon d'études de son frère à Césarée de Cappadoce, puis à Césarée de Palestine où il l'avait laissé pour aller étudier les sciences à Alexandrie. — Sur saint Césaire à la cour de Julien l'Apostat, v. Allard, *Julien*, t. II, p. 314-15.

sous la conduite d'un précepteur, pour aller étudier à l'école publique de Césarée de Cappadoce, puis à Césarée de Palestine, et enfin à Athènes [1] où saint Basile alla le rejoindre. Les deux Cappadociens, pour échapper à la contagion du siècle au milieu de jeunes gens dissipés, firent société à part avec quelques autres étudiants vertueux ; ils habitèrent une même maison, et ne voulurent connaître d'autres chemins que ceux de l'église et de l'école [2]. Grégoire rentra [3] dans sa famille en 356, il donna pendant quelque temps à Nazianze des leçons d'éloquence [4], et bientôt se rendit auprès de son ami Basile au désert. Rappelé (360) par son père, évêque de Nazianze et signataire imprudent de la formule de Rimini, il éclaira la conscience du vieil évêque, qui consentit à retirer sa signature, mais non à laisser repartir son fils, qu'il fit prêtre (361) et associa au gouvernement de son diocèse. Basile, en 372, le sacra évêque de Sasime [5], sans pouvoir d'ailleurs le décider à prendre possession de son siège. Grégoire n'aspirait qu'à la solitude. Devenu libre par la mort (374) de son père, il alla se cacher à Séleucie (Isaurie), bien résolu à ne pas sortir de cette nouvelle retraite. Il en sortit cependant (379) par des motifs de zèle et sur les instances [6] d'une délégation des catholiques de Constantinople; il se rendit dans la capitale de l'Empire et en fut fait évêque[7].

Ouvrages : — 45 *Discours* dogmatiques, dont les plus

1. Tempête en mer lors du passage à Athènes; frayeur de Grégoire qui n'était pas encore baptisé (* Benoit, t. I, p. 43 sq.).
2. *Benoit, ch. x; — Rangeard, *Hist. de l'Université d'Angers*, p. 343; — De Broglie, t. III, p. 287-291.
3. *Rencontre avec sa mère (Benoit, t. I, p. 65).
4. *Il dansa quelquefois pour faire plaisir à ses amis (*P. G.*, t. XXXIII. col. 1048). — Cf. De Broglie, t. IV, p. 192 sq.
5. *Benoit, chap. xxii.
6. *De Broglie, t. V, p. 373 sq.
7. La suite § 56, IV, 1; § 64, IV.

remarquables sont les cinq dits théologiques[1], prononcés à Constantinople dans la chapelle de l'Anastasie; — *Oraisons funèbres* de son père, de son frère, de sa sœur, de saint Athanase, de saint Basile[2]; — *Poésies* (18.000? vers) : les plus intéressantes sont celles où l'auteur se fait son biographe[3]; — 242 *Lettres*[4]; — deux *Invectives* contre Julien[5]; — un traité du *Sacerdoce*[6], le plus beau que nous ait légué l'antiquité; — la *Philocalie,* œuvre commune, au désert, de Basile et de Grégoire : c'est un recueil de passages choisis des écrits d'Origène.

Saint Grégoire de Nazianze fut poète, orateur et théologien : bon poète, quoique parfois un peu monotone[7]; orateur de premier ordre, après Basile cependant[8], ayant toujours à son service une parole vive et colorée, gracieuse, élégante, facile, quelquefois un peu recherchée; théologien incomparable pour l'exactitude de la doctrine[9], ce qui étonne presque, vu que la vivacité de l'imagination et les inspirations poétiques ne vont pas nécessairement avec la précision doctrinale. — Les traits les plus saillants de sa physionomie morale[10] paraissent

1. *Benoit, ch. xxxii.
2. *Benoit, ch. xlix.
3. *Benoit, ch. lx. — Grégoire dit dans une de ses poésies : « La nature n'a pas deux soleils, mais elle a deux Rome... Leur beauté est égale. Quant à la foi, l'ancienne marcha toujours et marche aujourd'hui encore dans la vérité, entraînant l'Occident tout entier dans la doctrine du salut, comme doit le faire *l'Église placée au-dessus de toutes les Églises* » (Benoit, ch. xxx).
4. *V. une curieuse lettre au mari de sa nièce (Benoit, t. I, p. 205), lettres à Basile (Rohrbacher, l. XXXIV).
5. Lire particulièrement n. 67 sq. de la Ire *Invective,* n. 29 et 42 de la seconde.
6. *Lire surtout les n. 7-10, 14, 47, 71-74, 91-96, etc.
7. *Benoit, ch. lx; — De Broglie, t. VI, p. 509.
8. *De Broglie, t. V, p. 190. — Éloge de la science : Ire *Invective,* n. 100.
9. *Cf. *Brév. rom.*, 9 mai, leçon VI; — Benoit, ch. lxi. — Cependant il révoque en doute, sous l'influence d'Origène, l'éternité des peines de l'enfer (*Poem. de seipso,* I, 546, *P. G.*, XXXVII, 1010).
10. *Ses mortifications (Benoit, t. I, p. 77), son silence de quarante jours (Benoit, t. II, p. 240).

être l'amour de la solitude et le détachement des honneurs et dignités ecclésiastiques. Il n'aimait pas à commander. C'était sans doute humilité de sa part, mais aussi justice rendue à lui-même, car il « connaissait mal les hommes, et moins encore l'art de les manier[1] ».

VII. **Saint Grégoire de Nysse**[2] († vers 395), d'abord lecteur, puis rhéteur et marié, rentra dans les rangs du clergé après la mort de sa femme, sur les représentations de son frère Basile et de Grégoire de Nazianze[3]. On le voit s'asseoir (371) sur le siège épiscopal de Nysse; en descendre (374) expulsé par les ariens sous Valens; assister (381) au concile général de Constantinople où il prononça l'oraison funèbre de Mélèce d'Antioche; reparaître plusieurs fois encore à Constantinople, et y prononcer (385) une autre oraison funèbre, celle de l'impératrice Flaccille...

Ouvrages : — *Grande catéchèse,* exposé philosophique et raisonné des dogmes du Christianisme, à l'adresse des athées, des païens, des Juifs et des hérétiques ; — *contre Eunome,* le plus étendu des ouvrages de l'auteur. Eunome, réfuté par Basile, avait essayé de répondre. La mort n'ayant pas laissé à l'archevêque de Césarée le temps de réduire son adversaire au silence, Grégoire crut devoir prendre la plume pour venger son frère et la vérité tout ensemble; — traité de la *Virginité,* qui est plutôt un traité de la perfection chrétienne et l'un des meilleurs; — commentaires de l'Écriture, sermons, 26 lettres...

Saint Grégoire de Nysse est trop origéniste en exégèse

1. *De Broglie, t. V, p. 375.

2. *Opp.*, éd. Fronton le Duc (Par., 1615); — *P. G.*, t. XLIV-XLVI; — *The catechetical Oration of Gregory of Nyssa*, edited by James Herbert Strawley; 1 vol. (L-182 p.), Cambridge, 1903. — Bouédron, *Doctrines philosophiques de saint Grégoire de Nysse,* 1861 (th.).

3. *Lettre de Grégoire de Nazianze à ce sujet, dans Benoit, ch. xv.

et en théologie [1]. Il lui manque la sévère orthodoxie de Basile et de Grégoire de Nazianze, comme d'ailleurs leur haute éloquence. « En revanche, il les surpasse tous les deux par le développement scientifique des grands problèmes de théologie et de philosophie, comme par l'ordonnance systématique; et ce n'est pas à tort, qu'après Origène, on l'a placé au premier rang des auteurs ecclésiastiques grecs pour la fécondité des vues [2] ».

VIII. **Saint Épiphane** [3] (✝ 403), juif palestinien de naissance, fut converti par la charité d'un religieux qu'il vit se dépouiller de son manteau en faveur d'un pauvre. Il reçut le baptême, visita les solitaires d'Égypte, et fonda vers 337 à Éleuthéropolis, près de son village d'origine, un monastère qu'il gouverna comme abbé pendant plus de trente ans [4]. Devenu (367) évêque de Salamine en Chypre [5], il garda de son ancien état l'habit et les austères habitudes, et déploya un grand zèle contre toutes les hérésies [6].

Ouvrages : — *Ancre* (anchora), défense de la foi catholique contre les ariens et autres hérétiques; — *Boîte aux remèdes* (πανάριον, panarium), exposition et réfutation de quatre-vingts hérésies, dont vingt antérieures au Christianisme. C'est un ouvrage considé-

1. Sous l'influence d'Origène, il nia l'éternité de l'enfer : *Catechet. Oratio*, 26, *P. G.*, XLV, 69; *De anima et resurrectione*, *P. G.*, XLVI, 152; *De mortuis*, XLVI, 524 (cf. BARDENHEWER, t. II, p. 119 sq.). — De même, saint Jérôme au début : *In Ephes.*, IV, 16, *P. L.*, XXVI, 503; *In Eccl.*, I, 15, *P. L.*, XXIII, 1024; *In Habac.*, III, 2, *P. L.*, XXV, 1310; mais orthodoxe dans ses dernières années (*cf. TURMEL, *Hist. de la th positive*, p. 187).

2. ALZOG, *Manuel de Patrol.*, p. 293. — *V., dans le marquis DE SÉGUR (*La Bonté chez les saints*, t. I, p. 247 sq.), le récit touchant et ému que Grégoire de Nysse fait de la mort de sa sœur sainte Macrine.

3. *Opp.*, éd. DINDORF, 1859-62; — *P. G.*, t. XLI-XLIII.

4. Soz., VI, 32.

5. DE BROGLIE, t. V, p. 184; — Cf. LAGRANGE (*Hist. de sainte Paule*, p. 107) et l'abbé MARTIN (*Saint Jean Chrysostome*, t. III, p. 39).

6. V. § 73.

rable par son étendue, mais d'une critique insuffisante.

L'érudition ecclésiastique de saint Épiphane, qui connaissait cinq langues[1], chose rare en ce temps, serait merveilleuse si elle était plus sûre; l'ardeur de son zèle eût fait plus de bien, si elle avait été non pas moindre mais plus judicieuse; la parfaite droiture de ses intentions eût évité bien des difficultés, si elle avait été jointe à une plus parfaite connaissance des hommes et des choses. — Ce qu'on peut louer sans réserve, c'est la sainteté de sa vie. Épiphane est peut-être le seul évêque orthodoxe que sa vertu ait soustrait aux attaques des ariens. Ses contemporains voyaient en lui un homme tout céleste, n'ayant rien de la terre. Quand il passait quelque part, on se pressait pour le voir, et on arrachait des fils de ses vêtements pour les garder comme des reliques[2].

IX. **Saint Jean Chrysostome**[3] (344? 347? — 407) naquit à Antioche. Sa mère, Anthuse, qui fut et demeura veuve dès l'âge de vingt ans[4], l'éleva dans la piété, et le célèbre Libanius présida à sa formation littéraire. Membre du barreau au sortir de l'école du sophiste, un moment

1. Hébreu, syriaque, égyptien ou copte, grec et latin. — « Papa Epiphanius πεντάγλωττος, quia quinque linguis loquitur ». HIERON., *In Ruf.,* III.

2. HIERON., *Ep.* 38.

3. Éd. MONTFAUCON, 13 fol., 1718-1738; — *P. G.,* XLVII-LXIV. — — Mg. par MARTIN, 3 in-8, Montpellier, 1860; — BERGIER, Paris, 1862; — ROCHET, 2 in-8, Paris, 1866; — Amédée THIERRY, in-8, Paris, 1872 (*Q. H.,* juill. 1873, art. LARGENT); — PUECH, in-12, Paris, 1900, 2e éd. (une des meilleures biographies de la collection Lecoffre); — ID., *Un réformateur de la société chrét. au IVe siècle,* in-8, Paris, 1891; — LAVOLLÉE, *Les mœurs byzantines d'après saint J. Chrysostome,* dans les *Essais de littérature et d'histoire,* Paris, 1891; — VILLEMAIN, *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle,* 2e éd., Paris, 1870.

4. Chrysostome rapporte que le veuvage volontaire de sa mère arracha à Libanius ce cri d'admiration : « O dieux, quelles femmes il y a chez les chrétiens! ».

ébloui de ses succès[1], passionné pour le forum, habitué du théâtre, tout à coup il se convertit, se fit moine dans sa ville natale, et s'attacha aux leçons d'Écriture sainte du chef de l'école épiscopale, Diodore, futur évêque de Tarse. Vers 370, il reçut le baptême et l'ordre de lecteur sans renoncer à l'état monastique, séjournant tantôt au désert, tantôt, sur le désir[2] de sa mère, à Antioche où il gagna à la vie religieuse Théodore, futur évêque de Mopsueste et futur hérésiarque. Diacre (386), puis prêtre, il vaqua à la prédication (386-397) par ordre de son évêque Flavien[3], et en 397 il s'assit sur le siège épiscopal de Constantinople[4]. — Dans l'exercice de sa charge pastorale, il ne connut d'autres règles ni d'autres inspirations que celles de l'Évangile : zèle pour la réforme des mœurs; noble indépendance à l'égard des hommes riches et puissants, dont il flagellait les vices sans ménagement; amour des pauvres, de tous les déshérités de ce monde, dont il s'ingéniait à secourir la misère jusqu'à se dépouiller pour eux de tout son avoir[5].

Ouvrages : — *Commentaires* nombreux, sous forme d'homélies, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament (les 245 homélies sur les épîtres de saint Paul sont les meilleures); — *Homélies* pour établir contre les anoméens l'incompréhensibilité de Dieu et la consubstantialité du Verbe[6]; d'autres contre les Juifs, où la divinité de Jésus-Christ est prouvée par l'établissement de l'Église et par l'accomplissement des prophéties[7]; — traités du

1. MARTIN, t. I, p. 51.
2. *MARTIN, t. I, p. 79-81.
3. *Succès oratoires à Antioche (MARTIN, t. I, p. 272 sq., 287, 501-503, 518 sq. 527 sq.; t. II, p. 53, 62; — DE BROGLIE, t. VI, p. 138 sq.); — à CP. (MARTIN, t. II, p. 227-229, 254-256, 318-322, 334 sq.).
4. *MARTIN, t. II, p. 116-119. — V. § 73.
5. *V., dans la 44e homélie sur les Actes des Apôtres, combien il aimait son peuple et en était aimé.
6. *MARTIN, t. I, p. 323 sq.
7. *MARTIN, t. I, p. 340 sq.

Sacerdoce [1], de la *Providence*, de la *Virginité*, de la *Viduité*, etc. ; — nombreux *Panégyriques*, dont sept sur saint Paul, son docteur préféré ; — 238 *Lettres*.

Saint Jean, surnommé *Bouche-d'Or* (Chrysostome), est exégète, moraliste et orateur : exégète de l'école littérale et morale plutôt que de l'école allégorique et dogmatique [2] ; moraliste de premier ordre, excellant à peindre le vice et la vertu ; orateur le plus éloquent, d'après Bossuet [3], qui ait enseigné l'Église. Comment caractériser cette éloquence ? Elle est naturelle, spontanée, sans art, facile, entraînante, familière, très familière, un peu verbeuse, rarement triviale cependant [4]. Chrysostome n'écrivait pas ses discours [5] ; des sténographes nous les ont conservés. Il parlait après avoir un peu médité son sujet quand il en avait le temps ; ne s'attachait pas à un ordre rigoureux, s'interrompait souvent, selon l'inspiration du moment ; et toujours néanmoins sa parole remuait profondément les âmes. Cet homme, peu parleur dans les relations ordinaires de la vie, presque taciturne [6], n'avait, devant son peuple réuni, qu'à ouvrir la bouche pour faire entendre les accents d'une incomparable éloquence [7]. La sainteté de sa vie était à la hauteur de son génie. Il ne mangeait qu'une fois le jour [8] et ne buvait que de l'eau ; trois ou quatre heures de sommeil lui suffisaient ; pas de délassements, sauf le

1. *MARTIN, t. I, p. 110 sq.
2. *Il n'avait que de médiocres aptitudes pour les spéculations de la métaphysique chrétienne (MARTIN, t. I, p. 309 et 497).
3. *Œuvres*, t. XII, p. 351 (éd. de Versailles).
4. *MARTIN, t. I, p. 27, 289-91.
5. MARTIN, t. I, p. 35.
6. MARTIN, t. I, p. 33 ; t. II, p. 177, 181.
7. *Applaudissements de ses auditeurs : *Hom.* 30 *in Act. Apost.* — BOSSUET conseille l'étude simultanée de saint Augustin et de saint Chrysostome pour se former à la prédication (*Écrit inéd.*, dans FLOQUET, t. II, p. 521).
8. Toujours seul. « Ipse vero solus edebat... quia stomachus ejus ob quamdam infirmitatem inordinatus erat, ita ut edulia bene præparata ipsi injucunda viderentur ». PALLAD., *Dial.*, p. 40-41.

bain dont il usait volontiers, et quelques courts entretiens avec des amis choisis : régime bien austère pour sa constitution naturellement faible, affaiblie encore par les exercices ascétiques des jeunes années[1]. Aussi avait-il habituellement des maux de tête et souvent la fièvre[2].

X. **Saint Cyrille d'Alexandrie**[3] († 444) fut élevé sous les yeux de son oncle, le patriarche Théophile, à qui il succéda (412). Dans les premières années de son épiscopat, les Juifs et les novatiens éprouvèrent ses rigueurs : il bannit de la ville les premiers pour les punir de leurs violences contre les chrétiens, et fit fermer les églises des seconds après avoir confisqué leurs vases sacrés. Ces actes parurent au gouverneur Oreste un empiétement sur le pouvoir civil. De là, brouille avec le patriarche. Cinq cents moines arrivèrent de Nitrie pour défendre leur évêque; l'un d'eux frappa à la tête et blessa le gouverneur. Un peu plus tard, la célèbre Hypatie, femme philosophe qui dirigeait avec éclat l'école platonicienne d'Alexandrie, périt massacrée par des chrétiens dans une émeute : elle était accusée d'empêcher la réconciliation d'Oreste avec Cyrille[4].

Ouvrages : — un traité (433) contre Julien l'Apostat[5]; — écrits contre l'hérésie nestorienne[6]; — commentaires de l'Écriture, selon la méthode allégorique de l'école d'Alexandrie; — 29 *Lettres pascales*, sous forme d'homélies, faisant connaître le jour de Pâques[7].

1. « Cum toto illo biennio nec interdiu, nec noctu decubuisset (dans ses jeunes années), proxima ventri ei sunt emortua, lumborumque vires præ frigore profligatæ ». PALLAD., *Dial.*, p. 17. — Cf. Am. THIERRY, p. 18.
2. *MARTIN, t. II, p. 175-177.
3. *Opp.*, éd. AUBERT, 1638; — *P. G.*, t. LXVIII-LXXVII. — — REHRMANN, *Die christologie des hl. Cyrillus von Alexandrien systematisch dargestellt*, in-8, Hildesheim, 1902 (*R. H. E.*, oct. 1903, p. 712)
4. *DARRAS, t. XII, p. 425 sq. — Cf. § 68.
5. V. § 55, III, 3.
6. V. § 68.
7. V. § 50.

« Dans l'histoire de la théologie, saint Augustin est le seul qui égale saint Cyrille pour l'autorité reconnue de la doctrine » [1]. Léon XIII lui a conféré le titre de Docteur [2].

XI. **Théodoret** [3] († 458), évêque (420-458) de Cyr [4] après trente ans de vie monastique, était né à Antioche. Quoique personnellement orthodoxe, son amitié de jeunesse pour Nestorius lui fit prendre une attitude équivoque dans la question du nestorianisme [5]. Les eutychiens le déposèrent au Brigandage d'Éphèse (449) ; mais il fut maintenu sur son siège par le pape saint Léon à qui il en avait appelé, et par le concile de Chalcédoine [6].

Ouvrages : — un excellent traité de la *Providence;* — une *Apologie* [7] de la religion chrétienne : elle compte parmi les meilleures; — *Commentaires* de l'Écriture, selon la méthode de l'école d'Antioche : la science exégétique des Pères n'a rien produit de supérieur [8]; — *Histoire ecclésiastique* (320-428) : « c'est la meilleure des continuations d'Eusèbe; le fond en est soigné, le style simple et conforme à la nature du sujet » [9]; — *Histoire*

1. Batiffol, *La Littérature grecque* (1898, 2e éd.), p. 309.
2. Pendant nombre d'années, saint Cyrille partagea les préventions de son oncle contre saint Chrysostome; mais vers 417 il connut la vérité, et rétablit dans les diptyques de son Église le nom de l'évêque-martyr de CP.
3. *Opp.*, éd. Sirmond et Garnier (Par., 1642); — Schulze, 5 vol., 1769-1774; — *P. G.*, t. LXXX-LXXXIV. — — Fessler, dans *Dict. th.* Goschler, art. *Théodoret.* — Sa mère, longtemps stérile, croyait l'avoir obtenu de Dieu par les prières d'un saint religieux. De là son nom de θεοδώρητος.
4. Cyr, ville bâtie par les Juifs, au retour de la captivité, en l'honneur de Cyrus leur libérateur.
5. V. § 68.
6. V. § 70.
7. *Græcarum affectionum curatio.* — * Cf. Alzog, *Manuel de Patrol.*, p. 437.
8. Alzog, *ibidem*, p. 438; — * Bardenhewer, *Les Pères de l'Égl.*, t. II, p. 242.
9. Alzog, p. 436.

de trente Ascètes orientaux, suivie d'une dissertation sur la charité que l'auteur dit avoir été le principe générateur de leur vie; — *Histoire des hérésies* (précis) depuis Jésus-Christ, suivie d'un exposé de la foi catholique; — 203 *Lettres* [1].

Théodoret se recommande, du côté de l'esprit, par l'étendue et la sûreté de son érudition, par l'exactitude générale de son exégèse [2] et la valeur de son apologétique. — Au moral, il ne fait pas moins bonne figure. Moine par choix et moine fervent, évêque malgré lui, désintéressé jusqu'à se dépouiller de tous ses biens en faveur des pauvres, entièrement dévoué aux intérêts spirituels [3] et temporels [4] de ses diocésains, n'était son rôle faux et obstiné au sujet de Nestorius, il serait un des Pères les plus méritants de l'Église grecque [5].

XII. **Autres écrivains grecs. — Didyme** [6] (✝ 395?), aveugle depuis l'âge de quatre ans, laïque et marié : avec cela un des hommes les plus savants de son temps, surtout en Écriture sainte, et chef de l'école chrétienne d'Alexandrie pendant plus d'un demi-siècle. On a de lui un traité de la *Trinité,* un autre du *Saint-Esprit* traduit par saint Jérôme [7], un troisième *contre les manichéens,* et des *commentaires* des Livres saints. — **Saint Macaire l'Ancien** [8] (✝ 390), moine de Scété, à qui on attribue des homélies et

1. *Bardenhewer, t. II, p. 244.
2. Il n'admettait pas la procession du Saint-Esprit *ex Filio.*
3. En 449, il écrivait au pape saint Léon : « Aidé de la grâce de Dieu, j'ai guéri plus de mille âmes de la maladie de Marcion, et j'en ai ramené une foule d'autres du camp d'Arius et d'Eunome au bercail de Jésus-Christ Notre Seigneur ».
4. Il fit construire, de ses propres deniers, des ponts, des bains publics, des aqueducs...
5. *Alzog, *Manuel,* p. 438.
6. *P. G.*, t. XXXIX; — *Revue des D.-M.*, mai 1865.
7. Hieron., *Adv. Ruf.*, *P. L.*, t. XXIII : « Certe in Trinitate catholicus fuit (Didymus) ».
8 Ed. Floss (Cologne, 1850) ; — *P. G.*, t. XXXIV.

des maximes de spiritualité. — **Némésius**[1], évêque d'Emèse (Syrie), philosophe platonicien, auteur d'un remarquable[2] traité sur la *Nature de l'homme,* où il soutient la préexistence des âmes. — Les deux **Pallade**, auteurs, l'un d'une *Vie de saint Jean Chrysotome;* l'autre[3] d'une histoire des moines d'Égypte et d'Orient, dite *Histoire lausiaque*[4] parce que l'auteur la dédie à Lausius, gouverneur de Cappadoce. — **Saint Nil**[5] († 430), préfet de Constantinople avant de devenir moine au Sinaï et prêtre; il a composé de nombreux et excellents ouvrages de spiritualité. — **Diodore**[6] († avant 394), évêque de Tarse. — **Théodore**[7] († vers 428), évêque de Mopsueste, originaire d'Antioche comme Diodore dont il avait été le disciple : très savant homme, mais bien peu orthodoxe; on le regarde comme le vrai père du nestorianisme et du pélagianisme. — **Saint Isidore de Péluse**[8] († vers 434), originaire d'Alexandrie, abbé d'un monastère près de Péluse; il a laissé plus de deux mille lettres, d'une élégance attique, sur des questions d'exégèse et de théologie dogmatique et morale. — **Synésius**[9] († 430?), né païen à Cyrène (Égypte). Élève de

1. Némésius, évêque d'Émèse, est-il le même que le païen Némésius, préfet de la seconde Cappadoce, ami de saint Grégoire de Nazianze? (V. Clémencet, *P. G.*, t. XXXVII, col. 303; — Benoit, *Vie de saint Grég. de Naz.*, t. II, ch. XLVII).

2. Guizot, *Hist. de la civil. en France*, leçon VI.

3. *Alzog, *Manuel*, p. 300. — Bardenhewer croit à l'identité des deux Pallade (t. II, p. 255).

4. Cuthbert Butler, *The Lausiac History of Palladius,* dans les *Texts and studies*, t. V-VI, 1898-1904 (**Bul. Crit.,* 1905, p. 149); le texte de la *P. L.* (LXXIII, 1065) est fautif.

5. Ed. J.-M. Suaresius (Rome, 1673).

6. *Bardenhewer, t. II, p. 151 sq.

7. *P. G.*, t. LXVI. — Kihn, *Theodorus von Mopsuestia* (Frib., 1880); — *Cf. Martin, *Vie de saint Jean Chrysostome*, t. I, p. 94 sq.

8. Éd. Paris, 1638; — *P. G.*, t. LXXVIII.

9. Éd. Petau (Paris, 1612-1640). — Mg. par Koch, 1902 (all., compte rendu dans *Cl. Fr.*, 1er juill. 1904, p. 276 sq.). — Cf. Alzog, *Manuel...*, p. 323 sq.; — Martin, *Saint Chrysostome,* t. II, p. 138; — Saint-Chéron, *Saint Léon le Grand,* t. II, p. 455 sq. — Mgr Batiffol, p. 259, est un peu dur pour cet évêque.

la célèbre Hypatie à l'école d'Alexandrie; puis converti au Christianisme, marié, père de famille, les suffrages populaires le portèrent malgré lui sur le siège épiscopal de Ptolémaïs (409). Ce fut un évêque philosophe et poète, grand évêque d'ailleurs. — **Socrate,** avocat à Constantinople sous Théodose II, auteur d'une *Histoire ecclésiastique* (305-439) assez généralement exacte, malgré quelque partialité peut-être en faveur des novatiens. — **Sozomène,** né à Béthel (Palestine), avocat lui aussi à Constantinople sous Théodose II, et auteur d'une *Histoire ecclésiastique* (304-423) moins estimée que celle de Socrate[1]. — **Énée** de Gaza, philosophe platonicien comme Némésius et Synésius, converti au Christianisme dans la maturité de l'âge; on a de lui un intéressant dialogue sous le titre de *Théophraste :* c'est un traité de l'immortalité des âmes et de la résurrection des corps.

« **Denys l'Aréopagite** [2] », auteur d'écrits célèbres : *Des noms divins; De la hiérarchie céleste; De la hiérarchie ecclésiastique;* dix *Lettres.* Il se dit Denys, disciple de saint Paul, converti par l'apôtre dans l'aréopage d'Athènes. Ses ouvrages furent cités pour la première fois en 532 à Constantinople par les monophysites sévériens, dans une conférence avec les catholiques. Ceux-ci les récusèrent d'abord comme inconnus de l'antiquité. L'opinion favorable à l'authenticité prévalut néanmoins en Orient, d'où elle passa (IXe siècle) en Occident; Scot Érigène contribua beaucoup à l'accréditer par sa traduction latine. Quelques hommes de la Renaissance soupçonnèrent la fraude; et les critiques d'aujourd'hui font généralement[3] honneur

1. L'eunoméen Philostorge avait, avant Socrate et Sozomène, composé une histoire ecclésiastique (320-423), dont il ne reste qu'un long fragment conservé par Photius.

2. *P. G.,* t. III-IV. — Koch, *Pseudo-Dionysius Areopagita in seiner Beziehungen zum Neoplatonismus und Mysterienwesen* (Kirchheim, 1900). — Éd. fr. par Darboy, Paris, 1845.

3. Pour l'attribution à l'Aréopagite : Darboy, Darras, Rohrbacher, Freppel (*Saint Irénée,* leçon Ve sq.). Contre : l'ensemble des critiques

de ces écrits à un inconnu (néoplatonicien oriental) de la fin du v[e] siècle ou du commencement du vi[e].

§ 77. — PÈRES LATINS

Saint Hilaire, — saint Ambroise, — saint Jérôme, — saint Augustin, saint Léon le Grand...

I. **Saint Hilaire** de Poitiers [1] (320-368), né à Poitiers au sein d'une noble famille et élevé dans le paganisme [2], fut conduit à la religion chrétienne par la philosophie. La fin de l'homme, se dit-il, ne peut pas être, comme pour la brute, une vie matérielle et sensuelle : la nature humaine et ses aspirations prouvent que nous sommes faits pour connaître et aimer la divinité. Or Dieu est un, parce que ses attributs, tels que l'éternité et la toute-puissance, ne conviennent qu'à un seul... Il raisonnait ainsi, quand le livre des Écritures lui tomba sous la main. Il le lut, y trouva les vérités que sa raison avait vues ou entrevues : unité de Dieu, Providence, vie future..., et c'en fut assez pour déterminer sa conversion; il reçut le baptême, ainsi que sa femme désormais sa sœur, et sa fille Abra. — Vers 353, les suffrages du clergé et du peuple le portèrent sur le siège de Poitiers. Évêque, il fit à l'arianisme

dont on peut voir les raisons dans CEILLIER, t. XV, p. 367 sq.; BARDENHEWER, t. II, p. 126 sq. Si l'auteur réel n'est pas un faussaire (hypothèse admissible), les passages relatifs à Denys ont été ajoutés ou interpolés. — Cf. J. HAVET, *Les origines de saint Denis* (Bibl. Ec. Chart.), 1890, p. 25 sq.

1. *P. L.*, t. IX-X; — Éd. CONSTANT (Par., 1693); — MAFFEI (Vérone, 1730). — — Mg. par CHAMARD, *Origines de l'Église de Poitiers;* — BARBIER, in-18, Tours, 1887; — DORMAGEN, in-8, Paris, 1864; — LARGENT, in-12, Paris, 1902; — REINKENS (Schaffhouse, 1864); — HAUSEN (Luxembourg, 1875). — Cf. *Dict. de la B.* de M. VIGOUROUX, art. *Hilaire*.

2. Cependant les parents d'Hilaire moururent chrétiens. Bien plus, les reliques de saint Francaire, père de notre saint docteur, ont été l'objet d'un culte public jusqu'à la Révolution (CHAMARD, ch. VII, p. 146 sq.). — Cf. DE BROGLIE, t. III, p. 355, note 2.

une guerre intrépide et heureuse [1], ce qui lui valut d'être exilé en Phrygie [2]. En 359, il prit part au concile de Séleucie [3], où seul des évêques proscrits il avait été appelé. De Séleucie, il passa à Constantinople pour essayer d'agir directement sur l'esprit de l'empereur : tout fut inutile. Les ariens cependant, redoutant son influence en Orient, le firent renvoyer en Gaule. Hilaire arriva dans son diocèse en 360. Plus qu'aucun de ses collègues, il contribua à obtenir des évêques riminiens une rétractation de leur malheureuse formule et à préserver la Gaule de l'hérésie arienne. Son zèle l'attira à Milan pour convaincre d'hérésie et faire déposer Auxence, évêque arien de cette ville (365). Ce fut, il est vrai, sans succès ; sa bonne volonté se brisa contre les ordres formels de l'empereur Valentinien, qui, trompé par les déclarations de l'hypocrite prélat, voulut qu'on le laissât en paix [4].

Ouvrages : le *De Trinitate* et le *De Synodis*, tous les deux composés en Phrygie. L'auteur dit (*De Synodis*), par esprit de conciliation, que les termes *semblable en substance* et *consubstantiel* sont pareillement susceptibles d'un bon et d'un mauvais sens ; il conjure néanmoins les ariens de recevoir le *consubstantiel*, soit à cause de l'autorité du concile de Nicée, soit parce que leur obstination sur ce point donnerait à penser qu'ils rejettent le sens orthodoxe de cette expression [5]. Et comme Lucifer de Cagliari trouvait ces concessions exorbitantes, il publia, pour les appuyer, *Apologia ad reprehensores* [6].

Saint Hilaire avait pour principe de ménager ses adversaires, de ne pas les froisser, de pousser les concessions aussi loin que possible. Pendant son exil, il ne fit pas

1. *CHAMARD, p. 243 sq.
2. V. § 63, 1.
3. V. § 63, 4.
4. *CHAMARD, p. 257 sq. ; — DE BROGLIE, t. V, p. 14 sq.
5. *DE BROGLIE, t. III, p. 409 ; — CHAMARD, p. 214-216.
6. *V. belle lettre d'Hilaire à sa fille Abra, dans DE BROGLIE, t. III, p. 411.

difficulté de communiquer avec les prélats ariens; il entrait dans leurs églises, priait avec eux, demandait le secours de leurs prières, évitait de les prendre à partie tout en les réfutant. Son *De Trinitate* est un simple exposé du dogme catholique avec preuves, et non une réfutation directe des hérétiques. Ce n'est pas que l' « Athanase des Gaules » fût incapable de véhémence ou manquât de fermeté. Il sentait vivement le mal fait à l'Église par l'hérésie, et il donnait libre cours à son indignation et à sa douleur, quand l'intérêt de la foi et des âmes ne lui paraissait pas commander la modération : témoin son traité contre Auxence [1] après l'insuccès de sa mission à Milan, et son écrit [2] contre Constance quand tout espoir de modifier les dispositions du monarque eut été perdu [3].

II. **Saint Ambroise** [4] (✝ 397) appartenait à une illustre famille romaine qui comptait parmi ses aïeux des consuls et des martyrs. Il naquit probablement à Trèves, où son père résidait en qualité de préfet du prétoire des Gaules. Sa mère, devenue veuve, quitta Trèves et se rendit à Rome avec ses trois enfants : Ambroise, Satyre et Marcelline.

Ambroise, ses études terminées [5], entra au barreau, et

1. *De Broglie, t. V, p. 17-20; — Chamard, p. 263.
2. *De Broglie, t. III, p. 445 sq.
3. « On célèbre, dit saint Jérôme, la pureté de sa foi, l'activité de sa vie, l'éclat de son éloquence aussi loin que s'étend le nom romain ». *Ep.* XXXIV, 3; *P. L.*, t. XXII, p. 449.
4. Éd. bénédictine (1680-90), dans *P. L.*, t. XIV-XVI; — Ballerini, 6 fol., Milan, 1875-83. — Le t. XXXII du *Corpus* de Vienne est le premier des œuvres de saint Ambroise.

Mg. par Baunard, in-8, Paris, 1871; — De Broglie, un vol., Paris, 1899 (coll. Lecoffre); — Id., *L'Égl. et l'Empire rom.*, t. V et VI; — Largent, dans le *Dict. th.* de Vacant, art. *Ambroise;* — Ferrari, *Ambrosiana. Scritti varii publicati nel XV centenario della morte de S. Ambrosio*, in-4, Milan, 1897; — Ihm, *Studia Ambrosiana*, in-8, Leipzig, 1890.
5. *De Broglie, t. V, p. 30.

en 370 devint gouverneur d'une partie du Milanais. Il était à Milan depuis quatre ans, lorsque mourut (374) Auxence, évêque arien de la ville. Quelques troubles ayant éclaté à cette occasion entre catholiques et ariens qui ne pouvaient s'entendre pour le choix d'un successeur, il parut au milieu de la foule, comme il était de son devoir, pour rétablir le bon ordre. Soudain un enfant de s'écrier : *Ambroise évêque!* le peuple répéta le cri; le clergé donna son consentement; Valentinien Ier, flatté qu'on jugeât digne de l'épiscopat un homme qu'il honorait lui-même de sa confiance, ne fit aucune opposition [1]. Il n'y eut qu'une seule protestation : celle d'Ambroise. Surpris au delà de tout ce qu'on peut dire, le pauvre gouverneur essaya de tous les moyens pour échapper à l'épiscopat : il voulut se faire passer pour un homme cruel et débauché, prit la fuite, se cacha; mais toute résistance fut inutile; en huit jours il reçut les sacrements nécessaires, depuis le baptême jusqu'à la plénitude du sacerdoce [2]. — Son épiscopat, remarquable à tous égards, nous le montre jouissant, à la cour, d'une très haute considération. Gratien désire éclairer et fortifier sa foi sur le dogme de la Trinité : Ambroise, à sa demande, compose pour son usage un traité de la divinité du Verbe (378) et un autre de la divinité du Saint-Esprit (380). Valentinien II craint, non sans raison, que l'usurpateur Maxime ne médite sa perte : deux fois Ambroise se rend à Trèves pour négocier en faveur du jeune empereur. Le païen Symmaque, personnage considérable et influent, demande le rétablissement de l'autel de la Victoire dans le Sénat de Rome : Ambroise fait rejeter sa requête. L'impératrice Justine et son fils Valentinien II ordonnent à l'évêque de céder une église aux ariens en dehors de la ville : Ambroise refuse d'obéir, cet ordre lui paraissant injuste, et c'est sa volonté qui prévaut. Théodose se pré-

1. Théod., *H. Eccl.*, l. IV, ch. v et vi; — cf. Gorini, *Défense de l'Égl.*, p. II, ch. ii, n. 5.
2. * De Broglie, t. V, p. 257-263.

sente à l'église de Milan, après l'horrible massacre des habitants de Thessalonique : Ambroise l'arrête à la porte [1], l'empêche d'entrer et le soumet à la pénitence canonique; une autre fois il le fait sortir du sanctuaire comme usurpateur d'une place réservée aux seuls clercs [2].

Ouvrages : — *De officiis* [3], traité de morale chrétienne, spécialement pour les clercs, imité du *De officiis* de Cicéron; — *Homélies* et traités exégétiques, selon la méthode allégorique de l'école d'Alexandrie; — instructions aux néophytes sur le baptême, la confirmation et l'Eucharistie, rappelant les catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem; — des *Hymnes* [4], quatre au moins [5]; la liturgie ambrosienne [6], aujourd'hui encore suivie à Milan, est antérieure au saint docteur qui la soumit seulement à quelques retouches; — écrits sur la virginité [7], dont quelques-uns à sa sœur Marcelline, très estimés de saint

1. D'après le P. Van Ortroy, bollandiste, Ambroise aurait amené Théodose par lettre confidentielle à s'abstenir des saints mystères jusqu'à expiration d'une pénitence canonique; et la prétendue arrestation à la porte de la basilique ne serait que la dramatisation légendaire et fausse de ce fait. Cf. *Ét.*, 5 août 1900, p. 413. — Cette nouvelle manière de voir attend des preuves.

2. *DE BROGLIE, t. VI, p. 449 sq.

3. Raymond THAMIN, *Saint Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle*, in-8, 1895. C'est une étude comparée des *Devoirs* de Cicéron et de ceux d'Ambroise. La conclusion en est que le christianisme a complété la doctrine ancienne de la charité, et doté la morale de trois vertus nouvelles : foi, humilité, chasteté.

4. BACUEZ, *Du saint Office*, p. 500. — Les hymnes d'Ambroise furent les premières à entrer dans l'office canonique, mais pas de son temps. Après hésitation et lutte, elles eurent cause gagnée au VIIe siècle en France et en Espagne, et vers la fin du XIIe à Rome (BATIFFOL, *Hist. du Brév. rom.*, p. 163-180, 2e éd.).

5. *Deus Creator omnium* (AUGUST., *Confess.*, IX, 12); *Aeterne rerum conditor* (AUG., *Retractat.*, I, 21); *Jam surgit hora tertia* (AUG., *De natura et gratia*, c. LXIII); *Veni redemptor gentium* (* Cf. EBERT. *Hist. générale de la littér. du m. âge en Occid.*, t. I, p. 195 de la trad. fr.).

6. **Dict. th.* de VACANT, art. *Ambrosien* (*Rit*).

7. Le *De lapsu Virginis* est un chef-d'œuvre d'éloquence chrétienne. Quelques critiques font honneur de ce petit écrit à Nicétas de Romatiana (BARDENHEWER, t. II, p. 336 sq.).

Jérôme [1] : on y trouve l'ensemble de la doctrine chrétienne sur la vie religieuse [2].

Saint Ambroise s'est attaché aux pas d'Origène et de saint Basile pour la théologie dogmatique et l'exégèse. Il n'excelle que comme moraliste et orateur. Son éloquence, sans exclure les formes élégantes et l'onction, est « mâle et serrée comme le langage des affaires »; elle rappelle l'avocat et le gouverneur [3]. — Son dévoûment pour son peuple est sans bornes [4]. Avec cela des vertus d'anachorète : il dort peu, travaille beaucoup; sauf deux fois par semaine, il se contente d'un modeste repas, le soir, après lequel il se remet au travail jusqu'à une heure avancée de la nuit. Le peuple admire ce patricien né au sein de la grandeur et de l'opulence, qui s'est dépouillé de tous ses biens pour l'amour de Jésus-Christ et des pauvres, cet homme du monde, ce favori de Valentinien Ier, dont la naissance, la fortune et les talents pouvaient le conduire à toutes les dignités, à tous les honneurs du siècle, et qui met toute son ambition à vivre selon les austères maximes de l'Évangile; il le regarde comme un homme divin, doué d'un pouvoir extraordinaire. C'est même une opinion assez répandue, que sa puissance sur Dieu et sur les hommes n'a pas de limites [5].

III. **Saint Jérôme** [6] († 420) vit le jour à Stridon (Dalma-

1. Baunard, p. 174.

2. Le *Te Deum* n'est pas d'Ambroise, mais très probablement de Nicétas, év. (fin ive s.) de Romatiana (auj. Bêla-Palanka, en Serbie). C'est l'opinion de D. Morin (*Revue Bénédictine*, t. VII, 1890; t. XI, 1894) et de l'éditeur (Burn, in-12, Cambridge, 1905) de Nicétas. Cf. Bardenhewen, t. II, § 68.

3. *De Broglie, *L'Égl. et l'Emp.*, t. VI, p. 11

4. *De Broglie, t. VI, p. 15-17, 9-10.

5. *De Broglie, t. VI, p. 381.

6. Éd. Vallarsi, 11 fol., Vérone, 1734-1742; 2e éd. 1766-1772; — *P. L.*, t. XXII-XXX. — — Mg. par Am. Thierry, in-8, 2e éd., Paris, 1875; — Largent, 3e éd., in-12, Paris, 1899; — Collombet, 2 in-8, Paris, 1844; — Grutzmacher, Leipzig, 1901. — Cf. E. Bernard, *Les voyages de saint Jérôme,* in-8, Paris, 1867; — Lagrange, *Histoire de sainte Paule,* in-8,

tie), au sein d'une famille chrétienne. Il étudia à Rome sous Donat, maître de grammaire, et sous Victorin, professeur de rhétorique [1]. Vers l'âge de vingt ans, il reçut le baptême des mains du Pape; et s'éloignant aussitôt d'une ville où sa vertu avait sombré plus d'une fois [2], il visita Trèves [3] et Aquilée. Il partit ensuite pour l'Orient en compagnie de quelques jeunes gens (372). Il traversa la Thrace, le Pont, la Bithynie, la Galatie, la Cappadoce, la Cilicie; vit les solitaires de ces contrées; résolut d'embrasser leur genre de vie; et après avoir suivi pendant plusieurs semaines, à Antioche, les leçons d'Écriture sainte du célèbre Apollinaire de Laodicée encore orthodoxe, il exécuta sa résolution.

Tout d'abord il fit une sorte de noviciat de la vie religieuse auprès du saint ermite Malchus, dans le voisinage d'Antioche. Puis il alla (374) se fixer dans le désert de Chalcis, au fond de la Syrie. Là, prière, travail manuel, austérités, étude des saints Livres, lecture récréative de quelques auteurs profanes apportés de Rome (Plaute, Cicéron, Virgile, Homère), ces exercices partagèrent son temps. Cependant ses sens n'étaient pas encore domptés; des souvenirs de Rome voluptueuse troublaient son imagination et inquiétaient sa conscience. Dans un rêve demeuré célèbre [4], il promit à Dieu de compléter le sacrifice, de ne plus lire les auteurs païens, cause présumée du réveil de sa concupiscence; et cette promesse il la tiendra durant quinze années. Pour mieux dompter sa nature, et aussi pour pénétrer plus sûrement le sens des

Paris, 1867; — Sanders, *Études sur saint Jérôme,* in-8, Bruxelles, 1903 (*R. H. E.*, avril 1904, p. 309).

1. *Collombet, t. I, p. 41.

2. « Lubricum adolescentiæ iter, in quo et ego lapsus sum ». Hieron., *Ep*. 7; — Id., *Ep*. 30.

3. A Trèves, il traduisit pour son ami Rufin d'Aquilée deux ouvrages de saint Hilaire : le *De Synodis* et le *Commentaire* des Psaumes.

4. **Ep*. 18, Ad Eustochium. — Cf. Lagrange, *H. de sainte Paule,* p. 117; — De Broglie, t. V, p. 220-222.

Livres saints, il se livra à l'étude de l'hébreu sous la direction d'un vieux moine de la contrée, étude qu'il perfectionnera dans la suite par les leçons du juif Bar-Anina[1].

En 379, le schisme d'Antioche[2] le fit sortir de sa retraite. Il prit parti pour Paulin contre Mélèce, après avoir consulté le pape Damase; se laissa ordonner prêtre par l'évêque Paulin, en réservant toute sa liberté[3]; et passa ensuite à Constantinople, désireux de voir et d'entendre saint Grégoire de Nazianze. En 382, nous le voyons avec saint Épiphane et Paulin sur le chemin de Rome, où un concile devait statuer sur le schisme[4]. Il demeura trois ans auprès du pape Damase en qualité de secrétaire[5], continuant d'ailleurs ses chères études et ses travaux sur les Écritures. Il trouvait même du temps pour commenter le texte sacré devant Marcelle, Paule et autres matrones qui l'en avaient prié[6]. On prit de là occasion de calomnier sa vertu. En même temps, ses critiques acerbes[7] contre les clercs mondains, contre les chrétiens efféminés, contre tous ceux qui ne vivaient pas selon les maximes austères de l'Évangile, déchaînèrent contre lui

1. *Collombet, t. II, p. 17. — *Ep.* 125, Ad Rusticum, 12, *P. L.*, XXII, 1079 : « Ce que cette étude (de l'hébreu) m'a offert de difficultés, ce qu'elle m'a coûté de labeurs, combien de fois j'ai perdu courage, combien de fois j'ai jeté le livre et l'ai repris par le violent désir de m'instruire, je le sais, moi qui ai traversé cette épreuve, et ceux-là aussi le savent qui ont alors vécu avec moi. Je remercie le Seigneur, en cueillant de l'amère semence des lettres de doux fruits ».

2. V. § 64, 1.

3. Hieron., *Ep.* 38; — cf. Am. Thierry, *saint Jérôme*, p. 71 (2e éd.).

4. Les actes de ce concile sont inconnus; mais on présume que Paulin fut confirmé dans son titre d'évêque d'Antioche.

5. Hieron. : « Cum in chartis ecclesiasticis... juvarem Damasum romanæ urbis episcopum et Orientis atque Occidentis synodicis consultationibus responderem ».

6. Dantier, *Les femmes dans la société chrétienne*, 2 in-4, Paris, 1879 (c'est l'histoire des grandes chrétiennes dans les dix-neuf siècles de l'Église).

7. Hieron., *Ep.* IV; — *Ep.* Ad Furiam, 22; — *Ep.* Ad Eustoch., *passim*. — *Cf. de Broglie, t. VI, p. 268-282; — Collombet, t. I, p. 441.

une véritable tempête. Après la mort du Pape [1] son protecteur, il reprit le chemin de l'Orient [2], emmenant cette fois son frère Paulinien et le prêtre Vincent. Il suivit, quatre mois durant, les cours de Didyme l'aveugle à Alexandrie, et se fixa ensuite à Bethléem. Ce fut là, dans une cellule toute petite, juste assez grande pour loger sa personne et ses volumes, qu'il voulut attendre son *dies natalis*.

Ouvrages [3] : — Traduction de la Bible, connue sous le nom de *Vulgate*. Toutes les parties de cette traduction ne sont pas au même degré l'œuvre de Jérôme : a) Le Nouveau Testament reproduit, sauf quelques modifications d'après le texte grec, le texte même d'une plus ancienne version dite *Italique* [4]; — b) tous les livres protocano-

1. On a découvert récemment à Rome, sur la gauche de la voie Ardéatine, les tombeaux du pape Damase et de sa famille. A noter l'épitaphe que Damase fit mettre sur le tombeau de sa mère (*L'Univ.*, 10 avr. 1903) :

Hic Damasi mater Laurentia membra,
Quæ fuit in terris centum minus undecim annos.
Sexaginta Deo vixit post fœdera prima.
Progenie quarta, viditque funera viri.

2. *Cf. sa *Lettre* à Asella, n. 5.

3. Berger, *Hist. de la Vulgate,* Par., 1893; — Rœhrich, *Essai sur saint Jérôme exégète,* in-8, Genève, 1891; — Luebeck, *Hieron. quos noverit scriptores et ex quibus hauserit,* in-8, Leipzig, 1872; — Hoberg, *De S. Hieronymi ratione interpretandi,* in-8, Bonn, 1886; — Paucker, *De latinitate S. Hieronymi,* in-8, Berlin, 1889 (2e éd.); — Richardson, *Hieronymus, Liber de viris illustribus,* in-8, Leipz., 1896; — *Dict. de la B.* de M. Vigouroux, art. *Jérôme.*

4. Il y avait eu quelques hésitations, dans la primitive Église, pour la fixation du Canon des Écritures. L'*Italique* est le plus ancien recueil (IIe s.) contenant tous les livres du Nouveau Testament. — La *Peschito* (vers. syr. IIe s.) contenait les quatre Évangiles, les Actes des Apôtres, 14 épîtres de saint Paul, l'épître de saint Jacques, la Ire de saint Pierre, la Ire de saint Jean. — Le *Fragment de Muratori* (IIe s., après 157) donne comme canoniques les quatre Évangiles, les Actes, 13 épîtres de saint Paul (manque l'épître aux Hébreux), l'épître de saint Jude, les trois de saint Jean, l'Apocalypse de saint Jean, plus l'Apocalypse apocryphe de saint Pierre. — Tous les livres du Nouveau Testament tenus actuellement pour canoniques, furent reçus par les conciles d'Hippone (393) et de Carthage

niques de l'Ancien Testament, à l'exception du Psautier, ont été traduits sur l'hébreu. Jérôme tint compte cependant, autant que le permettait la « vérité hébraïque », des Septante et des versions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion; — c) le Psautier est une revision du texte de l'Italique d'après les Septante. Le saint docteur fit deux fois ce travail de révision : une première fois à Rome, sous le pape Damase; une autre fois à Bethléem, avec plus de soin et en cherchant à se rapprocher de l'original hébreu. Le texte revisé à Rome, dit *Psautier romain*, est resté en usage en Italie jusqu'à saint Pie V[1]; le texte revisé en Palestine, dit *Psautier gallican* parce qu'il fut de bonne heure reçu en France[2], est celui de la Vulgate actuelle; — d) deux livres deutérocanoniques (Tobie et Judith) sont une traduction du chaldéen; les autres (Baruch, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les Macchabées et une partie[3] d'Esther) reproduisent purement et simplement le texte de l'Italique[4]. — La Vulgate, ainsi appelée depuis seulement le XIIe siècle, ne remplaça pas tout de suite l'Italique en Occident, et n'y devint d'un usage général qu'après le VIe siècle. Le concile de Trente l'a déclarée authentique, se portant ainsi garant qu'elle reproduit substantiellement les saintes Écritures et ne renferme rien de contraire à la foi et aux mœurs.

Chronique d'Eusèbe, traduite, corrigée et continuée de 325 à 378; — *De Viris illustribus* ou *De Scriptoribus ec-*

(397, 419), par Innocent Ier (*Ep.* Ad Exuper., 405) et Gélase Ier (décret *De libris recipiendis*). — Cf. Loisy, *Hist. du Canon de l'A. T.* (1890); *Hist. du Canon du N. T.* (1891).

1. Le Psautier romain est encore en usage dans les offices de l'église Saint-Pierre de Rome, et, pour quelques fragments, dans le Missel et le Bréviaire romains (Bardenhewer, t. II, p. 371).

2. *Vigouroux, *Manuel Bibl.*, t. I, n. 130; t. II, n. 660 sq. — Jérôme fit aussi une traduction des Psaumes sur le texte hébreu.

3. A partir du chapitre x, v. 4.

4. Tout le travail de Jérôme concernant la Vulgate, a été exécuté à Bethléem, sauf la revision des quatre évangiles, qui fut faite à Rome (382-385), à la demande du pape Damase.

clesiasticis, chef-d'œuvre de biographie concise et généralement exacte, faisant connaître les ouvrages des principaux écrivains ecclésiastiques, depuis les apôtres jusqu'à l'auteur ; — *Vies* de saint Paul ermite, de saint Hilarion et de saint Malchus [1] ; — 113 *Lettres* très intéressantes [2] dont plusieurs sont de vrais traités sous forme épistolaire : on y trouve toute la doctrine catholique sur la primauté du Pape [3].

Saint Jérôme est une des figures les plus originales et les plus attachantes de l'histoire. Imagination vive, intelligence prompte et claire, style personnel comme chez Tertullien, classique [4] et élégant comme chez Lactance, ardeur infatigable à l'étude [5]..., il vient en premier rang parmi les écrivains ecclésiastiques ; il s'élève même au-dessus de tout son siècle par l'étendue et la variété de son érudition et par sa science des Écritures. Il devait sa supériorité d'exégète à une parfaite connaissance des trois langues nécessaires (latin, grec et hébreu) et à sa méthode d'interprétation, méthode surtout littérale, sans exclusion d'ailleurs de l'allégorie. — On lui reproche quelque rudesse [6] de caractère, encore qu'il eût au fond un cœur très aimant [7].

1.* *Bull. crit.*, 15 mars 1902, p. 155.

2.* BARDENHEWER, t. II, p. 383.

3. *Ep.* 63, Ad Theophil., 2 ; *Ep.* Ad Demetriad., 16 ; *Ep.* 15 et 16, Ad Damasum ; *Ep.* 46, Ad Marcell., 11.

4. La pureté habituelle de son goût littéraire semble lui faire défaut au début de la lettre au pape Innocent Ier, sur le miracle d'une femme frappée sept fois par le bourreau.

5. SULPICE SÉVÈRE, *Dialog.* I, 9 (*P. L.*, XX, 190) : « Totus semper in lectione, totus in libris est : non die, non nocte requiescit ; aut legit aliquid semper, aut scribit ».

6. Ce défaut paraît même dans sa correspondance avec saint AUGUSTIN (*Ep.* à Aug., 72e, int. *Ep.* Aug., éd. DUBOIS). — Il fait contraste avec le ton de charité et d'humilité des lettres de l'év. d'Hippone (*Ep.* 166, à Jérôme, éd. DUBOIS). — Jérôme reconnaît parfois ses torts ; il demande pardon ; mais même alors le ton n'est pas toujours d'une exquise aménité (*Ep.* 81, à Aug., int. *Ep.* August., éd. DUBOIS).

7. Mis DE SÉGUR, *La Bonté chez les saints*, t. I, p. 143 sq. ; cf. p. 172.

IV. **Saint Augustin**[1] (354-430). — 1) Il fréquenta tout d'abord l'école de sa ville natale, Thagaste en Numidie. Lui-même nous apprend qu'il était alors fier et hautain dans ses rapports avec ses petits camarades, tricheur au jeu, paresseux à l'étude, menteur; une bonne qualité lui restait cependant : il aimait tendrement sa mère[2]. — Dès l'âge de treize à quatorze ans, on l'envoya continuer ses études à Madaure. N'ayant plus désormais à apprendre les éléments des choses, capable déjà de comprendre et de goûter les chefs-d'œuvre classiques, il étudia avec ardeur. Pour le punir, on lui ôtait Virgile des mains, et il pleurait; on le lui rendait, et il pleurait encore. Alors malheureusement vinrent les premières graves tentations et les premières grandes défaillances. Augustin, pour mieux

— Sur Jérôme grand directeur des âmes, v. * GUIZOT, *H. de la Civil. en France*, leçon IVe, p. 119.

1. Éd. Bénéd., 11 fol., 1679-1700 (Cf. INGOLD, *Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin,* in-8 (201 p.), Paris, 1903); — *P. L.*, t. XXXII-XLVI. — — Mg. par TILLEMONT (t. XIII des *Mémoires*); — POUJOULAT, 3 in-8, Paris, 1845, 1846; — Anonyme, 2 in-8, Paris, 1886; — HATZFELD, un vol., Paris, 1897 (coll. Lecoffre); — FLOTTES, *Études sur saint Augustin*, in-8, Montpellier, 1861; — BOUGAUD, *Hist. de sainte Monique*, 12e éd., 1901; — NOURRISSON, *La Philosophie de saint Augustin*, 2 vol., Paris, 1865; — MARTIN, *Saint Augustin*, Paris, 1901 (c'est une étude sur la philosophie de saint Augustin. *R. H. E.*, avril, 1902); — GRANDGEORGE, *Saint Augustin et le Néoplatonisme*, in-8, Paris, 1896; — FERRAZ, *De la Psychologie de saint Augustin*, Paris, 1869, 2e éd.; — DEGERT, *Quid ad mores ingeniaque Afrorum cognoscenda conferant sancti Augustini sermones*, in-8, Paris, 1894; — NAVILLE (prot.), *Saint Augustin. Étude sur le développement de sa pensée jusqu'à l'époque de son ordination*, in-8, Genève, 1872; — MELZER, *Augustini atque Cartesii placita de mentis humanæ sui cognitione quomodo inter se congruant a seseque differant*, in-8, Bonn, 1860; — LOESCHE (prot.), *De Augustino Plotinizante in doctrina de Deo disserenda,* in-8, Iéna, 1880; — RITSCHL (prot.), *Expositio doctrinæ Augustini de creatione mundi, peccato, gratia,* in-8, Halle, 1843. — V. riche bibl. dans le *Dict. th.* VACANT, art. du P. PORTALIÉ sur *Saint Augustin.*

2. Il était fils de sainte Monique et de Patrice qui mourut chrétien. Il avait un frère, Navigius, mort jeune dans les sentiments de la piété, et une sœur, Perpétue, qui devint supérieure d'un couvent de femmes, l'un et l'autre plus jeunes que lui.

peindre les passions, essayait de les éprouver; le théâtre qu'il fréquentait, les excitait en lui; ses maîtres vicieux lui donnaient de mauvais exemples : bref, il contracta là une mauvaise habitude qu'il devait traîner comme une lourde chaîne pendant près de vingt ans. — Après deux ans (368, 369) de séjour à Madaure, son père voyant ses heureuses dispositions pour l'étude, résolut de l'envoyer à l'école plus célèbre de Carthage. Une difficulté l'arrêta d'abord : il n'avait pas d'argent. Il garda donc son fils à Thagaste un an durant, et à la fin de 370, la somme nécessaire étant trouvée, Augustin put partir. A Carthage, il acheva de se corrompre[1] : à dix-huit ans, il prostitua son cœur; à dix-neuf, il eut un fils qu'il appela Adéodat. — Un livre, fruit de la sagesse antique (l'*Hortensius* de Cicéron), prépara de loin son retour à la foi, qui avait sombré, et à la vertu. En le lisant (373), il sentit croître son amour de la sagesse éternelle, de la vérité absolue; et il résolut de chercher, jusqu'à ce qu'il l'eût trouvée, cette vérité à laquelle son âme aspirait[2]. Il ouvrit les livres des philosophes; mais ces livres étaient remplis de contradictions et ne disaient rien de Jésus-Christ : il n'en fut pas satisfait. Il lut ensuite les évangiles; mais leur enseignement, que ne relevait pas à ses yeux l'éclat du style, ne lui fit aucune impression[3] : « Je n'étais, dira-t-il plus tard, ni assez humble ni assez pur pour le comprendre ». Alors il se fit manichéen, séduit par l'espoir de trouver dans la secte préférée un système complet de doctrines, et sur l'assurance qu'il garderait toute liberté de discuter, modifier ou rejeter les divers points de ce système. La plus abominable des hérésies devait le retenir neuf ans (20-29) dans ses liens.

Ses études terminées, il alla ouvrir à Thagaste une école de grammaire : il avait vingt ans. On devine la dou-

1. *Cf. Bougaud, p. 166.
2. *Bougaud, p. 173.
3. Pareilles furent un moment les dispositions de saint Jérôme à l'égard des Psaumes; il disait : *sermo horrebat incultus* (Ep. 22).

leur de Monique, au spectacle des ruines intellectuelles et morales amoncelées sur son pauvre fils. Elle consulta un évêque catholique, de passage, autrefois manichéen. La réponse fut qu'il n'y avait pas de conversion à espérer pour le moment, mais que le fils de tant de larmes ne pouvait périr [1]. — Bientôt Augustin transféra sa chaire de Thagaste à Carthage, puis (383) de Carthage [2] à Rome où il logea chez un manichéen. Les abominations dont il fut témoin dans la maison de son hôte, donnèrent corps à des doutes précédemment conçus sur la vérité du manichéisme. Il se détacha dès lors intérieurement de la secte; mais, désespérant après tant d'essais de trouver la vérité, il se réfugia dans le scepticisme des académiciens. Il en était là, lorsque vint à vaquer (385), à Milan, une chaire d'éloquence : il l'obtint au concours [3]. Monique, veuve depuis plusieurs années, alla le rejoindre; elle réussit à l'attirer régulièrement aux offices de la grande église où parlait Ambroise.

En écoutant le grand évêque, le « fils de tant de larmes » sentit tomber un à un tous ses préjugés contre le catholicisme : ce fut un premier pas vers la vérité. Il se laissa persuader ensuite par sa mère de renvoyer sa concubine, qui alla s'enfermer dans un monastère : ce fut un second pas. Il lut alors quelques ouvrages de Platon traduits par le rhéteur Victorin : cette lecture lui fit comprendre l'immatérialité de Dieu et de l'âme que les doctrines manichéennes et

1. « Vade, fieri non potest ut filius istarum lacrymarum pereat ».

2. Une des causes de son départ de Carthage, fut l'indélicatesse de ses élèves qui lui refusaient parfois les honoraires auxquels il avait droit. « Scire volunt omnes, mercedem solvere nemo », diront bien des maîtres au moyen âge (Ozanam, *Œuvres,* t. II, p. 369). — Opposition de sa mère à ce voyage (* Bougaud, p. 225-31).

3. Boissier, *Fin du Pagan.,* t. I, p. 356 : « Augustin fut présenté (pour le concours) à Symmaque (préfet de la ville) par un manichéen de ses amis : les païens et les hérétiques s'entendaient en général fort bien ensemble ». — On pourrait faire la même remarque pour tous les temps. Cf. *Newman, *Hist. du développement de la doctrine chrétienne,* p. 252-3 (trad. Gondon, 1848).

les catégories d'Aristote l'avaient empêché jusque-là de concevoir [1]. Déjà naissait dans son cœur un sentiment nouveau, le désir de devenir chrétien. Dans ces dispositions d'esprit, il ouvrit les épîtres de saint Paul, y lut que l'homme était déchu de sa condition première, que la concupiscence et les maux innombrables de l'humanité venaient du péché originel, et que le Verbe de Dieu s'était incarné pour nous aider à vaincre nos mauvaises inclinations. Cette solution du problème du mal lui parut satisfaisante; et dès ce moment, la grâce aidant, il retrouva, pour ne plus la perdre, la foi de son enfance [2]. — Son cœur cependant résistait encore; l'austère vertu lui faisait peur. Monique, pour triompher de cette dernière difficulté, le mit en rapport avec un saint prêtre de la ville, Simplicien, qui l'impressionna favorablement par le récit d'une conversion illustre, celle de Victorin [3]. Puis, Potitien, un Africain fixé à Milan, lui parla des merveilles du désert, dont il avait été témoin au cours de ses voyages. Augustin se sentit ému; l'exemple de deux officiers qui avaient brisé leur épée pour servir Dieu dans la société des moines du désert, le toucha tout particulièrement; d'abondantes larmes coulèrent de ses yeux : il alla annoncer à sa mère sa résolution [4] de vivre désormais en chrétien (386).

Il fallut songer au baptême. Il s'y prépara en compagnie de sa mère, de son fils, de son frère et de quelques autres jeunes gens, à Cassiacum, maison de campagne d'un de ses collègues dans l'enseignement. Après six mois de préparation, il rentra à Milan pour suivre, durant quarante jours, les exhortations d'Ambroise aux catéchumènes; et la veille de Pâques (387) il reçut le baptême, ainsi qu'Adéodat, des mains de l'évêque [5]. — Une vie nouvelle

1. *Nourrisson, t. I, p. 27; — Bougaud, p. 307-312.
2. Cf. *Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 13.
3. *Bougaud, p. 326-329.
4. *Bougaud, p. 335 sq. — « Cur non potero quod isti et istæ ».
5. *Bougaud, p. 400-403.

allait commencer. Augustin, Monique, Adéodat, Navigius, Alype, Évode prirent le chemin de Thagaste, dans le dessein de se constituer en communauté religieuse près de cette ville. La mort de Monique à Ostie [1] retarda l'exécution de ce projet, Augustin voulant auparavant passer un an à Rome, d'où il pourrait faire de fréquentes visites au tombeau de sa mère. L'an écoulé, la petite communauté africaine se constitua. Elle commençait déjà à répandre au loin la bonne odeur de ses vertus, lorsque Augustin se rendit à Hippone pour gagner à la vie religieuse une âme qui lui en semblait digne; il entra sans défiance à l'église, se mêla aux fidèles. Ceux-ci entendant leur évêque Valère se plaindre en chaire de son impuissance à remplir tous les devoirs de sa charge pastorale, demandèrent que le solitaire de Thagaste, dont la sainteté et la science étaient connues, fût ordonné prêtre. Augustin céda (391) en pleurant [2]; mais ne pouvant consentir à se séparer de ses premiers compagnons de solitude, il les établit, avec la permission de Valère, aux portes d'Hippone et continua de vivre avec eux. En 395, il reçut le caractère épiscopal [3] et devint coadjuteur, puis successeur du vieil évêque. Deux faits surtout remplirent son long et glorieux épiscopat de trente-cinq ans : sa lutte incessante contre l'hérésie et la composition d'innombrables ouvrages :

2) Ouvrages : — **Œuvres philosophiques**[4]. — La philoso-

1. *Bougaud, p. 432-437.
2. *Aug., *Ep.,* 21, à Valère.
3. Son consécrateur fut l'évêque de Calame, Megalius, primat de Numidie.
4. *Du Beau* (vers 380); — *Contre les Académiciens* (386); — *De la Vie bienheureuse* (386), où il est montré que le vrai bonheur réside dans la connaissance de Dieu; — *De l'Ordre* (386); — *Soliloques* (387); — *De l'Immortalité de l'âme* (387), ouvrage très imparfait aux yeux de l'auteur qui en regrettait la publication; — *De l'Excellence de l'âme* (De quantitate animæ, 388); — *Du Maître* (389, Jésus-Christ, seul vrai maître); — *De la Musique* (387-389); traité difficile à entendre; Augustin dit pourquoi : *ép.* 101, n° 3 et 4, éd. Dubois.

phie [1] d'Augustin n'est pas toute dans ses ouvrages proprement philosophiques; elle est répandue dans tous ses écrits. Pour en apprécier la valeur, il suffit de dire que l'esprit philosophique paraît être la qualité maîtresse, le caractère propre de la prodigieuse intelligence de l'évêque d'Hippone. Aristote n'en a pas été l'inspirateur. « Que saint Augustin, dit Zigliara [2] après saint Thomas [3], ait été imbu de la philosophie platonicienne, et qu'il lui ait donné ses préférences en tout ce qui n'était pas contraire aux dogmes chrétiens, c'est ce que je reconnais volontiers, car le nier serait aller contre l'évidence des faits ».

Œuvres purement dogmatiques [4]. — La principale est peut-être le traité de la *Trinité* [5] (15 livres, 400-416), où se révèle à merveille l'esprit pénétrant et profond de l'auteur. Les sept premiers livres sont consacrés à la démonstration du dogme par l'Écriture; les huit derniers montrent dans la nature et surtout dans l'homme, des images et des vestiges de la Trinité.

Œuvres polémiques. — *a*) *Contre les manichéens* [6]. —

1. V. surtout NOURRISSON; — cf. FÉNELON, *Lettres sur divers sujets de métaphysique et de religion* (lettres 4 et 5). — Sur la doctrine augustinienne de l'âme, v. *Dict. th.* de VACANT, art. *Ame*, col. 1003.

2. *Œuvres philosophiques*, trad. de l'it. par MURGUE, 3 in-8, Lyon, 1881, t. II, p. 287.

3. *Summa th.*, p. I, q. 84, art. 5.

4. *De la vraie Religion* (390); démonstration de la vérité de la religion catholique. Cf. *BOUGAUD, p. 455-460 ; — *Du Symbole et de la Foi*; discours prononcé par Augustin, encore simple prêtre, dans un grand concile d'Hippone (393) que présida Aurèle, primat de Carthage : c'est une explication du Symbole des Apôtres. Cf. *DARRAS, t. XII, p. 217; — *Manuel sur la Foi, l'Espérance et la Charité* (422); un des meilleurs écrits de l'auteur; — *De la Foi et des Œuvres* (vers 413), où est démontrée la nécessité des Œuvres pour le salut.

5. **Ep.* 174, à l'évêque Aurèle (éd. Dubois).

6. *Des Mœurs de l'Église catholique et des Manichéens* (388); cf. *ROHRBACHER, l. XXXVI; — *Du libre Arbitre* (388-95); — *De l'Utilité de croire* (391); traité adressé à Honorat qu'Augustin avait lui-même autrefois entraîné au manichéisme; — *Contre l'Épître du fondement* (vers 397); lettre de Manès, dite *du fondement* par la secte; cf. *ROHRBACHER, l. XXXVII.

(*b Contre les Donatistes*[1]. Dans la controverse écrite ou orale avec les Donatistes, Augustin insiste sur deux points : unité et catholicité. Les Donatistes ont rompu cette unité, dit-il, ils ne peuvent le nier ; et ils n'ont pas la catholicité, puisqu'ils sont relativement peu nombreux et resserrés dans un coin de l'Afrique. Qu'ils cessent donc de se dire l'Église de Jésus-Christ. — *c*) *Contre les Pélagiens*[2]. Augustin jouit, sur les questions de la grâce, d'une autorité exceptionnelle. Le pape saint Célestin écrivant aux évêques de Gaule pour les exhorter à combattre le pélagianisme, dit qu'on doit le compter parmi les meilleurs maîtres (« inter optimos magistros »). Le pape Hormisdas dira, au siècle suivant, que l'Église romaine ne pense pas autrement que l'évêque d'Hippone du libre arbitre et de la grâce, et il indiquera comme particulièrement exacts ses deux derniers ouvrages : *De la prédestination des saints* et *Du don de persévérance.* Est-ce à dire qu'on ne puisse pas, sur les questions de la grâce et de la liberté, s'attacher à un autre sentiment que celui de saint Augustin ? Oui, sur les points de sa doctrine que l'Église a définis, mais la liberté demeure vis-à-vis des autres. Cependant il y aurait peut-être quelque témérité à contredire notre docteur même sur les points non définis, à moins d'avoir pour soi de très graves raisons[3]. Aussi les théologiens, quoique divisés sur les questions de la grâce, ont-ils généralement la prétention de suivre saint Augustin[4].

1. *Lettre à Tychonius contre Parménien* (vers 400) ; — *Du Baptême* (vers 400) ; l'auteur y démontre la validité du baptême conféré même par un ministre indigne, et condamne l'usage de la rebaptisation chez les Donatistes ; — *Lettre aux catholiques,* ou *De l'Unité de l'Église.* — *Cf. Turmel, *Hist. de la théol. positive* (1904), p. 162-168.

2. *Du Mérite et de la rémission des péchés* (412) ; — *De la Nature et de la Grâce* (415 ; cf. *Ep.* 177, au pape Innocent, éd. Dubois) ; — *De la grâce de Jésus-Christ et du péché originel* (418) ; — *Du Mariage et de la concupiscence* (419). — V. d'autres ouvrages au § 66, 4.

3. *Montagne, dans le *Curs. th.* Migne, t. X, p. 159 et 163 ; — Mazella, *De Gratia,* p. 26 sq.

4. *Hergenroether, t. II, p. 174 sq.

Œuvres diverses. — *De la Cité de Dieu*[1] (22 livres, 413-426), dont la seconde partie inspirera Bossuet pour son *Discours* sur l'histoire universelle ; — les *Confessions* (13 livres, 400), réponse de son humilité[2] au concert de louanges dont il commençait à être l'objet ; — *Revision de mes livres* (De recensione librorum, 427), ouvrage plus connu sous le nom de *Rétractations :* Augustin y fait connaître le but spécial de chacun de ses écrits, précise certains points de doctrine, éclaircit des passages obscurs, se corrige et se rétracte parfois ; — près de 400 *Sermons*[3] ; — 218 *Lettres*, dont la plupart importantes pour l'histoire du temps, et quelques-unes formant de vrais traités.

3) Saint Augustin est, d'après Bossuet, « le plus grand de tous les esprits, celui où l'on trouve le dernier degré de l'intelligence dont l'homme soit capable[4] ». On admire, dans l'incomparable docteur, un ensemble de qualités qui ne se voient chez personne au même degré et avec la même puissante harmonie : une activité intellectuelle prodigieuse; une merveilleuse facilité de conception et de composition sur les sujets les plus difficiles, sur les questions les plus ardues, qu'il traite comme en se jouant, dans les conversations, pendant les repas, à la promenade ; une fécondité étonnante ; une rare variété de connaissances[5] ; une vaste érudition, inférieure cependant à celle de saint Jérôme, parce qu'il ignorait l'hébreu et qu'il ne savait pas assez le grec pour le lire couramment et sans effort[6]. Il est historien, exégète, moraliste, et, à tous ces titres, il a

1. V. § 58, I ; — Poujoulat, t. III, p. 220. — Rohrbacher donne une analyse assez complète de la *Cité de Dieu*.
2. *Boissier, *La Fin du Pagan.*, t. I, p. 340.
3. *Longhaye, *La Prédication*, p. 153.
4. *Défense de la Tradition*, l. IX, ch. xi.
5. Nourrisson, t. II, p. 136 sq.
6. *Nourrisson, t. II, p. 92 sq. ; — Hergenroether, t. II, p. 559 ; — De Smedt, *Principes de la crit. historique*, p. 234-7.

laissé des chefs-d'œuvre, quoiqu'on lui reproche un peu de subtilité parfois dans l'interprétation de l'Écriture [1]. Il est surtout *philosophe, théologien et orateur*, le premier des philosophes, le premier des théologiens, grâce précisément à son esprit philosophique, et l'un des premiers orateurs. Quoiqu'il n'ait pas, vivant dans un temps de décadence littéraire, « le beau langage et les grâces éloquentes de l'Asie chrétienne » [2], ni même la pureté de style de Jérôme, il possède, de l'orateur, l'imagination, la sensibilité, la tendresse, la puissance de dialectique [3], l'art de toucher, d'émouvoir, de convaincre et de persuader [4].

Trois traits saillants dans sa physionomie morale : *élévation d'âme, charité, humilité.* — S'il vécut dans le désordre, alors qu'il n'était pas chrétien, il ne s'y abandonna jamais ; toujours épris de la beauté invisible, il ne cessa pas de la chercher qu'il ne l'eût trouvée. L'idée du beau lui inspira son premier ouvrage à vingt-six ans ; le spiritualisme de Cicéron et de Platon le fit tressaillir, en le mettant à même d'entrevoir cette beauté idéale à la possession de laquelle il aspirait de toutes les puissances de son âme ; l'éloquence d'Ambroise et le chant des hymnes sacrées dans l'église de Milan, entretinrent en lui ces nobles aspirations ; et lorsque la grâce eut enfin triomphé de ses résistances, en possession désormais de la « Beauté toujours ancienne et toujours nouvelle », heureux d'un bonheur qu'il n'avait pas encore éprouvé, il put dire cette belle parole, dont plus que personne il saisissait le sens profond : *Fecisti nos ad te, Deus, et irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te* [5]. — Il avait un don tout

1. *Longhaye, *La Préd.*, p. 172 sq.
2. Villemain, *Tableau de l'éloq. chrét. au IVe siècle ;* — Fénelon, *Lettres sur divers sujets de métaphysique et de Religion*, lettre V ; — Bossuet, *Défense de la tradition.*
3. Longhaye, *La Préd.*, p. 155.
4. **Ep.* 29, à Alype, n. 7 ; — Darras, t. XI, p. 20.
5. *Confess.*, l. 1.

particulier pour s'attacher les cœurs; jamais il n'eut d'ennemis, même parmi les hérétiques [1], dont il aimait les personnes autant qu'il détestait les erreurs. Il ne supportait pas la médisance; et afin que personne n'ignorât ses dispositions à cet égard, il fit graver sur les murs de la salle à manger les deux vers suivants :

Quisquis amat dictis absentum rodere vitam,
Hanc mensam vetitam noverit esse sibi.

— Sa sainteté reposait sur le fondement solide de l'humilité, pratiquant [2] ainsi lui-même ce qu'il enseignait aux autres : *si vis perfectus esse, cogita prius de fundamento humilitatis;* et encore : « Si l'on me demande, disait-il, quelle est la première des vertus, je répondrai : l'humilité; quelle est la seconde, l'humilité; quelle est la troisième, l'humilité ». Augustin, le plus grand des docteurs, fut l'un des saints les plus humbles [3].

V. **Saint Léon le Grand** [4] († 461), toscan ou romain d'origine, n'entre guère dans l'histoire que par l'exercice de ses fonctions de diacre, sous les papes saint Célestin Ier († 432) et Sixte III († 440). La nouvelle de son élection à la papauté (440) lui arriva en Gaule, où il avait été envoyé pour réconcilier les deux généraux Aétius et Albinus, et

1. Ce qu'il pensait du recours à la puissance séculière pour réduire les hérétiques : * BOISSIER, *Fin du Pagan.*, t. I, p. 88-92. — Cf. *Ep.* 93, à Vincent, n. 17 et 18; *Épîtres* au tribun Marcellin et au consul Apringius, dans lesquelles il demande que les donatistes ne soient pas punis selon la rigueur des lois.

2. **Lettres à Jérôme.* — Admirable modestie avec laquelle il parle de ses ouvrages (*Ep.* 143, à Marcellin, n. 2-4. — Cf. *Vie* de saint Paulin de Nole, par BUSÉ, trad. fr., p. 260).

3. *Divers jugements sur saint Augustin, dans POUJOULAT, t. III, p. 116 sq.; — ZIGLIARA, *Œuvres philosophiques*, t. II, p. 274; — BUSÉ, *Vie de saint Paulin de Nôle*, p. 253 (trad. fr.). — Portrait physique d'Augustin, dans BOUGAUD, p. 167.

4. Ed. Ballerini, 3 fol., 1753-1755, Venise; — *P. L.*, t. LIV-LVI. — — Bg. par DE SAINT-CHÉRON, 2 in-8, Paris, 1846; — BERTANI, 3 in-12, Monza, 1880-81; — AMELLI, in-8, Mont-Cassin, 1890; — ARENDT, Mayence, 1835.

faciliter ainsi le succès des opérations militaires contre les Barbares. — Pape, il fut tout entier à la défense de la foi catholique et de la discipline ecclésiastique. Il s'est exprimé sur le dogme de la primauté romaine et sur l'origine divine de cette primauté, en des termes d'une précision et d'une force remarquables [1]. Il a combattu toutes les hérésies de son temps : le manichéisme [2], qu'il condamna dans un concile de Rome (443) et fit poursuivre par les empereurs Valentinien III et Théodose le Jeune; le priscillianisme, contre lequel il fit convoquer un concile en Espagne; le nestorianisme [3], le pélagianisme, l'eutychianisme, etc. — Comme gardien de la discipline, il écrivit aux évêques de la Mauritanie césarienne (Algérie actuelle), pour remettre en vigueur, dans ce pays, les lois ecclésiastiques sur les ordinations des clercs et les élections épiscopales. En Gaule, saint Hilaire, évêque d'Arles, encourut sa disgrâce pour avoir déposé Célidonius de Besançon et ordonné un autre évêque dans une autre ville : deux actes irréguliers, à ce que l'on croyait à Rome. Le Pape, pour le punir, le dépouilla de sa dignité primatiale qui passa au siège de Vienne, rival de celui d'Arles [4]. En Orient, Anatole de Constantinople cherchait à usurper les honneurs et la juridiction de patriarche : Léon le reprit de son ambition, et établit à la cour de Constantinople un légat en permanence, Julien de Cos, avec mission de tenir le Saint-Siège au courant des menées de cet évêque et

1. *Ep.* V, c. II : « Per omnes Ecclesias cura nostra distenditur, *exigente hoc a nobis Domino,* qui apostolicæ dignitatis beatissimo apostolo Petro *primatum fidei* sua remuneratione commisit, universalem Ecclesiam in fundamenti ipsius soliditate constituens ».

2. A. DUFOURCQ, *De manicheismo apud latinos quinto sextoque sæculo*, in-8 de 112 p., Par., 1900.

3. SAINT-CHÉRON, t. I, p. 78.

4. * Sur cette affaire, v. HERGENROETHER, t. II, n. 231; — GORINI, *Déf. de l'Egl.*, t. I, ch. V. — Saint Léon fut soutenu contre saint Hilaire par l'empereur Valentinien III (445) dont l'édit défendit de rien entreprendre sans l'autorisation du Siège de Rome : *ne quid præter auctoritatem Sedis istius... attentare nitatur.* — Cf. LEON. *Ep.* 10-11.

généralement de toutes les affaires de l'Église grecque. C'est le premier exemple d'un représentant perpétuel du Pape à la cour impériale [1].

Ouvrages : — 143 *Lettres* dogmatiques, historiques et disciplinaires ; — 101 *Sermons* sur divers sujets, tout particulièrement sur l'Incarnation : « ils font partie des meilleures productions de l'éloquence chrétienne dans la période patristique » [2]. — Saint Léon le Grand, « sans contredit, le personnage le plus remarquable de l'empire au milieu du ve siècle [3] », fut un théologien et un canoniste de premier ordre, un pasteur zélé, prudent et ferme [4], et un orateur de mérite. Son éloquence avait cependant les défauts du temps : abus des antithèses, jeux de mots, expressions à effet, emphase ; mais elle plaisait et arrivait à ses fins.

VI. **Autres écrivains latins:** — **Rufin** [5] († 410), prêtre d'Aquilée ; — **Sulpice Sévère** [6] († 402 ?) ; — **Paul Orose** [7] († après 417), prêtre espagnol ; — **Cassien** [8] († vers 435), prêtre de Marseille ; — **saint Prosper** d'Aquitaine [9] († 463 ?), laïque ;

1. V. *§ 57, III.
2. ALZOG, *Man. de Patrol.*, p. 465. — Saint Léon est-il l'auteur du *Sacramentaire léonien ?* C'est douteux (DUCHESNE, *Orig. du culte chrét.*, p. 128 sq. ; — BARDENHEWER, t. II, p. 481).
3. *LAVISSE, *Hist. générale*, t. I, ch. v, p. 210.
4. *SAINT-CHÉRON, t. III, p. 242-244, 270.
5. Ed. CACCIARI (Rome, 1740) ; — *P. L.*, XXI. — — *ALZOG, *Manuel de Patrol.*, p. 362.
6. Ed. HALM, t. I du *Corpus* de Vienne ; — *P. L.*, XX. — — *ALZOG, *M. de Patrol.*, p. 360 ; — v. § 84, II, 2.
7. Ed. HAVERCAMP (Leyde, 1738) ; — GALLAND, IX ; — T. V *du Corpus* de Vienne. — — Cf. ÉBERT, t. I, p. 359 sq. ; — MÉJEAN, *Paul Orose et son Apologétique contre les païens*, in-8, Strasbourg, 1862.
8. Ed. PETSCHENIG, t. XVII du *Corpus* de Vienne, 1886 ; — *P. L.*, t. XLIX-L. — —* ALZOG, *Patrol.*, p. 451. — V. § 84, II, 4.
9. *P. L.*, t. LI. — — VALENTIN, *Saint Prosper d'Aquitaine* (étude sur la littérature latine ecclésiastique au ve siècle en Gaule, in-8, Paris, 1900, thèse) ; — ALZOG, *Patrol.*, p. 453.

— **Gennade**[1] († 495), prêtre de Marseille, auteur du *Liber de viris illustribus* continuant et complétant l'ouvrage de même titre de saint Jérôme, et du *De Dogmatibus ecclesiasticis;* — **saint Paulin de Nole**[2] († 431); — **Prudence**[3], poète estimé; — **Marius Mercator**[4] († 450 ?), laïque, né en Occident et résidant à Constantinople, dont les écrits contre les hérésies pélagienne et nestorienne ont été découverts au XVIIe siècle, et publiés avec de savantes dissertations par le P. Garnier; — **Fauste**[5] († 490), abbé de Lérins, puis évêque de Riez; — **saint Vincent de Lérins**[6] († vers 450); — **saint Pierre Chrysologue**[7] († 450), archevêque de Ravenne, docteur de l'Église; — **saint Maxime**[8] († 465), évêque de Turin; — **saint Eucher**[9] († 450), évêque

1. *In Hieronymi opera*, ed. Vallarsi, t. II; — *P. L.*, LVIII. — — *Hist. littér. de la France*, t. II, p. 632 sq. —* Cf. ALZOG, p. 470.

2. Ed. LE BRUN (Paris, 1685); — *P. L.*, LXI; — G. DE HARTEL, t. XXIX et XXX du *Corpus* de Vienne, 1894 (Cf. CHATELAIN, *Notice sur les manuscrits de S. Paulin de Nole*, in-8, Paris, 1880). — — Mg. par André BAUDRILLART, in-12, Paris, 1905, coll. « Les Saints »; — BUSÉ (in-8, trad. fr. par DANCOISNE, 1858); — FABRE (in-8, Strasbourg, 1862); — LAGRANGE (in-8, Paris, 1877; 2 in-12, 2e éd., 1882); LAFON (in-8, Montauban, 1885). — Cf. BOISSIER, *La fin du Paganisme*, t. II, p. 57-121. — V. § 84, 2.

3. Ed. OBBARIUS, 1845 (Tubingue); — DRESSEL, 1860 (Leipzig); — *P. L.*, LIX-LX. — — PUECH, *Prudence, études sur la poésie lat. chrét. au IVe siècle*, in-8, Paris, 1888; — ALLARD, *Prudence historien*, dans *Q. H.*, 1er avril et 1er juill. 1884. — *Cf. BOISSIER, *Fin du Pag.*, t. II, p. 123 sq.

4. Ed. GARNIER (Paris, 1673); — BALUZE (Paris, 1684); — *P. L.*, XLVIII. — — *ALZOG, *Manuel de Patrol.*, p. 450.

5. *BARDENHEWER, t. III, p. 94 sq. — TILLEMONT, *Mém.*, t. XVI, p. 408 sq.

6. *P. L.*, L. — POIREL, *De utroque Commonitorio Lirinensi dissertatio*, in-8, Nancy, 1895; — REILLY, *Étude sur la règle de foi de S. Vincent de Lérins*, in-8, 71 p., Tours, 1903 (*Cl. Fr.*, mai 1903, p. 738). *ALZOG, p. 450. — Vincent de Lérins formule ainsi la règle de foi catholique : « magnopere curandum est ut id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est: hoc est enim vere, proprie catholicum. Hoc demum fit si sequamur universitatem, antiquitatem, consensionem omnium vel certe pene omnium sacerdotum pariter et magistrorum » (*Commonitorium*).

7. *Sermones*, Éd. PAULI (Venise, 1750). — — *ALZOG. *Patrol.*, p. 472.

8. Ed. BRUNO-BRUNI (Rome, 1784 sq.); — *P. L.*, XVII. — — Alzog, p. 474.

9. Ed. ERASME (Bâle, 1530); — *Maxima Bibl. Patr.*, VI; — *P. L.*,

de Lyon ; — **Salvien**[1] († 485), laïque marié, puis moine à Lérins, prêtre à Marseille ; — **Mamert Claudien**[2], prêtre, frère de saint Mamert évêque de Vienne ; — **saint Sidoine Apollinaire**[3] (490), homme du monde, puis évêque de Clermont ; — **saint Ennodius**[4] († 521), évêque de Pavie, rhéteur et poète comme Sidoine Apollinaire ; — **Victor**[5], évêque de Vite en Afrique ; — **Victorin**[6] le rhéteur ; — **saint Optat**[7], évêque de Milève ; — **saint Zénon**[8] († vers 380), évêque de Vérone ; — **saint Philastre**[9] († vers 387), évêque de Brescia ; — **saint Fulgence**[10] († 533), évêque de Ruspe ;

L. — — Mg. par MELLIER, *De vita et scriptis S. Eucherii Lugd. episc.*, in-8, Lyon, 1878 ; — GOUILLOUD, in-8, Lyon, 1881. — Cf. § 84, II, 3, et ALZOG, p. 457.

1. Ed. BALUZE (Paris, 1663, 1669, 1684) ; — HALM (Berlin, 1877) ; — PAULI, dans le *Corpus* de Vienne (1883) ; — *P. L.*, t. LIII. — — *Hist. litt. de France*, t. II, p. 517 sq. — ZSCHIMMER, *Salvianus und seine Schriften* (Halle, 1875). — * Cf ALZOG, p. 474.

2. Ed. BARTHIUS (Zwickau, 1655) ; — *P. L.*, LIII ; — T. XI du *Corpus* de Vienne. — — GERMAIN, *De Mamerti Claud. Scriptis et philosophia*, 1840 (th.) ; — RITTER, *Geschichte der Philosophie*, t. VI ; — R. DE LA BROISE, *Mamerti Claudiani vita ejusque doctrina de anima hominis*, in-8, Paris, 1890. — * GUIZOT, *Hist. de la Civil. en France*, leçon VIe.

3. Ed. SIRMOND (Paris, 1652-96) ; — BARET (Paris, 1879) ; — *P. L.*, LVIII. — — CHATELAIN, *Étude sur Sidoine Apollinaire*, in-8, Paris 1875 ; — MUELLER, *De Apollinaris Sidonii latinitate,* in-8, Halle, 1888 ; — OZANAM, *Œuvres,* t. II, p. 339 sq. — * GUIZOT, *Civil. en Fr.*, leçon IIIe, qu'il faut corriger par GORINI (*Déf. de l'Égl.*, t. I, ch. VII) ; — *Q. H.,* t. XXXII, p. 210 sq. — CHAIX, *Saint Sidoine Apollinaire et son siècle*, 2 in-8, Clermont, 1867.

4. Ed. SIRMOND (Paris, 1611) ; — HARTEL, dans le *Corpus de Vienne* (1882) ; — *P. L.*, XLIII. — — TANZI, *La cronologia degli scritti di magno Felice Ennodio*, in-8, Trieste, 1889 ; — MAGANI, *Ennodio,* 3 in-8, Pavie, 1886.

5. *P. L.*, LVIII ; — T. VII du *Corpus* de Vienne. — — SCHOENFELDER, *De Victore Vitensi episcopo,* in-8, Breslau, 1899. — Cf. § 117, III.

6. KOFFMANN, *De Mario Victorino, philosopho christiano*, in-8, Breslau, 1880.

7. *P. L.*, XI. — HÉFÉLÉ, *Dict. th.* GOSCHLER ; — ALZOG, p. 343.

8. Ed. BALLERINI (Vérone, 1739) ; — *P. L.*, XI.

9. Ed. FABRICIUS (Hambourg, 1721) ; — *P. L.*, XII.

10. Ed. SIRMOND (Paris, 1612). — — BARDENHEWER, t. III, p. 132 sq. ; — ALZOG, p. 470 ; — THOMASSIN, *Discipl.*, p. I, l. III, ch. V, n. 11.

— **Ausone** [1], chrétien mondain, de Bordeaux; — **Paulin** de Macédoine[2]; — **Paulin** de Pella[3], petit-fils du poète Ausone; — **saint Hilaire** [4], évêque d'Arles († vers 449).

§ 78. — ÉPILOGUE : CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA LITTÉRATURE CHRÉTIENNE AUX IVe ET Ve SIÈCLES.

Cette période littéraire est, sans contredit, une des plus brillantes, la plus brillante peut-être de l'histoire de l'Église. Les Pères des trois premiers siècles, pris dans l'ensemble, sont éclipsés par leurs successeurs, qu'ils ont du reste annoncés et préparés comme l'aube du matin annonce et prépare la pleine clarté du jour. Les Pères des ive et ve siècles sont bien plus nombreux, bien plus complets, d'une activité autrement féconde dans toutes les parties de la science ecclésiastique. L'alliance de la littérature classique avec la religion chrétienne n'a jamais produit, soit avant ou depuis, une plus magnifique pléiade d'hommes remarquables; jamais le ciel de l'Église n'a eu une constellation plus brillante; jamais la vérité chrétienne n'a été proposée, développée, défendue avec plus d'éclat, de talent, d'autorité. Les quatre grands docteurs de l'Orient et trois des quatre de l'Occident appartiennent à cette époque. Alors paraissent : le prince de la philosophie chrétienne et de la théologie, Augustin; le père de l'histoire ecclésiastique, Eusèbe; le premier des polémistes, Athanase; le maître des exégètes, Jérôme; les rois de l'éloquence de la chaire, Chrysostome, Basile, Grégoire de Nazianze; des types accomplis de

1. V. § 84, I, 2.
2. De Saint-Chéron, *Hist. de S. Léon le Grand*, p. 448 sq.
3. *P. L.*, XIX. — Boissier, *Fin du Pag.*, t. II, p. 466 sq. — Rocafort, *De Paulini Pellæi vita et carmina*, in-8, Bordeaux, 1890.
4. Ed. Salinas (Rome, 1732); — *In Leonis M. opera*, éd. Quesnel, fin du t. I; — *P. L.*, L.

grands évêques, Ambroise et Basile, etc. Après eux vient la décadence qui commence au déclin du ve siècle.

En comparant les Pères grecs avec les Pères latins, on remarque une différence déjà ancienne, savoir une tendance plus spéculative, sauf exceptions, chez les premiers, plus pratique chez les seconds; mais il est difficile de dire de quel côté se trouve la supériorité. Un point digne d'attention est celui-ci : les Orientaux ne cherchent guère à connaître la langue et les œuvres des Occidentaux : évidemment, ils ont conscience des avantages que leur donne leur priorité dans l'histoire de la civilisation et de la diffusion de l'Évangile. Les Latins montrent plus d'empressement pour leurs frères d'Orient [1]. On les voit d'ordinaire étudier leur langue, traduire leurs homélies, leurs commentaires de l'Écriture et autres ouvrages; ils continuent à se tourner vers ce pays d'où leur est venue la civilisation, comme leur en vient encore la lumière du jour. Ils ne sauraient oublier qu'ils ont reçu de l'Orient la langue d'Homère et de Platon, la philosophie, surtout l'Évangile. Leurs regards se portent tout particulièrement sur Origène; le grand Alexandrin a exercé sur le développement de la littérature chrétienne, même occidentale, une influence considérable, influence heureuse par certains côtés, pernicieuse à d'autres égards.

Les écrits du temps se rapportent à trois objets principaux : l'*Écriture*, la *Controverse*, et, à un degré moindre, l'*Ascétique*. — La littérature ascétique ne pouvait faire défaut, à une époque où les chrétiens d'élite se sentaient comme invinciblement poussés vers le désert. — Les œuvres de controverse furent un produit de la lutte contre les hérésies. — Quant aux travaux sur l'Écriture, ils s'expliquent par la vénération qu'a toujours inspirée au croyant la parole de Dieu. L'Écriture, c'est le livre des livres,

1. Saint Augustin cependant qui connaissait peu le grec, s'est inspiré presque exclusivement de la littérature latine. V. HERGENROETHER, t. II, n° 292.

également nécessaire à la science théologique et à la piété chrétienne; elle éclaire l'esprit et réchauffe le cœur. Au IVe et au Ve siècle, tous les croyants lisent et méditent les Livres saints, les Psaumes tout particulièrement; et les Pères en font le sujet de leurs homélies et de leurs commentaires. Chez les Grecs, l'exégèse est plus littérale, peut-être à cause des nécessités de la controverse avec les hérétiques; chez les Latins, elle est surtout allégorique et morale [1]. Mais partout l'Écriture constitue le fonds principal de la prédication comme de l'enseignement; la Bible est le livre par excellence du prédicateur et du professeur, et a une place d'honneur dans la généralité des foyers.

1. *Hergenroether, t. II, n° 291.

CHAPITRE IV

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE

Clercs [1]

§ 79. — SOUVERAIN PONTIFE

Il n'est plus besoin de s'arrêter aux preuves historiques de la primauté romaine ; toute l'histoire des cinq premiers siècles, celle [2] des hérésies notamment, proclame ce point de la croyance catholique. Ce qui est nouveau, c'est l'éclat de la dignité papale, que les persécutions n'obligent plus à se cacher dans les catacombes ; c'est la considération chaque jour grandissante dont le chef de l'Église est l'objet, son intervention plus fréquente dans les affaires ecclésiastiques, son influence morale jusque dans l'ordre politique et social. Le premier personnage de Rome n'est pas le représentant de l'autorité séculière, mais bien l'évêque. Le siège de Pierre est, même humainement parlant, assez élevé pour exciter de coupables ambitions : ainsi s'expliquent les troubles sanglants qui suivirent la mort de Libère, et cette parole du païen et consulaire

1. ALLARD, *Le Clergé chrétien au milieu du IVe siècle,* dans *Q. H.*, juill. 1895.

2. Cf. HERGENROETHER, t. II, n. 220 ; — GORINI, *Déf. de l'Égl.*, p. II, ch. VI, n. 2.

Prétextat au pape Damase : « Faites-moi évêque de Rome et je vous promets de me faire chrétien [1] ».

§ 80. — ÉVÊQUES

1) Le **nombre des évêques** s'est beaucoup accru depuis les persécutions : on en compte dix-huit cents [2] sous le règne de Constantin, dans le seul Empire romain. Cette multiplicité de sièges avait l'avantage de faciliter le service religieux, à une époque où les paroisses étaient encore en formation, et d'augmenter en certains cas les forces catholiques contre l'hérésie. Elle avait aussi des inconvénients [3], et le concile de Sardique (c. 6) défendit de mettre des évêques dans de simples villages.

2) Les **nominations épiscopales** se faisaient selon l'ancienne coutume [4], modifiée cependant par le concile de Nicée (325). Les Pères nicéens statuèrent (c. 4) que trois évêques au moins devraient se trouver au sacre de l'élu [5], et que celui-ci serait confirmé par le métropolitain. Ce règlement [6] était destiné à empêcher la formation de schismes comme celui de Mélèce, évêque de Lycopolis (Égypte), qui s'était donné des évêques suffragants en les instituant de sa propre autorité. Il ne supprima pas néanmoins tous les abus. Après comme avant, l'ambition des

1. HIERON., *Ep.* 38 ; — DE BROGLIE, t. V, p. 34-40 ; — cf. BOISSIER, *La Fin du Pagan.*, t. II, p. 303 sq.

2. WOUTERS, *Dissert.*, t. II, Dissert. XIII, p. 131.

3. Deux évêques de Palestine, au *Brigandage* d'Éphèse, déclarèrent ne savoir signer (HÉFÉLÉ, t. II, p. 560).

4. Un synode de Laodicée (vers 360) tenta, mais vainement, d'ôter au peuple tout droit d'intervention (BOUDINHON, *Note sur le concile de Laodicée. Compte rendu du Congrès scientifique international des catholiques,* tenu à Paris en 1888, t. II, 1889, p. 420-427).

5. Ce point de discipline ne fut pas tout à fait une innovation. Le concile d'Arles (c. 20) l'avait déjà prescrit ; et avant le concile d'Arles, l'histoire de Novatien montre qu'il était reçu de son temps (EUS., VI, 43).

6. HÉFÉLÉ, t. I, p. 372 sq.

prétendants et la rivalité des partis donnèrent lieu à bien des élections tumultueuses [1].

3) La **hiérarchie ecclésiastique** [2] se compléta pendant les IVe et Ve siècles. — Le concile de Nicée (c. 6) maintint l'ancienne juridiction des évêques d'Alexandrie et d'Antioche sur leurs suffragants respectifs. Celui de Constantinople (381), adoptant comme ressorts ecclésiastiques les cinq diocèses civils d'Égypte, d'Orient, d'Asie, de Pont et de Thrace [3], reconnut et fixa l'autorité des cinq sièges primatiaux correspondants (Alexandrie, Antioche, Éphèse, Césarée, Héraclée), sauf en ce qui concerne le siège primatial du diocèse de Thrace qui fut transféré d'Héraclée à Constantinople. Le même concile statua (c. 3) qu'après l'évêque de Rome, celui de Constantinople, la « nouvelle Rome », aurait la préséance sur tout l'épiscopat. Ce fut le commencement de l'élévation des évêques byzantins. Bientôt ils étendirent leur autorité sur les diocèses voisins et se firent un patriarcat des trois diocèses réunis de Thrace, de Pont et d'Asie : usurpation que sanctionna le concile de Chalcédoine (451, c. 28), mais contre laquelle protesta la cour romaine. Enfin le patriarcat d'Antioche fut démembré par le concile d'Éphèse (431) qui accorda l'autonomie à la province de Chypre, et par le concile de Chalcédoine à qui l'ambitieux évêque de Jérusalem, Juvé-

1. GRÉG. NAZ. (Sa *Vie* par BENOIT, t. I, p. 250) ; — CHRYSOSTOME, *Du Sacerdoce,* L. III, n. 15 ; — *GUIZOT, *Hist. de la Civil. en France,* IIIe leçon, p. 90 sq. — FUSTEL DE COULANGES, *Hist. des Institutions...,* p. 534 sq. — CHAMARD, dans *Q. H.*, t. XXXVII, p. 541-47 ; — Am. THIERRY, *Saint Jean Chrysostome,* p. 63 sq.

2. LE QUIEN, *Oriens christianus,* 1740, III, 133 sq. ; — HÉFÉLÉ, *Conc.*, t. I, p. 393-397 ; II, 391 ; III, 70 sq. ; — *DUCHESNE, *Orig. du culte chrét.*, ch. I.

3. La hiérarchie ecclésiastique est assez ordinairement basée sur les divisions de l'Empire. Rien cependant d'absolu à cet égard. Le concile de Chalcédoine (451) dit même qu'il serait malséant de faire dépendre les circonscriptions ecclésiastiques des « variations incessantes de l'ordre temporel », et dénie au pouvoir séculier le droit d'ériger un simple évêché en métropole (c. 12).

nal, arracha la reconnaissance de ses prétendus droits de patriarche sur les trois provinces de Palestine (Césarée, Scythopolis, Petra)[1]. « Ainsi se trouvèrent constituées, depuis le milieu du v[e] siècle, les grandes circonscriptions ecclésiastiques d'Orient, savoir : les patriarcats de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, avec la province autonome de l'île de Chypre ». — Pendant ce temps, l'Occident, où les invasions barbares rendaient laborieuse la formation des provinces ecclésiastiques, continuait à ne reconnaître qu'un seul patriarche, l'évêque de Rome. On voit toutefois le pape Zozime créer à Arles un vicariat apostolique des Gaules; mais les évêques d'Arles, jalousés par ceux de Vienne qui prétendaient avoir des droits à la primatie, n'exercèrent jamais la plénitude de leur autorité[2]. — Au-dessus de l'épiscopat tout entier, de l'Orient et de l'Occident, était toujours le souverain Pontife, à la fois évêque, métropolitain, patriarche, chef de l'Église universelle. Il recevait les appels des patriarches comme des simples évêques, confirmait[3] leur autorité, les protégeait ou les déposait selon les cas[4].

1. HERGENRŒTHER, t. II, n° 221.

2. *DUCHESNE, *Orig. du culte chrétien,* p. 37-39; *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 84 sq.; — GUNDLACH, *Der Streit der Bisthümer Arles und Vienne*, 1890. — Saint Ambroise et ses premiers successeurs exercèrent une certaine autorité sur tout l'Occident. (Preuves et explications dans DUCHESNE, *Orig. du culte chrét.*, p. 32-37).

3. Le Pape communiquait directement le pouvoir aux principaux représentants de la hiérarchie, et par ceux-ci à tous les membres du corps ecclésiastique. Il est vrai que les patriarches, les exarques et les primats, élus et consacrés, entraient tout de suite en fonction; mais leur juridiction n'était que provisoire, jusqu'à ce qu'elle eût été confirmée ou annulée par lettres apostoliques (BRUGÈRE, *De Ecclesia Christi*, n. 62; — BOUIX, *De Papa,* t. I, cap. VI; *De Episcopo*, t. I, pars II, c. I; — HALLIER, *De sacris electionibus*, dans *Curs. Th.* Migne, t. XXIV, col. 1181-1193; — J. et F. DE LAMENNAIS, *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, t. I, p. 197; — cf. THOMASSIN, *Discipl.*, t. I, p. I, l. I, ch. VIII, § 8 sq.; ch. XIII, n. 4).

4. Rappeler les exemples donnés dans cette Histoire. — Conf. THO-

4) Avec une organisation plus complète de la hiérarchie, coïncide le développement de l'exercice de l'autorité épiscopale. Au IVe et au Ve siècle, alors que l'Église est libre, du moins vis-à-vis des païens, les évêques apparaissent comme les chefs véritables de la société [1]. A mesure que les Barbares avancent, et que le nom romain perd de son ancien prestige, on s'habitue à chercher le salut dans l'Église, à demander aide et protection aux évêques.

Les **conciles** s'assemblent nombreux [2] sur tous les points de l'Empire, non seulement pour statuer sur le dogme et la discipline, mais encore pour traiter d'affaires mixtes, intéressant l'Église et l'État tout ensemble. Les décisions des assemblées conciliaires sont les plus respectables [3] et les plus respectées du temps, à l'exception de celles de l'évêque de Rome. — L'évêque est le **père du peuple** [4], l'ami des pauvres et de tous ceux qui souffrent, l'homme sur qui se portent tous les regards ; une loi de 409 veut qu'il visite régulièrement les prisonniers, pour s'assurer qu'ils sont traités avec humanité [5]. — Il est **hospitalier** : saint Augustin, évêque, ne veut pas faire sa résidence habituelle dans un monastère, parce qu'il ne pourrait pas aisément exercer l'hospitalité ; il reçoit les étrangers à sa table, et fait ajouter pour eux un peu de chair aux légumes qui font sa nourriture et celle de ses clercs. Saint Cyprien l'avait précédé dans cette voie : « Si chacun de vous, disait-il, désire entendre un jour ces paroles : *J'étais étranger et*

MASSIN, p. I, l. I, ch. VIII, § 8 sq. — Sur les controverses soulevées par le VIe canon de Nicée au sujet de la primauté romaine, voir HÉFÉLÉ ; — DUCHESNE, *Orig. du culte chrét.*, p. 23 sq. ; — DE BROGLIE, t. I, p. 434 sq.

1. *DE BROGLIE, t. VI, *in fine*.
2. Les conciles de Nicée (c. 5) et de Chalcédoine (c. 17) veulent que les conciles provinciaux se réunissent deux fois l'an. — * Cf. HERGENROETHER, t. II, n. 234.
3. *Il n'est pas inouï cependant que la passion et l'intrigue aient troublé les délibérations conciliaires (DE BROGLIE, t. VI, p. 88).
4. *THOMASSIN, *Discipl.*, t. II, p. II, l. III, ch. XCV sq.
5. *Cod. Theod.*, IX, 3-7.

vous m'avez reçu, à plus forte raison l'évêque, dont la maison doit être le commun logis des pèlerins. Un laïque en recevant un ou deux voyageurs, satisfait au devoir de l'hospitalité ; l'évêque passe pour grossier s'il ne les reçoit tous ». — Des **hôpitaux**[1], surtout en Orient, s'élèvent à côté de la résidence épiscopale, avec les revenus des Églises et les aumônes de la charité privée. Dans ces asiles que dirige un prêtre ou un moine désigné par l'évêque les étrangers trouvent un logement ; tous les malheureux un remède ou un adoucissement à leurs maux. On commença par bâtir la maison de l'hospitalité (*xenodochium*) puis vinrent des ailes de bâtiment ou des maisons séparées pour les malades (*nosocomia*), pour les orphelins[2] (*orphanotrophia*), pour les pauvres (*ptochotrophium*), pour les enfants (*brephotrophium*), pour les vieillards (*gerontocomium*). Constantinople, du temps de Chrysostome, possède tous ces bâtiments ; Césarée de Cappadoce en est aussi pourvue, grâce à saint Basile ; les autres villes épiscopales en ont ordinairement un ou plusieurs[3] ; de simples particuliers favorisés des biens de la fortune, tels que Pammachius à Rome, saint Jérôme et sainte Paule à Bethléem, en font construire à leurs frais. Partout on voit la charité chrétienne élever des monuments à l'indigence : spectacle nouveau dans le monde, qui excitait l'admiration et la colère de Julien l'Apostat[4]. — L'évêque est **émancipateur d'esclaves**[5], et recommande

1. LALLEMAND, *Histoire de la Charité*, t. II, in-8 (199 p.), Paris, 1904 (I-IXe siècle) ; — TOLLEMER, *Des origines de la charité catholique*, 1884 ; — CHASTEL, *Études hist. sur l'influence de la charité dans les premiers siècles chrétiens*, 1853. — Sur l'hôpital que fera construire près de son évêché saint Césaire d'Arles († 543), v. MALNORY, *Saint Césaire d'Arles*, p. 36.

2. L. LALLEMAND, *Hist. des enfants abandonnés*.

3. Du temps de saint Athanase, il y a 600 infirmiers, tous célibataires, dans les hôpitaux d'Alexandrie (*Cod. Theod.*, I, 18).

4. DE CHAMPAGNY, *Charité chrét.*, p. 310 sq. ; — De Broglie, t. III, p. 113 sq. — Cf. § 55, II.

5. BIOT, *De l'abolition de l'esclavage ancien en Occident*, 1840. — Cf. § 5, I, 5 ; 54, 3.

l'émancipation comme œuvre pie[1]. Rien de plus fréquent que de telles recommandations : « les lois du monde reconnaissent deux races, la loi de Dieu n'en connaît qu'une »[2]; « c'est la tyrannie qui a divisé le genre humain »[3]; « dans la nature il n'y a point d'esclaves »[4]. Ainsi parlent les représentants autorisés de la société ecclésiastique, et ces enseignements sont entendus de beaucoup de chrétiens. « Les clercs de saint Augustin affranchissent tous leurs esclaves; un préfet de Rome, martyr au temps des persécutions, en affranchit, dit-on, 1.250; saint Ovidius, martyr dans les Gaules, jusqu'à 5.000; sainte Mélanie, jusqu'à 8.000 »[5]. Sous l'influence des idées chrétiennes, le nombre des esclaves va diminuant de jour en jour. — L'évêque est **juge dans les procès**. Clercs et laïques lui soumettent spontanément leurs différends, ayant plus de confiance en son équité qu'en celle des tribunaux séculier . « Ils nous pressent, dit saint Augustin[6], ils nous prient, ils nous étourdissent, ils nous torturent pour que nous nous occupions des choses de la terre... A peine avons-nous le temps de faire l'affaire de notre salut, tant ils sont pressés de venir, la tête basse et le visage contrit, nous prier de décider ce qui regarde leur or, leur argent, leurs fonds de terre et leurs troupeaux »[7]. Arcadius donne (398 et 408) à la sentence arbitrale de l'évêque un effet légal obligatoire pour les parties qui l'ont demandée[8]. Puis le concile de Chalcédoine (451) fait une obligation

1. Chrysost., *Hom.* XL in I ad Corinth., n. 5; *Homil.* in Epist. ad Philem.; — *Grég. Naz.* dans Champagny, *Charité chrétienne,* p. 210.
2. Chrysost.
3. Grég. Naz.
4. Basile. — Cf. Champagny, p. 203.
5. De Champagny, p. 210.
6. *Comm.* in Psal. cxviii; — De Broglie, t. VI, p. 460.
7. Moyens surnaturels à défaut d'autres, pour découvrir la vérité : * Busé, *Paulin de Nole,* p. 429 sq.; — August., *Ep.* 78, aux clercs, anciens et peuple d'Hippone (éd. Dubois).
8. De Broglie, t. VI, p. 461.

(c. 9) aux clercs de ce qui n'était encore pour eux qu'une coutume, il exige qu'ils soumettent, en première instance, au tribunal de l'évêque leurs contestations civiles [1]. Bientôt, de purement civile, la juridiction ecclésiastique devient correctionnelle et pénale, les évêques jugent les délits qui touchent en quelque manière les personnes ou les choses d'Église [2]. Le droit d'asile reconnu aux lieux consacrés, fait ensuite bénéficier les laïques du privilège des clercs [3]... D'année en année, sous l'influence favorable de l'opinion, la juridiction des évêques s'étend et s'affermit [4].

§ 81. — PRÊTRES ET AUTRES CLERCS

I. **Prêtres**. — A mésure que la foi pénètre dans les campagnes et que les paroisses rurales se forment [5], des prêtres se fixent dans les villages avec mission de leur évêque de desservir telle ou telle petite église. Leurs pouvoirs curiaux sont encore peu étendus, surtout dans la ville épiscopale, où l'évêque peut assez facilement remplir lui-même les principales fonctions du ministère ecclésias-

1. Héfélé, t. III, p. 108. — Le 3e concile de Carthage (397, c. 9) avait déjà prescrit aux clercs de faire juger leurs différends par les évêques. — Après le concile de Chalcédoine, quelques synodes permettent aux clercs de porter leurs différends devant les tribunaux séculiers, si l'évêque y consent (synodes d'Angers, 453, c. 1; de Vannes, 465, c. 9).
2. Justinien ne permettra aux laïcs de poursuivre les clercs que devant les tribunaux ecclésiastiques (*Nov.*, 79; 83; 123, c. 8, 21-22).
3. De Broglie, t. VI, p. 461; — * Hergenroether, t. II, n. 201, 203, 206.
4. Un singulier évêque, Pégase, évêque de Troie (* Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 346 sq.).
5. Imbart de la Tour, *Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle,* in-8, Paris, 1900 (*R. H. E.*, juill. 1901, p. 596). — La fondation des paroisses rurales commence, en Narbonnaise, au début du IVe siècle, dit M. de la Tour. — Sous le pape Innocent Ier (+ 417), il n'y a pas encore de paroisses dans la campagne romaine, mais il s'en trouve sur d'autres points de l'Italie (Thomassin, *Discipl.,* t. I, p. I, l. II, ch. xxi, n. 6 sq.).

tique. Des siècles s'écouleront avant que soient accordés aux curés tous les pouvoirs du droit canon moderne. — Dans chaque ville épiscopale, il y a un **archiprêtre**, le plus ancien des prêtres par l'ordination; il remplace l'évêque absent, pour certaines fonctions : présidence du collège des prêtres, célébration de l'office divin dans la principale église, etc. — On voit aussi des **chorévêques**[1], surtout en Orient, les uns simples prêtres, les autres honorés du caractère épiscopal[2]. Saint Basile en compte 50 dans son grand diocèse de Césarée. Le chorévêque exerçait sa juridiction sur une partie plus ou moins considérable du diocèse; il avait droit d'inspection sur le clergé et les paroisses de son ressort; il conférait les ordres mineurs, etc., venant ainsi en aide à l'évêque, dont le zèle ne pouvait suffire, étant donnés les progrès de la foi, à l'administration de tout un diocèse.

La formation des paroisses rurales rendit nécessaire la **prédication**[3] par les simples prêtres. Dans les premiers temps, alors que le collège des prêtres demeurait tout entier dans la ville épiscopale, l'évêque seul, d'ordinaire, prêchait devant le clergé et le peuple réunis. Saint Augustin à Hippone et saint Paulin à Nole sont, après le saint prêtre et martyr Félix de Nole[4], les deux premiers prêtres occidentaux que l'on sache avoir été autorisés à prêcher en présence de leur évêque[5]. Mais en Orient, le fait,

1. De χώρα, pays, campagne.
2. *Phillips, *Droit eccl.*, t. II, p. 78 (trad. Crouzet).
3. Thomassin, *Discipl.*, t. II, l. I, ch. lxxxviii; — Combefis, *Bibliotheca Patrum concionatoria* (Paris, 1662); — Villemain, *Tableau de l'éloq. chrét. au IVe siècle* (Paris, 1849); — Lecoy de la Marche, *La Chaire fr.*, p. 21; — Busé, *Saint Paulin de Nole*, p. 434; — Hergenroether, t. II, p. 500. — Le sermon, chez les Grecs, s'appelle d'ordinaire, depuis Origène, ὁμιλία (allocution au peuple réuni, ὅμιλος); les Latins disent de préférence *sermo* ou *tractatus*.
4. Thomassin, *Discipl.*, t. II, p. II, l. III, ch. lxxxiii, n. 3.
5. Valère, évêque d'Hippone, Grec de naissance, avait quelque difficulté à s'exprimer en latin : c'était une raison, outre le mérite exceptionnel d'Augustin, de déroger à l'usage général; et puis, l'usage de

d'origine plus ancienne comme on le voit par l'exempl d'Origène[1], n'avait pas un caractère aussi exceptionnel On peut dire qu'à partir du IVe ou du Ve siècle, la prédica tion commença[2] à devenir une des fonctions ordinaire des prêtres. Les diacres eux-mêmes prêchaient dans le églises non épiscopales[3].

II. **Diacres.** — On signale chez nombre de diacres, de prétentions exagérées. Plusieurs en étaient venus à siége dans l'église au milieu des prêtres et à les communier, recevoir la sainte communion avant les évêques eux mêmes : abus intolérables que le concile de Nicée pro scrivit formellement (canon 18)[4], menaçant de déposer d son ordre tout diacre qui ne resterait pas dans les limite de ses attributions. Il paraît cependant que l'autorité d concile ne réussit pas à empêcher tous les abus de c genre. On eut, plus d'une fois encore, à se plaindre d l'orgueil des diacres. Ce fut pour en humilier quelques uns, du clergé de Rome, que saint Jérôme se plut à releve

faire prêcher les prêtres existait en Orient : « in orientalibus Ecclesii id ex more fieri sciens », dit POSSIDIUS, *Vita S. Augustini.*

1. Origène prêcha, même étant encore laïque, sur l'invitation d'A lexandre de Jérusalem et de Théoticte de Césarée. Démétrius s'en plai gnit, il est vrai, à ces derniers, qui, pour se justifier, citèrent d'autre exemples de laïques ayant prêché comme Origène devant des évêques Le fait était rare cependant (EUS., *Hist. Eccl.*, l. VI, cap. XIX). — Conc Carth. IV (399), c. 98 : « Laïcus, præsentibus clericis, nisi ipsis rogan tibus dicere non audeat »; c. 29 : « Mulier, quamvis docta et sancta viros in conventu docere non præsumat ».

2. POSSIDIUS (*Vita August.*) dit de l'Afrique en général : « Accepta ab episcopis potestate, presbyteri nonnulli coram episcopis populis tractare cœperunt verbum Dei ». — S. JÉROME dit de son côté : « pessimæ consuetudinis est in quibusdam ecclesiis tacere presbyteros, et præsentibus episcopis non loqui ». — Cependant le pape saint Célestin, dans une lettre aux évêques de Provence, trouve bonne la coutume que blâme Jérôme.

3. Saint Augustin introduit en Afrique l'usage romain, depuis lors général, de s'asseoir pendant le sermon (LECOY DE LA MARCHE, p. 210).

4. *HÉFÉLÉ, t. I, p. 414 sq.

la dignité des prêtres, l'égalant, à certains égards, à celle des évêques : « Quid enim facit, excepta ordinatione, episcopus quod non faciat presbyter[1] ? »

Il y avait ordinairement dans chaque diocèse un **archidacre**, dont les pouvoirs juridictionnels étaient très considérables et s'étendaient sur le diocèse tout entier. Aussi était-il plus influent et plus honoré que l'archiprêtre, qui n'avait guère d'action hors de la cathédrale. Dans la suite, sa puissance s'accroîtra encore, en même temps que celle du chorévêque ; et les conciles devront souvent intervenir pour protéger les droits épiscopaux contre d'excessives prétentions[2].

III. **Autres clercs.** — L'Église primitive avait ajouté les ordres mineurs[3] aux ordres d'institution divine, pour subvenir aux nécessités de l'administration et du culte. Les mêmes raisons la portèrent, dans la période actuelle, à instituer des fonctions nouvelles[4]. De là, surtout chez les Grecs : — les *économes :* le concile de Chalcédoine veut (c. 26) que chaque cathédrale en ait un pour l'administration des biens ecclésiastiques ; — les *notaires* et les *avocats,* aides de l'évêque pour les affaires de justice ; — les *défenseurs,* qui poursuivaient les procès ecclésiastiques ; — les *bibliothécaires* ou *archivistes;* — les *syncelles* (chez les Grecs), officiers domestiques, pour être témoins de la bonne conduite de l'évêque ; — les *herméneutes,* chargés d'expliquer au peuple la sainte Écriture ; — les *parabolains,* préposés au soin des malades ; — les *chantres,* les *fossoyeurs,* les *gardiens* des tombeaux et des églises : trois catégories dont l'origine est un peu plus ancienne ;

1. *Les protestants attribuent à saint Jérôme la doctrine du presbytérianisme. V. réponse à leurs difficultés *ap.* Tournely, *De Ordine*, p. 400 ; Petau, *De Hierarchia*, l. V ; Duguet, *Dissert.* IV ; Moehler, *H. de l'Égl.*, t. I, p. 352 (édit. fr. 1868). — Le P. Sanders donne (*Et. sur saint Jérôme,* 1903, p. 336 sq.) la bibl. du sujet.

2. *Phillips, t. II, p. 93. — 3. V. § 44, 3. — 4. Selvaggio, *Antiq. christ. inst.;* — Thomassin, *Discipl.*, p. I, t. II, c. xcvii-cviii.

— les *apocrisiaires*, représentants des patriarches à l[a] cour de Constantinople.

§ 82. — L'ENSEMBLE DU CLERGÉ

I. Le **célibat** ecclésiastique, en **Occident**, n'est plus seulement, comme à l'origine, une pratique générale, fondée sur des raisons de convenance et d'esprit chrétien; c'est une obligation rigoureuse de conscience. Évêques, prêtres et diacres ne peuvent vivre conjugalement : telle est la discipline de l'Église [1]. Quant aux clercs inférieurs, la discipline varie selon les temps et les Églises particulières : les sous-diacres cependant paraissent assez ordinairement soumis à la même loi [2]. — En **Orient**, la discipline est un peu différente. Socrate raconte [3] que le concile de Nicée aurait eu d'abord la pensée d'imposer à tous les clercs majeurs la continence absolue; mais que saint Paphnuce, évêque de Thébaïde, lui aurait persuadé de maintenir l'ancien état de choses, savoir : *a*) permission aux clercs majeurs mariés avant leur ordination,

1. *Lettres* de Sirice à Himère (*P. L.*, XIII, 1131); d'Innocent à Victrice de Rouen, à Exupère de Toulouse (*P. L.*, XX, 468 et 495); — Conc. d'Agde, 506 (c. 16); IV[e] d'Orléans, 541 (c. 17); Turin (c. 8); Orange I (c. 22, 23); Carthage, 390 et 401; Tours, 461; Orléans, 549. —Cf. *Dict. apol.* de JAUGEY, art. *Célibat.*

L'évêque, prêtre ou diacre, marié avant l'ordination, ne devait pas abandonner sa femme; il la gardait dans sa maison, tout en étant obligé à la continence. — Leon. *Ep.* ad Rusticum Narbon., *P. L.*, LIV, 1204 : « oportet eos nec dimittere uxores, et quasi non habeant sic habere, quo et salva sit charitas connubiorum et cessent opera nuptiarum ». — Le IV[e] concile d'Orléans (541, c. 17), pour éloigner la tentation, défend d'avoir une chambre commune. — Cf. VACANDARD, *Vie de Saint Ouen*, p. 143 sq.

En Espagne, vers la fin du IV[e] siècle, beaucoup de prêtres vivaient encore maritalement avec leurs femmes. Imérius, évêque de Tarragone, consulta le pape Damase sur la manière dont il convenait de les punir (Cf. SIRIC. *Ep.* ad. Him.; — AMBROS., *De Offic.*, I, 50).

2. *BUSÉ, *Saint Paulin de Nole,* p. 315, note.

3. *H. Eccl.*, I, 11; — Soz., I, 23.

de garder leurs femmes; *b*) défense de se marier après la réception d'un ordre sacré. Ce récit, rejeté par certains critiques [1], s'accorde avec la pratique générale des Orientaux. On trouve chez eux des clercs majeurs mariés (pas des évêques) exerçant le ministère ecclésiastique, quoique vivant maritalement avec leurs femmes [2]. Le concile de Nicée ne condamna pas cet état de choses par son troisième canon [3]; et plus tard le concile *in Trullo* lui donna son approbation, et fit à ce sujet divers règlements.

II. L'ordination, toujours réservée à l'évêque, se faisait par l'imposition des mains, rite auquel l'Église latine, à partir du IXe siècle, ajoutera l'onction du chrême. — On continuait à tenir pour irréguliers, c'est-à-dire impropres à l'état ecclésiastique, les catéchumènes, les néophytes, les pénitents, les énergumènes, les eunuques volontaires, les comédiens, les simoniaques, les bigames, les cliniques et ceux qui avaient été baptisés par des hérétiques [4]. — Il était prescrit de n'ordonner les esclaves, qu'après affranchissement par le maître [5]; de n'élever les laïques à l'épiscopat, qu'après les avoir fait demeurer quelque temps dans les degrés inférieurs de la hiérarchie [6]. On défendait aux clercs, sous peine d'excommunication [7] ou de déposition [8], de renoncer à leur état, d'exercer dans le monde des fonctions publiques; aux évêques, prêtres, diacres [9], sauf

1. *Pavie, p. 83 sq. — Rohrbacher. — Cf. Hergenroether, t. II, p. 439-440, en note; — De Broglie, t. II, p. 430 sq.
2. Saint Grégoire de Nazianze blâme les personnes qui aiment mieux différer la réception du baptême, que de se faire baptiser par un prêtre marié (sermon sur le baptême).
3. *Héfélé, t. I, p. 370, 422 sq.
4. *Conc. Nicæn.*, c. 1, 2, 9, 10; — Thomassin, *Discipl.*
5. *Can. Apost.*, c. 82. — Léon I, *Epist.* 4, c. 1.
6. *Conc. Sard.*, c. 10.
7. *Conc. Chalc.*, c. 7; — *Andegav.*, 453, c. 7; — *Turon.*, 460, c. 3.
8. *Can. apost.*, c. 81, 83.
9. *Conc. Nic.*, c. 15; — *Chalc.*, c. 5. — Cf. *Conc. Arelat.*, 314, c. 2; — *Antioch.*, 341, c. 21; — *Sardic.*, c. 1.

exceptions justifiées par des intérêts majeurs [1], de quitter l'Église à laquelle les attachait leur ordination, pour en servir une autre.

III. **Privilèges des clercs.** — Il a été déjà parlé de l'exemption des charges publiques et du privilège du for [2]. — L'immunité des biens d'Église fait également sa première apparition dans l'Empire romain, transitoirement toutefois et d'une manière incomplète. Sauf pendant quelques années sous Constantin, ces biens restèrent soumis aux impôts ordinaires [3]. Constance exempta les clercs, leurs familles et leurs gens, des impôts extraordinaires [4] : état de choses que ses successeurs supprimèrent ou modifièrent au profit du droit commun [5].

Ces privilèges pouvaient introduire dans le clergé des vocations intéressées; il était à craindre qu'on n'embrassât parfois l'état ecclésiastique pour échapper à certaines charges publiques onéreuses, ou pour jouir de l'exemption de l'impôt. C'est pourquoi Constantin défendit aux personnes riches de recevoir les ordres [6]; Théodose le leur permit moyennant renonciation à leur patrimoine [7]; puis (ve siècle) pleine liberté leur fut laissée à cet égard, quand toute immunité eut été retirée aux biens patrimoniaux des clercs.

IV. Le **vêtement** [8] civil des clercs ne se distingue pas

1. *Can. Apost.*, c. 14; — *Conc. Carth.*, IV, c. 27.
2. V. ch. Ier et § 80.
3. « Si tributum petit imperator, non negamus; agri Ecclesiæ solvunt tributum; si agros desiderat imperator, potestatem habet vindicandorum... » AMBROISE, *Orat. de basilic. non trad. hæret.*
4. *Cod. Theod.*, XVI, 2, 8.
5. *Cod. Theod.*, XV, 3, 3. — Cf. HERGENRŒTHER, t. II, n° 205.
6. *Cod. Theod.*, L, 3, 6; XVI, 2, 3.
7. *Ibid.*, XII, 1, 104.
8. DUCHESNE, *Les Orig. du culte chr.*; — MARTIGNY, *Dict. des Ant. chr.* — Saint Césaire d'Arles († 543) portera « le même costume qu'on voyait porté (de son temps) par les évêques et les prêtres : la tunique longue ou aube serrée à la taille par une ceinture en cuir;... par-dessus

encore de celui des laïques décemment habillés. — On a, dès le IVe siècle, des vêtements liturgiques ne servant que pour les fonctions sacrées. Un concile de Carthage (398) mentionne l'*aube* (alba tunica), long vêtement blanc, avec ou sans manches, de lin d'ordinaire, et souvent bordé d'étoffes précieuses. Il est parlé de l'*étole* (orarium), vers le milieu du IVe siècle, au concile de Laodicée qui en interdit le port aux clercs mineurs, sous-diacres compris (c. 22, 23). La *chasuble* (penula, casula, planeta) est souple et de forme circulaire; c'est l'ancienne pénule que les citoyens honorables de Rome portaient, à certains jours, par-dessus la blanche tunique devenue notre aube. La *dalmatique,* originaire de Dalmatie, d'abord vêtement de dessous et à manches, est déjà portée, dit-on, par saint Sylvestre et ses diacres; le Saint-Siège en accorde l'usage à des évêques et prêtres d'autres Églises, comme distinction honorifique. L'*amict* apparaît au IXe siècle ; le *manipule* (mappula, sudarium, fanon), à une époque incertaine comme linge pour essuyer la figure, au Xe siècle comme ornement.

V. Les **biens ecclésiastiques** sont répartis, comme dans la période précédente, entre l'évêque, le clergé, les églises pour leur entretien, et les pauvres [1]. Peu considérables dans les premiers siècles, ces biens vont désormais s'accroître rapidement. Aux collectes régulières, aux dons manuels particuliers, aux revenus de quelques immeubles dont les plus anciens remontant au moins au milieu du IIIe siècle, s'ajoutent des ressources nouvelles. Constantin

la tunique, de couleur claire, retombait la planète ou chasuble, de couleur sombre, d'étoffe commune pour l'usage ordinaire, soyeuse et riche pour l'accomplissement de la liturgie sacrée » (MALNORY, *Saint Césaire d'Arles,* p. 27).

1. * THOMASSIN, *Discipl.*, p. III, l. III, ch. XXVI sq. ; — RIVET, *Le régime des biens de l'Église avant Justinien*, Paris, 1891; — FOURNERET, *Les Biens d'Église après les Édits de Pacification...*, in-8, Paris, 1902 (149 p.).

ordonne que les biens des martyrs des dernières persécutions et les temples païens fermés par l'autorité civile, soient dévolus aux Églises; que chaque Église particulière ait droit de propriété, et puisse recevoir, sans passer par toutes les formalités légales ordinaires, des donations et des legs [1]. Lui-même fait faire des distributions de blé et autres denrées aux clercs, aux vierges, aux veuves [2]; voire, en certains cas, des distributions d'argent aux Églises pauvres. Les Églises passent ainsi de la pauvreté à l'aisance, parfois de l'aisance à une certaine richesse. Ce n'est pas que les évêques profitent de la faveur impériale pour accroître indûment leurs revenus. Ils tiennent même peu d'ordinaire aux héritages [3], soit à cause des embarras que donne l'administration des biens de cette provenance, soit à cause du danger de soupçon d'avarice. Ils préfèrent de beaucoup les dons manuels et les offrandes. — Lorsque la générosité des fidèles commence à diminuer, ils insistent pour que les offrandes égalent au moins la valeur des anciennes dîmes juives. L'usage de la dîme commence ainsi à s'établir dans la 2e partie du IVe siècle, et cent ans plus tard il a généralement force de loi [4].

Il y a cependant encore des clercs qui, pour subsister, exercent une profession, ou se livrent à des travaux manuels; on leur interdit seulement le commerce [5] et le prêt à intérêt [6].

1. *Cod. Théod.*, XVI, 2, 4.

2. L'Église d'Antioche, au temps de saint Chrysostome, nourrissait jusqu'à trois mille vierges ou nonnes, sans compter d'autres nécessiteux (66e homélie de Chrysostome sur saint Matthieu).

3. Tels : saint Ambroise (*lettre* 82; cf. DE BROGLIE, t. VI, p. 15); saint Augustin (Possidius, *Vita Aug.*, c. XIII); saint Chrysostome (21e hom. sur la Ire aux Cor.). — * Cf. THOMASSIN, *Discipl.*, p. III, l. III, ch. XVII.

4. Cf. MALNORY, *Saint Césaire*, p. 214.

5. *Cod. Théod.*, XVI, 2, 8; — SOCR., III, 17; — THOMASSIN, *Discipl.*, p. III, l. III, ch. XVII.

6. *Conc. Nicæn.*, c. 17.

Moines[1]

§ 83. — MOINES D'ORIENT[2]

Saint Antoine, — saint Ammonius, — saint Macaire, — saint Pacôme, — saint Hilarion, — les Stylites, — genre de vie des moines d'Orient.

1) **Saint Antoine**[3] (251-356), né dans la haute Égypte, est le plus illustre des moines orientaux. « Jeune, riche et noble, à vingt ans, il entend lire dans une église le texte de l'Évangile *Si vis perfectus esse*..., et il se l'applique. Il vend ses trois cents arpents de bonnes terres, en donne le prix aux pauvres, s'enfonce dans le désert pour y chercher Dieu et son salut. Il y vit d'abord seul, dans une lutte formidable et incessante contre les cruelles tentations du démon et de la chair. Il éteint enfin l'ardeur sensuelle de sa jeunesse par le jeûne, par les macérations, par la prière surtout... A trente-cinq ans la bataille est gagnée. En domptant son corps, il a conquis la liberté de l'âme. Il traverse le Nil, et remonte plus haut encore dans les déserts les plus inconnus. Il y passe vingt autres années dans les ruines d'un vieux château. Cette longue et heureuse solitude est troublée par les disciples qui accourent autour de lui »[4]. De là naît l'institut cénobitique, le monastère, forme de vie religieuse préférée à la vie anacho-

1. MONTALEMBERT, *Les Moines d'Occident*, 7 in-8; les tomes VI et VII ont été publiés (1877) après la mort († 1870) de l'auteur. Sur cet excellent ouvrage, voir les articles de LITTRÉ dans le *Journal des savants*, 1862-1863. — MARTIN, *Les Moines*, in-8. La seconde partie de l'ouvrage est un tableau des services rendus par l'institut monastique.

2. DOM BESSE, *Les Moines d'Orient* avant le concile de Chalcédoine, in-8, Paris, 1900. — MARIN, *Les Moines de Constantinople* (330-398), in-8, Paris.

3. ATHAN., *Vita S. Antonii.*

4. MONTALEMBERT, t. I, p. 61.

rétique par les plus sages maîtres [1], et qui tend dès lors à prévaloir. Antoine établit dans la Thébaïde une communauté d'ascètes, la plus ancienne que l'on connaisse. Il devient ainsi lui-même le premier abbé dans l'ordre des temps et, comme Abraham, le père d'un grand peuple qui durera autant que le monde. — Rarement il sort de son désert. Au bruit de la persécution, sous Maximin Daïa, il se montre soudain à Alexandrie pour encourager les chrétiens, et cueillir, s'il le peut, la palme du martyre, qui lui est refusée. Plus tard, à la demande d'Athanase [2], il reparaît dans la même ville, pour combattre, cette fois, l'hérésie arienne [3]. Mais il se hâte toujours de regagner sa solitude. « Les poissons meurent, disait-il, quand on les tire à terre, et les moines s'énervent dans les villes ; rentrons vite dans nos montagnes comme les poissons dans l'eau » [4]. — Un jour, des étrangers venus de Constantinople lui remirent (337) une lettre : c'était l'empereur Constantin et ses fils qui lui écrivaient comme à leur père, sollicitant de lui une réponse. Le saint répondit après quelque hésitation, et s'enfonça plus avant dans le désert pour éviter, à l'avenir, de pareils honneurs [5]. Il mourut âgé de cent cinq ans, léguant son manteau à saint Athanase de qui il l'avait reçu, et sa tunique de poil à l'évêque Sérapion.

Son ami de jeunesse, **saint Ammonius**, forme de bonne heure le dessein de se vouer à la vie religieuse. Engagé cependant dans les liens du mariage par condescendance pour les siens, il persuade à sa femme de garder la chasteté parfaite, et en obtient, après dix-huit ans, la permission de suivre sa vocation première. Le désert de Nitrie,

1. Basil., *Ascetica. Proœmium de Judicio Dei.* Opp., t. II, 299 (* Cf. de Broglie, t. V, p. 162-171) ; — Hieron. *Ep.* à Rustique, n. 11, 15, 17.

2. Hieron. *Ep.* 68, à Castruce (*P. L.*, XXII, 651) : « Beatus Antonius, cum a sancto Athanasio... propter confutationem hæreticorum in urbem Alexandriam esset accitus... ».

3. * De Broglie, t. III, p. 312 sq.

4. Montalembert, t. I, p. 63.

5. * De Broglie, t. II, p. 316.

dans la basse Égypte, devient le lieu de sa retraite. Des disciples accourent nombreux, se logent dans des cellules rapprochées mais séparées, et ne se réunissent que le samedi et le dimanche pour assister au saint sacrifice. Vers la fin du IVe siècle, cette nouvelle famille compte environ cinq mille membres.

Dans le même temps, **saint Macaire** l'ancien (┼ 390) peuple d'ermites le désert voisin de Scété[1], et édifie l'Église par ses austérités et ses écrits tout ensemble[2].

2) **Saint Pacôme**[3] (292-348) fait progresser l'institut cénobitique[4] en lui donnant des formes plus précises et des règles mieux déterminées. Il était né païen dans la haute Thébaïde, avait été soldat et s'était converti, au spectacle de la charité chrétienne. Il fonda à Tabenne[5], sur le Nil, une congrégation de huit monastères, régis chacun par un abbé, mais tous unis par la soumission à un même supérieur général. Dans les premières années du Ve siècle, les religieux de cet institut s'élevaient au nombre de cinquante mille[6].

3) Avec **saint Hilarion**[7] (292-372), la vie cénobitique s'étend hors de l'Égypte, en Syrie, en Palestine et dans tout l'Orient. Né païen à Gaza, converti à Alexandrie, ascète novice pendant deux mois auprès de saint Antoine, il distribua tous ses biens aux pauvres, et se fit, à seize ans, une solitude dans le flanc d'une montagne de son

1. * Cf. DE BROGLIE, t. VI, p. 121-123.
2. SOZ., VI, 28-34; — RUF., *Hist. Monach.*, 28, 29; — PALL., *Hist. Laus.*, 19, 20. — * MONTALEMBERT, t. I, p. 68-70.
3. *Vita S. Pachomii*, Act. SS., mai.
4. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhomien pendant le IVe siècle et la première moitié du Ve*, in-8, Paris, 1898 (th.).
5. Non loin du lieu de sa résidence, était un village habité par des païens. Il persuada à l'évêque d'y bâtir une église, et en attendant qu'on y ordonnât des clercs, il y allait lui-même avec quelques religieux, le samedi et le dimanche, et y lisait les saintes Écritures (THOMASSIN, t. I, p. I, l. III, ch. XIII, n° 4).
6. * MONTALEMBERT, t. I, p. 65-67. — DE BROGLIE, t. III, p. 100-112.
7. HIERON., *Vita S. Hilarionis*.

pays. L'éclat de ses vertus et de ses miracles lui attira de nombreux disciples dont il forma diverses communautés. Il mourut octogénaire dans l'île de Chypre. « Sors donc, mon âme, sors, disait-il, à ses derniers moments ; qu'as-tu à craindre? Il y a bientôt soixante et dix ans que tu sers le Christ, et tu craindrais de mourir[1] ! »

Les **femmes**[2] rivalisent de zèle avec les hommes pour les austérités de la vie ascétique[3]. La sœur de saint Antoine et la sœur de saint Pacôme, en Égypte, la sœur et la mère de saint Basile, dans le Pont, dirigent des monastères florissants, où quelques moines-prêtres des environs vont, à des jours fixes, faire le service religieux. On cite, parmi les plus célèbres pénitentes du désert, **sainte Euphrosine, sainte Pélagie, sainte Euphrasie, sainte Marie Égyptienne**[4].

4) Au ve siècle, apparaissent les **stylites**[5], hommes extraordinaires, mais jamais bien nombreux, dont la vie et les miracles seraient incroyables s'ils n'étaient attestés par des contemporains dignes de foi. **Saint Siméon**[6] (✝ 459) est le plus célèbre de tous et le premier que l'on connaisse. Il passa les trente-sept dernières années de sa vie sur une colonne, près d'Antioche, d'où il édifiait et instruisait l'univers entier. Des païens, venus par curiosité de toutes les parties du monde, s'en retournaient convertis par milliers ; les chrétiens venaient se recommander à ses prières, lui demander conseil, lui soumettre leurs différends, im-

1. * Montalembert, t. I, p. 92-95.

2. Thomassin, *Discipl.*, t. I, p. I, l. III, ch. xliv sq. — En Orient les religieuses coupent leurs cheveux, en Occident elles les gardent.

3. On les appelle *ascetriæ*, *monastriæ*, *monachæ*, *sanctimoniales*, *nonnæ* (d'un mot copte qui signifie *castæ*).

4. * Montalembert, t. I, p. 84 sq. ; — Martin, *Vie de Chrys.*, t. I, p. 263 sq. — Cf. Batiffol (*Bulletin* de l'Institut cath. de Toulouse, juillet-octobre 1903) concluant à la non-existence de la prétendue courtisane égyptienne convertie, sainte Thaïs.

5. * Delehaye, dans *Q. H.*, janvier 1895.

6. Anton., *Vita S. Simeonis ;* — Theodor., *Relig. hist.*, 26 ; — Evagr., *H. E.*, I, 13 ; — * Rohrbacher.

plorer une guérison; des évêques le consultaient et se laissaient persuader par lui d'adhérer aux deux conciles d'Éphèse et de Chalcédoine... — Un de ses disciples, **saint Daniel**, ex-cénobite, à qui on avait offert la dignité abbatiale, passa trente ans, à partir de 459, sur une colonne près de Constantinople[1].

5) Comment vivent tous ces religieux? Avant tout ils **font pénitence**, une pénitence effrayante que nous avons quelque peine à comprendre aujourd'hui : le jeûne, l'abstinence, les macérations sont des pratiques journalières. — Ils **prient** séparément ou réunis, récitent les Psaumes et font suivre cette récitation de quelques moments de méditation commune[2]. Les moines-prêtres[3] offrent le saint sacrifice, le samedi et le dimanche ordinairement, devant les frères assemblés qu'ils communient. Chaque religieux, d'ailleurs, peut les autres jours se communier en son particulier, et il en est beaucoup qui demeurent fidèles à cette pieuse et antique coutume[4]. — Tous passent une partie notable de leur temps à des **travaux manuels**, travaux de labour, fabrication de nattes, métiers divers; il y a parmi eux des tisserands, des charpentiers, des corroyeurs, des tailleurs, des foulons[5]. Saint Antoine et saint

1. Sur le reclus saint Jean de Lycople, que Théodose fit consulter avant ses deux expéditions contre Maxime et Eugène, v. DE BROGLIE, t. VI, p. 234 et 388. Cf. *Ét.*, juillet 1901, p. 205.

2. *Regula S. Pachomii*, ap. S. Hier., VI et XXVIII (*P. L.*, XXIII, 65 et 68); — * MONTALEMBERT, t. I, p. 81.

3. Saint Jérôme dit de sainte Paule qui visitait les moines du désert : « Occurente sibi sancto et venerabili episcopo Isidoro confessore, et turbis innumerabilibus monachorum, ex quibus multos sacerdotalis et leviticus sublimabat gradus ». Ap. THOMASSIN, *Discipl.*, t. I, p. I, l. III, ch. XIII, n° 12.

4. * CHARDON, *Hist. des sacr.* dans *Curs. th.* MIGNE, t. XX, col. 275. — Cependant saint Chrysostome dit (17e hom. sur l'ép. aux Hébr.) que les solitaires — ceux apparemment qui relevaient de son Église — communient une fois l'an seulement, ou même une fois en deux ans. — Il y avait donc, à cet égard, des usages divers (* Cf. CORBLET, *Hist. du sacr. de l'Eucharistie*, t. I, p. 406).

5. HIERON., *Ep.* ad Rustic., n. 4 : « Ægyptiorum monasteria hunc

Macaire qui était venu le voir, font ensemble des nattes, ce qui ne les empêche pas de tenir une conversation utile et édifiante. — Le produit de ce travail est plus que suffisant pour l'entretien des frères et permet de faire de larges aumônes. Les pauvres de la contrée et les voyageurs en bénéficient. Il est reçu que les pauvres vivent de la charité des moines, et que les voyageurs peuvent sans crainte traverser les déserts, assurés qu'ils sont d'y trouver une généreuse hospitalité. — L'étude ne paraît pas tenir une place appréciable dans la vie des solitaires. Cependant la Règle de saint Pacôme veut que les moines apprennent à lire et à écrire, et impose à tout religieux l'obligation de lire certains livres de l'Écriture [1].

Rien de plus édifiant que cette ardeur pour la pénitence, que cet élan universel portant des milliers et des milliers d'âmes à embrasser la « philosophie chrétienne », une vie toute angélique, supérieure aux forces de la nature. Des dangers toutefois étaient à craindre : la ferveur elle-même pouvait avoir ses excès, dévier, dégénérer en fanatisme; la mode, l'engouement pouvaient créer de fausses vocations; on pouvait être tenté de prendre le froc pour mieux couvrir une vie désordonnée ou pour avoir une part des louanges publiques. Ce fut pour conjurer ces périls, que saint Basile, archevêque de Césarée, composa ses *Règles,* plus complètes que celles de saint Pacôme et pleines de sagesse [2], bientôt adoptées par tous les moines d'Orient.

Tout en rendant à l'institut monastique des services incontestables, ces Règles ne réussirent pas plus que celles de saint Pacôme à empêcher tous les désordres. A mesure que grandissait le nombre des solitaires, — et il s'éleva

morem tenent, ut nullum absque operis labore suscipiant, non tam propter victus necessitatem quam propter animæ salutem ».

1. MONTALEMBERT, t. I, p. 73 sq.

2. *V. § 76, V.

prodigieusement[1], — il devenait de plus en plus difficile de les discipliner. On trouve des moines vagabonds, promenant dans les villes leur désœuvrement ; des moines turbulents surtout, qui prenant fait et cause pour l'eutychianisme ou pour l'origénisme, entrent tumultueusement dans les conciles, essayent d'intimider les prélats orthodoxes ; des moines qui, sous prétexte de ne pas rougir de la folie de la croix, se font remarquer par des bizarreries cyniques, par des désordres grossiers[2]. Le concile de Chalcédoine (451) se préoccupa de cet état de choses ; il décréta[3] que désormais aucun monastère ne serait bâti sans le consentement de l'évêque diocésain ; que les moines devraient rester dans le monastère où ils auraient été d'abord reçus, ne se mêler d'aucune affaire ecclésiastique ou séculière, et obéir en tout à leur évêque sous peine d'excommunication. Ces sages règlements ne firent pas revivre les beaux jours de l'ordre monastique, qui commence à déchoir dès les premières années du v[e] siècle, pour s'abîmer bientôt dans l'hérésie en attendant le schisme.

§ 84. — MOINES D'OCCIDENT

Italie, Gaule, Afrique.

I. Italie. — 1) Plus tardives, mais plus durables ont été les gloires monastiques de l'Occident. Athanase, venu à Rome (340) avec les religieux Ammonius et Isidore

1. L'abbé saint Sérapion, à Arsinoé (Suez aujourd'hui), compte dix mille religieux sous sa direction. Rufin dit que les déserts d'Égypte ne sont pas moins peuplés de moines que les villes de citoyens, que dans une seule ville, Oxyrynchus sur le Nil, on trouve (356) jusqu'à dix mille moines et vingt mille vierges consacrées à Dieu. (MONTALEMBERT, p. 71).
2. HIERON., *Ep.* ad Eustoch., n° 27, 28 ; — DE BROGLIE, t. V, p. 161 ; — MONTALEMBERT, t. I, p. 172.
3. Canons 4, 6, 7, 8, 23.

pour plaider sa cause contre les eusébiens [1], fit connaître la vie sainte et héroïque des solitaires d'Égypte; et quelques années après, il publiait la *Vie* de saint Antoine, qui fut beaucoup lue, même dans l'Église latine. Saint Eusèbe de Verceil, revenu de l'exil (363), raconta lui aussi les merveilles de la Thébaïde... Des monastères commencèrent à s'élever, et ce furent les personnes du grand monde qui montrèrent le plus d'empressement à y entrer [2]. Pendant que sainte Mélanie l'Ancienne et sainte Paule allaient fonder des monastères à Jérusalem et à Bethléem [3], **sainte Marcelle** [4] devenait supérieure, dans sa maison de l'Aventin, d'une communauté de patriciennes, vierges ou nonnes consacrées à Dieu, parmi lesquelles nous voyons la vierge **sainte Marcelline,** sœur de Saint Ambroise [5]; d'autres monastères s'élevèrent à Rome [6], un à Milan [7] par les soins de saint Ambroise, plusieurs dans les îles voisines de la Méditerranée. Toutes ces communautés sont antérieures au v[e] siècle.

1. V. § 62.

2. HIERON., *Ep.* 24, *De obitu Paulinæ; Ep.* 26, ad Pammach. — Cf. MONTALEMBERT, t. I, p. 150 sq.

3. Sur sœur Zoé, du monastère de Paule à Bethléem, voir MONTALEMBERT, *Moines d'Occid.,* t. I, p. 180 (4[e] éd. in-12). — Sur Paule, HIERON., *Ep.* ad Eustoch., 4, 5, 12, 19-21, 27-30.

4. Éloge de sainte Marcelle par saint Jérôme : *Ep.* à la vierge Principia.

5. *LAGRANGE, *Sainte Paule,* p. 85 sq.; — MONTALEMBERT, t. I, p. 145 sq.

6. HIERON., *Ep.* à Principia, 7 : « crebra virginum monasteria (Romæ) monachorum innumerabilis multitudo ». — Les monastères de femmes sont et demeureront longtemps encore moins nombreux que les monastères d'hommes. Mais il y a partout des vierges consacrées à Dieu, quoique vivant dans le siècle. Une loi de l'empereur Majorien, inspirée par le pape saint Léon I[er] et renouvelée par le concile d'Agde (506, c. 19), défendit de recevoir le voile pour la vie religieuse séculière avant l'âge de quarante ans.

7. AUGUST., *Confess.,* VIII, 6 : « Erat monasterium plenum bonis fratribus extra mœnia, Ambrosio nutritore ». — AUGUST., *De Moribus Ecclesiæ,* c. XXXIII : « Vidi ego diversorium sanctorum Mediolani non paucorum hominum, quibus unus presbyter præerat, vir optimus et doctissimus; Romæ etiam plura cognovi ».

Pammachius (✝ 410), sénateur romain, fit bâtir à Porto, de concert avec la sainte veuve Fabiola, un *xenodochium* pour les pèlerins, et à Rome, une église en l'honneur des saints martyrs Jean et Paul; il distribua aux pauvres de larges aumônes, et donna à la pénitence le temps qu'il ne consacrait pas aux œuvres charitables. Saint Jérôme a dit de lui, que sans fonder aucun monastère il fut le « premier des moines dans la première des villes » [1]. Il mourut prêtre de l'Église de Rome, léguant aux pauvres tout ce qui lui restait de biens.

2) Un autre religieux, plus illustre encore, fut **saint Paulin de Nole** [2] (✝ 431). Romain par sa famille, Paulin était né cependant à Bordeaux [3], où son père, ancien préfet des Gaules, s'était retiré. Disciple et ami du poète Ausone aux écoles de cette ville; puis sénateur, consul, consulaire en Campanie par la protection de cet illustre ami qui avait été précepteur de Gratien, il fut rejeté dans la vie privée par la mort tragique du jeune empereur (383), et se retira dans sa villa d'Hébromagus [4]. Ausone, obligé de le suivre dans sa retraite, demeurait non loin de là. Ensemble ils cultivèrent les lettres et la poésie, et entretinrent plus que jamais des rapports d'amitié [5]. — Cependant dans l'âme de Paulin s'opérait un travail de réforme morale et religieuse. L'ancien consulaire de Campanie avait été témoin de nombreux miracles opérés sur le tombeau du prêtre et martyr saint Félix [6], à cinq cents pas de Nole;

1. *Hieron., *Ep.* ad Pammach.; — cf. Busé, *Saint Paulin de Nole,* p. 285 sq.
2. Bibl. au § 77, vi.
3. Ville de 80.000 habitants à cette époque (Moniquet, *Vie de saint Delphin,* p. 35-37).
4. Auj. *Moncrabeau,* dans le Lot-et-Garonne (Dezeimeris, *Note sur l'emplacement de l'Ebromagus de saint Paulin,* Bordeaux, 1874).
5. *Lagrange, *Hist. de saint Paulin de Nole,* p. 58-62.
6. Le martyrologe mentionne jusqu'à soixante Félix (*Busé, *Saint Paulin de Nole,* p. 201).

il avait vécu dans l'amitié d'Ambroise à Milan[1]; depuis, il avait rencontré à Vienne les deux grands thaumaturges des Gaules, saint Martin de Tours et saint Victrice de Rouen; il avait épousé une sainte femme, espagnole d'origine, qui portait le nom prédestiné de Thérèse. Ces circonstances réunies et l'insuffisance de la philosophie[2] lui semblèrent une invitation de la Providence à se donner à Jésus-Christ.

Il se prépare donc au baptême, que lui administre saint Delphin, évêque de Bordeaux (389). Désormais, sa muse chantera toujours des sujets chrétiens[3]; et la foi de son enfance[4], sortie d'un long sommeil, deviendra célèbre dans le monde entier. Pour donner plus libre cours à ses pensées nouvelles, il se retire en Espagne avec Thérèse devenue sa sœur; on l'y ordonne prêtre à Barcelone, en lui faisant violence. Bientôt il se prépare à fixer son séjour près du tombeau de saint Félix, à Nole, où il observera les règles de perfection que Jérôme consulté lui a fait connaître. Grand est le scandale du monde en apprenant ce changement de vie. Ausone surtout, quoique chrétien[5], ne peut s'en consoler; il écrit lettres sur lettres à son ami[6]. Mais Paulin, ferme dans sa résolution, prend le chemin de l'Italie, suivi de sa fidèle compagne. Ambroise, à

1. « Ambrosii semper et dilectione ad fidem innutritus sum ». *Ep.* III, ad Alypium.

2. « Discussi, fateor, sectas, Antonius, omnes;
Plurima quæsivi, per singula quæque cucurri
Et nihil inveni melius quam credere Christo ».
(*Carmen ultimum.*)

Il dit des philosophes :

« Semper quærentes sapientiam et nunquam invenientes, tractantes semper, nec definire valentes ». (*V. LAGRANGE, p. 90 sq.)

3. Cf. *LAGRANGE, p. 108-112.

4. On voit par sa lettre 12, n. 12, que ses parents étaient chrétiens.

5. *BOISSIER, *Fin du Pagan.*, t. II, p. 77-79 : « Il était donc chrétien et jusqu'à un certain point chrétien pratiquant... Ce point me paraît hors de toute contestation ». — Cf. BUSÉ, p. 120; — GORINI, *Déf. de l'Égl.*, p. I, ch. VI.

6. *LAGRANGE, p. 155-159.

Milan, le reçoit avec honneur [1]; Pammachius et le prêtre Anastase, à Rome, le dédommagent, par leur bon accueil, de la froideur du pape saint Sirice [2]. Le voici à Nole (394).

Il y avait fait bâtir, étant consulaire, un hospice pour les pauvres; cet hospice s'agrandit et devient un monastère, tout en demeurant l'asile de l'indigence. C'est là qu'il se loge avec quelques compagnons désireux de partager son genre de vie. Thérèse demeure dans une aile du même bâtiment avec un certain nombre de personnes de son sexe, toutes vouées à la vie monastique. — Religieux et religieuses vivent **retirés,** sans relations avec les personnes du dehors, si ce n'est avec les pèlerins venus en foule au tombeau de saint Félix. — Les **jeûnes** durent une grande partie de l'année; et ces jours-là, l'unique repas se prend le soir. — L'**abstinence** de viande est absolue; des légumes, rien que des légumes; peu ou point de vin. — La **prière** individuelle ou collective est continuelle dans les deux communautés. Outre les réunions pour la prière du jour, il y en a dans la nuit, le soir à la clarté des lampes pour l'office de Vêpres, avant l'aurore pour l'office de Matines, dès l'aurore et avant le lever du soleil pour l'office de Laudes. — Le **travail manuel**, sans tenir autant de place que dans la vie des moines d'Orient, n'est cependant pas exclu; Paulin cultive lui-même son jardin.

Ce que l'on connaît le mieux de l'illustre solitaire de Nole, ce sont ses **constructions** et sa correspondance. Aux trois ou quatre basiliques qui forment une couronne autour du sanctuaire élevé sur le tombeau vénéré, il en ajoute une autre [3], plus belle, plus riche, semblable à celle de Tyr dont Eusèbe nous a fait la description ; il fait magnifiquement restaurer le sanctuaire du saint martyr, bâtir une église à Fondi, etc... Bien qu'il se soit dépouillé

1. *LAGRANGE, p. 194, ou OZANAM, *Œuvres*, t. II, p. 241.
2. * Cf. BUSÉ, p. 198-200.
3. * LAGRANGE, ch. XXI.

de la majeure partie de ses biens en faveur des pauvres, il suffit à toutes les dépenses. Tous les ans il compose un poème en l'honneur de saint Félix, à l'occasion de sa fête solennellement célébrée [1]. Les pèlerins accourent plus nombreux [2]; plusieurs ne veulent plus quitter ces saints lieux; et ainsi naît la ville de Cimitille. — Ces travaux ne l'empêchent pas d'entretenir une **correspondance** assez active avec les plus illustres chrétiens du temps : saint Jérôme [3], Rufin d'Aquilée, saint Augustin [4], saint Alype, évêque de Thagaste, l'évêque saint Delphin [5] et le prêtre Amandus de Bordeaux, Sulpice Sévère [6], les saints et savants religieux de Lérins et de Léro, etc... Rien de plus attrayant que la lecture des lettres échangées entre de tels hommes. L'ardeur pour la pénitence et les aspirations vers Dieu s'y allient à merveille, sous une forme ordinairement littéraire, avec une joie douce et profonde que le monde n'a jamais donnée.

En 409, Paulin devint évêque de Nole. On dit [7] que, postérieurement à cette date, il se serait fait esclave volontaire chez les Vandales d'Afrique, pour rendre à une veuve désolée un fils tombé aux mains de ces barbares : le fait est probable [8]. Il mourut presque octogénaire dans sa ville épiscopale [9]. Sa dernière parole fut une expression de confiance en Dieu : « J'ai préparé ma lampe pour mon Sauveur [10] ».

1. * LAGRANGE, p. 515.
2. *Y avait-il dans ces pèlerinages quelques restes de paganisme? (BOISSIER, *Fin du Pagan.*, t. II, p. 111-116).
3. * LAGRANGE, p. 230, 591, 470-72; — VILLEMAIN, *Tableau de l'éloq. chrét. au IVe siècle.*
4. *LAGRANGE, ch. XI, surtout p. 250, 255, 271.
5. * BUSÉ, p. 367.
6. *LAGRANGE, p. 349, 413, 464; — BUSÉ, p. 331 sq.
7. GREG. MAGN., *Dialog.*, l. III, cap. I.
8. *BUSÉ, p. 502 sq.
9. Païens et Juifs mêlés aux fidèles suivirent en larmes ses obsèques (BOISSIER, t. II, p. 121).
10. L'empereur Auguste, un sage du paganisme, était mort à Nole cinq

II. **Gaule**[1]. — L'institut monastique, chez nous, semble avoir pris naissance à Trèves, où Athanase exilé par Constantin (336) dut le faire connaître[2]. Cependant le plus ancien monastère gaulois de date certaine est celui de Ligugé[3], dont les origines se rattachent aux noms de saint Hilaire de Poitiers et de saint Martin de Tours.

1) **Saint Martin**[4] (316?-400?), fils unique d'un tribun des armées romaines[5], vit le jour en Pannonie. A sept ou huit ans, il suivit sa famille qui alla se fixer à Pavie; à dix, il se fit inscrire au catéchuménat de l'Église de cette ville, fréquenta les assemblées des catéchumènes et visita souvent les monastères du voisinage : tout cela, secrètement et sans rien dire à ses parents voués au culte des idoles. A vingt-cinq, il fut enrôlé de force dans l'armée : ainsi le voulait la loi concernant les fils de vétérans. Son père l'avait lui-même dénoncé, dans l'espoir que la licence des camps le ferait renoncer à la foi chrétienne. Mais la Providence veillait. Martin sut allier ses devoirs de religion avec ceux de la vie militaire. Un jour, rencontrant à une porte d'Amiens un pauvre tout nu, transi de froid, il coupa son manteau en deux et lui en donna une moitié. La nuit suivante, Notre Seigneur lui apparut en songe dans son hôtellerie, environné d'une multitude d'anges, couvert de

cents ans avant saint Paulin. Avant d'expirer, il s'était arrangé devant un miroir et avait dit : « N'ai-je pas bien joué le rôle de la vie? applaudissez donc maintenant »! SUÉTONE, *Aug.*, 99; — TACITE, *Ann.*, I, 5.

1. BESSE, *Premiers monastères de la Gaule méridionale,* dans *Q. H.*, 1902.

2. * OZANAM, *Œuvres,* t. II, p. 31.

3. Anciennement, Locotegiaco, c'est-à-dire lieu des cabanes de bois DOM CHAMARD, *Saint Martin,* p. 35 en note).

4. Martinus, « petit Mars », ainsi appelé par ses parents en l'honneur du dieu païen des armées. — — Bg. par SULPICE SÉVÈRE; — LECOY DE LA MARCHE, in-8, Tours, 1881; — DOM CHAMARD; — RABORY, in-8, Abbeville, 1894; — REINKENS, *Martin von Tours,* 1866; — BULLIOT, *Mission et culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen,* Mémoires de la Société éduenne, 1888.

5. Le grade de tribun équivalait au grade moderne de colonel.

cette moitié de manteau et disant : « C'est Martin encore catéchumène qui m'en a couvert ». — Aujourd'hui une église s'élève à la place de l'hôtellerie où eut lieu la vision, et une chapelle à l'endroit où le pauvre fut secouru [1].

En 350, Martin reçut le baptême des mains de saint Paulin, évêque de Trèves; puis (354) il obtint de l'empereur Constance, non sans peine [2], son congé définitif, et se rendit auprès de saint Hilaire de Poitiers. Celui-ci voulut le faire diacre : l'humble néophyte refusa cet honneur, mais se laissa persuader de recevoir l'ordre d'exorciste [3]. A quelque temps de là, un ordre du ciel le fit aller travailler à la conversion de ses parents retournés en Pannonie. Sa mission accomplie, il repartit (357) [4], laissant sa mère chrétienne et son père toujours obstinément païen. Arrivé à Milan et apprenant là l'exil d'Hilaire, il ne continua pas sa route, et chercha non loin de cette ville un lieu isolé où il pût vivre dans les exercices de la vie ascétique. Bientôt chassé par Auxence, évêque arien de Milan, il passa dans la petite île de Gallinaria, aujourd'hui Isoletta d'Alberga, dans le golfe de Gênes, et ne rentra à Poitiers qu'après le retour de l'illustre proscrit (360). — Ce fut alors qu'Hilaire fonda le monastère de **Ligugé**, à deux lieues de Poitiers. Des cabanes s'élevèrent rapprochées les unes des autres, une pour chaque religieux. Au milieu était un oratoire pour la messe du dimanche et la prière en commun du jour et de la nuit. De

1. Il n'y a pas de saints, après la sainte Vierge, à qui on ait dédié autant d'églises qu'à saint Martin (CHAMARD, *Orig. de l'Égl. de Poitiers*, p. 285). — « La France seule (y compris l'Alsace et la Lorraine) compte 3.675 églises dédiées à saint Martin; son nom a survécu dans 425 bourgs, hameaux ou villages ». LECOY DE LA MARCHE, *l. c.*, p. 500. — Au XIII[e] siècle, le diocèse de Bordeaux avait plus d'un tiers de ses églises sous le vocable de saint Martin (JULLIAN, *Ausone et Bordeaux*, 1893, p. 138); il en a environ 80 actuellement (PARDIAC, *Hist. de saint Abbon*, p. 418).

2. * CHAMARD, *Origines de l'Égl. de Poitiers*, p. 174.

3. Il fut fait diacre dans la suite (CHAMARD, p. 278).

4. * Pour ce qui suit : CHAMARD, p. 265 sq.

nombreux frères, dont beaucoup issus de familles nobles [1], vinrent se ranger autour de Martin, premier abbé. Pauvreté absolue, abstinence de vin et de viande, un seul repas pris sur le soir en commun, silence habituel, temps partagé entre la prière et la transcription des manuscrits ou autre travail de l'esprit : telle était la règle. Martin, modèle de régularité et de ferveur, ne sortait du monastère que pour évangéliser les campagnes encore idolâtres. En 370, déjà célèbre par ses miracles, il fut attiré par ruse hors de Ligugé, et traîné de force à Tours pour y être fait évêque. Quelques personnes, même des évêques, ne voulaient pas de l'homme de Dieu, qui avait un aspect méprisable, une mine chétive, des cheveux et des vêtements en désordre [2] ; mais le peuple l'emporta, Martin s'assit sur le siège épiscopal de Tours.

Un de ses premiers soins fut de fonder un monastère, **Marmoutier** [3], à deux kilomètres de la ville, sur la rive droite de la Loire. Bientôt la nouvelle communauté réunit 80 religieux sous la règle de Ligugé. C'est là, dans une cellule de branchages entrelacés, que Martin faisait sa résidence ordinaire. Mais il lui arrivait souvent de sortir de sa retraite, soit pour les besoins de son diocèse, soit pour des missions dans tout le centre de la Gaule. Plusieurs fois il se rendit à Trèves, pour solliciter de la cour quelque grâce en faveur de personnes malheureuses. On le voit assis à la table impériale [4]; l'impératrice le sert par res-

1. Sulp. Sév., *l. c.*, n. 10 : « Eo magis miram necesse est, quod *multi inter eos nobiles habebantur*, qui longe aliter educati ad hanc se humilitatem et patientiam coegerunt; *pluresque* ex his postea episcopos vidimus ».

2. Sulpice Sévère, *l. c.*, c. ix : « Nonnulli ex episcopis, impie repugnabant, dicentes scilicet, contemptibilem esse personam, indignum esse episcopatu hominem vultu despicabilem, veste sordidum, crine deformem ».

3. « Martini monasterium ».

4. Martin n'accepta l'invitation qu'après que Maxime eut déclaré n'avoir eu aucune part au meurtre de Gratien, et avoir été forcé par les soldats de prendre la pourpre.

pect; Maxime non moins respectueux lui passe son verre avant de boire lui-même; Martin prend le verre, et après avoir bu le premier, le passe, par honneur pour le sacerdoce, au prêtre qui l'accompagne, au lieu de le rendre à l'empereur comme celui-ci s'y attendait... Ces honneurs touchaient peu l'humble évêque, soucieux avant tout d'obtenir quelque mesure de justice ou de clémence. Il rencontra à la cour, des évêques espagnols, Ithace et autres, qui demandaient la peine capitale contre les priscillianistes[1] : il s'opposa de toutes ses forces à l'effusion du sang de ces hérétiques, réussit à en sauver plusieurs et cessa de communiquer avec les ithaciens. Un moment il leur rendit sa communion, par condescendance pour l'empereur qui mettait toutes ses grâces à ce prix; mais toute sa vie durant il s'en repentit comme d'un acte de faiblesse, et ne voulut plus paraître aux réunions d'évêques, de peur d'y trouver des ithaciens. — Il mourut à Candes, paroisse située à l'extrémité de son diocèse, sur les confins des deux diocèses d'Angers et de Poitiers, où il avait été prêcher la paix et l'union à des clercs divisés. Poitevins et Tourangeaux se disputèrent son corps. Ces derniers ayant triomphé par ruse, reprirent le chemin de Tours, emportant la précieuse relique[2]. Toute la population de la ville alla à leur rencontre. Deux mille moines et autant de religieuses assistèrent aux obsèques.

Au nord de la Gaule, **saint Victrice**[3] rivalisait de gloire et de sainteté avec Martin. Ancien soldat, lui aussi, il avait souffert pour la foi (362) sous Julien. Depuis, thaumaturge, grand convertisseur d'âmes, premier évêque connu de Rouen (vers 385), il éleva dans son diocèse, sur les côtes de la mer du Nord (Brabant et Flandres), un grand

1. V. § 56, III, 2.
2. En 1860 (14 déc.), découverte du tombeau de saint Martin de Tours (PAGUELLE DE FOLLENAY, *Vie du card. Guibert,* t. II, ch. v).
3. * VACANDARD, *Saint Victrice,* in-12, Paris, 1903, coll. « Les Saints », et dans *Q. H.*, avr. 1903, p. 379-441.

nombre de monastères et d'églises. On a de lui un opuscule écrit avec talent à l'occasion d'une translation de reliques : *De laude sanctorum* [1].

2) **Sulpice Sévère** († 410? 423?) offre moins de ressemblance avec Victrice et Martin, anciens soldats, qu'avec Paulin de Nole dont il fut l'ami intime [2]. Agénois d'origine [3], noble, riche, lettré, éloquent, il était une des gloires du barreau. Jeune encore, il perdit une épouse chérie au moment même de la conversion de Paulin [4]. Ces deux événements se produisant coup sur coup, le détachèrent du monde. Il alla trouver Martin de Tours pour apprendre de lui ce qu'il devait faire; renouvela plusieurs fois sa visite [5], et se décida enfin, sur les instances du saint évêque, à renoncer à tout pour Jésus-Christ. Il vendit tous ses biens au profit des pauvres, ne se réservant qu'une de ses terres d'Aquitaine, *Primuliacum* [6], où il se retira avec quelques-uns de ses esclaves devenus ses premiers disciples, pour suivre la règle de Ligugé et de Marmoutier [7]. — Il mourut prêtre [8], après une vie sainte et volontairement obscure. Son nom, souvent confondu avec celui de saint Sulpice évêque de Bourges, figure dans plusieurs martyrologes; il disparut de celui de l'Église de Rome dans la révision qu'en fit faire Urbain VIII. — Nous avons de Sulpice Sévère, « Salluste chrétien », une *Histoire sacrée* (hist. eccl., de la création

1. * Busé, *Saint Paulin de Nole,* p. 125-129.
2. Paulini *Ep.* 11.
3. Une partie de sa famille était fixée à Bordeaux et y tenait un rang fort distingué : Dezeimeris, *Recherches sur les origines de Sulpice Sévère.*
4. *Busé, p. 96.
5. * Busé, p. 187.
6. On n'a pas de données topographiques plus précises sur *Primuliacum.*
7. *Plaintes de quelques moines contre la sévérité de la règle suivie à Primuliacum, *ap.* Montalembert, t. I, p. 221.
8. Busé, p. 231, note 9.

tion à l'an 400) et une *Vie de saint Martin* de Tours[1]. Ce dernier ouvrage, publié du vivant même de Martin, se répandit dans tout l'Occident et même en Orient avec une rapidité merveilleuse. Il fut, avec la *Vie de saint Antoine* par saint Athanase, une des principales causes des grands développements de l'institut monastique.

3. **Saint Honorat** († 428), grand par la naissance, instruit, éloquent, fonda (410) le monastère de **Lérina**[2], d'où on le tira pour l'élever sur le siège primatial d'Arles. Il eut pour successeur, comme abbé du monastère et puis comme évêque d'Arles, un de ses parents, saint Hilaire († 449). — Cent ans durant et plus, Lérina fut un foyer de sainteté, une école savante et une pépinière d'évêques. C'est là que vécurent[3] : saint Vincent de Lérins, Salvien (pendant cinq ans) et saint Loup († 479), futur évêque de Troyes[4]. — **Saint Eucher** († 450), « le grand Eucher »[5], de naissance illustre, sénateur, une des gloires, au ve siècle, de la Gaule méridionale, appartient à la même famille de religieux. Il confia à saint Honorat ses deux fils, élevés dans la suite à l'épiscopat, et se fixa lui-même, avec sa femme Galla et ses deux filles[6], dans la petite île voisine de **Léro**[7], d'où il passa sur le siège métropolitain de Lyon.

4) **Cassien** († vers 435), fondateur (415) de l'abbaye de **Saint-Victor** de Marseille, était né au pays des Scythes

1. * Busé, p. 188, 236.
2. Lérina, aujourd'hui île Saint-Honorat. — Goux, *Lérins au Ve siècle*, Paris, 1856 (th.).
3. V. § 77, V et VI.
4. * Montalembert, t. I, p. 223 sq.
5. Bossuet, 2e sermon sur la conception de la sainte Vierge.
6. *Vita S. Honorati*, ap. Boll., t. II, janvier. — On lit dans le martyrologe d'Adon (16 novembre) : « Natalis sancti Eucherii, Lugdunensis episcopi... Hujus uxor Galla in sancto habitu Deo deserviens omne vitæ suæ tempus in studio religionis exegit. Duæ ipsorum filiæ virginitatis gratia et signorum gloria claruerunt ».
7. Léro, aujourd'hui île Ste-Marguerite. On donne le nom de Lérins aux deux îles réunies de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite.

selon Gennade [1], à Athènes selon d'autres, dans le midi de la Gaule plus probablement [2]. Rien de plus mouvementé que la première partie de sa vie. Avant de se fixer en Provence, on le voit successivement faire profession religieuse à Bethléem, demeurer sept ans parmi les moines d'Égypte, recevoir le diaconat des mains de saint Chrysostome à Constantinople, et la prêtrise des mains de saint Innocent Ier à Rome. Près de Marseille, au sein d'une forêt, effroi jadis des soldats de César, il éleva un monastère sur la tombe du martyr saint Victor, ancien officier (IIIe siècle) des armées romaines. D'autres communautés se formèrent à l'instar de celle-là. En quelques années, on compta, réunis sous la règle de saint Victor, cinq mille moines, pour lesquels Cassien écrivit ses *Institutions* et ses *Conférences*, deux ouvrages constituant l'un des meilleurs codes de la vie religieuse.

Les monastères couvrent le sol de la Gaule vers la fin du IVe siècle. Mentionnons encore : **Saint-Germain d'Auxerre**, fondé apparemment par saint Germain († 448), évêque d'Auxerre ; **Réome** en Bourgogne (vers 450), dit plus tard Moutier Saint-Jean, du nom de son fondateur, saint Jean, fils d'un sénateur de Dijon ; **Condat** (vers 425), dans les forêts du Jura, appelé successivement depuis : Saint-Eugende, Saint-Oyand, Saint-Claude, fondé par les deux frères saint Romain et saint Lupicin [3] dont une sœur abbesse gouverne, dans la même forêt, un monastère de cinq cents vierges cloîtrées [4].

III. **Afrique** [5]. — Saint Augustin inaugura l'institut monastique à Thagaste, puis à Hippone dans le jardin de l'évêché. Obligé, une fois évêque, de se séparer des moi-

1. *De viris ill.*, 61.
2. *Bardenhewer, t. II, p. 465.
3. *Act. SS.*, 28 févr. et 21 mars ; — Greg. Tur., *Vitæ Patrum*, c. I.
4. * Montalembert, t. I, p. 240 sq.
5. Dom Besse, *Les Moines de l'Afrique romaine* (IIIe et IVe siècle), 2e éd., 2 vol., coll. « Science et Religion ».

nes ses frères, il réunit ses clercs pour vivre avec eux selon les règles de la vie religieuse [1]. En même temps, sa sœur Perpétue gouvernait à Hippone une communauté de femmes, pour laquelle le saint docteur composa (423) une Règle [2] destinée à une grande célébrité. — D'autres monastères se fondèrent ailleurs, souvent par l'initiative d'anciens clercs ou moines d'Augustin devenus évêques. A Thagaste, sous l'épiscopat de saint Alype, on trouve un monastère de quatre-vingts religieux et un autre de cent trente religieuses, élevés par deux illustres Romains : Pinianus [3], ancien préfet de Rome, et sa femme Mélanie la jeune. Les deux pieux fondateurs demeurèrent sept ans dans ces asiles de la pénitence. Ils n'en sortirent que pour aller faire de semblables fondations en Terre Sainte, où ils terminèrent dans les austérités du cloître une vie qui avait toujours été innocente [4].

1. Les clercs avec lesquels vivait saint Augustin, tous prêtres, diacres ou sous-diacres, étaient voués à la continence perpétuelle et à la pauvreté absolue (*Thomassin, *Discipl.*, p. I, l. III, ch. ii, n. 7, 8 ; ch. iii, n. 5, 7; — Cf. Hurter, *Inst. de l'Égl. au m. âge*, t. I, p. 403).

2. *Ep.* 211, *P. L.*, t. XXXIII; cf. *Ep.* 210. C'est moins une règle qu'une série de conseils sur quelques points de la vie religieuse.

3. Les fidèles d'Hippone essayèrent d'obtenir par violence que Pinianus fût ordonné prêtre de leur Église (*August., *Ep.* 126, éd. fr. Dubois).

4. * Montalembert, t. I, p. 172 sq.

L'Occident a eu ses stylites (un tout au moins), ses reclus et recluses (*Guizot, *Civil. en Fr.*, leçon XIVe ; — Barbier, *Vie de S. Hilaire*, p. 247 sq.). — Sur les stylites d'Occident, v. un Mémoire présenté au Congrès scientifique international des catholiques de Bruxelles, 1894. — Il a eu aussi ses ascètes vivant dans le monde comme aux premiers siècles : Pammachius à Rome; Démétriade, vierge romaine, réfugiée à Carthage après la prise de Rome (410) par Alaric (Hieron., *Ep.* à Démétriade; cf. August., *Ep.* 150 à Proba et Julienne).

§ 85. — ÉPILOGUE

Ressemblances et dissemblances entre les moines d'Orient et ceux d'Occident, — causes des progrès de la vie monastique, — accueil fait aux moines par le monde, — mauvais moines.

1) L'institut monastique s'est propagé d'Orient en Occident. Il était déjà florissant en Égypte, que les Latins ne le connaissaient pas encore; ses débuts, chez nous, ont été plus tardifs. — Ses progrès ont été aussi plus lents. L'esprit, qui souffle où il veut et comme il veut, ne s'est pas fait sentir en Occident avec la même force que dans les contrées orientales; il y a moins d'enthousiasme, l'entraînement est moins général. — Par contre, la vie religieuse se développera dans l'Église latine d'une manière plus régulière et plus durable. Désormais, son histoire, inséparable de celle de la religion, formera les plus belles pages de l'histoire générale de l'Église.

Les règles suivies ne diffèrent pas beaucoup de monastère à monastère, de région à région. Les moines d'Occident cherchent à imiter leurs frères d'Égypte et de Palestine. Cependant ils s'enfoncent un peu moins, d'ordinaire, dans le désert; s'éloignent moins de la société des hommes, tout en recherchant la solitude [1]; font une plus large place à l'étude [2], et portent dans la rigueur du régime alimentaire un certain tempérament nécessité par la rudesse relative du climat [3]. A ces différences près, il y a de part et d'autre les mêmes pratiques, le même esprit, le même genre de vie.

1. *De Broglie, t. VI, p. 473.
2. *Martin, *Les Moines,* p. 137. — Dans la période suivante, au contraire, les Règles (celles de saint Benoît et de saint Colomban) donneront la préférence au travail des mains.
3. *Montalembert, t. I, p. 221; — Guizot, *Civil. en Fr.,* leçon XIVe, p. 406 (15e éd. in-12). — Préjugés confessionnels de Guizot dans les leçons IVe (p. 121), XIVe et XVe.

2) Deux causes surtout ont favorisé les progrès de la vie religieuse : *a*) la misère, la pauvreté, l'insécurité, conséquences forcées des invasions des Barbares et de la décadence de l'Empire [1] ; *b*) la réaction des meilleurs chrétiens contre la mollesse et le relâchement du grand nombre. Autrefois les plus fervents pouvaient rester chez eux ; le martyre, qui était à leurs portes, leur fournissait l'occasion de s'élever jusqu'à l'héroïsme du sacrifice. Depuis qu'il n'y a plus de bourreaux pour les faire souffrir, ils se font eux-mêmes, en haine du péché, leurs propres bourreaux, ce qui ne les empêche pas toujours de prolonger leur vie jusqu'à un âge fort avancé.

3) Le monde, au début, s'étonna et se scandalisa de cette manière de vivre qui condamnait son luxe et sa mollesse [2]. Libanius et Eunape en Orient et Rutilius en Occident, poursuivaient de leurs traits satiriques les « hommes noirs ». Parfois le peuple des grandes villes imitait à sa manière les païens lettrés. A Rome, à Carthage, les moines qui passaient dans la rue, furent plus d'une fois insultés, sifflés, même chassés comme des bêtes fauves [3]. — Malgré cette opposition, l'institut monastique progressa, grandit de jour en jour, finit par rallier la généralité des suffrages ; l'opinion désarma au spectacle persévérant de tant d'abnégation, de tant de courage ; on finit par regarder les bons moines comme une des plus belles créations de l'Evangile.

4) Malheureusement tous les moines ne faisaient pas honneur à leur profession. Plusieurs étaient de faux frères ; l'ivraie poussait çà et là à côté du bon grain [4]. Les désordres cependant n'existèrent jamais qu'à l'état d'exception,

1. *De Broglie, t. VI, p. 467 sq.
2. Chrys., *Adv. oppugnatores mon.*, I, 2.
3. *Montalembert, t. I, p. 181 sq. ; — Guizot, leçon XIVe, p. 403.
4. V. § 83, 5. — Plaintes contre les mauvais moines jusque dans les préfaces et oraisons du sacramentaire attribué à saint Léon Ier (*Duchesne, *Orig. du culte chrétien,* p. 135).

et ils avaient leur utilité : ils mettaient en relief la vertu et le mérite des bons religieux, et stimulaient le zèle de l'Église [1], le zèle de tous les hommes apostoliques [2].

Fidèles

§ 86. — CATÉCHUMÉNAT ET BAPTÊME

Le catéchuménat, comme préparation au baptême, est toujours en vigueur; de même la loi du secret, qui se relâche cependant en proportion des progrès du Christianisme, et disparaît vers la fin du ve siècle, alors que se consomme la ruine des vieux cultes.

On voit les Papes s'efforcer de maintenir l'ancienne coutume de ne conférer le baptême [3] qu'aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Saint Sirice écrit en ce sens aux évêques d'Espagne [4], tout en faisant ce semble une exception, outre le cas de nécessité, en faveur des enfants qui seraient présentés par leurs parents; saint Léon le Grand blâme les évêques de Sicile qui se permettent de

1. *GUIZOT, leçon XIVe, p. 407-413; MONTALEMBERT, t. I, p. 272 sq.

2. HIERON., *Ep.* ad Eustoch., n. 3 : « Piget dicere quot quotidie virgines ruant, quantas de suo gremio mater perdat Ecclesia; super quæ sidera inimicus superbus ponat thronum suum ». * Cf. *Ep.* à Népotien, n. 9, 11, 12; à Rustique, n. 6, 18, 19. — — Saint Augustin exhortait Aurèle de Carthage à ne pas élever à la cléricature les moines sortis de leur couvent, afin de ne pas favoriser les évasions (*Ep.* 40; — Cf. MONTALEMBERT, t. I, p. 297). — — *Sur les Agapètes, v. CHRYSOST., *Des cohabitations illicites,* n. 3 et 38; — *Dict. th.* de VACANT, art. *Agapètes;* — — Différence entre les moines chrétiens et les moines païens : *OZANAM, *Œuvres,* t. II, p. 28-36; — MONTALEMBERT, t. I, p. 41 sq.; — DOM BESSE, *D'où viennent les moines,* in-18 de 62 p., Paris, 1901. — — Services rendus par les anachorètes d'Orient, au IIIe et au IVe siècle : BALMÈS, *Le Prot.*, t. II, p. 318-320.

3. ERMONI, *Hist. du baptême depuis l'édit de Milan jusqu'au concile in Trullo,* dans *Q. H.*, juill. 1898.

4. SIRIC., *Ep. ad Him.*, c. II.

baptiser à l'Épiphanie [1]; il est même des églises où l'on n'administre ce sacrement qu'à Pâques [2], usage qui se prolonge jusque dans la période suivante. Peu à peu cependant l'usage prévaut de baptiser en d'autres temps, notamment aux fêtes de l'Épiphanie, de Noël et de saint Jean-Baptiste. Le roi Clovis fut plongé à Reims dans l'eau baptismale, en la fête de Noël [3].

Les baptistères sont généralement séparés de l'église. La piscine est à fleur de terre; on y descend par plusieurs marches, sous des voiles suspendus au-dessus pour protéger la pudeur. Au cours du ve siècle, la pratique de baptiser les enfants se généralisant, on commence à remplacer la piscine par la cuve baptismale, et à mettre celle-ci dans l'intérieur de l'église : deux usages destinés à prévaloir.

Saint Augustin reconnaît expressément [4] que le baptême produit la grâce de la manière qu'on appellera plus tard *ex opere operato*. Telle est d'ailleurs la croyance de toute l'Église, comme on peut le conclure peut-être de l'usage de baptiser les enfants.

Il y a lieu de croire que le pouvoir reconnu par l'Église primitive aux laïques, de baptiser en cas de nécessité [5], n'est pas généralement contesté. Cependant nombre de chrétiens paraissent l'ignorer. On s'expliquerait difficilement, dans l'hypothèse contraire, que saint Grégoire de Nazianze et saint Satyre, encore catéchumènes, assaillis en mer par la tempête, et craignant fort de mourir avant d'avoir reçu le baptême, n'aient pas songé à se faire administrer ce sacrement par les passagers.

Mais comment expliquer que ces deux saints, nés et

1. LEON., *Ep.* 16, c. VI, 168. — Cf. CHARDON, *Hist. des Sacrem.*, *Curs. th.* Migne, t. XX, p. 67 sq.
2. SOCR., V, 22; — *Conc. Mac.*, 585, c. 3, — *Autissiod.*, 585, c. 18.
3. Saint Chrysostome veut que le baptême soit donné en tout temps (*Hom.* 1 in Act. Apost.).
4. In Joannem, 80.
5. V. § 47.

élevés au sein de familles chrétiennes, ne fussent pas déjà baptisés? Ce fait nous révèle un des abus les plus blâmables et les plus enracinés de l'époque. Il est rare que les parents, même chrétiens et pieux, fassent baptiser leurs enfants. Ceux-ci à leur tour devenus adultes, ne se hâtent pas de recevoir le sacrement de la régénération; souvent ils attendent un âge fort avancé ou même l'extrême vieillesse. Quelques-uns, les meilleurs, agissent de la sorte par crainte de ne pas mourir avec la grâce baptismale. D'autres sont bien aises de jouir, grâce à ce retard indéfini, d'une sorte d'impunité dans le mal : ils savent que le baptême efface facilement toutes les fautes, tandis que le sacrement de pénitence exige des œuvres satisfactoires justement redoutées. Plusieurs tiennent à être baptisés à l'âge qu'avait Jésus-Christ lors de son baptême, ou, comme lui, dans les eaux du Jourdain, ou bien encore par quelque saint évêque dont la renommée publie les vertus et les miracles, etc... Saint Grégoire de Nazianze nous fait connaître, dans son 40e sermon, et combat tous ces prétextes dilatoires [1]. Les autres évêques ne tenaient pas généralement un langage différent; mais leur zèle, sur ce point, paraît avoir échoué.

Quelques Pères admettent que le **baptême de désir** peut, en certains cas, suppléer le baptême ordinaire [2]; d'autres, surtout en Orient, croient que le martyre seul peut le suppléer [3].

1. De même CHRYSOST., *Hom.* 1 sur les Actes des Apôtres.

2. AMBR., *De obitu Valentiniani,* 51, *P. L.*, XVI, 1374; — AUGUST., *De Bapt.*, IV, c. 22, n. 29, *P. L.*, XLIII, 173. Cependant AUGUSTIN dit dans le *De Anima,* I, 10, *P. L.*, XLIV, 480 : « Nemo fit membrum Christi, nisi aut baptismate in Christo aut morte pro Christo ». Or le *De Baptismo* est de l'an 400, le *De Anima* de 419. — Cf. TURMEL, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 125 sq.

3. GENNADE, *De Eccl. dogmat.*, c. XLI et LXXIV (*P. L.*, LVIII, 990 et 997); — CYRIL. HIEROS., *Cat.* — GREG. NYSS., *Oratio adv. eos qui differunt bapt.;* — JOANN. DAM., *De Fide orthodoxa,* IV, 9.

§ 87. — MESSE PRIVÉE, — SOLENNELLE, — FRÉQUENTE (?) ET EN QUELS LIEUX; — COMMUNION

1) Il y a deux sortes de messes : la messe [1] privée [2], à laquelle n'assistent qu'un petit nombre de fidèles, si même il y en a plusieurs, et la messe solennelle célébrée devant l'ensemble de la communauté chrétienne. — Saint Grégoire de Nazianze nous apprend [3] que son père, évêque de Nazianze, célébrait quelquefois dans sa chambre, et que sa sœur, sainte Gorgonie, possédait un autel domestique; saint Ambroise étant à Rome, célébra dans la maison d'une noble matrone; saint Paulin de Nole, malade, fit célébrer dans sa demeure à un autel dressé devant son lit [4]... Toutefois les messes privées

1. *Présence réelle :* Cyr. Hier., *Cat.* 22, 23; — Athan., *Ad Serap., ep.* 4, c. xix; *Orat.* 4 *contr. Arian.*, c. xxxvi; — Hil. Pict., *De Trinit.*, VIII, 13; — Basil., *Regula brev.*, 172; — Greg. Nyss., *Orat. Cat.*, 37; — Ambr., *De Inc. Dom. sacr.*, I, 4; *De Myst.*, c. ix; *De Fide*, IV, 10, 124; — Aug., *Ep.* 98; *Contra Ep. manich.*, c. xii; *Enarr. in Psalm.*, 33; — Didym. Alex., *De Trinit.*, II, 14; III, 21. — Cf. ci-dessus, chapitre des écrivains, *passim*.

Transsubstantiation : Cyr. Hier., *l. c.; Lettre synodale à Nestorius* (Hard., I, 1290); — Ephrem, *In Ezech.*, X, 2; — Greg. Nyss., *l. c.;* — Ambr., *De Myst.*, c. viii-ix; — Chrysost., *Hom.* 83 *in Matth.; Hom.* 60 et 61 *ad pop. Antioch.; Hom.* 1 *De prod. Judæ,* 6; — Joan. Damasc., *De Fide orthodoxa,* IV, 13.

Vrai sacrifice : Concil. Arelat., 314, c. 1; — Neoc., 314-325, c. 8; — Nicæn., 325, c. 18; — Cyr. Hier., *Cat.* 23; — Ephrem, *Comment. in Ezech.,* X, 2; — Hieron., *Ep.* 21 *ad Damasum;* — Greg. Naz., *Oratio* IV, 52; — Chrysost., *De Sacerd.,* III, 4; — Toutes les liturgies du temps.

Sacrifice offert pour les défunts : Conciles de Vaison, 442, c. 3; Arles, 443 ou 452, c. 12; Epaone, 517 (ap. Gratian., c. 11, caus. 26); Valence, 524, c. 4. — Ephrem, *Testamentum.* — D'après Grég. Ier, la messe est utile pour délivrer les âmes du « feu du Purgatoire » (*Dialog.,* IV, 58).

2. Ce qu'est la messe privée : Hurter, *Theol. dogm.,* t. III, p. 387; — Martigny, *Dict.,* p. 465.

3. *Oratio* XIX.

4. Cf. Martigny, *l. c.*

sont encore assez rares. La messe ordinaire, sans qualificatif, est celle qu'on appellera dans la suite, solennelle [1].

2) La plupart des Églises d'Orient célèbrent la messe solennelle non plus seulement les dimanches, mercredis et vendredis, comme dans la période précédente, mais encore le samedi. Il faut excepter l'Église d'Alexandrie qui continue à ne célébrer que le dimanche, et l'Église de Constantinople qui, à partir du IVe siècle, célèbre tous les jours. — La même variété de pratiques, à cet égard, se remarque en Occident. Tandis que Rome, comme Alexandrie, n'a d'autre sacrifice que celui du dimanche, les Églises d'Afrique [2] et d'Espagne ont déjà le sacrifice quotidien; quelques-unes célèbrent le dimanche et le samedi seulement; d'autres le dimanche, le mercredi, le vendredi et le samedi. La messe quotidienne ne commence qu'au VIe siècle à devenir une pratique générale.

3) On ne voit pas que les prêtres soient autorisés d'ordinaire à célébrer séparément. Ce privilège était accordé par nécessité aux curés de campagne, et pour d'autres motifs aux prêtres des Églises cémétériales; mais on le refusait en principe aux curés des paroisses urbaines. Ces derniers, comme la généralité des autres prêtres, célébraient une même messe avec l'évêque, principal célébrant, qui les communiait de sa main et faisait porter l'Eucharistie par les acolytes aux prêtres absents [3]. — Il ne se célébrait généralement qu'une seule messe en un jour pour tous les fidèles d'une localité, ville ou bourg : ainsi le voulait l'ancienne coutume. Cependant l'accroissement du nombre des fidèles à partir

1. Grand'messe, messe principale, capitulaire, canonique, conventuelle.

2. Sainte Monique assistait chaque jour au sacrifice de la messe (AUG., *Confess.*, l. IX, ch. XIII).

3. * THOMASSIN, *Discipl.*, t. I, p. I, l. II, ch. XXI, n. 6 et 7; — MARTIGNY, *Autel*, n. III. — Cf. cependant DUCHESNE, *Orig. du culte*, p. 153, note.

de Constantin, fit modifier sur ce point la pratique commune. Peu à peu on en vint à célébrer en un même jour dans plusieurs églises d'une même ville, et plusieurs fois dans une seule église, ce qui rendit de plus en plus fréquente l'oblation du saint sacrifice par un seul prêtre. Prudence mentionne un prêtre qui, de son temps, au jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, offrit deux fois le saint sacrifice. Ce fait, encore isolé au IVe siècle. se reproduira assez souvent dans la suite [1].

Le lieu saint, dit *Dominicum* dès le commencement de l'ère chrétienne, est souvent désigné sous le nom de *Basilique,* voici pourquoi : Après les persécutions, partout s'élevèrent des églises grandes, spacieuses, ornées de toutes les richesses de l'art [2], imitées en partie des édifices publics où les Romains rendaient la justice (basiliques). De là ce nouveau nom donné aux plus belles églises, et quelquefois, par extension, à toutes les églises indistinctement [3].

4) La communion [4] quotidienne, quasi ordinaire aux trois premiers siècles, est une exception; il n'y a qu'un petit nombre d'Églises où elle soit encore en usage. Beaucoup de fidèles se contentent de communier une fois l'an [5]; les plus fervents s'en tiennent généralement au dimanche. Vainement les évêques essayent de ramener la ferveur des premiers temps, exhortent leurs diocésains

1. * THOMASSIN, *Discipl.,* p. I, l. II, ch. XXII, n. 5; — MARTIGNY, *Messe,* n. 5.

2. Saint Jérôme (*Ep. ad Paulinum*) et saint AMBROISE (*De officiis,* II, 28) désiraient que l'on diminuât, au profit des pauvres, les dépenses faites pour l'ornementation des églises. Cf. HIERON., *Ep. ad Nepotian.,* n. 19.

3. La nef (*navis,* vaisseau) était ainsi appelée à cause de sa forme, peut-être aussi pour rappeler la barque de Pierre. Les églises sont des barques qui flottent au-dessus des eaux : c'est une des raisons qui les font construire en lieu élevé.

4. EUSÈBE (*H. E.,* VII, 9) et saint Cyrille de Jérusalem (*Cat. myst.,* V, 21-22) décrivent le rite de la communion.

5. CHRYSOST., *Hom.* 17 *in Hebr.; Hom.* 3 *in Ephes.*

à se rendre dignes de la communion fréquente [1] : ils ne paraissent pas avoir été plus heureux sur ce point que contre l'abus des baptêmes tardifs. — On remarque parmi les chefs ecclésiastiques, des divergences de vue sur le plus ou moins de nécessité de la communion fréquente et sur les dispositions requises pour cette même communion. Saint Augustin, pour le premier point, conseillait de suivre l'usage de l'Église où l'on se trouvait; au sujet des dispositions requises, il approuvait également ceux qui par piété communiaient chaque jour, d'ailleurs en état de grâce, et ceux qui par respect pour le saint sacrement communiaient moins souvent [2]. Le livre des *Dogmes ecclésiastiques*, longtemps attribué à l'évêque d'Hippone et restitué par la critique moderne à son véritable auteur, Gennade de Marseille († 495), posa et fit prévaloir, sur la communion, les principes qu'adoptera (?) plus tard saint François de Sales [3].

Comme dans les premiers siècles, on communie d'ordinaire sous les deux espèces. C'est même parfois expressément recommandé [4], à cause de la pratique contraire des manichéens. Ces derniers célébraient l'Eucharistie sans vin.

§ 88. — DIMANCHES ET FÊTES, — AUTRES INSTITUTIONS ET USAGES LITURGIQUES [5]

1) On ne craint pas, au IVe siècle, de donner au di-

1. CHRYSOST., *Hom.* 3, n. 4; 17, n. 4 *in Hebr.* (*P. G.*, LXII, 28 sq.; LXIII, 131); — AMBR., *De Sacramentis,* l. V, n. 25. — Sur l'ensemble de la doctrine eucharistique de saint Chrysostome : *R. H. E.*, avr. 1901, p. 321 sq.

2. *Ep. ad Januarium.*

3. * CORBLET, *Hist. du sacrement de l'Eucharistie,* t. I, p. 405 sq. — L'évêque de Genève paraît avoir mal traduit le texte de Gennade. * v. *Cl. Fr.*, juill. 1904, p. 398.

4. LEON., *Serm.* 41 ; — CHRYSOST., *Hom.* 18 *in II Cor.*

5. CABROL, *Les Églises de Jérusalem, la Discipline et la liturgie au IVe siècle; Étude sur la Peregrinatio Silviæ,* in-8, Paris, 1895 ; — ID., *Les Origines de la messe et le canon romain* (*Cl. Fr.*, 15 août et 1er sept. 1900).

manche le nom de *jour du soleil :* vieille dénomination païenne qui peut en effet s'harmoniser avec la plus sévère orthodoxie. Jésus-Christ n'est-il pas la « lumière du monde », le « soleil de justice », la resplendissante vérité qui dissipe les ténèbres de l'erreur! — Constantin prescrit par diverses lois la sanctification de ce jour[1]. Puis vient la défense[2] des spectacles et autres jeux publics, défense que Théodose II étend[3] aux fêtes solennelles et à tous les jours depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte.

2) De nouvelles **fêtes**[4] apparaissent : *Circoncision; Saint Michel; Saint Étienne*[5]; *Saint Jean l'évangéliste :* ces deux dernières fixées dès lors au lendemain et au surlendemain de Noël; *Décollation* de saint Jean-Baptiste (29 août); *Chaire de saint Pierre à Antioche* (22 février); *Chaire de saint Pierre à Rome* (18 janvier); les *Macchabées;* les *Saints Innocents,* etc.[6]. Les *Rameaux,* l'*Exaltation de la croix*[7] et la *Purification,* célébrées à Jérusalem dès le IVe siècle, ne passeront en Occident que dans la période suivante, en même temps, à peu près, que l'*Annonciation* d'abord établie peut-être à Constantinople[8]. Il est à remarquer que la Purification et l'Annonciation, les

1. V. § 54, I, 1.

2. *Cod. Theod.*, XV, 5, 2; — *Cod. Eccl. Afr.*, c. 60; — *Conc. Carth.*, IV, c. 64, 88.

3. *Cod. Theod.*, XV, 5, 5.

4. THOMASSIN, *Traité des fêtes de l'Église* (Paris, 1683); — ID., *Hist. des fêtes mobiles de l'Église* (Paris, 1703).

5. Saint Étienne et saint Laurent furent des premiers, parmi les martyrs, à avoir une messe et un office propres. Dans la suite, la difficulté de composer un office propre pour chaque nouveau martyr suggéra l'idée de l'*office commun*, lequel, dans sa forme actuelle, ne remonte guère au delà du IXe siècle (CABROL, *Le Livre de la prière antique,* p. 292).

6. Le mode de célébration variait d'Église à Église. Perpétuus, évêque de Tours, institua des vigiles pour dix fêtes de saints, vers 475 (GREG. TUR., *H. Fr.*, X, 30).

7. * DUCHESNE, *Orig. du culte,* p. 237, 263.

8. Du moins les sermons de l'évêque Proclus de CP. (vers 440) sont les plus anciens documents que l'on connaisse attestant la fête de l'Annonciation.

deux plus anciennes fêtes connues de la Vierge, furent surtout considérées, à l'origine, comme des fêtes de Notre Seigneur.

3) **Les prières et les cérémonies** [1] de la messe sont plus longues qu'aux premiers siècles; dans la suite, elles prendront encore d'autres développements. — L'encens, d'un fréquent usage dans le culte mosaïque comme dans celui des idoles, trouve un emploi, dès le IVe siècle, dans la liturgie chrétienne [2]. On le brûlait dans des cassolettes qu'on portait par le pied; les encensoirs suspendus par des chaînes ne viendront que plus tard. — On allume des cierges [3] et des lampes, non plus seulement comme auparavant aux offices de nuit ou dans les catacombes pour y voir clair, mais en plein jour pour honorer Dieu et les saints et accroître la solennité des fêtes.

Le **chant** d'Église est en progrès. A Rome, le pape saint Sylvestre fonde vers 330 une école de musique religieuse; à Milan, le chant ambrosien se fait remarquer par son rythme et sa mélodie [4]. — La généralité des fidèles prend toujours part au chant liturgique, un peu moins cependant depuis l'institution (IIIe siècle) des chantres. — La psalmodie alternative, à deux chœurs, commence à cette époque. Deux ascètes, Flavien et Diodore, futurs évêques l'un d'Antioche, l'autre de Tarse, l'inaugurèrent dans l'Église d'Antioche vers 350. D'Antioche, elle passa à Césarée sous saint Basile, puis à Constantinople, à Milan sous saint Ambroise, à Rome sous le pape saint Célestin, et enfin partout ailleurs [5].

1. * HERGENROETHER, t. II, n. 266, 268; — DE BROGLIE, t. V, p. 138 sq.
2. CABROL, *Le Livre de la prière antique*, p. 355.
3. Comment saint Jérôme justifie cette innovation : **Adv. Vigilantium*, n. 12 et 13.
4. * AUGUST., *Confess.*, X, 33.
5. DUCHESNE, *Orig. du culte chrét.*, p. 108-110; — D. GUÉRANGER, *Instit. liturgiques*, t. I, ch. IV. — Le chant alternatif des psaumes était adopté à Hippone en 395, comme on le voit par une lettre (n. 11) de saint Augustin à Alype, évêque de Thagaste.

Les Psaumes, toujours formule préférée de la prière publique, entrent en partie dans les prières de la messe. Du temps de saint Augustin, à Carthage, on commence de les chanter à l'offertoire et à la communion ; à Rome, sous le pape saint Célestin, s'introduit le même usage pour le commencement de la messe (introït) [1]. — La doxologie *Gloria Patri*... termine chaque psaume chez les Latins, la série seulement chez les Grecs. On disait d'abord indifféremment : *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto,* — *Gloria Patri et Filio cum Spiritu sancto,* — *Gloria Patri per Filium in Spiritu sancto,* — *Gloria Patri in Filio et Spiritu sancto :* toutes formules équivalentes au fond. Mais quand on vit que les Ariens avaient des préférences marquées pour la dernière (*in Filio et Spiritu sancto*), qu'ils disaient signifier la supériorité du Père sur les deux autres Personnes, on ne retint dans l'Église orthodoxe que la première, *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto,* comme exprimant plus parfaitement l'égalité du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le *Sicut erat in principio et nunc et semper et in sæcula sæculorum* fut ajouté pour affirmer, contre l'hérésie arienne, la coéternité des trois divines personnes [2]. — Le *Gloria in excelsis* [3] est de cette époque, peut-être de la précédente.

§ 89. — CULTE DE LA VIERGE [4]. — DÉVOTIONS DIVERSES. — LITANIES ET PROCESSIONS

1) **Marie**, la seconde Ève, que saint Irénée [5] représen-

1. * Cf. CABROL, *Le Livre de la prière antique,* p. 98, 107, 115.
2. MARTIGNY, *Dict.*, art. *Doxologie ;* — MANSI, t. III, p. 642. — Au commencement du IXe siècle, les Grecs n'avaient pas encore le *Sicut erat in principio* (Cf. HÉFÉLÉ, *Conciles,* t. V, p. 173).
3. *Constit. apost.*, VII, 47.
4. ROHAULT DE FLEURY, *La Vierge* (Paris, 1878) ; — HAMON, *Notre-Dame de France,* 7 in-8, 1866 ; — Aug. NICOLAS, *La Vierge dans l'Église,* 2 in-8, 1860 ; — Bibl. à la page 297, n. 4.
5. V. § 49, 3.

tait comme l'avocate de tous les pécheurs auprès de Dieu, et dont le culte antique est attesté par ses images trouvées dans les catacombes (IIe et IIIe siècle), reçut des honneurs tout particuliers à partir du IIIe concile général (431). La cathédrale d'Éphèse, où ce concile fut tenu, était dédiée à *sainte Marie.* On vit s'élever en tous lieux des églises sous le même vocable : à Rome où était déjà la basilique Sainte-Marie-Majeure bâtie par le pape Libère, à Constantinople, à Antioche, à Jérusalem, etc.[1]. Partout on voulut célébrer les gloires de la Mère de Dieu. — Les païens cédèrent en grand nombre aux attraits de ce culte. Si la sévérité de la morale chrétienne les effrayait, si la profondeur et l'élévation du dogme évangélique les dépassaient, Marie, en qui on leur montrait la pureté de la Vierge, l'amour de la mère, les gloires de la maternité divine, la toute-puissance d'intercession, Marie excitait en eux des sentiments de tendresse et de confiance; elle leur paraissait d'ailleurs avoir quelques analogies avec les meilleures de leurs déesses : ils lui rendirent un culte, et par elle beaucoup passèrent au Christianisme. Quelques années seulement après le concile d'Éphèse, les huit plus beaux temples païens de Sicile lui furent dédiés[2]; de semblables transformations s'opérèrent un peu partout. — Ce culte n'était pas toujours exempt de superstition, témoin les *collyridiennes*[3] d'Arabie : elles se disaient prêtresses de Marie, et lui offraient en sacrifice, comme à une déesse, des gâteaux appelés *collyrides* (κολλυρίδα).

2) Avec la Vierge, on honorait les **Anges**[4], les saints, les images, les reliques. Sozomène rapporte que Cons-

1. * Hergenrœther, t. II, n. 285.
2. * Beugnot, *Hist. du pag. en Occident,* l. XII, p. 270-272.
3. Épiph., *H.,* LXXIX ; — * Hergenrœther, t. II, n. 86.
4. Fondement biblique du culte des anges : Deut., XXXII, 3; Daniel, X, 13, 20; — Doctrine des PP. : * Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 109 sq.

tantin fit bâtir une église près de Constantinople, en l'honneur de saint Michel qui aurait apparu en ce lieu. Trois anges surtout étaient en Orient l'objet d'un culte populaire : les saints Gabriel, Raphaël et Michel, ce dernier regardé dès lors comme protecteur spécial de l'Église. — Les inscriptions catacombaires et toute l'histoire du temps témoignent du culte [1] rendu aux saints et de la confiance que l'on avait en leur intercession. On honorait et l'on invoquait tout particulièrement les martyrs. — L'invention (415) du corps du diacre saint Étienne [2] à trois milles de Jérusalem, par le prêtre Lucien, fournit une preuve éclatante de la vénération que l'on avait pour les reliques [3]. L'Espagnol Paul Orose était alors en Palestine [4] ; il revint, apportant une partie notable des reliques découvertes que l'Occident se partagea. On éleva çà et là des églises pour les recevoir, surtout en Afrique [5] et en Gaule. Les miracles opérés à cette occasion, rendirent très populaire le culte de saint Étienne. Dans le même temps, le bois sacré de la croix et d'autres instruments [6]

1. Autre était le culte rendu aux saints, autre le culte rendu à Dieu. On y mettait la différence que nous y mettons aujourd'hui (Épiph., *H.*, LXXIX, 7, 9 ; — August., *Contra Faustum,* XX, 21 ; *De Civitate Dei*).

2. Lagrange, *Saint Étienne et son sanctuaire à Jérusalem* (1894) ; — Cf. Busé, *Saint Paulin de Nole,* p. 522-524 ; — Bérault-Bercastel, *H. de l'Égl.,* t. II, p. 266 sq.

3. Eus., *De Præpar. ev.,* XIII, 11 ; — Ferrandi, *Disquisit. reliq.* (Lyon, 1647).

4. V. § 66, I.

5. A Hippone, saint Augustin fit graver sur la châsse qui contenait les reliques de saint Étienne, quatre vers de sa composition, pour apprendre aux fidèles la manière de les honorer.

6. Sur les instruments de la Passion, v. Collin de Plancy, *Dict. critique des reliques et des images miraculeuses* (3 vol., Paris, 1821 sq.) ; — Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion de N.-S. J.-C.* (in-4, Paris, 1868) ; — Gosselin, *Instructions sur les principales fêtes de l'année ;* — G. Martin, *La Passion de J.-C. au point de vue historique et archéologique,* in-12 ; — F. Martin, *Archéologie de la Passion*, in-8. — — La question de l'authenticité du saint Suaire de Turin a suscité, dans ces derniers temps, toute une littérature (près de 3.000 publications, *Q. H.*, 1903, p. 285) ; v. les plus im-

de la Passion du Sauveur, étaient l'objet d'un culte particulier. — La vénération des reliques devait donner le goût des **pèlerinages**. La Palestine, berceau du Christianisme, continuait d'attirer les chrétiens; on visitait en outre, au IVe et au Ve siècle, les tombeaux des saints, tout particulièrement ceux des saints Pierre et Paul à Rome et celui de saint Martin († 397) à Tours.

3) Saint Mamert, évêque de Vienne (Gaule), institua, paraît-il (vers 470), les litanies [1] dites des **Rogations** et les fixa aux trois jours d'avant l'Ascension [2]. Le premier concile d'Orléans (511) étendra cette institution liturgique à toute la Gaule franque, et le pape Léon III l'adoptera, vers 800, pour l'Église de Rome. — D'autres litanies étaient récitées à Rome le 25 avril, jour consacré par les anciens Romains à la fête des *Robigalia;* à Auxerre, au commencement de chaque mois; en Espagne, pendant le mois de novembre; ailleurs encore, en divers temps, tant en Orient qu'en Occident. — Les **processions** [3] en plein air, à travers champs, étaient très fréquentes au IVe et au Ve siècle. Il y en avait pour exprimer la joie publique, pour rendre à Dieu quelque action de grâces, surtout pour implorer les bénédictions d'en haut. Elles se faisaient

portantes dans *R. H. E.*, avril 1903, p. 336 sq.). La thèse de M. Chevalier, concluant à la non-authenticité, rallie jusqu'à présent (1903) les suffrages les plus nombreux et les plus autorisés. — — La sainte Tunique du Sauveur est-elle à Argenteuil, à Trèves ou en Russie? les trois seraient-elles authentiques? En 1891, Mgr Korum a publié un mandement en faveur des traditions de son Église de Trèves. — — De l'un des quatre clous trouvés en même temps que la croix, sainte Hélène fit faire un mors pour le cheval de son fils Constantin (aujourd'hui, dit-on, conservé à Carpentras); d'un second elle fit faire une sorte de cercle pour le casque du même Constantin (on dit que ce cercle est enclavé dans la couronne de fer actuellement conservée à Monza); un troisième clou fut jeté par Hélène dans l'Adriatique pour calmer une tempête.

1. Λιταί, λιτανεῖαι, supplicationes, rogationes.

2. Greg. Tur., *H. Fr.,* II, 34; — * Hergenroether, t. II, p. 469. — Sur la distinction en litanies majeures et litanies mineures, v. * Martigny, *Dictionn.*, art. *Litanies.*

3. * Duchesne, *Orig. du culte chrét.,* p. 276-8.

à peu près comme de nos jours : chant des litanies, croix et bannières en tête, cierges, livre des évangiles, reliques, saintes images, *Kyrie eleison* ou *ora pro nobis* en réponse aux invocations.

§ 90. — JEUNE, DISCIPLINE PÉNITENTIELLE

1) Le **jeûne**[1] préparatoire à la fête de Pâques, qui dans la période précédente[2] était limité aux derniers jours de la semaine sainte, s'étend assez rapidement. Vers le milieu du ve siècle, il était, ce semble, de trente-six jours (dîme de l'année) dans la plupart des Églises, bien avant cette date à Rome[3]. Au viie siècle, on ajoutera çà et là quatre jours supplémentaires, et l'on arrivera ainsi peu à peu au vrai jeûne quadragésimal. — Les Orientaux, qui avaient l'habitude de ne pas jeûner le samedi, commençaient leur carême avant les Occidentaux pour le terminer en même temps. Urbain II essaiera[4] d'établir l'uniformité sur ce point, en prescrivant de commencer partout la sainte quarantaine par la cérémonie du mercredi des cendres. — Le jeûne consistait essentiellement, comme aux premiers siècles, dans l'unité de repas et l'abstention de vin et de viande. Ce repas unique continua d'abord à être pris vers les six heures du soir; bientôt on le rapprocha de midi ; et alors (ve siècle) parut la collation, ainsi appelée de l'usage des moines de prendre cette légère réfection dans une de leurs réunions (*collatio,* conférence) consacrée à la lecture de l'Écriture et des Pères.

Le précepte noachique de **l'abstinence du sang**[5], renou-

1. * DUCHESNE, *ibidem,* p. 230 sq. — HÉFÉLÉ, dans le *Dict. th.* GOSCHLER.
2. V. § 51, 3.
3. LEO I, *P. L.*, LIV, 275, 286, 288. — Cf. VAGANDARD, dans le *Dict. th.* VACANT, art. *Carême.*
4. Conc. de Bénévent (1901).
5. DUGUET, *Conf. eccl.*, t. II, p. 173, dissert. 42e.

velé par les apôtres, est encore universellement observé au début de la période. Du temps de saint Augustin, il commence à tomber en Afrique [1]; et il disparaîtra de tout l'Occident au cours du moyen âge. Les Grecs seront plus conservateurs sur ce point [2], car aujourd'hui même l'antique précepte garde chez eux toute sa vigueur.

2) La discipline de la **pénitence publique** [3] s'adoucit un peu. Le concile de Nicée (325) ordonna (c. 13) de ne refuser en cas de mort à aucun pénitent l'absolution et la communion, sauf l'obligation, pour ceux qui auraient été ainsi réconciliés et reviendraient à la santé, d'achever leur pénitence parmi les consistants [4] : telle est, dit le décret, « l'ancienne règle de l'Église ». Les relaps bénéficièrent bientôt eux-mêmes de cette indulgence [5] : on leur accorda l'absolution, mais seulement quand ils étaient en danger de mort [6]. — A partir du IVe siècle, les clercs majeurs coupables de fautes capitales, sont simplement déposés, c'est-à-dire réduits à la communion laïque [7]; et s'il y a récidive, on les soumet à la pénitence publique [8]. A Rome, il leur faut une permission spéciale pour embrasser publiquement la pénitence; en Gaule ils n'ont besoin d'aucune autorisation particulière à cet égard [9].

1. AUGUST., *Cont. Faust.,* l. XXXII, c. XIII.
2. Cf. concile de Gangres, dans * HÉFÉLÉ, t. II, p. 172.
3. Bibl. au § 52. — DUCHESNE, *Orig. du culte chrétien,* p. 420 sq.; — JUNGMANN, *Dissert.,* t. II, p. 137 sq.
4. Au Ve siècle, la plupart des év. de la Narbonnaise et de la Viennoise refusent la pénitence à ceux qui la demandent *in extremis;* ce dont le pape Célestin se plaint très vivement dans une lettre (*Cuperemus P. L.,* t. L, col. 430).
5. WOUTERS, *Dissert.*, t. I, p. 324.
6. SIRIC., *Ep. ad Him.*, c. V; — AUG., *Ep.* 153, *ad Macedonium,* n. 7 (éd. fr. de ses lettres par DUBOIS, t. IV, p. 235 sq.; cf. p. 236); — On commence au Ve siècle à la réitérer en tout temps (BATIFFOL, *Études d'histoire et de théologie positive*, p. 190-194, 2e éd.).
7. *Can. Apost.*, c. 25.
8. WOUTERS, *Dissert.* 50; — * FUNK, dans *Cl. Fr.*, avril 1898.
9. SIRIC., *Ep.* I, c. XIV. — LEON. *Ep.* 167, *ad Rust.*, c. II; — Cf. *Conc.*

En Occident, la discipline est encore sévère. Les grands pécheurs recevaient du prêtre l'imposition des mains et le cilice [1], et prenaient des habits de deuil [2], inaugurant ainsi leur pénitence. Cet état entraînait pour eux la privation des emplois et dignités dans l'armée et la magistrature, l'interdiction du négoce, l'obligation, même pour les personnes mariées, d'une continence perpétuelle et absolue [3]. On faisait tout au plus, sur ce dernier point, une exception [4] en faveur des hommes jeunes, qui ayant demandé la pénitence en danger de mort, revenaient à la santé. — Il est vrai que cette discipline sévère entrait difficilement dans les mœurs. Une personne mariée ne pouvait embrasser la pénitence publique, à raison de l'obligation à la continence, sans la permission de son conjoint [5], et il n'était pas rare que celui-ci la refusât; très souvent les pénitents se faisaient exempter par les évêques d'une partie de leurs obligations, quand ils ne différaient pas leur pénitence jusqu'à la mort [6]...

L'Église d'Orient ne portait pas si loin ses rigueurs. Nectaire, évêque de Constantinople, supprima [7] même la confession publique, — pas la confession privée [8]; — et

Carth., 410, c. 11; — *Conc. Araus.*, 441, c. 4; — *Arelat.*, 452 ou 443, c. 29.

1. « Pœnitentes, tempore quo pœnitentiam petunt, impositionem manuum et cilicium super caput a sacerdote, sicut ubique constitutum est, consequantur » (*Conc. d'Agde*, 506, c. 15).

2. En Gaule, ils se rasaient la tête (*concile d'Agde, loc. cit.*); en Espagne, ils laissaient pousser cheveux et barbe (Isidore, *De eccl. off.*, II, 17).

3. * Batiffol, *Ét. d'Hist. et de Théol. positive*, p. 178-181 (2e éd.).

4. Leon. *Ep.* 167, c. xiii. — *Conc. Tolet.*, 638, c. 8.

5. *Conc. Agath.*, 506, c. 15; — *Byz.*, 541, c. 6; — *Tol.*, 589, c. 12; 638, c. 7; 681, c. 2.

6. Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 420. — Chardon, *Cur. th.* Migne, t. XX, col. 538 sq. — Collet, *De Pœnitentia*, *ap.* Migne, *Cursus th.*, t. XXII. — Grand nombre de pécheurs qui diffèrent la pénitence publique au temps de saint Césaire d'Arles († 543) (* Malnory, *saint Cés. d'Arl.*, p. 188-197).

7. Socr., V, 19; — Soz., VII, 16.

8. * Chardon, *loc. cit.*, col. 379 sq.

comme le prêtre pénitencier [1] n'avait guère d'autre fonction que de recevoir les confessions secrètes pour décider s'il y avait lieu de faire des confessions publiques, il le supprima du même coup. Les autres Églises orientales suivirent peu à peu l'exemple de Constantinople. Enfin la pénitence publique déclina dans les mêmes proportions et finit par disparaître.

Elle se maintint plus longtemps en Occident. Le concile de Tolède de 589 (c. 11) rappela encore à certaines Églises qui l'oubliaient, l'antique prescription de n'admettre une même personne à la pénitence publique qu'une seule fois. Cependant l'institution déclina sensiblement après la défense portée par saint Léon Ier [2] d'exiger la confession publique; on ne l'introduisit pas chez les Anglo-Saxons nouvellement convertis. La décadence accélérera sa marche à partir de Charlemagne; et les premières croisades achèveront de faire disparaître la vieille institution, la participation à la guerre sainte étant considérée comme la meilleure œuvre de pénitence.

§ 91. — TRÉPAS, SÉPULTURE

Le spectacle d'une bonne mort est un des grands bienfaits de l'Évangile. A la dernière heure, les pensées de la foi inspirent au croyant ses meilleurs sentiments et ses meilleures actions : repentir et réparation, prière fervente,

1. Institué au lendemain de la persécution de Dèce (Socr., V, 19). — D'après Mgr Batiffol (*Étud. d'h. et de th. positive*, p. 150, note), en Occident, Rome seule a eu (ive-ve siècles) des prêtres pénitenciers.

2. Leon. I *Ep.* 168, ad Episcop. Campaniæ : « J'ordonne qu'on abolisse en toute manière la présomption de certaines gens qui, contre la règle apostolique et contre tout droit, exigent des fidèles qu'ils écrivent dans des libelles et qu'ils récitent publiquement toutes les espèces de péchés, puisqu'il suffit de découvrir au seul prêtre, par une confession secrète, les péchés dont on se sent coupable ». — Grands adoucissements de la pén. publ. au viie siècle (* Malnory, *Saint Césaire d'Arles*, p. 196-197 ;*cf. p. 228 sq.).

confiance en Dieu, espoir de la résurrection et de la vie éternelle, pardon des injures, réconciliation avec les ennemis, restitutions, dons et legs pour œuvres de religion ou de bienfaisance, exhortations à la vertu, consolations données et reçues... Rien de plus moral et de plus réconfortant qu'un tel spectacle. Il dut étonner les païens, qui pensaient à la mort avec indifférence quelquefois, le plus souvent avec désespoir, et pour s'adonner avec un empressement fiévreux à leurs plus mauvaises passions.

Dès que le malade [1] avait rendu le dernier soupir, les parents lui fermaient les yeux. Ils lavaient son corps, l'oignaient et l'embaumaient parfois, puis ils l'habillaient de blanc et l'exposaient dans la maison mortuaire ou ailleurs. Après deux ou trois jours seulement, le cortège, aussi nombreux que possible, se mettait en marche pour la sépulture [2]. On donnait à la cérémonie tous les dehors d'une fête, parce que le défunt venait de naître à une vie meilleure. Pas de pleureuses, comme chez les païens et les Juifs; pas de vêtements de deuil, dont l'usage prévaut seulement dans la seconde moitié du ve siècle; pas de lamentations ni de chants funèbres. On s'avançait, au chant de cantiques joyeux, avec flambeaux, branches d'olivier ou de palmier, fleurs et couronnes [3], et en plein jour, contrairement à la coutume des païens qui enterraient leurs morts pendant la nuit. Au cimetière [4], avant de mettre le corps en terre, le visage tourné vers

1. Témoignent de la pratique de l'extrême-onction : Chrys., *De Sacerd.*, III, 6; Innoc. Ier, *Ep.* I *ad Decent. Eugub.*, c. VIII; Cæs. Arelat., *Sermo* 279, *P. L.*, XXXIX, 2273 (dans les *Sermons* de saint Augustin à qui le sermon de saint Césaire a été faussement attribué). — Cf. Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 154-155.

2. Il n'est parlé qu'au vi^e^ siècle de croix précédant le cortège.

3. Durant les trois premiers siècles, les chrétiens avaient réprouvé l'usage païen de jeter des fleurs et de placer des couronnes sur les tombeaux.

4. Les grands personnages, rois, évêques, etc., étaient enterrés dans les églises.

l'Orient, on récitait des prières entremêlées de chants; parfois on y prononçait une oraison funèbre. La cérémonie se terminait par le baiser de paix à la dépouille mortelle et par une messe sur place : deux usages qui disparaîtront au VIe siècle. Les jours suivants, on disait d'autres messes pour le défunt, notamment les 3e, 9e et 30e jours, et à l'anniversaire : c'étaient les jours préférés par les *Constitutions apostoliques* [1].

§ 92. — ÉPILOGUE : LUMIÈRE ET OMBRES

Accroissement considérable de puissance extérieure, mais pureté moindre au dedans : c'est en quoi l'Église des IVe et Ve siècles diffère de celle des trois premiers.

1) Le paganisme est définitivement vaincu; il a trouvé la mort en tuant, durant trois cents ans, des hommes innocents et désarmés qui ne cherchaient pas à rendre les coups qu'ils recevaient. A l'Église l'avenir, la transformation des âmes, la direction intellectuelle et morale des peuples, le gouvernement du monde; à elle la gloire des lettres, le savoir, l'éloquence, le génie; à elle le dépôt de tout ce que l'antiquité a produit de meilleur, qu'elle débarrasse des alliages impurs et fait servir aux progrès de l'Évangile. — Le Christianisme a renouvelé toutes choses : le *pouvoir,* devenu plus humain, plus équitable, depuis que ses hauts représentants se savent justiciables d'un juge suprême [2]; la *famille,* où désormais une sainte liberté, l'honneur, la pureté auront une place au foyer [3]; l'*individu,* rendu maintenant à sa dignité, puisqu'il connaît sa divine origine et ses immortelles destinées, et qu'il offre ses hommages non plus à Vénus mais au Christ; enfin la *société* entière, qui n'ignore plus où sont la

1. VIII, 42.
2. * DE BROGLIE, t. VI, p. 429-480.
3. * DE BROGLIE, t. VI, p. 480-502.

vraie liberté[1], la vraie égalité et la vraie fraternité. Grâce au Christianisme, la vie morale, religieuse et sociale est en progrès ; il y aura désormais dans la société une conscience publique qui protestera au moins contre le mal quand elle ne réussira pas à l'empêcher, et qui assurera toujours la possibilité du remède par la persistance de ses revendications.

2) Toutefois les ombres ne manquent pas au tableau. La vie chrétienne a perdu en intensité ce qu'elle a gagné en surface. Si les croyants sont plus nombreux qu'avant Constantin, ils n'ont pas, dans l'ensemble, la ferveur de leurs devanciers. Sans doute la foi théorique n'a rien perdu de son intégrité et de sa pureté primitives, du moins chez les bons chrétiens ; elle a même, sans changer au fond, revêtu des formes plus précises au cours de sa lutte contre les hérésies. Mais la foi pratique, l'esprit de foi, l'héroïsme de la vertu ne sont plus, sauf de très nombreuses exceptions, ce qu'ils étaient jadis ; le niveau moral a baissé. Il y a des clercs sans vocation, avares, mondains[2] ; des moines qui n'ont de leur état que l'habit et le nom ; beaucoup de croyants, païens par les mœurs, retardant indéfiniment le baptême et la pénitence, mettant toute leur religion dans des pratiques extérieures, portant même des amulettes[3] : faux chrétiens qui « remplissent les églises aux fêtes chrétiennes, comme aux

1. E. Faguet, *Le Libéralisme*, 1902, pp. 320, 331 : « C'est certainement le christianisme qui a fondé les droits de l'homme. Je l'ai assez répété, et ce qui m'assure davantage, c'est que Taine l'avait dit avant moi, et ce qui m'assure plus encore, c'est que Montesquieu l'avait dit avant Taine... Cest le christianisme qui a établi la distinction entre le temporel et le spirituel et qui a soustrait le spirituel à l'État, et qui, en ce faisant, a fondé les droits de la conscience humaine et les droits de l'homme. »

2. Grég. Naz., *Du Sacerdoce*, n. 8 ; — Thomassin, *Discipl.*, p. III, l. I, ch. xviii, § 13 sq. ; — * De Broglie, t. I, p. 307.

3. L'usage pieux des médailles, autorisé dès lors par l'Église, n'avait rien de commun avec l'usage païen des amulettes (De Rossi, *Bull.*, 1869, n. 3 sq.).

solennités païennes les théâtres »[1], ou n'entrent dans le lieu saint que « une ou deux fois l'an »[2]... C'est l'ivraie mêlée au bon grain dans le champ du Père de famille; ce sont des fruits amers, venus en terre naguère païenne parmi les fruits délicieux qui mûrissent tous les jours au soleil de l'Évangile : ombres très regrettables, mais ombres seulement, qu'il ne faudrait pas confondre avec la nuit du paganisme, et qui n'empêchent pas de reconnaître dans le tableau général de la vie chrétienne le pinceau du divin artiste.

1. August., *De catechiz. rud.*, 48.
2. Chrysost., *In Bapt. Salv.* (éd. Montf., II, 363).

MOYEN AGE[1]

DE LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN A LA RÉFORME PROTESTANTE (476-1517)

SECTION I

ÉGLISE GRECQUE

CHAPITRE Ier

L'ÉGLISE ET L'EMPIRE[2]

§ 93. — LES EMPEREURS D'ORIENT ET LEUR POLITIQUE RELIGIEUSE ; JUSTINIEN

1) C'est pour la dernière fois que nous avons à parler des relations de l'Église et de l'Empire romain, limité

1. Toutes les sources relatives à l'histoire du moyen âge, sont indiquées dans le *Traité des Études* de Jean Moeller, publié avec des additions par Charles Moeller, in-8 de 674 p., 1887-92 ; y ajouter la note bibliographique (p. x-xv) de l'*Histoire du moyen âge* de Ch. Moeller, in-8, Paris, Louvain, 1902 (*Bul. crit.*, 1902, p. 543).

2. Procope, *Opera historica,* dans le *Corpus scriptorum byzantinorum.* — Son *Histoire de son temps* et son *Histoire secrète* se contredisent ; la seconde dénigre des personnages loués dans la première. Pour la critique : Dahn, *Procopius von Caesarea,* Berlin, 1865.

Lebeau, *Hist. du Bas-Empire,* depuis Constantin, 22 in-8, 1757 sq. ; éd. ref. et augm. par de Saint-Martin, Paris, 1824-34 ; — Schlumber-

désormais, ou à peu près, aux pays orientaux. L'hérésie et le schisme vont séparer de l'unité catholique, ce qui reste des possessions de Constantin et de Théodose, et les laisser sans défense contre les Turcs qui finiront par s'en emparer. La vie chrétienne, si florissante jadis en Asie Mineure et dans tout l'Orient, reflue de plus en plus vers l'Occident, autour de la chaire de Pierre : c'est là surtout que nous la retrouverons.

Sans doute, durant les siècles laborieux du haut moyen âge, l'empire d'Orient représente encore la civilisation[1]; là fleurissent les lettres, là règnent une certaine douceur des mœurs et la politesse du langage; Constantinople, Alexandrie et quelques autres grandes villes orientales se font remarquer par l'activité industrielle[2] et commerciale, presque éteinte partout ailleurs; à l'avènement de Justinien, on ne compte pas moins de neuf cent douze villes dans l'empire, la plupart riches et peuplées[3].

GER, *L'Épopée byzantine à la fin du Xe siècle* (jusq. 1057), 3 vol., Paris, 1890-1905 (bonne étude sur les emp. de CP., mais le côté religieux est un peu négligé); — RAMBAUD, *L'Empire byzantin au Xe siècle*, Paris, 1870 (tend à améliorer les idées en cours sur Byzance); — DIEHL, *L'Afrique byzantine au VI siècle,* in-4, Paris, 1901 (*Bul. crit.*, 1901, p. 485); — GASQUET, *L'Empire byzantin et la monarchie franque*, Paris, 1888; — A. LOMBARD, *Constantin V*, in-8, Paris, 1902 (trop favorable; la question religieuse est mal traitée); — cf. LAPÔTRE, *Jean VIII*, p. 48. — BURY, *History of the later roman Empire* (395-800), Londres, 1892; — FINLAY, *History of Greece from the roman conquest,* Oxford, 1877. — Cf. bibl. dans l'*Hist. générale* de M. LAVISSE, t. I, ch. IV.

1. Sa durée relative s'explique par les causes suivantes : hasards heureux; position presque imprenable de CP.; esprit hellénique, principe d'unité et de vie; respect superstitieux des Barbares pour les empereurs de Byzance qui représentent, à leurs yeux, la majesté de l'ancien empire romain (BAYET, dans l'*Hist. génér.* de M. LAVISSE, t. I, ch. IV, p. 161-166).

2. Sous le règne de Justinien, deux moines apportèrent à CP., du pays des *Sères* (Chinois), les premiers vers à soie (*sericum*), qui donnèrent naissance, en Europe, aux premières manufactures de soie (PROCOPE, *De bello Goth.*, IV, 17).

3. HIÉROCLÈS, *Topographie,* dans le *Corpus Hist. Byzant.*, t. XXXVIII.

Cependant, après la mort de sainte Pulchérie, dernier rejeton de la famille de Théodose le Grand, on n'a devant soi que le *Bas-Empire*. Les empereurs de Byzance, au nombre d'environ quatre-vingts, apparaissent trop souvent comme des despotes durs et vicieux, tenant sous une égale servitude l'Église et l'État. On compte bien parmi eux quelques bons généraux, dont les armes retardent la chute de Constantinople; quelques lettrés qui honorent les savants, encouragent les études, les arts, les lettres, les sciences. Mais, lorsqu'on voit le grand nombre de ceux qui s'élèvent et se maintiennent sur le trône par le sang injustement versé, ou qui se déshonorent par la dépravation de leurs mœurs autant que par la tyrannie de leur gouvernement, on ne peut que redire avec l'histoire, justement sévère pour les souverains qui font profession de Christianisme : *empereurs du Bas-Empire*.

Leur politique générale vis-à-vis de l'Église est vexatoire, odieuse, et, dans son ensemble, funeste à la religion. Héritiers des héritiers d'Auguste et de Constantin, ils ont voulu, à l'exemple du premier, exercer, dans une certaine mesure, les fonctions de souverains pontifes, diriger les consciences, dogmatiser; au lieu de s'effacer, dans les questions religieuses, devant les Vicaires de Jésus-Christ, ils se sont efforcés le plus souvent de les amener par ruse ou par violence à leurs vues personnelles. Rien ne pouvait être plus contraire à la divine mission de l'Église, à son œuvre évangélisatrice, à son influence salutaire sur les âmes. — Il est permis de croire que la condamnation des *Trois-Chapitres,* juste en elle-même, n'était pas nécessaire; dans ce cas, Justinien est responsable des troubles et des divisions que cette condamnation a amenés. — Les édits impériaux, pour unir, au prix de concessions réciproques, les catholiques et les monophysites, ont plus servi l'erreur que la vérité. — L'hérésie des iconoclastes et la longue persécution qui s'ensuivit contre les catholiques, ont été l'œuvre à peu près exclusive des empereurs.

— Le schisme vraisemblablement n'eût pas été consommé, ou du moins ne se fût pas longtemps soutenu sans le concours de la puissance impériale. — Le Bas-Empire a donc été funeste à l'Église; son intervention habituelle et abusive dans les choses religieuses a surtout profité à l'hérésie et au schisme. Si l'Église catholique n'a pas été arrêtée dans sa marche civilisatrice, si elle n'a pas laissé de continuer à remplir sa mission sur la terre, elle le doit à elle-même et non aux successeurs dégénérés de Constantin et de Théodose.

2) On rencontre cependant, dans la longue série des empereurs grecs de cette époque, un homme bien digne de fixer l'attention de l'histoire, une sorte de Charlemagne byzantin : **Justinien** (527-565). Il était âgé de quarante-cinq ans, quand il succéda sur le trône à son oncle Justin. Au cours de son long règne de trente-huit ans, il s'illustra par les victoires de ses généraux, par son zèle pour la religion et par ses collections de droit :

a) Bélisaire, un des meilleurs généraux de l'empire, fut heureux (530) dans la guerre contre les Perses, qui se virent contraints (532) de déposer les armes et de cesser toute persécution contre les chrétiens. Passant ensuite en Afrique, il chassa de ce pays les Vandales (533) dont il envoya le roi Gélimer à Justinien. Puis poursuivant le cours de ses victoires, il entra en Italie où il battit les Goths et rétablit la domination grecque; après quoi il rentra à Constantinople, emmenant le roi vaincu Vitigès et d'autres prisonniers[1]. — L'eunuque Narsès, à partir de 552, affermit en Italie par ses victoires la domination de Byzance; mais, dans la suite, indigné des injus-

1. Bélisaire († 563), tantôt incompris, tantôt calomnié, subit plus d'une disgrâce au cours de sa vie. Mais la légende qui le représente les yeux crevés et mendiant, est une fable (Pagi, *Critica,* an. 561, n. 7).

tices[1] de la cour à son égard, il livra[2] la péninsule aux Lombards (568). L'Afrique demeura plus longtemps au pouvoir des Grecs, un siècle environ, jusqu'à l'invasion des Arabes (640).

b) Les intérêts de l'État ne faisaient pas oublier à Justinien ceux de la religion. Lui-même donnait, en sa personne, l'exemple d'une vie sincèrement chrétienne. C'est ainsi qu'à son avènement, il fit don de tous ses biens aux églises, et établit un monastère d'hommes dans sa propre maison. En carême, ses austérités étaient celles d'un anachorète[3]. — Par ses soins s'élevèrent dans tout l'empire, des monastères, des hôpitaux, des églises dont la plus belle fut sans contredit celle de Sainte-Sophie, détruite par un incendie et rebâtie (537) à grands frais[4]. Les rares tenants du paganisme avaient encore à Athènes une école de hautes études : elle dut être fermée[5] par décret impérial (529). La même volonté souveraine ordonna (530) aux païens et aux hérétiques de se convertir dans les trois mois, sous peine de confiscation des biens et même de mort. L'ordre était tyrannique; il fut mal observé, mais sans qu'il en coûtât la vie à personne. Cet absolutisme se retourna parfois contre l'Église : témoin les violences faites au pape Vigile pour l'amener à signer la condamnation des Trois-Chapitres[6].

1. *Rohrbacher.

2. V. § 107, 4.

3. « Sæpe unum atque alterum diem noctemque cibo abstinuit, præsertim ejus festi pervigiliis, quod Pascha dicimus, quandoque biduum brevi aqua, et agresti olere victitans... ». Procop., *Hist. arcan.*, 13; — Justinian. *Novell.*, 8, 30.

4. Procope, *De ædificiis Justiniani* (*Corpus Hist. Byzant.*, t. XVIII).

5. Suppression également (541) du consulat romain. Après le dernier titulaire, Basilius, et jusqu'à la mort de Justinien, on compta les années *post cons. Basilii*. Sous les successeurs de Justinien, qui cumulèrent le consulat avec l'empire, l'année de l'avènement fut considérée comme *consulat* et les années suivantes comme *post-consulaires* (Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 84).

6. V. § 96, 3 et 4.

c) On doit compter parmi les œuvres les plus remarquables de Justinien, ses collections de droit civil et de droit civilo-religieux[1]. Avant cet empereur, trois collections de lois, édits, rescrits impériaux avaient été faites : celle de Grégoire au IVe siècle, *Code grégorien*, comprenant les constitutions impériales antérieures à Dioclétien; celle d'Hermogène, contemporain de Grégoire, *Code hermogénien*, contenant les constitutions de Dioclétien et de Maximin; celle de Théodose II (438), *Code théodosien*, qui réunissait les constitutions parues depuis Maximin. Justinien fit refaire et compléter ces diverses collections par le célèbre Tribonien et autres habiles jurisconsultes du temps. On vit donc paraître, sous son règne, le **Code justinien**[2] (529), comprenant, outre les constitutions les plus récentes, tout ce que l'on jugea utile de conserver des précédentes collections; le **Digeste** ou **Pandectes**[3] (533), extraits choisis des meilleurs commentaires; les **Institutes**[4] (533), abrégé doctrinal de droit pour servir d'introduction à l'étude de cette science; les **Novelles**[5] (535), recueil des lois de Justinien postérieures à la promulgation du code. — Toute cette législation est empreinte de l'esprit du Christianisme. Le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ se lit en tête de chaque collection; et une profession de foi catholique, affirmant la primauté du Pape[6] et autres principaux dogmes, se trouve à la première page du code. On regrette que Justinien n'ait pas

1. *Cf. Bayet, dans l'*Hist. génér.* de M. Lavisse, t. I, ch. IV, p. 185-187; — Ed. Cuq, *Les institutions juridiques des Romains* (depuis les orig. jusqu'à la mort de Justinien), 2 vol.; I, 1891; II, 1902 (*Bul. crit.*, 1903, p. 546).

2. Le texte fut revisé par Tribonien en 534, sous le titre *Codex repetitæ prælectionis;* le premier texte fut supprimé et n'est pas parvenu jusqu'à nous.

3. *Digeste*, digéré, rangé; — *Pandectes*, qui contient tout.

4. *Instituta*, elementa.

5. *Novellæ*, nouvelles lois.

6. * Hurter, *Institutions de l'Église au moyen âge*, t. I, p. 72.

fait disparaître la loi autorisant le divorce, et qu'au lieu de supprimer purement et simplement l'esclavage, il se soit contenté de le restreindre et de l'adoucir. Il fut encore mal inspiré, quand il autorisa par une loi formelle les sénateurs et tous les membres de la noblesse à contracter mariage avec des courtisanes. Lui-même avait épousé une ancienne comédienne et prostituée, Théodora [1], et fait épouser à Bélisaire, Antonine, sœur de Théodora et courtisane également. Ces exemples et cette loi exercèrent sur les mœurs une fâcheuse influence.

Malgré tout, Justinien fait assez bonne figure dans la série des empereurs byzantins. — Mais les gloires de son règne ne profitèrent pas aux règnes suivants. Quand mourut le grand monarque, les finances étaient épuisées et le pays appauvri par les dépenses qu'avaient nécessitées d'immenses constructions et des guerres incessantes; de fréquents tremblements de terre, la peste et la famine avaient fait presque autant de victimes que les batailles [2] : on prétend qu'au cours du règne, quatre cent mille habitants de Constantinople périrent de la peste. Un empire dépeuplé et appauvri, en face de peuples nouveaux, entreprenants, qui guettaient comme une proie les belles provinces du monde grec, tel fut le legs de Justinien à ses successeurs.

1. Cf. Debidour, *L'impératrice Théodora* (étude critique), Paris, 1885.

2. Procope parle (*Histoire secrète,* ch. xviii, 23) de cent millions d'habitants qui auraient péri par la guerre, la peste ou la famine : c'est une exagération manifeste.

CHAPITRE II

HÉRÉSIES ET SCHISME

NESTORIANISME. — MONOPHYSISME. — ORIGÉNISME, LES TROIS-CHAPITRES. — MONOTHÉLISME. — LES ICONOCLASTES. — SCHISME.

§ 94. — NESTORIANISME[1]

Organisation définitive de la secte, — progrès, — décadence, état actuel.

1) La suppression (489) de l'école nestorienne d'Édesse par l'empereur Zénon, mit fin au nestorianisme dans tout l'Empire romain. Mais la secte, que favorisaient en haine du nom romain les rois de Perse, se propagea dans ce dernier pays, où elle infecta même totalement l'école de Nisibe illustrée jadis par saint Ephrem. Vers la fin du ve siècle, son organisation était définitive, savoir : suppression du célibat ecclésiastique, rétabli dans la suite pour les évêques; indépendance complète vis-à-vis du patriarche d'Antioche; création d'un patriarche œcumé-

1. ASSEMANI, *Biblioth. Orient.*, t. III, Rome, 1728; — DUCHESNE, *Églises séparées*, Paris, 1896; — A. D'AVRIL, *Étude sur la Chaldée chrétienne*, Paris, 1864; — MARTIN, *La Chaldée*, Rom., 1867; — *Dict. th.* GOSCHLER, art. *Nestoriens;* — *Ann. P. F.*, 1883, p. 283 sq.; — *Ét.*, 5 mai 1898. — La *Revue cath. de Louvain* (févr. 1869) donne un bon résumé historique.

nique résidant à Séleucie-Ctésiphon, en attendant Bagdad; hérédité, dans la même famille, de la dignité patriarcale et de la dignité épiscopale. Actuellement, les nestoriens prétendent que leur patriarche descend de saint Pierre en droite ligne, par la voie du sang, et que leur Église se rattache ainsi plus véritablement que l'Église catholique au prince des apôtres.

2) Ils n'eurent rien à souffrir des Arabes, maîtres de la Perse à partir de 652. Tout au contraire, ils en reçurent d'importants privilèges : exemption totale du service militaire, exemption d'impôts pour leurs prêtres, etc... Sous la domination (652-1258) de ces fils de Mahomet, ils atteignirent le maximum de leur développement [1], se propagèrent en Chine, en Tartarie et dans les Indes.

Une inscription de l'an 781, découverte par les Jésuites (1625) à Sin-gan-Fou, jette quelque jour sur la diffusion du nestorianisme en Chine. On y voit que cette hérésie fut portée dans le Céleste Empire au commencement du VII[e] siècle par un missionnaire, du nom d'Olopen ou Alopen, et qu'elle y fit de grands progrès, grâce à la protection impériale. — Un roi de Caraït, en Tartarie, embrassa le nestorianisme au XI[e] siècle. On pense même que l'ordre de la prêtrise lui fut conféré, ainsi qu'à ses successeurs. Le fait n'a rien d'invraisemblable, du moment que les prêtres nestoriens pouvaient être mariés. Un de ces rois [2] se mit en relation avec le pape Alexandre III, pour traiter de l'union avec Rome; mais les négociations commencées à cet effet demeurèrent sans résultat. — On ne sait ni quand ni comment le nestorianisme passa dans les Indes. Lorsque les Portugais y arrivèrent, au XVI[e] siècle, ils y trouvèrent 1.400 villages habités par des chrétiens qui se disaient chrétiens de saint Thomas et prétendaient avoir reçu l'Évangile de cet apôtre : c'étaient des nestoriens.

1. **Rev. cath. de Louvain*, févr. 1869, p. 164.
2. *Dict. th.* GOSCHLER, art. *Jean le Prêtre*.

3) A l'époque de leur plus grande extension (xe-xiie siècle), ces hérétiques eurent 20 à 25 métropolitains, 200 évêques, des écoles de hautes études et des centaines de couvents : le tout sous la juridiction suprême du patriarche ou *catholicos* de Bagdad. La décadence, commencée au xiiie siècle, accéléra sa marche au xive, lors de l'arrivée des Mongols [1] de Tamerlan. Les nouveaux maîtres de la Perse firent au nestorianisme une guerre acharnée. Battue en brèche par les pouvoirs de la terre, la secte déclina de jour en jour. Maintes fois, au cours des siècles suivants, elle tourna ses regards vers Rome ; et ses tentatives d'union eurent un succès partiel.

4) Il y a aujourd'hui encore des nestoriens (cent mille?) en Perse et dans les montagnes du Kurdistan (Turquie). Ils s'appellent Chaldéens, parce qu'ils croient descendre des anciens habitants de la Chaldée, dont la langue demeure leur langue liturgique. — A côté de cette vieille hérésie expirante, s'élève et grandit l'Église nestorienne-unie. Elle est gouvernée par un patriarche de Babylone résidant à Mossoul et par une dizaine d'évêques ou archevêques. En 1890, elle comptait 46.900 fidèles [2]. Depuis, Mgr Altmayer, archevêque de Bagdad, a annoncé à Léon XIII [3] la conversion de 50.000 nestoriens.

§ 95. — MONOPHYSISME [4]

Le moine Théodose et l'eutychianisme; — hénotique de Zénon; — divisions, Jacques Baradée et le monophysisme en Syrie; — monophysisme en Arménie, en Égypte et en Abyssinie; — monophysites-unis.

1) L'eutychianisme, condamné par le IVe concile œcu-

1. Les Mongols avaient ravagé et conquis une partie de la Perse dès le commencement du xiiie siècle, sous Gengis-Khan. Sur l'horrible cruauté de ces Barbares, v. Lenormant, *Cours d'hist.*, t. I, leçon III, p. 63 sq.
2. Louvet, *Les Missions catholiques au XIXe siècle,* p. 127.
3. *L'Univ.*, 8 juill. 1899.
4. Bibl. § 70. — *Héfélé, *Dict. th.* Goschler, art. *Monophysites;* — Lamy, dans *Rev. cath. de Louvain,* mars, mai et juill. 1869. — Cf. *Ét.*, 20 avril 1904, p. 278 sq.

ménique (451), pouvait difficilement se perpétuer sous sa forme primitive. Un moine égyptien du parti, **Théodose**, le sauva de la ruine en le modifiant. Il enseignait qu'en Jésus-Christ, la nature divine et la nature humaine demeuraient distinctes et ne formaient néanmoins qu'une nature composée, à peu près comme l'âme et le corps dans l'homme ne forment, quoique distincts, qu'une seule nature. En conséquence, il rejetait à la fois, et la confusion des deux natures soutenue par Eutychès, et la dualité de ces mêmes natures définie par le concile de Chalcédoine [1]. C'est cet eutychianisme atténué qu'on désigne plus spécialement sous le nom de monophysisme. Dix mille moines de Palestine y adhérèrent, chassèrent l'évêque orthodoxe de Jérusalem, Juvénal, et mirent à sa place (452) Théodose lui-même, expulsé au bout d'un an par l'empereur Marcien. Quelques années plus tard, l'hérésie montait sur les sièges patriarcaux d'Alexandrie avec Timothée Élure [2], et d'Antioche avec Pierre le Foulon [3]. L'unité et la paix religieuse n'étaient donc pas rétablies dans l'Église d'Orient [4].

2) En 482, l'empereur Zénon publia un édit (henoticon) pour faire cesser les divisions. Cet édit n'était ni tout à fait hérétique, ni tout à fait orthodoxe. D'un côté, il anathématisait Nestorius et Eutychès; de l'autre, il ne reconnaissait que la profession de foi de Nicée complétée par le concile de Constantinople, et disait anathème à quiconque, soit à Chalcédoine, soit dans tout autre concile, aurait pensé autrement. L'effet produit par cette intervention abusive ne fut pas celui qu'on désirait. Comme on aurait dû le prévoir, les uns acceptèrent l'édit, les autres le rejetèrent; et l'on eut ainsi trois

1. Plusieurs théodosiens étaient au fond orthodoxes, et se séparaient seulement des catholiques par un langage moins exact.

2. Élure, c'est-à-dire « le chat ».

3. Ainsi appelé du métier qu'il exerçait quand il était moine à CP.

4. *Blanc, *Hist. de l'Égl.*, t. I, leçon LVII, n. 7.

partis au lieu de deux : les *catholiques*, fermement attachés au concile de Chalcédoine dont l'édit parlait d'une manière équivoque ; les *partisans de l'union*, parmi lesquels plusieurs orthodoxes au fond, ayant à leur tête Acace, patriarche de Constantinople ; et les *Acéphales* [1], monophysites ardents, opposés à l'union.

3) Dans la suite, les sectes, au sein du monophysisme, se multiplièrent jusqu'à la confusion : *corrupticoles* ou *sévériens*, fondés (519) par le moine Sévère, futur patriarche d'Antioche, qui croyait avec les orthodoxes que le corps de Jésus-Christ avait été corruptible, c'est-à-dire sujet aux divers besoins naturels de réparation; *Incorrupticoles* ou *Fantasiastes*, création de Julien, évêque d'Halicarnasse, qui ne croyant pas à la réalité du corps de Jésus-Christ, ne pouvait admettre que ce corps eût été corruptible ; *Agnoètes* (ignorants), prétendant avec Thémistius, diacre d'Alexandrie, que le Christ avait ignoré certaines choses, notamment le jour du jugement ; *Théopaschites*, disant que la divinité avait souffert ; *Trithéistes*, admettant trois natures en Dieu, etc... — Toutes ces divisions menaçaient le monophysisme d'une ruine totale et prochaine. **Jacques Baradée**, évêque d'Édesse depuis 541, le sauva en le dotant d'une hiérarchie régulière. Ceux qui adoptèrent son organisation prirent le nom de **Jacobites**, et ce nom leur est demeuré depuis.

Les Jacobites sont aujourd'hui répandus en Mésopotamie, en Syrie et dans le Kurdistan. En 1852, leur patriarche [2] comptait sous sa juridiction, 8 archevêques, 5 évêques dont 2 sans siège fixe, et plus de 100.000 fidèles [3].

4) D'autres monophysites étaient répandus en Arménie,

1. Ainsi appelés parce qu'ils ne suivaient pas Acace ; — Cf. HÉFÉLÉ, *art. cité*, p. 241 sq.

2. Il réside, depuis le xvᵉ siècle, au couvent de Zapharan, près de Mardin.

3. Les jacobites sont plus orthodoxes que les nestoriens : *Rev. cath. de Louvain*, t. XXIV, p. 253 sq.

en Égypte et en Abyssinie. — Les **Arméniens** furent entraînés dans l'hérésie par leur patriarche Nersès, qui anathématisa (527) le concile de Chalcédoine comme entaché de nestorianisme. Leur Église monophysite aura, dit-on, cinq cents sièges épiscopaux au XIIIe siècle, trois cents au XVe.

Elle n'en a plus, à l'heure actuelle, qu'une trentaine, sous la juridiction des deux patriarches rivaux d'Etchmiadzin et de Sis [1]. Ses adhérents sont au nombre de plus de trois millions.

En Égypte, il y eut toujours, depuis Dioscore, de nombreux monophysites. Le concile de Chalcédoine ne parvint pas, même momentanément, à les faire disparaître, puisque 13 évêques du pays refusèrent d'en souscrire les actes. Les Arabes devenus maîtres d'Alexandrie (VIIe siècle), trouvèrent la population divisée en deux camps opposés et rivaux : les Grecs de langue, attachés aux empereurs de Constantinople et à l'orthodoxie; les Coptes [2], monophysites pour la plupart. Ils persécutèrent les premiers, coupables de leur avoir opposé une vive résistance, et protégèrent les seconds qui les avaient bien accueillis. L'orthodoxie succomba sous les coups de la persécution; les Grecs durent s'éloigner devant la coalition des hérétiques et des infidèles. Il ne resta de chrétiens en Égypte que les monophysites, connus depuis lors sous le nom de **Coptes** [3]. Au temps de leur plus grand développement, ces hérétiques auront 95 évêques.

Aujourd'hui leur patriarche, soi-disant successeur de saint Marc et résidant au Caire, a sous sa juridiction 13 évêques et environ 200.000 fidèles, sans compter les Abyssins qui dépendent aussi de lui.

1. *Ét.*, 1866, t. IX, p. 213 sq.
2. C'est-à-dire : ceux qui parlaient copte, langue vulgaire d'Égypte.
3. Macaire, *L'Église copte*, Le Caire, 1893 (*Ét.*, Part. bibl., 23 déc. 1893); — *Rev. cath. de Louvain*, t. XXIV, p. 566 sq. — Butler, *Ancient Coptic Churches of Egypt.*, 1884. — Id., *The Arab Conquest of Egypt and the last thirty years of the Roman Dominion*, in-8, Oxford, 1902 (*R. H. E.*, juill. 1904, p. 556).

L'Église d'Abyssinie, fille de celle d'Alexandrie[1], fut attirée à l'hérésie par les patriarches alexandrins. Depuis lors elle est demeurée monophysite.

Actuellement elle est gouvernée par un *abouna* ou métropolitain (depuis le VIIe siècle) qui réside à Gondar. Ce métropolitain est toujours un étranger, un moine copte, sacré par le patriarche monophysite du Caire. Il lui est défendu d'avoir des suffragants, mais il a de nombreux prêtres qu'il ordonne par cinq à six mille à la fois : on doute avec raison de la validité de ces ordinations. Les **Monophysites abyssins** forment la majorité de la population, soit plus d'un million et demi; le reste appartient au catholicisme, au judaïsme ou à l'islam[2]. — Au centre du plateau égyptien, sont, depuis le XVIe siècle, les Gallas, monothéistes généralement et pas chrétiens; au sud, est la région du Kafa, dont les habitants, autrefois chrétiens, n'ont plus du christianisme que le nom[3].

5) Des tentatives d'union avec l'Église romaine ont été faites à diverses époques, notamment au concile de Florence (1438-1445). Sans réussir pleinement, elles ont eu quelques bons résultats. L'Église **jacobite-unie** avait, en 1890, quarante mille adhérents et onze diocèses : le tout soumis à un patriarche dit d'Antioche et résidant à Mardin[4]. On a annoncé, depuis, la conversion en masse de près de trois mille jacobites[5]. — L'Église **arménienne-unie** obéit à un patriarche qui réside à Constantinople; elle compte 19 diocèses et plus de 100.000 fidèles[6]. — L'Église **copte-unie** a 25.000 âmes environ. Elle doit le rétablissement de sa hiérarchie à Léon XIII qui a érigé les trois diocèses d'Hermopolis la Grande, Thèbes et Alexandrie, ce dernier patriarcal (1895)[7]. — Les catholiques **abyssins** étaient, en 1890, au nombre de 35.000[8].

Toutes ces Églises d'Orient progressent chaque jour et font espérer la disparition plus ou moins prochaine des vieilles hérésies monophysite et nestorienne.

1. V. § 59, II.
2. *L'Univ.,* 15 oct. 1900.
3. *Ann. P. F.,* t. XXXVII, p. 7 sq.; — **Rev. cath. de Louvain,* t. XXV, p. 195 sq.
4. *Louvet, *Les Missions cath. au XIXe siècle* (rit syriaque).
5. *L'Univ.*, 30 mars 1900.
6. *Louvet, *Les Miss. cath. au XIXe siècle* (rit arménien).
7. *Louvet, *ibid.* (missions d'Égypte); — Egremont, *L'année de l'Église* 1899, p. 413 sq.
8. *Louvet, *ouvr. cité* (missions d'Éthiopie).

§ 96. — FAITS DIVERS, LIÉS AU MONOPHYSISME

Déposition d'Anthyme; — Origénisme; — Les Trois-Chapitres; 5e concile général (553).

1) Le patriarche de Constantinople, **Anthyme,** monophysite dissimulé, avait été déposé (535) et excommunié par le pape saint Agapet. L'impératrice Théodora, femme de Justinien, essaya de le réhabiliter. Saint Sylvère, successeur de saint Agapet, sollicité par elle de le rétablir sur son siège et de condamner le concile de Chalcédoine, refusa énergiquement l'un et l'autre. De là, colère et ressentiment implacable de cette femme altière, qui offrit au diacre Vigile, apocrisiaire du Saint-Siège à Constantinople, de le faire Pape aussitôt s'il entrait dans ses vues. On dit que Vigile faiblit. Il partit pour Rome, remit à Bélisaire, maître de l'Italie, des lettres de Théodora, et l'intrigue réussit. Le conquérant de tant de provinces, vaincu par la crainte d'une femme ou par l'or d'un ambitieux, exila à Patare, en Lycie, le pape Sylvère pour trahison prétendue en faveur des Goths, et fit élire à sa place le diacre **Vigile**[1]. Le Pontife exilé, rappelé par Justinien, ne reparut en Italie que pour aller mourir (538) de faim ou par le glaive dans l'île de Palmaria. Sa mort permit au clergé de Rome de valider l'élection de l'usurpateur, qui, satisfait d'être Pape, oublia ses coupables promesses et se prononça même en termes formels pour le concile de Chalcédoine et contre Anthyme. « Prius locutus sum male, disait-il, et insipienter. »

2) Vers le même temps, les moines de Palestine, déjà

1. DUCHESNE et D. CHAMARD, dans *Q. H.*, oct. 1884 et avr. 1885. — D. CHAMARD croit pouvoir justifier l'élection de Vigile (V. ses raisons, p. 552 sq.); de même, SAVIO, *Il papa Vigilio*, dans la *Civiltà catholica*, 5 et 19 déc. 1903 (Cf. *Revue Augustinienne*, janv. 1904). — Cf. LÉVÊQUE, *Étude sur le pape Vigile*, in-8, Amiens, 1887; — ROHRBACHER, l. XLV.

divisés au sujet du monophysisme, ressuscitèrent la vieille querelle de l'**origénisme** [1]. Les partis s'échauffèrent au point d'en venir aux mains. Justinien, prié par Pierre, évêque de Jérusalem, de réprimer l'audace des origénistes, intervint dans le débat comme empereur et comme théologien tout ensemble. A sa demande, les quatre patriarches orientaux souscrivirent un réquisitoire contre les erreurs vraies ou prétendues de l'illustre Alexandrin [2]; et le pape Vigile, à qui un exemplaire de la pièce fut adressé, porta, on ne sait en quels termes, un jugement analogue. En même temps, le patriarche de Constantinople, Mennas, réunit en concile, par ordre de l'empereur, quelques évêques et abbés qui se trouvaient dans la ville. Cette assemblée condamna (543) en quinze propositions toute une série d'erreurs attribuées à l'auteur du *Periarchon :* condamnation que renouvelleront, dans la suite, d'une manière générale, quatre conciles généraux (5e, 6e, 7e, 8e), en mettant Origène au nombre des hérétiques.

3) Théodore Ascidas, évêque origéniste et monophysite [3] de Césarée en Cappadoce, réussit, par une habile diversion et en dissimulant ses propres erreurs, à faire cesser ces poursuites. Un moyen sûr, dit-il à Justinien, de ramener tous les monophysites, serait de condamner ce qui restait encore de nestorianisme, savoir ce que l'on appellera bientôt les **Trois-Chapitres** [4] : la personne et tous les écrits de Théodore de Mopsueste; les écrits de Théodoret contre le concile d'Éphèse, contre Cyrille et en faveur de Nestorius; une lettre d'Ibas, évêque d'Édesse, à l'évêque persan Maris, injurieuse pour le concile d'Éphèse et pour saint Cyrille. L'empereur tomba dans le piège; un édit

1. V. § 73.
2. Cf. Héfélé, t. III, p. 394 sq.
3. Duchesne, dans *Q. H.*, oct. 1884, p. 396. — Héfélé prétend (t. III, p. 418) que Th. Ascidas n'était pas monophysite.
4. Wouters, *Dissert.*, t. III; — Héfélé, t. III, p. 407 sq.; — Bibl., *ibid.*, p. 407.

fut publié, conforme de tous points aux désirs de l'archevêque de Césarée. Les monophysites le souscrivirent avec empressement; de même les catholiques d'Orient, de gré ou de force, avec ou sans restriction [1]; mais tout l'Occident chrétien le repoussa comme injurieux aux Pères de Chalcédoine qui avaient laissé louer Théodore de Mopsueste et admis au concile Théodoret et Ibas.

Le pape Vigile, encouragé de tous côtés à la résistance, se montra d'abord très ferme. Mandé à Constantinople [2] par Justinien, il excommunia, dès son arrivée, le patriarche Mennas coupable d'avoir fait signer l'édit à plusieurs évêques. Mais bientôt, moitié convaincu, moitié contraint, il releva le patriarche des censures, condamna les Trois-Chapitres, et fit connaître son nouveau sentiment par le décret *Judicatum* (548). Les Occidentaux n'en continuèrent pas moins de se déclarer ouvertement en faveur des Trois-Chapitres; les évêques africains allèrent même jusqu'à séparer le Pape de leur communion; il y eut des opposants jusques en Orient. Vigile, alors, retira le *Judicatum*, du consentement d'ailleurs de Justinien, et remit toute l'affaire à un concile général, à condition qu'il s'y trouverait la moitié au moins d'évêques occidentaux. Le concile fut convoqué à Constantinople (550). Les évêques latins n'y arrivèrent qu'en petit nombre, et le Pape différa l'ouverture. Justinien impatient passa outre, contrairement aux conventions, publia un nouvel édit contre les Trois-Chapitres. Cette fois, Vigile retrouva son ancienne fermeté. Il défendit, sous peine d'excommunication, d'adhérer à l'édit impérial, et s'enferma, par mesure de précaution, dans l'église Saint-Pierre de Constantinople, puis dans l'église Sainte-Euphémie de Chalcédoine, là même où le IV[e] concile général avait tenu ses assises [3]. Cette résistance n'avait pas été prévue, elle

1. Duchesne, dans *Q. H.*, *l. c.*
2. *Duchesne, *ibid.*, p. 401 sq.
3. *Duchesne, *ibid.*, p. 411-413.

déconcerta. L'édit fut abandonné et l'idée du concile reprise. Mais comme le Pape maintenait la condition qu'il y aurait au moins la moitié d'évêques occidentaux, ceux-ci n'arrivant pas, l'ouverture en était toujours retardée.

4) Finalement les évêques présents (150 environ), presque tous orientaux, se réunirent par ordre de l'empereur, sous la présidence du patriarche Eutychius de Constantinople. Ce fut le **cinquième concile général** (553), **IIe de Constantinople** (huit sessions). Le Pape, pressé d'y prendre part, répondit toujours par un refus absolu, ce qui faisait au concile une situation très irrégulière. Les évêques se décidèrent néanmoins à en venir aux actes : ils reconnurent les quatre conciles généraux précédents et condamnèrent, après examen, les Trois-Chapitres; condamnation que souscrivirent 164 évêques présents. — Le mobile Pontife ne persévéra pas dans son opposition. Dès le 14 mai, il avait publié un décret (*Constitutum*) adressé à Justinien, anathématisant soixante propositions extraites des œuvres de Théodore de Mopsueste. Sept mois plus tard, il condamna [1] enfin les Trois-Chapitres, dans une lettre adressée au patriarche Eutychius ; lettre bientôt suivie (554) d'une nouvelle et dernière constitution pour expliquer sa conduite aux Occidentaux. Ces actes étaient une approbation implicite du concile; et la cour n'ayant plus rien à lui demander, le laissa partir. Il reprit le chemin de Rome, et mourut en route, à Syracuse, vers la fin de 554.

Les historiens, même ecclésiastiques, éprouvent peu de sympathie pour le pape Vigile, qu'ils jugent d'ordinaire sévèrement. Ils lui reprochent l'ambition et le crime qui le portèrent sur la Chaire de saint Pierre, et ses variations dans l'affaire des Trois-Chapitres. — Sur ce dernier point, une remarque est à faire : Des deux côtés on s'accordait pour la foi; les évêques comme le Pape

1. *Héfélé, p. 523.

condamnaient le nestorianisme et adhéraient aux décrets de Chalcédoine. Il s'agissait seulement de savoir s'il était à propos de prononcer l'anathème contre un homme mort depuis longtemps, et de condamner de vieux livres plus ou moins entachés d'erreurs reconnues. Question d'opportunité et de discipline, à laquelle on pouvait répondre tout à la fois : *oui* et *non;* oui, pour éviter un schisme en Orient ; non, pour éviter encore un schisme en Occident. Cette douloureuse alternative explique suffisamment les hésitations et les variations du chef de l'Église, dont le devoir était, du moment que la question n'intéressait pas la foi, de maintenir la paix et l'union du monde catholique.

Les évêques occidentaux mirent peu d'empressement à faire leur soumission au concile. Ceux d'Espagne gardèrent pendant quelque temps une sorte de neutralité à l'égard du Saint-Siège ; plusieurs, en Afrique[1] et en Italie, se séparèrent de la communion romaine. Le schisme ne prit fin entièrement qu'en 707, par le retour à l'unité de la province d'Aquilée[2].

§ 97. — MONOTHÉLISME

Les chefs de l'hérésie ; — saint Sophrone et le pape Honorius ; — le pape saint Martin ; — VIe concile général (680) ; — le cas d'Honorius.

1) Justinien échoua dans sa tentative d'union des mono-

1. * BARDENHEWER, *Les PP. de l'Égl.*, t. III, p. 175 sq.

2. HÉFÉLÉ, t. III, p. 541. Le schisme de la circonscription d'Aquilée avait donné naissance à deux nouveaux patriarcats (*Grado* ou Grado-Aquilée et *Aquilée*), mais sans attribution de juridiction plus étendue. Voici comment : quand au commencement du VIIe siècle le métropolitain de Grado se réconcilia avec le Saint-Siège, celui d'Aquilée prit, pour faire montre d'indépendance, le titre de patriarche ; le Pape donna alors ce même titre à l'évêque de Grado. Dans la suite, le patriarcat de Grado fut transféré à Venise (1451) ; celui d'Aquilée, à Udine, puis (1751) supprimé (HÉFÉLÉ, t. III, p. 531-541)

physites avec les catholiques, comme avait échoué avant lui l'empereur Zénon. L'hénotique n'avait eu pour effet que d'accroître la division des partis. La condamnation des Trois-Chapitres ne ramena pas les adversaires du concile de Chalcédoine et causa des schismes en Occident : d'où il appert, une fois de plus, que la manie des empereurs de Byzance, de dogmatiser à coups de décrets, ne profita pas à l'Église.

Cependant le mirage de l'union séduisait toujours nombre d'esprits. **Théodore**, évêque de Pharan, au Sinaï, imagina (premières années du VIIe siècle) un nouveau moyen de la procurer : c'était de confesser deux natures en Jésus-Christ mais une seule volonté ou énergie (μίαν ἐνέργειαν). Entendait-il supprimer en Jésus-Christ, la faculté humaine de vouloir, ou seulement l'exercice de cette faculté? On ne sait [1]. Quoi qu'il en soit, la nouvelle doctrine s'éloignait de l'eutychianisme primitif, qui admettait la confusion des deux natures, et de l'eutychianisme modifié par le moine Théodose, qui, tout en rejetant cette confusion, ne reconnaissait qu'une nature composée. Telle quelle, cette doctrine était encore inacceptable, comme mutilant la nature humaine en Jésus-Christ, et rendant impossible, à sa manière, la rédemption chrétienne; elle se rapprochait de la vérité sans y arriver tout à fait. De là précisément son succès. Parce qu'elle tenait un milieu entre le monophysisme et la doctrine catholique, des politiques d'une orthodoxie suspecte, des évêques influents, monophysites dissimulés, tels que Sergius, patriarche de Constantinople, et Cyrus, patriarche d'Alexandrie, pensèrent qu'elle rallierait les deux partis. L'empereur **Héraclius** (610-641) entra pleinement dans ces vues. De fait, on vit beaucoup d'hérétiques, en Égypte et en Syrie, revenir, extérieurement du moins, à la communion catholique.

1. * Wouters, *Dissert.*, t. II, p. 360 sq. ; — *Ét.*, 1869, p. 821.

2) Un moine, **saint Sophrone**, dénonça le premier la nouvelle hérésie; il la condamna ensuite lui-même, devenu évêque de Jérusalem, dans un concile convoqué à cet effet, et envoya au pape **Honorius** (625-638) la sentence synodale avec prière de la confirmer. Malheureusement ses députés n'arrivèrent à Rome qu'après ceux de Sergius. Ces derniers remirent au Pape une lettre de leur patriarche, chef-d'œuvre d'astuce grecque[1], concluant à la nécessité du silence sur la question *d'une ou de deux opérations en Jésus-Christ.* Honorius répondit[2] immédiatement, louant Sergius de son zèle pour la foi, et recommandant, lui aussi, dans l'intérêt de la paix, de ne dire *ni une ni deux opérations.* Lorsque arrivèrent ensuite les députés de l'évêque de Jérusalem, il leur parla dans le même sens, et leur donna une lettre conforme pour Sophrone. C'était une double faute; la suite ne le montra que trop. Rassuré du côté de Rome, Sergius fit publier par l'empereur (639) une *Ecthèse* (exposition) prescrivant, il est vrai, le silence sur la question, mais rédigée dans un esprit tout monothélite.

Le silence ne fut pas gardé, il ne pouvait l'être. Les catholiques, en présence de la mauvaise foi de leurs adversaires qui faisaient de l'Ecthèse un instrument de propagande hérétique, élevèrent la voix plus haut que jamais. Étienne, évêque de Dore, courut à Rome, envoyé par saint Sophrone pour éclairer le Pape. Par malheur, Honorius venait de mourir (638), et le Saint-Siège demeura vacant plus d'un an et demi[3]. Mais les évêques restaient : ils tinrent des conciles contre le monothélisme, en Italie, en Gaule, en Afrique[4]. Une conférence publique et contradictoire eut lieu, sur la question,

1. * *Ét.*, 1870, p. 269.
2. Mansi, XI, 537 sq.; — Héfélé, t. IV, p. 505 et 549; — *Ét.*, 1870, p. 272 sq.
3. * Héfélé, t. IV, p. 54.
4. * Héfélé, t. IV, p. 57.

en Afrique, probablement à Carthage, entre **saint Maxime**[1], abbé d'un monastère près de Chalcédoine, et Pyrrhus, nouveau Patriarche monothélite de Constantinople, l'un et l'autre retirés en Afrique pour des raisons diverses[2]. La discussion tourna à l'avantage de l'orthodoxie[3]; Pyrrhus se déclara convaincu et abjura publiquement l'hérésie, dans laquelle l'ambition devait plus tard le faire retomber. Quand le veuvage de l'Église romaine eut pris fin, le Saint-Siège parla à son tour; les papes **Séverin** (640) et **Jean IV** (640-642) condamnèrent le monothélisme; et l'empereur, intimidé par cette opposition générale, retira l'Ecthèse qu'il avoua être l'œuvre de Sergius.

3) En 648, **Constant II** (641-668) reprit l'œuvre abandonnée par Héraclius, publia un édit (τύπος, Type) prescrivant de nouveau le silence[4]. Mais le silence, impossible d'ailleurs, ne pouvait profiter qu'à l'erreur : le pape **saint Martin** condamna (649) en concile romain (105 évêques) le monothélisme avec ses principaux représentants, ainsi que l'Ecthèse et le Type; et des lettres pontificales informèrent la chrétienté de ces actes. Directement exhorté à retirer l'édit, l'empereur répondit par la force brutale. Sur un ordre de sa part, le souverain Pontife fut conduit à Constantinople, abreuvé d'outrages durant trois mois, traîné, la corde au cou comme un criminel, dans les rues de la ville[5]; après quoi on l'envoya mourir (655) dans la Chersonèse Taurique (Crimée). L'abbé saint Maxime, que son ardeur à combattre le monothélisme désignait aux coups de la persécution, souffrit des maux plus grands encore : on lui coupa la main droite et on lui arracha la langue.

1. *Disputatio Maximi cum Pyrrho, P. G.*, XCI, 287 sq.; — * BARDENHEWER, *Les PP. de l'Égl.*, t. III, p. 67 sq.
2. * HÉFÉLÉ, t. IV.
3. HÉFÉLÉ, *ibid.*, p. 61 sq.
4. HÉFÉLÉ, *ibid.*, p. 85.
5. HÉFÉLÉ, p. 107 sq.

Ainsi mutilé, il fut promené dans tout Constantinople pour servir de spectacle au peuple; puis enfermé (662) dans une forteresse au pays des Lazes, sur la côte orientale de la mer Noire, où il expira le 13 août 662. Plusieurs de ses compagnons subirent les mêmes supplices et moururent de la même mort [1].

4) **Constantin Pogonat** [2], fils et successeur de Constant II, proposa au Saint-Siège, pour en finir, et lui fit agréer la convocation d'un grand concile. Ce fut le **VIe concile général** (680-681), **IIIe de Constantinople**. Il s'y trouva cent soixante-dix (289?) [3] évêques au moins, tous orientaux sauf trois, présidés par trois légats pontificaux (deux prêtres et un diacre). Un concile romain de cent vingt-cinq évêques en prépara (680) la célébration, en définissant le dogme des *deux volontés* et des *deux opérations;* et les légats du pape **saint Agathon** (678-681) partirent pour Constantinople, porteurs de deux lettres dogmatiques [4], avec ordre de déclarer que la définition des évêques devait être conforme à l'enseignement *infaillible* [5] du Saint-Siège. Lecture fut faite des deux lettres

1. *Bardenhewer, t. III, p. 67-69.
2. Pogonat, c'est-à-dire *barbu*.
3. Cf. Wouters, *Dissert.*, t. II, p. 374.
4. L'une (la première) est écrite au nom du Pape seul, l'autre au nom du Pape et du concile romain; les deux sont adressées à l'empereur Constantin Pogonat.
5. « Hæc est (doctrina sc. duarum voluntatum in Christo) apostolica atque evangelica traditio quam tenet spiritalis vestri felicissimi imperii mater apostolica Christi ecclesia. Hæc est christianæ religionis vera atque immaculata professio, quam non humana adinvenit versutia, sed Spiritus sanctus per apostolorum principes docuit... Hæc est vera fidei regula, quam et in prosperis et in adversis vivaciter tenuit ac defendit hæc spiritalis mater vestri tranquillissimi imperii, apostolica Christi ecclesia : quæ per Dei omnipotentis gratiam a tramite apostolicæ traditionis nunquam errasse probabitur, nec hæreticis novitatibus depravata succubuit : sed ut ab exordio fidei christianæ percepit ab auctoribus suis, apostolorum Christi principibus, illibata fide tenus permanet, secundum ipsius Domini Salvatoris divinam pollicitationem, quam suorum discipulorum principi in sacris evangeliis fatus est : *Petre, Petre*, inquiens, *Ecce Satan expetivit ut cribraret vos, sicut qui cribrat triticum : ego*

devant les Pères du concile, qui, loin de récriminer, déclarèrent les recevoir l'une et l'autre comme règles de la foi, et s'écrièrent que Pierre venait de parler par Agathon. Ils condamnèrent donc le monothélisme et ses principaux représentants, dont ils firent brûler les écrits, y compris les deux lettres d'Honorius déclaré hérétique lui aussi [1]. Les légats consentirent à cette dernière condamnation en vertu d'une autorisation spéciale reçue du Saint-Siège, probablement du pape **saint Léon II** (682-683) [2]. — Quand les actes du concile arrivèrent à Rome, saint Agathon était mort. Son successeur Léon II les approuva, à la demande des Pères et de l'empereur, en expliquant toutefois le sens que l'on devait attacher à la condamnation d'Honorius : « ... nec non et Honorium qui ... profana proditione maculari immaculatam fidem permisit, qui flammam hæretici dogmatis, non, ut decuit apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit, sed negligendo confovit » [3]. Les VIIe et VIIIe conciles généraux rappelleront et maintiendront la sentence portée contre ce Pontife, et on la lira pendant des siècles dans la formule du serment que prêteront les Papes à leur avènement [4].

Mortellement frappée [5] par le VIe concile général, l'hérésie n'essaya un moment de se relever que sous l'empereur

autem pro te rogavi, ut non deficiat fides tua. Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos. Consideret itaque vestra tranquilla clementia, quoniam Dominus et salvator omnium, cujus fides est, qui fidem Petri non defecturam promisit, confirmare eum fratres suos admonuit... » (Extrait de la première lettre).

1. « Quia in omnibus ejus (Sergii) mentem secutus est, et impia dogmata confirmavit... Honorio hæretico anathema... utpote qui eos in his secutus est ».

2. **Ét.*, 1870, p. 398; — Wouters, t. III, p. 252.

3. Hard., III, 1729. — Cf. Héfélé, IV, p. 168, 175, 176; — Wouters, t. II, p. 397.

4. On lit dans le *Lib. diurn. Rom. Pontif.* (*P. L.*, CV, 52) : « ... Honorio qui pravis eorum assertionibus fomentum impendit ».

5. Le patriarche d'Antioche, Macaire, membre du concile, s'obstina dans l'hérésie. Déposé de son siège, il courut à Rome demander au Pape de le réintégrer (Héfélé, p. 167).

monothélite **Bardanes** (711-713). — On a dit qu'elle se serait perpétuée hors de l'Empire, sur les montagnes du Liban, parmi les **Maronites** [1]. Le fait est peu probable; les Maronites paraissent avoir toujours été bons catholiques [2]. Depuis les croisades tout au moins, leur orthodoxie ne s'est jamais démentie. Ce peuple intéressant (300.000 âmes) a (1890) un patriarche, toujours appelé Pierre, dix évêques et plus de mille prêtres; ses moines, très nombreux, prétendent suivre la règle de saint Antoine.

5) Le **Cas d'Honorius** [3], exploité jadis par les gallicans, se concilie sans peine avec le dogme de l'infaillibilité pontificale.

Les deux lettres non seulement ne contiennent aucune définition erronée, mais expriment la vraie doctrine. En demandant — ce qui n'est pas une définition dogmatique — que l'on évite « les mots nouveaux d'une ou deux opérations », le Pape peut manquer de prudence, il ne porte pas atteinte à l'intégrité de la doctrine. Il dit d'ailleurs expressément que Jésus-Christ « opère dans les deux natures ce qui est de la divinité et de l'humanité » (première lettre); il affirme que « la nature divine dans le Christ opère ce qui est divin, la nature humaine ce qui est de la chair » (deuxième lettre) : formules d'une orthodoxie irréprochable. — Quand il dit, dans un passage de la première [4], ne confesser qu'*une* seule volonté, il entend parler d'une seule volonté humaine, excluant ainsi, de la nature humaine du Sauveur, les tentations et tous les mouvements désor-

1. Ainsi appelés probablement de saint Maron, pieux solitaire du pays au Vᵉ siècle. — * Pour l'hist. de ce peuple, V. *Ann. P. F.*, 1885, p. 269; — LOUVET, *Les Missions catholiques au XIXᵉ siècle* (rit maronite).

2. Pour ce sentiment : Simon ASSEMANI, *Bibliotheca Orientalis;* — Nicolas MURAD, *Notice sur la nation maronite;* — WOUTERS, t. II, p. 400 sq. — Contre : *Dict. th.* GOSCHLER, art. *Maronites.*

3. Bibl. dans CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du m. âge*, au mot *Honorius.* — SCHNEEMANN, *Stud. über die Honoriusfrage*, 1864; — PENNACCHI, *De Honorii I causa in Concil. VI*, Ratisb., 1870.

4. MANSI, XI, 537 sq.

donnés qui, chez nous, préviennent l'usage de la raison. Le contexte montre que telle est la véritable explication. — Les contemporains n'entendaient pas autrement les lettres incriminées : Jean Sympanus, secrétaire du Pontife, le pape Jean IV († 642), saint Maxime dans sa conférence avec Pyrrhus, soutiennent expressément l'orthodoxie d'Honorius et de ses lettres; tous les Papes, au cours des débats sur le monothélisme, à partir de saint Séverin, relèvent l'intégrité de la foi conservée depuis saint Pierre par les évêques de Rome, et saint Agathon va jusqu'à dire que le fait est de notoriété publique : « qui (Christus) fidem Petri non defecturam promisit, confirmare eum fratres suos admonuit, quod apostolicos pontifices, meæ exiguitatis prædecessores, confidenter fecisse semper, *cunctis est notum* »[1].

Les deux lettres seraient-elles — ce qui n'est pas — doctrinales et erronées, qu'elles n'auraient rien de contraire au dogme de l'infaillibilité pontificale : Honorius, en effet, en les écrivant, n'entendait pas faire un acte *ex cathedra;* il ne les destinait pas à la publicité; il ne donna pas à leur émission la solennité que revêtaient à cette époque les jugements irréformables du Saint-Siège[2]. Par là, elles différaient des lettres de saint Célestin pour le concile d'Éphèse, de saint Léon pour celui de Chalcédoine, de saint Agathon pour celui de Constantinople. Ces dernières, doctrinales dans leur objet, solennelles dans leur émission et publiques dans leur destination, constituaient de vrais jugements *ex cathedra*.

La dénomination *d'hérétique* signifie souvent, surtout dans les pénalités[3], *fauteur d'hérésie*. C'est dans ce sens,

1. **Ét.*, 1870, p. 274 sq.; — Wouters, t. II, p. 389-393.
2. **Ét.*, *l. c.*, p. 282-284; — Wouters, t. II, p. 398-400; — Muzzarelli, *De auct. rom. Pontif.*, t. II, p. 185; — Thomassin, *Dissert. in concil.*, d. xx, n. 14-17; — Legrand, *De Incarn.*, dans *Curs. th.* Migne, t. IX, p. 660 sq.; — Tournely, *De Ecclesia*, t. I, p. 507 sq.
3. Legrand, *l. c.*, p. 664; — Wouters, t. II, p. 395.

le seul accepté par saint Léon II, que le concile a condamné et pu condamner Honorius comme hérétique; et cette condamnation ne sera pas aggravée par les VII[e] et VIII[e] [1] conciles généraux, qui, en la rappelant, se borneront à approuver le jugement porté par un précédent concile général. Honorius a été fauteur d'hérésie; en d'autres termes, il a favorisé l'hérésie, quoique involontairement et contrairement à ses intentions; et cela, non pas en définissant, mais en s'abstenant de définir; non pas par un enseignement doctrinal erroné, mais par une prescription disciplinaire. En ordonnant le silence, en défendant de dire soit *une*, soit *deux* opérations, il a fourni à la mauvaise foi des monothélites le moyen de propager leur doctrine et de calomnier la foi du Saint-Siège [2]. C'en est assez pour qu'il ait pu être légitimement rangé au nombre des hérétiques, encore que cela ne fût pas nécessaire; pas assez pour trouver, dans son cas, de quoi infirmer le dogme catholique de l'infaillibilité papale.

§ 98. — LES ICONOCLASTES [3]

Le culte des saintes images avait tenu peu de place dans la vie chrétienne aux trois premiers siècles [4]. Il fallait

1. Le VIII[e] concile général signa, sur la demande des légats du Pape, un formulaire où on lit : *La foi est toujours restée inaltérable dans l'Eglise romaine.* Donc il ne croyait pas Honorius hérétique au sens rigoureux du mot (Cf. HÉFÉLÉ, t. V, p. 611 et 651; — WOUTERS, t. III, p. 253).

2. **Ét.*, 1870, p. 534, 545-547; — WOUTERS, t. II, p. 397.

3. Εἰκών, image; κλάστης, celui qui brise. —— MAIMBOURG, *Hist. de l'Hérésie des Iconoclastes,* 2 vol., Paris, 1679; — TOUGARD, *La persécution iconoclaste d'après la correspondance de saint Théodore Studite*, dans *Q. H.*, t. L, 1891, p. 80-118; — BREHIER, *La querelle des images*, Paris, 1904; — SCHWARZLOSE, *Der Bilderstreit*, 1890.

4. Bonne dissert. de NOEL ALEXANDRE, *H. E.*, sæc. VIII, dissert. 6, sur le culte rendu aux images par la primitive Église; — *Conc. Elv.* (305), c. 36 : « Placuit picturas in Ecclesia non esse debere, ne quod colitur et adoratur in parietibus depingatur ».

bien, au début, ménager les chrétiens issus du judaïsme, fort attachés d'ordinaire à l'ancienne Loi qui interdisait ces sortes de représentations; et il n'eût pas été sans danger d'offrir à la vénération des pagano-chrétiens, des objets leur rappelant ceux auxquels ils rendaient autrefois un culte idolâtrique. Ces ménagements et ces craintes n'avaient pas les mêmes raisons d'être au IVe siècle, alors que l'Église, désormais victorieuse et solidement organisée, se sentait assez forte pour réprimer les abus qui auraient pu se produire.

Aussi, dès cette époque, malgré l'aversion encore d'Eusèbe [1] et de saint Epiphane [2], les images furent plus généralement exposées dans le lieu saint. Les Orientaux leur rendaient un culte relatif [3], les Occidentaux les considéraient surtout comme moyen d'instruction; et l'on ne voit pas se produire, à ce sujet, des contestations sérieuses avant le VIIIe siècle [4].

1. EUS., *H. E.*, VII, 18; — Cf. PITRA, *Spicileg. Solesm.*, I, 383-386.
2. AD JOANN. HIEROS. inter HIERON. *Ep.*, 51, c. IX.
3. Le protestant Schubart a écrit au sujet des images : « J'ai toujours présent à mes yeux le franciscain qui, agenouillé dans le jardin de son couvent devant l'image du Christ, toute sanglante encore du fouet de ses bourreaux, se leva subitement au moment où j'entrai. Ses yeux étaient rayonnants d'une douce piété. « Un magnifique tableau, mon « Père, lui dis-je. — L'original, répondit-il, est encore plus magnifique. — « Mais pourquoi ne vous adressez-vous pas à l'original? — Il paraît que « vous êtes protestant; mais sachez que l'art ne fait que seconder mon « imagination. Mon esprit séjourne auprès du véritable Christ. Pouvez-« vous prier sans avoir une image devant votre âme? Or ne vaut-il pas « mieux que ce soit la main d'un maître qui vous trace le portrait des « saints, que votre imagination souvent maladive? » — Je n'avais point de réponse à lui faire » (Dans HERGENROETHER, t. III, p. 67).
4. Sur l'erreur isolée de Sérénus, évêque de Marseille, au temps de Grégoire Ier, v. § 108.

I. — De 726 à la fin du VIIIe siècle

Léon l'Isaurien; — Constantin Copronyme et son synode iconoclaste de 754; — VIIe concile général (787); — évêques gaulois et livres carolins.

1) En 723, le calife Yesid II opéra la destruction de toutes les images chrétiennes de son empire, sur le conseil, paraît-il, d'un Juif, qui lui promettait à ce prix quarante ans de règne. **Léon l'Isaurien** (717-741), empereur de Constantinople, suivit cet exemple. Soit conviction [1] erronée, soit désir de plaire aux Arabes et aux Juifs qu'il redoutait, il se fit ouvertement iconoclaste. Son premier édit parut en 726. Devant le mécontentement du peuple, il en atténua la portée, sous forme d'explication : il déclara avoir seulement ordonné de placer les images assez haut dans les églises pour qu'on ne pût pas les baiser. — Dès qu'il se crut en état de se faire obéir, il publia un autre édit ordonnant la destruction de toutes les images. L'opposition recommença et de plus belle : **saint Jean Damascène** [2] écrivit des traités pour la défense du culte proscrit; **saint Germain** [3], patriarche de Constantinople, s'opposa de toutes ses forces à l'exécution de l'édit; des chrétiens de Grèce et des Cyclades, poussant la résistance jusqu'à la révolte, armèrent une flotte qui s'avança vers le Bosphore; les papes **Grégoire II** (715-731) et **Grégoire III** (731-741) écrivirent à l'empereur pour le rappeler à son devoir, et convoquèrent à Rome des conciles où les iconoclastes furent anathématisés. Le culte des images, disait [4] en

1. *HERGENROETHER, t. III, p. 57.
2. *De Imaginibus orationes tres, P. G.*, XCIV, 1231 sq.
3. *Epistolæ dogmaticæ, P. G.*, XCVIII, 147 sq.
4. *Lettres* de GRÉGOIRE II à l'empereur (il y en a deux) : MANSI, t. II; LABBE, t. VII; HÉFÉLÉ, t. IV, p. 279 sq. — Leur authenticité, défendue par HÉFÉLÉ, est combattue par Mgr DUCHESNE (*Liber Pontif.*, I, 413 sq.) et Louis GUÉRARD, *Les Lettres de Grégoire II à Léon l'Isau-*

substance Grégoire II, remonte aux apôtres; il est utile pour l'instruction et l'édification des fidèles. Si l'empereur ne cesse de le proscrire, je lui imposerai une pénitence [1] en vertu des pouvoirs que je tiens de saint Pierre; dogmatiser en matière de religion appartient aux évêques et non aux empereurs [2]...

L'Isaurien recourut à la violence pour triompher de l'opposition. Il ne pouvait atteindre saint Jean Damascène demeurant hors de l'Empire; mais il chassa de Constantinople le patriarche saint Germain, à qui il donna un successeur, du nom d'Anastase [3]; battit la flotte grecque; exila, emprisonna, mutila beaucoup de fidèles. Si l'on en croit certains historiens, il aurait poussé la cruauté jusqu'à faire brûler, à Constantinople, treize savants, professeurs ou bibliothécaires, avec la bibliothèque et les trente mille volumes dont ils avaient la garde; mais des doutes s'élèvent contre ce récit [4]. Six fois, il essaya, sans succès d'ailleurs, de faire saisir le pape Grégoire II. Demeuré libre, grâce à l'affection et au dévouement des fidèles, le magnanime Pontife détourna les Romains de la pensée de secouer le joug de Byzance, et aida l'exarque à recouvrer Ravenne et l'exarchat récemment usurpés par les Lombards [5] : ce fut là toute sa vengeance. Cette noble conduite ne désarma pas l'empereur, qui, sous Grégoire III, envoya une flotte en Italie contre le Saint-Siège : tentative aussi vaine que les autres; la flotte fit naufrage dans l'Adriatique; et quelque temps après, le tyran mourait (741), laissant à son fils et successeur, Constantin Copronyme, le soin de continuer la guerre contre les images.

rien, dans les *Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'École française de Rome,* 1890, p. 44-60. — * Cf., ap. HÉFÉLÉ, t. IV, p. 268 sq., une lettre du même pape à saint Germain de CP. sur le culte des images.

1. « Tibi pœnam irrogare ».
2. « Non sunt imperatorum dogmata sed pontificum ».
3. HÉFÉLÉ, t. IV, p. 295.
4. * HÉFÉLÉ, t. IV, p. 262.
5. V. §§ 108 et 109.

2) **Constantin Copronyme**[1] (741-775) fut encore plus fougueux iconoclaste et plus cruel persécuteur que son père. Un concile soi-disant œcuménique de 338 évêques, convoqué par lui à Constantinople (754), anathématisa[2] le culte des images et ses principaux défenseurs : le patriarche saint Germain, décédé, saint Jean Damascène et le saint religieux George. Ce jugement, malgré le grand nombre d'évêques, n'était pas irréformable : le Concile avait été convoqué et tenu en dehors de toute participation directe ou indirecte du Saint-Siège, qui, loin de l'approuver, ne tarda pas à le condamner positivement; presque tous ses membres appartenaient au patriarcat de Constantinople; les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, déjà sous le joug des Sarrasins, ainsi que leurs suffragants, n'y étaient venus ni personnellement ni par représentants; le patriarche même de Constantinople, Anastase, était mort avant le commencement des délibérations, et son successeur n'avait pas été nommé à temps pour prendre part à la première session, la seule proprement synodale. Les iconoclastes prétendirent néanmoins que la cause était jugée définitivement, et que l'unité religieuse devait se faire sur les bases du synode de 754. Plus ardent que personne, Copronyme, qui rejetait, avec les images, le culte des reliques, de la Vierge et des saints, déchaîna contre les orthodoxes une cruelle persécution, s'acharnant tout particulièrement contre les moines, coupables de lui opposer une invincible résistance[3]. — Pendant ce temps, les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem tenaient des synodes

1. *Copronyme*, de κόπρος, ordure, parce que, lors de son baptême, il salit l'eau baptismale. On le surnomma aussi *Caballin*, à cause de sa passion pour les chevaux, et *Trigame* parce qu'il épousa successivement trois femmes.

2. *Texte dans Héfélé, t. IV, p. 298 sq.; cf. t. III, p. 306.

3. *Héfélé, t. IV, p. 308 sq.; — Hergenroether, t. III, p. 68; — Lenormant, *Cours d'hist.*, t. II, leçon XXI, p. 148 sq.

dans leurs Églises respectives, et faisaient parvenir au Saint-Siège (767) une lettre collective en faveur des images. De son côté, le pape **Étienne III** (768-772) réunit à Rome (769) un concile où fut anathématisée l'hérésie des iconoclastes, et approuvée la lettre des trois patriarches [1].

3) La rupture de l'unité religieuse paraissait complète. Restait la ressource d'un concile général, qui fut convoqué, du consentement du pape **Adrien** (772-795), par le patriarche de Constantinople, **saint Taraise,** et par l'impératrice régente, **Irène** († 803), princesse orthodoxe. Les évêques se rendirent (786) à Constantinople, lieu assigné pour la réunion; puis, devant les troubles provoqués par les soldats iconoclastes de la ville [2], ils passèrent à Nicée (Bithynie). Ce fut le

VIIe concile général (787), **IIe de Nicée.** Il s'y trouva plus de 350 évêques, tous du patriarcat de Constantinople [3], sous la présidence des légats [4] du Pape et la vice-présidence de saint Taraise. Tout se passa régulièrement : — lecture des lettres d'Adrien à Taraise et aux souverains, de Taraise aux trois autres patriarches orientaux, d'Irène et de Constantin VI au concile (sess. 1, 2, 3); — légitimité du culte des images prouvée par l'Écriture et la tradition, et décret [5] de foi conforme souscrit par tous les mem-

1. *Wouters, t. III, p. 11. — Sur l'affaire de l'antipape Constantin au concile romain de 769, v. Héfélé, t. IV, p. 323 sq.

2. *Héfélé, t. IV, p. 346-348.

3. *Les autres patriarcats d'Orient étaient représentés, mais irrégulièrement (Héfélé, p. 349; Hergenroether, t. III, p. 74).

4. L'archiprêtre Pierre et un abbé de même nom (* Wouters, t. III, p. 17).

5. « Le Seigneur, les apôtres et les prophètes nous ont enseigné que nous devons honorer et louer d'abord la sainte Mère de Dieu, qui est au-dessus de toutes les puissances célestes, puis les saints anges, les apôtres, les prophètes, les martyrs, les saints docteurs, et tous les saints, et que nous devons chercher leur intercession, qui peut nous rendre agréables à Dieu, si nous vivons d'une manière vertueuse. Nous vénérons en outre l'image de la sainte et vivifiante croix, et les reliques des saints; nous acceptons, nous saluons et nous baisons les saintes et vénérables images, conformément à l'antique tradition de la sainte Église

bres présents, légats en tête (sess. 4 et 5); — anathème au faux synode de 754, et réfutation [1] de toutes ses raisons contre le culte des images (sess. 6); — adhésion aux six précédents conciles généraux, récitation du symbole de Nicée-Constantinople sans le *Filioque,* et souscription d'un nouveau décret [2] en faveur des images (sess. 7 et dern.). — Les évêques retournèrent ensuite à Constanti-

catholique de Dieu, et, en particulier, conformément à la tradition de nos saints Pères, qui ont accepté ces images, et ont ordonné de les placer dans les églises et en tous lieux. Ces images sont celles de Jésus-Christ notre Sauveur, fait homme, puis de notre maîtresse, toujours vierge et très sainte Mère de Dieu, et des anges immatériels qui ont apparu aux justes sous une forme humaine; de même les images des saints apôtres, prophètes, martyrs, etc., afin que ces copies nous rappellent l'original, et que nous soyons amenés à une certaine participation de leur sainteté ». Héfélé, t. IV, p. 359. — Ce décret était conforme à la lettre d'Adrien à Taraise (Mansi, t. XII), lettre déjà souscrite par le concile (sess. 11). Cf. Héfélé, t. IV, p. 354; — Brehier, *Les Origines du Crucifix*, dans l'*Art religieux*, 1 vol., coll. « Science et Religion », Paris, 1903.

1. *Hergenroether, t. III, p. 78.

2. « Les représentations de la croix de même que les saintes images, qu'elles soient faites avec des couleurs, ou avec la pierre, ou de quelque matière que ce soit, doivent être placées sur les vases, les habits, les murs, les maisons et sur les chemins. Par ces images, nous entendons celles de Jésus-Christ, de sa Mère immaculée, des saints anges et de tous les saints personnages. Plus on regardera ces images, et plus le spectateur se souviendra de celui qui y est représenté, et s'efforcera de l'imiter, de même qu'il se sentira excité à lui témoigner son respect et sa vénération, sans lui témoigner toutefois une latrie proprement dite qui ne convient qu'à Dieu seul; mais il leur offrira, en signe de sa vénération, de l'encens et des lumières, ainsi que cela a lieu pour l'image de la sainte croix, et pour les saints Évangiles, et pour les vases sacrés. C'était là la pieuse coutume des anciens, car l'honneur témoigné à une image revient à celui qui est représenté sur l'image. Quiconque vénère une image, vénère la personne qui y est représentée. Tels sont l'enseignement des Pères et la tradition de l'Église. Si quelqu'un enseigne d'une autre manière, ou condamne ce que l'Église consacre, soit le livre des Évangiles, ou l'image de la croix, ou une image quelconque, ou des reliques d'un martyr, ou bien si quelqu'un travaille à détruire les traditions de l'Église catholique, ou emploie à des usages profanes les vases sacrés, ou les couvents qu'on doit respecter, il devra, s'il est évêque ou clerc, être déposé; s'il est moine ou laïque, il sera excommunié ». Héfélé, t. IV, p. 364.

nople, où ils rédigèrent 22 canons disciplinaires [1], et firent signer les actes synodaux par Irène et Constantin.

4) De nouvelles difficultés surgirent, cette fois du côté de l'Occident. Les Occidentaux n'avaient pas été convoqués au concile de Nicée. De plus, les deux cours grecque et franque, déjà en mésintelligence au sujet des possessions d'Italie [2], étaient moins que jamais près de s'entendre, par suite du mariage (788) avec une Arménienne, de l'empereur Constantin VI précédemment fiancé à Rotrude, fille de Charlemagne [3]. On était donc assez mal disposé à l'égard des Orientaux, lorsque le pape Adrien Ier fit parvenir en Gaule, dans une très mauvaise traduction latine [4], les actes de Nicée. On y lisait que Constantin, évêque de Chypre, avait déclaré devant le concile rendre aux images le même culte qu'à la Trinité; or il avait dit tout le contraire. On y parlait d'adoration due aux images : expression exacte au sens des Grecs, mais moins juste pour les Latins, qui d'ordinaire réservaient le mot *adoration* pour le culte de latrie dû à Dieu seul. — En d'autres temps le malentendu se serait facilement dissipé, dans les conjonctures présentes il s'envenima. Alors parurent les **Libri Carolini** [5], rédigés au nom de Charlemagne contre le concile de Nicée. L'auteur, Alcuin peut-être, s'y appliquait à réfuter plusieurs raisons des Orientaux en faveur des images; y formulait [6], à sa manière, ce qu'il croyait être la vérité sur la question; et concluait au rejet du décret nicéen, entaché, d'après lui, d'exagération. Il rejetait d'ailleurs pareillement le synode iconoclaste de 754, comme ayant donné dans l'exagération contraire, et ren-

1. Texte dans Héfélé, p. 367 sq. — C. 2 : « Quiconque veut être sacré évêque doit savoir tout le psautier par cœur ».

2. V. § 109.

3. *Jager, t. IV, p. 222.

4. *Héfélé, t. V, p. 118.

5. *P. L.*, XCVIII, 999-1248. — Héfélé (trad. Delarc), t. V, p. 118-142; — Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 350-353, 479-484; Vernet, dans le *Dict. th.*, Vacant, *Carolins*. — 6. *Héfélé, t. V, p. 132.

dait un juste hommage au siège de Rome, dont il reconnaissait la primauté universelle, infaillible et divine [1]. Dans ce même temps, un grand concile tenu à Francfort (794) contre les Adoptianistes, se prononça ouvertement (2e canon) contre le concile de Nicée, qu'il supposait, par erreur, avoir ordonné de rendre aux images le culte de latrie [2]. Grand était l'embarras de la cour romaine, à laquelle Charlemagne fit apporter par l'abbé Angilbert un exemplaire des Livres Carolins. Le Pape répondit à ces Livres avec modération, s'efforça de calmer les esprits, de dissiper les malentendus [3]; mais, ne voulant rien brusquer, il s'abstint de publier les actes de Nicée, et de rendre solennelle la sanction dont il les avait précédemment revêtus.

II. — 815-842

Léon l'Arménien; — Michel le Bègue; — Assemblée de Paris (825); — Claude de Turin; — l'empereur Théophile; — la régente Théodora et le synode de 842; — Épilogue.

1) Les choses en restèrent là d'abord. Occidentaux et Orientaux gardèrent pendant plusieurs années leur manière différente de voir, sans rompre la paix.

En 815, l'empereur **Léon l'Arménien** (813-820) se déclara contre les images, donnant pour raison que ses prédécesseurs iconoclastes, Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme, avaient été heureux à la guerre. Le patriarche de Constantinople, **saint Nicéphore**, fit courageusement son devoir : il réunit 270 évêques ou abbés, qui s'engagèrent à garder le décret de Nicée. Mais l'empereur, de son côté, réunit par deux fois (815) à Constantinople les évêques de l'Empire pour les gagner à son sentiment, à quoi

1. Ier des Livres Carolins, ch. VI; — HÉFÉLÉ, p. 124.
2. *JAGER, t. IV, p. 223; — WOUTERS, t. III, p. 33 et 35.
3. *JAGER, t. IV, p. 231; — WOUTERS, t. III, p. 21.

il réussit auprès du plus grand nombre [1]. — Alors se déchaîna la persécution : le patriarche saint Nicéphore († 828) et le chronographe saint Théophane († 819), abbé de Smyrne, moururent en exil; **saint Théodore Studite** [2], neveu du célèbre saint Platon et abbé du monastère de Stude [3] à Constantinople, fut, à plusieurs reprises, cruellement torturé... « Le patriarche est prisonnier, écrivait-il au pape **saint Pascal I**er (817-824), les archevêques et les évêques sont bannis, les moines et les nonnes sont dans les fers, sous la menace de la torture et de la mort; l'image du Sauveur devant laquelle les démons eux-mêmes tremblent, est devenue un objet de dérision, les autels et les églises sont dévastés et beaucoup de sang a déjà coulé » [4]. Le Pape répondit à ce cri de détresse en condamnant hautement les iconoclastes et en faisant parvenir aux confesseurs des encouragements et des consolations.

2) La persécution se ralentit un peu sous **Michel le Bègue** (820-829), meurtrier [5] et successeur de Léon l'Arménien. Le nouvel empereur, iconoclaste cependant, rappela les exilés, laissa rétablir les images hors de Constantinople, et voulut soumettre toute la question à un nouveau concile qui se composerait d'évêques des deux partis. Mais les orthodoxes refusèrent de siéger à côté des hérétiques, ajoutant que, s'il restait encore quelque point à régler, il fallait, selon la très ancienne tradition, recourir à Rome, s'adresser à l'Église élevée au-dessus de toutes les Églises. Ce refus irrita le monarque, qui s'affermit de plus en plus dans son opposition au culte des images, et essaya de gagner à son sentiment l'empereur d'Occident et même le Pape. — Louis le Débonnaire, frappé sans doute des pra-

1. Héfélé, t. V, p. 198.
2. V. § 101, 5.
3. Ainsi nommé de *Studius*, patrice et consul romain, qui l'avait fait construire (Fleury, t. VII, p. 11).
4. Dans Héfélé, t. V, p. 199.
5. * Héfélé, t. V, p. 232.

tiques idolâtriques dont son collègue d'Orient lui faisait un tableau exagéré [1], réunit à Paris, du consentement du pape Eugène II, un certain nombre d'évêques (825). Ceux-ci renouvelèrent les décrets du concile (794) de Francfort, conformes à la doctrine des Livres Carolins, et osèrent formuler un blâme à l'adresse du pape Adrien Ier, coupable, selon eux, d'avoir ordonné l'adoration superstitieuse des images. Ils faisaient d'ailleurs un magnifique éloge de l'Église romaine : « Cette sainte Église, disaient-ils, s'est toujours jusqu'à présent conservée pure de toute hérésie, par la protection du Saint-Esprit et des saints apôtres Pierre et Paul. Non seulement elle ne s'est jamais égarée dans les sentiers de l'erreur; mais, par les successeurs orthodoxes de ces saints apôtres, elle a ramené au droit chemin ceux qui dans toutes les parties du monde se sont écartés et éloignés de la vraie foi » [2].

3) Pendant que l'assemblée de Paris exprimait l'opinion moyenne précédemment émise par les évêques de Charlemagne, **Claude**, évêque de Turin [3], se montrait fougueux iconoclaste; et ce n'était pas là sa seule erreur. Il condamnait non seulement le culte des images, de la croix et des reliques, mais encore l'invocation des saints et les pélerinages, il professait l'adoptianisme [4], et faisait dépendre l'autorité ecclésiastique de la sainteté de ceux qui en sont revêtus. A la première visite qu'il fit dans son diocèse, il brisa les images et même la croix. Grande fut l'émotion du peuple, qui faillit mettre en pièces l'évêque sacrilège. — Les savants, de leur côté, écrivirent pour ou contre les images. Nommons : Dungale [5] et Walafrid Strabon [6], le premier, moine de Saint-Denis, le second, abbé de

1. * Héfélé, t. V, p. 234.
2. Jager, t. IV, p. 417.
3. *P. L.*, t. CIV. — * Jager, t. IV, p. 421 sq.
4. V. § 137, II.
5. *P. L.*, CV, 465.
6. V. § 149, VI.

Reichenau, qui se rapprochaient beaucoup, l'un et l'autre, de la doctrine de Nicée; Jonas[1], évêque d'Orléans, qui accordait à la croix un culte d'honneur seulement; Agobard[2], archevêque de Lyon, dont la doctrine confinait à celle de Claude de Turin. — Les écrits publiés sur la question, montrent quelle était alors la pensée des Occidentaux. Les Papes, et nombre d'évêques avec eux, professaient et avaient toujours professé la doctrine de Nicée[3]. Mais, en Gaule, la plupart des évêques ne paraissent pas s'être élevés tout à fait à la hauteur du dogme catholique. Soit préjugés à l'égard des Orientaux, soit malentendus produits à l'origine par la mauvaise traduction des Actes nicéens, soit confusion, dans les esprits, de la notion de culte relatif avec celle de culte absolu[4], ils blâmaient l'usage de baiser les images, de les honorer par des inclinations de tête ou par des génuflexions, de les encenser, de faire brûler devant elles des cierges, etc.; ils ne permettaient ces actes de culte honorifique qu'à l'égard de la croix. On devait se borner, selon eux, à placer les images en lieu décent, dans les églises, comme objets d'instruction et d'édification[5]. — Le Saint-Siège crut prudent de ne pas inquiéter ces évêques; et dans la suite, le temps et la réflexion aidant, on en vint peu à peu, en Gaule comme ailleurs, à donner au concile de Nicée le titre et l'autorité de concile œcuménique.

1. *P. L.*, CVI, 318; — * Jager, t. IV, p. 427 sq.

2. V. § 149, VI.

3. Anastase le Bibliothécaire s'exprime comme suit, dans la préface de la traduction des Actes de Nicée : « quæ super venerabilium imaginum adoratione præsens synodus docet, hæc et apostolica Sedes, sicut nonnulla scripta innuunt, antiquitus tenuit, et universalis Ecclesia semper venerata est et hactenus veneratur, quibusdam dumtaxat Gallorum exceptis, quibus utique nondum est horum veritas revelata » (Wouters, t. III, p. 171).

4. Les anciens Germains n'avaient, au rapport de Tacite, ni temples ni statues. Peut-être faut-il tenir compte de ce fait pour expliquer l'erreur de nombre d'évêques gaulois au sujet des images.

5. Cf. Wouters, t. III, p. 37 et 174; — Jager, t, IV, p. 430.

4) En attendant, les orthodoxes, en Orient, continuaient de souffrir pour leur foi. L'empereur **Théophile** (829-842), fils et successeur de Michel le Bègue, fit revivre, durant tout son règne, les plus mauvais jours de la persécution. De nouveau, on vit les monastères se dépeupler et les prisons se remplir[1]. Après la mort du tyran, sa veuve, **Théodora**, régente de l'Empire sous la minorité du jeune **Michel l'Ivrogne**, se montra, comme autrefois Irène, favorable au rétablissement du culte proscrit. Un synode tenu par ses soins à Constantinople (842) sous la présidence du patriarche **saint Méthode**, anathématisa les iconoclastes, reçut le décret de Nicée, et institua la fête dite de l'*orthodoxie,* qui devait être célébrée tous les ans, le 1er dimanche de carême, en mémoire du triomphe de la vérité sur l'erreur des iconoclastes[2]. — Cette fois, l'ère de la persécution pour culte rendu aux images était bien close, close aussi l'ère des grandes et retentissantes hérésies dans l'Église d'Orient. Désormais, les erreurs doctrinales qu'on y signalera, se rattacheront au schisme comme prétexte ou comme conséquence[3].

Épilogue. — *Caractère de l'opposition au culte des images, — explication de la conduite des évêques.* — 1) L'orthodoxie a trouvé ses plus fermes défenseurs dans les monastères, dans le peuple, parmi les femmes, chez les personnes généralement d'une piété ardente ou sensible; et les iconoclastes les plus résolus ont été des em-

1. *Héfélé, t. V, p. 305 sq.

2. Dans la suite, cette fête prendra, chez les Russes aussi bien que chez les Grecs, une signification beaucoup plus étendue : elle sera la fête de la victoire remportée sur toutes les hérésies.

3. Quelques moines du mont Athos enseignaient (xie siècle) que l'on arrive à l'extase par le repos absolu de l'âme et du corps, ils tenaient pour incréée la lumière parue au Thabor... La secte, qui s'est maintenue jusqu'au xve siècle, fut jugée orthodoxe par un concile de CP. (1341), ainsi que son principal défenseur Grégoire Palamas, archevêque (xive siècle) de Thessalonique.

pereurs plus ou moins irréligieux, des soldats que la licence des camps ne portait guère à la vénération des saints et de leurs images. On peut conclure de là que l'hérésie en question ne procédait pas d'une foi jalouse de sa pureté, craignant la superstition et égarée dans son zèle, mais bien plutôt de la faiblesse ou de l'absence de la foi ; elle était le fruit d'une dévotion qui péchait par défaut et non par excès.

2) On est péniblement surpris de voir, parmi les Grecs, beaucoup d'évêques — la plupart peut-être — se prononcer pour ou contre les images, selon que l'empereur régnant était orthodoxe ou non. Les premiers siècles du Christianisme ne nous avaient pas accoutumés à une telle versatilité de la part de l'épiscopat. Servilisme oriental, influence prépondérante du pouvoir séculier dans les nominations épiscopales, absolutisme impérial et despotisme : ce sont là des explications du fait. Mais il en est d'autres et plus honorables. Le culte des images n'était pas, ne pourra jamais être une partie *essentielle* du culte chrétien, Dieu n'ayant rien commandé à cet égard [1]. L'Église elle-même, tout en professant que ce culte est licite, utile, pieux, ne l'impose aux fidèles par aucun précepte positif [2], elle se borne à des exhortations. Il est indubitable que s'il s'était agi du culte dû à Dieu, les évêques auraient montré plus de fermeté. Et puis, la question n'était pas de celles qui peuvent se résoudre aisément par *oui* ou par *non*. Il y a des degrés dans le culte des images ; entre l'*iconoclastie* et l'*iconolâtrie* qui en forment les deux termes extrêmes et opposés, il y a place pour des sentiments divers. Quel était le plus conforme à la vérité ? C'est à quoi on n'avait pas suffisamment réfléchi avant le VIIIe siècle, et sur quoi les théologiens, aujourd'hui encore, ne paraissent pas d'accord [3]. On s'explique dès lors

1. PETAU, *De Incarnatione,* l. XV, c. XIII, n. 1.
2. PETAU, *ibid.*
3. *HURTER, *Theol. dogm.,* t. III, n. 894, note 4.

l'embarras, les hésitations, même les contradictions d'un si grand nombre d'évêques. Dans un débat de cette nature, un pouvoir absolu et despotique pouvait être le maître. Ce fut néanmoins la doctrine du Saint-Siège et du concile libre et œcuménique de Nicée qui prévalut définitivement.

§ 99. — SCHISME GREC ET RUSSE [1].

Le schisme grec, à l'état de tendance depuis la seconde moitié du IVe siècle [2], fait une première apparition sous Acace (485), il éclate sous Photius (863), se consomme sous Michel Cérulaire (1053), et passe ensuite chez les Russes. De là quatre phases principales.

I

Schisme intermittent ; — formulaire d'Hormisdas ; — Jean le Jeûneur ; Concile quinisexte (692).

1) **Acace** († 489), patriarche de Constantinople, non content des avantages faits à son siège par les conciles œcuméniques de Constantinople (381) et de Chalcédoine (451), tenta d'empiéter sur les droits universellement reconnus des autres patriarches orientaux. A ce tort il en ajouta un autre : celui de défendre contre les catholiques et le Saint-Siège, l'*hénotique* de Zénon [3] qu'il avait lui-

1. Leo ALLATIUS, *De Eccl. Occidentalis et Orientalis perpetuo consensu,* Cologne, 1648 ; — MAIMBOURG, *Hist. du schisme des Grecs,* Paris, 1677 ; — HÉFÉLÉ, *Conciles,* t. VI ; — DUCHESNE, *Églises séparées,* 1 vol., Paris, 1896 ; — PITZIPIOS, *L'Eglise orientale, exposé historique de sa séparation et de sa réunion avec celle de Rome,* 4 vol., Paris, 1855 ; — TOSTI, *Storia dell' origine dello scisma Greco,* Florence, 1856 ; — PICHLER, *Gesch. der Kirchl. Trennung zwischen Orient. und Occid.,* 3 vol., Munich, 1864-1865 (à l'Index, réfuté par HERGENROETHER, 1864).
2. V. § 64, 4 ; 70, 3.
3. V. § 95, 2.

même suggéré. Le pape saint Simplice (468-483) lui adressa des avertissements, et le pape saint Félix II (III) (483-492) en vint (485) à l'excommunication [1]. Mais l'ambitieux patriarche persista dans ses prétentions; il effaça des diptyques le nom de Félix, et mourut schismatique obstiné.

Ses premiers successeurs, notamment **Euphémius** et **Macédonius**, rompirent toute communion avec les hérétiques, et rétablirent dans les diptyques le nom de Félix; mais, comme ils n'eurent pas le courage de condamner la mémoire d'Acace, les Papes s'abstinrent de leur envoyer des lettres de communion. Le schisme dura ainsi trente-cinq ans, plus apparent toutefois que réel après la mort d'Acace; car, à l'exception de ce dernier, les patriarches de Constantinople ne furent, de la part du Saint-Siège, ni excommuniés, ni privés de la juridiction provisoire acquise par le seul fait de leur élection.

2) En 519, le peuple de Constantinople manifesta un vif désir de voir se rétablir l'union avec Rome, et disparaître ce qui restait encore de monophysisme dans l'Église grecque. En conséquence, l'empereur **Justin** et le patriarche **Jean** firent des ouvertures au Saint-Siège, et le pape saint Hormisdas envoya des légats avec un formulaire à souscrire. La légation eut un plein succès. Le formulaire affirmant la nécessité de la communion avec le Saint-Siège et l'infaillibilité de ce même Siège [2], fut souscrit sans difficulté par les évêques orientaux, et reçu ensuite par divers conciles d'Occident [3]. Pendant trois cent cinquante

1. *Héfélé, t. III, p. 206 sq.

2. « ... Quia non potest Domini nostri Jesu Christi prætermitti sententia dicentis : *tu es Petrus,* etc., hæc quæ dicta sunt, rerum probantur effectibus, quia sede Apostolica immaculata est semper servata religio... Unde sicut prædiximus, sequentes in omnibus Apostolicam Sedem et prædicantes ejus omnia constituta, spero, ut in una communione vobiscum, quam Sedes apostolica prædicat, esse merear, in qua est integra et verax christianæ religionis soliditas ». *P. L.*, t. LXIII; Hard., II, 1030; Mansi, VIII, 467.

3. 2.500 évêques souscrivirent le formulaire, d'après le diacre Rus-

ans, jusqu'au VIII[e] concile œcuménique inclusivement, il sera la formule usitée pour la condamnation des hérésies anciennes et nouvelles.

3) **Jean le Jeûneur**, patriarche de Constantinople, renouvela (588) les prétentions schismatiques d'Acace. Il prit le titre fastueux de patriarche œcuménique [1], et convoqua un concile de tous les évêques orientaux pour juger le patriarche d'Antioche; à l'en croire, il avait sur l'Orient les mêmes droits que le Pape sur l'Occident. Condamné par Pélage II, puis par saint Grégoire le Grand qui prit à cette occasion le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu,* il n'en garda pas moins le titre usurpé.

4) Un siècle plus tard, douze ans seulement après le VI[e] concile général, les Grecs parurent accentuer leurs tendances schismatiques. Leurs évêques se réunirent à Constantinople, au nombre de plus de deux cents, sous la présidence de Paul, patriarche de la ville. Le but ou le prétexte était de compléter les V[e] et VI[e] conciles généraux qui n'avaient rien réglé en matière de discipline. De là le nom de concile **quinisexte** (692), dit encore concile **in Trullo** [2] parce qu'il se tint au palais impérial, dans la salle du dôme [3]. Cent deux canons y furent rédigés dans un esprit d'hostilité envers le Saint-Siège [4]. Le deuxième admettait 85 canons apostoliques, alors que Rome n'en reconnaissait que 50; le treizième permettait aux prêtres, diacres et sous-diacres, mariés avant leur ordination, de garder leurs

tique qui écrivait sous l'empereur Justinien (Rust., *Contr. Acephal. disput.,* t. X, *Bibl. PP.*).

1. Justinien I[er] († 565) avait déjà appelé l'Église de CP. *Église maîtresse de toutes les autres* (*Cod. Just.*, I, 2, 24). — A remarquer toutefois que les expressions *toutes les Églises* et *patriarche œcuménique* visent seulement toutes les Églises d'Orient, et n'impliquent pas nécessairement la négation de la primauté romaine.

2. Τρούλλιον, *trulla,* coupole. — Le VI[e] concile général avait été tenu dans cette même salle. Ce fut le *concil. Trullianum I*, qu'il ne faut pas confondre avec le *concil. Trullian. II* de 692.

3. Héfélé, t. IV, p. 209.

4. *Héfélé, t. IV, p. 210-211.

femmes [1], conformément, dit le concile, à ce qui avait été réglé par les canons apostoliques; le 36e renouvelant un décret des IIe et IVe conciles généraux, attribuait au siège de Constantinople le 2e rang de préséance et l'égalité de juridiction avec celui de Rome; le 55e interdisait la pratique romaine de jeûner le samedi pendant le carême, et le 67e maintenait la défense tombée en désuétude en Occident, de manger le sang des animaux : tout cela, sous peine de déposition pour les clercs et d'excommunication pour les laïques. — L'empereur **Justinien II**, convocateur du concile, signa le premier. On laissa la seconde place pour la signature du Pape; puis venait le nom du patriarche Paul : en tout 215 signatures d'évêques ou représentants d'évêques. Le pape Sergius, loin de signer ces décrets, en prononça la nullité, et sut trouver dans le dévoûment des Romains un asile inviolable contre la colère du monarque byzantin qui essaya vainement de le faire enlever [2]. Dans la suite, le pape Jean VIII donna son approbation, mais une approbation exceptant formellement, quoique en termes généraux, les canons contraires à la vraie foi, aux bonnes mœurs et aux décrets du Saint-Siège.

II

Photius et le pape saint Nicolas; — affaire des Bulgares; — VIIIe concile général (869); — retour de faveur et disgrâce définitive de Photius.

La longue lutte contre les inconoclastes arrêta, pour un temps, la marche de l'Église grecque vers le schisme. Quand le culte des images eut été définitivement rétabli, les idées séparatistes reprirent faveur, voici à quelle occasion.

1. *Sur ce canon, v. Pavy, *Célibat eccl.*, ch. vie; cf. canon 3e.
2. *Héfélé, t. IV, p. 227.

1) Saint Ignace, successeur de saint Méthode sur le siège de Constantinople, s'attira la haine de la cour pour avoir refusé (857) la sainte communion à Bardas, incestueux notoire, oncle et gouverneur du jeune empereur **Michel l'Ivrogne**[1]. Il fut exilé, et l'on désigna pour lui succéder, **Photius**[2], simple laïque, homme d'ailleurs d'un grand savoir, éloquent, fort habile, mais plein d'orgueil et dévoré d'ambition (857). En six jours, le nouvel élu reçut tous les ordres, y compris la consécration épiscopale qu'il se fit donner par un prélat frappé des censures de l'Église, Grégoire Asbesta, évêque de Syracuse[3]; après quoi, il écrivit au pape saint Nicolas Ier[4], qu'Ignace vieux et infirme avait abdiqué volontairement, que lui-même n'avait accepté la dignité de patriarche qu'à son corps défendant. Le Pape, justement défiant, fit partir des légats[5], qui devaient s'instruire de toute l'affaire, mais ne rien juger, et en attendant la sentence du Siège apostolique, ne reconnaître Photius que comme laïque. Les légats arrivèrent à Constantinople. Après trois mois de résistance, gagnés par la ruse et la violence tout ensemble, ils promirent tout ce qu'on voulut. Alors Photius convoqua à Constantinople, de concert avec l'empereur, un concile (861) où furent réunis de gré ou de force 318 évêques : on voulait pouvoir comparer ce synode au grand concile de Nicée. Ignace dut comparaître; il refusa l'abdication qu'on lui demandait, et voyant la majorité, légats compris, résolue

1. *Héfélé, t. V, p. 550.
2. *P. G.*, t. CI-CIV; — Chevalier, *Répertoire des sources de l'histoire du moyen âge*, v° *Photius;* — Héfélé, *Conc.*, t. V, p. 437 sq. — — Bg. par Jager (Paris, 1844); Hergenroether (3 in-8, Ratisb., 1867-1869). — Comment apprécié par Ceillier, t. XIX, p. 452, et par le P. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 65 sq. — Cf. § 101, 5.
3. *Wouters, t. III, p. 232; — Héfélé, t. V, p. 440 et 444.
4. Bibl. § 138, 3.
5. Les évêques Rodoald de Porto et Zacharie d'Anagni, légats *a latere :* expression qui paraît pour la première fois (Roy, *Saint Nicolas* p. 16).

d'avance à le perdre, il en appela au Pape : « Ad Papam provoco, lubens judicium illius subibo ». L'assemblée passa outre, elle le déclara déchu de sa dignité et le dégrada solennellement. On se disposait même à lui faire crever les yeux pour le punir de son obstination, lorsqu'il parvint à s'échapper. Il alla se cacher dans des îles, monastères et forêts, jusqu'au jour (août 861) où, à la suite d'un long tremblement de terre que le peuple prit pour un témoignage du ciel en sa faveur, on lui permit de vivre en paix dans Constantinople [1]. — Le pape Nicolas, instruit de tout par l'archimandrite Théognoste qui lui remit l'acte d'appel d'Ignace, réunit son concile (863), cassa les actes du synode de Constantinople, interdit Photius et ses complices, et déclara Ignace seul vrai et légitime patriarche. Sa juste sentence [2] fut méconnue; Photius, fort de l'autorité impériale, resta sur son siège, continuant à persécuter avec violence tous ses adversaires. Un incident vint même accroître son ressentiment contre Rome, et lui fournir prétexte à de nouvelles entreprises schismatiques.

2) Les **Bulgares** [3], établis dans l'ancienne Illyrie dépendante du patriarcat de Rome [4], avaient été gagnés (IXe siècle) à la foi chrétienne par des missionnaires grecs [5]. Leur

1. *Héfélé, t. V, p. 450-454.

2. Texte dans Héfélé, t. V, p. 481 sq. — Nicolas, dans une lettre à l'empereur Michel, insiste sur sa primauté, sur l'origine divine de sa primauté, et demande que Photius et Ignace comparaissent devant lui à Rome (*Héfélé, t. V, p. 659 sq.). Toute la lettre est fort remarquable, M. Roy la cite presque en entier, p. 18 sq.

3. *Lapôtre, *Jean VIII*, p. 30-90; — Hergenroether, t. III, p. 529; — *Dictionn. th.* de Vacant, art. *Bulgarie.* — Le pays appelé depuis Bulgarie, était occupé par des Slaves, quand les Bulgares, d'origine asiatique, y arrivèrent (680). Ces derniers fusionnèrent avec les anciens habitants et adoptèrent leur langue. C'est ce qui les a souvent fait regarder, mais à tort, comme étant de race slave (Ch. Moeller, *Hist. du moyen âge* (476-950), p. 149).

4. *Héfélé, t. V, p. 659 sq.; — Duchesne, *Églises séparées,* Paris, 1896, chap. VI.

5. Les deux frères saint Cyrille et saint Méthode eurent peu ou point de part à la conversion des Bulgares (* Lapôtre, *Jean VIII,* p. 102 sq.).

roi Bogoris, converti en 864, choqué des contradictions qu'il remarquait dans la prédication de prêtres, ou soi-disant tels, venus de divers pays[1], s'adressa directement au Pape, le priant de lui envoyer des missionnaires et de l'éclairer sur divers points de doctrine et de discipline. Saint Nicolas s'empressa de satisfaire de si légitimes désirs, envoya des légats[2] munis de la réponse[3] demandée : précieux monument de la discipline du temps, divisé en cent six articles. On y lit qu'il faut abolir la torture (86e), punir les apostats (18e), mais n'obliger personne à se faire chrétien (41e, 102e) ou religieux (87e), etc. Les nouveaux ouvriers évangéliques donnèrent pleine satisfaction au roi, qui renvoya tous les anciens, d'origine grecque ou orientale, et en demanda d'autres au Pape.

Photius, naturellement, ne fut pas content. Jaloux de conserver son autorité en Illyrie, il envoya dans ce pays des prêtres avec du chrême bénit par lui, pour donner la confirmation. Les légats s'opposèrent à l'usage de ce chrême bénit par un intrus et administré par de simples prêtres. De là, grande colère du patriarche, qui remplit tout l'Orient de ses plaintes et de ses invectives contre le Saint-Siège. Il s'enhardit d'autant plus, que deux évêques occidentaux, Gonthaire de Cologne et Teutgaud de Trèves, excommuniés par le Pape pour avoir favorisé le divorce de Lothaire, roi de Lorraine, venaient de lui écrire, lui promettant de l'aider dans ses revendications. Quelques autres évêques latins, mécontents ou même en révolte ouverte contre le Saint-Siège, lui faisaient des promesses semblables. Il poussa l'audace jusqu'à entreprendre de déposer le pape Nicolas, de détruire l'autorité des successeurs de saint Pierre, et de s'élever lui-même au-dessus de l'Église entière. Dans ce but, il écrivit

1. Est-ce bien la raison du recours à Rome? (* v. LAPÔTRE, p. 102 sq.).
2. Formose, évêque de Porto, et Paul, évêque de Populonia. *Vita Nicolaï* (Liber pontificalis, éd. DUCHESNE, t. II, p. 164-5).
3. **Responsa ad consulta Bulgarorum*, dans HÉFÉLÉ, t. V, p. 565 sq.

une lettre encyclique, dénonçant ce qu'il appelait les hérésies et les pratiques erronées de l'Église romaine : jeûne du samedi défendu par le 66e canon apostolique, retranchement d'une semaine au jeûne du carême, célibat imposé aux clercs mariés avant leur ordination, renouvellement de la confirmation donnée par les prêtres, addition du *Filioque* au symbole[1]. Un synode (867) de Constantinople trouva ces griefs suffisants pour prononcer contre Nicolas l'excommunication et la déposition. L'inique sentence ne réunit que vingt et une signatures[2]; mais Photius y en ajouta frauduleusement un millier d'autres, et l'envoya à l'empereur Louis II avec prière pressante d'expulser le Pape.

3) Les choses en étaient là, lorsqu'une révolution du palais changea tout. **Basile le Macédonien**, associé à l'Empire avec le titre de César, fit asassiner (867) Michel l'Ivrogne qui méditait sa perte[3], relégua Photius dans le monastère de Scépé, rétablit saint Ignace sur son siège, et donna connaissance de ces actes au Pape. **Adrien II** (867-872), successeur de saint Nicolas, se félicita de ce revirement, et anathématisa Photius en son concile de Rome (869). Il autorisa aussi, sur la demande de Basile et d'Ignace[4], la convocation à Constantinople d'un grand concile. Des légats partirent pour le présider, juger les coupables et rêtablir la paix des Églises. Leurs instructions portaient, qu'*avant toute délibération,* ils devaient faire souscrire les évêques à la condamnation

1. Autres griefs dans la lettre de Photius aux Bulgares (Hergenroether, t. III, p. 398). — Les Occidentaux répondent aux griefs des Orientaux (*Héfélé, t. V, p. 581 sq.; Hergenroether, t. III, n. 155; Turmel, *Hist. de la th. positive* (1904), p. 259 sq.). — Sur la doctrine du *Filioque :* Petau, *De Trinitate,* VII; Vincenzi, *De processione spiritus s.*, Rome, 1878; Franzelin, *De Deo Trino*, Thes. 32-41; Jungmann, *De Deo uno et trino,* 4e éd., Ratisb., 1882, p. 335 sq.

2. *Héfélé, t. V, p. 575.

3. *Héfélé, t. V, p. 577.

4. Hergenroether, t. III, p. 404.

de Photius comme définitivement jugé par le Saint-Siège, et à un formulaire reproduisant pour le fond celui d'Hormisdas quoique adapté aux circonstances [1].

Le VIIIe concile général (oct. 869, — févr. 870), **IVe de Constantinople** (10 sessions, plus de 100 membres [2], entre autres les représentants des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem), s'ouvrit donc sous la présidence des légats : Donat, évêque d'Ostie, Etienne, évêque de Népi et le diacre Marin. Conformément aux instructions apportées de Rome, on commença par recevoir la rétractation de plusieurs prélats tombés dans le schisme, et par souscrire le formulaire [3]. Après ces préliminaires, le synode confirma les actes des sept précédents conciles œcuméniques, condamna notamment les derniers tenants de l'erreur des iconoclastes, et fit comparaître le patriarche intrus, qui se renferma dans un orgueilleux silence. Les Pères prononcèrent contre lui l'anathème, à la suite des papes Nicolas et Adrien [4]. — A la fin, deux lettres [5] synodales furent adressées, l'une à l'univers catholique, l'autre au Saint-Siège. Dans cette dernière, le pape Adrien était prié de donner aux actes du concile la confirmation nécessaire et d'en faire la promulgation dans toutes les Églises. Il fit volontiers ce qu'on lui demandait; et depuis lors, les catholiques ont toujours regardé ce concile comme œcuménique; mais les grecs schismatiques le rejettent unanimement, quoique plusieurs, attribuant l'œ-

1. * Héfélé, t. V, p. 606, 620; — Wouters, t. III, p. 244, 254, 255.

2. S'il n'y eut pas un plus grand nombre d'évêques, c'est qu'on élimina ceux qui avaient été promus par Photius.

3. Ainsi conçu : « Dans l'Église romaine la foi s'est toujours conservée pure et sans tache. Nous ne nous séparons pas de cette foi, et, suivant absolument les décisions des Pères, en particulier des Papes, nous anathématisons tous les hérétiques, sans excepter les iconoclastes et Photius... » (*Héfélé, t. V, p. 611-612).

4. Vingt-sept canons de discipline, presque tous relatifs à Photius (Héfélé, t. V, p. 641 sq.).

5. Mansi, XVI, 194 sq., 410 sq.; — Hard., V, 929 sq., 1107 sq. — Héfélé, t. V, p. 654.

cuménicité au faux synode de 879, reconnaissent huit conciles généraux [1].

4) On n'en avait pas encore fini avec Photius, esprit aussi fécond en ressources que tenace dans ses prétentions [2]. Du fond de son exil, il envoya à Basile le Macédonien une généalogie de son invention, qui faisait descendre le monarque de Tiridate, premier roi chrétien d'Arménie. Rappelé à la cour pour en donner l'explication, il eut le talent de plaire, et lorsque mourut saint Ignace (877), il s'assit de nouveau sur le siège de Constantinople. Il fallait l'approbation de Rome, et comme on espérait bien l'obtenir, on ne songea pas à s'en passer. Jean VIII, trompé par les lettres hypocrites du faux patriarche [3], consentit à reconnaître le fait accompli, en observant toutefois qu'il agissait de la sorte par indulgence et en se relâchant de la rigueur des canons. Il ne donnait d'ailleurs son approbation que sous condition : *a*) Photius reconnaîtrait les actes de Nicolas Ier, d'Adrien II et du VIIIe concile général; *b*) il réunirait, de concert avec les légats du Siège apostolique, un synode, dans lequel il s'humilierait de ses erreurs passées; *c*) il s'abstiendrait, conformément à ses promesses, d'exercer aucune autorité sur l'Église bulgare.

Le rusé patriarche circonvint les légats envoyés par le Pape, les gagna à ses vues; puis convoqua à Constantinople (879) le concile demandé, où se trouvèrent, dit-on, avec les légats des autres patriarches, 383 évêques, tous du patriarcat de Constantinople, dont quelques-uns récemment ordonnés, semble-t-il, pour grossir les rangs de l'assemblée. Lui-même présida au-dessus des

1. Héfélé, t. V, p. 662. — Autres difficultés : *Héfélé, t. V, p. 657 sq.; t. VI, p. 1-4, 14-15.

2. Héfélé, t. VI, 1 sq.

3. *Wouters, t. III, p. 239; — Héfélé, t. VI, paragr. 497. — D'après le P. Lapôtre (* *Le Pape Jean VIII*, p. 64 sq.), Jean VIII aurait agi à bon escient.

légats muets, lut les lettres pontificales par lui traduites en grec et falsifiées, et obtint une sentence de condamnation contre le VIII[e] concile général. — Six semaines après la clôture, il fit porter par 25 évêques réunis en sessions supplémentaires, deux nouvelles sentences : la première condamnant la procession du Saint-Esprit *ex Filio,* la seconde défendant sous peine d'anathème de rien ajouter au symbole; l'une et l'autre ajoutées ensuite par Photius aux actes du concile, ainsi qu'une prétendue lettre de Jean VIII qui les aurait approuvées.

De retour à Rome, les légats firent un faux rapport. Le Pape, soupçonnant leur infidélité, envoya à Constantinople un des anciens légats d'Adrien, l'intrépide Marin, par qui il apprit en effet le véritable état des choses. Alors il anathématisa les légats prévaricateurs[1] et Photius (880). Mais ce dernier, fort de l'appui de Basile le Macédonien, ne tint pas plus compte du nouvel anathème que des précédents, et continua d'exercer les fonctions de patriarche jusqu'à la mort (886) de son impérial protecteur. L'avènement de **Léon VI le Sage** (886-911), fils et successeur de Basile, marqua la fin de ses triomphes : le nouvel empereur l'enferma[2] dans un monastère où il mourut (891). — Cette nouvelle et dernière chute de l'usurpateur ne souleva pas de protestations. Les évêques par lui ordonnés se soumirent comme les autres : il leur suffisait de garder leur dignité[3].

1. HÉFÉLÉ, t. VI, p. 55. — Le P. LAPÔTRE ne croit pas (*ouvr. cité,* p. 68) à l'excommunication de Photius par le pape Jean VIII.
2. Le prince Étienne, âgé de seize ans, déjà diacre de l'Église de CP., fut mis par l'empereur, son frère, sur le siège de Photius.
3. *HÉFÉLÉ, t. VI, p. 2. — Le pape Jean VIII a-t-il été coupable de faiblesse dans le rétablissement de Photius? Oui, d'après Baronius, Noël Alexandre, etc.; non, d'après l'opinion commune : HÉFÉLÉ, VI, 25-26 (très bien); — WOUTERS, t. III, p. 242; — JAGER, *Hist. de Photius;* — LENORMANT, *Cours d'hist.,* leçon XXXIII[e]; — ROHRBACHER, l. LVIII.

III

1) Après Photius, le schisme, sans éclater, demeura à l'état latent pendant un siècle et demi, comme il appert par l'attitude générale des patriarches de Constantinople : Nicolas Chrysoberges anathématise (981), sous prétexte de paix, tout ce qui a été écrit contre Ignace et Photius; Sisinnius réédite (995) les plaintes de Photius contre l'Occident; Sergius ôte des diptyques le nom du Pape (999), etc.[1].

Vient enfin le patriarche **Michel Cérulaire**[2] (1043-1058, *le cirier*). C'était un autre Photius, non par la science, dont il était dépourvu, mais par l'ambition et l'audace. Il ne voyait dans le Pape qu'un rival à humilier. Il rappela, en se les appropriant, les reproches faits par les photiens aux Latins et en imagina d'autres, tels que : ne pas chanter l'*alleluia* en carême, consacrer avec du pain azyme, baptiser par une seule immersion, mettre du sel dans la bouche de ceux qu'on baptise, se couper la barbe, etc.[3]. « Étranges raisons, en vérité, pour brouiller l'Orient et l'Occident »[4]. Puis passant des paroles aux actes, il fit fermer à Constantinople (1053) les églises et les monastères des Latins, tant qu'on ne voudrait pas s'y conformer au rit grec.

2) Le pape **saint Léon IX** (1048-1054) eut connaissance de tout par une lettre de Cérulaire à Jean, évêque de

1. Le patriarche Eustathe et l'empereur Basile II demandent (1024) à Jean XIX de permettre que l'Église de CP. soit appelée œcuménique dans les limites de son territoire, comme l'Église romaine est œcuménique dans le monde entier. Refus du Pape, d'accord avec tout l'Occident. * V. Héfélé, t. VI, p. 345.

2. *Acta et scripta quæ de controversiis Ecclesiæ græcæ et latinæ sæcul. XI composita extant,* éd. C. Will (1861, Leipzig). — Bréhier, *Le schisme oriental du XIe siècle,* in-8, Paris, 1899.

3. * Hergenroether, t. III, p. 441, n° 187.

4. Voltaire, *Essai sur les mœurs,* t. I, chap. xxxi.

Trani (Apulie)[1]. Comme autrefois saint Nicolas Ier, il provoqua, de la part des hommes instruits, des réponses écrites aux griefs articulés ; lui-même adressa une longue lettre au patriarche byzantin[2], et envoya des légats à Constantinople. Le savant cardinal Humbert, premier légat, obtint la rétractation du moine Nicétas, auteur d'un écrit contre les Latins ; mais là se bornèrent à peu près ses succès. Désespérant de mener les négociations à bonne fin, il déposa sur le maître-autel de l'église Sainte-Sophie une sentence d'excommunication contre le patriarche (1054), et reprit avec ses collègues le chemin de Rome[3].

3) Le patriarche travailla dès lors avec plus d'ardeur que jamais à la consommation du schisme. Il ôta des diptyques le nom du Pape, excommunia les légats, et fit, auprès de ses collègues d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, d'actives démarches pour les amener à ses vues[4]. Il mourut dans l'île de Proconnèse, exilé (1059) par l'empereur Isaac Comnène qui ne pouvait plus supporter son esprit de domination[5]. — Malgré cette disgrâce finale, qui rappelle la mort de Photius, il est regardé comme le véritable consommateur du schisme[6]. Après lui, les patriarches de Constantinople, sans nier d'ordinaire avec éclat la Primauté romaine et la nécessité de la communion avec Rome, ne se feront plus reconnaître par le Saint-Siège ; et la prise de leur ville par les croisés (1204), en exaspérant les Grecs, accroîtra encore la séparation des deux Églises.

4) Les patriarcats d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem imitèrent[7] peu à peu l'exemple donné par Cons-

1. * HÉFÉLÉ, t. VI, p. 346.
2. * HÉFÉLÉ, t. VI, p. 348-350.
3. * HÉFÉLÉ, t. VI, p. 356-358.
4. Le patriarche d'Antioche se prononça contre la séparation ; on ignore quelle fut la réponse des patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem.
5. * HERGENROETHER, t. III, p. 443.
6. * WOUTERS, t. IV, p. 55 sq.
7. L'Église bulgare, rattachée depuis 869 au patriarcat de CP., les

tantinople. Les liens qui les rattachaient au Saint-Siège étaient depuis longtemps bien affaiblis; la politique musulmane favorisait la rupture complète, dans un but de domination; l'influence des empereurs et des patriarches de Byzance ne pouvait pas ne pas se faire sentir : pour ces diverses raisons, l'Orient tout entier rompit avec Rome.

A l'heure actuelle, le schisme grec est représenté par dix à douze Églises indépendantes, sur lesquelles le patriarche de CP. n'a, en dehors de son Église particulière, qu'une primauté d'honneur.

IV

Schisme russe; état actuel de l'Eglise russe.

1) Les **Russes**[1] reçurent leurs premiers missionnaires de saint Ignace et de Photius. Cent ans après, ils se convertissaient en masse[2] avec leur roi Wladimir baptisé en 988 par des prêtres grecs. — Leur métropolitain de Kiew[3], dont la juridiction s'étendait sur tout le royaume, était nommé et sacré par le patriarche de Constantinople. Cette dépendance étroite vis-à-vis des Grecs causa leur perte. Sans partager d'abord à l'égard des Latins toute l'animosité byzantine, ils s'habituèrent insensiblement à se passer de Rome; les métropolitains de Kiew négligèrent de plus en plus de se faire positivement reconnaître par le Saint-Siège. Quand s'ouvrit le xve siècle, le schisme était consommé[4]. Après leur rupture avec le Pape, les Russes s'avisèrent qu'il ne leur était ni bon ni nécessaire de rester

avait précédés dans cette voie. — En 1872, les derniers liens rattachant cette Église à celle de CP. ont été officiellement rompus.

1. Nestor (✝ 1113), *Annales*, Saint-Pétersb., 1716; — Pierling, *Papes et Tsars* (1547-97) *d'après les documents nouveaux*, Paris, 1890.

2. *Theiner, *L'Église schismatique russe*, p. 10.

3. *Theiner, *ibid.*, p. 12.

4. Lescoeur, *L'Égl. cath. en Pologne*, t. I, p. 17 (2e éd.).

dans l'orbite de Constantinople ; ils secouèrent peu à peu [1] le joug de l'Église d'où la foi leur était venue, et formèrent une Église nationale indépendante, qui fut régie dès 1589 par un patriarche résidant à Moscou, puis, à partir de 1721 sous Pierre le Grand, par un Saint-Synode, dont le czar a toujours été et demeure le chef incontesté et tout-puissant [2].

2) Aujourd'hui encore, le schisme russe, religion d'État, demeure fidèle à la constitution de Pierre le Grand. La moitié des sujets de l'Empire y adhère [3]. L'autre moitié se décompose comme suit : — Raskolniks (schismatiques) : quinze à vingt millions; cette secte naquit au sein de l'Église officielle (XVII[e] siècle), de l'opposition à la réforme liturgique du patriarche Nicon ; — catholiques : dix millions ; — Arméniens ; — protestants : cinq à six millions ; — mahométans : dix millions; — boudhistes : plusieurs centaines de mille ; — Juifs : trois à cinq millions; — autres petites sectes (plus de cent) formées dans le schisme, et toutes désignées souvent sous le nom générique de Raskolniks [4].

L'État honore et protège l'Église officielle, il s'efforce même, par tous les moyens en son pouvoir, de la rendre puissante et prospère [5]. A l'exception de la contrainte physique directe, il n'est rien qu'il n'entreprenne pour lui recruter des adhérents.

Cette Église, cependant, minée par l'incrédulité de la haute classe, par les sectes et le nihilisme, a commencé l'ère de la décadence. Les

1. *THEINER, *L'Égl. schism. russe,* p. 23.

2. ROUNKÉVITCH, *Hist. de l'Église russe sous le gouvernement du Saint-Synode* (russe). Le 1[er] vol. (Saint-Pétersb., 1900) va de 1721 à 1725 (*R. H. E.*, avr. 1903, p. 310). — *GUILBERT, *La Divine Synthèse*, t. II, p. 285-6 (3[e] éd.).

3. Élisée RECLUS, *Nouvelle Géographie universelle,* p. 905 : « on évalue l'ensemble de l'armée eccl. de la Russie à 254.000 personnes dont 70.000 officiant dans les 625 cathédrales, les 39.400 églises et les 13.600 chapelles de l'empire » — En 1898, l'Église orthodoxe russe avait 481 monastères d'hommes et 22.060 religieux, 249 monastères de femmes et 36.864 religieuses (*Ét.*, 20 avril 1904).

4. Cent à cent trente sectes, d'après Élisée RECLUS (*l. c.*). — Cf. LEROY-BEAULIEU, *L'Empire des Tzars et les Russes,* 3 in-8, Paris, 1881-89 ; — SOLOVIEV, *La Russie et l'Église universelle,* Paris, 1889; — TAVERNIER, *L'Église russe et le Rasskol*, dans *Revue catholique des Églises*, janv. 1904; — *Ét.*, 20 avril 1904, p. 283.

5. Le clergé n'est cependant pas riche depuis sa spoliation par Catherine. V. THEINER, p. 67.

millions de protestants et de catholiques qu'elle a gagnés par la violence de la persécution ou par l'appât d'avantages temporels, ne compensent pas les pertes qu'elle fait chaque jour. — A l'extérieur, ses conquêtes ont peu d'importance jusqu'à présent; ni au Japon, ni surtout aux Indes et en Chine, ses missionnaires n'ont réussi à faire des établissements durables. On redoute davantage l'influence russe sur les chrétientés de l'empire ottoman [1].

§ 100. — ÉPILOGUE

Causes et conséquences du schisme d'Orient; — la juridiction dans l'Église schismatique gréco-russe.

I. — 1) La consommation du schisme, quand elle s'est produite, n'a étonné personne. Depuis le transfert en Orient de la capitale de l'Empire, elle était en préparation, comme on le voit par les conciles de Constantinople (381, c. 3) et de Chalcédoine (451, c. 28). Elle a eu trois causes principales : *la politique impériale, l'ambition des patriarches de Constantinople, les oppositions multiples et de plus en plus marquées entre l'Orient et l'Occident.*

a) Les traditions païennes du pouvoir séculier n'avaient jamais complètement disparu. Les empereurs aimaient, pour la plupart, à porter la main à l'encensoir, se faisaient volontiers évêques *du dedans* et *du dehors* tout ensemble, cherchaient à exercer dans une certaine mesure l'autorité suprême de l'ordre spirituel, comme jadis les empereurs de Rome païenne. Mais, pour jouer impunément aux souverains Pontifes, il leur fallait séduire ou intimider le Saint-Siège, à quoi ils ne pouvaient guère réussir. C'est pourquoi ils s'efforcèrent en général de rendre souveraine l'autorité des évêques de Constantinople. Ces derniers, leurs créatures, ne pouvaient manquer d'être, entre leurs mains, de dociles instruments de domination religieuse. — A leurs yeux, d'ailleurs, il était naturel que Constantinople, tête

1. Sur les croyances actuelles de l'Église russe : MATULEWICZ, *Doctrina Russorum de statu justitiae originalis,* th., in-16, Cracovie, 1903.

de l'Empire, fût l'Église mère : il y allait de la gloire de la capitale, de la majesté de l'Empire, de l'éclat de leur dignité. On s'explique ainsi la partialité de leur attitude générale dans le conflit survenu entre les deux sièges de Rome et de Constantinople.

b) Le servilisme et l'ambition d'un trop grand nombre d'évêques byzantins, favorisaient à merveille les vues césariennes. Presque tous devaient leur élévation à l'empereur, dont le choix n'était pas nécessairement déterminé par les règles de l'Évangile; et ce vice d'origine apportait de sérieuses entraves au libre exercice de leur ministère. — Ils étaient, de la part de leurs collègues, l'objet, comme évêques de la capitale, d'un respect tout particulier; ils exerçaient sur eux une influence morale considérable. — De bonne heure, ils eurent des suffragants; puis leur siège devint patriarcal, ce qui leur permit d'exercer directement leur autorité sur un grand nombre d'évêques. — Rome était bien loin, pour connaître et déjouer leurs intrigues; les foudres papales devaient, à distance, leur paraître moins redoutables, surtout lorsqu'ils pouvaient compter sur la complicité de l'empereur, — c'était le cas ordinaire, — et qu'ils voyaient nombre de prélats servilement courbés devant eux.

c) Ajoutons les méfiances et oppositions réciproques qui, depuis des siècles, divisaient les deux moitiés de l'ancien Empire romain. Les Orientaux regardaient les Occidentaux comme des demi-barbares; ces derniers croyaient l'orthodoxie toujours menacée par l'esprit subtil et raisonneur des Orientaux. Il y avait diversité de langues, de rites, de coutumes. Les Grecs attachaient une grande importance aux 85 canons dits apostoliques dont Rome ne recevait que les 50 premiers, et aux canons de leur concile *in Trullo* (692) très opposés, sur plusieurs points, aux usages de l'Église latine. — Les Papes avaient toujours de nouveaux et justes griefs contre les empereurs de Byzance. Ces faibles monarques, impuis-

sants contre les Normands et les Lombards d'Italie, ne trouvaient quelque hardiesse et quelque force que pour vexer et humilier le Saint-Siège ; ils étaient les principaux auteurs responsables des troubles religieux de l'Orient ; Léon l'Isaurien avait confisqué, au profit de la couronne, des biens ecclésiastiques considérables, et détaché du patriarcat romain, l'Illyrie, la Sicile et la Calabre, pour les annexer au patriarcat de Constantinople... Peu à peu et de plus en plus s'en allait la vieille et traditionnelle sympathie des Papes pour les empereurs. Ces derniers, de leur côté, regrettaient la perte de leur domination dans l'Italie centrale, et voyaient d'un œil jaloux la création par le Saint-Siège d'un Empire d'Occident. Ainsi s'élargissait tous les jours le fossé creusé presque dès le principe entre l'Orient et l'Occident.

2) Le schisme fut donc consommé par la faute des Grecs. Grave faute, dont le châtiment ne se fit pas attendre et dure encore. Après avoir brillé d'un vif éclat pendant les premiers siècles du Christianisme, l'Église grecque n'a rien produit depuis la séparation. La disparition de toutes ses anciennes gloires coïncide avec le premier éclat du schisme sous Acace. Divisée, affaiblie, stérilisée par les hérésies et le schisme, elle a eu le sort de toute branche détachée du tronc ; son immobilité, dix fois déjà séculaire, ne diffère pas beaucoup de la mort. — Elle disputait au Pape sa primauté, la lui arrachait par lambeaux, alors qu'elle pliait servilement sous la verge ou sous le glaive d'un despote ; elle refusait obéissance au chef suprême de la chrétienté, et se tenait prosternée sans dignité devant les empereurs du Bas-Empire. Et voilà qu'après les empereurs de Constantinople, chrétiens au moins de nom, sont venus les Turcs, qui aujourd'hui encore lui font boire jusqu'à la lie le calice de la honte et de l'humiliation [1].

1. *Ch. Lenormant, *Cours d'hist.,* t. II, leçon XIXe, p. 77 ; — Cf.

II. — Les canonistes sont partagés sur la question de savoir si les schismatiques gréco-russes ont conservé la juridiction ecclésiastique. On peut faire valoir pour l'affirmative, les raisons suivantes : *a*) Avant le schisme, la juridiction leur était donnée provisoirement sur place, sans recours à Rome; et elle durait ainsi jusqu'à ce que le Saint-Siège l'eût rendue définitive en la confirmant, ou l'eût positivement annulée. Pourquoi donc ne durerait-elle pas encore, du moment qu'elle n'a pas été retirée? *b*) Les Papes ont souvent traité avec les évêques grecs comme avec de vrais pasteurs, et les ont convoqués à divers conciles; Pie IX les invita (1868) à assister au concile du Vatican. Ne peut-on pas inférer de là qu'ils leur reconnaissent le pouvoir de juridiction? *c*) Il est vrai que les Grecs sont excommuniés *ipso facto* comme schismatiques; mais l'excommunication n'étant pas dénoncée, ne leur enlève pas la juridiction, si juridiction ils ont. — Il n'est pas certain que Paul IV, déclarant incapables de recevoir juridiction les hérétiques et les schismatiques même simplement notoires, ait voulu comprendre les Grecs dans sa déclaration. Enfin la défense faite par l'Église romaine aux catholiques, de recevoir les sacrements de prêtres grecs schismatiques, n'est pas une preuve décisive contre la réalité de la juridiction, qui peut exister sans pouvoir s'exercer licitement.

Ces raisons ont bien quelque valeur. Toutefois l'opinion contraire est plus commune aujourd'hui : les schismatiques gréco-russes, plus probablement, n'ont que le pouvoir d'ordre; d'où il suit, par exemple, que l'absolution sacramentelle donnée par leurs prêtres hors le cas du danger grave de mort, est nulle et sans effet[1].

Theiner, *L'Égl. schism. russe*, p. 28. — « De 1453 à 1703 ... les grecs schismatiques de CP. ont vu, sous le sabre du Grand-Turc, quatre-vingt-huit successions ou mutations de leurs patriarches ». Rohrbacher, l. LXXXVII, § 7.

1.* Brugère, *De Ecclesia*, appendice XVI.

Les Grecs, qui naturellement ne croient pas manquer de juridiction, sont moins fondés à prétendre que, sans eux, aucun concile ne peut être œcuménique et infaillible. Ils n'appartiennent plus à l'Église essentiellement une de Jésus-Christ; ils en sont sortis par la porte du schisme; et il est inadmissible que Dieu refuse à son Église la plénitude de l'assistance promise, jusqu'à ce qu'il leur plaise d'y rentrer

CHAPITRE III

VIE INTELLECTUELLE DE L'ÉGLISE GRECQUE

§ 101. — ÉCOLES; — SAINT JEAN DAMASCÈNE ET AUTRES ÉCRIVAINS

1) Les grandes **écoles** de l'ère précédente disparurent après le ve siècle, au milieu des troubles causés par les divisions doctrinales de l'Orient. A leur place s'élevèrent les écoles monastiques, pour l'instruction des laïques et des clercs aussi bien que des moines. Ces nouvelles créations ne parvinrent pas, tant s'en faut, à la célébrité des antiques catéchèses d'Alexandrie et d'Antioche ; le gouvernement des empereurs iconoclastes leur fut fatal. Constantin Copronyme fit même fermer écoles et monastères pour punir les moines de leur attachement aux images. Les institutions scolaires reparurent sans doute, et bientôt; mais toujours elles se ressentirent de la décadence générale de l'Église d'Orient. — La décadence de la littérature alla de pair avec celle des écoles. Dans la seconde moitié du ve siècle, s'ouvrit l'ère des *chaînes,* des compilations de toute sorte; seule l'hymnographie rythmique réalisa des progrès inespérés [1].

2) **Saint Jean** (┼ 754), dit **Damascène** [2] de son lieu d'origine, ou Chrysorroas (fleuve d'or) à cause de sa science,

1. *BARDENHEWER, t. III, p. 1 sq.

2. Ed. LEQUIEN, 2 fol. (Paris, 1712); — *P. G.*, t. XCIV. — Bg. par LANGEN, Gotha, 1879 (all.), ERMONI, coll. « La Pensée chrétienne ».

naquit à Damas, au sein d'une famille chrétienne et considérée. Son père, qui était conseiller du calife, lui donna pour précepteur un moine italien, Cosme, tombé entre les mains des Sarrasins. Sous la direction de ce moine, fort savant paraît-il, il fit de rapides progrès; et lorsque son père mourut, vers 730, il fut en état d'occuper la place laissée vacante de conseiller du calife. — L'hérésie des iconoclastes lui fournit l'occasion d'exercer son zèle; il écrivit pour la défense de la vérité. Ses savants traités en faveur des images irritèrent vivement l'empereur de Constantinople, Léon l'Isaurien, qui, ne pouvant saisir leur auteur, imagina un odieux moyen de le perdre : il envoya au calife une lettre supposée, dans laquelle Jean exhortait l'empereur à mettre le siège devant Damas, s'engageant à lui en ouvrir les portes. Le calife crut à la trahison, fit couper la main droite de son conseiller. Celui-ci prit la main coupée, la remit à sa place naturelle, demanda à la sainte Vierge un miracle afin de pouvoir continuer à écrire contre les iconoclastes, et sa main reprit vie. Voilà du moins ce que raconte Jean, patriarche de Jérusalem, qui a écrit la vie du saint vers le milieu du xe siècle. Grâce à ce miracle, qui prouvait son innocence, il lui fut permis de demeurer à la cour. Mais bientôt son attrait de plus en plus prononcé pour une vie toute d'étude et de pénitence, lui fit prendre des déterminations généreuses : il affranchit tous ses esclaves, se dépouilla de tous ses biens, et se retira dans la laure de Saint-Sabbas [1], à Jérusalem, où il reçut, bien malgré lui, l'ordre de prêtre. On ne le vit sortir de sa retraite qu'une seule fois, et pour la défense des images. Il parcourut la Palestine et la Syrie, affermissant les fidèles dans la vraie foi. Il alla même jusqu'à Constantinople, dans l'espoir d'y

1. Aujourd'hui, ce monastère, situé à trois ou quatre lieues de Jérusalem, est occupé par une soixantaine de moines grecs schismatiques (*Annal. de la Mission de N.-D. de Sion,* mars 1903, p. 56 sq.; — cf. WANDELBOURG, *Études et souvenirs sur l'Orient,* p. 19-21).

cueillir la palme du martyre. Mais les persécuteurs ne purent ou ne voulurent pas lui donner cette satisfaction, et il rentra dans sa laure pour n'en plus sortir [1].

La *Source de la Connaissance* [2], son principal ouvrage, se divise en trois parties : dialectique, réfutation des hérésies, exposition de la foi orthodoxe. — La dialectique correspond à peu près à la logique et à l'ontologie de nos manuels modernes de philosophie. L'auteur y suit Porphyre pour les universaux, Aristote pour les catégories; il rejette cependant la distinction péripatéticienne de matière première et de matière seconde, à cause de l'abus qu'en avait fait le chef des Trithéistes, Jean Philopon [3]. — Les hérésies exposées et réfutées dans la seconde partie, sont au nombre d'une centaine. Pour les quatre-vingts premières, dont vingt antérieures à Jésus-Christ et soixante antérieures au v[e] siècle, l'auteur s'est contenté de résumer le traité des *Hérésies* de saint Épiphane; le mahométisme est réfuté avec un soin tout particulier. A la fin se trouve, comme dans le traité de l'évêque de Salamine, une profession de foi orthodoxe. — Les règles du raisonnement bien établies et les hérésies réfutées, l'auteur expose et prouve la vraie foi [4]. Il parle, dans cette troisième partie, de Dieu, des êtres créés, et des rapports naturels et surnaturels de Dieu avec les créatures. C'est toute une encyclopédie théologique et scientifique, avec preuves tirées de l'Écriture et de la tradition et appuyées par la raison.

Nommons encore : le *Dialogue contre les Manichéens,* dirigé probablement contre la secte manichéenne des Pauliciens; les *Parallèles sacrés,* rapprochement entre la doctrine des Pères et celle de l'Écriture sur la plupart

1. Tous les détails donnés ici de la vie de Jean de Damas, ne sont pas d'une égale certitude. V. BARDENHEWER, t. III, p. 78 sq.

2. Πηγὴ γνώσεως.

3. CEILLIER, t. XVIII, p. 114.

4. *ALZOG, *Manuel de Patrologie,* p. 498.

des points de dogme et de morale; les *Homélies,* où l'on trouve, consignée avec détails, la tradition relative à la résurrection et à l'assomption de la sainte Vierge [1].

Saint Jean Damascène est le docteur le plus complet de l'Église grecque, depuis le ve siècle. Esprit clair, d'une doctrine sûre, d'une érudition très étendue, d'un savoir encyclopédique, il est à lui seul une bibliothèque que l'on peut, aujourd'hui encore, consulter avec fruit. On lui dénie, à bon droit, un génie créateur, l'originalité de la pensée. Il étudia beaucoup les anciens, saint Grégoire de Nazianze notamment, mais en disciple plutôt qu'en maître. — Sa *Source* a exercé une assez grande influence. Les Grecs s'en sont servis comme d'un manuel de toutes les sciences ecclésiastiques et profanes; les Arabes y ont puisé une connaissance plus parfaite d'Aristote, aux écrits duquel ils avaient été initiés par les nestoriens; enfin les Occidentaux eux-mêmes l'ont mise à contribution, grâce à une traduction latine qu'en fit faire, au XIIe siècle, le pape Eugène III par Burgondio de Pise. Nos scolastiques aimaient, de cet ouvrage, la forme didactique et le caractère encyclopédique. En un temps où l'imprimerie n'existait pas encore et où les manuscrits se vendaient fort cher, on était heureux de trouver dans un seul et même écrit, ce que l'on aurait mis beaucoup de temps et eu quelque peine à trouver ailleurs.

3) **VIe siècle. — Saint Romanus** [2], prince des hymnographes grecs, né à Émèse (Syrie), diacre à Constantinople. — **Jean,** surnommé **Philopon** à cause de son ardeur au travail, grammairien dans sa ville natale d'Alexandrie. Il écrivit un assez bon commentaire de l'œuvre des six jours, en s'aidant du travail similaire de saint Basile. Ses autres ouvrages ne sont pas tous orthodoxes : il y combat le concile de Chalcédoine et la résurrection des corps, et y enseigne, égaré par la philosophie d'Aris-

1. CEILLIER, t. XVIII; — ALZOG, *Manuel de Patrol.*, p. 499.
2. *Act. SS.*, 1er oct.; — BARDENHEWER, t. III, p. 47.

tote, l'hérésie trithéiste. — **Léonce** de Byzance, moine, qui écrivit contre les eutychiens et les nestoriens [1]. — **Saint Jean Climaque** [2] (*klimax,* échelle), religieux du mont Sinaï, où il fut novice (4 ans), cénobite profès, abbé et anachorète. Son *Échelle* du paradis, divisée en trente degrés pour honorer les trente années de la vie cachée du Sauveur, fait autorité parmi les mystiques; l'ouvrage se termine par un traité des vertus et devoirs d'un supérieur de monastère. — **Evagre le Scolastique** [3], né à Épiphanie (Syrie), avocat à Antioche, auteur d'une histoire ecclésiastique (431-594) faisant suite à celles de Socrate, Sozomène et Théodoret. Son style est élégant, parfois un peu diffus, son orthodoxie irréprochable et sa critique imparfaite. — **Saint Euloge** [4] († 607), patriarche d'Alexandrie, et ami de saint Grégoire le Grand qui l'avait connu à Constantinople. Ses écrits, presque tous aujourd'hui perdus, visaient surtout les novatiens d'Alexandrie, les monophysites et les nestoriens.

4) **VIIe siècle.** — **Nicéphore** [5], professeur d'éloquence à Antioche, auteur d'une vie de saint Siméon stylite le jeune († 596). — **Saint Sophrone** [6] († 638), né à Damas, rhéteur, puis moine de Saint-Sabas et enfin patriarche de Jérusalem, connu surtout par sa lutte contre les monothélites. Parmi ses écrits figure, dans l'édition Migne, un traité de la *Confession,* où il est dit que le confesseur, pour se rendre utile, doit être très instruit, savoir notamment les canons pénitentiaux [7]. — Saint

1. *P. G.*, LXXXVI. — — CEILLIER, t. XVII, p. 544 sq.; — BARDENHEWER, t. III, p. 16 sq. — TURMEL, *Hist. de la th. positive*, p. 215 sq.
2. *P. G.*, LXXXVIII; — éd. RADER (Paris, 1633); — *Bibliotheca maxima*, X. — — CEILLIER, t. XVII, p. 569 sq.
3. Scolastique, c'est-à-dire *avocat*. — *P. G.*, LXXXVI. — — BARDENHEWER, t. III, p. 33; — CEILLIER, t. XVII, p. 106 sq.
4. *P. G.*, LXXXVI. — — CEILLIER, t. XVII, p. 422 sq.
5. *P. G.*, LXXXVI. — — BARDENHEWER, t. III, p. 46.
6. *P. G.*, LXXXVII. — — BARDENHEWER, t. III, p. 43-45, 50 sq.
7. Voici un de ces canons : « Si quis post sumptionem corporis e

Maxime le Confesseur [1] († 662), né à Constantinople, de parents nobles et chrétiens; premier secrétaire de l'empereur Héraclius, puis moine et bientôt abbé au monastère de Chrysopolis à Chalcédoine; excellent théologien et profond mystique. Il se signala par l'ardeur de sa lutte contre le monothélisme, ce qui lui valut la couronne du martyre.

5) **VIII-IXe siècle.** — **Georges**, syncelle du patriarche saint Taraise, auteur d'une chronographie (de la création à Dioclétien) que le moine Théophane († 817) continua jusqu'à l'an 813. — **Saint Germain** [2], patriarche de Constantinople. — **Saint Nicéphore** [3] († 828), patriarche de Constantinople; auteur d'écrits contre les iconoclastes, et d'une histoire abrégée commençant à la mort de l'empereur Maurice pour finir au règne d'Irène. — **Saint Méthode** [4], patriarche de Constantinople, dont on a un discours sur le martyre, à Paris, de saint Denys Aréopagite. — **Saint Théodore Studite** [5] († vers 826), courageux défenseur du culte des images et confesseur de la foi. — **Photius** [6] († 891), le trop célèbre patriarche de Constantinople. Il était fils de l'empereur Michel Curopalate. Envoyé, très jeune encore, à une école monastique, il se livra, avec ardeur et un rare succès, à l'étude de toutes les sciences ecclésiastiques et profanes. Bientôt la renommée fit connaître son mérite comme philosophe [7],

sanguinis Domini balneo usus fuerit, maledictus ». Dans ce même traité, se trouve une maxime fort souvent citée depuis : « locus hominem non sanctificat, homo autem locum ».

1. *Opp.*, éd. Combéfis (Paris, 1675); — *P. G.*, XC-XCI. — — V. § 97; — *Bardenhewer, t. III, p. 67 sq.; — Ceillier, t. XVII, p. 689 sq.

2. *P. G.*, XCVIII. — — Bardenhewer, t. III, p. 76.

3. *P. G.*, C. — — *Ceillier, t. XVIII, p. 467 sq.

4. *P. G.*, C. — — *Ceillier, t. XVIII, p. 694 sq.

5. *Opp.*, éd. Sirmond (Paris, 1696); — *P. G.*, t. XCIX. — — Ceillier t. XVIII, p. 489 sq. — V. § 98, II.

6. Bibliogr. au § 99, II.

7. Philosophe péripatéticien, comme la plupart des Grecs à cette époque (Hergenroether, t. III, p. 444).

théologien, exégète, poète, orateur, grammairien, médecin... Par le talent, il fut incontestablement le premier homme de son siècle ; et si l'on pouvait oublier son indomptable orgueil, son insatiable ambition et son hypocrisie, il pourrait soutenir la comparaison avec les plus grands des Pères de l'Église. — Son *Nomocanon* [1] comprend toutes les lois anciennes et nouvelles reçues des Grecs. La *Bibliothèque* [2] est un recueil judicieux [3] et fidèle, avec notes et observations critiques, de citations et comptes rendus d'ouvrages ; on y trouve mentionnés deux cent quatre-vingts auteurs [4].

6) **Xe siècle. — Léon le Philosophe** [5] (+ 911), empereur ; il a laissé des sermons, pures déclamations de sophiste qui marquent plus de vanité que de piété [6] et ne furent jamais prêchées. — **Constantin Porphyrogénète** [7] (+ 959), fils de Léon le Philosophe et empereur; il aima les lettres, les sciences, les arts et donna un véritable élan aux études. — **Siméon Métaphraste** [8], magistrat vénérable, appartenant à une illustre et opulente famille de Constantinople. Ses *Vies des saints*, les unes de sa composition, les autres simplement recueillies par lui, jouissent d'une certaine célébrité, quoique la critique y fasse défaut. L'auteur, en les remaniant ou les composant, s'appliqua

1. On nomme ainsi, dans l'Église d'Orient, des recueils postérieurs au VIe siècle, contenant, avec les canons de l'Église (κάνονες), les lois des empereurs chrétiens (νόμοι) en matière ecclésiastique. On en compte six principaux. — Photius n'a pu que remanier celui qu'on lui attribue, car il remonte au VIIe siècle d'après les dernières recherches (Bardenhewer, t. III, p. 60).

2. Ceillier, t. XIX, p. 430 sq.

3. On y voit que Photius semble douter de l'authenticité des œuvres attribuées à saint Denys Aréopagite.

4. D'Aristarchi, grand logothète de CP., a récemment découvert et publié (1901) 83 homélies de Photius.

5. *P. G.*, CVII.

6. *Fleury, t. VIII, p. 143.

7. *P. G.*, CVII, CXII, CXIII. — — Ceillier, t. XIX, p. 586 sq. ; — Fleury, t. VIII, p. 239.

8. *P. G.*, CXIV-CXVI. — — Ceillier, t. XIX, p. 592 sq.

à les orner d'un style brillant et pompeux, ce qui lui fit donner le surnom de Métaphraste.

7) **XI[e] siècle.** — **Théophylacte**[1], archevêque d'Acride, métropole de toute la Bulgarie chrétienne; bon commentateur de l'Écriture. Il était opposé aux Latins sur la procession du Saint-Esprit *ex Filio* et sur d'autres points, mais il blâmait le schisme[2]. — **Michel Pselle**[3] († vers 1106), né à Constantinople, précepteur du fils aîné (Michel Ducas) de l'empereur Constantin Ducas. Les Grecs le regardaient comme le plus savant homme de son siècle.

1. *P. G.*, CXXIII-CXXVI.
2. Wouters, *Dissert.*, t. IV, p. 56.
3. *P. G.*, CXXII.

CHAPITRE IV

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE GRECQUE

Clercs

102. — SOUVERAIN PONTIFE

Les Grecs, tout en s'acheminant vers le schisme, ont rendu de magnifiques témoignages à la primauté romaine[1]. Les patriarches saint Taraise, saint Nicéphore, saint Germain l'ont positivement reconnue ; saint Nicéphore rappelle[2] notamment, après Socrate, qu'aucun décret de concile n'a force de loi sans l'approbation du Saint-Siège. Saint Théodore Studite écrit à Léon III, « le très saint et très sublime père des pères » : « Puisque c'est au grand Pierre que le Christ-Dieu a donné, avec les clefs du royaume des cieux, la dignité de chef des Pasteurs, c'est une nécessité de déférer à Pierre ou à son successeur

1. Pitzipios, *L'Église orientale,* 1855 ; — *Revue de l'Église grecque unie,* paraissant depuis 1885 ; — Tondini, *Le Pape de Rome et les papes de l'Église orthodoxe d'Orient,* 1 vol., Paris, 1876 ; — Id., *La Primauté de saint Pierre prouvée par les titres que lui donne l'Église russe dans sa liturgie,* Paris, 1867 ; — Pitra, *Juris ecclesiastici græcorum Historia et Monumenta,* 2 fol., Rome, 1864 et 1868 ; — D. Guéranger, *De la Monarchie pontificale,* Paris, 1870 ; — J. de Maistre, *Du Pape ;* — *Hergenrœther, t. III, p. 129.

2. *Apol. pro imag.*, c. X, v ; — Mai, *Nov. PP. Bibl.*, V. ii, p. 30.

toutes les nouveautés que suscitent dans l'Église catholique ceux qui s'écartent de la vérité. Voilà ce que nous avons appris des Pères [1] » ; et au pape Pascal Ier : « Écoutez, homme apostolique, pasteur établi de Dieu sur le troupeau de Jésus-Christ, qui avez reçu les clefs du royaume des cieux; pierre sur laquelle est bâtie l'Église catholique. Car vous êtes Pierre, puisque vous remplissez son siège... C'est à vous que Jésus-Christ a dit de confirmer vos frères : en voici le temps et le lieu. Tendez-nous la main; Dieu vous en a donné la puissance, puisque vous êtes le premier de tous... » [2]. — Ces témoignages s'accordent avec ceux de l'Occident tout entier.

§ 103. — ÉVÊQUES

Les élections épiscopales paraissent, en Orient plus qu'en Occident, l'œuvre exclusive du clergé; Justinien Ier ne permet qu'aux plus importants citoyens d'exprimer leurs suffrages [3]. Cependant elles n'échappent pas à l'influence impériale. Bien que le droit canon déclare nulle « l'élection d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre », faite par le pouvoir séculier [4], les patriarches de Constantinople sont presque toujours [5] nommés par l'empereur, qui trouve dans cet abus d'autorité le moyen d'exercer une influence considérable sur toutes les affaires ecclésiastiques de l'Orient, même sur les élections.

Aussi le servilisme oriental tend de plus en plus à calquer la hiérarchie ecclésiastique sur la hiérarchie de

1. Dans HERGENROETHER, t. III, p. 129.
2. Lettre écrite par saint Théodore en son nom et en celui de quatre autres abbés. Cf. FLEURY, t. VII, p. 129 ; — HERGENRŒTHER, t. III, p. 129.
3. *Nov.* 123, a. 546, c. 1 ; *Nov.* 137, a. 564, c. 2.
4. *Conc. Nicæn.*, 787, VIIe œcum., c. 3. — Cf. HÉFÉLÉ, t. IV, p. 369. — *Conc. Const.*, 869, VIIIe œcum., c. 22.
5. HERGENRŒTHER, t. III, p. 131.

l'État. Le 38e canon du concile *in Trullo* ordonne que la position ecclésiastique de toute ville soit modifiée dans le sens des changements de sa position civile, et le 36e canon du même concile veut, conformément, y est-il dit, aux décrets des conciles de Constantinople (381) et de Chalcédoine (451), que le patriarche de Constantinople ait autant d'autorité que l'évêque de Rome, à qui est reconnue seulement une primauté d'honneur. Les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem deviennent donc, en fait, de vrais suffragants de celui de la ville impériale. En même temps, Léon l'Isaurien étend géographiquement le patriarcat de Constantinople, en y rattachant son pays d'origine, l'Isaurie, appartenant jusque-là au patriarcat d'Antioche, et l'Illyrie, la Calabre et la Sicile qu'il détache du patriarcat de Rome. C'est ainsi qu'à partir du VIIIe siècle, les évêques de Byzance voient les limites de leur patriarcat se confondre, ou à peu près, avec celles de l'Empire [1].

Les évêques sont tenus de savoir tout le Psautier par cœur. On les voudrait instruits, encore que la décadence des études, fruit de la persécution iconoclaste [2], oblige à se contenter d'un savoir médiocre. — Le synode provincial annuel est d'obligation [3].

§ 103 *bis*. — L'ENSEMBLE DU CLERGÉ

Le mariage des clercs passe de plus en plus dans les mœurs. Le concile *in Trullo*, comme Justinien Ier [4], ne maintient la loi de la continence absolue que pour l'évêque (c. 12); il permet aux prêtres, diacres et sous-diacres mariés avant leur ordination de garder leurs

1. HERGENROETHER, t. III, p. 62.
2. HERGENROETHER, t. III, p. 136
3. *Conc. in Trullo*, c. 8.
4. *Nov.* 6, c. 1; 123, c. 1.

femmes, et frappe d'excommunication, avec menace de déposition, ceux qui sous prétexte de religion oseraient les abandonner; il leur ordonne cependant de s'abstenir de tout commerce avec elles dans le temps où ils exercent leurs fonctions (c. 13)[1]. — Le même concile veut que les pasteurs des Églises prêchent tous les jours, surtout le dimanche (c. 19); qu'on ne reçoive pas la prêtrise avant trente ans, le diaconat avant vingt-cinq, le sous-diaconat avant vingt (c. 14, 15); qu'un clerc ne quitte jamais l'habit ecclésiastique, même en voyage (c. 27); qu'il ne se fixe pas dans un diocèse étranger sans la permission de son propre évêque (c. 17); qu'il ne prête pas à intérêt, s'il est évêque, prêtre ou diacre (c. 10); qu'il se tienne en garde contre la simonie, dans la collation ou la réception des ordres, dans l'administration de tous les sacrements (c. 22, 23); qu'il s'efforce, s'il a reçu le pouvoir de lier et de délier, de tirer du mal les pécheurs, usant, à cette fin, de beaucoup de prudence (c. 102). — Les *Novelles* de Justinien limitent d'après les revenus de chaque Église, le nombre de clercs que l'on pourra ordonner. Ce nombre, pour l'Église principale de Constantinople, est de quarante prêtres, cent diacres, quarante diaconesses, quatre-vingt-dix sous-diacres[2].

§ 104. — MOINES[3]

L'institut monastique est en décadence comme toute l'Église grecque. Les monastères, asiles ou prisons des grands personnages en disgrâce et des princes détrônés, ont perdu leur ferveur première. Cependant c'est encore dans ces antiques foyers de sainteté que se conserve le

1. * Héfélé, t. IV, p. 213 ; — Cf. canons 3 et 6.
2. Thomassin, *Discipl.*, t. I, p. 1, l. III, ch. li, n. 2.
3. *Conc. œcum.* VII, c. 17-22. ; — Théod. Stud. *Opp.*, *P. G.*, XCIX, 1703 sq.

mieux l'esprit du Christianisme [1]. Quelques-uns d'ailleurs jouissent d'une réputation méritée de vie régulière et fervente : tel celui de Stude, à Constantinople, sous l'abbé saint Théodore Studite qui commande à mille moines [2]. Les laures de Saint-Sabas [3], au commencement du VIe siècle, réunissent plus de dix mille religieux [4]. — On trouve dans le concile *in Trullo* dix canons (40-50) concernant la vie religieuse. Ils tendent à arrêter le vagabondage des moines, à sauvegarder l'intégrité de leurs mœurs [5] etc... Le 40e défend d'entrer en religion avant l'âge de dix ans; le 41e, de se faire anachorète avant d'avoir vécu pendant trois ans de la vie cénobitique ; le 45e est ainsi conçu : « Il arrive que des femmes qui veulent entrer au couvent sont conduites à l'autel parées d'or et de pierres précieuses, et là échangent toute cette pompe pour l'habit noir. A l'avenir on ne devra plus agir de cette manière, afin que les femmes n'aient pas l'air de ne quitter qu'avec regret les frivolités du monde » [6].

Fidèles

§ 105. — LA DISCIPLINE, SELON LE CONCILE *IN TRULLO* (692)

Le concile *in Trullo* nous fait connaître les points prin-

1. G. MILLET, *Le monastère de Daphni, histoire, architecture, mosaïques,* in-4, pp. XV-204, Paris, 1899. — Ce monastère, situé à 10 kilom. d'Athènes et auj. encore debout, remonte à la fin du Ve siècle ou au comm. du VIe. Innocent III y installa des Cisterciens qui y demeurèrent jusqu'à la conquête turque (*Bull. crit.*, 5 févr. 1901).

2. *HERGENROETHER, t. III, p. 142.

3. Monastère fondé près de Jérusalem par saint Euthyme (comm. du Ve siècle) et illustré par saint Sabas (2e moitié du Ve s.).

4. *Annales de la Mission de N.-D. de Sion,* mars 1903, p. 57.

5. Les monastères doubles furent interdits par Justinien (*THOMASSIN, *Discipl.*, t. I, p. I, l. III, ch. XLVI, n. 10).

6. HÉFÉLÉ, t. IV, p. 217.

cipaux de la discipline en vigueur parmi les fidèles : Défense d'imiter l'Église d'Afrique où, le jeudi saint, on ne communie pas à jeun (c. 29) ; de prendre des agapes dans l'intérieur des églises (c. 74) ; de se communier soi-même, si l'on est simple laïque, en présence d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre (c. 58) ; d'approcher de la sainte Table autrement que les mains en croix ; de recevoir la sainte Eucharistie dans des vases même d'or : il faut la recevoir dans la main, parce que « une matière inerte ne vaut pas mieux que l'image de Dieu » (c. 101). — Pendant le carême, sauf les samedis, les dimanches et le jour de l'Annonciation, on ne célèbre que des messes dites des *présanctifiés* [1], c'est-à-dire des messes sans consécration, où sont consommées les espèces consacrées le dimanche précédent. La raison de cette pratique est que, d'après les Grecs, le sacrifice eucharistique, sujet d'allégresse, ne peut être convenablement offert dans un temps de deuil et de pénitence (c. 52).

Défense de célébrer les offices ou de baptiser dans des oratoires privés, sans la permission de l'évêque (c. 31, 59) ; de représenter la croix sur le pavé, de peur qu'on ne paraisse la fouler (c. 73) ; d'avoir, autour des églises, des cabarets, tavernes, magasins d'aucune sorte (c. 76) ; — le chant des Psaumes doit être régulier, pas trop élevé (c. 75) ; — passer, hors le cas de nécessité, trois dimanches consécutifs sans aller à l'église, est une faute grave, suivie de déposition pour le clerc, d'excommunication pour le laïque (c. 80) ; — aucun laïque, sauf l'empereur, ne peut prendre place dans le sanctuaire (c. 69) ; — on doit jeter au feu les histoires apocryphes de martyrs, imaginées pour injurier les saints confesseurs de la foi et pour jeter le peuple dans l'incrédulité (c. 63) ; — l'ancienne défense de manger le sang des animaux subsiste toujours (c. 67) ; —

1. L'Occident n'a jamais eu qu'une messe des présanctifiés, celle du vendredi saint (MARTIGNY, *Dict.*, art. *Messe*, n. 6).

il faut éviter avec soin tout ce qui rappelle les superstitions du paganisme, comme danses publiques des femmes, déguisements (c. 62); — les mariages entre orthodoxes et hérétiques sont prohibés, et doivent être cassés (c. 72), etc.

Pendant que le pape Léon III, en Occident, étendait jusqu'au 7e degré l'interdiction du mariage entre parents, les lois civiles (depuis Basile le Macédonien † 886) et ecclésiastiques, dans l'Église grecque, prohibaient les quatrièmes noces à peine de nullité. L'empereur Léon VI († 911) déclara nulles même les troisièmes noces, ce qui ne l'empêcha pas de contracter lui-même un quatrième mariage. Excommunié, de ce chef, par le patriarche Nicolas Mysticus, il en appela à Rome; le patriarche fit de même. Les envoyés du pape Sergius III donnèrent raison à l'impérial tétragame, prononcèrent la validité de ses quatrièmes noces[1].

1. *Hergenrœther, p. 434, n. 180.

APPENDICE

---

§ 106. — MAHOMÉTISME [1]

Mahomet; — ses conquêtes et sa doctrine; — rien de divin dans son œuvre.

1) L'**Arabie**, patrie de Mahomet, est bornée au nord par la Syrie, à l'est par la Perse, à l'ouest par la mer Rouge, au sud par la mer d'Oman. Les anciens habitants, descendants des patriarches Héber et Abraham par Jectan et Ismaël [2], et, comme les Hébreux, divisés en tribus, demeu-

1. Le *Coran* (éd. Flügel, 1834; Redslob, 1837; trad. fr. par Kazimirski, in-12 de plus de 500 pp., Paris, 1860).

Abbé de Broglie, *Problèmes et conclusions de l'Histoire des Religions,* 2e éd., in-12, Paris, 1886 (nos références se rapportent à cette éd.); — * Ch. Lenormant, *Cours d'histoire,* leçon XIII sq.; — Caussin de Perceval, *Essai sur l'hist. des Arabes av. l'islamisme et sous Mahomet,* 3 vol., Paris, 1847; — de Vogüé, dans *Corr.,* nov. 1865; — Barthélemy-Saint-Hilaire, *Mahomet et le Coran,* 1865; — De Castries, *L'Islam,* in-8, Paris, 1896 (tendance, dans cet ouvr., à exagérer ce que l'islam a de bon; cf. *Q. H.,* avr. 1897, p. 5); — Gondal, *Mahomet et son œuvre,* 1897; — Carra de Vaux, *Le Mahométisme,* 1898. — Glaser, *Geschichte Arabiens bis zum Muhamed der Prophet* (Stuttgart, 1843); — Sprenger, *Das Leben und die Ehre des Mohammad* (3 vol., Berlin, 1861-65); — Muir, *Life of Mohamet* (Lond., 1858); — Id., *Annals of the early Caliphate* (Lond., 1883); — Doellinger, *Muh. religion...,* 1838; — Grimme, *Mohammed,* 1892 sq. — Bibl. dans l'*Hist. génér.* de M. Lavisse, t. I, ch. ix.

2. Genes., c. x, xvi, xxv.

rèrent longtemps fidèles à la religion primitive, plus longtemps que la plupart des autres peuples. Ils finirent cependant par tomber dans le polythéisme. Aux ve et vi^e^ siècles, plusieurs étaient revenus au monothéisme par l'influence des chrétiens et des Juifs leurs compatriotes; mais l'idolâtrie (culte des astres principalement [1]) demeurait encore la religion dominante et avait son centre à la Mecque. Dans cette ville s'élevait la Caaba, temple célèbre remontant, disait-on, à Abraham qui l'aurait fait bâtir; vrai sanctuaire national où l'on venait en pèlerinage de toute l'Arabie. Une de ses 360 idoles, la plus vénérée de toutes, était une pierre noire [2]. On disait qu'Adam l'avait reçue de Dieu lors de sa sortie du paradis terrestre, qu'elle avait servi de noyau primitif pour la formation de la terre, et que sa noirceur, causée par les péchés des hommes, ne disparaîtrait qu'au jugement dernier.

Mahomet [3] († 632) vit le jour à la Mecque. Il perdit avant de naître, son père Abdallah, et à six ans sa mère Amina. Demeuré seul, avec cinq chameaux et une esclave pour tout héritage, il passa sous la tutelle de son oncle Abou-Taleb qui l'associa, sept ans plus tard, à ses caravanes et à son commerce. A vingt-cinq ans, il entra au service d'une riche veuve, Khadidja, qui s'éprit de lui et l'épousa. Grâce à cette fortune inespérée, il étendit les opérations de son commerce, parcourut la Syrie, la Perse et autres pays. Les progrès du Christianisme, qu'il constatait partout dans ses voyages, lui donnèrent l'idée de fonder une religion appropriée à l'Arabie, avec l'unité de Dieu pour base. Cette idée l'occupa longtemps. Pour la méditer

1. Les Arabes païens reconnaissaient un Dieu supérieur à tous les autres, Allah ou Ilah, qui rappelle l'Elohim des Hébreux. Ils immolaient des victimes humaines et exposaient leurs enfants du sexe féminin.
2. Aérolithe probablement que la superstition païenne prit pour un don du ciel.
3. En arabe : *Mohammed*, c.-à.d. *le Louable*.

à loisir, il prit l'habitude de passer chaque année un mois dans une grotte du mont Héra, à une lieue de la Mecque. Un beau jour, vers l'âge de quarante ans, il prétendit que l'ange Gabriel lui avait apporté du ciel les divers articles de la réforme projetée, *le Coran* (*al-coran*, la lecture), et lui avait enjoint au nom de Dieu de les prêcher [1]. Il se dit donc prophète, prêcha sa prétendue révélation qu'il appela *Islam* [2]. Sa femme et quelques autres parents ajoutèrent foi à ses paroles, puis quelques pèlerins de la Caaba : ces premiers disciples prirent le nom de *Moslemin* (Musulmans, qui suivent l'Islam). — La tribu des koréischites, préposée à la garde du sanctuaire de la Mecque, s'effraya d'un mouvement qui pouvait amener la cessation des pèlerinages : elle essaya de fermer la bouche au prophète. Celui-ci alla mettre sa liberté et sa vie en sûreté à Yatrib, ville voisine, rivale de celle de la Mecque, où les Juifs très nombreux avaient répandu la croyance à l'arrivée prochaine d'un Messie. On lui fit bon accueil. Dans la suite, les musulmans reconnaissants rattachèrent à cet événement (15 juill. 622 [3]) le commencement de leur ère ou hégire (fuite), et appelèrent cette ville *Medinat-al-Nabi* (Médine, ville du prophète).

Cette date marque en effet les premiers débuts de la domination à la fois politique et religieuse de Mahomet. Pour convertir les habitants de ces contrées, il forma, avec ses amis de Médine, une petite armée dont les rangs grossirent de jour en jour; lui-même dirigea vingt-sept expéditions, ordinairement heureuses, et ses lieutenants un plus grand nombre encore. Enorgueilli par le succès, il médita de soumettre de force au Coran le monde entier,

1. *Rohrbacher, l. XLVIII.

2. C.-à-d. soumission, abandon à Dieu, comme qui dirait : abandon aux décrets immuables de Dieu. Cf. Caussin de Perceval, t. I, p. 357.

3. Mahomet n'entra à Médine qu'en septembre 622; mais le 15 juillet fut adopté comme date officielle de l'hégire, parce que ce jour répondait au 1er jour de l'année chez les Arabes.

sans négliger d'ailleurs les moyens de persuasion : l'empereur Héraclius, Chosroès, roi de Perse, et autres princes reçurent de lui des lettres[1] les invitant à se faire musulmans. Quand il mourut[2], empoisonné par une femme juive, toute l'Arabie lui était acquise politiquement et religieusement.

Ses premiers successeurs, appelés Califes (vicaires), furent : Abou-Bekr (632-634), Omar[3] (634-644), Othman (644-656), Ali, tous morts assassinés, excepté le premier. Héritiers de sa double autorité politique et religieuse, ils portèrent la guerre hors de l'Arabie, étendirent leur domination sur la Syrie (632-638), l'Égypte (638-640), la Perse (636-652), l'Afrique septentrionale (692-708) et l'Espagne (710-714). C'est ainsi qu'en moins de cent ans, le fanatisme musulman créa un empire double de l'empire romain, sextuple de celui de Charlemagne, décuple de celui de Napoléon. — On distingue parmi les califes, après la mort d'Ali, plusieurs grandes dynasties : les *Ommiades* (661-750), qui tiraient leur nom d'Ommiah, chef au VIe siècle de la tribu des Koréischites : ils siégeaient à Damas ; — les *Abbassides* (750-1258), ainsi appelés d'Abbas, oncle de Mahomet : ils siégeaient à Bagdad, tandis que les Ommiades vaincus formaient à Cordoue (750) un califat indépendant ; — les *Fatimites* (909-1171), se rattachant à la fille de Mahomet, Fatime, seul fruit de l'union du prophète avec ses quinze femmes et ses onze concubines : ils formaient en Égypte un califat indépendant.

1. *ROHRBACHER, l. XLVIII.
2. *ROHRBACHER, l. XLVIII.
3. On raconte que le général Amrou, après la prise d'Alexandrie, aurait écrit à Omar pour lui demander ce qu'il fallait faire des livres accumulés dans les bibliothèques de la ville. Le calife aurait répondu : « Si ces livres ne contiennent que ce qui est dans le Coran, ils sont inutiles; et s'ils renferment autre chose, ils sont dangereux. Il faut donc les brûler ». Cette anecdote est peut-être controuvée, car les célèbres bibliothèques d'Alexandrie n'existaient plus au IVe siècle, au temps d'Orose (VI, 15) et d'Ammien Marcellin (XXII, 16).

2) **La doctrine.** — *a*) **Dogme.** — Mahomet rejette à la fois le polythéisme païen et la Trinité chrétienne. Son Dieu strictement un et créateur de toutes choses, a parlé aux hommes par les prophètes Adam, Noé, Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, Moïse, David et Jésus. Ce dernier eut une conception et une naissance toutes surnaturelles, fit beaucoup de miracles pendant sa vie, et remonta au ciel sans avoir été crucifié, un autre, que l'on prit pour lui à cause de la ressemblance des traits, ayant été crucifié à sa place [1]. Mahomet, plus grand que Jésus qui était lui-même le plus grand des anciens envoyés de Dieu, clôt la série des prophètes; il est à la fois le Messie attendu des Juifs et le Paraclet annoncé par Jésus. Après lui, la révélation est terminée; défense à tout jamais d'y rien ajouter, d'en rien retrancher. — Il y a des anges bons, il y en a de mauvais [2]. — L'âme humaine, parcelle de la divinité, est soumise à la fatalité, prédestinée à tout ce qui lui arrive, bien et mal, vie et mort, salut et damnation [3]. — Un ciel à la fois spirituel et voluptueux, où l'on sera heureux de voir Dieu face à face, et où des femmes d'une ravissante beauté serviront, sans jamais devenir mères, aux plaisirs des élus; où des parfums exquis, des festins somptueux et autres choses semblables feront à tout jamais les délices des sens. Ce séjour est le partage exclusif de tous ceux, sans distinction, qui auront cru à l'islam; le prophète, après quelque temps d'hésitation [4], en

1. Sayous, *Jésus-Christ d'après Mahomet,* Paris, 1880; — *Hergenroether, t. III, p. 12-17.

2. Mahomet admet la chute d'un chef des anges et son expulsion du paradis, la séduction de nos premiers parents par cet ange, et leur expulsion du paradis terrestre.

3. Ch. Lenormant, *Cours d'hist.*, t. I, leçon XIII, p. 305. — Il y a cependant une école islamite qui nie que le fatalisme soit un dogme de l'islam (* *Q. H.*, janv. 1897, p. 14).

4. On trouve même à ce sujet, dans le Coran, des contradictions formelles. Mahomet n'aspira d'abord à fonder qu'une religion nationale, admit que les Juifs et les chrétiens étaient dans la voie du salut; il le nia lorsque ses exploits militaires lui eurent fait entrevoir la pos-

exclut même les Juifs et les chrétiens. — Une sorte de purgatoire, où les mauvais musulmans demeureront, avant d'entrer au ciel, jusqu'au jour du jugement général. — L'enfer éternel pour tous ceux qui ne seront pas morts dans la foi musulmane. — Tous, élus et réprouvés, ressusciteront avec leurs propres corps, et seront réunis à la fin des temps pour le jugement général. — Le Coran ne connaît ni incarnation, ni rédemption, ni grâce, ni sacrements, ni sacrifice, ni sacerdoce proprement dit. — En résumé, « il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète ».

b) **Morale.** — On doit haïr les infidèles [1], faire aux ennemis du prophète une guerre acharnée; Juifs et chrétiens ont le choix entre croire et payer tribut, tous les autres doivent croire ou mourir. — Tout musulman peut avoir quatre femmes en même temps, et autant de concubines qu'il voudra. Le célibat est interdit aux femmes [2]; le divorce permis sans restriction, au seul gré du mari. — On compte jusqu'à soixante-dix mille prescriptions, qui toutes se rapportent à la vie extérieure, Mahomet n'ayant aucunement songé à régler les sentiments du cœur. Voici les principales : — défense de soumettre le Coran à aucun examen; — prière quotidienne, cinq fois le jour, les yeux tournés vers la Mecque; — l'aumône; — le jeûne : durant le mois de Ramadan, il est quotidien et va du lever au coucher du soleil, parce qu'en ce mois le Coran fut apporté du ciel; — pèlerinage à la Mecque, une fois au moins dans la vie, en souvenir d'Abraham qui adora Dieu dans ce sanctuaire; — abstinence de vin, de viande de porc, de viande de tout animal étouffé; — interdiction des images; — sanctification du vendredi

sibilité d'une domination universelle (*HERGENROETHER, t. III, p. 18-24, 27-28).

1. *HERGENROETHER, t. III, p. 25-26.

2. * Sur la dégradation de la femme musulmane moderne, v. LECOY DE LA MARCHE, *La Société au XIIIe siècle*, p. 227-228.

substitué au sabbat des Juifs et au dimanche des chrétiens, mais demeurant un jour ouvrable ; — simple conseil de recevoir la circoncision, précédemment en usage parmi les descendants d'Ismaël; — Mahomet, hésitant d'abord entre le baptême et la circoncision, avait adopté dans le principe une sorte de baptême, auquel il substitua ensuite le rite abrahamique [1].

Tel est l'ensemble des doctrines du Coran. Ce livre n'est pas de la rédaction de Mahomet, qui probablement ne savait ni lire ni écrire. Le prophète se faisait instruire par des hommes savants, tels que le juif Abdallah et le moine nestorien Sergius, et prononçait ensuite des discours qu'il disait lui avoir été révélés de Dieu par l'ange Gabriel. Il les prononça en divers temps, selon les circonstances, plus d'une fois pour se tirer de quelque embarras : quand les excès de sa luxure soulevaient de timides plaintes; quand les meurtres qu'il commit ou fit commettre commençaient à ternir sa réputation, un chapitre du Coran descendait du ciel à point nommé pour justifier sa conduite [2]. Son premier successeur, le calife Abou-Bekr, réunit tous ces chapitres, au nombre de cent quatorze, les disposa d'après un certain ordre et publia ainsi le Coran dans son entier. Ce n'est pas un récit; « c'est tout à la fois un hymne, un psaume, une prière, un code, un sermon, un bulletin de guerre, une polémique et même une histoire »; c'est une compilation de pièces mal assorties et assez souvent contradic-

1. « Malgré sa simplicité originelle et sans doute même à cause de cette simplicité, contraire au génie rêveur et indépendant des Arabes, l'islamisme est peut-être la religion d'où sont sortis le plus de schismes et d'hérésies ». LOISELEUR, *La doctrine secrète des Templiers*, p. 76. — Les deux principales sectes ont toujours été les *Sonnites* et les *Chyites*. Les premiers reconnaissent l'autorité des trois successeurs immédiats de Mahomet (Abou-Bekr, Omar, Othman) et défèrent à leurs explications théologiques; les autres rejettent l'autorité de ces trois califes. — Cf. *Hist. génér.* de M. LAVISSE, t. I, dern. ch., p. 7.

2. *ROHRBACHER; — HERGENROETHER, t. III, p. 20-21.

toires, un mélange confus de contes ridicules [1], de passages mutilés et mal compris de nos saintes Écritures, de prescriptions innombrables et minutieuses. On trouve cependant çà et là, dans ce fatras de choses incohérentes, quelques belles prières, peu nombreuses d'ailleurs, et partout l'expression d'une foi très vive à l'existence d'un Dieu unique. Les Arabes en jugent le style très poétique [2].

3) Que faut-il penser du mahométisme? Remarquons d'abord qu'il ne se donne pas comme une religion nouvelle, mais bien comme une continuation et une restauration de celle de Jésus-Christ, dont les disciples auraient altéré l'enseignement. Or il est manifeste que Jésus-Christ a été mieux compris des apôtres que de Mahomet. Celui-ci, dès lors, n'est pas un vrai prophète [3]. — Considéré en lui-même, comme doctrine philosophique et religieuse, l'islamisme est faux. Dire que l'âme humaine est une parcelle de la divinité, c'est nier la simplicité de la nature divine et frayer la voie au panthéisme; la prédestination absolue à la damnation et le fatalisme suppriment la liberté et la responsabilité, fondements de la morale; le divorce et la polygamie sont contraires au droit naturel au moins secondaire; le ciel mahométan est une infamie, le rêve d'un sensualisme abject; la propagation du Coran par le fer et le feu, avec défense d'examiner sa doctrine, méconnaît les droits et la nature de l'homme, qui ne doit croire que par persuasion; le précepte de haïr tous ceux qui ne professent pas l'islamisme, détruit la charité essentielle à la vraie religion; enfin l'absence de prescriptions concernant l'intérieur de l'homme, et la doctrine de la foi qui sauve finalement

1. Cf. *Démonstrations évangéliques* (Migne), t. II, col. 1121.
2. Le Coran est bien apprécié par * DE VOGÜÉ, dans *Corr.*, nov. 1865, p. 614.
3. *DE BROGLIE, p. 216 sq.

sans les œuvres, laissent libre cours à toutes les passions, détruisent toute morale, rendent impossible toute sainteté [1].

Donc Mahomet a été un imposteur ou un halluciné, l'un et l'autre peut-être. Voltaire, d'accord cette fois avec la plupart des auteurs ecclésiastiques, l'accuse surtout d'imposture. Plusieurs [2], frappés de sa patience dans les épreuves, de son enthousiasme soutenu, de son désintéressement attesté par ce fait qu'il mourut pauvre, refusent de voir en lui un vulgaire imposteur, expliquent son œuvre par l'hallucination. Il était épileptique, paraît-il. Peu à peu il serait devenu visionnaire et aurait pris ses visions d'imagination pour des réalités, ses hallucinations maladives pour des états surnaturels, ses rêves pour des communications divines. C'est ainsi qu'il aurait pu croire avec bonne foi à sa mission prophétique [3]. Toutefois l'imposture paraît manifeste dans plusieurs de ses actes [4].

1. * Cf. Moehler, *Hist. de l'Égl.,* t. II, p. 116-117. — Les musulmans, malgré leurs erreurs, tiennent d'une tradition remontant à Abraham, *que Dieu existe et qu'il récompense ceux qui le cherchent* (Hébr., xi, 6). On peut croire dès lors qu'ils trouvent dans leur religion, s'ils sont de bonne foi, tous les éléments strictement requis pour le salut (De Broglie, p. 235).

2. * Hergenroether, t. III, p. 22.

3. Hergenroether, t. III, p. 26.

4. Mahomet trouve trop sévère la « loi divine » n'autorisant que quatre épouses : il demande une dispense en sa faveur, et le ciel lui permet d'en prendre douze (Coran, XXXIII, v, 53, et IV, 3); — trop sévère le devoir de partager à peu près également ses faveurs entre toutes ses femmes : l'ange Gabriel lui permet, de la part d'Allah, d'avoir les préférences qu'il lui plaira sans s'inquiéter des plaintes (Coran, XXXIII, 51). — Il épousa la femme de son fils adoptif après l'avoir fait divorcer : de là, scandale à cause de la parenté; mais Gabriel reparaît et déclare au prophète que son mariage est légitime nonobstant la parenté adoptive (Coran, XXXIII, 4 et 37). — Il introduit une esclave dans le domicile d'une de ses femmes légitimes : de là, protestations et véritable émeute dans le harem; et le prophète cédant à la pression, jure par Allah de renvoyer l'esclave; mais Gabriel revient très à propos pour le dispenser de son serment (Coran, LXVI, 1, 2, 3). — D'au-

Les rapides et extraordinaires progrès de la religion nouvelle s'expliquent naturellement. L'islam est une simplification de doctrines déjà reçues, un composé des religions chrétienne, judaïque et persane, qui avaient cours en Arabie et y faisaient chaque jour de nouveaux adeptes. Il exclut les mystères, qui dans le Christianisme humilient tant l'intelligence humaine; en se réduisant presque aux proportions d'un simple déisme, il satisfait l'orgueil de la raison. — Mais c'est surtout par la morale qu'il est attrayant : il ne commande pas l'effort sur soi, la lutte intérieure, la répression des penchants mauvais; il lâche la bride aux passions les plus impérieuses, ce qui est un moyen très efficace de succès. L'abstinence absolue de vin ne pouvait être regardée, vu les habitudes des Arabes [1], comme un grand sacrifice; le jeûne, austère en apparence, du mois de Ramadan offrait une compensation dans les orgies de la nuit. — Mahomet fait des concessions aux préjugés nationaux. Inflexible sur un point, la croyance à l'unité de Dieu, il se montrait accommodant pour le reste. C'est ainsi que le pèlerinage de la Mecque et bien d'autres pratiques passèrent dans le Coran. — Enfin la force brutale tenait lieu de preuves. C'est la guerre qui recrutait des adhérents au prophète. La plupart de ceux qui se firent musulmans, avaient été mis, par le sort des armes, dans la nécessité de choisir entre le Coran et la mort ou la servitude. Quel contraste avec les moyens de propagande employés par les disciples de Jésus-Christ! Les chrétiens avaient propagé leurs croyances en mourant pour elles, sans jamais donner la mort à personne; les musulmans ont propagé les leurs par le fer et le feu.

Les victoires de Mahomet et des premiers califes ne

tres révélations prescrivent aux femmes de Mahomet la chasteté, une soumission toute particulière, et, après la mort du prophète, le célibat (Coran, XXXIII, 53).

1. * MOELHER, *Hist. de l'Église,* t. II, p. 117.

prouvent rien en faveur de l'islam, elles s'expliquent autrement que par la puissance divine : — Les États orientaux n'étaient pas bien constitués, militairement parlant; l'hérésie et les subtilités doctrinales les avaient beaucoup affaiblis en les divisant; les Grecs et les Perses, épuisés par des guerres sans cesse renaissantes, écrasés d'impôts, étaient incapables d'une vigoureuse résistance. Et puis, l'ère des invasions et des nouvelles créations d'États n'était pas encore terminée[1]. Une armée disciplinée, vaillante, aguerrie, avide de richesses et de conquêtes, pouvait remporter à la guerre de grands succès. — Les musulmans étaient excités au combat par leur exaltation religieuse. Ils regardaient la guerre sainte comme le plus sacré de leurs devoirs, et s'ils venaient à tomber sur le champ de bataille, ils pensaient trouver dans l'autre vie le ciel voluptueux, objet de leurs rêves. « Le paradis est sous l'ombrage des épées, disait Mahomet. Il est mieux de combattre que de prier soixante-dix ans dans sa maison; aller cent fois à la guerre sainte vaut mieux que cinquante pèlerinages; une blessure suffit pour recevoir de Dieu le sceau du martyre. Les martyrs au ciel aspirent à retourner sur la terre pour y périr encore dix fois sur le chemin de Dieu, instruits qu'ils sont des récompenses attachées à une telle mort »[2]. Ce fanatisme, accru dès les premières batailles par le succès, les rendit invincibles. De là sortit leur colossal empire.

L'islam a donc pu, sans un secours d'en haut, se faire une place considérable dans le monde; une intervention divine n'est nullement nécessaire pour expliquer son origine et ses progrès. Mahomet n'a point fait de miracles; il déclare quinze fois dans le Coran[3] qu'il n'en veut point faire, qu'il est prophète et non thaumaturge,

1. De Vogüé, *Corr.*, nov. 1865 p. 604.
2. La *Sunna,* dans Doellinger, *Origines du Christianisme,* t. II, p. 265.
3. XVIII, 92-95.

que d'ailleurs un tel pouvoir serait inutile et même nuisible à sa mission, que Jésus, malgré ses nombreux miracles, n'a pas converti le monde, etc. Parfois cependant il allègue, comme témoignage du ciel en sa faveur, la doctrine du Coran, ses victoires, ses colloques avec l'ange Gabriel, ses états d'épilepsie qu'il prend pour des communications avec Dieu. Dans la suite, ses disciples lui attribueront encore d'autres prétendus miracles, mais d'un ridicule achevé [1] qui ne soutient pas l'examen.

Quoique l'œuvre de Mahomet puisse s'expliquer humainement, il ne s'ensuit pas qu'elle ne doive rien à des puissances surnaturelles malfaisantes. On serait porté à croire que le démon y a eu sa part, en voyant l'accord qui règne, au VIIe siècle, entre musulmans et manichéens, les deux plus grandes puissances hostiles au Christianisme. Tandis que les Perses et les Grecs poursuivaient généralement les sectateurs de Manès à cause de leurs mœurs infâmes et de leurs doctrines subversives de tout ordre social, les Arabes, passés à Mahomet, ne les inquiétaient pas. Pourquoi? Ne serait-ce point parce que manichéens et mahométans, dans leur lutte contre l'Église de Jésus-Christ, obéissaient à un même chef invisible? Il semble que le démon, vaincu aux trois premiers siècles, alors qu'il dirigeait contre l'Église naissante toutes les forces du paganisme, soit parvenu à reconstituer son armée, armée formidable, dont une moitié conspire dans l'ombre et en secret, tandis que l'autre combat en plein jour avec les armes ordinaires de la guerre [2].

1. * Rohrbacher.

2. * De Broglie, p. 239; — Hergenroether, t. III, p. 11.

Avenir probable de l'Islamisme : Hergenroether, p. 30-40. — État présent des musulmans : Ludovic de Contenson, *Chrétiens et Musulmans*, in-12, xv-279 pp., Par., 1901; De La Saussaye, *Hist. des religions*, (trad. fr. 1094), p. 308 (sur la dégradation des musulmans de Perse). — Goudard, *La Vierge Marie dans l'Islam et le Coran*, dans *Ét.*, 5 déc. 1904, p. 633-656.

BIBLIOGRAPHIE

---

§ I, p. 1. — Langlois, *Histoire et organisation des études historiques. L. I : Les études historiques depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* L. II : *Histoire et organisation des études historiques au XIXe siècle*, in-8, Paris, 1904.

§ 2, p. 9. — Ambrosoli, *Manuale di numismatica*, 3e éd., in-12 (xvi-250 p.), Milan, 1904 (*Q. H.*, avril 1904, p. 681).

§ 4, p. 12. — M. Maspero a publié, de son *Hist. anc. des p. de l'Or. cl.*, un abrégé, dont 6e éd., in-12, Paris, 1904 (cf. sur cet abrégé les observations de l'abbé Fr. Martin, dans *Bull. crit.*, août 1904).

— Victor Henry, *La littérature de l'Inde*, in-16 (xii-335 p.), Paris, 1904 (*L'Univ. cath.*, de Lyon, nov. 1904, p. 447). — Abbé Thomas, *Le Boudhisme*, coll. « Science et Religion ».

P. 12. — De Morgan et Scheil, *Délégation en Perse;* plus. vol. ; la publication continue (*Bull. crit.*, 5 oct. 1904) ; — Collection De Clercq, *Catalogue méthodique et raisonné*, *Antiquités assyriennes*, 2 fol. ; — Hilprecht, *Explorations in Bible lands during the 19th Century*, in-8, Philadelphie, 1903 (*Bull. crit.*, 1903, p. 681) ; — Aiken, *Boudhisme et Christianisme* (trad. de l'angl.), in-8, Paris (*Bull. crit.*, 25 janvier 1904). — Ermoni, *La Bible et l'Égyptologie; La Bible et l'Assyriologie :* deux opuscules, dans la collection « Science et Religion ».

P. 16. — F. de Saulcy, *Histoire des Machabées*, Paris, 1880 ; — Latimer, *Judæa from Cyrus to Titus*, Chicago, 1899 ; — Riggs, *History of the Jewish people during the Maccabean and Roman periods*, New-York, 1900 ; — Ottley, *A short History of the Hebrews to the roman Period*, in-12, Cambridge, 1901. C'est l'histoire d'Israël, depuis la sortie d'Égypte jusqu'à Hérode le Grand (*L'Univ. cath. de Lyon*, 15 janv. 1904, p. 147).

P. 24. — Cf. G. Dottin, *Religion des Celtes*, coll. « Science et Religion », 1904, 63 p. (*Bull. crit.*, 1904, p. 245.)

§ 5, p. 28. — Colardeau, *Étude sur Épictète*, in-8, Paris, 1903 (*Ét.*, 5 juin 1904, p. 741).

P. 30, note 4. — Félix Mourlot, *Essai sur l'histoire de l'augustalité*, Paris, 1895; — Jean Réville, *La religion à Rome sous les Sévères*, Paris, 1886; — d'Alès, *La théol. de Tertullien* (1905), p. 391-391; — Id., *Le Dieu César au temps de Septime Sévère*, dans *Ét.* 20 juin 1903, p. 737 sq.; — de la Saussaye, *Manuel d'Histoire des religions* (édit. fr. 1904), p. 637, 640.

P. 33. — Eymieu, *Païens*, in-12, Lyon-Paris, 1904 (tableau des mœurs païennes au début de l'ère chrétienne).

P. 39. — F. de Saulcy, *Sept siècles de l'histoire judaïque*, Paris, 1874; *Histoire d'Hérode*, Paris, 1867; — Edersheim, *La société juive à l'époque de J.-C.* Paris, 1890 (trad. de l'angl.).

§ 7, p. 51. — Giovanni Semeria, *Vintecinque anni di storia del Crestianesimo nascente*, Rome, 1900; — Giffert, *History of Christianity in the apostolicage*, Edimbourg, 1897.

P. 55. — A. Sabatier, *L'Apôtre Paul*, Paris, 1896; — Conybeare et S. Howson, *The Life and Epistles of s. Paul*, Londres, 1891; — Farrar, *The Life and Work of s. Paul*, Londres, 1892; — O. Cone, *Paul, the man, the missionary and the teacher*, Londres, 1898.

P. 64. — Umberto Fracassini, *Il Concilio apostolico di Gerusalemme*, Sienne, 1898.

§ 17, p. 114. — Jolyon, *La Fuite de la persécution pendant les trois premiers siècles du christianisme* (th.), in-8 (99 p.), Lyon et Paris, 1903 (*Q. H.*, avril 1904, p. 686).

P. 119. — Picard, *L'Apologie d'Aristide*, Paris, 1892.

§ 20, p. 133. — Sainte Perpétue et sainte Félicité n'étaient pas montanistes, encore que l'auteur de leurs actes ait pu l'être (bonnes preuves ap. d'Alès, *La Théologie de Tertullien* (1905), p. 443).

§ 24, p. 148. — L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, Paris, 1904 (*Bull. crit.*, 1904, p. 247).

§ 26, p. 165. — Dans la seconde moitié du IIIe siècle, Tournai reçut ses premiers missionnaires, s. Piat, s. Eubert et s. Chriseuil, envoyés par le pape. V. Warichez, *Les origines de l'Église de Tournai*, in-8, Paris, 1902 (*R. H. E.*, janv. 1905, p. 95).

§ 28, p. 174. — De Faye, *Introduction à l'étude du gnosticisme au IIe et au IIIe siècle*, in-8, Paris, 1903 (*L'Univ. cath. de Lyon*, 15 janv. 1904, p. 138).

§ 42, p. 267. Le P. Kneller publie, dans la *Zeitschrift für Katholische Theologie* (trimestrielle, Inspruck), janv. 1903 sq., une étude intitulée : *Papst und Konzil im ersten Jahrtausend* (*L'Ami du Clergé*, 19 mars 1903, p. 257).

P. 267. — Dans son traité des *Prescriptions*, Tertullien parle de la Hiérarchie en catholique. Devenu montaniste, il conteste son autorité parce qu'elle lui est contraire. Il appelle l'év. de Rome par

dérision *Pontifex maximus, episcopus episcoporum* (*De Pudic.*, I); et encore : « *Præsumis* (le pape Calliste) *et ad te derivasse* solvendi et alligandi potestatem, id est ad omnem Ecclesiam Petri propinquam? Qualis es, evertens atque commutans manifestam Domini intentionem, personaliter hoc Petro conferentem? » (*De Pudic.*, XXI). En s'exprimant ainsi, Tertullien, contrairement à ses intentions, fournit des preuves de la Primauté romaine.

§ 48, p. 287. — D'ALÈS, *La Théologie de Tertullien*, in-8, Paris, 1905, p. 355 sq. (difficultés résolues touchant la doctrine eucharistique de Tertullien).

P. 287. — RENZ, *Histoire du concept du sacrifice de la messe* (all.), t. I, in-8, 1901 (*L'Université catholique de Lyon*, 15 janv. 1904, p. 137). — BÉGUINOT (év. de Nîmes), *La très sainte Eucharistie* (douze premiers siècles), 2 in-8, Paris.

§ 49, p. 297. — BÄUMER, *Histoire du Bréviaire*, 1895, trad. de l'all. en français par Dom BIRON, 2 in-8, Paris, 1905 (plus complet que l'ouvrage similaire de Mgr Batiffol).

§ 52, p. 309. — D'ALÈS, *La Théologie de Tertullien*, in-8, Paris, 1905, p. 339-355 (sur la pénitence); — PIGNATARO, S. J., *De disciplina pœnitentiali priorum Ecclesiæ sæculorum commentarius*, Rome, 1904 (n'appartient pas à la critique avancée).

§ 53, p. 320. — VENTURI, *Storia dell' arte italiana*, t. I. *Dai primordi dell' arte cristiana al tempo di Giustiniano*, Milan, 1901 (*Ét.* 20 janv. 1905, p. 283).

§ 55, p. 331. — BABELON, *L'Iconographie monétaire de Julien l'Apostat*, in-8 (36 p.), Paris, 1903; — cf. ALLARD, L'*Iconographie de Julien l'Apostat*, dans *Q. H.*, avril 1904, p. 580 sq.

§ 58, p. 372, note 2. — Les *canones Hippolyti* (vers 195) ne sont pas favorables au service militaire (V. les textes ap. D'ALÈS, *La Théologie de Tertullien* (1905), p. 415-416). Lactance l'interdit aux chrétiens (*Divin. Inst.*, VI, 20); mais en cela il s'éloigne de l'opinion commune de son temps.

§ 99, IV, p. 653. — Un ukase du pape et roi Nicolas II (septembre 1904) autorise le travail les dimanches et jours de fêtes religieuses et civiles. Le motif allégué est le trop grand nombre de fêtes chômés (140 dans le calendrier russe). V. *L'Ami du Clergé*, 6 avril 1905, p. 301.

TABLE DES MATIÈRES

AGE ROMAIN

(33-476)

PREMIÈRE PÉRIODE

(33-313)

CHAPITRE PREMIER

LE SIÈCLE APOSTOLIQUE ET LES ORIGINES CHRÉTIENNES

CHAPITRE II

LES JUIFS

CHAPITRE III

LES PERSÉCUTIONS

CHAPITRE IV

HÉRÉSIES ET SCHISMES

CHAPITRE V

VIE INTELLECTUELLE DE L'ÉGLISE

CHAPITRE VI

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE

Clercs

Fidèles

DEUXIÈME PÉRIODE

(313-476)

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

CHAPITRE II

SCHISMES ET HÉRÉSIES

CHAPITRE III

VIE INTELLECTUELLE DE L'ÉGLISE

CHAPITRE IV

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE

Clercs

Moines

Fidèles

MOYEN AGE

(476-1517)

PREMIÈRE SECTION

ÉGLISE GRECQUE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE ET L'EMPIRE

CHAPITRE II

HÉRÉSIES ET SCHISME

CHAPITRE III

VIE INTELLECTUELLE DE L'ÉGLISE GRECQUE

CHAPITRE IV

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE GRECQUE

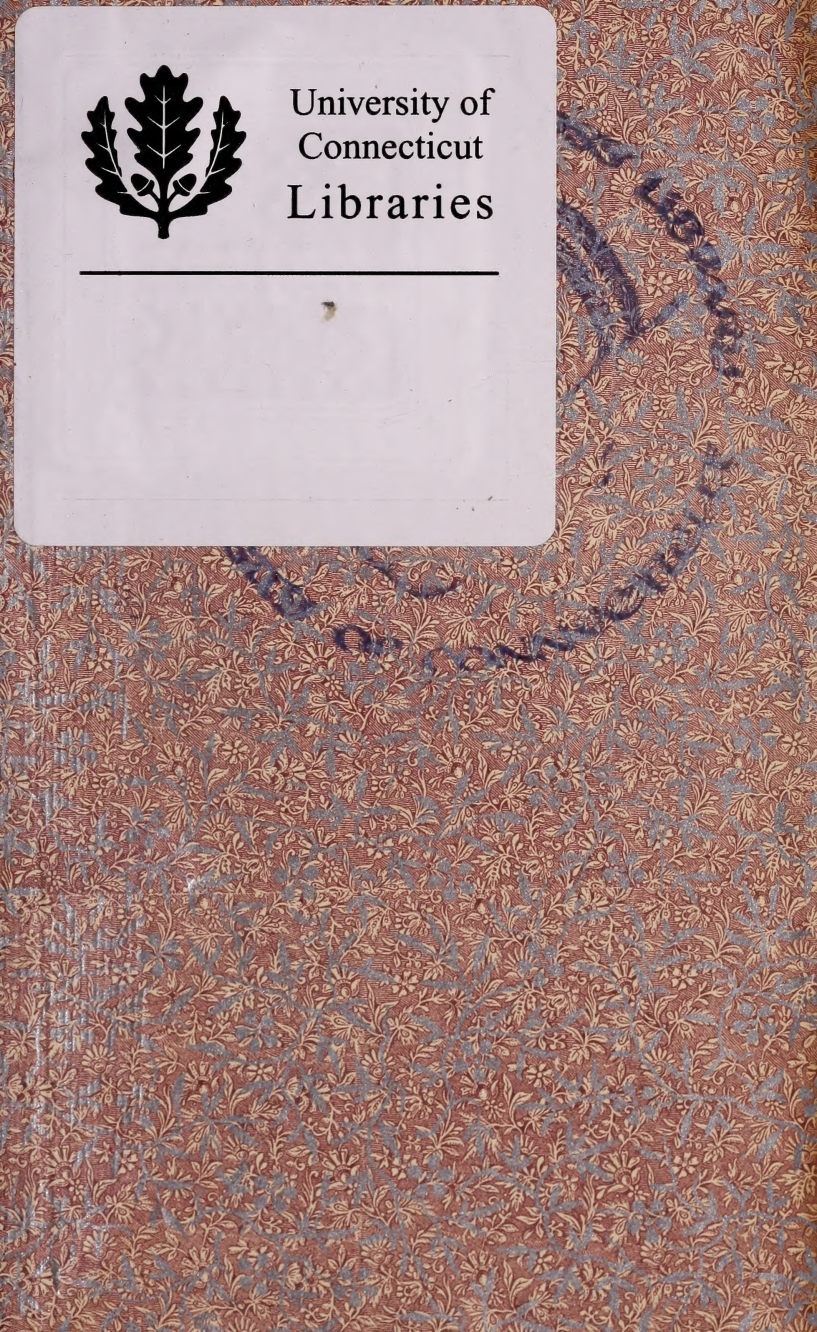
EXTRAIT DU CATALOGUE DE ROGER ET CHERNOVIZ, ÉDITEURS.

RÉCENTES PUBLICATIONS

ABBÉ VIGOUROUX. **Bible polyglotte**, formera 8 vol. gr. in-8, le vol.	10 »
En souscription, le vol. 7 fr. Pour les acquéreurs du Manuel Biblique.	5 »
— **Les Livres saints et la Critique rationaliste.** 5 in-8 avec gravures et planches hors texte. 5e édition	35 »
Le même ouvrage. 5 in-12.	20 »
— **Carte de la Palestine.** 1 feuille 0,32 sur 0,45	1 »
GLAIRE et VIGOUROUX. **La Sainte Bible, approuvée à Rome.** 4 in-8	26 »
GLAIRE et VIGOUROUX. **Le livre des Psaumes.** Texte et trad., notes. 1 in-12.	2 50
ABBÉS BACUEZ et VIGOUROUX. **Manuel biblique**, 4 in-12. 11e édition	14 »
Mgr TURINAZ. **La Vie chrétienne ou la Vie divine dans l'homme.** 1 in-8	5 »
Mgr FUZET. **Dix ans d'épiscopat.** Lettres, discours, mandements. 1 in-8.	7
Mgr FREPPEL. **Sermons inédits**, suivis d'une *Table analytique* de toutes les Œuvres oratoires. 2 vol. in-8.	12 »
— **Œuvres oratoires et pastorales.** 12 vol. in-8	66 »
— **Cours d'instruction religieuse.** 2 vol. in-8.	12 »
— **La Divinité de N.-S. Jésus-Christ.** 1 in-8 (*Collect. des Bons Livres*)	1 »
R. P. LESCOEUR. **Science et faits surnaturels.** 1 in-12	3 »
R. P. OLLIVIER. **Les Amitiés de N.-S. Jésus-Christ.** 1 in-12	4 »
— **Nos malheurs, leurs causes, leur remède.** 1 in-8	5 »
ABBÉ PERIES. **L'Index.** Comment. de la constit. *Officiorum*. 1 in-12.	2 50
— **Procédure canonique moderne.** 1 in-12	4 »
ABBÉ GONDAL. **Etudes apologétiques. I. La Religion.** 1 in-12	1 50
— **II. Le Miracle,** 1 in-12	1 50
— **III. Révélation.** 1 in-12	1 50
— **IV. Provenance des Evangiles.** 1 in-12	2 50
— **Parlons ainsi.** Nouvelle édition avec gravures. 1 in-8	5 »
— **Au temps des Apôtres.** 1 in-12. (*Vient de paraître.*)	3 50
CHANOINE ALLEGRE. **Le Code civil, à l'usage du clergé.** 8e éd. (1902). 2 in-12.	9 »
Theologia dogmatica et moralis ad mentem S. Thomæ et S. Ligorii, auct. prof. sem. Claromontensis S. S., 8a editio. 6 forts in-12.	18 »
ABBÉ BACUEZ. **Instructions et Méditations,** à l'usage des ordinands. I. *Tonsure*. II. *Ordres mineurs*. III. *Ordres sacrés*. Chaque vol.	1 50
— **Du divin Sacrifice** et du prêtre qui le célèbre. 1 in-12. 2e édit.	3 50
Divi Thomæ Aquinatis totius Summæ Theologicæ conclusiones, auctore HUNNÆO.	3 »
ABBÉ CHOISNARD. **Synopsis philosophiæ scholasticæ.** 2a ed. 1 in-4	2 »
ABBÉ VALLET. **Œuvres philosophiques.** 6 vol. in 12	18 50
ABBÉ FARGES. **Etudes philosophiques.** 7 vol. in-8	32 50
CRAISSON. **Manuale totius juris canonici.** 9e éd., mise à jour (1900). 4 in-12.	18 »
ABBÉ BRUGÈRE. **Histoire et littérature de l'Eglise,** 4 cahiers in-4.	16 »
ABBÉ FALISE. Cours de liturgie pratique. 9e édit. (1900). 1 vol. in-8.	5 »

Abrégé d'introduction de l'Ecriture sainte, par M. GLAIRE. 6e édit.	5 50
Bible (Sainte), de GLAIRE, approuvée par la Commission d'examen nommée par le Souverain Pontife. 4 vol. in-18.	10 »
Bible (Sainte) par les RR. PP. CARRIÈRE et MENOCHIUS. 8 forts in-8.	18 »
Biblia sacra Vulgatæ editionis. Parisiis. 1 in-8 (avec imprimatur).	6 »
Catéchisme du Concile de Trente. Traduction avec notes, par M. l'abbé DASSANCE. 2 vol. in-8	8 »
Cæremoniale Episcoporum. 1 vol. in-4. 12 fr. Net.	4 »
Cérémonies de la messe basse, par M. CARON. In-12	1 30
Compendium de Matrimonio, auct. CARRIÈRE. 1 in-12	2 50
— **De Justitia et Jure.** — 1 in-12	2 50
Concordance des Epîtres de saint Paul, par l'abbé DE LA HOUSSAYE. 1 in-12.	3 »
De Ecclesia Christi, auct. BRUGÈRE. 1 vol. in-12. 2e édit.	2 50
De Vera Religione, auct. BRUGÈRE. In-12. 2e édit.	2 50
Directeur spirituel, par le R. P. PINAMONTI. 1 in-12	1 50
Dissertatio in sextum, auctore J.-B. BOUVIER. In-12	1 50
Ecriture Sainte (Questions sur l'), par M. l'abbé BACUEZ. in-8	8 »
Examens particuliers, par TRONSON. 1 vol. in-12. Seule édit. complète.	2 75
Franzelin (J.-B.), S. J., *Opera*. 8 in-8, Rome Net.	56 »
Gury cum notis Ballerini, Theologia. 2 gros in-8. Net.	20 »





University of
Connecticut
Libraries

